Digitized by Google

HISTOIRE

DE

LA RÉFORMATION

EN EUROPE

AU TEMPS DE CALVIN

PAR

J.-H. MERLE D'AUBIGNÉ

TOME Ier

GENÈVE ET FRANCE

PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 *bis*, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1863

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

LA RÉFORMATION

EN EUROPE

AU TEMPS DE CALVIN

PAR J.-H. MERLE D'AUBIGNÉ

> Les choses de petite durée ont coutume de devenir fanées, quand elles ont passé leur temps.
> Au règne de Christ, il n'y a que le nouvel homme qui soit florissant, qui ait de la vigueur, et dont il faille faire cas.
>
> CALVIN.

TOME Ier

GENÈVE ET FRANCE

PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 *bis*, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1863

Droits de traduction réservés.

L'auteur, en terminant la préface du premier volume de la première édition de son *Histoire de la Réformation du seizième siècle*, disait : « Cet ouvrage aura quatre volumes, « cinq au plus, qui paraîtront successivement. » Ces cinq volumes ont paru. On y a raconté les années héroïques de Luther, les effets de la doctrine caractéristique de ce réformateur, le salut par grâce, soit en Allemagne, soit dans d'autres contrées; on y a décrit cette grande époque, qui renfermait en germe tout le renouvellement de la chrétienté dans les temps modernes. L'auteur a ainsi achevé la tâche qu'il s'était proposée; toutefois il en restait une autre.

Aux temps de Luther succèdent ceux de Calvin. Celui-ci s'appliqua, comme son prédécesseur, à sonder les saintes Écritures, et il y trouva la même vérité et la même vie; mais c'est pourtant un autre trait qui caractérise son œuvre.

La rénovation de l'individu, de l'Église, de l'humanité est son thème. Si le Saint-Esprit allume dans l'homme la lumière de la vérité, c'est, selon Calvin, « pour transformer « l'homme tout entier. » — « Au règne de Christ, dit-il, « il n'y a que le nouvel homme qui soit florissant, qui ait « de la vigueur, et dont il faille faire cas. »

Ce renouvellement est en même temps un affranchissement; et l'on pourrait donner pour devise à la réformation que Calvin a accomplie, comme au christianisme

apostolique lui-même, cette parole de Jésus-Christ : « *La vérité vous rendra libres* [1]. »

Quand les dieux des nations tombèrent, quand le Père qui est au ciel se manifesta au monde dans l'Évangile, adoptant pour ses enfants ceux qui recevaient dans leur cœur la nouvelle de la paix de Dieu, tous ces hommes-là devinrent frères, et cette fraternité créa la liberté. Dès lors une grande transformation s'accomplit peu à peu dans les individus, dans les familles, dans la société tout entière. L'esclavage en disparut sans guerre et sans révolution.

Malheureusement le soleil, qui avait pendant quelque temps réjoui les yeux des peuples, se voila; la liberté des enfants de Dieu se perdit; on vit de nouveau des ordonnances humaines enchaîner les consciences et engourdir les esprits. La Réformation du seizième siècle rendit aux chrétiens ce que le moyen âge leur avait ravi; elle les délivra des traditions, des lois, du despotisme de la papauté; elle mit fin à l'état de minorité et de tutelle dans lequel Rome prétendait retenir à jamais l'humanité, et, en annonçant à tous les hommes un libre accès auprès du Père, elle proclama l'avénement définitif et irrévocable de la majorité des chrétiens.

Cependant une explication est nécessaire. Il est, de nos jours, des philosophes qui font simplement de Christ l'apôtre de la liberté politique. Ces sages-là doivent apprendre que s'ils veulent la liberté au dehors, ils doivent d'abord la posséder au dedans. Prétendre jouir de la première sans la seconde est courir après une pure chimère.

Le plus grand et le plus dangereux des despotismes est celui sous lequel le penchant mauvais de la nature, l'in-

[1] Jean, chap. VIII, v. 32.

fluence funeste du monde, — le péché, font plier tristement la conscience humaine. Sans doute il est beaucoup de pays, surtout parmi ceux que le soleil du christianisme n'a pas encore éclairés, qui sont privés de la liberté civile, et gémissent sous l'arbitraire des puissants. Mais, pour devenir vraiment libres au dehors, il faut que les hommes arrivent d'abord à être libres dans leur cœur. Il y a là toute une vaste contrée qui doit être délivrée de l'esclavage; — des abîmes que l'homme ne peut franchir seul, des hauteurs que seul il ne peut atteindre, des forteresses qu'il ne peut enlever, des armées qu'il ne peut mettre en fuite. Pour être vainqueur dans cette bataille morale, il faut que l'homme s'unisse à quelqu'un de plus puissant que lui, — au Fils de Dieu.

S'il est quelqu'un dans la société actuelle qui soit fatigué de la lutte, qui s'afflige en se voyant toujours surmonté par le mal, qui désire respirer l'air pur et léger des hautes régions de la liberté..., qu'il vienne à l'Évangile; qu'il cherche l'union avec le Sauveur, et il trouvera, près de lui, des puissances qui lui feront remporter de suprêmes victoires.

Il en est, nous le savons, et parmi les meilleurs, que le mot de liberté épouvante. Mais ces hommes respectables ont beau dire. Christ est un *libérateur : Le Fils*, dit-il, *vous affranchira*. Voudraient-ils donc en faire un tyran?

Il en est, nous le savons aussi, parmi les ennemis les plus intelligents du christianisme, qui, en voyant défiler dans l'histoire de l'Église une longue et triste procession d'actes despotisques, les mettent sans façon sur le compte du christianisme même. Qu'ils se détrompent : cette oppression, qui les révolte, est païenne peut-être, judaïque, papale, mondaine...; mais elle n'est pas chrétienne. Toutes

les fois que le christianisme reparaît dans le monde avec son esprit, sa foi, sa vie primitive, il apporte aux hommes la délivrance et la paix.

En effet, la liberté que le christianisme donne n'est pas seulement pour les individus, elle atteint la société tout entière. L'œuvre de rénovation de Calvin, en particulier, qui fut sans doute avant tout une œuvre intérieure, était ensuite destinée à exercer une grande influence sur les peuples. Luther changea des princes en héros de la foi, et nous avons décrit avec admiration leurs triomphes à Augsbourg et ailleurs. La réformation de Calvin s'adressa surtout au peuple, et créa, dans son sein, des martyrs en attendant qu'elle en fît sortir les conquérants spirituels du monde. Depuis trois siècles elle produit, dans l'ordre social, parmi les nations qui l'ont reçue, des transformations inconnues aux temps antérieurs. Et, à cette heure encore, et plus que jamais peut-être, elle communique aux hommes qui la reçoivent un esprit puissant, qui les rend des organes d'élite, propres à répandre la vérité, la moralité, la civilisation jusqu'aux extrémités de la terre.

La pensée de ce travail n'est pas nouvelle; elle date de plus de quarante ans. Un savant, dont le nom est cher à tous ceux qui ont vu de près la simple beauté de son caractère et lu avec soin ses écrits sur l'histoire de l'Église, Néander, parlant avec l'auteur, à Berlin, en 1818, le pressa d'entreprendre l'*Histoire de la Réformation de Calvin*. L'auteur répondit qu'il désirait d'abord raconter celle de Luther; mais qu'il avait pourtant l'intention de retracer successivement deux tableaux si semblables et pourtant si divers.

L'*Histoire de la Réformation en Europe, au temps de Calvin,* doit naturellement commencer par Genève.

La Réformation de Genève s'ouvre par la chute d'un évêque-prince ou, si l'on veut, d'un évêque-roi. Ceci la caractérise; et si nous passions sous silence les luttes héroïques qui ont amené cette chute, nous nous exposerions à de justes reproches de la part des hommes éclairés.

Il se peut que ce grave événement, que nous sommes appelés à décrire (la fin d'un état ecclésiastique), donne lieu à quelques comparaisons avec les temps actuels; nous ne les avons pourtant pas cherchées. La grande question, qui occupe dans ce moment l'Europe, fut aussi celle qui occupa Genève dans les temps que nous allons raconter. Mais cette partie de notre histoire a été écrite avant ces dernières et émouvantes années, durant lesquelles s'est posée et se pose sans cesse, devant les souverains et devant les peuples, la question si importante et si complexe du maintien ou de la chute du pouvoir temporel des papes. L'historien, en racontant les faits du seizième siècle, n'a eu d'autres préoccupations que celles que l'histoire elle-même faisait naître.

Ces préoccupations-là étaient naturelles. Descendant de ces huguenots de France que la persécution a chassés de leur pays au seizième et au dix-septième siècle, l'auteur s'est attaché à cette cité hospitalière qui a reçu ses pères, et dans laquelle il a trouvé une nouvelle patrie. Les huguenots de Genève ont captivé son attention. La décision, les sacrifices, la persévérance, l'héroïsme avec lesquels les Genevois maintinrent alors leur liberté menacée, l'a profondément ému. L'indépendance d'une ville conquise par tant de courage, de privations, de périls, de douleurs, est sans doute, aux yeux de tous, une chose sacrée; et nul ne

voudra y porter la main. Peut-être même que cette histoire renferme, pour les peuples, des leçons auxquelles l'auteur n'a point toujours pensé en l'écrivant. Lui sera-t-il permis d'en signaler une ?

L'émancipation politique de Genève diffère de plusieurs révolutions modernes en ce qu'on y trouve admirablement combinés les deux éléments qui rendent salutaires les mouvements des nations, savoir : l'ordre et la liberté. On a vu de nos jours des peuples se lever au nom de la liberté, et ne se souvenir du droit en aucune manière. Il n'en fut pas ainsi dans Genève. Longtemps les Genevois s'obstinèrent à maintenir l'ordre établi ; et ce ne fut que quand ils eurent vu, pendant une longue suite d'années, les princes-évêques se liguer avec les ennemis de l'État, favoriser des usurpations et se livrer à des actes contraires aux chartes de leurs ancêtres, qu'ils acceptèrent le divorce, substituèrent à l'état ancien un nouveau, ou plutôt revinrent à un état plus ancien encore. Nous les voyons mettre toujours en avant les antiques *libertates, franchesiæ, immunitates, usus, consuetudines civitatis gebennensis*, rédigées pour la première fois en 1387, mais dont l'origine est signalée dans l'acte même, comme étant bien plus ancienne encore. L'auteur (on le verra) est ami de la liberté ; mais la justice, la moralité, l'ordre, sont à ses yeux des éléments tout aussi nécessaires à la prospérité des peuples. Il abonde sur ce point dans le sens de l'un des maîtres les plus écoutés de la civilisation moderne, M. Guizot, quoiqu'il ne soit pas d'accord avec lui sur d'autres.

Pour écrire cette histoire, nous avons eu recours aux sources, et en particulier à quelques manuscrits importants, les Registres manuscrits du Conseil de Genève, l'His-

toire manuscrite du syndic Roset, celle de Gauthier, le manuscrit des Mamelus (Mamelouks) et plusieurs lettres et actes notables conservés dans les Archives de Genève. Nous avons de plus étudié dans la bibliothèque de Berne des manuscrits dont on avait jusqu'à cette heure peu ou point profité; quelques-uns sont indiqués dans les notes; d'autres le seront plus tard. Outre ces sources, nous avons profité d'écrits et de documents d'un grand intérêt, appartenant au seizième siècle, et publiés de nos jours par de savants archéologues genevois, en particulier par MM. Galiffe, Grenus, Revillod, E. Mallet, Chaponière, Fick. Nous avons fait aussi un grand usage des mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

Pour ce qui regarde la France, l'auteur s'est servi souvent de divers documents du seizième siècle, peu ou point connus, surtout pour ce qui concerne les rapports du gouvernement français avec les protestants allemands. Il a profité aussi de plusieurs manuscrits, et il a pu de cette manière faire connaître quelques faits qui appartiennent au commencement de la vie de Calvin, et qui n'ont point encore été racontés. Ces faits sont tirés en partie des lettres latines du réformateur, qui n'ont été imprimées jusqu'à présent, ni en latin, ni en français, mais qui forment partie du beau recueil que se propose de nous donner M. Jules Bonnet, si cette publication trouve dans le public chrétien les justes encouragements que méritent les travaux, le désintéressement et le zèle de son savant éditeur.

L'auteur ayant habituellement recours aux documents français du seizième siècle, en a fait souvent passer dans le texte les passages les plus caractéristiques. L'œuvre de l'historien n'est ni un travail d'imagination comme celle du poëte, ni une simple conversation sur les choses pas-

sées, comme quelques écrivains de nos jours paraissent le croire. C'est l'exposition fidèle des choses passées elles-mêmes, et quand on peut les raconter en se servant des expressions de ceux qui les ont vues, on est plus sûr de les présenter telles qu'elles furent.

Il y a toutefois un inconvénient à cette méthode : le langage du seizième siècle n'est pas toujours compris de la majorité des lecteurs. Quand donc l'auteur a cité, soit de la prose, soit des vers, il a dû quelquefois substituer à l'expression de ces temps anciens celle de nos jours. C'est une liberté non-seulement autorisée, mais commandée. Une publication archéologique demande avant tout la reproduction exacte, servile même, des expressions du temps; une publication historique veut avant tout être comprise. L'auteur s'est souvent contenté d'indiquer l'expression moderne en note ou en parenthèse.

Cependant la reproduction des documents contemporains n'est pas toute l'œuvre de l'historien. Il ne doit pas simplement extraire du sépulcre, où ils dorment, les débris des hommes et des choses du temps passé, pour les exposer au grand jour. Nous estimons beaucoup un tel travail et ceux qui le font, car il est nécessaire; et pourtant nous ne le croyons pas suffisant. Des ossements secs, ne sont point la fidèle représentation des hommes d'autrefois. Ce n'est pas comme squelettes qu'ils ont existé, c'est comme des êtres pleins de mouvement et de vie. L'historien n'est pas simplement un fossoyeur; il lui faut, — étrange présomption qui est pourtant une incontestable vérité, — il lui faut une puissance qui fasse revivre les morts.

Des historiens de l'antiquité ont réalisé cet idéal. C'est ainsi qu'Hérodote, lisant aux jeux Olympiques et à la fête

des Panathénées la brillante Histoire, où il avait recueilli les restes des peuples, savait en former des tableaux pleins de lumière et de vie. Aussi les Grecs, réunis pour l'écouter, accueillaient-ils ces scènes vivantes avec des cris d'enthousiasme, et les émotions les plus variées de la terreur et de la joie. Quelques historiens modernes ont su reproduire ces narrations animées de l'antiquité.

L'auteur, incapable lui-même d'accomplir cette tâche, réduit à ne présenter aux lecteurs qu'une simple et modeste chronique, a pourtant besoin d'exprimer son admiration pour ceux qui ont su faire revivre les âges endormis. Il croit fermement que si l'histoire doit avoir de la vérité, il faut qu'elle ait de la vie. Les choses des temps passés ne ressemblèrent pas, aux jours où elles furent, à ces grands musées de Rome, de Naples, de Paris, de Londres, dans les galeries desquels nous voyons, rangées, les unes après les autres, des statues de marbre, des momies et des tombes! Il y avait alors, soyez-en sûrs, des êtres vivants qui pensaient, qui sentaient, qui parlaient, qui agissaient, qui combattaient. Le tableau même, quoi que l'histoire puisse faire, aura toujours moins de vie que la réalité.

Il est des gens qui, dès qu'ils rencontrent une parole, une conversation dans un récit, s'imaginent aussitôt que ce sont là de pures inventions. A les entendre, on devrait croire que les personnages qui ont joué un rôle dans le monde ont été tous des muets. Il faut l'avouer, certaines histoires semblent presque l'indiquer; elles ne sont pas des tableaux parlants. Si c'est là un genre, il est, nous semble-t-il, aussi contraire à la vérité historique qu'à la vérité morale. Les hommes marquants de notre temps parlent. Je n'en voudrais pour preuve que tel premier

Digitized by Google

ministre de l'Angleterre, tel président des États-Unis, tel orateur des chambres de la France, tel tribun de nos républiques suisses. C'est le plus souvent par des discours ou même de simples mots, que s'accomplissent les grands événements qui constituent l'histoire. Malgré certains critiques, j'ose soutenir fermement que les hommes des temps anciens ont connu l'usage de la parole aussi bien que nous, autant que nous, et peut-être plus et mieux que nous. On entendra, par exemple, dans cette histoire, un grand parleur, connu jusqu'à présent par un long silence, dans les souterrains d'un vieux château, plutôt que par sa brillante conversation, Bonivard. Quand l'historien rencontre une parole de l'un des acteurs du grand drame des choses humaines, il doit la saisir aussitôt, comme une perle, et l'enfiler dans son tissu pour en relever les pâles couleurs, et lui donner plus de solidité et d'éclat. Que la parole de ce personnage se trouve dans ses lettres, dans ses écrits ou dans ceux des chroniqueurs, n'importe! Partout où il la trouve, l'historien la prendra. Oh! qu'il est agréable d'entendre les hommes parler, de les voir penser, sentir, agir comme ils l'ont fait dans la réalité. Que j'aime mieux cette histoire vraie, que ces compositions purement intellectuelles où les acteurs sont privés de la parole et même de la vie. Si l'historien, au lieu de nous conduire dans les scènes animées, et au milieu des passions et du tumulte du monde, nous mène tristement dans les salles mornes et silencieuses d'un couvent de la Trappe, je n'ai pas grande envie de le suivre. Quoi! point de discours, point d'affection, point de joie, point de larmes, point de ces vives images des hommes et des choses que le génie antique savait si bien tracer! Rien de ce qui constitue l'homme; et à la place une froide et muette

abstraction qui n'a jamais existé... L'ambition d'un tel historien me semble, je l'avoue, n'être pas très élevée.

Quand Prométhée eut achevé son œuvre, quand il eut fait un homme d'argile et lui eut donné les formes les plus exactes et les plus élégantes, ce civilisateur, comme le représente Eschyle dans sa trilogie, resta devant cette image, silencieux, mécontent, attristé..... Pour répondre à l'idéal qu'il avait conçu, pour faire de son ouvrage le juste objet de l'admiration des hommes, il sentit qu'il fallait lui donner la vie, et dans son audace, se mesurant avec Jupiter, il entreprit de faire descendre dans son sein le feu du ciel. « L'histoire, comme l'a dit un des maîtres de notre siècle, est d'elle-même pittoresque et dramatique; pour qu'elle devînt terne et froide, il a fallu la barbarie du moyen âge [1]. »

L'auteur, ayant ainsi indiqué les deux grandes méthodes historiques, et s'étant prononcé pour la meilleure, doit exprimer un regret :

Le *précepte* est aisé, mais l'art est difficile.

Et, en regardant son ouvrage, il doit répéter avec douleur cette confession d'un poëte de l'antiquité :

Deteriora sequor !

Cet écrit n'est point une biographie de Calvin, comme quelques-uns pourraient le croire. Le nom du grand réformateur figure, il est vrai, dans le titre, et nous serons heureux, quand l'occasion s'en présentera, de restituer à cette figure, si étrangement méconnue de nos jours, ses véritables couleurs. Nous savons qu'en le faisant, nous

[1] Daunou, professeur d'histoire et pair de France, *Études historiques*.

heurterons certains préjugés enracinés, et nous déplairons à ceux qui admettent sans critique, à son sujet, les fables de la légende romaine. Tacite, il est vrai, assure que la malignité a une fausse apparence de liberté : *Malignitati falsa species libertatis inest;* que l'histoire est plus favorablement écoutée quand elle noircit et dénigre : *Obtrectatio et livor pronis auribus accipiuntur.* Mais quel historien pourrait avoir la coupable ambition de plaire aux dépens de la vérité? Il y a plus, nous croyons que si notre siècle se trouve encore dans de grandes erreurs sur beaucoup d'hommes et beaucoup de choses, il est capable, plus que ceux qui l'ont précédé, et surtout que celui de Tacite, d'entendre la vérité, de l'examiner, de l'apprécier, et de la recevoir.

Toutefois, nous le répétons, ce n'est pas l'histoire de Calvin, c'est celle de la Réformation en Europe au temps de ce réformateur, que nous désirons raconter. Déjà d'autres volumes sont assez avancés, et nous aimerions en publier deux nouveaux l'année prochaine. Mais nous serait-il permis, en finissant, de transcrire ici une parole de la sainte Écriture, qui nous est souvent venue à l'esprit en faisant un nouveau travail? La voici :

Vous ne savez pas ce qui arrivera le lendemain, car qu'est-ce que votre vie? Ce n'est certes qu'une vapeur qui paraît pour un peu de temps, et qui ensuite s'évanouit. Vous devez donc dire : Si le Seigneur le veut, et si nous vivons, nous ferons ceci ou cela [1].

Eaux-Vives, Genève, automne 1862.

1 Épître de saint Jacques, chap. IV, v. 14 et 15.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

AVANT-PROPOS . . . . . Pag. v à xvj

LIVRE I

GENÈVE ET LES PREMIERS HUGUENOTS.

CHAPITRE PREMIER

LA RÉFORMATION ET LES LIBERTÉS MODERNES.

(Temps anciens.)

Trois mouvements dans Genève. — Importance de l'élément politique. — Raisons de cette importance. — Libertés des nations protestantes. — Influence de Calvin. — Pays-Bas, Ecosse, France, Angleterre, Etats-Unis. — Liberté et libertinage. — Le seizième siècle, Servet et Calvin. — Étudier les grandes choses dans les petites. — Trois sources de libertés. — La romaine. — La germanique. — La chrétienne. — Les trois couches du sol.. . . . . Pag. 1 à 15

CHAPITRE DEUXIÈME.

PREMIÈRES USURPATIONS ET PREMIÈRES LUTTES.

(Moyen âge.)

Trois puissances opposées aux libertés genevoises. — Les comtes de Genève. — Les évêques-rois. — Danger de la puissance temporelle des

Digitized by Google

évêques. — Les ducs de Savoie. — Ils convoitent Genève. — Pierre de Savoie s'empare du château. — Ses succès et ses mécomptes. — Amédée V s'empare du second château. — Il se fait vidame. — Il sanctionne les libertés de Genève. — Amédée VIII demande Genève au pape. — Le pape enlève aux Genevois l'élection des évêques. — Un duc et pape se fait évêque. — Lutte entre un fils et sa mère. — Désordres de Philippe sans Terre. — Le père se sauve devant son fils. — Ruse de la mère pour sauver ses trésors. — Le fils se présente chez le père. — Singulière visite. — Les foires de Genève données à Lyon. — Un évêque réformateur à Genève. — La Savoie prépare les derniers coups. — Dieu souffle sur l'humanité. — Principe rénovateur dans Genève. Pag. 16 à 41

CHAPITRE TROISIÈME.

UN ÉVÊQUE ENVOYÉ PAR LE PAPE POUR ENLEVER A GENÈVE SON INDÉPENDANCE.

(1513.)

Mort de l'évêque, agitation du peuple. — Discours des citoyens. — De Bonmont acclamé évêque par le peuple. — Deux systèmes d'élection. — Le duc et le bâtard de Savoie. — Accord entre ces deux princes. — Union avec la Savoie ambitionnée par le pape. — Le marché conclu à Rome. — Les Suisses sont éconduits. — Murmures des Genevois. — Les serviles cèdent, les libres protestent. — Entrée de l'évêque-prince dans Genève. — Il prête serment pour le violer. — Il veut gagner Berthelier et l'abbé de Bonmont. — Bals et banquets pour efféminer la jeunesse. — Les Savoyards à Genève. — Un jeune débauché. — Immoralités. Pag. 42 à 61

CHAPITRE QUATRIÈME.

OPPOSITIONS DIVERSES AUX DESSEINS DU DUC, DU PAPE ET DE L'ÉVÊQUE.

(1513 à 1515.)

Plaintes sur le libertinage des prêtres. — Corruption des couvents. — Représentations inutiles des magistrats. — Arrivée de Bonivard à Genève. — Son esprit et sa bonne humeur. — Mort de son oncle et les couleuvrines. — Besançon Hugues paraît. — Caractère de Charles III. — Noces de Julien et de Philiberte. — Une bulle donne Genève à la Savoie. — Indignation et protestation des citoyens. — Tristesse dans

Digitized by Google

Genève. — Décision contraire des cardinaux. — Nouveau projet de Charles. . . . . Pag. 62 à 76

CHAPITRE CINQUIÈME.

LES VIOLENCES DE L'ÉVÊQUE SOULÈVENT BERTHELIER ET LES ENFANTS DE GENÈVE.

(1513 à 1517.)

Vandel et ses quatre fils. — L'évêque fait enlever le père. — Émotion des fils et du peuple. — Berthelier déchire ses lettres de châtelain. — On s'adresse à l'évêque qui s'enfuit. — Miracles d'un moine. — Fêtes et débauches. — Berthelier appelle à la liberté. — Sarcasmes et redressements des torts. — Pas de liberté sans moralité. . Pag. 77 à 87

CHAPITRE SIXIÈME.

LES PARTIS CONTRAIRES SE PRÉPARENT AU COMBAT.

(1516 à 1517.)

Un voleur gracié par l'évêque. — Colère du duc. — Les envoyés ducaux soupent à Saint-Victor. — La Val-d'Isère veut gagner Bonivard. Il échoue. — Les envoyés et l'évêque se sauvent. — Le duc et l'évêque complotent. — Bonivard et Berthelier s'entendent. — Caractère de Bonivard, de Berthelier, de Calvin. — Sinistre présage. Pag. 88 à 99

CHAPITRE SEPTIÈME.

ASSEMBLÉE, AGITATION ET JEUX COMIQUES DES PATRIOTES.

(1516 à 1517.)

Quelques patriotes se réunissent. — Assemblée du Molard. — Le serment des patriotes. — Le repas chez Mugnier et le Momon. — Plaisanterie de Bonivard. — Mort de la mule de messire Gros. — Berthelier propose une farce. — Publication pour la peau de la mule. — Le duc se rend à Genève. — Seyssel veut désunir les Genevois. — Complot du duc et de l'évêque. . . . . Pag. 100 à 111

Digitized by Google

CHAPITRE HUITIÈME.

TORTURE DONNÉE A PÉCOLAT ET POURSUITE DE PHILIBERT BERTHELIER.

(1517.)

Caractère de Pécolat. — *Non videbit dies Petri.* — Le Poisson gâté de l'évêque. — Guet-apens pour prendre Pécolat. — On lui donne la torture. — Il est vaincu par la douleur. — Terreur de Pécolat et des Genevois. — L'évêque veut qu'on livre Berthelier. — On le supplie de s'enfuir. — Il sort de Genève déguisé. — On le cherche partout. Pag. 112 à 123

CHAPITRE NEUVIÈME.

BERTHELIER APPELLE LES SUISSES AU SECOURS DE GENÈVE; HUGUENOTS ET MAMELOUKS, VIOLENCE DE L'ÉVÊQUE.

(1517 à 1518.)

Berthelier recherche l'alliance des Suisses. — Discours de Berthelier à Fribourg. — L'évêque lui refuse un sauf-conduit. — Menaces des Suisses. — Huguenots. — Mamelouks. — Le syndic d'Orsières député à l'évêque. — L'ambassadeur jeté en prison. — Un député savoyard en Suisse. — Le duc en Suisse. — Plaintes contre l'évêque. Pag. 124 à 135

CHAPITRE DIXIÈME.

NOUVELLE TORTURE, DÉSESPOIR ET DÉLIVRANCE ÉCLATANTE DE PÉCOLAT.

(Décembre 1517 à mars 1518.)

Pécolat paraît devant ses juges. — On le menace de la question. — On prétend qu'il est ecclésiatique. — Il est remis aux mains des prêtres. — Le diable chassé de sa barbe. — Il veut se couper la langue. — Bonivard entreprend de le sauver. — Appel au métropolitain. — Citation de l'évêque par son métropolitain. — Bonivard trouve un clerc pour la remettre. — Effroi du clerc, vigueur de Bonivard. — L'inhibition signifiée à l'évêque. — Quatre-vingts citoyens demandent justice. — Influence des amis de Pécolat. — L'excommunication affichée à Genève. — Consternation et émeute. — Ordre de relâcher Pécolat. — Lettres papales contre Pécolat. — Dé-

livrance de Pécolat. — Il rentre en triomphe dans Genève. — Pécolat dans la cellule d'Yvonnet. — Ses récits par gestes. — Le timide Blanchet. . . . . Pag. 136 à 159

CHAPITRE ONZIÈME.

BERTHELIER JUGÉ A GENÈVE; BLANCHET ET NAVIS SAISIS A TURIN; BONIVARD SCANDALISÉ A ROME.

(Février à septembre 1518.)

Les trois princes complotent à Turin. — Le flambeau des libertés se rallume dans Genève. — Le procès de Berthelier commence. — Le procureur fiscal demande son incarcération. — Accusations passionnées. — Blanchet et André Navis à Turin. — L'évêque les fait arrêter. Leur interrogatoire. — Ils sont mis à la torture. — Navis se repent d'avoir désobéi à son père. — Bonivard se rend à Rome. — Les mœurs des prélats romains. — Deux causes de cette corruption. — Bonivard sur les Allemands et Luther. — Bonivard à Turin. — Sa fuite.
Pag. 160 à 176

CHAPITRE DOUZIÈME.

LES MEMBRES DE BLANCHET ET DE NAVIS SUSPENDUS AU NOYER DU PONT D'ARVE.

(Septembre, octobre 1518.)

Condamnation de Blanchet et de Navis. — Adieux, décapitation, mutilation. — Les membres salés et envoyés à Genève. — Suspendus au noyer, on les aperçoit. — Indignation, ironie et sanglots. — Le père et la mère de Navis. — Cure d'âmes de l'évêque. — Le châtiment des princes. — Effets divers dans le conseil. — Ambassade envoyée au duc. — L'évêque veut encore plus de têtes. — Genève succombera-t-il?
Pag. 177 à 189

CHAPITRE TREIZIÈME.

LES HUGUENOTS PROPOSENT L'ALLIANCE AVEC LES SUISSES, ET LES MAMELOUKS S'AMUSENT A TURIN.

(Octobre à décembre 1518.)

Élan de Berthelier. — Les membres de Navis et la pomme de Tell. — L'évêque et le duc nient le meurtre. — Les députés se joignent aux

ducaux. — L'évêque et le duc demandent dix ou douze têtes. — Les chefs huguenots se consultent. — Une assemblée demande l'alliance suisse. — Marti, de Fribourg, soutient à Genève la liberté. — Retour des députés genevois. — Le conseil rejette leur demande. — Le peuple s'assemble. — La lettre ducale est refusée. . . . Pag. 190 à 202

CHAPITRE QUATORZIÈME.

LES HUGUENOTS DEMANDENT L'ALLIANCE A FRIBOURG, LES MAMELOUKS LA REJETTENT. BERTHELIER EST ABSOUS; PLAINTES DU DUC.

(Décembre 1518 et janvier 1519.)

Deux sociétés en présence. — Hugues va à Fribourg pour l'alliance. — Elle est proposée au peuple. — Les modérés et les énergiques. — Agitation de Genève. — Rixes. — Danger de Berthelier. — Sa sérénité, son procès. — Sentence d'absolution. — Vive sensation à Turin. — Ambassade ducale à Genève. — Flatteries et querelles. Pag. 203 à 214

CHAPITRE QUINZIÈME.

LE PEUPLE VOTE L'ALLIANCE EN CONSEIL GÉNÉRAL ET LE DUC INTRIGUE CONTRE ELLE.

(6 février au 2 mars 1519)

Fribourg offre l'alliance. — L'alliance votée avec enthousiasme. — Élections huguenotes. — Grande joie. — Le parti mamelouk s'organise. — La liberté se réveille. — Propos étranges sur Genève. — Les princes tâchent de gagner Fribourg. — Les princes tâchent de gagner les chefs huguenots. — Les princes soulèvent la Suisse. — Joie causée par le député de Fribourg. — Trouble causé par le député des cantons. — Digne réponse de Genève. — A qui Genève doit son indépendance. Pag. 215 à 228

CHAPITRE SEIZIÈME.

LES CHANOINES SE JOIGNENT AU DUC ET LE PEUPLE SE LÈVE CONTRE EUX.

(Mars 1519.)

Le duc gagne les chanoines. — Discours de Bonivard. — Il distingue le temporel et le spirituel. — Déclaration des chanoines contre l'al-

liance. — Les patriotes irrités montent vers eux. — Bonivard entre le peuple et les chanoines. — Les chanoines font une nouvelle lettre. — Le peuple s'apaise. . . . . Pag. 229 à 237

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

LE DUC A LA TÊTE DE SON ARMÉE ENTOURE GENÈVE.

(Mars et avril 1519.)

Incartade de quinze gentilshommes ducaux. — Réponse ferme du Conseil. — Alarmes à Genève. — Le roi d'armes ducal devant le conseil. — Son discours, réponse du premier syndic. — Le héraut déclare la guerre. — Genève prépare la résistance. — Les mamelouks se rendent vers le duc. — Leur conférence dans le verger du Faucon. — Le duc se transporte à Gaillard. — Marti arrive de Fribourg. — Entrevue du duc et de Marti. — Essai de surprise à minuit. — Elle échoue. — Ruse et promesse du duc. — Fuite de Bonivard. . . . . Pag. 238 à 254

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

L'ARMÉE DE SAVOIE DANS GENÈVE.

(Avril et mai 1519.)

Le duc et son armée entrent dans Genève. — L'armée prend ses quartiers dans la ville. — Le duc et le comte agissent en maîtres. — Le sac de Genève. — Désordres dans les caves et les rues. — Liste de proscription. — Reproches du Fribourgeois au duc. — Un conseil général et une *criée* du duc. — L'armée de Fribourg approche. — Message de Fribourg au duc. — Effroi et transformation du duc. — Les *besolles* et sarcasmes des Genevois. — La médiation de Zurich, Berne et Soleure. . . . . Pag. 255 à 268

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

ARRESTATIONS DE BONIVARD ET DE BERTHELIER.

(Avril à septembre 1519.)

L'évêque et les mamelouks complotent à Troches. — Fuite de Bonivard entre un seigneur et un prêtre. — Trahison de ces deux misérables. — Emprisonnement de Bonivard à Grolée. — L'évêque recrute des soldats. — Son entrée dans Genève et ses intentions. — Sérénité de Berthelier. — Sa campagne sur le Rhône et sa belette. — Son arrestation.

Digitized by Google

— Sa prison et son mépris de la mort. — Il refuse de demander grâce. — La parole de Dieu le console. . . . . Pag. 269 à 281

CHAPITRE VINGTIÈME.

PHILIBERT BERTHELIER MARTYR DE LA LIBERTÉ. TERREUR ET OPPRESSION DANS GENÈVE.

(Août et septembre 1519.)

L'évêque se refuse à une procédure légale. — Tout se fait en un jour. — Six cents hommes en rang de bataille. — Condamnation inique et illégale. — Mort de Berthelier. — Procession à travers la ville. — Émotion et horreur des Genevois. — La lutte et la future victoire. — Le sang des martyrs est une semence. — L'évêque veut révolutionner Genève. — Syndics mamelouks; muette douleur. — Première opposition aux superstitions. — Saint Babolin. — Interrogatoire de De Joye. — On le menace de la torture. — Les princes de Savoie écrasent la liberté. — Voix d'une prophétesse. . . . . Pag. 282 à 299

CHAPITRE VINGT ET UNIÈME.

LUTTE DE LA LIBERTÉ. LUTHER. MORT DE L'ÉVÊQUE ET SON SUCCESSEUR.

(1520 à 1523.)

Lévrier réclame au nom du droit. — Les huguenots reprennent courage. — Leur modération, leur amour de la concorde. — Le clergé refuse de payer. — Les instructions de Luther. — Son exemple encourage Genève. — Grande procession hors de la ville. — Menace de fermer les portes sur elle. — Bonivard mis en liberté. — Pierre de La Baume, coadjuteur. — Mort de l'évêque. — Désespoir et repentir. — Son successeur. — Lettre du nouvel évêque au conseil. — Réception faite à Pierre de La Baume. — Espérances de quelques Genevois. — Serment et tyrannie de l'évêque. . . . . Pag. 300 à 317

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.

CHARLES VEUT SÉDUIRE GENÈVE PAR LES FÊTES : LA COMÉDIE DES CHANOINES ET CELLE DES HUGUENOTS.

(Août 1523.)

Béatrice de Portugal. — Vanité des Genevois. — Entrée magnifique

du duc et de la duchesse. — L'orgueil de Béatrice blesse les Genevois. — Preuve que Genève aime la papauté. — Représentation d'un mystère. — L'invention de la sainte croix. — Banquets, danses et triomphes. — L'amour de l'indépendance semble arrêté. — Nouveaux Testaments vendus à Genève. — Nouvelle autorité, nouvelle doctrine. — Mémoire au pape sur la rébellion de Genève. — Les huguenots représentent un mystère. — Le Monde malade. — La Bible irrépréhensible, pour remède. — Les désordres du clergé. — Luther et la Réformation. — Le Monde préfère être fou. — Batteries entre Genevois et Savoyards. — Lévrier et Lullin. — Plutôt des charretiers que des princes. — Naissance d'un prince de Savoie. — Efforts du duc pour obtenir Genève. — Désordres dans les couvents. — Dieu fait le guet pour Genève.
Pag. 318 à 343

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

AIMÉ LÉVRIER, MARTYR DE LA LIBERTÉ ET DU DROIT AU CHATEAU DE BONNE.

(Mars 1524.)

Hommage aux martyrs de la liberté. — Les vidames dans Genève. — Qui empêchera le duc? — Le duc et Lévrier à Bonne. — Fermes discours de Lévrier. — L'Église de l'État. — Le duc démasque ses batteries. — Promesses et séductions. — Le conseil épiscopal devant le duc. — Lévrier devant le duc. — Le duc le menace de la mort. — Lévrier préfère la mort à la fuite. — Saint-Sorlin et le duc s'éloignent. — Lévrier saisi à la sortie de Saint-Pierre. — Une escorte l'entraîne à Bonne. — Agitation à Genève. — Les épiscopaux craignent d'intercéder. — Complot machiavélique du duc. — Il veut Genève ou la vie de Lévrier. — Démarche des dames genevoises. — Condamnation et calme de Lévrier. — Dix heures du soir. — Martyre de Lévrier. — Une victoire morale. — Les fondateurs des libertés modernes. — Effet sur les jeunes mondains. — Espoir des Genevois, fuite du duc. — Genève respire et se relève. . . . . Pag. 344 à 372

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME.

INDIGNATION CONTRE LES MAMELOUKS; LE DUC S'APPROCHE AVEC UNE ARMÉE; EXODE DE L'ÉLITE DES CITOYENS.

(1524, 1525.)

Infidélité du trésorier Boulet. — Le syndic Richardet le frappe. — Boulet exploite cette aventure. — Vengeance du conseil de Savoie. —

Digitized by Google

Boulet et l'évêque à Genève. — Genève représente à l'évêque les violences du duc. — Un nouveau chef, Besançon Hugues. — Election de quatre syndics huguenots. — Hugues refuse son élection. — Appel de Genève à Rome. — Menaces du conseil de Savoie. — L'évêque ne se soucie pas de Genève. — Violences faites aux Genevois. — Le duc demande le retrait de l'appel à Rome. — Quarante-deux opposants. — Les listes de proscription. — L'orage éclate. — Terreur dans Genève. — L'exode. — Vuillet vient coucher chez Hugues. — Fuite par le pays de Vaud. — Fuite par la Franche-Comté. — Hugues quitte de nuit Châtelaine. — Les archers poursuivent les fugitifs. . . Pag. 373 à 397

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME.

LES FUGITIFS DANS FRIBOURG ET DANS BERNE. LE DUC ET LE CONSEIL DES HALLEBARDES DANS GENÈVE.

(Septembre à décembre 1525.)

Discours de Hugues à Fribourg. — Accueil de Fribourg, Berne et Soleure. — Influence évangélique à Berne. — Pensées des Savoyards. — Les mamelouks retirent l'appel à Rome. — Le duc veut la souveraineté. — Genève chancelle. — Les Suisses le raffermissent. — Ruse du duc de Savoie. — Hugues la dévoile. — Les femmes des forensifs les rejoignent. — Douleur et appels des forensifs. — Inquiétudes de l'évêque. — La puissance laïque. — Projet du duc. — Il convoque un conseil général. — Le conseil des Hallebardes. — Il réclame la souveraineté pour le duc. — Votation sans les hallebardiers. — Le duc contrarié dans son despotisme. — Le cœur lui manque; il s'en va. — Les mamelouks accusent les fugitifs. — Lullin et d'autres arrivent à Genève. — Ils demandent qu'on les justifie. . . . . Pag. 398 à 422

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME.

LE PEUPLE ET L'ÉVÊQUE DÉFENDENT LA CAUSE DES FUGITIFS.

(Décembre 1525 à février 1526.)

Cent citoyens se présentent devant le conseil. — Approbation et justification des forensifs. — Le notaire fribourgeois interroge l'assemblée. — Un petit peuple qui se relève. — La protestation abondamment signée. — Mesures du parti savoyard. — Les deux partis appellent l'évêque. — Pierre de La Baume à Genève. — Vandel le gagne. — L'évêque brave et craint le duc. — Élection des syndics. Liste mamelouke. — Liste épiscopale. — Le peuple élit quatre huguenots. — Le

peuple casse les arrêtés contre les libertés. — Effets de la grande nouvelle à Berne. — La barque des miracles de Dieu. . Pag. 423 à 439

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME.

GENÈVE ET LES SUISSES S'ALLIENT; L'ÉVÊQUE, LES DUCAUX ET LES CHANOINES S'ENFUIENT, ET LE PEUPLE TRESSAILLE DE JOIE.

(Février à août 1526.)

Acte d'alliance au nom de la Trinité. — Rentrée des forensifs dans Genève. — Discours de Hugues. — Il lit l'acte d'alliance. — Le clergé complote contre l'alliance. — L'évêque proteste contre elle. — Le peuple ratifie l'alliance. — Liberté du peuple et temporalité de l'évêque. — Germe des grandes questions dans Genève. — Des Genevois penchent vers la Réforme. — Conjuration des chanoines. — Sauve qui peut. — Tout s'est fait par la grâce de Dieu. — Les Suisses reçoivent les serments de Genève. — Joie du peuple. — Honneur à Bonivard, Berthelier, Lévrier. — Réveil de la société au seizième siècle. — La tombe se refermera-t-elle? — Le plus beau titre de gloire de la France. — Son salut. . . . . Pag. 440 à 460

LIVRE II

FRANCE. — TEMPS FAVORABLES.

CHAPITRE PREMIER.

UN HOMME DU PEUPLE ET UNE REINE.

(1525, 1526.)

Trois œuvres nécessaires pour l'union avec Dieu. — Œuvres de Luther, Zwingle, Calvin. — La vérité et la moralité procurent la liberté. — Calvin couronne le temple de Dieu. — Une reine. — Les ressemblances de Marguerite et de Calvin. — Leurs contrastes. — Pavie. — Effet produit sur Charles-Quint. — Conseil du duc d'Albe. — Démembrement de la France. — Le chemin de la croix. — Prières de Marguerite. — Elle trouve le roi mourant. — Il revient à la vie. — Margue-

rite à Tolède. — Son éloquence et sa piété. — Admiration qu'elle inspire. . . . . Pag. 461 à 481

CHAPITRE DEUXIÈME.

MARGUERITE SAUVE LES ÉVANGÉLIQUES ET LE ROI.

(1525, 1526.)

Persécution en France. — Berquin prêche dans l'Artois. — Opposition. — Beda examine les livres de Berquin — Berquin emprisonné. — Marguerite et le roi interviennent. — Danger de Marguerite en Espagne. — Faux serments du roi. — Approbation du pape. Pag. 482 à 491

CHAPITRE TROISIÈME.

LA RÉFORMATION PASSERA-T-ELLE LE RHIN?

(1525, 1526.)

Le passage du Rhin à Strasbourg. — Le comte de Haute-Flamme. — Correspondance de Marguerite et de Haute-Flamme. — Le système de Marguerite. — Elle invite Haute-Flamme en France. — Interdit d'écrire, d'imprimer, de lire. — Interrogatoire de Berquin. — Marguerite gagne sa mère en faveur de Berquin. — Le roi défend au parlement de procéder. — Henri d'Albret, roi de Navarre. — Il recherche la main de Marguerite. — Préoccupations de Marguerite. . Pag. 492 à 504

CHAPITRE QUATRIÈME.

LA MORT DES MARTYRS ET LE RETOUR DU ROI.

(1526.)

Un martyr sur la place Maubert. — Un jeune chrétien de Meaux se dédit. — Comment on allait en Vauderie. — Un jeune Picard brûlé en Grève. — Toussaint livré à l'abbé Saint-Antoine. — Angoisses de Toussaint dans le cachot. — François Ier est rendu à la France. — Le roi sollicité en faveur des évangéliques. — François s'oppose à ce que Haute-Flamme vienne. — Les otages du roi. — Aspiration de l'âme de Marguerite. — La complainte du prisonnier. — Pensées du roi sur le mariage de sa sœur. — Nouvel état des choses en Europe. Pag. 505 à 519

CHAPITRE CINQUIÈME.

LA DÉLIVRANCE DES CAPTIFS ET LE RETOUR DES EXILÉS.

(1526.)

Délivrance des captifs; Berquin, Marot. — Michel d'Arande nommé évêque. — Toussaint tiré du cachot. — Grande joie à Strasbourg. — Les réfugiés dans cette ville. — Lefèvre et Roussel reçus par Marguerite. — Les fruits de l'épreuve. — Réunion évangélique à Blois. — Toussaint à la cour. — Une ère lumineuse commence. — Le roi vient à Paris l'inaugurer. — Les nobles et prélats, croyants à la cour, rejettent la foi quand ils en sont loin. — Faiblesse de Lefèvre et de Roussel. — Toussaint dégoûté de la cour. — Que la France soit digne de la Parole. Pag. 520 à 536

CHAPITRE SIXIÈME.

QUI SERA LE RÉFORMATEUR DE LA FRANCE?

(1526.)

Sera-ce Lefèvre, Roussel? — Sera-ce Farel? — Roussel et les princes de la Marche. — Farel appelé dans la Marche. — Prosélytisme de Marguerite. — Elle veut la sanctification. — L'Évangile relève de la faculté morale. — Farel comme réformateur. — Farel et Mirabeau. — Comment Farel eût été reçu. — L'appel de la Marche arrive trop tard. — Berquin mis en liberté. — Ne sera-t-il pas le réformateur? — Mariage de Marguerite et du roi de Navarre. — Aspirations de la reine. — Tout change dans le monde. . . . . Pag. 537 à 553

CHAPITRE SEPTIÈME.

PREMIÈRES ÉTUDES ET PREMIÈRES LUTTES DE CALVIN.

(1523-1527.)

Un professeur et un écolier. — Arrivée et reconnaissance de Calvin. — Influence de Cordier sur Calvin. — Calvin entre à Montaigu. — Un professeur espagnol. — Calvin monte en philosophie. — Pureté et zèle de Calvin. — Ses études. — Un souffle d'Évangile dans l'air. — Olivétan, cousin de Calvin. — Conversations d'Olivétan et de Calvin. — Résistance de Calvin. — Calvin s'examine. — Ses maîtres veulent l'arrêter. — Calvin recourt aux pénitences et aux saints. — Son désespoir. Pag. 554 à 570

Digitized by Google

CHAPITRE HUITIÈME.

CONVERSION DE CALVIN ET CHANGEMENT DE VOCATION.

(1527.)

Le protonotaire Doullon brûlé vif. — La lumière luit dans Calvin. — Il tombe aux pieds du Christ.— Il ne peut se séparer de l'Église.— La doctrine du pape attaquée par ses amis. — La papauté devant Calvin. — Sa conversion fut-elle subite ? — Époque de cette conversion. — Dieu dans la conversion. — Regrets du père de Calvin. — — Gérard destine son fils au droit. — Conversion, Christianisme et Réformation. . . . . Pag. 571 à 583

CHAPITRE NEUVIÈME.

BERQUIN DÉCLARE LA GUERRE A LA PAPAUTÉ.

(1527.)

Ordre et liberté viennent de vérité. — Beda et Berquin. — Entreprise de Berquin. — Effroi de ses amis. — Beda enfermé au palais. — Berquin attaque Beda et la Sorbonne. — Effroi d'Erasme. — Il ne veut pas se battre. — Le parti catholique s'agite. . . Pag. 584 à 593

CHAPITRE DIXIÈME.

EFFORTS DE DUPRAT POUR OBTENIR LA PERSÉCUTION, ET RÉSISTANCE DE FRANÇOIS Ier.

(1527, 1528.)

Louise de Savoie et Duprat. — François Ier et le seizième siècle. — Marché que le clergé propose. — Marguerite encouragée. — Ses promenades à Fontainebleau. — Elle accouche à Pau. — Martyre de De la Tour. — La reine retourne en hâte à Paris. — Concile à Paris. — Duprat sollicite le roi. — Conciles dans le reste de la France. — Duprat et le parlement se réconcilient. — Le roi s'oppose à la persécution. Pag. 594 à 607

CHAPITRE ONZIÈME.

LES FÊTES DE FONTAINEBLEAU ET LA VIERGE DE LA RUE DES ROSIERS.

(1528.)

Évangélisation par la reine de Navarre. — La reine et un jeune veneur. — Ah! vous êtes mauvais chasseur. — Noces de Renée et du duc de Ferrare. — Éclats de colère du roi. — Image de la Vierge brisée. — Donleur et cris du penple. — Efforts pour découvrir le conpable. — Immense procession. — Miracles opérés par l'image. — Le roi lâche les rênes aux persécuteurs. . . . . Pag. 608 à 619

CHAPITRE DOUZIÈME.

PRISONNIERS ET MARTYRS A PARIS ET DANS LES PROVINCES.

(1528.)

Un Christaudin. — Denis, de Rieux. — Briçonnet dans le cachot de Denis. — Claie et bûcher. — Les saintes vertus d'Annonay. — Machopolis, Rénier, Jonas. — Calme de Berquin devant l'orage. — Berquin arrêté. — Aveuglement de la papauté. — De la persécution, sort le réformatenr. . . . . Pag. 620 à 629

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

LA RÉFORMATION

EN EUROPE

AU TEMPS DE CALVIN

LIVRE I

GENÈVE ET LES PREMIERS HUGUENOTS

CHAPITRE PREMIER

LA RÉFORMATION ET LES LIBERTÉS MODERNES

Les faits ne sont pas toute l'histoire, comme les membres d'un corps ne sont pas tout l'homme. Il y a dans l'histoire comme dans le corps une âme, et c'est elle qui produit, qui anime, qui enchaîne les faits, en sorte que leur ensemble concourt à un seul et même but.

Au moment où nous allons nous occuper de Genève, qui doit devenir au seizième siècle, par le

Digitized by Google

ministère de Calvin, le centre le plus puissant de réforme, une question se présente donc à nous.

Quelle a été l'âme de la Réformation de Genève? Sans doute, le salut par la foi en Christ mort pour sauver; sans doute le renouvellement du cœur par la Parole et l'Esprit de Dieu. Mais à côté de ces éléments suprêmes, qui se sont trouvés dans toutes les Réformations, on en rencontre de secondaires qui ont existé dans tel pays et non dans tel autre. Celui que nous découvrons à Genève mérite peut-être de fixer l'attention des hommes de notre temps; l'élément caractéristique de la Réforme genevoise, c'est la liberté.

Trois grands mouvements s'accomplirent dans cette ville durant la première moitié du seizième siècle. Le premier fut la conquête de l'indépendance; le second fut la conquête de la foi; le troisième fut la conquête de la rénovation et de l'organisation de l'Église. Berthelier, Farel, Calvin sont les trois héros de ces trois épopées.

Ces divers mouvements étaient tous nécessaires. L'évêque de Genève était aussi prince temporel, comme à Rome; il était difficile d'enlever à l'évêque sa houlette, si on ne lui enlevait pas d'abord son épée. La nécessité de la liberté pour l'Évangile et de l'Évangile pour la liberté est reconnue maintenant de tous les hommes sérieux; or il y a déjà trois cents ans que l'histoire de Genève l'a proclamée.

Mais, dira-t-on, une histoire de la Réformation n'a point à s'occuper de l'élément séculier, politique, social. On m'a reproché de n'avoir pas mis

suffisamment en vue cet élément dans l'histoire de la Réformation de l'Allemagne, où il eut relativement peu d'importance. On me reprochera peut-être de m'en occuper trop dans la Réformation de Genève, où il tient une place éminente. Il est difficile de satisfaire tous les goûts; le plus sûr est de se diriger d'après la vérité des principes et non d'après les exigences des personnes. Est-ce notre faute si la vie d'une époque a des traits qui la caractérisent? si l'on ne peut y supprimer l'élément séculier, sans faire tort à l'élément spirituel? si couper l'histoire en deux c'est la dénaturer? Dans la Réforme de Genève, et en particulier dans la constitution de son Église, l'élément de liberté prédomine plus que dans celles d'autres contrées. Or on ne peut en connaître la raison que si l'on étudie le mouvement qui a produit cette réforme. L'histoire de l'émancipation politique de Genève est intéressante en elle-même; la liberté, comme on l'a dit [1], n'a jamais été commune dans le monde; elle n'a prospéré ni sur toutes les terres, ni sous tous les cieux, et les époques où un peuple lutte *justement* pour la liberté sont les privilégiées de l'histoire. Or, une telle époque se rencontra au commencement des temps modernes; mais, chose étrange, c'est presque uniquement dans Genève que les luttes de la liberté font des premiers temps du seizième siècle, des temps privilégiés.

Il y a plus, nous trouvons dans ce petit peuple des hommes étonnants par leur dévouement à la

[1] M. de Rémusat.

liberté, par leur attachement à la légalité, par la hardiesse de leurs pensées, la fermeté de leur caractère, la surabondance de leur énergie. Après un repos qui avait duré plusieurs centaines d'années, la nature humaine ayant retrouvé ses forces, comme le fait une terre en friche, étala presque partout au seizième siècle les merveilles de la plus puissante végétation. Genève est sans doute alors le plus petit théâtre de cette fermentation extraordinaire; mais il n'est pas celui où il y a le moins d'héroïsme et de grandeur; et à cause de cela seul, il vaudrait la peine de l'étudier.

Toutefois ce sont d'autres raisons qui nous y engagent. J'ai dit la première : la lutte de la liberté dans Genève fut l'un des agents de sa transformation religieuse; pour connaître celle-ci, il faut connaître celle-là. Voici la seconde : Calvin est la grande figure de cette époque; il est donc nécessaire d'étudier le sol sur lequel cette figure s'élève; la connaissance de l'histoire de Genève avant Calvin peut seule faire comprendre la vie de ce grand réformateur. Mais voici la troisième raison, en même temps la plus importante. C'est l'histoire de la Réformation du seizième siècle, au temps de Calvin, que nous entreprenons de décrire. Or ce qui distingue principalement la Réformation de Calvin de celle de Luther, c'est que partout où elle s'est établie, elle a apporté non-seulement la vérité mais aussi la liberté, et tous les grands développements que ces deux principes féconds amènent avec eux. La liberté politique s'assied alors, nous allons le voir, sur ces collines qui portent à l'extrémité

méridionale du Léman la cité de Calvin, et dès lors elle ne les a point quittées. Mais il y eut plus. Cette liberté terrestre, fidèle compagne de la vérité divine, arriva en même temps qu'elle dans les provinces unies des Pays-Bas, en Angleterre, en Écosse, puis aux États-Unis, ailleurs encore, et elle créa partout de grands peuples. La Réformation de Calvin est celle des temps modernes; c'est la religion destinée au monde universel. Profondément spirituelle, elle sert en même temps d'une manière admirable tous les intérêts temporels de l'homme. Elle a *les promesses de la vie présente et de celle qui est à venir.*

Les institutions libérales des nations protestantes ne sont pas dues uniquement à la Réformation de Calvin; elles ont des sources très variées, et ne sont pas d'importation étrangère. Il y avait dans le sang de ces peuples des éléments de liberté, et des hommes rares ont exercé au milieu d'eux une influence civilisatrice; la *grande charte* est plus ancienne que la Réforme de Genève; mais nous croyons (nous pouvons nous tromper) que cette Réformation a eu quelque petite part à l'introduction de ces principes constitutionnels, sans lesquels les peuples ne peuvent parvenir à l'âge de majorité. D'où vient cette influence?

Le peuple de Genève et son grand docteur ont chacun laissé leur empreinte sur la Réformation qui sortit de ses murs. L'empreinte de Calvin fut la vérité; l'empreinte du peuple fut la liberté. Cette dernière circonstance nous oblige à raconter les luttes dont Genève fut le théâtre, et qui, presque inconnues jusqu'à cette heure, sont venues pour-

tant, comme un filet d'eau, accroître le grand fleuve de la civilisation moderne. Mais il y a une seconde et plus puissante cause. Parmi les grands principes que Calvin a mis en lumière, le premier est la souveraineté de Dieu. Il a prescrit de *rendre à César ce qui appartient à César*, mais il a ajouté : « Il faut « que Dieu retienne toujours le souverain empire et « que tout ce qui peut être dû aux hommes demeure « subalterne. L'obéissance envers les princes s'ac- « corde avec le service de Dieu ; mais si les princes « usurpent quelque chose de l'autorité de Dieu, il « ne faut leur obéir qu'autant qu'il se pourra faire « sans offenser Dieu [1]. » Si ma conscience est pleinement soumise à Dieu, je suis libre quant aux hommes ; mais si je tiens à autre chose qu'au ciel, les hommes peuvent facilement m'asservir. La vraie liberté n'est que dans les régions élevées. L'oiseau qui rase la terre peut la perdre à chaque instant ; mais on ne peut la ravir à l'aigle qui plane dans la nue.

Les grands mouvements accomplis par les peuples au seizième et au dix-septième siècle, dans le sens des lois et de la liberté, ont avec la Réformation de Calvin certains rapports qu'il est impossible de méconnaître.

Guy de Brès revient, avec beaucoup d'autres, de Genève dans les Pays-Bas, et bientôt le grand combat entre les droits du peuple et le despotisme révolutionnaire et sanglant de Philippe II commence ; des luttes héroïques s'accomplissent, et la créa-

[1] Calvin, *Harmonie évangélique*, Matth. XX, 21.

tion des Provinces-Unies en est le glorieux couronnement.

Jean Knox retourne aussi, de Genève où il a passé quelques années, dans l'Écosse sa patrie; et le papisme, l'amour de l'arbitraire, l'immoralité de la nièce des Guises, font place, dans ces nobles contrées à l'enthousiasme pour l'Évangile, la liberté, la sainteté, qui n'a cessé d'embraser dès lors les âmes ardentes de ce peuple énergique.

Les disciples et les amis innombrables de Calvin apportent chaque année en France les principes de la liberté religieuse et politique[1]; un terrible combat s'engage avec le papisme et le despotisme des Valois, puis des Bourbons. Et si ces princes cherchent à détruire les libertés pour lesquelles les huguenots donnent leur sang, il en demeurera pourtant des restes impérissables dans cette illustre nation.

Les Anglais réfugiés à Genève pendant les sanglantes persécutions de Marie s'y pénètrent d'amour pour l'Évangile et la liberté. Ils retournent en Angleterre; une source y jaillit sous leurs pas. Ces eaux contenues sous Élisabeth, dans un canal étroit, s'élèvent sous ses successeurs. Elles sont bientôt un torrent rapide et bruyant qui déborde, et dont les flots trop hardis emportent le trône même dans leur cours impétueux. Mais ramené dans son lit par la main sage de Guillaume d'Orange, le torrent intrépide devient un fleuve bienfaisant qui porte au loin la prospérité et la vie.

[1] Parmi les écrits politiques des disciples de Calvin, voir *la Gaule franke*. — *Le Réveille-matin des Français et de leurs voisins*, etc.

Enfin Calvin fut le fondateur de la plus grande des républiques. Les *pèlerins*, qui sous Jacques Ier abandonnant leur patrie, abordèrent sur les rives stériles de la Nouvelle-Angleterre, et y établirent des colonies bientôt populeuses et puissantes, sont ses fils, ses fils directs et légitimes; et cette nation américaine, que l'on a vu en peu d'années croître en lumière, en puissance, en liberté, salue comme son père l'humble réformateur des bords du Léman.

Il est, il est vrai, des esprits distingués qui accusent de despotisme cet homme de Dieu; et cela s'explique. Parce qu'il a été ennemi du libertinage, on en a fait l'ennemi de la liberté. Nul n'a été plus opposé que Calvin à l'anarchie morale et sociale qui menaçait le seizième siècle, et qui désole toutes les époques incapables de la réprimer. Cette lutte courageuse de Calvin est l'un des plus grands services qu'il ait rendus à la liberté, car elle n'a pas de plus dangereux ennemis que l'immoralité et le désordre.

Sans doute, s'il est question des moyens destinés à réprimer le mal, Calvin n'a pas été au-dessus de son siècle, qui était unanime, dans toutes les communions, pour l'application des châtiments les plus graves. Si un homme est dans l'erreur quant à la connaissance de Dieu, c'est à Dieu seul qu'il a un compte à rendre. Quand les hommes, souvent les meilleurs, s'établissent vengeurs de Dieu, la conscience se révolte et la religion se voile. On n'en était pas là il y a trois siècles, et les esprits les plus éminents payent toujours de quelque manière leur tribut à la faiblesse humaine. Et pourtant, dans une

circonstance célèbre, quand un malheureux, dont les doctrines menaçaient la société, se trouvait devant les tribunaux civils de Genève, il y eut, dans toute l'Europe, une seule voix qui s'éleva dans un sens favorable à l'accusé; une seule voix qui demanda un adoucissement à la peine de Servet; et cette voix fut celle de Calvin[1].

Quels que soient les préjugés invétérés que l'on rencontre dans le monde, l'histoire, témoin irrécusable, place Calvin parmi les pères des libertés modernes. Peut-être que peu à peu on verra les hommes impartiaux prêter l'oreille aux justes et graves accents de cette voix des siècles; et plus on reconnaîtra l'importance et l'universalité de la Réformation issue de Genève, plus aussi on nous excusera d'oser attirer quelques moments l'attention sur les temps héroïques de cette obscure cité.

Le seizième siècle est le plus grand de tous; c'est l'époque où tout finit et où tout commence; rien n'y est futile, pas même le plaisir; rien n'y est petit, pas même une ville posée inaperçue au pied des Alpes.

Or, dans ce siècle rénovateur, tout plein de directions contraires, de luttes énergiques, le mouve-

[1] « Pœnæ vero atrocitatem remitti cupio. » « *Je* désire que l'atrocité « de la peine lui soit remise. » (*Calvin à Farel*, 26 *août* 1553). Calvin paraît avoir ensuite engagé ses collègues à se joindre à lui. « Genus « mortis conati sumus mutare, sed frustra. » « *Nous nous* sommes ef- « forcés de changer le mode de sa mort, mais en vain; pourquoi « n'avons-nous pas réussi? je renvoye de vous le dire jusqu'au mo- « ment où je vous verrai. » (*Le même au même*, 26 *octobre* 1553.) Farel répond à Calvin : « En désirant adoucir la sévérité de la peine, « vous avez agi comme un ami, envers un homme qui est votre grand « ennemi. »

ment religieux n'eut pas un foyer unique, il en eut deux comme l'ellipse; un vers fameux les a nommés :

« Je ne décide pas entre Genève et Rome [1]. »

Le foyer catholique était en Italie dans la métropole de l'ancien monde; le foyer évangélique, allumé à Wittemberg, fut transporté au centre des peuples européens, dans la plus petite des cités, celle même dont nous avons à raconter l'histoire.

On a pu en parlant de certaines époques, du règne de Charles-Quint par exemple, voir un désavantage dans la grandeur du théâtre où l'action se passait; on a pu se plaindre de ce que l'acteur principal, quelle que fût sa taille, s'y trouvait nécessairement rapetissé. Cet inconvénient ne se rencontre pas dans le récit que j'entreprends de faire. Si l'empire de Charles-Quint a été le plus grand théâtre de l'histoire, Genève en a été le moindre. D'un côté un grand empire; de l'autre, une république microscopique. Mais cette petitesse fait ressortir davantage la grandeur de l'action. Des esprits superficiels seuls se détournent avec dédain d'un drame sublime, parce que la scène où il se joue est étroite, et la représentation sans éclat. Étudier les grandes choses dans les petites est l'un des travaux les plus utiles pour l'homme. Ce que je me propose (et c'est ma justification) ce n'est pas de décrire une minime cité des Alpes, cela n'en vaudrait pas la

[1] *Henriade.*

peine; mais d'étudier dans cette cité une histoire qui est au fond une image de l'histoire de l'Europe, de ses maux, de ses luttes, de ses aspirations vers quelque chose de meilleur, de ses libertés politiques et de ses transformations religieuses. Peut-être, je l'avoue, l'attachement aux lieux qui m'ont vu naître m'a fait examiner de plus près et raconter plus au long nos annales. Cette pensée de la patrie, que je reconnais n'avoir pas été étrangère à mon travail, m'exposerait-elle à de sévères reproches? Elle sera plutôt, je l'espère, une raison qui me disculpera. « Ce livre, disait Tacite en commençant « l'un de ses immortels ouvrages, m'a été dicté par « l'affection; ce sera sa louange, ou du moins son « excuse [1]. » Nous serait-il défendu de nous abriter modestement derrière la haute stature du prince de l'histoire?

Les libertés modernes proviennent de trois sources très différentes, de l'union de trois caractères, de trois lois, de trois mondes, de trois conquêtes, — la romaine, la germanique et la chrétienne. La combinaison de ces trois influences, qui a fait l'Europe moderne, se retrouve d'une manière assez frappante dans la vallée lémanique. Les trois torrents venus du midi, du nord, de l'orient, dont la réunion forme le grand fleuve de la civilisation, déposèrent dans ce petit creux, que la main du Créateur a fait entre les Alpes et le Jura, de précieuses alluvions dont, après plusieurs

[1] « Hic enim liber professione pietatis, aut laudatus erit, aut excusatus. » (Tacitus, *Agricola*, III.)

siècles, il est facile de distinguer encore les parties diverses.

On trouve d'abord dans Genève l'élément romain. En effet, cette cité fit longtemps partie de l'empire ; « c'était, dit César, la dernière ville des « Allobroges[1] ; » elle devint l'un des chefs-lieux de la province viennoise. A une lieue de Genève s'élevait jadis un marbre antique à l'honneur de Fabius Maximus l'*Allobrogique*, qui, cent vingt-deux ans avant Jésus-Christ, avait triomphé des peuples de ces contrées[2] ; et Jules-César lui-même, qui fit autour de cette ville d'immenses travaux, y laissa son nom à un grand nombre de colons romains ou du moins de clients. Des vestiges plus notables se retrouvent dans la plupart des villes que les Romains occupèrent, ce sont les institutions municipales ; il est permis de croire que Genève ne leur demeura pas étranger.

Au cinquième siècle le second élément des libertés modernes parut avec les Germains. Les Burgondes, ces Teutons de l'Oder, de la Vistule, de la Warta, déjà convertis au christianisme, jetèrent leurs bandes dans le vaste bassin du Rhône, et un esprit d'indépendance, sortant des lointaines forêts du Nord, souffla sur les rives du lac Léman. Toutefois la race burgonde, à la vigueur des autres Germains, unissait un esprit plus doux, plus civilisateur. Le roi Gondebaud se bâtit un palais dans Genève ; une inscription placée au-dessus de la porte du

[1] « Extremum oppidum Allobrogum. » (*De Bello Gallico*, I, 6.)
[2] Spon, *Hist. de Genève*, livre I.

château, à quinze pieds de hauteur, portait : *Gundebadus rex clementissimus,* etc., et elle a subsisté jusqu'à nos jours [1]. C'est de ce château que partit la nièce du roi, la fameuse Clothilde qui, en épousant Clovis, amena au christianisme ce fondateur de la royauté française. Si ce fut de Genève que les Francs reçurent alors la profession chrétiennne, plusieurs de leurs descendants devaient, au jour de Calvin, en recevoir la Réformation.

L'oncle de Clothilde répara les brèches de la cité, et ayant assemblé ses plus habiles conseillers, fit ces lois bourguignonnes qui protégeaient également le petit et le grand et défendaient l'honneur et la vie de l'homme contre toutes les atteintes [2].

Au reste ce premier royaume de Bourgogne, fondé par les Burgondes, ne dura pas longtemps. En 534, il tomba dans les mains des rois mérovingiens, et l'histoire de Genève fut absorbée dans celle de la France, jusqu'en 888, époque où le second royaume de Bourgogne sortit des ruines de l'empire majestueux mais éphémère de Charlemagne.

Mais déjà, avant l'invasion des Burgondes, au cinquième siècle, une partie de l'Europe, et Genève en particulier, avaient subi une autre conquête. Dès le second siècle, le christianisme avait des

[1] Voir dans les Mémoires d'Archéologie l'*Inscription de Gondebaud à Genève,* par M. Ed. Mallet, t. IV, p. 305. M. le professeur A. De la Rive ayant, en 1840, construit une maison sur l'emplacement de l'ancien château, la porte ou arcade fut démolie; la pierre et l'inscription sont au Musée académique.

[2] « Ordinum Consilium Genevæ habitum est in quo novæ leges ab illo rege (Gondebaud) latæ... » (Fragment cité par Godefroy).

représentants dans presque toutes les parties du monde romain. Au temps de l'empereur Marc-Aurèle et de l'évêque Irénée (177), des chrétiens persécutés à Lyon et à Vienne, en Dauphiné, voulant se soustraire aux flammes et aux bêtes farouches auxquelles Rome jetait les enfants de Dieu, désireux d'essayer si leur pieuse activité ne pourrait pas porter des fruits en quelque autre endroit, avaient remonté les eaux redoutables du Rhône, étaient venus au pied des Alpes (le refuge et les réfugiés sont anciens dans cette contrée), et y avaient apporté l'Évangile, comme d'autres réfugiés venant aussi des Gaules, et fuyant aussi des persécuteurs, devaient y apporter, quatorze siècles plus tard, la Réformation. Il semble que ce furent seulement des *disciples*, d'humbles anciens et évangélistes qui, au second et au troisième siècle, répandirent les premiers la Parole divine sur les bords du Léman ; on peut donc croire que l'Église s'y constitua sous sa forme la plus simple. Ce ne fut du moins que deux siècles plus tard, en 381, que Genève eut un évêque, Diogènes[1], et ce premier évêque est même contesté[2]. Quoi qu'il en soit, l'Évangile que les réfugiés apportèrent dans la vallée qui s'abaisse entre les Alpes et le Jura proclama, comme partout, l'égalité de tous les hommes devant Dieu, et y devint l'un des principes d'une sage liberté.

Ainsi se trouvèrent mélangés dans ces lieux les

[1] Liste des Evêques de Genève, d'après Bonivard. (Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, Pièces justificatives, p. 4.)

[2] M. Baulacre (Œuvres, I, p. 37) pense que ce Diogènes était un évêque *genois*.

grands éléments générateurs de la société actuelle. César, Gondebaud, et un nom chrétien inconnu, représentent, si l'on peut ainsi dire, les trois couches qui forment le sol genevois.

Retraçons ici rapidement quelques points saillants de l'histoire ancienne de Genève. Les fondements sur lesquels un édifice repose n'en sont pas sans doute la partie la plus intéressante; mais ils en sont peut-être la plus utile.

Google

CHAPITRE DEUXIÈME.

PREMIÈRES USURPATIONS ET PREMIÈRES LUTTES.

Genève n'avait été d'abord qu'une commune rurale (*vicus*), ayant un sénat municipal et un édile. Au quatrième siècle, sous Honorius, il était devenu une cité; il reçut même probablement ce titre après que Caracalla eût donné le droit de cité à tous les Gaulois. Genève eut dès ces temps anciens, soit avant, soit après Charlemagne, des droits et des libertés qui garantissaient les citoyens contre l'arbitraire du seigneur féodal. Mais eut-il des institutions politiques? la communauté y fut-elle organisée? Les renseignements nous manquent. Les Genevois, au commencement du seizième siècle, prétendaient être libres depuis si longtemps qu'il n'était *mémoire d'homme du contraire*[1]. Mais cette mémoire d'homme pouvait bien ne pas embrasser un grand nombre de siècles.

Le pape ayant invité Charlemagne à venir en Italie avec ses Francs, pour l'*amour de Dieu* et pour combattre ses ennemis, ce prince y alla en 773, avec une

[1] « Tanto tempore, quod de contrario memoria hominis non extitit. » (*Libertates Gebennenses*, Mém. d'Archéologie, II, p. 312.)

nombreuse armée, dont une partie passa le mont Saint-Bernard, montrant ainsi la route à un autre Charlemagne, qui devait paraître mille ans plus tard, et dont l'empire plus brillant, mais plus éphémère encore que celui du premier, devait aussi en se dissolvant rendre à la liberté Genève absorbée une seconde fois par la France [1]. Charlemagne en passant à Genève avec son armée s'y arrêta et y tint *un conseil* [2]. Ce mot a fait croire qu'il y avait trouvé des *libertés* et des *priviléges*, et les avait confirmés [3]; mais ce conseil tenu par Charles à Genève fut probablement composé des conseillers que ce prince avait auprès de lui; ce ne fut pas un conseil de la ville. Toutefois, la première origine des libertés de Genève semble se perdre dans la nuit des temps.

Trois puissances menacèrent tour à tour ces libertés.

D'abord se présentent les comtes de Genève. Ils n'étaient primitivement, à ce qu'il semble, que de simples officiers de l'Empereur [4]; mais ils devinrent peu à peu des princes presque indépendants.

Dès 1091, nous trouvons un Aymon, comte du

[1] « Cum toto Francorum exercitu... Gebennam venit... et copiarum partem per montem Jovis ire jussit. » (Eginhardi *Annales*.) Ces paroles d'antiques annales pourraient s'appliquer à Napoléon Ier comme à Charlemagne. Les personnes âgées, l'auteur en particulier, se rappellent avoir vu en mai 1800 le premier consul Bonaparte sur les places de Genève comme il se rendait à Marengo.

[2] « Genevamque civitatem veniens synodum tenuit. » (Voyez dans les *Monumenta historiæ germanicæ*, de Pertz, tome Ier, sous l'an 773, la chronique de *Régino*, p. 557, 558; Eginhardi *Annales*, p. 150.)

[3] C'est ce que Spon dit positivement, I, p. 59.

[4] « In Burgundia in pago Genevensi, ubi pater ejus *comes* fuit. Beneficium non grande. » (Eginhardi *Epistolæ*, p. 26 et 27.)

Genevois[1]. La domination des comtes de Genève s'étendit bientôt sur un vaste et magnifique pays. Ils résidaient non-seulement dans leur manoir héréditaire de Genève, situé sur l'emplacement du palais de Gondebaud, mais aussi en des châteaux semés au loin dans leurs domaines, à Annecy, Rumilly, La Roche, Lausanne, Moudon, Romont, Rue, Les Clées et d'autres lieux[2]. Ces comtes menaient cette vie, à la fois solitaire et agitée, qui a caractérisé l'époque féodale. Tantôt ils se renfermaient dans leurs châteaux, entourés le plus souvent de petites maisons, ceints de fossés et de ponts-levis, et où l'on voyait briller au lever du soleil les armures des hommes qui faisaient le guet; — tantôt ils en sortaient, entourés d'un cortége considérable, de nombreux officiers, du sénéchal, du maréchal, des échansons, des fauconniers, des varlets, des écuyers, soit pour se transporter d'une de leurs demeures dans l'autre, soit pour se mettre en chasse sur les hauteurs des Alpes et du Jura, soit par de pieux motifs, pour visiter quelque lieu de pèlerinage; souvent enfin pour diriger contre leurs voisins ou même leurs vassaux des croisades continuelles. Mais au milieu de ces agitations féodales, une autre puissance, modeste d'abord, croissait dans Genève, et *sa bouche devait dire de grandes choses*[3].

Au moment de la conquête des Bourguignons,

[1] « Comes Genevensium. » (Guichenon, *Bibl. Geb.*, cent. II. — Voir aussi (vers 1140) Pierre le Vénérable, *de Miraculis*, lib. II.)

[2] Spon, *Histoire de Genève*, I, p. 71. — M. Galiffe fils, *Introduction à l'Armorial genevois*, p. 9. — Hiseli, *les Comtes de Genève et de Vaud*, p. 4, 18.

[3] Prophéties de Daniel, chap. VII, verset 8.

Genève avait un évêque, et l'invasion des Germains avait bientôt donné à ce prélat une notable puissance. Doués d'une intelligence fort supérieure à celle des hommes qui les entouraient, respectés des barbares comme les grands prêtres de Rome, sachant acquérir peu à peu de vastes propriétés, devenus ainsi les personnages les plus importants des villes où ils résidaient, les évêques s'appliquèrent à protéger leur cité au dehors, à l'administrer au dedans; puis, sans trop de façons, ils confisquèrent l'indépendance du peuple, et joignirent à leur qualité d'évêque celle de prince.

En 1124, Aymon, comte du Genevois, dans un accord fait avec Humbert de Grammont, évêque de Genève, abandonna cette ville à l'évêque[1]; n'y garda que son antique demeure et une partie de la justice criminelle; mais continua à posséder les villes secondaires et les campagnes.

L'institution d'évêques-princes, mi-religieuse et mi-politique, également en désaccord avec l'Évangile des siècles passés et la liberté des siècles futurs, put être exceptionnellement bienfaisante, mais généralement parlant elle fut un malheur pour les siècles du moyen âge, et pour Genève en particulier. Si l'Église avait eu alors des ministres humbles et vivants, qui fissent briller dans le monde le flambeau de l'Évangile, pourquoi la même puissance spirituelle, qui au premier siècle avait vaincu le polythéisme romain, n'aurait-elle pas surmonté

[1] « Totas Gebennas Episcopo in pace dimisit. » (Voir le document dans les pièces justificatives de Spon, n° 1.)

plus tard les ténèbres de la féodalité? Mais qu'attendre de prélats qui faisaient de leur houlette une épée, de leurs brebis des serfs, de leurs demeures pastorales des châteaux forts? *Corruptio optimi pessima*. Le prince-évêque, cet amphibie, produit de l'invasion des barbares, ne peut subsister dans la chrétienté. Le petit peuple de Genève, — c'est l'un de ses titres de gloire, — fut dans les temps modernes le premier qui le rejeta; et la manière dont il s'est acquitté de cette action est l'une des parties de l'histoire que nous désirons raconter. Il fallut certes une puissante énergie, — un bras de Dieu, — pour entreprendre et accomplir cet acte premier qui enleva aux mains épiscopales le sceptre temporel qu'elles avaient usurpé. Dès lors l'exemple de Genève a été fréquemment suivi; les trônes féodaux des évêques sont tombés sur les bords du Rhin, en Belgique, en Bavière, en Autriche et ailleurs; mais le premier qui tomba fut celui de Genève, comme le dernier sera celui de Rome.

Si l'évêque, grâce à l'appui des empereurs, parvint à évincer de la ville de Genève le comte, en ne lui laissant que sa juridiction sur les vassaux terriers, il parvint aussi, par le cours naturel des choses, à assoupir les franchises populaires. Toutefois ces droits subsistaient, le prince-évêque était élu par le peuple ; saint Bernard le rappelle à l'occasion de l'élection d'Ardutius [1]. Le prince prêtait même serment de fidélité au peuple ; les bourgeois s'opposaient quelquefois aux envahissements de

[1] « Tanto cleri populi que consensu. » (Bernardi Epist. XXVII.)

leur prélat, et se refusaient à ce qu'il les traînât devant la cour de Rome [1].

Le christianisme avait dû être une puissance de liberté; Rome en le corrompant l'avait rendu une puissance de despotisme. Calvin, en le régénérant, le réhabilita et lui rendit ses premières œuvres.

Mais ce qui menaçait le plus l'indépendance et la liberté de Genève, ce n'étaient pas les évêques et les comtes, c'était une puissance du dehors qui avait commencé par enlever aux comtes leurs bourgs et leurs villages. La maison de Savoie, douée d'une insatiable ambition, travaillait à agrandir ses États avec une habileté et une persévérance qui furent couronnées des plus rapides succès. Quand les princes de Savoie se furent substitués, dans le pays de Vaud, aux comtes du Genevois et aux ducs de Zæhringen, Genève, qu'ils regardaient comme une enclave, devint l'objet constant de leurs désirs. Ils planèrent pendant des siècles au-dessus de l'antique cité, comme l'un de ces vautours des Alpes qui étendent leurs ailes dans les nues, explorent la contrée de leurs regards, se jettent sur la proie qu'ils convoitent, et y reviennent chaque jour jusqu'à ce qu'ils en aient dévoré les lambeaux. La Savoie avait les yeux fixés sur Genève, d'abord par ambition, parce que la possession de cette ville importante devait l'arrondir et la fortifier; mais aussi par calcul, parce qu'elle discernait dans ce petit État des principes de droit et de liberté qui l'alar-

[1] « Si vos in curia romana in causam traheret. » (*Conventiones anni* 1286.

maient. Que deviendrait la puissance absolue des princes, acquise au prix de beaucoup d'usurpations, si des théories libérales venaient à se glisser dans le droit européen? Un nid suspendu aux rochers escarpés des Alpes ne renferme peut-être que des aiglons inoffensifs; mais bientôt les ailes leur croîtront, ils prendront le haut vol, et de leurs regards perçants ils découvriront au loin la proie et la saisiront. Le plus sûr donc est qu'une main robuste les étouffe, jeunes encore, dans leur nid.

Les rapports entre la Savoie et Genève, représentants l'un de l'absolutisme, l'autre de la liberté, ont été et sont encore souvent méconnus. Ils importent pourtant à l'histoire de Genève et même de la Réformation. C'est pourquoi nous croyons devoir les esquisser.

Ce fut dans la première moitié du treizième siècle que commença la chasse terrible dont nous venons de parler. La maison de Savoie, trouvant à Genève et dans le Genevois deux pouvoirs, l'évêque et le comte, résolut de profiter de leurs luttes pour se glisser soit dans la province, soit dans la ville, et pour les y remplacer. Elle se prononça d'abord pour l'évêque contre le comte, le plus puissant des deux, afin de le dépouiller. Pierre de Savoie, simple chanoine de Lausanne, puis en 1229, à l'âge de vingt-six ans, prévôt des chanoines de Genève, eut ainsi l'occasion de connaître cette ville, d'apprécier l'importance de sa situation et de discerner les beautés qui l'entourent; il y prit goût. Fils puîné d'un comte de Savoie, il fût aisément devenu évêque; mais sous son aumusse le chanoine Pierre cachait

le bras d'un soldat et le génie d'un politique. A la mort de son père (1232), il jette l'aumusse, prend le casque, épouse Agnès, que le comte du Faucigny fait son héritière aux dépens de sa sœur aînée[1]; ensuite il fait *le gart* (comme disent les chroniqueurs), c'est-à-dire guerre et pillage. Plus tard, oncle d'Éléonore de Provence, reine d'Angleterre, fait comte de Richmond par Henri III, son neveu, il étudie à Londres les pratiques gouvernementales. Mais les rives de la Tamise ne lui font pas oublier celles du Léman. Le château de Genève était resté, nous l'avons vu, la propriété privée du comte de Genève, son ennemi; il prend la résolution de s'en emparer. « Homme sage, dit un vieux chroniqueur, d'une haute stature, d'une force athlétique, fier, hardi, terrible comme lion, rappelant les plus fameux paladins, si preux qu'on l'appelait le preux Charlemagne, doué à la fois du génie organisateur qui fonde les États et de l'humeur guerrière qui en fait la conquête, Pierre s'empare, en 1250, du château de Genève, et le garde à titre précaire, comme nantissement de 35,000 marcs d'argent qu'il prétendait lui être dus par le comte; le voilà quelque chose dans la ville. Ce n'est pas tout : doué d'une activité inquiète, d'une habileté inouïe et d'une persévérance infatigable[2], il profite de ce point d'appui pour élever, dans le bassin du Léman, l'édifice de sa grandeur. Le peuple genevois commençait à s'ennuyer de la domination ecclésiastique,

[1] Wustemberger, *Peter der Zweyte*, I, p. 123.

[2] « L'animo irrequieto ed intraprendente del principe Pietro. » (Datta, *Hist. dei Principi*, I, p. 5.)

et désirait jouir librement de ces franchises communales, que le clergé appelait « la pire des institutions[1]. » Devenu comte de Savoie, Pierre, qui a formé le projet de réunir Genève à ses États héréditaires, promet aux citoyens de leur donner tout ce qu'ils désirent; et ceux-ci, qui déjà alors (deux siècles et demi avant la Réformation) souhaitaient se soustraire au pouvoir temporel de leur évêque, se mettent sous la tutelle de Pierre. Mais bientôt ils s'alarment, ils craignent l'épée du guerrier plus que le bâton du pasteur; ils se contentent de leur gouvernement clérical,

« De peur d'en rencontrer un pire. »

En 1267, le second Charlemagne dut déclarer, par un acte public, qu'il renonçait à prendre Genève sous sa garde[2]. Ennuyé de ce mécompte, affaibli par l'âge, épuisé par son infatigable activité, Pierre se retira dans son château de Chillon. Là, il se faisait chaque jour promener lentement, mollement, sur le beau lac, au milieu des splendeurs de la nature; on dit que la voix harmonieuse d'un troubadour, se mêlant aux clapotements des eaux, célébrait les hauts faits de l'illustre paladin. Il y mourut en 1268[3].

[1] « Communio, novum ac pessimum nomen. » (*Script. Rev. Franc.*, XII, p. 250.)

[2] « Communitatem de Gebennis in gardam non recipiemus. » (Traité entre le comte et l'évêque; Mém. d'Archéologie, VII, p. 196 à 258, et p. 318, 319.)

[3] *Monumenta hist. patriæ*, III, p. 174. M. Ed. Mallet croit, mais sans preuves, que Pierre alla mourir à Pierre-Chatel en Bugey. — Voir aussi *Pierre de Savoie d'après M. Cibrario*, par M. F. de Gingins.

Vingt ans après, Amédée V recommença courageusement l'assaut dans lequel son oncle avait échoué. Plein d'ambition, de génie, surnommé « le grand, » il avait tout pour réussir. Il faut que l'étendard d'un prince flotte sur les murs de cette trop libre cité. Amédée possédait déjà un château à Genève, l'ancien château des comtes de Genevois, situé dans le haut de la ville. Il voulait avoir davantage; les chanoines lui fournirent l'occasion dont il avait besoin pour commencer sa conquête. Pendant une vacance du siége épiscopal ces révérends pères se divisèrent, et ceux d'entre eux qui étaient ennemis d'Amédée, ayant été menacés par les gens de son parti, se réfugièrent tout effrayés dans le château de l'Ile (il s'agit de l'île que le Rhône forme à Genève); Amédée résolut de leur montrer que de fortes murailles et les deux bras d'un fleuve ne les protégeraient pas contre son courroux; il s'empara du château. Cette conquête ne lui donna, il est vrai, aucune autorité dans la ville; mais la Savoie sut plus d'une fois en faire usage pour ses ambitieux desseins. Ce fut là qu'en 1518, peu après les commencements de Luther, fut immolé, de par l'évêque et de par le duc, le plus intrépide martyr des libertés modernes.

Amédée ne se contenta pas de ces deux châteaux; pour devenir maître dans Genève, il ne dédaigna pas de s'y faire serviteur. Comme les évêques, en leur qualité d'ecclésiastiques, ne pouvaient faire répandre le sang, un officier était chargé, dans les principautés ecclésiastiques, d'aministrer *vice domini* « à la place de monseigneur, » la justice de pre-

mière instance ; c'est pourquoi on appelait ce lieutenant *vidomne* ou *vidame*. Amédée prétendit avoir cette vidamie pour prix de ses services. En vain les citoyens, inquiets à la pensée d'un aussi puissant vidame, s'assemblèrent-ils dans l'église de la Madeleine (novembre 1288), et l'évêque défendit-il à Amédée « de la part de Dieu, de la glorieuse vierge Marie, de saint Pierre, de saint Paul, de tous les saints, d'usurper l'office de son lieutenant[1], » le vautour tenait la vidamie dans ses serres, il ne la lâcha pas. Les Genevois se moquèrent, il est vrai, de ce souverain qui se faisait officier civil. « Bel « emploi pour un prince, disaient-ils, c'est un *mi-* « *nistère* et non un *magistère*, — un service, non une « domination. — Laissez, laissez, répondait le « Savoyard, je saurai bien de valet devenir « maître[2]. »

Les princes de Savoie, qui s'étaient mis avec l'évêque contre le comte de Genève pour évincer celui-ci, ayant assez bien réussi dans cette première campagne, en entreprirent une seconde et se mirent avec les citoyens contre l'évêque pour supplanter ce prélat. Amédée se fit libéral. Il savait qu'on ne gagne jamais plus sûrement l'esprit d'un peuple qu'en se faisant le défenseur de ses libertés. « Nous « *maintiendrons*, dit-il aux citoyens, en 1285, nous « *garderons*, nous *défendrons* votre ville, vos biens, « vos *droits*, vos *franchises*, et tout ce qui vous

[1] « Quod ullus alius princeps baro vel comes habeat in eadem (civitate) aliquam juridictionem. » (Mém. d'Archéologie, VIII, Pièces justificatives, p. 241.)

[2] Savyon, *Annales*, p. 16-18.

« appartient[1]. » Si Amédée voulait *maintenir* les libertés de Genève, c'est qu'elles existaient; son langage est celui d'un conservateur et non d'un novateur. L'an 1285 ne vit pas, comme on l'a cru, la première origine des franchises de Genève, mais leur restauration. Toutefois, il y eut alors un épanouissement de ces libertés. L'institution municipale devint plus parfaite. Les bourgeois, profitant de l'appui d'Amédée, élurent des *recteurs* de la ville, décrétèrent l'impôt, et donnèrent la bourgeoisie à des étrangers. Mais le prince ambitieux avait fait un mauvais calcul. En aidant les citoyens à former une corporation capable de défendre leurs antiques libertés, il éleva d'une main imprudente le boulevard contre lequel devaient échouer les plans de ses successeurs.

Au quinzième siècle, les comtes de Savoie devenus ducs et désirant toujours plus la conquête de Genève, changèrent une troisième fois de tactique. Ils se dirent qu'il y avait un pape à Rome, que ce pape était le maître des princes et des principautés de la terre, et qu'une bulle du pontife serait plus puissante que leurs armées et leurs intrigues pour soumettre Genève à la Savoie.

Ce fut le duc Amédée VIII qui commença cette nouvelle campagne. Non content d'avoir ajouté à ses États le Genevois, le Bugey, Verceil, et enfin le Piémont qui en était séparé depuis plus d'un siècle, il demanda au pape Martin V de lui donner, pour

[1] « Villam vestram, nec non bona et jura vestra et franchisias vestras..... manutenebimus, gardabimus et defendemus. » (Spon, *Preuves pour l'histoire de Genève*, III, p. 108.)

le grand profit de l'Église, « la puissance séculière « dans Genève. » Mais les syndics, conseillers et procureurs de la ville, consternés à l'ouïe de cette nouvelle manœuvre, sachant que « Rome ne doit pas « *mettre la patte* sur les royaumes, » décidés à résister au pape même, s'il le fallait, pour maintenir leur indépendance, mirent la main sur les saints Évangiles et s'écrièrent : « Point d'aliénation de la cité, ni de « son territoire, nous le jurons ! » Amédée retira sa demande ; mais le pape Martin V revenant, en 1418, du concile de Constance et passant trois mois à Genève, se mit à sympathiser avec les idées des ducs. Il y avait quelque chose dans le pontife qui lui disait que la liberté n'allait pas avec la domination papale ; il s'alarmait en voyant les libertés de cette ville. « Il craignait ces conseils généraux qui « gâtaient tout ! » dit une chronique manuscrite de la bibliothèque de Turin ; « il s'inquiétait de ces « gens turbulents, imbus des idées des Suisses, et « qui soufflaient aux oreilles des Genevois *le liber-* « *tinage des gouvernements populaires*[1]. » Les libertés des Suisses étaient donc chéries des citoyens, déjà un siècle avant la Réformation.

Le pape résolut d'y porter remède ; mais autrement que les ducs de Savoie l'entendaient. Ces princes voulaient accaparer l'indépendance de Genève pour augmenter leur pouvoir ; les papes préférèrent de la confisquer à leur profit. Le concile de Constance, dont Martin V revenait alors, avait arrêté

[1] Bibliothèque de Turin, manuscrit H. — Gaberel, *Hist. de l'Église de Genève*, I, p. 45.

que les élections épiscopales auraient lieu selon les formes canoniques, par le *chapitre*, à moins que pour *une cause raisonnable et évidente* le pape ne jugeât convenable de nommer une personne plus utile à l'Église[1]. Le pontife pensa que la nécessité de résister aux libertés populaires était motif *raisonnable;* c'est pourquoi, arrivé à Turin, il transporta l'évêque de Genève sur le siége archiépiscopal de la Tarentaise, et sans se soucier des droits des chanoines et des citoyens, il nomma évêque et prince de Genève Jean de Rochetaillée, patriarche *in partibus* de Constantinople. Quatre ans plus tard, Martin réitéra cette usurpation. Henri V d'Angleterre, alors maître de Paris, ne voulant pas de Jean de Courte-Cuisse, évêque de cette capitale, le pape, de son autorité souveraine, mit Courte-Cuisse sur le siége épiscopal de Genève, et Rochetaillée sur celui de Paris. Voilà les élections enlevées par les papes au peuple chrétien et à ses représentants. Ce fut pour Genève et pour bien d'autres parties de la chrétienté une source intarissable de maux.

Il en résultait, entre autres, que moyennant la connivence romaine, des princes de Savoie pourraient devenir princes de Genève. Mais cette connivence l'obtiendrait-on? Dès lors l'activité de la cour de Turin fut employée à courtiser les papes, afin d'obtenir d'eux que l'évêché de Genève fût donné à des princes ou à des créatures de Savoie. Une circonstance extraordinaire favorisa cette nouvelle manœuvre. Le duc Amédée VIII, repoussé

[1] Harduin, *Concil.*, VIII, p. 887.

par les citoyens quelques années auparavant, passa par la porte qui lui était ouverte. Ayant remis, en 1434, le gouvernement à son fils aîné, il revêtit l'habit d'ermite à Ripaille, sur le lac de Genève; et le concile de Bâle l'ayant nommé pape, il prit le nom de Félix V, et fit usage de son pouvoir pontifical pour se créer lui-même évêque et prince de Genève. Un pape qui se fait évêque..., quelle chose étrange! Voici la clef de cette énigme : ce pape était prince de Savoie; cet évêché était l'évêché de Genève. La Savoie voulait avoir Genève à tout prix; on eût dit presque que le pape Félix croyait s'élever en dignité en devenant évêque genevois. Il est vrai que Félix était un pape du système épiscopal et non du système papal; élu par un concile, il succomba sous l'abandon de la majorité des princes européens. Genève et Ripaille le consolèrent de Rome.

Évêque et prince de Genève, il respecta les franchises de sa nouvelle acquisition; mais la pauvre ville devait servir plus tard de pâture aux petits de cet oiseau de proie. En 1451, Amédée étant mort (à Genève selon Guichenon), c'est un petit-fils du pape, duc, ermite et évêque, un enfant de huit à dix ans, Pierre de Savoie, qui monte sur le trône épiscopal de Genève; en 1460, c'est un autre de ses petits-fils, Jean-Louis, enfant de douze ans; en 1482, c'est un troisième petit-fils, François; la postérité de ce pape semblait inépuisable aux Genevois. Ces évêques et leurs gouverneurs furent des sangsues qui sucèrent Genève jusqu'à la moelle des os.

Anne de Chypre, leur mère, avait en effet ap-

porté avec elle en Savoie un certain nombre de « sangsues cypriotes » comme on les appelait, et après en avoir d'abord infesté les États de son mari, elle les jetait sur les États de ses enfants. Un prélat cypriote, Thomas de Sur, qu'elle avait donné pour administrateur au petit évêque Pierre, se distingua surtout dans l'art d'enlever aux citoyens leur argent et leur liberté. Ce fut le moins mauvais des trois frères, l'évêque Jean-Louis, qui porta à Genève le plus terrible coup. Nous raconterons comment cela advint. Cet épisode dramatique est un tableau de mœurs, qui nous fait vivre à Genève avec ses évêques, ses princes, et nous fait connaître la famille de ce Charles III, qui fut, au seizième siècle, l'ennemi perpétuel des libertés et de la Réformation de cette cité.

Le duc Louis de Savoie, fils du pape-duc Amédée, était un bonhomme inoffensif, faible, craintif, et quelquefois colère; son épouse, Anne de Chypre ou de Lusignan, était une femme arrogante, ambitieuse, avare, intrigante et dominatrice; le cinquième de leurs fils, que l'on appelait *Philippe-Monsieur*, était un jeune homme passionné, débauché et violent. Anne qui avait éloigné d'elle successivement trois de ses fils, en les plaçant sur le siége épiscopal de Genève, et qui n'avait jamais éprouvé de résistance de la part de leur aîné Amédée IX *le Bien-Heureux*, sujet à l'épilepsie, s'était heurtée contre Philippe. Elle avait avec lui de vives et fréquentes altercations, et ne cessait de lui nuire dans l'esprit du père; en sorte que le duc, toujours docile aux inspirations de sa femme, laissait ce jeune prince sans apanage.

Philippe *sans Terre* (ce fut en conséquence le nom qu'on lui donna), irrité de se voir ainsi frustré de ses droits, rendait à sa mère haine pour haine; et au lieu de ces affections pleines de charme, que les poëtes de l'antiquité païenne eux-mêmes ont souvent célébrées, c'était une implacable inimitié qui régnait en Savoie entre la mère et le fils. Ce Philippe devait tenir une place importante dans l'histoire; il devait un jour porter la couronne, être le père de Charles III (beau-frère de Charles-Quint), et par sa fille, Louise de Savoie, être grand-père de François Ier; mais rien n'annonçait alors les destinées auxquelles il atteindrait plus tard. Toujours entouré de jeunes libertins, il menait joyeuse vie; il allait çà et là avec sa bande d'étourneaux; il s'établissait dans les châteaux et dans les fermes; si les habitants se mutinaient, il frappait ceux qui lui résistaient, blessait l'un, tuait l'autre, et vivait dans des rixes continuelles. « Mon père me laissant sans « apanage, disait-il, je prends mon bien où je le « trouve. » — « Toute la Savoie était en discorde, « disent d'anciennes annales, et remplie de meur- « tres, batteries et mutineries [1]. »

Les compagnons du jeune prince détestaient autant que lui la *Cypriote*, comme ils appelaient la duchesse, et quand, dans leurs orgies, ils remplissaient leurs verres jusqu'aux bords, ils l'accablaient d'outrages. Ils insinuèrent un jour que « si elle « pillait son mari et son fils, c'était pour enrichir « ses mignons. » Philippe jura qu'il en aurait jus-

[1] Savyon, *Annales*, p. 23.

tice. Le duc Louis était alors malade de la goutte à Thonon, sur la rive méridionale du lac de Genève. Sans-Terre y arrive avec sa bande ; il entre dans la chapelle où l'on célébrait la messe, tue le maître d'hôtel de sa mère, enlève le chancelier de son père, le fait jeter dans un bateau et conduire à Morges, « où il fut noyé au lac. » Le duc Louis fut saisi d'effroi. Où fuir? Il n'y avait pas un lieu dans ses États où il pût se croire en sûreté ; il ne vit d'autre refuge que Genève, et résolut de s'y sauver.

C'était un autre de ses fils, Jean-Louis, qui en était alors évêque ; ce Jean-Louis était de force à résister à Philippe. Quoiqu'il eût été, dès son enfance, destiné à l'état ecclésiastique, il n'avait pas appris les bonnes lettres et les bonnes mœurs, « comme aussi, disent les annales, ce n'est la cou- « tume des princes de faire leurs enfants savants. » En revanche, Jean-Louis maniait habilement l'épée ; s'habillait, non en ecclésiastique, mais en soldat, et s'occupait à « jouer, chaper, ribler, faire débauche. » Fier, brusque, emporté, il se montrait souvent magnanime, et pardonnait toujours quand on l'avait à bon droit offensé. « Comme appert, dit la vieille « chronique, par l'exemple du menuisier, lequel « l'ayant surpris dans sa propre chambre, où « l'évêque s'était enfermé avec sa femme, le battit « si rudement qu'on le crut presque mort. Ce non- « obstant l'évêque ne voulut point se venger, et « même donna au menuisier les habillements qu'il « avait, quand il fut de lui battu. »

Jean-Louis accueillit favorablement les ouvertures de son père; le duc, Anne de Chypre, et

tous les officiers cypriotes arrivèrent à Genève (juillet 1462), et furent logés au couvent des Franciscains et ailleurs; mais aucun d'eux ne pouvait sortir de Genève sans être exposé aux attaques du terrible *Sans-Terre*[1].

Alors l'effroi saisit l'arrogante duchesse. Avare et avide, elle tremblait que Philippe ne parvînt à se rendre maître de ses trésors; pour les mettre à l'abri de son fils, elle les envoya en Chypre à ses amis, et voici comment elle s'y prit. On faisait dans les montagnes voisines de Genève, des fromages tendres et fort réputés; la duchesse en fit acheter un grand nombre, voulant, disait-elle, les faire goûter à ses amis de Chypre. Elle enleva le dedans des fromages, y cacha soigneusement son or; puis fit charger le tout sur des mulets qui partirent pour l'Orient. Philippe en fut averti, atteignit la caravane près de Fribourg, fit décharger les mulets, et saisit l'or. Maintenant qu'il a en mains les preuves de la perfidie de la duchesse, il assouvira la haine qu'il lui porte; il ira à Genève; il dénoncera sa mère à son père; il obtiendra de ce prince irrité le renvoi de la *Cypriote*, et recevra enfin l'apanage que cette femme lui a si longtemps ravi.

Philippe, sachant que l'évêque ne le laisserait pas entrer dans la ville, résolut d'y pénétrer par l'intrigue. Il se rendit secrètement à Nyon; et envoya de là à Genève les plus habiles de ses confidents. Ceux-ci dirent aux syndics, et à certains jeunes

[1] Savyon, *Annales*, p. 22, 32. — Galiffe, I, p. 222, *Chronique latine de Savoie.*

hommes de leur connaissance, que monseigneur désirait parler au duc son père pour une affaire de haute importance. L'un des syndics (celui sans doute qui était chargé de la garde) ne voyant là rien que de naturel, donna des ordres au guet; et le 9 octobre, Philippe se présentant à la porte de la ville, au milieu de la nuit, selon Savyon, ce qui est pourtant contredit par d'autres autorités, entra et marcha droit à Rive, au logis de Son Altesse, le cœur rempli d'amertume et de haine pour sa marâtre. Nous citons ici textuellement les vieilles annales qui racontent pittoresquement l'entrevue. « Philippe « heurte à la porte; adonc un des valets de chambre « venant, demande qui c'était? Il lui répondit : « Je « suis Philippe de Savoie, qui veut parler à mon- « sieur mon père pour son profit. » De quoi le valet « ayant fait le rapport, le duc lui dit : « Ouvre-luy, « de par tous les diables, quoi qu'il en puisse ad- « venir; » et soudain le valet ouvrit. Philippe étant « entré, salua son père, disant : « Bonjour, Monsieur « mon père. » Le père lui dit : « Dieu te doint « (donne) mal jour et mal an ! quel diable t'a amené « ici maintenant? » A quoi Philippe respondit mo- « destement : « Ce n'est pas le diable, Monseigneur, « mais c'est Dieu qui m'a ici conduit pour votre « profit, car je vous adverti que vous estes derrobé « et ne le cognoissiez pas. Voilà Madame ma mère « qui ne vous laisse rien, tellement que si n'y prenez « garde, elle rendra non-seulement vos enfants « après votre mort les plus pauvres princes de la « chrétienté, mais aussi vous mesme durant votre « vie. »

A ces mots, Philippe ouvrit une cassette où se trouvait l'or envoyé en Chypre, et *lui montra de quoy*, disent les annales. Mais le duc effrayé des tempêtes que sa femme soulèverait, tint pour elle. Alors Monsieur s'emporta : « Que si vous le voulez en-« durer, dit-il à son père, non fais pas moy ; je veux « faire justice de ces larrons. » A ces mots il tira son épée et commença à chercher sous le lit de son père, espérant y trouver des Cypriotes, peut-être la *Cypriote* elle-même. Il n'y avait rien. Il courut alors, suivi de sa bande, fouiller tout le logis, mais ne trouva personne; les Cypriotes s'étaient enfuis et cachés dans diverses maisons de la ville. Monsieur n'osa y aller, « car aussi, disent les annales, « on s'y fût opposé ; ce qui fut cause qu'il délogea « du logis de son père et de la ville sans faire autre « mal [1]. »

La duchesse se livrait à l'emportement; le duc était fort attéré; l'évêque Jean-Louis était en colère. Le peuple qui s'assembla, s'étant opposé à ce que les Cypriotes étranglassent ceux qui avaient ouvert les portes à *Monsieur*, le duc choisit une autre vengeance. Il représenta à l'évêque que son gendre le roi Louis XI, avec lequel il était en négociation touchant certaines villes du Dauphiné, détestait les Genevois, et avait grande envie de leurs foires, auxquelles on accourait de tous pays. Il lui demanda en conséquence de lui remettre les titres qui donnaient à Genève ce privilége important. L'évêque

[1] Savyon, *Annales*, p. 24 et 25. — D'autres documents disent qu'il fit quelque séjour à Genève.

fit ouvrir au duc les archives; celui-ci prit les titres en question et les portant à Lyon, où se trouvait alors Louis XI, il les lui remit. Le roi transféra aussitôt les foires à Bourges, puis à Lyon, et défendit même aux marchands de passer par Genève. Ce fut pour toute la ville le sujet d'une grande tristesse. N'était-ce pas à ses foires, dont le privilége se perdait dans la nuit des temps, que Genève devait sa grandeur ? Tandis que Venise était le dépôt du commerce de l'Orient, tandis que Cologne était celui du commerce de l'Occident, Genève était en train de devenir le dépôt du commerce central. Maintenant Lyon allait s'accroître à ses dépens, et la ville ne verrait plus sur ses places cette foule animée et active d'étrangers qui arrivaient de Gênes, de Florence, de Bologne, de Lucques, de la Bretagne, de la Gascogne, de l'Espagne, de la Flandre, des bords du Rhin et de toute l'Allemagne. Ainsi la puissance catholique ou épiscopale, qui au onzième siècle avait privé Genève de son territoire, la priva de ses richesses au quinzième. Il fallut le refuge des huguenots persécutés et l'activité industrielle du protestantisme, pour le relever du coup dont la hiérarchie romaine l'avait frappé [1].

Cette pauvre ville, si tourmentée, eut pourtant un moment de répit. Dans les dernières années du quinzième siècle, après les débordements de l'évêque François de Savoie, de ses clercs et de ses moines, un prêtre, que l'on peut à quelques égards

[1] Savyon, *Annales*, p. 30. — Spon, *Hist. de Genève*, I, p. 199. — Pictet de Sergy, *Hist. de Genève*, II, p. 175 à 242. — Weiss, *Hist. des Réfugiés*, p. 217 et 218.

considérer comme un précurseur de la Réformation, obtint le siége épiscopal; ce fut Antoine Champion, homme rigide qui ne pardonnait rien, ni aux autres, ni à lui-même. « Je veux, dit-il, balayer « les ordures de mon diocèse. » Il y prit peine. Le 7 mai 1493, cinq cents prêtres convoqués par lui, se rassemblèrent en synode dans le temple de Saint-Pierre. « Les hommes voués au service de Dieu, « dit énergiquement l'évêque, doivent se distinguer « par une vie pure; or, nos prêtres sont adonnés à « tous les vices, et mènent une vie plus exécrable « que le reste du troupeau. Il en est qui portent « des robes ouvertes, il en est qui se coiffent du « petit casque des guerriers, qui revêtent des ca- « saques rouges ou des cuirasses, fréquentent les « foires, hantent les tavernes et les maisons de « débauche, se conduisent comme des saltim- « banques ou des histrions, prononcent de faux « serments, prêtent sous gage et vendent indigne- « ment des indulgences aux parjures et aux ho- « micides...» Ainsi parla Champion; mais il mourut dix-huit mois après le synode, et la corruption des prêtres augmenta [1].

En même temps que Genève s'affaiblissait, la Savoie devenait toujours plus forte. Le duc, par des circonstances qui devaient lui paraître providentielles, avait vu récemment plusieurs provinces apanagées à diverses branches de sa maison, réunies successivement à ses propres États, et était

[1] *Constitutiones synodales, eccl. Genev.* — Registre des chanoines. Mai 1493. — Gaberel, *Hist. de l'Église de Genève*, I, p. 56.

ainsi devenu l'un des princes les plus puissants de l'Europe. La Bresse, le Bugey, le Genevois, le pays de Gex, le pays de Vaud, placés sous son sceptre, entouraient et bloquaient Genève de tous côtés. La pauvre petite ville était perdue au milieu de ces vastes contrées, hérissées de châteaux; et son territoire était si mince que, comme on le disait, il y avait plus de Savoyards que de Genevois qui entendaient les cloches de Saint-Pierre. Les États de Savoie enveloppaient Genève comme un filet, et un coup de la main puissante du duc devait suffire pour l'étouffer.

Les ducs n'étaient pas seulement autour de Genève; ils étaient au dedans. Au moyen de leurs intrigues avec les évêques, qui étaient leurs fils, leurs pères, leurs frères, leurs cousins ou leurs sujets, ils s'étaient glissés dans la ville, et y avaient accru leur influence, tantôt par la flatterie et les présents, tantôt par les menaces et l'épouvante. Le vautour avait plumé le faible oiseau et s'imaginait que le dévorer serait maintenant pour lui chose très facile. Le duc, au moyen d'un tour d'escamotage, où il aurait le prélat pour compère, pourrait en un clin d'œil changer totalement de position, se lever de la chaise hospitalière que Messieurs de Genève lui offraient si courtoisement, et s'asseoir fièrement sur le trône. Comment la faible cité traquée, bâillonnée, enchaînée par ses deux oppresseurs, pourrait-elle leur résister et conquérir de glorieuses libertés?

Le voici.

Des temps nouveaux commençaient en Europe,

Dieu touchait la société de sa main puissante; je dis la société et non l'État. La société est au-dessus de l'État; elle garde toujours son droit de priorité et fait valoir aux grandes époques son initiative. Ce n'est pas l'État qui agit sur la société, ce sont les mouvements de celle-ci qui produisent les transformations de l'État, comme c'est l'atmosphère qui décide de la marche d'un navire, et non le navire qui détermine la direction des vents. Mais si la société est au-dessus de l'État, Dieu est au-dessus de l'un et de l'autre. Dieu soufflait au commencement du seizième siècle sur l'humanité, et ce souffle divin opérait des renouvellements étranges dans les croyances religieuses, les opinions politiques, la civilisation, les lettres, les sciences, les mœurs, l'industrie. Une grande réformation allait donc s'opérer.

Il y a aussi des transformations dans l'ordre de la nature; mais leur marche y est réglée par la puissance créatrice, d'une manière immuable. La succession des saisons est toujours la même. Les moussons, qui agitent périodiquement la mer des Indes, soufflent six mois dans la même direction, et pendant les autres six mois dans la direction opposée. Dans l'humanité, au contraire, le souffle vient quelquefois du même côté pendant des siècles. A l'époque dont nous racontons l'histoire, le vent tournait, après avoir soufflé environ mille ans dans le même sens; Dieu lui imprimait une direction nouvelle, vivifiante et rénovatrice. Sans doute il est des vents qui, au lieu de pousser doucement le navire, déchirent les voiles, rompent les mâts, et

jettent le bâtiment sur des rochers où il se brise. Une école, dont le siége est à Rome, prétend que telle fut la nature du mouvement accompli dans le seizième siècle. Mais quiconque examine cette question avec impartialité, reconnaît que le souffle de la Réformation a poussé l'humanité vers les contrées bienheureuses de la lumière, de la liberté, de la foi et de la moralité.

Il y avait, au commencement du seizième siècle, une force vive dans Genève. La mitre vaniteuse de l'évêque, l'épée cruelle des ducs, semblaient y commander; toutefois un être nouveau se formait alors dans son sein. Le principe rénovateur n'était qu'un germe chétif et sans éclat, caché dans l'âme héroïque de quelques citoyens obscurs; mais ses développements futurs n'étaient pas douteux. Aucune puissance ne pouvait comprimer, dans la chrétienté, l'essor moderne de l'esprit humain se réveillant à la voix puissante de l'éternel dominateur. Ce qu'il y avait à craindre, ce n'était pas que les progrès de la civilisation et de la liberté, dirigés par la Parole divine, ne parvinssent pas au but; c'était, au contraire, qu'abandonnant la règle suprême, ils le dépassassent.

Entrons dans l'histoire des préparations de la Réforme, et contemplons les luttes vigoureuses qui vont commencer au pied des Alpes, entre le despotisme et la liberté, l'ultramontanisme et l'Évangile.

Digitized by Google

CHAPITRE TROISIÈME.

UN ÉVÊQUE ENVOYÉ PAR LE PAPE POUR ENLEVER A GENÈVE SON INDÉPENDANCE.

Il y avait, le 13 avril 1513, une grande agitation dans Genève. On traînait des canons dans les rues; on les mettait sur les murailles; on fermait les portes de la ville; on plaçait partout des sentinelles[1]. Charles de Seyssel, évêque et prince de Genève, homme d'une humeur douce et honnête, « fort bon « personnage, dit un chroniqueur, et par exception « grand champion de la liberté tant ecclésiastique « que séculière, » venait de mourir, en retournant d'un pèlerinage. Le duc Charles de Savoie, moins amateur de liberté que ce bon prélat, avait eu récemment avec lui de vives altercations. « C'est moi « qui vous ai fait évêque, » lui avait dit arrogamment le duc irrité, « mais je vous déferai, et vous « rendrai le plus pauvre prêtre de tout le diocèse[2].» Le crime de l'évêque était d'avoir voulu protéger les libertés de la ville contre les usurpations de Charles. Ce prince tint sa parole et le fit même

[1] Registres manuscrits du conseil de Genève du 13 avril 1513.
[2] Savyon, *Annales de Genève*, p. 44.

empoisonner, si l'on en doit croire d'anciennes annales[1].

Quand la nouvelle de cette mort tragique, inattendue, arriva dans Genève, tous les citoyens furent effrayés; ils se dirent que, sans aucun doute, l'intention secrète du duc était de placer sur le siége épiscopal un membre de sa famille, afin d'obtenir ainsi la suzeraineté de la ville. Les bourgeois émus formaient des groupes dans les rues, et des orateurs passionnés, parmi lesquels on distinguait Philibert Berthelier, haranguaient le peuple. La maison, dont ce grand citoyen était issu, paraît avoir été de haute chevalerie, dès le milieu du douzième siècle; mais il était de ces nobles natures qui cherchent la gloire en se mettant au service des plus petits. Nul ne semblait plus propre que lui à sauver Genève. Juste, généreux, fier, décidé, il était surtout ferme, fidèle, attaché au droit. Sa glorieuse ambition n'était pas révolutionnaire; il voulait maintenir le droit et non le combattre. Le but qu'il se proposait, ce n'était pas proprement l'émancipation de sa patrie, mais sa restauration dans ses franchises et ses libertés. Il n'affectait pas de grands airs, n'employait pas de grands mots, il aimait le plaisir, les conversations bruyantes des compagnons; mais on retrouvait toujours en lui une pensée sérieuse, une grande énergie, une puissante volonté, et surtout un suprême dédain de la vie. Épris des antiques libertés, il était toujours prêt à s'immoler pour elles.

« Le duc, disaient Berthelier et ses amis, dans leurs

[1] Savyon, *Annales de Genève*, p. 44.

« conférences animées, a eu aussitôt nouvelles de la « mort de l'évêque, comme aussi le pape ; les postes « courent, et chacun veut avoir sa part en la peau « de cette bête morte. » Puis ils représentaient que si le pape avait dès longtemps mis la main sur l'Église, le duc de Savoie voulait maintenant la mettre sur l'État. Genève n'était pas la première cité où de pareilles usurpations se seraient vues. D'autres villes du royaume de Bourgogne, Grenoble, Gap, Valence, Die, Lyon, étaient tombées l'une après l'autre sous un pouvoir étranger. « Nous-« mêmes, » disaient ces bourgeois dans le langage énergique et un peu familier de leur époque, « nous « avons déjà les ailes si court rognées, qu'à grand'-« peine pourrions-nous cracher hors de nos murs, « sans que notre crachat tombât sur le duc. Ayant « commencé sa conquête, il veut maintenant l'ache-« ver. Il a mis le *groin* dans la ville et va s'ap-« pliquer à y entrer tout le corps. Résistons-lui. « Est-il un peuple dont les franchises soient plus « antiques que les nôtres? Nous avons toujours « été libres, et il n'est mémoire d'homme du con-« traire [1]. » Les citoyens étaient donc décidés à fermer leurs portes à l'influence de la Savoie, et à élire eux-mêmes leur évêque. Ils rappelaient que quand Ardutius, descendant de son nid d'aigle suspendu aux rochers du Môle, fut nommé évêque de Genève, ce fut par l'accord du clergé et du peuple [2].

[1] « De libertatibus, franchisiis et immunitatibus, sumus cum maxima diligentia informati. » (*Libertates Gebennenses*, Mém. d'Archéologie, II, p. 312.)

[2] « Credimus electionem tuam, etc. » (Bernardi Epist. XXVII.)

« Messieurs les chanoines, disait-on, allons, choi-
« sissez-nous un prélat qui ne permette pas au duc
« de mettre le museau dans sa soupe[1]. » Cette expression un peu vulgaire veut dire sans doute : « Choisissez un évêque qui défende nos libertés. » Ils ne cherchèrent pas longtemps.

Il y avait parmi les chanoines de Genève un homme de noble maison, ayant bonne alliance au pays des Suisses, Aimé de Gingins, abbé de Bonmont, et doyen du chapitre. Son père, Jacques, seigneur de Gingins, de Divonne et autres lieux, avait été conseiller, chambellan, grand maître d'hôtel du duc de Savoie, et même son ambassadeur auprès du pape Paul II. Aimé, qui très jeune encore était devenu chanoine de Saint-Pierre de Genève, avait alors quarante-huit ans, et était « le meilleur compagnon du monde, tenant table ouverte, bien banquetant les amis du plaisir, » aimant à entendre rire et chanter autour de lui, ayant même des mœurs assez libres, selon la coutume de l'Église, mais il s'en excusait en riant et disait, « sans honte « ni vergogne : C'est un péché qui *glisse*... » M. de Bonmont était à Genève le plus considéré des prêtres, et tandis que ses collègues étaient de cœur et d'âme dévoués à la maison de Savoie, le doyen tenait pour Genève, et n'était pas étranger aux nobles aspirations qui portaient tant d'esprits généreux à se tourner vers d'antiques libertés. Le peuple l'acclamait évêque, le chapitre le nomma; et aussitôt les citoyens mirent tout en œuvre pour assurer cette

[1] Bonivard, *Chroniq.*, I, p. 22; II, p. 230.

élection. Ils demandèrent aux cantons suisses de l'appuyer auprès du pape, et eux-mêmes ils envoyèrent à Rome, « en poste, lettres et députés [1]. »

Si cette élection du chapitre avait été maintenue, il est probable que M. de Gingins aurait eu de bons rapports avec le conseil et les citoyens, et que la concorde aurait été maintenue. Mais la nomination des évêques, qui avait appartenu anciennement au clergé et au peuple, avait passé presque partout au prince et au pape. A l'élection du supérieur par les subordonnés, avait succédé la désignation de l'inférieur par le supérieur. Ceci était fâcheux ; rien n'assure une bonne élection comme le premier de ces deux systèmes, car l'intérêt et l'honneur des gouvernés est toujours d'avoir de bons gouvernants. Au contraire, les princes ou les papes choisissaient, en général, des étrangers, des favoris qui ne gagnaient ni l'affection, ni l'estime de leurs ouailles et de leurs prêtres. Les dernières élections épiscopales de Genève, en séparant l'épiscopat du peuple et du clergé, enlevèrent à l'Église la force qui lui était si nécessaire alors, et facilitèrent la Réformation.

Le duc Charles comprenait l'importance du moment. Ce prince, qui occupa durant un demi-siècle le trône de Savoie et du Piémont, fut pendant toute sa vie l'impitoyable ennemi de Genève. Faible, mais irritable ; impatient de toute contrariété, mais indécis ; orgueilleux, maladroit, arbitraire ; aimant la pompe mais sans grandeur ; plein de roideur

[1] Archives manuscrites de la famille de Gingins.—Froment, *Gestes de Genève*, p. 157. — Savyon, *Annales*, p. 44, 45.

mais sans fermeté; ne sachant pas affronter les puissants, mais toujours prêt à se venger des petits, il n'eut qu'une passion ou plutôt une manie : prendre Genève. Il lui fallait pour cela un instrument docile qui prêtât la main à ses ambitieux desseins; un évêque dont il ferait ce qu'il voudrait. Il cherchait donc des yeux qui il opposerait au candidat du peuple; son homme fut bientôt trouvé. Dans toutes les parties de plaisir de la cour, on voyait un petit homme, faible, fluet, mal fait, souffreteux, de mauvaise grâce, vil de corps mais plus vil d'esprit, sot, d'un cœur bas, n'ayant nul égard à son honneur, enclin plutôt à faire le mal qu'à faire le bien, et qui était atteint d'une triste maladie suite de ses débauches. Ce misérable appelé Jean, était fils d'une fille d'Angers, *communis generis*, dit Bonivard, qui tenait maison ouverte à tous, prêtres et laïques; peu libérale de son bien « (elle n'avait pas de quoy), « mais qui l'estoit tant plus de ses vénales affec- « tions. » François de Savoie, le troisième des petits-fils du pape-duc, qui avaient successivement occupé le siége épiscopal de Genève, et qui fut aussi archevêque d'Aux et évêque d'Angers, « ban- « queta avec elle comme les autres. » Cette femme allait devenir mère, « mais elle ne savait, dit le « chroniqueur, qui elle devait désigner comme « père; l'évêque étant le plus riche de tous ses « amants, elle lui attribua l'enfant qui fut nourri « par les amis de son père putatif. » L'évêque d'Angers ne se souciant pas d'avoir cet enfant dans son diocèse, l'envoya dans son ancienne ville épiscopale, où il avait des gens qui lui étaient dé-

voués [1]. Ce pauvre petit garçon malingre fut donc élevé à Genève, et y végéta tristement, jusqu'à ce qu'appelé à la cour de Turin on lui donna un certain train, trois chevaux, un serviteur, un chapelain, et le titre de *bâtard de Savoie*. Il commença alors à lever la tête, et devint le prêtre le plus avide, le plus intrigant, le plus déréglé de son époque. « Voilà l'homme « qu'il me faut pour évêque de Genève, pensa le « duc; il me doit tant qu'il ne pourra rien me re- « fuser. » Il n'y avait marché que le bâtard ne fût prêt à conclure pour gagner quelque argent ou quelque honneur; livrer Genève au duc était pour lui une facile affaire. Charles le fit appeler : « Mon « cousin, lui dit-il, je vous avance en évêché, si « vous me faites en récompense cession de tempo- « ralité. » Le bâtard promit tout; c'était un moyen inattendu de payer au duc des dettes que celui-ci faisait sonner bien haut. « Il nous a vendus non en « fruits mais en herbe, disait Bonivard, car il a fait « présent de nous avant que nous fussions à lui [2]. »

Le duc, sans perdre de temps, fit partir son cousin pour Rome, sous prétexte de complimenter de sa part Léon X, qui venait de succéder à Jules II [3].

[1] On a cru qu'il avait été élevé à Angers, mais j'ai trouvé dans les Archives de Genève une lettre adressée à Jean, le 2 septembre 1513, par un jurisconsulte de Nice, J.-A. Vérard, où celui-ci félicite le nouvel évêque *inclitæ civitatis Gebennanum, in qua cunabulis ab usque nutritus et educatus es.* (Archives de Genève, n° 870.)

[2] Bonivard, *Chroniq.*, I, p. 25 ; II, p. 227, 228.— Ibid., *Police de Genève*, Mém. d'Archéologie, p. 380.— Savyon, *Annales de Genève*, p. 45.

[3] « Misso legato Johanne de Sabaudia, episcopo postea Gebennensi. » (*Monumenta historiæ patriæ*, Script., I, p. 848, Turin.) Les instructions données par le duc à son cousin se trouvent dans les manuscrits des Archives de Genève sous le n° 875.

Jean le Bâtard et ses compagnons voyagèrent si promptement qu'ils arrivèrent avant les Suisses. En même temps, la cour de Turin n'omit rien pour s'assurer la possession d'une ville si longtemps convoitée. D'abord elle fit travailler tous les cardinaux qu'elle pouvait atteindre. Le 24 février, le cardinal de Saint-Vital, le 1er mars, le cardinal de Flisco, promirent leurs services pour faire donner à Jean de Savoie l'évêché de Genève [1]. Le 20 avril, la reine de Naples écrivit au duc qu'elle avait recommandé Jean au cardinal d'Aragon, son neveu [2], Ce n'était pas assez. Une circonstance inattendue vint favoriser les desseins de la Savoie.

L'illustre Léon X, qui venait d'être porté sur le siége papal, avait formé le dessein d'allier sa famille à l'une des plus antiques maisons de l'Europe. Il jeta, à cet effet, les yeux sur une princesse qui brillait alors à la cour de Savoie; jeune fille pure, simple, d'une âme élevée, amie des pauvres, sœur cadette du duc et de Louise de Savoie, Philiberte, tante de François Ier et de Marguerite de Valois. Léon X résolut de demander sa main pour son frère Julien le Magnifique, lieutenant général des armées de l'Église. Julien n'avait pas eu jusqu'alors une vie fort édifiante; amant passionné d'une veuve d'Urbin, il en avait eu un fils naturel.

Pour engager le duc à cette union, qui flattait fort les parvenus de Florence, le pape fit « beau« coup de promesses, » disent les documents ita-

[1] Voir leurs lettres aux Archives de Genève sous les nos 872 et 873.
[2] Archives de Genève, no 876.

liens[1]. Il envoya même à la cour de Turin un délégué chargé de dire à Charles qu'il pouvait « attendre de lui tout ce que le meilleur des fils peut « espérer du plus tendre des pères[2]. »

C'était à Rome que la chose devait se décider, et Léon X y prenait peine. Il recevait avec les plus grands honneurs le bâtard de Savoie. Ce vil et désagréable personnage avait la première place aux festins, au théâtre, au concert. Léon se plaisait à causer avec lui, et lui faisait raconter les grâces de Philiberte. Quant à le nommer évêque de Genève, cela ne faisait pas la moindre difficulté. Le pape ne se souciait nullement ni de M. le doyen de Bonmont, ni du chapitre, ni des Genevois. « Que le duc nous « donne sa sœur, et nous vous donnons Genève, « répétait-on au petit souffreteux postulant. Vous « abandonnerez ensuite au duc le pouvoir tem- « porel..... La cour de Rome ne s'y oppose point; « au contraire, elle vous appuiera. » Tout fut conclu entre le pape, le duc et le bâtard. « Jean de « Savoie, dit un manuscrit, jura de remettre au « duc la juridiction temporelle de la ville, et le pape « jura d'obliger la ville à y consentir pour éviter les « foudres du Vatican[3]. »

[1] « Leo X Sabaudianum ducem ad affinitatem ineundam *multis pollicitis* invitavit. » (*Monumenta Historiæ Patriæ*, Script., I, p. 814. Turin, 1840.)

[2] « Omnia expectare quæ ab optimo filio de patre amantissimo sunt expectanda. » (*Lettre de Bembo au nom du pape*, du 3 avril 1513.)

[3] J'ai trouvé ce manuscrit dans la bibliothèque de Berne (*Histoire Helvétique*, V, 12.) Il porte le titre : *Histoire de la ville de Genève*, par J. Bonivard. Ce manuscrit n'est pas de Bonivard; il fut copié à Berne, en 1705, sur un vieux manuscrit de feu Ami Favre, premier syndic. Inconnu à Genève, il contient beaucoup de circonstances im-

Cette affaire était à peine finie, qu'arrivèrent les députés suisses, chargés de faire confirmer le doyen de Bonmont dans sa qualité d'évêque. Simples, droits, mais beaucoup moins habiles que les Romains et les Piémontais, ils se présentèrent au pape. Hélas! ces pâtres des Alpes n'avaient point de princesse à offrir aux Médicis. « *Nescio vos*, leur dit Léon X. « Allez, je ne sais qui vous êtes. » Il avait ses raisons pour les repousser, car il avait nommé le bâtard de Savoie évêque de Genève.

On ne pourrait faire à aucune Église une plus grande injure. Pour qu'une autorité, surtout élective, soit légitime, il faut qu'elle soit aux mains du meilleur et du plus intelligent, et que celui qui l'exerce, tout en administrant avec zèle, ne porte point atteinte aux libertés de ceux qu'il gouverne. Mais ce sont là des pensées qui n'abordèrent jamais l'homme vil, établi par le pape premier pasteur de Genève. Il trouva pourtant aussitôt des flatteurs. On lui écrivit (ces lettres sont aux Archives de Genève) que son élection avait été faite *par le troupeau...*, « non par la faveur humaine, mais par le « seul aide de Dieu. » C'était pourtant la faveur de la reine de Naples, de Charles III, et plusieurs autres faveurs fort *humaines* qui l'avaient fait nommer. On l'exhorta à gouverner son Église avec intégrité, justice et diligence, comme devaient l'y porter *sa gravité* et *sa vertu singulière* [1]. Le bâtard ne fit pas grand cas de ces exhortations; son règne

portantes que Spon et Gautier ont omises par timidité ou par ordre, dit Haller. Je l'appellerai Manuscrit de Berne, V, 12.

[1] « Pro lua singulari gravitate atque virtute. » (Arch. de Gen., n° 879.)

ne fut qu'une misérable parodie, un long scandale. Léon X n'avait pas la main heureuse. Par le commerce des indulgences il allait provoquer la Réformation de Wittemberg, et par l'élection du bâtard, il préparait celle de Genève. Ce sont là deux faux pas que Rome a payés cher.

La nouvelle de cette élection remplit les cœurs des patriotes genevois de tristesse et d'indignation. Ils se réunissaient sur la place, ils murmuraient, « se *complaignaient* entre eux, » et les voix de Berthelier et de Hugues dominaient toutes les autres. Ils représentaient qu'ils n'avaient pas besoin du bâtard; qu'ils avaient déjà un évêque, honoré de Genève et de toutes les ligues, et qui avait tous les droits à l'évêché puisqu'il était le doyen du chapitre. Ils insinuaient que si Léon X prétendait remplacer l'évêque légitime par cet intrus Savoyard, c'était parce que la maison de Savoie voulait s'emparer de Genève. On s'indignait surtout du caractère connu du candidat romain. « Belle élection, vraiment, que « celle dont Sa Sainteté nous honore! disait-on « Pour évêque elle nous donne un clerc avili; pour « conducteur dans les sentiers de la vertu, un bâtard « débauché; pour conservateur de nos droits an- « tiques et vénérés, un scélérat prêt à les vendre...» On ne s'en tenait pas à des murmures; Berthelier et ses amis faisaient remarquer que puisque du Midi venait la tempête, il fallait chercher un abri du côté du Nord; que si la Savoie levait le pied sur Genève, pour l'écraser, la Suisse tendait la main à Genève pour le sauver. « Soyons maîtres chez nous, » disait-on, « et fermons la porte au candidat du pape. »

Tous ne pensaient pas de même; les hommes timides, les prêtres serviles, des amis intéressés de la Savoie, tremblaient en entendant ces hardies paroles. Ils croyaient que s'ils repoussaient l'évêque venu de Rome, le pape lancerait contre Genève ses foudres et le duc ses soldats. Les chanoines de la cathédrale et les plus riches marchands avaient leurs terres dans les États de Charles, en sorte que, dit un manuscrit, ce prince pouvait, à volonté, « les « faire mourir de faim. » Ces hommes influents entraînèrent la majorité; on résolut d'accepter l'évêque élu à Rome. Les chefs du parti indépendant se voyant vaincus, se décidèrent à réaliser aussitôt le plan qu'ils avaient formé. Le 4 juillet 1513, Philibert Berthelier, Besançon Hugues, Jean Taccon, Jean Baud, N. Tissot et H. Pollier, demandèrent à Fribourg la bourgeoisie, *pour la préservation de leur corps et de leurs biens;* et ils l'obtinrent. Cette démarche énergique pouvait les perdre; le duc saurait bien leur donner quelque sanglante leçon. N'importe, un grand pas était fait; la nacelle genevoise était attachée au navire qui devait l'emporter dans les eaux de la liberté. Déjà, en 1507, trois patriotes, Pierre Lévrier, Pierre Taccon et De Fonte s'étaient alliés avec la Suisse. Les voilà donc neuf, se rangeant du côté de l'indépendance, c'était bien peu; pourtant c'était à ces neuf que la victoire devait demeurer. Il y a, l'histoire l'a souvent montré, une autre majorité que la majorité du nombre [1].

[1] Michel Roset, *Histoire manuscrite de Genève*, liv. I, chap. LXIX.

Tandis qu'une petite bande de patriotes allait embrasser en Suisse l'autel de la liberté, le parti ducal et clérical s'apprêtait à se prosterner servilement devant le prince savoyard. Plus les patriotes l'avaient repoussé, plus les épiscopaux s'empressaient à lui faire une réception somptueuse. Le 31 août 1513, le nouveau prince-évêque entra donc dans sa ville sous un dais magnifique; partout des feuillages, des guirlandes, des tapisseries, des compagnons magnifiquement équipés, des échafaudages, des théâtres improvisés, histoires, drames, jeux, fifres et tambours. En vain quelques citoyens de mauvaise humeur haussaient-ils les épaules, et disaient, en regardant l'évêque : « Vraiment il est aussi laid de « corps que d'esprit. » Les serviles l'encensaient; quelques-uns s'excusaient humblement de ce qu'ils avaient paru faire quelque résistance. Ils représentaient que ce n'était pas à la personne de Monseigneur que cette résistance s'adressait; qu'ils désiraient simplement maintenir leurs droits d'élection. Jean de Savoie, qui s'était dit : « Je veux ne pas « piquer le cheval avant que d'être bien assuré « dessus, » répondait simplement par un sourire du bout de ses lèvres livides; tous, peuple et évêque, dissimulaient. Arrivé devant la cathédrale, le nouveau prélat y trouva les chanoines, revêtus de leurs habits de damas et de soie, avec capes et croix, chacun à son rang. Ils avaient bien éprouvé quelque mécontentement en voyant leur élu, l'abbé de Bon-

(Roset fut quatorze fois syndic dans le seizième siècle.) — Lévrier, *Chronologie des comtes de Genevois*, p. 102. — Bonivard, *Police de Genève* (Mém. d'Archéologie, V, p. 380). — Savyon, *Annales*, p. 46.

mont, mis par le pape de côté, sans autre cérémonie; mais l'honneur d'avoir pour évêque un prince de la famille ducale était une compensation. Ces révérends seigneurs, presque tous partisans de Savoie, s'humilièrent aussitôt devant le bâtard, et lui firent, à plusieurs reprises, de profondes salutations. L'évêque entra dans l'église, se tint debout devant l'autel, un missel ouvert devant lui, selon l'usage, et jura solennellement entre les mains des syndics, en présence du peuple, de maintenir les libertés et coutumes de Genève. Certaines bonnes âmes prirent au mot son serment et paraissaient tout à fait rassurées; mais les plus éclairés avaient l'air incrédule et ne se fiaient guère à cette protestation. L'évêque ayant été reconnu et proclamé souverain quitta l'église, et entra dans son palais épiscopal pour s'y reposer de ses fatigues inaccoutumées. Là il s'assit au milieu d'un petit cercle de ses courtisans, et levant la tête il leur dit : « Çà, Messieurs, il s'agit « maintenant de *savoyarder* Genève. Voilà assez « longtemps que cette ville n'est séparée de la « Savoie que par un fossé, sans le franchir. Je « suis chargé de lui faire faire le soubressaut. » Ces paroles furent à peu près les premières que le bâtard prononça, après avoir prêté serment devant Dieu de maintenir l'indépendance de la ville[1].

L'évêque, rusé de sa nature et entouré de conseillers encore plus rusés que lui, tenait à connaître

[1] Manuscrit de Roset, liv. I, chap. LXIX.— Savyon, *Annales*, p. 46.— Registres du Conseil, msc., 25-30 août 1513. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 235.

quels étaient les hommes les plus influents du parti qui lui était contraire, décidé à leur donner des marques éclatantes de sa faveur. Il trouva d'abord un nom dont toute la ville était pleine, celui de Philibert Berthelier. L'évêque voyait ce citoyen se montrer avec le peuple, simple, gai, plaisant, plein de cordialité; assister à toutes les fêtes des enfants de Genève, les gagner par les grâces animées de ses manières et par les services importants qu'il était toujours prêt à leur rendre. « Bon, se dit Jean « de Savoie, voila un homme qu'il me faut avoir. « Si je le gagne, mon pouvoir dans Genève n'aura « rien à craindre. » Il résolut de lui donner l'une des fonctions les plus honorables dont il pouvait disposer. Quelques personnes cherchèrent à l'éclairer; elles lui dirent que Berthelier sous ces dehors futiles cachait une âme rebelle, énergique, inébranlable. « Ne craignez rien, répondait Jean, il chante « gaiement et boit avec les jeunes hommes de la « ville. » En effet, Berthelier s'amusait avec les enfants de Genève, mais pour les embraser de son feu. Il avait les deux qualités nécessaires aux grandes choses : une âme populaire et un caractère héroïque; le sens pratique pour agir sur les hommes et l'esprit élevé pour concevoir des idées sublimes.

L'évêque, pour lequel toutes les grandes pensées étaient une terre inconnue, parut épris d'amour pour le grand citoyen; toujours prêt lui-même à se vendre, il ne douta pas que le fier Genevois ne fût à acheter. Un château fort, celui de Peney, bâti au milieu du treizième siècle, à deux lieues de la ville,

par un évêque de Genève, était alors sans châtelain. « Je vous donne, dit le prélat à Berthelier, la « châtellenie de Peney. » Philibert fut étonné; car c'était, nous l'avons dit, l'une des charges les plus importantes de l'État. « Je comprends, dit-il, Peney « c'est la pomme que le serpent donna à Ève. — Ou « bien, ajoute Bonivard, la pomme que la Discorde « Érinnys jeta au milieu des noces de Pélée. » Berthelier refusa; mais le bâtard insista; il fit les plus belles promesses pour l'avenir de la ville. Le citoyen accepta enfin la charge, mais avec la ferme résolution de s'en dépouiller dès que ses principes l'exigeraient. L'évêque ne pouvait même soupçonner une démission qui serait à ses yeux un acte de folie; aussi croyant tenir Berthelier, il pensa que Genève ne lui échapperait pas. Ce n'était pas tout; l'évêque élu, M. de Gingins, dont le bâtard venait prendre la place, avait dans la ville une grande influence. Jean lui fit une bonne pension. Croyant ainsi avoir mis hors de combat deux principaux adversaires, il en plaisantait avec ses courtisans. « C'est, disaient ceux-ci, un os jeté en leur « gueule, qui les empêchera d'aboyer... » Ils éclataient de rire, et battaient des mains [1].

Il s'agissait maintenant de gagner le peuple. « Deux traits caractérisent les Genevois, dirent à « l'évêque les partisans de Savoie, l'amour de la « liberté et l'amour du plaisir. » Les conseillers du prince savoyard en conclurent qu'il fallait manœu-

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 236, 257. — Savyon, *Annales*, p. 46. — Manuscrits de Gautier et de Roset. — Galiffe, *Notices généalogiques*, I, p. 8.

vrer de manière à étouffer, l'un par l'autre, ces deux besoins de ses nouveaux sujets. Le mot d'ordre fut aussitôt donné : Allons, courage ! fêtes, bals et banquets, divertissements à l'évêché, divertissements dans toutes les maisons du parti savoyard. Il y avait pourtant un obstacle. Le bâtard était de sa nature triste et chagrin, et sa maladie n'amoindrissait pas cette disposition morose. Mais Jean se fit violence ; il se mit à tenir table ouverte. « On ne faisait à l'évêché que banquetter, jouer, « danser, faire grosse chère. » Le prélat, sortant de ses appartements, paraissait au milieu de ces joyeuses fêtes, avec son blême et sombre visage, et s'efforçait de sourire. On n'entendait partout que le son des instruments ou le choc des verres. La jeunesse de Genève était ravie ; mais les bons citoyens s'alarmaient : « L'évêque, les gens d'Église et les « Savoyards, disaient-ils, efféminent, *accouardissent* « (rendent lâches) nos jeunes gens par des tables « friandes, des jeux, des danses et autres désor- « données plaisances. » Ils ne se contentaient pas de gémir ; ils prenaient à part leurs jeunes concitoyens ; ils leur représentaient que si l'évêque et les siens leur prodiguaient tous les amusements, c'était pour leur faire perdre l'amour de la chose publique. « Ils font comme Circé avec les compagnons « d'Ulysse, disait un homme d'esprit, et leurs breu- « vages enchantés n'ont d'autre but que de trans- « former des hommes en pourceaux... » Mais le bâtard, les chanoines et les seigneurs savoyards mettaient encore plus de vin sur leurs tables et de belles demoiselles dans leurs bals. Les enfants de

Genève n'y tenaient pas; ils laissaient les vieillards et leurs radoteries; ils perdaient la tête et se livraient, avec la fougue de leur âge, aux cadences ravissantes, aux harmoniques accords, aux désordres avilissants. Quelques jeunes seigneurs, qui dansaient ou buvaient leur soufflaient à l'oreille : « Que serait-ce si le duc établissait à Genève sa « cour et ses fêtes magnifiques ? » Et ces âmes légères oubliaient les libertés et la mission de leur patrie[1].

Parmi les jeunes gens que les courtisans de Savoie démoralisaient, se trouvait le fils du procureur fiscal de l'évêché. L'une des pratiques les plus habiles des ducs, désireux d'assimiler Genève à leurs États, était d'engager un certain nombre de leurs sujets à s'établir dans cette ville. Ces Savoyards, en général riches et de bonne famille, étaient accueillis avec plaisir, et souvent revêtus de quelque charge importante, mais ils restaient toujours dévoués aux intérêts ducaux. De ce nombre était F. Cartelier de la Bresse, M. Guillet, seigneur de Montbard et Pierre Navis, de Rumilly, dans la province du Genevois; tous les trois jouèrent un rôle important dans la crise que nous devons raconter. Navis, reçu bourgeois en 1486, fait conseiller en 1497, était un homme habile, fier, bon jurisconsulte, entièrement dévoué au duc, et qui croyait devoir le servir aveuglément dans les procès iniques intentés aux patriotes. Le plus jeune de ses fils, André, était un garçon espiègle, folâtre, tapageur, et qui, tout en ayant un

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 235 et suivantes.

certain respect pour son père, se montrait souvent désobéissant et opiniâtre. Quand il passa de l'adolescence à la jeunesse, ses affections acquirent plus de feu, son imagination plus de flamme; ses sentiments de famille ne lui suffisaient plus, et il sentait en lui un certain enthousiasme qui le poussait vers quelque chose d'inconnu. La connaissance de Dieu eût satisfait les besoins de cette âme ardente; mais il ne la trouva nulle part. Ce fut alors (il avait vingt-trois ans) que Jean de Savoie arriva à Genève, et que ses courtisans tendirent leurs filets. La naissance d'André Navis le désignait à leurs pratiques; il devait être l'une de leurs premières victimes. En effet, il se jeta dans tous les plaisirs avec la fougue de la jeunesse, et la volupté prit la première place dans sa vie. Il descendit rapidement les degrés de l'échelle morale; bientôt il se vautra dans la débauche et ne recula pas devant les actes les plus honteux. Sa conscience se réveillait quelquefois; le respect pour son père prenait le dessus; mais quelque adroite séduction l'attirait de nouveau dans le mal. Il dépensait dans le désordre son argent et celui de sa famille. « Quand je manque d'argent, disait-il, j'écris « dans la *banche* (bureau) de mon père; quand j'en « ai, je le dépense avec mes amis, ou à courir le « monde. » Il en fut bientôt aux expédients pour suffire à son libertinage. Un jour, son père ayant une affaire à Chambéry l'y envoya à cheval. André joua en route, perdit son argent, et voulant se refaire, vendit son cheval. Il fit pis encore; se trouvant à court, il vola à deux reprises des chevaux et les vendit. Au reste, il n'était pas le seul libertin

dans Genève; l'évêque et ses courtisans en formaient d'autres; les prêtres et les moines, que Jean avait trouvés à Genève, donnaient eux-mêmes de grands scandales. Ce furent ces immoralités qui portèrent les citoyens à faire à l'évêque de premières et instantes réclamations [1].

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*. Interrogatoire de Navis, p. 168 à 181.

Digitized by Google

CHAPITRE QUATRIÈME.

OPPOSITIONS DIVERSES AUX DESSEINS DU DUC, DU PAPE ET DE L'ÉVÊQUE.

L'opposition à l'évêque se montra de diverses manières et vint de divers côtés. Les magistrats, de jeunes et nouveaux défenseurs de l'indépendance, enfin (ce qu'on n'eut pas attendu) les cardinaux eux-mêmes, contrecarrèrent le plan formé pour enlever à Genève son indépendance. L'opinion, cette reine du monde, comme on l'a appelée, passait aux prêtres la mondanité, mais non le libertinage. La débauche était entrée dans les mœurs de la papauté. L'Église du moyen âge, institution extérieure et légale, se passait de la moralité de ses ministres et de ses membres. Le Dante et Michel-Ange placent en enfer des prêtres et des papes libertins ou empoisonneurs. Les crimes du prêtre, selon Rome, ne nuisent pas au caractère divin dont il est revêtu. On peut être le saint-père, — Dieu même sur la terre, — et un brigand. Au moment où la Réformation commença, il y avait dans l'Église romaine certaines croyances imposées, certaines hiérarchies, certains

rites, certaines pratiques; mais de morale il n'y en avait pas; au contraire, tout cet échafaudage avait pour conséquence d'autoriser les chrétiens à s'en passer. La religion (je réserve les exceptions) n'était pas l'homme; c'était un cadavre vêtu d'habits magnifiques, et par-dessous rongé de vers. La Réformation allait rendre la vie à l'Église. Si le salut se trouve non dans une adhésion au pape et aux cardinaux, mais dans une communion intérieure, personnelle et vivante avec Dieu, un renouvellement du cœur est obligatoire. Ce fut dans la sphère de la morale que se montrèrent à Genève les premières tendances réformatrices.

Au mois d'octobre 1513, les plaintes les plus vives retentirent dans le conseil : « Qui doit donner « au peuple l'exemple de la moralité, si ce n'est « les prêtres? dirent de nobles citoyens; or, nos « chanoines et nos curés sont de bons vivants qui « s'enivrent, qui entretiennent des femmes illégi- « times, qui ont des bâtards au su de tout le monde[1]. « Allez près des églises et des couvents, qu'y trou- « verez-vous? des maisons infâmes où ces bonnets « carrés, ces frocs pointus se consolent du célibat « que leur religion leur impose. » En effet, à côté du couvent des cordeliers de Rive se trouvait une maison qui était en mauvaise odeur. Un jour, un vaurien (F. Morier) alla chercher chez les révérends moines une femme qui habitait cette mauvaise maison, et qu'ils lui avaient enlevée; les jeunes gens de la ville l'accompagnèrent, découvrirent cette

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, VII.

malheureuse dans une cellule, et l'emmenèrent en faisant grand bruit. Les moines attirés par le vacarme parurent à leur porte ou dans les corridors, mais ils n'osèrent la retenir ; les camarades de Morier la reconduisirent en triomphe, et en accablant les religieux de leurs plaisanteries[1]. Les augustins de Notre-Dame de Grâce ne valaient pas mieux que les franciscains de Rive ; et les moines de Saint-Victor ne faisaient pas grand honneur à leur chef. Tout autour de leur couvent se trouvaient de petites maisons où logeaient les hommes et les femmes qui profitaient de leurs débauches[2].

Le mal était encore plus grand chez les dominicains de Plainpalais ; les syndics et conseils durent chasser deux d'entre eux, le frère Marchepalu et le frère Nicolin, parce qu'on se livrait, dans ce monastère, à des vices abominables[3]. Ces moines offraient même territoire aux débauches de la ville ; ils ouvraient, moyennant rétribution, les vastes jardins de leur monastère, situés entre les deux fleuves du Rhône et de l'Arve, et là de beaux ombrages servaient à cacher des rendez-vous immoraux et des orgies nocturnes[4]. Nul n'avait dans Genève une réputation si mauvaise que les religieux ; ils étaient en grand renom, mais par leurs vices. En fait d'avarice, d'impureté, de crimes, il n'était rien dont

[1] Registres de Genève (manuscrit), 2 septembre 1483 ; 13 juin, 11, 25 juillet, 28 novembre 1486 ; 24 juin 1491.

[2] Ibid., *ad annum* 1534.

[3] « De iis quæ gesta fuere occasione nefandi criminis Sodomye, de quo diffamantur et nonnulli alii. » (Registres du Conseil du 22 juillet 1513.)

[4] Registres du 22 mai 1522 et suivants.

on ne les crut capable. « Ce qu'un diable obstiné « craindrait de faire, disait-on, un moine réprouvé « et insolent l'accomplira sans hésiter [1]. »

Qu'attendre d'un clergé qui a pour chefs des papes tels que Jean XXIII, Alexandre VI, ou que cet Innocent VIII, qui, ayant seize enfants illégitimes quand il ceignit la tiare, fut proclamé tout d'une voix « le père du peuple romain [2]. » Le divorce entre la religion et la morale était complet; tous les essais de réforme, faits depuis des siècles par des ecclésiastiques pieux, avaient échoué; rien ne semblait pouvoir guérir ce mal invétéré, épidémique, affreux ; — rien si ce n'est Dieu et sa Parole.

Les magistrats de Genève résolurent pourtant d'essayer quelques réformes, et tout au moins de protester contre d'insupportables abominations. Le mardi 10 octobre, les syndics parurent en corps devant le conseil épiscopal, et y déposèrent leurs plaintes sur la conduite des prêtres [3]. Mais qu'attendre du conseil d'un prélat qui portait lui-même, aux yeux de tous, les marques honteuses de ses infâmes débauches? On étouffa des plaintes qui compromettaient l'honneur du clergé, l'ambition du duc et la mitre de l'évêque. Toutefois le coup était porté, l'effet moral demeura. Une pensée s'imprima dès lors dans les cœurs des hommes honnêtes; ils reconnurent que quelque chose de nouveau était

[1] « Quod agere veretur obstinatus diabolus, intrepide agit reprobus et contumax monachus. »

[2] « Hunc merito poterit dicere Roma patrem. »

[3] « De putanis sacerdotum. » (Registres publics de Genève, msc.; ad annum 1513.)

nécessaire pour sauver la religion, les mœurs et la liberté. Quelques-uns même se dirent que puisque les réformes venues d'en bas n'y faisaient rien, il fallait une réforme venant du ciel.

Ce fut au moment où le vent soufflait ainsi à l'indépendance, et où le parti libéral voyait se multiplier ses défenseurs, qu'arriva dans Genève un brillant jeune homme, étincelant d'esprit, tout plein de Tite-Live, de Cicéron, de Virgile. Les prêtres le recevaient très bien à cause de ses relations avec divers prélats, et les libéraux faisaient de même à cause de sa bonne humeur ; il devint bientôt le favori de tout le monde et le héros du moment. Il avait tant d'imagination ; il savait si bien amuser son monde! Ce jeune homme n'était pas un esprit superficiel; il est à nos yeux l'un des premiers écrivains français du commencement du seizième siècle, mais il faut l'avouer, l'un des plus méconnus. François Bonivard (c'était le nom de cet aimable lettré), avait au fond peu de foi, même peu de moralité; mais il allait remplir dans Genève, par son libéralisme, ses lumières et ses mordantes satires, un rôle assez semblable à celui qu'Érasme joua dans la grande Réformation. En sortant de la ville par la porte Saint-Antoine, on rencontrait presque aussitôt une église de forme ronde, et tout à côté un monastère habité par des moines de Clugny [1], dont les mœurs, nous venons de le dire, n'étaient pas exemplaires; c'était le prieuré de Saint-Victor, et c'est dans ces murs

[1] Près de l'Observatoire actuel.

qu'eurent lieu beaucoup de conversations et de conférences qui préparèrent la Réformation. Saint-Victor était un petit État, avec un petit territoire, dont le prieur était le prince souverain. Le 7 décembre 1514, Jean-Amé Bonivard, alors prieur, était près de rendre l'âme, et à côté de son lit se trouvait son neveu. François, âgé de vingt et un ans, né à Seyssel[1], dont le père avait occupé un certain rang à la cour du duc Philibert de Savoie, et dont la mère était de la noble famille de Menthon, appartenait à cette population de nobles et de gens d'Église, que les ducs de Savoie transplantaient à Genève pour efféminer les citoyens. Élevé à Turin, il y était devenu le boute-en-train de l'université; et apportant en tout lieu cette humeur joviale, il semblait devoir être un excellent appât pour attirer la jeunesse de la ville dans les filets de la Savoie; mais il en fut tout autrement, il se tourna vers la liberté.

Pour le moment il ne pensait qu'à son oncle, dont la fin semblait arrivée. Il ne détournait pas de lui ses regards inquiets, car le vieux prieur était vivement agité sur son lit de mort. Naguère, dans un moment d'irritation, il avait fait couler quatre grandes coulevrines aux frais de l'Église, pour assiéger dans son château, situé au pied du mont Salève, l'un de ses voisins, le seigneur de Viry. Le vieux Bonivard avait bien commis d'autres péchés, mais il s'en inquiétait peu en comparaison de celui-ci. Ces gros canons, acquis de ses revenus ecclésiastiques, dans le but de tuer des hommes et de battre en brèche

[1] Maintenant dans le département de l'Ain.

le château d'un ancien ami, lui donnaient un affreux cauchemar[1]. Dans son angoisse, il se tourna vers son neveu. Il avait trouvé un expédient, une œuvre méritoire, qui lui semblait propre à rendre la paix à sa conscience agitée : « François, dit-il à son « neveu, écoute-moi bien ; tu connais ces pièces « d'artillerie..... elles doivent être employées au « service de Dieu. Je veux qu'incontinent après ma « mort, on en fasse des cloches pour l'église. » François le promit, et le prieur satisfait mourut, laissant à son neveu la principauté, le couvent et les coulevrines.

Une vive sympathie avait bientôt uni Berthelier et Bonivard. Le premier avait plus d'énergie, le second plus de grâce ; mais ils appartenaient tous les deux à la génération nouvelle ; ils devinrent frères d'armes, et se promirent de faire une guerre impitoyable à la superstition et à l'arbitraire. Ils se donnaient mutuellement des marques de leur affection, et Bonivard fut parrain de l'un des fils de Berthelier. Celui-ci ayant fait à son ami le jour même de la mort de l'oncle une visite de deuil, entendit de sa bouche l'histoire des coulevrines. « Quoi ! dit-il, fondre des canons pour en faire des « cloches ! nous vous donnerons autant de fonte « qu'il vous en faudra pour vous faire une sonnerie, « dont le bruit vous rompra les oreilles... mais les « coulevrines doivent rester coulévrines. » Bonivard représenta que, selon les ordres de son oncle, les canons devaient être employés au service de

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 246.

l'église. « L'église sera servie à double, reprit « Berthelier, il y aura cloches à Saint-Victor qui est « l'église, et artillerie dans la ville qui est la terre « de l'église. » Il porta la chose devant le conseil, qui décréta tout ce que Berthelier demandait [1].

Mais à peine le duc de Savoie l'eût-il appris qu'il réclama pour lui les canons du monastère. Le conseil des Cinquante fut assemblé pour discuter cette affaire, et Berthelier ne fut pas seul à soutenir les droits de la ville. Un jeune citoyen de vingt-cinq ans, d'un caractère doux et pourtant courageux, tranquille et pourtant actif, ami tout ensemble de la loi et de la liberté, sans petitesse et sans arrogance, et qui portait dans son âme des forces intimes et puissantes, ne craignit pas d'engager la lutte entre Genève et le plus redoutable de ses voisins. Il s'appelait Besançon Hugues, il venait de perdre son père et prenait alors sa place au soleil. Une pensée le dominait : maintenir l'indépendance de son pays, résister aux usurpations de la Savoie..., dût-il s'attirer la haine du duc. « Au nom du peuple, « dit-il, je m'oppose à ce qu'on remette cette artil- « lerie à Son Altesse, la ville en a faute. » Les quatre canons restèrent à Genève ; mais dès lors Charles III regarda d'un œil courroucé Berthelier, Hugues et Bonivard. « Je le leur revaudrai, » dit-il. — « Quand « je lui fis la révérence, après la mort de mon « oncle, racontait Bonivard, Son Altesse *me fit le* « *groin* [2]. »

[1] Registres de Genève, 8 et 9 décembre 1514.
[2] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 247.

Charles III, fils de Philippe Sans-Terre, ne ressemblait guère à ce prince aventurier. Philippe, parvenu à un certain âge, s'était amendé; et après avoir eu plusieurs enfants naturels, il avait fini par épouser Marguerite de Bourbon, puis, devenu veuf, Claudine de Penthièvre ou de Bretagne, et s'était assis en 1496 sur le trône de Piémont et de Savoie. Charles III, son fils du second lit, ressemblait plutôt à son grand-père le duc Louis; il était, comme lui, rangé, mais faible, soumis à sa femme, et n'avait hérité de *Monsieur* que ses accès de violence. Il n'avait pas une intelligence fort étendue; ses conseillers, qui étaient fort habiles, y suppléaient. Une pensée unique semblait l'obséder : réunir Genève à la Savoie; c'était presque toute sa politique. Pour avoir Genève, il perdit ses États. Jamais la fable du chien dont parle Ésope n'a été moins une fable.

Tout semblait, en 1515, favorable aux desseins de ce prince. Le mariage de la jeune Philiberte, qui n'avait point été accompli en 1513, vu l'âge de la princesse, allait être célébré. L'évêque de Genève, qui était alors à Rome pour le concile de Latran, y appuierait la demande de son cousin touchant la souveraineté temporelle. Les ministres de Charles, la cour, les nobles, les prêtres, tous poussaient à l'annexion de Genève. Cette ville n'était-elle pas le marché des provinces voisines de la Savoie? N'était-elle pas nécessaire à la défense stratégique du duché? Claude de Seyssel, fin diplomate, auteur de la *Monarchie de France*, « grand « contempteur de toute république » et qui fut bientôt nommé archevêque de Turin, ne cessait de

répéter au duc que si Genève restait en son pays sans être de son pays, la Savoie courrait de grands dangers. « Vraiment, disait Bonivard, en apprenant « les instances de Seyssel, il n'est pas besoin qu'on « pousse Son Altesse pour la faire courir. Elle a « commencé par faire sonner le tambourin, et la « voilà maintenant qui ouvre la danse [1]... »

Mais le pape entrerait-il en danse ? livrerait-il Genève à la Savoie ? C'était la question. Léon X aimait les richesses, les arts, les plaisirs, et toutes les jouissances de la vie ; il se montrait généreux, libéral, même dissipateur, et ne se souciait pas beaucoup des affaires. Il avait préparé à Julien et à sa jeune épouse un palais magnifique dans la cité des papes et des Césars. Des fêtes d'un éclat inouï célébraient chaque jour l'union des Médicis avec la famille antique d'Humbert aux blanches mains. « Je n'épargnerai rien, » avait dit Léon X; et, en effet, ces réjouissances lui coûtèrent la somme énorme de quinze mille ducats. Comment ce pontife, toujours occupé à dépouiller les autres pour enrichir et élever ses proches, compromettrait-il une alliance si glorieuse pour maintenir l'indépendance d'une ville inconnue placée dans les contrées sauvages des Alpes ? D'ailleurs la situation de Genève était inquiétante, les institutions libres de la cité menaçaient la puissance temporelle de l'évêque, et celle-ci détruite, que deviendrait sa puissance spirituelle ? Mais si le duc de Savoie y devenait prince souverain, il abolirait les arrogantes libertés des

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 250 à 253. Art. *Médicis.*

bourgeois, et sauverait ainsi la prérogative épiscopale. Cette histoire, qui était alors celle de Genève, avait été celle de la plupart des villes du moyen âge[1]. Laurent de Médicis avait coutume de dire : « Mon « fils Julien est bon ; mon fils Jean (Léon X) est fin ; « mon fils Pierre est fou. » Léon crut faire preuve de beaucoup de finesse en sacrifiant Genève à la gloire des Médicis et à l'ambition de la Savoie. « Le duc de « Savoie, dit un historien catholique, profita de cette « circonstance (le mariage) pour se faire accorder « une bulle qui confirma le transport de la juri- « diction temporelle[2]. » Charles III triomphait. Il avait atteint le but que ses prédécesseurs avaient poursuivi pendant des siècles ; il avait fait plus que Pierre, le petit Charlemagne ; plus qu'Amédée le Grand ; il se croyait le héros de sa race. « Je suis « seigneur souverain de Genève quant à la tempo- « ralité, disait-il à tous. Je l'ai obtenue de notre « saint-père le pape moderne. » Mais que dirait-on à Genève? L'antique république baisserait-elle humblement la tête sous le joug des Savoyards[3] ?

Toute la ville fut émue quand cette grande nouvelle y arriva. Berthelier, Bonivard, Hugues, Vandel, Bernard, les plus catholiques même d'entre les citoyens, indignés de cette usurpation, s'agitaient, s'entretenaient, s'en prenaient surtout au pontife. « La puissance des papes, disaient-ils, n'est pas sur

[1] Thierry, *Lettres sur l'Histoire de France, passim.*

[2] *Chronique des Comtes du Genevois*, par M. Lévrier, lieutenant général du baillage de Meullant, II, p. 110.

[3] *Archives de Genève*, 9 juin 1515. — Savyon, *Annales*, p. 49. Manuscrits de Roset et de Gautier. — Muratori, *Annali d'Italia*, X, p. 110. — Roscoe, *Léon X*, III, p. 9.

« les principautés, mais sur les péchés; c'est pour « corriger les vices, et non pour être le maître des « rois et des peuples, qu'ils ont reçu les clefs du « royaume céleste. » Il y avait à Genève un très petit nombre de savants (Bonivard en était) qui ouvraient les livres poudreux de leur bibliothèque, et y cherchaient des arguments contre la résolution papale. Saint Bernard ne disait-il pas au pape Eugène : « Cultiver la vigne du Seigneur, en ôter les « mauvaises herbes, voilà votre œuvre... Vous « avez besoin non d'un sceptre, mais d'un sarcloir [1]?... »

Le 25 mai, une députation du conseil se rendit vers l'évêque. « Monseigneur, lui dit le premier « syndic, nous vous conjurons de laisser la commu- « nauté au même état auquel vos prédécesseurs vous « l'ont transmise, jouissant de ses bonnes coutumes « et antiques franchises. » L'évêque était embarrassé; il tremblait, d'un côté, d'irriter des hommes dont il connaissait l'énergie, et de l'autre, de mécontenter son cousin dont il était l'esclave; il se contenta de balbutier quelques paroles. Alors les syndics se rendirent au chapitre. « Obviez à cette ini- « quité, dirent-ils aux chanoines, vu que cela vous « *attouche* autant que la ville. » Mais les révérends pères qui avaient de gros bénéfices sur les terres du du duc, et qui craignaient de les voir confisqués, entortillèrent des phrases de manière à ce qu'on n'y pouvait rien comprendre. Evêque et chanoines

[1] « Disce sarculo tibi opus esse, non sceptro. » (Bernardus, *de Consideratione, ad Eugenium papam*, liber II, cap. VI.)

livraient Genève à celui qui prétendait devenir son maître.

Le bruit que cette ville était décidément donnée à la Savoie se répandait chaque jour davantage ; on en écrivait de tous côtés. Les syndics, émus des lettres qu'ils recevaient, revinrent à l'évêque. « C'est maintenant la voix et renommée publique, « lui dirent-ils; protestez, Monseigneur, contre ces « bruits étranges, et que cette usurpation, bien que « commencée, ne soit pas achevée. » L'évêque les contempla, puis fixant en terre ses yeux louches et creux, il garda un stupide silence. Les syndics se retirèrent sans avoir rien obtenu. Que faire ? La dernière heure de la liberté semblait avoir sonné pour l'antique république. Les citoyens se rencontraient sans mot dire, et leurs figures pâles, leurs regards mornes, exprimaient seuls leur douleur. Un cri pourtant se fit entendre au milieu d'eux : « Puisque la justice est sans pouvoir, dirent les « plus énergiques, nous recourrons à la force, et si « le duc veut entrer dans Genève, il faudra qu'il nous « passe sur le corps. » Mais la plupart étaient inquiets ; connaissant leur faiblesse et la puissance de la Savoie, ils regardaient la résistance comme inutile. L'ancienne Rome avait détruit l'indépendance de beaucoup de peuples ; la nouvelle voulait l'imiter... La ville était perdue. Le salut vint d'où nul ne l'aurait attendu [1].

Le sacré collége s'était réuni, et les princes de

[1] Registres de Genève, msc. — 22, 25 mai, 19 juin 1515. — Manuscrit de Roset, liv. I, chap. LXXII. — Savyon, *Annales*, p. 49, etc.

l'Église, revêtus de la pourpre, avaient examiné l'affaire. Enlever à un évêque sa principauté temporelle... quel exemple dangereux pour la papauté même! Qui sait si un jour on ne voudrait pas en faire autant à Sa Sainteté? On eût dit, à les entendre, que le catholicisme s'affaisse et disparaît s'il ne joint pas à la houlette du berger le sceptre des césars. Les cardinaux établirent que pour qu'il fût permis à un prince de l'Église d'aliéner sa juridiction temporelle, il fallait : « 1° que les sujets fussent « rebelles à leur prince; 2° que le prince ne fût pas « assez puissant pour les soumettre; 3° qu'on lui en « donnât meilleure récompense. » La *récompense* « devait-elle être une autre *temporalité* ou simplement un dédommagement pécuniaire? C'est ce que les documents ne disent pas. Quoi qu'il en soit, le sacré collége refusa son assentiment à la décision du pape, et la bulle fut révoquée [1].

Le duc en fut étonné et irrité. Ses conseillers le rassurèrent; ils lui firent remarquer que, selon la décision des cardinaux, il suffirait d'une révolte pour que la juridiction temporelle fût retirée à l'évêque. « Les Genevois, qui ont la tête chaude « et le verbe haut, disaient-ils, feront quelque im- « prudence, au moyen de laquelle on prouvera « au sacré collége qu'il leur faut *plus fort berger* « *qu'un évêque* pour les ranger à leur devoir. » A ces représentations on ajoutera certaines pratiques

[1] Manuscrit de Roset, liv. I, p. 72. — Savyon, *Annales*, p. 50. — Spon, I, p. 261. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 268. — Lévrier, *Chroniq.*, II, p. 110.

habiles. Les officiers judiciaires, appartenant au parti ducal, dresseront contre les citoyens des procès-verbaux obscurs, partiaux, interminables, indéchiffrables; MM. les cardinaux de Rome, qui sont l'indolence même, renonceront à lire cet affreux barbouillage; on leur expliquera la chose *de vive voix;* on leur montrera que le seul moyen de sauver l'évêque est de donner au duc la souveraineté de la ville. Charles se consola, et envoya à son cousin de nouvelles instructions. « Puisque je ne puis avoir « l'arbre, lui dit-il, je veux au moins jouir des « fruits. Mettez-vous donc pour me *foncer* (fournir « des fonds) à piller *ab hoc et ab hac.* » Au moyen de ces pillages, on irriterait les Genevois; on les porterait à prendre les armes, et l'on parviendrait ainsi à confisquer leur indépendance avec le consentement non-seulement du pape, mais encore de tous les cardinaux [1].

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 253.— Manuscrits de Roset et Savyon.— *Ibid.*, Galiffe fils, B. Hugues, p. 226.

CHAPITRE CINQUIÈME.

LES VIOLENCES DE L'ÉVÊQUE SOULÈVENT BERTHELIER ET LES ENFANTS DE GENÈVE.

L'évêque, le premier valet de son cousin, se disposa à agir selon ses ordres. Le duc lui avait imposé un curateur, qui ne lui donnait que ce qui lui était absolument nécessaire pour s'entretenir fort maigrement. Un citoyen notable lui demandant un jour une faveur, Jean de Savoie s'écria : « Je n'ai « que ma crosse et ma mitre, les biens sont au duc; « c'est le duc qui est évêque, c'est le duc qui est « abbé... » — « Or, ajoute le chroniqueur, le duc « étant fort *rapineux*, Jean dût lâcher la bride aux « exacteurs de Son Altesse. » Ils imposaient des amendes excessives; quoique la peine de première instance ne dût être que de soixante sous, ils exigeaient cinquante livres. Jamais prince ne fit autant d'efforts pour étouffer la révolte que le bâtard pour la fomenter. Il déployait presque du courage dans le dessein de perdre sa principauté, mais c'était à force de servilité. Il enlevait aux syndics leurs attributions judiciaires; il jetait en prison des bourgeois pour se venger d'offenses privées ou imagi-

naires. On commençait à murmurer. « Singulier « pasteur! disait-on, il ne se contente pas de tondre « le troupeau, mais il le harcèle et le déchire par ses « chiens. » Les partisans de Savoie se réjouissaient. Un de ces exploits du bâtard faillit, en effet, bouleverser Genève [1].

Claude Vandel était l'un des citoyens les plus considérés de la ville. Jurisconsulte distingué, homme d'un noble caractère, d'une probité sans tache, de manières modestes et respectueuses, mais aussi d'un grand courage, il soutenait à ses propres périls les faibles et les petits contre les poursuites des grands. Un bourgeois étant injustement attaqué par l'un des officiers de l'évêque, Vandel prit sa défense et irrita ainsi le prélat, qui jura d'en tirer vengeance. Mais comment s'y prendre? Le peuple respectait Vandel; ses ancêtres avaient occupé les premières charges de l'État; sa femme, Mie du Fresnoir, était d'une grande famille, alliée aux Châtillons et à d'autres maisons savoyardes du premier sang. De plus, Vandel avait autour de lui quatre fils, étroitement unis entre eux, pleins de vénération pour leur père, et qui tous devaient un jour être appelés à un rôle important. L'aîné, Robert, fut l'un des syndics; Thomas fut chanoine, procureur fiscal, et l'un des premiers prêtres qui embrassèrent la Réformation; les deux puînés, Hugues et Pierre, alors jeunes garçons, furent, l'un ambassadeur de la république en Suisse, et l'autre

[1] Lévrier, *Chron. des comtes de Savoye*, II, p. 112. — Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 20, 176. — Savyon, *Annales*, p. 50.

capitaine général. On savait à l'évêché que les fils Vandel ne permettraient jamais que l'on mît la main sur leur père; que le peuple même prendrait sa défense. Néanmoins on résolut de faire plier les Genevois sous le joug d'une autorité absolue. Thomas, qui était alors curé à Morges, apprenant les dangers qui menaçaient son père, accourut à Genève. Il avait le caractère le plus décidé, et « manait, disait-on, l'épée mieux que le bréviaire. » En apprenant le dessein de l'évêque, ses frères et lui avaient senti en leur cœur de ces mouvements inattendus et soudains que donne la plus noble des affections, et ils avaient juré de faire de leur corps un rempart à leur père. L'évêque et ses courtisans eurent recours à la ruse. Vandel était à la campagne; Robert et Thomas faisaient la garde autour de lui. On répandit le bruit que les spadassins de l'évêque viendraient, à la tombée de la nuit, s'emparer du jurisconsulte. En conséquence, Robert et Thomas, « devant que la nuit survînt, » allèrent guetter ceux qui devaient emmener leur père. Mais ceux-ci au lieu de sortir à l'heure assignée, l'avaient devancée, et s'étaient cachés près de la maison. La nuit étant venue ils sortirent de leur retraite, et tandis que les fils et les amis de Vandel les attendaient ailleurs, ils enlevèrent le républicain Claude, le lièrent, le firent entrer par la porte cachée d'une poterne, et le conduisirent à travers une galerie souterraine jusque dans la prison de l'évêché [1].

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 257. — Registres de Genève, 29 juin 1515. — Savyon, *Annales*, p. 51. — Manuscrits de Roset et de Gautier.

Le lendemain, les fils de Vandel, désolés, coururent chez leurs amis et apostrophèrent les citoyens qu'ils rencontraient dans les rues. Ils représentaient que les syndics seuls avaient le droit d'instruire les causes criminelles, et qu'en arrêtant leur père, l'évêque avait foulé aux pieds les franchises de la cité. Le peuple s'émut, le conseil s'assembla; les syndics se rendirent vers le prélat et lui demandèrent de délivrer Vandel, ou de leur remettre à eux, ses juges légitimes, les pièces de son procès.

« Mon conseil, répondit l'évêque, examinera si « cette *prise* est contraire à vos libertés, auquel cas « je réparerai ce qu'il y aura à réparer. » Le conseil épiscopal lui-même vota pour l'élargissement de Vandel; mais le bâtard le refusa obstinément.

Alors la colère du peuple s'enflamma contre les citoyens qui avaient accepté des pensions de l'évêque.

« Ce prélat sait fort bien, disait-on, que quel- « ques-uns parmi eux préfèrent son argent aux li- « bertés de la ville. Comment craindrait-il de porter « atteinte à nos droits, puisque des traîtres les lui « ont vendus? » Le curé Thomas Vandel, le plus prompt de la famille, courut chez Berthelier. « L'ir- « ritation est générale, lui dit-il, et pourtant on « hésite; personne n'ose attacher le grelot[1]. » Berthelier se joignit aux fils de Vandel, et leurs représentations hardies, ainsi que les murmures du peuple émurent les syndics. La journée (29 juin) était déjà avancée. N'importe, le soir même, à huit

[1] La sonnaille.

heures, heure inaccoutumée, le conseil se réunit et « tous les plus apparents de la ville, au nombre « d'environ trois cents, » se joignirent à l'assemblée. On accourait, on se pressait, la salle était comble.

Berthelier était là. Il était encore châtelain de Peney, de par l'évêque; et celui-ci se réjouissait avec ses courtisans de lui avoir mis « un os dans la « bouche pour l'empêcher d'aboyer. » Il y avait bien quelques Genevois qui lui lançaient un regard sombre, comme si ce grand citoyen lui-même trahissait la patrie. Mais Berthelier était calme; sa contenance était assurée; il était prêt à porter le premier coup. Les syndics exposèrent l'acte illégal de l'évêque; les fils du prisonnier demandèrent qu'on vengeât leur père; Berthelier s'écria : « Pour maintenir les « libertés de la ville, il faut agir sans crainte; « délivrons le citoyen que des traîtres ont enlevé. » Jean Tacon, capitaine général, et en même temps pensionnaire de l'évêque l'arrêta : « Tout doux, « dit-il, si nous faisions comme vous l'entendez, il « y a des inconvénients qui pourraient en advenir. » Berthelier, fort courroucé, s'écria : « Maintenant se « montrent les pensionnaires! » A ce mot Tacon ne se contint plus : « C'est vous, dit-il avec colère, oui, « vous, qui m'avez montré chemin de prendre pen- « sion. » A l'ouïe de ce reproche, Berthelier, tirant de son sein les lettres de l'évêque qui l'avaient fait châtelain de Peney, et dont il s'était muni en se rendant au conseil, les mit en pièces devant l'assemblée, en disant : « Puisque je vous ai montré le « chemin de les prendre, voyez là, je vous montre « maintenant celui de les laisser. » Cette parole

agit comme une étincelle électrique. « Plus de pen-« sions ! » disait-on de tous côtés. Tous les pensionnaires se déclarèrent prêts à déchirer leurs lettres patentes comme Berthelier. Le tumulte était excessif : « Qu'on sonne le conseil général, disaient quel-« ques-uns. — Non, non, disaient les plus prudents, « ce serait le signal d'une grande émeute et le « peuple se ferait justice à lui-même [1]. »

Il fallait pourtant faire quelque chose. Une partie de l'assemblée se leva, alla devant le palais épiscopal, et se mit à appeler le prélat : « Relâchez le « détenu ! » s'écriaient-ils. Mais l'évêque ne paraissait pas ; les fenêtres et les portes du palais restaient hermétiquement fermées. L'irritation devint générale. « Puisque le prince fait défaut, dit-on, il « faut donc assembler le peuple. » Aussitôt Jean Bernard, dont les trois fils jouèrent un rôle important dans la Réformation, courut à la tour de Saint-Pierre pour sonner le conseil général. Mais les prêtres, prévoyant ce qui allait arriver, avaient fermé le clocher. Bernard ne se désista pas de son dessein ; il saisit un gros marteau de fer et se mit à frapper violemment la porte. Quelques citoyens arrivèrent et l'arrêtèrent ; ils venaient d'apprendre que si le bâtard ne se montrait pas, c'est que, craignant la fureur du peuple, il avait quitté Genève à grande hâte. Une pensée consolait l'évêque au milieu de ses terreurs. « Certes, pensait-il, voici « un argument qui convaincra le sacré collége ; « mon peuple se révolte !... » Mais le conseil épi-

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 258.

scopal pensa tout autrement; l'arrestation de Vandel était illégale, il mit en liberté ce citoyen. « Dès lors « s'*engringea* (s'envenima) de plus fort, la haine de « l'évêque contre ceux qui ne consentaient pas à « sa tyrannie[1]. »

L'énergie déployée par les citoyens fit comprendre au bâtard ce qu'il avait à attendre s'il voulait porter la main sur leur indépendance. Ses affidés résolurent en conséquence de s'y prendre autrement, d'énerver ce peuple si fier et si fort, et dans ce but, de répandre de plus en plus dans Genève les superstitions et la dissolution. La superstition empêchera les citoyens de s'occuper de réforme et de vérité, tandis que la dissolution leur fera oublier leur dignité, leurs droits et leurs plus précieuses libertés. Ce dessein ne tarda pas à se réaliser.

Au commencement de 1517 (c'est l'année où la Réformation commença en Allemagne), un moine déchaussé, nommé Thomas, vint prêcher à Genève en *italien*, et le peuple, qui n'y comprenait rien, l'écouta avec admiration. La vierge Marie, les saints et les trépassés étaient son thème ordinaire. Bonivard haussait les épaules et disait : « Il saute tou- « jours du coq à l'âne, comme un idiot! » Alors le moine se mit à faire des miracles; on amenait des malades au sortir de l'église; il bénissait de la droite, de la gauche, et plusieurs s'en retournaient *guéris*. « Qu'en dites-vous? demandaient, d'un « air de triomphe, quelques dévots au sceptique

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 271. — Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 12?. — Savyon, *Annales*, p. 52.

« prieur.—Eh, répondait-il, *Imaginatio facit casum*[1]. « Ces imbécilles s'imaginent tellement qu'il les gué- « rira, que l'effet en sort; mais il n'est pas de longue « durée, et plusieurs s'en retournent plus malades « qu'ils n'étaient venus. » Messieurs du conseil, *assotis* comme les autres, envoyèrent au moine « présents de princes. »

La superstition ne suffisant pas, on y ajouta fêtes et débauches. Le duc Philibert le Beau, venu à Genève en 1498 avec René, son frère bâtard, avait mis déjà en œuvre ce moyen de dompter les Genevois. « Allez, avait-il dit à ses plus nobles sei- « gneurs, et gagnez tous ces marchands et ces arti- « sans en étant avec eux sur le pied de la plus « grande familiarité. » En effet les nobles savoyards s'approchant d'un air affable des Genevois, s'asseyaient à leurs côtés, dans les tavernes, buvaient, riaient, chantaient, éblouissaient les simples par leurs paroles enflées et « leurs grandes parades; » couvraient de propos magnifiques leurs tromperies entortillées; et même, laissant là toute pudeur, ils se permettaient des regards et des gestes pleins d'une détestable incontinence, infectaient d'impureté les cœurs, et corrompaient la jeunesse. Les prêtres, loin de s'opposer à ces débordements, étaient des premiers à s'y livrer. Une honteuse lasciveté engendrait des excès coupables qui devaient amener la ruine de ceux qui s'y livraient et celle de la ville elle-même. L'effronterie se promenait dans les rues. « Vraiment, disaient les étrangers qui s'arrêtaient

[1] « C'est leur imagination qui produit cet effet. »

« à Genève, c'est une ville plongée aux délices jus-
« ques aux yeux! L'Eglise, la noblesse et le peuple
« y sont dédiés à tout débordement. On n'y voit
« que jeux, danses, momeries, banquets, paillar-
« dises, et pour conséquences, noises et débats.
« Abondance y engendre insolence, et Genève mé-
« rite certes d'être battue des verges de Dieu[1]! »

Philibert Berthelier, doué d'un indomptable courage, d'une infatigable activité, enthousiaste de l'indépendance et des droits antiques de la liberté, mais atteint lui-même du mal universel, mit alors à exécution le plan qu'il avait conçu et résolut de tourner contre la Savoie les habitudes dissolues dont elle avait doté sa patrie. Il se jeta au milieu des fêtes, des banquets, des débauches; il but, il rit, il chanta avec les enfants de Genève ; il n'y eut pas une fête dont il ne fut : « *Bonus civis, malus homo!* » disait-on de lui. « Oui, *malus homo*, mauvais homme,
« disait-il; mais puisque les hommes sages ne veu-
« lent pas hasarder leurs conforts, pour une entre-
« prise dont ils désespèrent, il me faut sauver la
« liberté au moyen des fous. » Il mit son esprit pratique, sa grande sagacité, à gagner les hommes[2], et atteignit le but qu'il s'était proposé. Les réunions des enfants de Genève changèrent aussitôt de caractère; Philibert le Beau en avait fait une école de servitude; Philibert Berthelier en fit une école de liberté. Ceux qui s'opposaient aux usurpations des princes savoyards, tenaient hardiment leurs assises

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 318, et *passim*.

[2] « Ad alliciendum homines ad se. » (Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*. Interrogations de Pécolat. II, p. 42.)

dans ces joyeux et bruyants festins. Le grand citoyen, comme s'il eût été doué d'une vertu magique, avait entièrement tourné l'esprit genevois, et le tenant en sa main, il lui faisait faire tout ce qu'il voulait. Les sarcasmes tombaient sur l'évêque et sur les ducaux, et tous les quolibets étaient accueillis par des éclats de rire et des applaudissements. Si quelque officier épiscopal commettait une illégalité, on la dénonçait dans ces étranges parlements; et ces redresseurs de torts se chargeaient de faire justice à la victime. Le parti savoyard se mettant en dehors de la loi, le parti genevois faisait de même, et la guerre commençait.

Berthelier avait-il pris le bon chemin? était-ce sur de telles bases que l'indépendance genevoise devait être établie? Certes, non; la vraie liberté ne peut exister sans la justice, et par conséquent sans un changement moral qui provient de Dieu. Tant que la jeune Genève aimait avant tout l'amusement, l'évêque et le duc pouvaient encore s'emparer d'elle. L'amour du plaisir était tel chez la plupart de ces jeunes gens, qu'il suffisait de leur jeter l'amorce avec quelque habileté, pour qu'ils la saisissent avec une brûlante impétuosité. Ils sentaient bien alors, dit un écrivain du seizième siècle, l'hameçon qui les étranglait; mais ils n'avaient pas la force de l'arracher. Cette force devait venir de plus haut. L'esprit humain, si inconstant et si faible, trouva dans la Parole de Dieu la puissance dont il avait besoin et que la renaissance du quinzième siècle ne lui eût jamais donnée. La Réformation était nécessaire à la liberté, parce qu'elle l'était à la mo-

ralité. Quand dans quelques pays, en France par exemple, la pensée protestante déclina, l'esprit humain perdit aussi son énergie, la dissolution envahit de nouveau la société; et cette nation si bien douée, après avoir entrevu une magnifique aurore, retomba dans la nuit profonde de la puissance traditionnelle de Rome et du despotisme des Valois et des Bourbons. La liberté n'a jamais été solidement établie que parmi les peuples où la Parole de Dieu régnait[1].

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 265, 271. — *Police de Genève*, Mém. d'Archéol., V, p. 381. — Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, p. 201, 207, 216. — Calvin, *passim*.

CHAPITRE SIXIÈME.

LES PARTIS CONTRAIRES SE PRÉPARENT AU COMBAT.

Une nouvelle et puissante opposition se formant dans Genève, il était nécessaire que l'évêque et le duc s'unissent plus étroitement. Un événement de peu d'importance fut alors sur le point de les brouiller et de hâter ainsi l'émancipation genevoise.

Un jour que le podagre bâtard, couché sur un lit de douleur, y souffrait cruellement de la goutte, il entendit quelque bruit dans la rue. « Qu'est-ce ? » « dit-il. — Un voleur qu'on mène pendre, » lui répondit la vieille femme qui le soignait ; elle ajouta : « Si vous lui faisiez grâce, Monseigneur, « il prierait toute sa vie pour votre santé. » L'évêque, entraîné par la manie des malades qui veulent essayer de tout ce qui peut les guérir, dit : « Eh bien, qu'on le mette en liberté. » La coutume était dans Genève (coutume étrange), que les syndics remissent au vidame les hommes qu'ils avaient condamnés ; que le vidame les remît au châtelain de Gaillard (en Savoie), et le châtelain au bourreau.

Digitized by Google

Le bourreau, appuyé du châtelain, allait donc pendre cet homme, quand des officiers de l'évêque vinrent lui apporter l'ordre de le relâcher. « Je suis « serviteur de mon très redouté seigneur le duc de « Savoye, dit le châtelain, et je m'acquitterai de « l'office dont il m'a chargé. » On convint cependant que l'exécution serait suspendue, et l'évêque fit assembler son conseil pour examiner s'il n'avait pas le droit de faire grâce à un malfaiteur, même quand il était déjà dans les mains du duc chargé de l'exécuter. Il y avait parmi les membres du conseil épiscopal un homme d'un beau caractère, qui allait prendre place dans l'histoire de Genève à côté de Berthelier et même au-dessus de lui. Aimé Lévrier, juge des excès, fils d'un ancien syndic, ne connaissait de règle que la loi, et n'avait de mobile que le devoir. Sérieux, calme, plein de dignité, doué, si je puis ainsi dire, de la sagesse de Nestor, il était décidé, énergique, pour faire exécuter les lois, et dès que sa conscience se faisait entendre, il lui obéissait dans son obscure sphère, avec l'impétuosité d'un Achille, s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes. L'agitation du peuple et l'arbitraire des princes le trouvaient également inébranlable. Il vit dans ce petit incident la grande querelle entre l'autorité légitime de l'évêque et les usurpations du duc. « Le prince de Genève, « dit-il, a le droit de faire grâce à tout criminel, « même si celui-ci se trouve sur les terres de Sa- « voie et déjà au pied de l'échelle. » Puis, voulant saisir l'occasion qui se présentait de montrer que le duc était serviteur dans Genève et non maître, il

sortit de la salle, courut vers le patient, coupa ses cordes, le prit par la main, et le menant à l'évêque, il dit au pauvre homme : « Dites merci à Dieu et « à Monseigneur ; » après cela il le mit hardiment en liberté. Mais le prélat, qui ne s'était jamais su tant de puissance, commençait déjà à en trembler.

En effet, la colère du duc ne se fit pas attendre. S'il avait donné à son cousin le diocèse de Genève, c'était afin d'y acquérir lui-même le pouvoir souverain ; et voilà que l'évêque, saisi d'un vertige d'indépendance, allait jusqu'à lui contester ses droits de vidame, ses fonctions de bourreau !... Il fallait profiter de cette hardiesse étrange, pour remettre le bâtard à sa place, se défaire de Lévrier, détruire les restes de liberté qui se trouvaient dans cette ville, et y établir l'autorité ducale. Le sieur de La Val-d'Isère, accompagné de deux autres députés, arriva à Genève afin de faire exécuter la volonté de Son Altesse. Ce seigneur entrant la tête haute dans les salles de l'évêché, parla très rudement au bâtard de la part du duc irrité. En vain l'évêque se confondait-il en révérences, en prévenances, en égards, La Val-d'Isère, qui savait bien sa leçon, élevait toujours plus la voix. Malheureux bâtard ! qu'avait-il besoin, se disait-il, de faire grâce à un homme qu'on allait pendre ? Il était à la torture et plus mort que vif. Enfin l'envoyé ducal ayant fini sa verte réprimande, le pauvre prélat tout tremblant s'excusa « comme notre père Adam quand il jeta sa faute sur Ève, » dit Bonivard [1]. « C'est un

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 276.

« certain M. Lévrier, docteur en droit et juge, qui « l'a fait! » dit-il. Le sieur de La Val-d'Isère fit comprendre à l'évêque que loin de se livrer à des velléités d'indépendance, il devait réunir ses efforts à ceux du duc pour combattre dans Genève l'esprit de liberté.

Cependant l'envoyé ducal admettait jusqu'à un certain point l'excuse du prélat; il connaissait sa faiblesse et comprenait qu'une autre volonté que la sienne avait agi dans cette affaire. Il communiqua au duc le méfait de Lévrier, et dès lors ce juge intrépide devint l'objet des haines de la cour de Turin et fut voué à la destruction. Les Savoyards disaient que puisqu'il avait détaché le larron de la potence, on devait le mettre à la place du pendu. Le duc et ses ministres comprenaient que toute tentative d'assujettir Genève échouerait tant qu'un défenseur si énergique du droit s'y trouverait. Le soir du jour où La Val-d'Isère avait *lavé la tête* à l'évêque, cet envoyé ducal, l'un de ses collègues et le vidame soupaient au prieuré de Saint-Victor; l'ambassadeur était oncle à la mode de Bretagne de Bonivard, et s'était à dessein invité chez lui. Il voulait faire de son cousin un agent dévoué de la Savoie dans Genève, et l'employer, pour commencer, à l'arrestation du juge récalcitrant. Après le repas, La Val-d'Isère prit à part le prieur, et lui fit, dit celui-ci, un grand *flattabo*. « Mon cher neveu, lui dit-il, le duc n'a « homme en ses pays mieux fait que vous pour lui « rendre service. Je vous connais; je vous ai vu « quand vous étiez à l'étude par delà les monts, « esprit intelligent et spadassin habile, toujours

« prompt à exécuter quelque œuvre de fait, si cela « rendait service à vos amis. Vos ancêtres ont été « de loyaux serviteurs de la maison de Savoie, et « Monseigneur s'attend à ce que vous vous montriez « digne d'eux. » Bonivard fort étonné ne répondait rien. Alors La Val-d'Isère lui exposa comment il pouvait servir le duc dans ses desseins sur Genève; il ajouta qu'à l'heure même, il pouvait lui rendre un service important. Il s'agissait d'Aimé Lévrier, frondeur déterminé, rebelle comme son père, qu'il fallait arrêter... La Val-d'Isère communiqua son plan à Bonivard. Aimé Lévrier allait d'ordinaire faire ses dévotions à l'église de Notre-Dame de Grâce, près du pont d'Arve. Bonivard le suivrait, le saisirait au moment où il arriverait près de l'église, et le tenant à la gorge, il passerait avec lui le pont d'Arve et le livrerait aux soldats ducaux, qui seraient de l'autre côté, tout prêts à le recevoir. « Ceci est pour vous chose facile, ajouta « l'ambassadeur; chacun connaît, Monsieur mon « neveu, votre esprit et vos prouesses... » La Val-d'Isère ajouta que Bonivard ferait ainsi deux profits: il se vengerait d'abord de l'évêque qu'il n'aimait guère; et il recevrait ensuite de Monseigneur de Savoie une superbe récompense. Singulière idée que de charger de ce guet-apens le prieur d'un monastère; toutefois elle était dans les mœurs du temps. L'intérêt de Bonivard et ses traditions de famille devaient l'engager à servir la Savoie; mais il avait une intelligence éclairée, une âme indépendante; il était pour les temps nouveaux. « Depuis « que je commençai à lire les histoires, disait-il, j'ai

« toujours mieux aimé l'État d'une république que « celui d'une monarchie, et singulièrement de celles « où l'on règne par succession. » Le duc lui eût donné en abondance honneurs et richesses, tandis qu'il ne reçut de la cause qu'il embrassa que pauvreté et prison; toutefois jamais il n'hésita. L'amour de la liberté s'était emparé de cet esprit distingué, et il lui fut toujours fidèle; quelles qu'aient été ses faiblesses, c'est là une gloire qu'on ne peut lui ôter. Bonivard voulait rejeter la proposition, sans pourtant trop irriter l'ambassadeur, cela n'était pas difficile; il lui montra ses habits, son livre d'offices, ses moines, son prieuré, et lui dit : « Monsieur mon « oncle, ce n'est plus mon métier de manier l'épée, « je l'ai changée contre le bréviaire. » — Lors le sieur de La Val-d'Isère, fort désappointé, s'échauffa et dit : « Eh bien, je le jure, j'irai moi-même, cette « nuit, prendre Lévrier dans son lit, et je l'emmè- « nerai pieds et mains liés en Savoie... » Bonivard le regarda en souriant : « Voulez-vous vraiment en- « treprendre cela, mon oncle?... dit-il; eh bien, « touchez là. » L'ambassadeur croyant l'avoir gagné lui donna la main. — « Vous allez vous préparer « à faire le coup, Monsieur mon neveu. — Non, « Monsieur mon oncle, répondit Bonivard en le « saluant, je connais le peuple de Genève, il n'est « pas tolérant, je vous le déclare, et je vais mettre « à part trente florins afin de faire dire demain « matin une messe pour votre âme. » Les ambassadeurs sortirent fort courroucés[1].

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 277, 278.

Bonivard comprit que la vie de Lévrier était en grand danger. On soupait alors de bonne heure; le prieur attendit que la nuit fût venue; sortant alors du monastère, sous un déguisement, il se glissa furtivement dans les rues, et entrant dans la maison de son ami, le juge des excès, il l'avertit de tout. Lévrier courut à son tour chez Berthelier. « Oh! oh! « dit celui-ci qui était capitaine de la ville, Mes- « sieurs de Savoie veulent faire les maîtres chez « nous! nous allons leur apprendre que ce n'est « pas si facile. »

Dans ce même moment, on apportait aux syndics la nouvelle que des lansquenets se trouvaient au Vengeron (à demi-lieue de la ville sur la rive droite du lac), et s'apprêtaient à envahir le faubourg de Saint-Gervais; il était clair que la Savoie voulait enlever le juge. Les syndics ordonnèrent à Berthelier de faire la garde à main armée pendant toute la nuit. Il assembla les compagnies; et tous les *compagnons*, serrant leurs rangs, se promenèrent tambour battant dans les rues, passant et repassant devant la maison du vidame, Aymon Conseil, où logeaient les ambassadeurs.

Le sieur de La Val-d'Isère, le sieur J. de Crans et Pierre Lambert, ses collègues, croyaient à tout moment qu'ils allaient se voir attaqués par ces hommes d'armes. Ils se rappelèrent la messe des trépassés dont Bonivard avait parlé, et ils passèrent une horrible nuit. Vers le matin la ville se calma, et à peine fut-il jour que les envoyés de Savoie, faisant seller leurs chevaux, sortirent par une fausse porte dont l'évêque avait la clef,

et coururent raconter le tout à leur maître [1].

Malgré cette retraite précipitée, l'un des buts de leur mission fut atteint. Les députés de Savoie ne furent pas les seuls à quitter Genève; le bâtard était encore plus effrayé qu'eux; la peur lui ôta la goutte, il sortit de son lit; et prenant avec lui le comte de Genevois, frère du duc, il se rendit au delà des monts, à Turin, afin d'apaiser son terrible cousin. Celui-ci était fort irrité. Ce n'était pas assez d'empiéter sur ses droits, on contraignait encore ses envoyés à s'enfuir de Genève. Le bâtard n'oubliait rien pour se justifier; il rampait aux pieds de Charles III. Il était, disait-il, le plus à plaindre; ces Genevois l'épouvantaient jour et nuit. « J'oublie « tout, lui dit enfin le prince, pourvu que vous me « prêtiez main forte pour mettre ces républicains à « la raison. » C'était ce qu'avait prévu le prieur de Saint-Victor. « Comme Hérode et Pilate s'accor- « dèrent pour la mort de Jésus-Christ, dit-il, ainsi « font le duc et l'évêque pour la mort de Genève. « — Mon cousin, continua le duc, entendons-nous; « vous avez dans votre bergerie certains *chiens* qui « aboyent très fort et défendent vigoureusement vos « brebis, il faut s'en défaire... Je ne parle pas seu- « ment de Lévrier le fils, il y a encore Lévrier le « père et Berthelier, contre lesquels il vous faut « avoir la dent. — Le père Lévrier, répondit le « bâtard, est un vieux renard cault (précautionneux) « et rusé, qui se sait bien garder de prise; quant à

[1] *Chroniq. du pays de Vaud*, Bibl. imp., n° 16720. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 276 à 279.

« Berthelier, il est chaud, colérique, et chante in-
« continent ce qu'il pense; on peut trouver sur lui
« meilleure occasion de l'attraper; et celui-ci une fois
« abattu, nous aurons bon marché des autres. » C'est ainsi que les princes de Savoie, réunis dans le cabinet de Son Altesse, au palais de Turin, conspiraient la ruine de Genève, et préparaient la mort de ses meilleurs citoyens. Charles le *bon* était le plus cruel et le plus obstiné des trois. « Jouons le jeu à bon escient,
« redisait-il, il faut les avoir morts ou vifs. » Le duc, le comte et l'évêque se distribuèrent les rôles, puis les *loups* (c'est le nom que leur donnait Bonivard) attendirent quelque bonne occasion de se jeter sur les *chiens*[1].

Tandis que l'on se préparait ainsi à Turin à écraser la liberté, on se préparait à Genève à combattre et à mourir pour elle. Des deux côtés on courait aux armes; la rencontre ne pouvait manquer d'être rude, et l'issue devait en être importante pour Genève et pour la société. Deux amis surtout ne perdaient pas de vue la lutte qui s'approchait. Berthelier poussait au renouvellement de Genève par des motifs démocratiques; Bonivard y poussait par l'amour des lettres, de la philosophie et des idés nouvelles. Assis à côté l'un de l'autre dans le prieuré de Saint-Victor, le vin doux et piquant sur la table, ils devisaient sur les temps nouveaux. Bonivard avait pour Berthelier un charme inexprimable. Le jeune prieur, esprit plein de grâce, de

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 279, 383. — Manuscrit de Roset, liv. I, ch. XXVI. — *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 111, 119, 136.

naïveté, de poésie, d'imagination, mais aussi de malice, s'éveillait alors avec le seizième siècle, et jetait sur la nature et sur le monde un regard animé. Son style dénote son caractère; il trouvait toujours l'expression la plus forte, la plus mordante, sans les ombres de la délicatesse ni les ambages de la subtilité. Il y avait pourtant en lui des parties élevées; il était enthousiaste des idées. Une pensée qui traversait son esprit faisait naître dans son âme de hautes aspirations, et découler de ses lèvres les accents de l'éloquence. Mais, en général, les hommes lui déplaisaient. Gentilhomme bien élevé, esprit fin et gracieux, homme du monde, il trouvait un peu vulgaires les bourgeois qui l'entouraient, et ne leur épargnait pas le sel de la satire. Quand Berthelier, au milieu du bruit des tavernes, secouait chaudement les mains des enfants de Genève et les enrôlait pour la grande campagne de l'indépendance, Bonivard embarrassé se retirait et mettait ses gants. « Les petites gens, disait-il « avec quelque dédain, n'aiment la justice que dans « autrui, et quant aux riches marchands, ils pré- « fèrent certes les fêtes et les écus des nobles sa- « voyards aux charmes de l'indépendance. » Il était enclin à soupçonner le mal; c'est là un des traits fâcheux de son caractère. Besançon Hugues lui-même n'était à ses yeux que l'orgueil, caché sous le masque d'un citoyen. Bonivard, comme Érasme, se riait de tous et de tout, sauf deux choses pourtant : il était comme lui grand amateur des lettres, et il l'était plus que lui de la liberté. Il fut à Genève l'homme de la Renaissance, comme Calvin celui de

la Réformation. Il surmontait ses délicatesses, il se mettait à table avec les enfants de Genève ; il semait dans leurs conversations des paroles brillantes, et allumait dans leurs intelligences des lumières qui ne devaient pas s'éteindre. Léger et grave, aimable et passionné, studieux et frivole, Bonivard attaqua la vieille société, mais il n'aima pas la nouvelle. Il flagella les désordres des moines, mais il s'effraya des doctrines sévères de la Réformation. Il voulut enterrer joyeusement le passé, mais il ne sut quel avenir il fallait mettre à la place.

Berthelier, qui croyait le savoir, exposait ses plans à son ami dans leurs colloques familiers. La liberté des républiques italiennes, liberté égoïste, pleine de discorde et de partis, avait pris fin ; une liberté plus noble, plus vitale, plus durable, devait paraître. Mais ni le politique Berthelier, ni l'esthétique Bonivard, ne pensaient au nouvel élément qui, dans les temps nouveaux, devait donner vie à la liberté nouvelle : cet élément c'était une foi puissante, c'était l'autorité de Dieu, bien haut élevée, qui devait affermir la société au milieu du grand ébranlement qu'elle allait subir. Après Berthelier le républicain, après Bonivard le classique, devait paraître un autre homme, *tertium genus*, une « troisième espèce, » comme on disait au moment où le paganisme et le judaïsme disparaissaient devant l'Évangile. Un héros chrétien se tenant debout, avec courage, sur le volcan des passions populaires, devait, au milieu des convulsions de la papauté, poser dans Genève les bases d'une société éclairée, d'une morale inflexible, d'une foi inébranlable, et

sauver ainsi la cause de la liberté. L'œuvre de Calvin venant après celle de Berthelier et de Bonivard, offre sans doute une juxtaposition des plus étranges; mais trois siècles en ont montré la nécessité. La Réformation est indispensable à l'émancipation des peuples.

Berthelier, Bonivard et leurs amis portèrent d'un autre côté leurs regards. « Assez de banquets, assez « de danses, dit Berthelier à son ami; il faut orga- « niser les enfants de Genève en ligue de défense. « — Oui, marchons de l'avant, répondit Bonivard, « et Dieu donnera bonne issue à nos folles entre- « prises!... » Berthelier lui tendit la main. « Mon- « sieur mon compère, lui dit-il, touchez là [1]! » Puis comme il tenait la main de Bonivard dans la sienne il fut saisi d'une profonde émotion; un nuage se répandit sur ses traits, et il ajouta : « Mais sachez « que pour la liberté de Genève, vous perdrez votre « bénéfice, et moi... je perdrai la tête. » « Il m'a dit « cela cent fois, » ajoute le prieur de Saint-Victor, qui nous a transmis cette conversation. Ce sinistre présage ne devait que trop s'accomplir.

[1] Bonivard, *Chroniq.*, I, p. 28, 29. — *Ibid.*, p. 238.

CHAPITRE SEPTIÈME.

ASSEMBLÉE, AGITATION ET JEUX COMIQUES DES PATRIOTES.

Berthelier se mit sans tarder à l'œuvre à laquelle il avait juré de consacrer sa vie. Voulant la préparer avec soin, il invita les enfants de Genève les plus passionnés pour l'indépendance à conférer avec lui sur le salut de la patrie. Il ne choisit pas pour cette réunion quelque prairie isolée, au-dessus des bords du lac, comme le Grütli : c'était aux habitants d'une ville qu'il avait affaire, et non à des enfants des montagnes. Il prit donc une salle située dans la principale place de la ville, presque baignée alors par les eaux du fleuve, celle du Molard, et il fixa pour le rendez-vous une heure où les rues étaient peu fréquentées. Un soir donc, probablement en 1516 (il est difficile de déterminer exactement l'époque de cette importante assemblée[1]), entre jour et nuit, Berthelier d'abord, puis quelques autres

[1] Pécolat, dans son interrogatoire du 5 août 1517, dit : «*Il y a environ un an.*» (Galiffe, II, p. 41.) — Blanchet, dans son interrogatoire du 5 mai 1518, à Turin, dit : «*Il y a environ deux ans.*» (*Ibid.*, p. 99.) Puis le 21 mai : «*Il y a environ un an.*» (*Ibid.*, p. 205.)

patriotes se rendirent au Molard : ils arrivaient du côté du Rhône, du côté de Rive ou de la Cité; ceux qui venaient du haut de la ville, descendaient la rue du Perron. En marchant, ils s'entretenaient de la tyrannie de l'évêque et des complots des princes de Savoie. L'un de ceux qui paraissaient avoir le plus d'influence était Amédée de Joye, né de parents distingués, probes et louables, qui l'avaient vertueusement élevé. La voix publique, tout en disant qu'il était bon vivant, ajoutait qu'il était honnête, nullement trompeur, et qu'il fréquentait tous les hommes de bien de la ville; il exerçait l'honorable profession de vendeur d'aromates et d'apothicaire, et il avait constamment joui, dans son état, d'une très bonne réputation. Non loin de lui, se trouvait André Navis; un changement s'était accompli dans le fils du procureur fiscal; la cause de la liberté s'était présentée à cette âme ardente dans toute sa beauté; il avait cru trouver en elle le bien inconnu qu'il cherchait avec avidité; son imagination s'était enflammée, son cœur avait été ému, et quittant le parti savoyard, dont son père était l'un des chefs, il s'était jeté avec sa fougue naturelle du côté de l'indépendance. Un de ses amis l'avait suivi, jeune homme d'environ vingt-quatre ans, Jean Biderman dit Blanchet. Plein d'esprit naturel, ennemi du travail, grand ami de la plaisanterie, Blanchet « trottait sans cesse çà et là, » ramassait tous les bruits, les répandait à tort et à travers, et se faisait des affaires avec tout le monde. Il avait pourtant au fond le cœur sensible, et la tyrannie de l'évêque l'indignait. Berthelier, arrivé l'un des pre-

miers dans la salle, considérait attentivement ces jeunes gens et les hommes plus graves qui se joignaient à eux, et éprouvait à leur vue un sentiment de bonheur. Il y avait en lui un être supérieur aux folies des banquets. Le train journalier, les petites passions, la vulgarité des esprits, la vie telle qu'il l'avait connue jusqu'alors, le fatiguaient. Enfin il avait devant lui une assemblée réunie pour la noble cause de l'indépendance; aussi serrait-il affectueusement la main à tous ceux qui arrivaient. La cloche de vêpres sonna dans ce moment à la vieille église de la Madeleine, et se fit distinctement entendre au Molard. Il y avait alors autour de Berthelier environ cinquante citoyens, petite assemblée et pourtant plus nombreuse que celle de Walther Fürst et de ses amis. D'ailleurs, tous les cœurs nobles qui battaient dans Genève n'étaient-ils pas d'accord avec ces cinquante patriotes [1]?

Le cercle se forma autour de Berthelier, on fit silence; l'héroïque citoyen rappela que dès les temps les plus antiques Genève avait été libre; mais que depuis un ou deux siècles les princes de Savoie voulaient l'asservir, et que le duc n'attendait que le moment favorable pour imposer à leur patrie sa souveraineté usurpée. Puis fixant sur ses auditeurs son noble regard, il leur demanda s'ils voulaient transmettre à leurs enfants au lieu de la liberté... la servitude? Les citoyens répondirent non, et s'en-

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 199, 206, 210, *passim*.

quirent avec anxiété comment les libertés de la ville pouvaient être sauvées? « Comment? dit Berthelier. « En étant unis, en oubliant nos querelles particu- « lières, en nous opposant d'une âme unanime à ce « que nos droits soient violés. Nous avons tous les « mêmes franchises, ayons tous le même cœur. Si « les officiers de l'évêque mettent la main sur l'un de « nous, que tous les autres le défendent avec leurs « armes, avec leurs ongles, avec leurs dents[1]!... » Puis il s'écria : « *Qui touche l'un touche l'autre!* » A ces mots, tous levèrent la main et dirent : « Oui! « oui! un même cœur! un commun accord! Qui « touche l'un touche l'autre! » — « Eh bien, reprit « Berthelier, que ce mot soit le nom de notre al- « liance, mais soyons fidèles à cette noble devise. « Si les sergents de l'évêque conduisent l'un de « nous en prison, arrachons-le de leurs mains. S'ils « se livrent à des exactions coupables, allons cher- « cher jusque dans leurs maisons leurs abominables « rapines. » Et il répéta de sa grande voix : « *Qui « touche l'un touche l'autre!* » Pourtant, au milieu de l'enthousiasme, on remarquait sur quelques visages des signes de crainte. Un citoyen demanda, avec quelque angoisse, ce que l'on ferait si Monseigneur de Genève, aidé de Son Altesse, attaquait la ville avec une forte armée. « N'ayons peur de « rien, répondit vivement Berthelier, nous avons « de bons amis. » Peu après il ajouta : « J'irai vers « les Suisses, j'en amènerai une bande, et alors...

[1] « Armis, unguibus et rostris. » (Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*. Interrogatoire de Joye. II, p. 215.)

« je solderai le compte de nos adversaires[1]... »

Dès lors les consultations et les débats devinrent de plus en plus fréquents; on discutait dans les familles, à Saint-Victor, chez les principaux citoyens, quelquefois même sur la place publique; on se rappelait mutuellement les us et franchises de Genève, et l'on se promettait de leur être fidèle.

Un jour Berthelier, Blanchet et plusieurs autres citoyens se réunissant chez Mugnier, pour deviser autour de la table des intérêts communs, y amenèrent malheureusement un homme vil et corrompu, créature de l'évêque, nommé Carmentrant. On s'assit; on prit gaiement le verre en main, et bientôt les têtes s'échauffèrent : « L'évêque, s'écria « l'un des convives, a vendu Genève au duc! — « S'il trahit ses serments, dit un autre, sa trahison « ne nous dégage pas des nôtres. Quand les princes « foulent la loi sous leurs pieds, les citoyens doivent « à tout prix la maintenir. — Il faut faire con- « naître à l'évêque, dit Berthelier, la résolution où « nous sommes de défendre notre indépendance. « — Cela n'est pas facile, répondit-on; comment « aborder Monseigneur, et oser lui dire toute la « vérité? — Prenons des masques, reprit-il; on « peut dire sous le masque de dures paroles... Fai- « sons un momon à l'évêché. » On appelait alors *momon* un défi au jeu de dés porté par des masques. Pécolat ne paraissait pas convaincu. « Laisse-moi « faire, dit Berthelier, je saurai bien parler au

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*. Interrogatoire de Pécolat. II, p. 42. — *Ibid.* Interrogatoire de Blanchet. II, p. 206.

« prélat. » Carmentrant, rentré en lui-même, écoutait silencieusement; il gravait dans sa mémoire toutes les paroles du grand patriote, prêt à y ajouter ses interprétations particulières. Il prétendit plus tard que Berthelier avait eu l'intention d'attenter aux jours de l'évêque; mais le contraire fut prouvé, et même la farce du momon ne fut jamais jouée. N'importe, la moindre plaisanterie était changée alors en crime de lèse-majesté [1].

Berthelier n'était pas le seul que l'évêque faisait épier; Bonivard, toujours plein de saillies, donnait prise aux délateurs. Il avait alors un différend avec l'évêque, concernant la pêche du Rhône. Un jour, en se promenant, il en parlait avec Berthelier et d'autres amis, se plaignait de l'avarice du prélat; puis il se livrait à la plaisanterie. « Si je le ren-« contre près de ma pêche, dit-il en riant, lui ou « moi nous prendrons un mauvais poisson. » On fit de cela un gros chef d'accusation : il voulait *noyer* l'évêque. On se trompait; Bonivard n'était pas d'un caractère violent; mais il avait de l'ambition, et sans faire du mal à l'évêque, il en voulait secrètement à l'évêché. « J'irai à Rome, dit-il un jour à « l'un de ses intimes amis, et je ne me ferai pas « raser la barbe que je ne sois évêque de Genève. »

Cependant la cour de Turin n'oubliait pas la fameuse décision des cardinaux. Quelques paroles plaisantes ne suffisaient pas pour démontrer au sacré collége que le peuple de Genève était en révolte;

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*. Interrogatoires de Pécolat et de Blanchet. — *Chroniq. des comtes de Genève*, II, p. 141.

une *émeute* (comme l'appelèrent les Savoyards) vint fournir à ce parti les armes qu'il cherchait.

Le 5 juin 1517, on ne parlait dans toute la ville que de la mule de Messire Gros, laquelle était morte. Cette mule était célèbre, car le juge la montait quand il faisait ses poursuites judiciaires. On discutait gravement dans les rues et les banquets, les causes de la mort de cette bête illustre. « C'est « Adrien de Malvenda, disaient les uns, cet Espa- « gnol dont le père est venu de Valence la Grande, « qui ayant eu noise avec le juge dans un festin, a « coupé les jarrets à sa bête. — Non, disaient « d'autres, quelques enfants de Genève, ayant ren- « contré le juge sur sa mule, ont voulu l'effrayer, « ils ont crié, tiré l'épée ; ses serviteurs ont fait de « même, et l'un d'eux a maladroitement blessé sa « mule, qui en est morte [1]. »

Messire Claude Gros ou Grossi, juge des trois châteaux (Peney, Thiez et Jussy), était de ces magistrats impitoyables qui se font détester de tout un peuple. On l'accolait, à cet égard, au procureur fiscal Pierre Navis; et souvent Berthelier, de Lunes, de la Thoy les avaient menacés l'un et l'autre de la vengeance des patriotes. Leur haine pour ces deux magistrats était telle qu'André Navis lui-même en souffrait. En vain s'était-il donné de tout son cœur au parti de la liberté, on le regardait avec défiance; et chacun se demandait s'il pouvait venir quelque chose de bon de la maison du procureur fiscal. André

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, 265. — Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 50, 174.

Digitized by Google

avait eu récemment, à ce sujet, un différend avec Jean Conod. Les deux jeunes gens s'étaient pourtant réconciliés, et le soir même du jour où la mule était morte, Conod payait un banquet à Navis et à trente enfants de Genève. On appelait ainsi les jeunes gens en état de porter les armes. Ce soir-là pourtant quelques citoyens plus âgés s'étaient réunis à eux. On voyait à table Berthelier, J. de Lunes, E. de La Mare, J. de La Porte, J. de La Thoy, J. Pécolat. « Messieurs, dit Berthelier après le souper, il y a « bien longtemps que l'on n'a vu une si belle com- « pagnie faire quelque drôlerie. » Tous furent d'accord. Berthelier aimait à narguer ses adversaires sans se soucier des conséquences. « La mule de res- « pectable Messire Claude Grossi est morte, reprit- « il; ce juge est un méchant qui ne cesse de traquer « nous et nos amis. Faisons une farce; vendons, au « son du tambour, la peau de sa mule au plus of- « frant et dernier enchérisseur. » La proposition fut adoptée par acclamation. Deux ou trois pourtant faisant mine de se retirer : « Que tous suivent le « tambour sous peine d'un écu d'or, » dit Berthelier. — « Oui ! » s'écrièrent les plus étourdis. On sait que dans toutes les cours, et même chez beaucoup de grands seigneurs, se trouvaient alors des *fous* qui avaient le privilége de dire impunément les plus grandes vérités. L'abbé de Bonmont en avait un appelé maître Petit-Jean au petit pied; Berthelier voulant que cette action gardât jusqu'à la fin le caractère d'une bouffonnerie, fit venir Petit-Jean. « Tiens, lui dit-il, voici une proclamation que tu « crieras dans les rues, marche ! » Tous sortirent

avec leurs rapières, et tambour en tête, ils se mirent à parcourir les rues, s'arrêtant sur chacune des places où se faisaient les publications ordinaires. Après le roulement du tambour, maître Petit-Jean au petit pied « *cornait* avec un cornet, » et criait de sa voix grêle : « Oyez, oyez, oyez ! on vous fait savoir « que s'il y a un qui veuille acheter la peau d'une « bête, de l'âne le plus *gros* de Genève, il s'en « vienne entre la maison des sceaux et la maison « de ville. A plus offrant on l'expédiera. » — « N'est-ce pas là que demeure le juge *Gros?* » disait un homme de la foule. — « Eh oui ! » répondait un autre, « c'est lui qui est le *gros* âne ! » Un éclat de rire universel suivait chaque proclamation. André Navis surtout se livrait aux plus bruyantes démonstrations ; il tenait à montrer qu'il était aussi bon patriote que les autres.

Les plus âgés des patriotes étaient pourtant inquiets ; le vieux Lévrier trouvait qu'on allait trop vîte en besogne. « Ah ! dit-il, ces jeunes gens nous « en feront voir de belles ! — Certes, ajoutaient « d'autres avec dépit, ce Berthelier a un talent ad- « mirable pour susciter beaucoup de querelles[1]. » La promenade dura une partie de la nuit.

Le lendemain, le juge des trois châteaux se hâta de déposer sa plainte devant le vidame et le conseil épiscopal. Le vidame demanda l'arrestation des *coupables*, qui disparurent. Sommés à son de trompe de comparaître au château de l'Ile, sous peine de

[1] « Ingenuosus suscitando quam plurima debata. » (Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 50, 61, 171, 174.) — Savyon, *Annales*, p. 64.

cent livres d'amende, ils sortirent alors de leurs cachettes, et le fier Berthelier intenta un procès au vidame pour avoir menacé lui et ses amis d'une amende qui n'était pas justifiée par la loi. Les partisans de Savoie furent encore plus exaspérés. « Il « y a conspiration contre Monseigneur l'évêque, « prince de Genève, s'écriaient-ils; c'est à lui seul « qu'il appartient de faire des proclamations. » Ils écrivaient lettre sur lettre à Turin, et transformaient la farce du fou en crime de lèse-majesté[1].

Les princes de Savoie pensèrent, en effet, que c'était là un désordre dont il fallait tirer avantage. Charles passait, dans ses États héréditaires, pour être perplexe à résoudre, et mou à exécuter; mais dès qu'il s'agissait de Genève, il se lançait dans les entreprises hasardées. Il donna à sa cour l'ordre du départ; prit avec lui l'un des plus savants diplomates de l'époque, Claude de Seyssel, dont il pensait avoir besoin pour les grandes affaires qui allaient se traiter, et arriva à Genève. Aussitôt le vidame, tout échauffé de l'histoire de la mule, vint présenter son hommage au duc, et lui dépeignit la situation sous les plus sombres couleurs. « Vous le voyez, « dit Charles à ses conseillers, les citoyens de Ge- « nève se révoltent, il faut pour les ranger à leur « devoir *plus fort berger qu'un évêque.* » Mais Seyssel était un homme de grand jugement; il n'était novice ni en gouvernement ni en histoire; il avait étudié et même traduit en français Thucydide, Appien,

[1] Reg. du Conseil *ad annum.* — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 267, 268. — Savyon, *Annales*, p. 55.

Diodore, Xénophon. Il s'informa plus exactement de l'affaire, apprit que la proclamation avait été faite par le fou de l'abbé de Bonmont, et que c'était ce même personnage qui chantait habituellement dans les rues toutes les chansons comiques que la verve satirique des Genevois faisait éclore. Le grand diplomate sourit : « Cette affaire de la mule « est une plaisanterie, dit-il au duc; les fous, vous « le savez, ont le droit de tout dire et de tout faire; « et quant à la troupe de plaisants qui entourait ce « bouffon, ne transformons pas ces jeunes étourdis « en Céthégus et en Catilinas. Jamais les cardinaux « ne consentiront à nous donner, pour une telle « sottise, la souveraineté temporelle de Genève. Ce « serait trop, Monseigneur, pour le premier coup; « il faut monter au souverain faîte par les moindres « degrés. Toutefois cette histoire ne nous sera pas « inutile; nous nous en servirons pour mettre la « désunion parmi nos ennemis. » En effet, l'habile Seyssel s'étant entendu avec l'évêque, celui-ci fit appeler en sa présence ceux de « la bande, » c'est-à-dire des enfants de Genève, qu'il croyait « de plus légère *desserre* » (plus faciles à séduire). « Vous ne gagnerez rien à suivre un tas de mutins « et de séditieux, leur dit Claude de Seyssel. En « faisant cette publication, vous avez commis un « vilain acte, et vous pourriez, à bon droit, être punis « corporellement; mais l'évêque est bon prince, « enclin à miséricorde; il vous pardonnera à tous, « sauf à Berthelier et à ses complices. Il vous don- « nera même office, états et pension... Seulement « ne vous mêlez plus avec les séditieux. » Plusieurs,

joyeux d'être sortis de cette peine, remercièrent cordialement Seyssel, et lui promirent qu'on ne les verrait plus avec les turbulents[1]. Le bâtard se montra plus difficile pour le fils du procureur fiscal; les bravades d'André Navis, lors de la proclamation de la mule, avaient excité toute la colère du prélat. Il paraît que le pauvre père n'osa intervenir pour son enfant prodigue; un de ses amis obtint sa grâce, mais seulement après que Navis eut promis de s'amender. Il rentra dans le bureau de son père, et on l'y voyait courbé sans cesse sur les lois et les actes du fisc.

Cette manœuvre ayant réussi, et le parti des hommes libres se trouvant ainsi affaibli, l'évêque, le duc et leurs gens, pensèrent qu'il fallait lui couper la tête; cette tête était Berthelier. Toutefois, il n'était pas facile de se défaire de lui; il était membre du conseil, fort considéré dans Genève, d'une habileté et d'une énergie qui déjouait tous les efforts. « Pour avoir cette grosse perdrix, dit « l'évêque, il nous faut attraper auparavant une « petite chanterelle. » L'avis parut excellent. Les princes résolurent donc de saisir quelque ami de Berthelier, moins redouté que lui, qui, par ses dépositions (la *question* ne lui serait pas épargnée), compromettrait les meilleurs citoyens de Genève. La chanterelle, par ses cris, attirerait les gros oiseaux dans les filets tendus pour les prendre[2].

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 285. — Savyon, *Annales*, p. 51. — Mémoire de M. Mignet sur la Réformation de Genève, p. 28.

[2] Bonivard, *Chroniq.*, p. 285.

CHAPITRE HUITIÈME.

TORTURE DONNÉE A PÉCOLAT ET POURSUITE DE PHILIBERT BERTHELIER.

Parmi les meilleurs patriotes de Genève se trouvait Jean Pécolat, que nous avons déjà rencontré au repas de la mule. Il n'avait pas la force de caractère de Berthelier; mais il avait de l'élan. Rempli tour à tour d'enthousiasme ou de crainte, se livrant à l'acte le plus courageux ou à la plus coupable faiblesse; saisi de la mélancolie la plus noire, ou des accès de la gaieté la plus folle, Pécolat était à la fois un héros et un *plaisanteur*. Sa position sociale présentait les mêmes contrastes. Un de ses ancêtres avait été syndic en 1409, un autre conseiller en 1474; son père avait exercé, en 1508, les premières fonctions de l'État, il fut lui-même du conseil des Cinquante; il était bien instruit, comprenait le latin, et pourtant il exerçait l'état de chaussetier. Il est vrai qu'à cette époque on voyait souvent des industriels revêtus des plus grandes charges; c'est un des traits des mœurs démocratiques; et on en retrouve des exemples dans la société

actuelle [1]. Un accident, qui le priva de l'usage du bras droit, l'obligea à renoncer à son travail, le réduisit à la pauvreté, et le plongea d'abord dans un grand abattement. Toutefois cela ne dura pas, et il n'y avait pas enfant de Genève qui eût de tels accès de gaieté. Dans un banquet on n'entendait que Pécolat; il riait, plaisantait; les jeux de mots se succédaient; c'était un feu de file. « Quels *bons « rencontres il a dans la bouche!* » disait-on. « Ces « bons rencontres, ajoute le chroniqueur, lui don- « naient entrée aux bonnes tables [2]; » et lorsqu'il entrait dans la salle, un accueil franc, cordial, un enthousiasme mêlé de rire saluait son arrivée. Mais à peine Pécolat avait-il quitté ses amis, que des vapeurs noires lui montaient au cerveau. Assis dans sa petite chambre, il songeait à son bras estropié, à son indigence, à sa vie dépendante; souvent aussi aux libertés de Genève, qu'il voyait immolées; et cet homme étrange, qui faisait rire toute la ville, fondait en larmes. Pécolat ne tarda pas à se compromettre de manière à fournir des armes contre les enfants de Genève.

L'évêque de Maurienne, chantre de la cathédrale et chanoine de Genève, ayant un procès contre l'évêque, résidait alors dans cette ville, et y *festoyait* les citoyens. Ayant un jour invité plusieurs de ses amis, et entre autres son collègue l'abbé de Bonmont, qui en voulait toujours à l'évêque pour lui avoir enlevé l'évêché, il invita aussi Pécolat. Pen-

[1] Les lords maires en Angleterre, par exemple.
[2] Savyon, *Annales*, p. 53.

dant le repas, les deux prélats s'animèrent contre le bâtard de Savoie; c'était à qui l'attaquerait le plus rudement; et il y donnait prise. Pécolat se mit à hurler avec les loups et à lancer sur le bâtard ses épigrammes accoutumées. Maurienne ne mettait pas fin à ses plaintes. « De grâce, Monseigneur, lui dit « Pécolat, ne vous chagrinez pas des injustices de « l'évêque : *Non videbit dies Petri!* Il ne vivra pas « aussi longtemps que saint Pierre! » C'était un propos que l'on avait coutume d'appliquer aux papes lors de leur couronnement; et Pécolat voulait dire simplement que l'évêque atteint, au su de tout le monde, d'une maladie incurable, ne vivrait pas longtemps. Deux Savoyards, créatures du duc et de l'évêque, qui étaient de la partie, allèrent incontinent porter ce propos au bâtard. « Aux tables « friandes, dit le prieur de Saint-Victor, qui était « aussi probablement l'un des convives, il y a « toujours gourmandeaux qui ramassent quelques « mots propres à leur gagner une franche *repule* » (repas gratuit). La cour épiscopale conclut du proverbe latin que les indépendants conspiraient contre l'évêque, et que Pécolat annonçait la mort du prélat comme prochaine. Toutefois ce propos ne suffisant pas pour établir un procès, on attendit quelque fait qui servît de prétexte à une accusation d'assassinat [1].

L'occasion ne tarda pas à se présenter. Peu après, le duc ayant passé les monts, pour présenter ses hommages à la reine Claude de Bretagne, que Fran-

[1] Savyon, *Annales*, p. 53. — Bonivard, *Chroniq.* — Manuscrit de Roset. — Spon, I, p. 267.

çois Ier venait d'épouser, et qui était alors à Lyon, invita l'évêque à venir le voir dans cette ville. Le bâtard partit aussitôt; son maître d'hôtel commanda des pâtés de poisson comme provision de route, et le pourvoyeur, soit précipitation, soit désir de gagner davantage, employa du poisson *gardé longuement*. L'évêque n'y toucha pas, mais quelques-uns de ses gens en ayant mangé, furent malades; on prétendit même que l'un d'eux en était mort. Le bâtard, dont la conscience n'était pas très tranquille, voyait partout un assassin; aussi, quoique l'affaire du pâté n'eût rien que de très naturel, il crut, ou sembla croire que c'était une tentative d'empoisonnement. Une pensée frappa quelques Savoyards; on pouvait se servir de cette histoire pour accuser Pécolat, et démontrer aux cardinaux que les sujets du prince-évêque conspiraient contre lui. Pécolat était si étranger à la cuisine de Monseigneur, que le vidame lui-même refusa d'abord de le poursuivre. Mais l'affaire de la mule de messire Gros étant survenue, et ayant fort irrité les juges on n'hésita plus; Pécolat avait été de la bande qui avait crié : « La peau de la grosse bête ! » Le 27 juillet (1517), un mandat d'arrêt fut décerné contre lui.

Il fallait arrêter Pécolat; ce n'était pas facile, car tous les membres de la Société *Qui touche l'un touche l'autre*, se lèveraient sans doute pour le défendre. On résolut donc de préparer habilement l'affaire. D'abord on éloignera de Genève les jeunes gens les plus déterminés; ensuite on attirera Pécolat dans un lieu solitaire; enfin, comme

on ne sait ce qui peut advenir, l'évêque ira résider dans quelque château, hors de la portée des enfants de Genève. On mit aussitôt cette triple ruse à exécution. Le comte de Genevois, qui faisait « le bon « compagnon, » organisa une grande chasse aux bêtes fauves, dont le rendez-vous était au Vouache, à deux lieues de Genève, du côté du couchant; il y invita l'abbé de Bonmont, Bonivard, et beaucoup de jeunes gens de la ville, même de ceux qui étaient au *livre rouge*, c'est-à-dire, dont on voulait se défaire. Tandis que cette joyeuse compagnie chassait au pied du mont Salève, à cor et à cri, l'evêque voulant jouir d'un air plus frais, disait-on, se rendait, entouré de quelques gentilshommes à son château de Thiez, entre les montagnes du Môle, des Voirons et du Reposoir, sur la route du Mont Blanc, un peu au-dessus de l'endroit où le torrent du Giffre se jette dans l'Arve. En même temps un nommé Maule, agent caché du vidame, engageait Pécolat à faire avec lui une promenade à Pressinge, village situé entre le lac et les Voirons, où l'un ou l'autre avait quelque bien. Dix cavaliers partis du château de Thiez s'y tenaient en embuscade. Ils entourèrent les deux promeneurs, les garrottèrent et les conduisirent au château, où l'évêque ayant fait relâcher l'agent provocateur, fit jeter en prison Pécolat. Quand la nouvelle de ce guet-apens arriva à Genève, l'irritation se porta sur Maule encore plus que sur l'évêque. Ce traître, qui paraît avoir été un homme de débauche, fut couvert des malédictions du peuple. « Que chancre ronge « Maule! » s'écriait-on. Cette parole devint même

un proverbe qu'on appliqua dès lors aux traîtres [1].

Il avait pourtant si bien joué son rôle, que Pécolat dans sa prison s'indignait, non contre lui, mais contre son ami le plus intime, Berthelier. Son humeur noire le saisit. Il se disait que, quoique du caractère le plus inoffensif, il semblait destiné à expier les fautes de tout son parti. Qu'avait-on à lui reprocher? Des rires, des plaisanteries... Berthelier était le vrai conspirateur et Berthelier était libre!... Le 3 avril, on vint chercher Pécolat dans les souterrains, où on l'avait jeté, et on le fit monter au comble du château, sous le toit. En effet l'évêque avait ordonné « qu'il fût interrogé et « qu'on le forçât de dire la vérité; » or c'était au comble que se trouvait la torture. Après les préliminaires d'usage, l'interrogatoire commença. Le complot du *non videbit* et du *poisson salé* était trop absurde; M. de Thoire, le juge d'enquête, s'en occupa peu, et s'efforça surtout (ce qui était le but de l'arrestation) d'obtenir des aveux propres à perdre Genève et les principaux citoyens. Pécolat ne faisant aucune déposition propre à les inculper, on l'attacha par une main à la corde, et comme il refusait encore de répondre, on l'éleva à quatre pieds de terre. « Alors le pauvre homme soupira, et tirant sa « voix du fond de sa poitrine [2], » il dit : « Maudit « soit Berthelier pour qui je suis détenu! » Cependant il ne fit point d'aveu.

[1] Savyon, *Annales*, p. 57. — Bonivard, *Chroniq.*, p. 284. — Spon, I, p. 278. — Manuscrits de Roset et de Gautier.

[2] « Suspirans et ab imo trahens pectore vocem. » (Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*. Interrogatoire. II, p. 40.)

Le jour suivant on eut recours à un autre expédient. L'évêque se donna le plaisir de tenir ce malheureux suspendu à la corde, pendant son dîner. Les serviteurs en allant, venant et servant leur maître, disaient à Pécolat : « Tu es bien fou de te « laisser ainsi tourmenter, confesse tout. A quoi te « servira ton silence ? Maule a tout avoué, il a « nommé tel et tel..., l'abbé de Bonmont, par « exemple, celui que vous vouliez faire votre « évêque après vous être défaits de Monsei- « gneur... » Toutes ces amorces restèrent inutiles ; point d'aveux. On résolut alors d'appliquer Pécolat à une torture plus cruelle ; les bourrreaux lui lièrent les mains derrière le dos, puis ils tendirent la corde de manière à lui élever les bras au-dessus de la tête ; enfin ils le haussèrent à cinq ou six pieds au-dessus de terre, ce qui devait lui disloquer les épaules. Pécolat souffrait horriblement, et il n'était pas un Régulus. « Mettez-me bas, s'écria-t-il, met- « tez-me bas, et je dirai !... » Les juges ravis d'avoir enfin vaincu cet obstiné rebelle, ordonnèrent qu'on le descendît. Il avait l'épouvante dans le cœur et ses traits annonçaient le trouble de son esprit. Cet homme, d'ordinaire si gai, si plaisant, était maintenant pâle, l'air effrayé, les yeux égarés, se croyant entouré de chiens dévorants. Il dit tout ce qu'on voulut lui faire dire. Aux imputations les plus fausses sur les plus nobles de ses amis, il répondit oui, oui ! et les juges satisfaits le renvoyèrent dans son cachot[1].

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève.* Interrogatoire de Pécolat. II, p. 29 à 49.

Ce ne fut pas un soulagement pour le malheureux Pécolat; des angoisses plus terribles l'y attendaient. La pensée qu'il avait déposé contre ses meilleurs amis, et s'était même rendu coupable d'un faux témoignage, l'épouvantait; la crainte du jugement de Dieu, dépassait toutes les terreurs que les hommes lui avaient inspirées. « Messieurs, dit-il à « noble F. de Thoire, et d'autres qui l'entouraient, « mes déclarations ne m'ont été arrachées que par « la crainte de la torture. Si j'étais mort en ce mo- « ment, j'aurais été pour ce mensonge damné éter- « nellement[1]. »

Le bâtard, n'aimant pas se sentir dans les mêmes murailles que sa victime, s'était établi à Saint-Joire, à deux lieues de Thiez, et suivait de là avec intérêt l'interrogatoire et la torture. Il y avait pris goût; aussi le 5 août commandait-il de donner la question à un autre prisonnier. « J'en ai ici qui disent « beaucoup de bonnes choses, » écrivait-il à Genève[2]. Ces bonnes choses étaient les faux témoignages arrachés par la douleur et qui permettaient d'emprisonner des innocents. L'effroi grossissait de jour en jour dans Genève. On s'enfermait chez soi, les rues étaient désertes; à peine voyait-on dans les campagnes quelques travailleurs. Bonivard qui craignait, et non sans cause, que l'évêque et le duc ne voulussent aussi l'enlever, ne sortait plus de Saint-Victor. « Les choses sont en tel *grabuge*, di- « sait-il, que nul bourgeois n'ose aller aux champs,

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*. Interrogatoire. II, p. 77, 80.

[2] Lettres de Jean de Savoye. *Ibid.*, p. 275.

« dans la crainte qu'on ne lui fasse comme à Pé-
« colat. » Plusieurs citoyens quittèrent Genève. Un jour (c'était dans une chambre de l'hôtellerie de Saint-Germain du Jura), deux amis se rencontrèrent. « Où allez-vous? » demanda l'un d'eux qui venait de Lyon. « Je m'en vais de Genève, répondit « l'autre, qui s'appelait Du Bouchet; on a tellement « torturé Pécolat, que ses bras sont demeurés pen-
« dus à la corde, et qu'il est mort à la question. » Du Bouchet ajouta : « L'Église n'ayant pas droit « de mort, il faut que Monseigneur de Genève en-
« voye quelqu'un à Rome pour être réhabilité; ça « le fait bien pleurer, dit-on, mais je ne m'y fie pas, « ce sont larmes de crocodile!... Je vais à Lyon[1]. »

L'évêque ne pensait nullement à s'excuser auprès du pape; il ne songeait au contraire qu'à poursuivre ses vengeances. La *chanterelle* étant en cage, et quelques petits oiseaux avec elle, il voulait maintenant à tout prix attraper le *gros*, c'est-à-dire Berthelier. La plupart des enfants de Genève étaient ou éloignés ou abattus; la ligue *Qui touche l'un touche l'autre* était presque dissoute, au moment où il lui eût fallu sauver son fondateur. L'évêque pensa qu'il était superflu de recourir à la ruse ou à la violence, et demanda simplement au syndic de lui livrer le grand agitateur. Le 28 juillet (1517), à huit heures du soir, le conseil étant réuni, le président qui était du côté de l'évêque dit : « La volonté de Monsei-
« gneur est que l'on prenne *un certain de ses sujets*,

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*. Interrogatoire. II, p. 81.

« contre lequel il a des informations suffisantes qu'il « communiquera en temps et lieu ; et que quand le« dit sujet sera dans sa prison, les syndics en fassent « justice, si la chose le demande[1]. » A ces mots, chacun regarda une place qui pour la première fois se trouvait vide. Les amis de Berthelier étaient inquiets; et en effet l'évêque suivant la voie légale, le conseil répondit au prélat, *qu'on prendrait* l'acusé, pourvu que de son côté il maintînt les libertés de Genève.

Les conseillers, en sortant de nuit de l'hôtel de ville, se disaient l'un à l'autre : « C'est Berthelier ! » Ceux d'entre eux qui étaient ses amis, coururent lui annoncer la nouvelle, le conjurant de se dérober par la fuite aux vengeances du prince. Bonivard joignit ses instances aux leurs : « Vous « avez le couteau sur la tête, lui disait-il. — Je le « sais, répondait Berthelier; oui, je sais que je « mourrai et je ne m'en soucie ! — Vraiment, disait « Bonivard, je n'ai vu, ni lu oncques un si grand « mépriseur de mort. » Les amis du généreux citoyen redoublèrent d'instances. Ils lui représentèrent qu'il ne restait à Genève qu'un petit nombre de compagnons, mal exercés aux armes[2]; qu'une partie des bourgeois consentirait par crainte au complot du parti savoyard, que même une autre partie de la bourgeoisie l'aiderait. Berthelier résistait encore : « Dieu, disait-il, leur ôtera miraculeusement la puis« sance[3]. » Ses amis eurent recours à un autre ar-

[1] Registres publics de Genève. Msc. *ad diem.*
[2] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 289.
[3] *Ibid.*, p. 286.

gument. Il y avait alors à Genève des envoyés de Fribourg; les amis de Berthelier le supplièrent de partir avec eux. « Hors de Genève, lui dirent-ils, « vous servirez la ville mieux que dedans! » Cette considération le décida. Il se rendit de nuit à l'hôtellerie des Fribourgeois. « Nous partons demain, « lui dirent ceux-ci, voici une robe de livrée, avec « un écusson de Fribourg; mettez l'une, prenez « l'autre, et ainsi dissimulé, vous chevaucherez avec « nous, en façon de chevaucheur public. Si l'on ne « vous reconnaît ni à la porte de Genève ni dans le « pays de Vaud, vous êtes sauf. » De grand matin, les Fribourgeois quittèrent la ville; on les regarda au moment où ils passèrent la porte, mais sans se douter que le grand républicain fût avec eux. Il était sauvé.

Le lendemain, le syndic Nergaz ayant fait le message du conseil au bâtard de Savoie, celui-ci s'irrita de ce qu'au lieu de prendre Berthelier, on faisait simplement savoir qu'on avait l'intention de le prendre. « Entendez-vous lui donner le temps de « se sauver? » dit-il. Le conseil ordonna aussitôt un grand déploiement de forces, pour arrêter le chef libéral. Les conseillers ses amis, qui le savaient déjà en pleine campagne, laissaient faire ses adversaires. « Qu'on ferme toutes les portes de la ville, « dit-on, qu'on rassemble les dizeniers et les di- « zaines; qu'on appelle M. le vidame pour faire main- « forte à la justice; puis que MM. les syndics pré- « sident eux-mêmes à la recherche du coupable [1]. »

[1] Registres du Conseil de Genève. Msc. 29 juillet 1517.

« Courage! disaient à part quelques-uns, fermez la « cage... l'oiseau s'est envolé. » Les partisans les plus zélés de l'évêque coururent fermer les portes. Les syndics et les dizeniers se mirent en marche, un grand nombre de citoyens les suivirent, et tous se rendirent à la maison de Berthelier. On en parcourut toutes les chambres; on en sonda toutes les cachettes; mais personne! Les uns étaient fort irrités; les autres riaient par-dessous; les plus violents, croyant qu'il s'était sauvé chez l'un de ses amis, se mirent en tête de la bande, visitèrent toutes les maisons que Berthelier avait coutume de fréquenter. Six jours de recherches ne menant à rien, il fallut se contenter de citer l'accusé à son de trompe. Personne ne doutait plus de son évasion; les libéraux étaient dans la joie, mais le dépit et la colère régnaient au château.

CHAPITRE NEUVIÈME.

BERTHELIER APPELLE LES SUISSES AU SECOURS DE GENÈVE ; HUGUENOTS ET MAMELOUKS, VIOLENCE DE L'ÉVÊQUE.

La fuite de Berthelier était plus qu'une fuite. Il allait en Suisse; et dès lors la Suisse allait se tourner vers Genève et lui tendre la main.

Caché sous le costume d'un huissier de la ville de Fribourg, le fidèle citoyen y arriva sans encombre. Nul n'y avait plus d'affection pour Genève que le conseiller Marty, directeur de l'hôpital, qui par son énergie, son rang et son intelligence avait une grande influence dans la ville. Berthelier se rendit chez lui, s'assit à son foyer et y resta quelque temps, triste, muet et immobile. C'est ainsi que (si l'on peut comparer les grandes choses aux petites) un illustre Romain s'était jadis assis, en se couvrant la tête, au foyer de l'étranger; mais Coriolan cherchait chez les Volsques de quoi perdre sa patrie, et Berthelier cherchait à Fribourg de quoi sauver la sienne. Une grande pensée qui, depuis longtemps était née dans son cœur et dans celui de quelques autres patriotes, l'avait occupé, pendant qu'il che-

vauchait dans les campagnes vaudoises. Les temps avaient changé. La longue conspiration de la Savoie contre Genève était sur le point d'aboutir. Le duc obstiné, l'évêque avili, le comte patelin, tous ces princes unissaient leurs forces pour détruire l'indépendance de cette ville. La Suisse seule après Dieu pouvait la sauver des mains des Savoyards. Genève doit devenir un canton ou du moins un allié de la Suisse. « Pour cela..., dit Berthelier, je donnerai « ma tête. » Il se mit à deviser familièrement avec son hôte. Il lui dit qu'il arrivait à Fribourg, pauvre, exilé, poursuivi, suppliant, non pour sauver sa vie, mais pour sauver Genève ; qu'il venait demander à Fribourg de recevoir les Genevois dans sa bourgeoisie. En même temps il dépeignit avec éloquence les misères de sa patrie. Marty ému lui tendit la main, l'invita à prendre courage et à le suivre dans les abbayes, où se réunissaient les corporations. « Si vous « les gagnez, lui dit-il, votre cause est gagnée... »

Aussitôt le Genevois et le Fribourgeois se rendent à la principale de ces abbayes ou clubs. A peine étaient-ils entrés dans la salle, que Marty embarrassé, dit à l'oreille de son hôte : « Je vois ici des « pensionnaires du duc ; voilez vos paroles, de peur « qu'ils n'empêchent notre besogne. » Berthelier embarrassé lui-même, à ce qu'il semble, par la présence de ses ennemis, ou voulant tout au moins se ranger à l'avis de son protecteur, s'exprima à demi-mots, voilant sa pensée, mais de manière pourtant à ce qu'on pût la deviner. Il parlait des guerres que la Bourgogne avait faites à la Suisse, et de Charles le Téméraire ; il voulait ainsi faire penser à la guerre

que la Savoie faisait à Genève, et à Charles *le Bon*. Il insinua que les Suisses devaient se défier du duc de Savoie, quelque bonne mine qu'il leur fît. N'avaient-ils pas fourragé son pays pendant les guerres de Bourgogne, et n'en occupaient-ils pas encore une partie? « Vos ancêtres, disait Berthelier, ont pillé, « brûlé certaines provinces... vous savez lesquelles... « et en tout cas *d'autres* ne l'oublient pas... Si *quel-« qu'un* se rend maître de Genève, il s'y fortifiera « contre vous..., mais si Genève devient votre allié, « vous pourrez vous en faire un boulevard contre « tous princes et potentats... » Chacun comprenait de qui Berthelier voulait parler. Mais si le regard irrité de quelque pensionnaire de Savoie se fixait sur lui, il s'interrompait, sa phrase devenait louche, entrecoupée, il parlait plus bas, *comme à la volée*, dit Bonivard. Puis, se rappelant Genève, il reprenait courage, et ses énergiques accents éclataient de nouveau, au milieu du conseil de Fribourg. Il oubliait alors toute prudence, et faisait, dit le chroniqueur un grand *plaintif* de l'oppression sous laquelle cette ville gémissait. Ces discours, qui excitaient de violents orages, ne devaient pas rester inutiles; les paroles éloquentes de Berthelier étaient des pensées fécondes, jetées dans les cœurs des bourgeois de Fribourg. Semblables à ces graines qui, emportées par la tempête, tombent çà et là dans les Alpes, elles devaient faire renaître un jour dans Genève l'arbre antique de ses libertés[1].

[1] *Histoire de Genève*, par Pictet de Sergy, II, p. 313. — Bonivard, *Chroniq.* — Spon, I, p. 287. — Savyon, *Annales*, p. 58.

L'exilé désirait que des Fribourgeois vissent de leurs yeux les malheurs de Genève et s'y liassent avec les hommes les plus marquants. Si Genève et Fribourg se rapprochent, pensait-il, la flamme jaillira et l'union se consommera. Il atteignit son but. Des citoyens de Fribourg partirent, arrivèrent à Genève et y furent accueillis par Besançon Hugues, Vandel et tous les patriotes. Ils dînaient tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. Ils parlaient des libertés des Suisses; ils racontaient leurs luttes héroïques, et au milieu de ces colloques animés, les cœurs se fondaient et se soudaient, de manière à n'en former qu'un. Les députés, ayant été reçus par le conseil, se plaignirent de la violation des franchises de la ville et demandèrent un sauf-conduit pour Berthelier. Trois conseillers partirent aussitôt pour Saint-Joire, village au milieu des montagnes, à quelques lieues de Genève, où le bâtard avait un château et se trouvait alors. Jean n'aimait pas beaucoup qu'on vînt le déranger dans ses parties de campagne; toutefois il donna ordre qu'on fît entrer les magistrats, et ceux-ci lui exposèrent assez vivement les plaintes de Fribourg. « Moi, violer les franchises!... dit-il l'air étonné; « mais, je n'y pense pas. Un sauf-conduit pour Ber- « thelier!... mais il n'en a pas besoin... S'il se croit « innocent, qu'il vienne; je suis bon prince... Non, « non, point de sauf-conduit! » Le 12 août, les syndics communiquèrent aux Fribourgeois cette réponse. Les Suisses s'indignèrent, et comme si les syndics étaient pour moitié dans l'affaire : « Quoi! « s'écrièrent-ils, les Turcs eux-mêmes ne refusent « pas un sauf-conduit, et un évêque ose le faire!

« Un sauf-conduit, inutile... N'a-t-on pas pris Pé-
« colat, il y a peu de jours, hors des limites de la
« ville! Ne l'a-t-on pas mis à une torture telle que
« la douleur lui a arraché tout ce qu'on a voulu?
« Des citoyens effrayés n'ont-ils pas quitté la ville?
« d'autres ne s'enferment-ils pas dans leurs mai-
« sons? Ne fait-on pas tous les jours des affaires à ce-
« lui-ci ou à celui-là? Et l'évêque refuse un sauf-
« conduit à Berthelier... Eh bien! nous ramasse-
« rons tous ces griefs, et nous y porterons remède.
« Soyez-en sûrs... nous y metrons nos personnes et
« nos biens. Nous viendrons avec tant de forces que
« nous prendrons le gouverneur de Son Altesse dans
« le pays de Vaud, les amis de la Savoie dans votre
« ville, et alors — nous les traiterons comme vous
« avez traité nos amis. — Et sur ce courroux, ils se
« départirent, » disent les manuscrits contempo-
rains[1].

Les paroles des Fribourgeois rapportées, de maison en maison, enflammèrent les cœurs. L'union entre Genève et la Suisse était pour ainsi dire accomplie avant qu'aucun acte public l'eût rendue officielle et authentique. Berthelier avait compris que Genève trouverait dans les ligues helvétiques une protection plus puissante que celle de jeunes gens enrôlés sous la bannière de la dissipation[2]. Dès lors on vit toujours plus se former un parti politique, calme mais ferme, qui se mit à la tête du mouve-

[1] Registres publics de Genève, *ad diem.* — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 294.
[2] Mémoire de M. Mignet, p. 23.

ment et remplaça la bande licencieuse des enfants de Genève.

A peine les députés de Fribourg eurent-ils quitté la ville, que les ducaux apostrophant les Genevois indépendants, et francisant, chacun à sa manière, le mot allemand *Eidesgenossen* (confédérés), qu'ils ne pouvaient parvenir à prononcer, leur criaient : *Eidguenots*, *Eignots*, *Eyguenots*, *Huguenots!* Ce mot se trouve dans les chroniques du temps, orthographié de ces diverses manières[1]; Michel Roset, la plus respectable de ces autorités du seizième siècle, écrit *Huguenots;* nous adoptons cette forme, puisque c'est la seule qui ait passé dans notre langue. Il est possible que le nom du citoyen qui devint le principal chef de ce parti, Besançon Hugues, ait contribué à faire prévaloir la forme *Huguenots* sur toutes les autres. En tout cas, il faut bien se rappeler que jusqu'après la Réformation ce sobriquet eut un sens purement politique, nullement religieux, et désigna simplement les amis de l'indépendance. Bien des années après, les ennemis des protestants de France les appelèrent de ce nom voulant les stigmatiser et leur imputer une origine étrangère, républicaine, hérétique. Telle est la vraie

[1] Bonivard en place l'origine en 1518 et dit *Eiguenots* (*Chroniq.*, II, p. 331.) Les Registres du Conseil le portent sous la date du 8 mai 1520, et disent *Eyguenots*. En 1521 nous le voyons dans le procès de B. Toquet, *Ayguinocticæ sectæ* (Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 164). Nous le retrouvons plus tard, en 1526 : *Traître Eyguenot* (*Ibid.*, p. 506). Même année : *Tu es Eguenot* (*Ibid.*, p. 508). Enfin Michel Roset dans sa Chronique, livre I, ch. LXXXIX, dit ordinairement *Huguenot*. Au seizième comme au dix-neuvième siècle, les sobriquets ont souvent passé de Genève en France.

étymologie de ce mot; il serait plus qu'étrange que ces deux dénominations, qui n'en sont qu'une, eussent joué un si grand rôle au seizième siècle, à Genève et dans le protestantisme français, alors si étroitement unis, sans avoir aucun rapport l'une avec l'autre. Ce fut surtout un peu plus tard, vers Noël 1518, que la cause de l'alliance étant plus avancée, l'usage en devint plus général. Les ducaux n'avaient pas lâché ce sobriquet que leurs adversaires, leur rendant la monnaie de leur pièce, leur criaient : « Taisez-vous, mamelouks que vous « êtes!... Comme les mamelouks ont renié Jésus-« Christ pour suivre Mahomet, ainsi vous renoncez « à la liberté et à la cause publique, pour vous « assujettir à la tyrannie[1]. » A la tête de ces mamelouks, se trouvaient près de quarante riches marchands, assez bons hommes au fond malgré leur terrible surnom, mais hommes d'affaires qui craignaient que les troubles ne nuisissent à leur caisse. Ce nom de mamelouks les mettait dans une grande colère. « Oui, reprenaient les huguenots, le sultan « Sélim a vaincu les mamelouks, l'an passé, en « Égypte; mais il paraît que chassés du Caire, ces « esclaves se sont réfugiés dans Genève. Toutefois, « si vous ne voulez pas de ce nom... eh bien, at-« tendez, puisque vous livrez Genève par avarice, « nous vous appellerons... Judas[2] ! »

Pendant que la ville était ainsi agitée, l'évêque, glorieux de la torture donnée au pauvre Pécolat, se

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 287. (Des manuscrits du seizième siècle portent *Mamelus*, *Maumelus*.)

[2] *Ibid.*, p. 288.

transportait de Saint-Joire à Thonon. Il n'avait jamais eu à un pareil degré le plaisir de faire sentir sa puissance, et il en jouissait ; car, servile devant le duc, il y avait pourtant en lui quelques traits du tyran. Il avait fait trembler quelqu'un !... aussi regardait-il ce guet-apens exercé sur Pécolat comme une action illustre ; et il désirait jouir de son triomphe dans la capitale du Chablais. En même temps il répétait à qui voulait l'entendre qu'il ne retournerait pas à Genève : « On m'y assassinerait, » disait-il. Les Genevois, consciencieusement soumis à l'ordre établi, résolurent de faire connaître leur loyauté par une démarche éclatante. Il y avait dans Genève un vieillard vénéré de tous les partis, Pierre d'Orsières, dont la famille possédait la seigneurie de ce nom, au Valais, sur le chemin du Saint-Bernard. Quarante ans auparavant (1477), il avait été l'un des otages donnés aux Suisses ; dès lors, il avait été élu six fois premier magistrat de l'État. Son fils Hugonin avait été nommé chanoine en considération de son père ; prêtre fanatique, il fut plus tard l'un des clercs les plus opposés à la Réformation. Le conseil arrêta d'envoyer à l'évêque une députation solennelle, et mit le syndic d'Orsières à la tête. C'était pousser un peu loin peut-être le désir de paraître de loyaux sujets, et ces débonnaires Genevois allaient apprendre ce qu'il en coûte de vouloir flatter un tyran. Le bâtard résolut de conquérir de nouveaux triomphes ; tourmenté par la maladie, il avait besoin de distractions ; les souffrances de ses ennemis lui faisaient éprouver une certaine jouissance, c'était son genre de sym-

pathie. Il portait à tous les Genevois, et même aux plus catholiques, une mortelle haine; une occasion de la satisfaire s'offrit à lui. La députation s'étant présentée le 7 septembre, et lui ayant fait toute sorte de révérence, il fixa son regard livide et irrité sur le beau vieillard, dont la tête blanchie se baissait humblement devant lui, et ordonna qu'on le saisît, qu'on l'otât de devant lui, et le jetât dans un cachot. S'il avait été fier de son exploit envers le chaussetier Pécolat, il l'était bien plus maintenant d'avoir, d'un coup de main, fait disparaître un homme dont la famille brillait au premier rang, et que ses concitoyens avaient revêtu du caractère sacré d'un ambassadeur. La nouvelle de cet attentat étant parvenue à Genève, toute la ville (huguenots et mamelouks) poussa un cri. L'homme le plus vénéré de l'Etat était saisi comme un criminel, au moment même où il donnait à l'évêque les marques de la plus loyale fidélité. On ne doutait pas que ce crime ne fût le signal d'une attaque contre la ville; aussitôt les citoyens coururent aux armes, tendirent les chaînes dans toutes les rues, et fermèrent les portes[1].

Ces fautes de l'évêque déplaisaient au duc, et le surprenaient dans un moment difficile. Charles III, prince faible et versatile, penchait alors du côté de l'Empereur, et mécontentait son neveu François Ier, qui semblait disposé à lui donner une rude leçon. De plus, la démarche des Fribourgeois l'inquiétait, car Genève était perdue pour la Savoie, si les Suisses embrassaient sa cause. La liberté, refoulée jusqu'a-

1 Registres manuscrits du Conseil du 8 septembre 1517.

lors dans les Alpes allemandes, planterait son drapeau dans cette ville du Léman, et y élèverait une chaire, d'où elle soulèverait peut-être les populations de langue française. Les politiques les plus habiles de la Savoie, Seyssel qui venait d'être nommé archevêque de Turin, et Eustache Chappuis qui connaissait à fond les rapports mutuels des Etats, et que Charles-Quint employa plus tard dans ses négociations avec Henri VIII, représentèrent au duc qu'il fallait se garder à tout prix d'aliéner les Suisses. Charles III effrayé consentit à tout, et Chappuis fut chargé de réparer les fautes commises par l'évêque.

Ce savant diplomate vit clairement que la grande affaire était d'élever, si possible, une barrière infranchissable entre les Suisses et les Genevois. Il réfléchit aux moyens d'y parvenir; il résolut de se faire humble, bon enfant, et partit pour Genève. Il y fut fait, par l'intervention du duc, official de la cour épiscopale; il prêta serment comme tel entre les mains des syndics; puis il déploya toute son habileté pour éloigner les Genevois des Suisses, et les attacher à la maison de Savoie; mais ses bonnes paroles ne convertissaient pas beaucoup de monde. « Le duc, disait le prieur de Saint-Victor, voyant « que ses chats n'ont pas pris rats, envoye un « matou plus matois; » les chats étaient l'évêque et le comte. Maître Eustache se rendit ensuite à Fribourg, où il se mit à *pratiquer* les pensionnaires. « Ah! lui disait-on, Berthelier est un exemple de « ce que les princes de Savoie savent faire. » Rien ne devait arrêter le diplomate; il se rendit vers le fugitif, et l'engagea à retourner à Genève, en lui

promettant sa grâce. — « Grâce! s'écria le fier ci-« toyen, grâce ne compète pas aux gens de bien, « mais aux méchants. Je demande absolution si je « suis innocent, et punition si je suis coupable[1]... »

La fermeté de Berthelier paralysait les efforts du diplomate ; il fut décidé que le duc lui-même viendrait en Suisse. En effet, prétextant les affaires qu'il avait à Genève et à Lausanne, Charles III arriva à Fribourg et à Berne. Il s'efforça de gagner les cantons; il les engagea à dissuader le roi de France de lui faire la guerre; il renouvela l'alliance qu'il avait avec les Ligues; et comme on se plaignait à lui de la tyrannie de son cousin l'évêque, de l'enlèvement illégal de Pécolat, de l'exil de Berthelier, il fit à tous les plus belles promesses[2].

Mais il comptait sans son hôte; l'évêque, qui avait un caractère plus bas que le duc, avait aussi un esprit plus obstiné. Son illustre cousin venant en Suisse, il devait y être pour le recevoir; il était donc revenu à Genève; et quelques hommes de bon sens lui ayant fait comprendre ce qu'il y avait de compromettant pour lui dans l'enlèvement de d'Orsières, il avait relâché le sage vieillard. S'il consentait à céder pour celui-là, il était bien décidé à ne pas céder pour les autres. En effet, les syndics s'étant plaints à lui des excès commis dans la ville et hors de la ville, lui ayant représenté que les citoyens étaient arrêtés sans cause, et cela, non par les officiers de la justice, mais, chose inouïe! par ses

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 294, 295. — Registres du Conseil de Genève du 21 août 1547. — Spon, *Hist. de Genève*, I, p. 278.
[2] *Ibid.*

archers, le prélat avait fait la sourde oreille, il avait tourné la tête, regardé ce qui se passait autour de lui et renvoyé les magistrats aussi poliment qu'il pouvait le faire; aussi le duc étant revenu de Fribourg, les syndics lui avaient énuméré toutes leurs plaintes : « Nos franchises sont violées par « l'évêque. Un citoyen ne peut être saisi hors de « nos limites, et Pécolat l'a été à Pressinge. Tout « procès criminel appartient aux syndics, et Pé- « colat est jugé par des officiers épiscopaux. » Là-dessus l'évêque et le duc, voulant paraître donner quelque satisfaction aux Suisses et aux Genevois, avaient fait transporter Pécolat de la prison de Thiez à Genève et l'avaient enfermé au château de l'Ile. Mais ni le duc ni l'évêque ne pensaient à le relâcher; trouverait-on jamais une occasion plus belle de démontrer aux cardinaux que la vie du prélat était en danger? Toutefois Pécolat paraissant devant les syndics, ses juges, serait-il condamné? Les ducaux branlaient la tête. « Lévrier père, l'un « d'eux, radoteur incorrigible, disait-on, se ferait « mettre un prison comme en 1506 plutôt que de « céder; un autre, Richardet, tête chaude, s'em- « porterait et donnerait peut-être un coup d'épée; « et Porral, plaisant comme son frère aîné, tourne- « rait le dos en se moquant des mamelouks! »

CHAPITRE DIXIÈME.

NOUVELLE TORTURE, DÉSESPOIR ET DÉLIVRANCE ÉCLATANTE DE PÉCOLAT.

La condamnation de Pécolat devint la principale affaire de la cour de Turin, dans ses rapports avec Genève. L'archevêque Seyssel, qui avait alors une grande influence, n'était point pour le despotisme, il consentait à modérer la puissance royale ; mais il détestait les républiques, et voulait profiter du procès de Pécolat pour rompre cet esprit de liberté, qui se manifestait avec tant d'énergie dans Genève, et qui de là pouvait aller plus loin. Sentant l'importance de cette cause, pour combattre l'indépendance des huguenots, l'archevêque résolut d'enlever, si possible, le citoyen genevois à ses juges naturels, et il eut recours pour cela à une subtilité indigne d'un si grand homme d'État. Il représenta que le crime de lèse-majesté, dont Pécolat était accusé, n'était pas de ceux dont il était question dans les constitutions de la ville et que la connaissance n'en appartenait donc qu'au prince. Mais il ne put réussir : « Nous avons « le pouvoir, répliquèrent les syndics, de con-

Digitized by Google

« naître de toute cause criminelle. » Tout ce que Seyssel put obtenir fut que l'évêque eût dans la cour des délégués, qui donneraient leur avis, mais sans voter[1].

Les juges se réunirent dans le château de l'Ile, le 10 décembre 1517; ils étaient entourés des avocats fiscaux du duc et de l'évêque, du gouverneur de Vaud, d'autres partisans de Savoie. Parmi les six conseillers qui devaient juger avec les syndics (les juges étaient ainsi au nombre de dix), il se trouvait des ducaux prononcés, sur lesquels l'archevêque pouvait compter pour une sentence de condamnation. Le pauvre Pécolat, encore tout brisé, fut introduit par le vidame. La vue des syndics, de Lévrier père, de Richardet, de Porral, lui rendit courage; il savait que c'étaient des hommes justes, ennemis du despotisme épiscopal. « Les confessions « que j'ai faites à Thiez, dit-il, m'ont été arrachées « par la torture; le juge me disait les mots, et moi « je les répétais après lui. Je savais que si je ne di- « sais pas ce que l'on voulait, on me romprait les « bras, et me les détruirait entièrement[2]. »

Après cette déclaration, l'interrogatoire commença; la clarté des réponses de Pécolat, sa douceur, sa candeur, firent comprendre aux assistants, qu'ils avaient devant eux un innocent, que des princes puissants voulaient perdre. Les syndics

[1] Registres du Conseil des 25 septembre, 30 octobre, 5, 6, 9, 10 novembre 1517. — Spon, *Hist. de Genève*, I, p. 279. — Savyon, *Annales*, p. 59. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 299.

[2] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*. Interrogatoire. II, p. 75, 77, 88.

ayant déclaré qu'ils étaient obligés de l'absoudre : « Donnez-lui la question, dit l'évêque, et vous « verrez bien qu'il est coupable. » Les syndics s'y refusèrent; alors les deux princes, les accusèrent d'être partiaux et suspects. Le conseil épiscopal décida, en conséquence, que la ville et l'évêque nommeraient chacun quatre juges; les syndics se soumirent à cette mesure illégale.

C'était le 20 janvier 1518, que le nouvel interrogatoire devait commencer; mais Pécolat, brisé par la torture passée et épouvanté par la torture à venir, était tombé grièvement malade; il fallut lui envoyer le médecin. Le médecin consentit à ce qu'on le transportât devant le tribunal. Les quatre juges épiscopaux demandèrent aussitôt la question; les syndics s'y étant opposés, les délégués du prélat se mirent à étudier ce cadavre vivant. Après examen attentif : « Il offre encore quelque prise à la « torture, dirent-ils; on peut » (c'est l'expression rapportée dans le procès-verbal), « on peut l'exa- « miner *avec quelques tourments.* » Nergaz se joignant aux docteurs savoyards, la torture fut décidée. Le pauvre Pécolat commença à trembler de tous ses membres; il savait qu'il allait dénoncer tous ses amis et maudissait sa faiblesse. On lui lia les mains derrière le dos, on lui présenta la question, et on l'interrogea... « Pourtant on ne le tourmenta pas, « continue le procès-verbal, attendu la faiblesse de « son corps et sa longue détention. » On pensait que l'effroi de la torture suffirait pour le faire parler; on se trompait; l'invalide (il faudrait presque dire le moribond), lié, garrotté, ayant devant

les yeux l'instrument du supplice, répondit avec simplicité et droiture. Les juges même de l'évêque furent frappés de sa candeur, et deux d'entre eux, « ayant la crainte de Dieu devant les yeux, dit Bo- « nivard, plutôt que la crainte des hommes, dirent « *rondement* : On fait tort à ce pauvre homme. *Non* « *invenimus in eo causam*. Nous ne l'avons point « trouvé coupable[1]. »

Cette honorable déclaration embarrassait d'autant plus le duc, qu'il avait bien d'autres soucis en tête. Les nouvelles du Piémont étaient mauvaises; chaque jour on lui écrivait de revenir : « Le marquis de « Montferrat, lui disait-on, nous fait *tout plein d'es-* « *garades* (de dévastations). » Mais ce prince entêté, était prêt, pour avoir Genève, à perdre s'il le fallait ses États, ce qui lui arriva plus tard. Se voyant sur le point de trouver une bonne conspiration propre à effrayer les cardinaux, il résolut de ne pas céder. Ses créatures et celles du prélat avaient conférence sur conférence; à la fin on trouva un moyen, — moyen diabolique, — de faire périr le manchot. Comprenant que les juges laïques ne valaient rien pour condamner cet innocent, on résolut de le faire juger par des prêtres. Pour mettre ce plan à exécution, il fallait transformer en ecclésiastique le laïque, l'ancien chaussetier, le bon vivant qui était de tous les banquets, de toutes les mascarades. On y parvint. « Pour en faire à leur « appétit, dit Bonivard, ils produisirent une lettre

[1] Registre msc. du Conseil, 24 décembre 1517; 8, 9, 15, 20 janvier 1518. — Savyon, *Annales*, p. 60. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 300.

« forgée, comme quoi Pécolat était *clerc bénit*... et « comme quoi, par conséquent, sa cause apparte- « nait non au juge séculier, mais au juge ecclésias- « tique. » Cette invention trouva, ou parut trouver créance dans le monde officiel. « Par quoi continue « le chroniqueur, ils le transportèrent de l'Ile, qui « était la prison des lais, en l'évêché, qui était la « cour ecclésiasque, et il fut remis aux mains des « pharisiens. » C'était un trait de génie digne d'un ordre célèbre, qui n'existait pas encore, mais qui allait naître pour combattre la Réformation. Maintenant plus de ces fades ménagements, de cette circonspection délicate, dont les laïques avaient usé. L'évêque devenu juge et partie « délibérait de *le* « *bien manier*. » Quelques personnes affirmant que Pécolat ne pourrait endurer la torture, des médecins examinèrent de nouveau ce pauvre corps; les uns dirent oui, les autres non; les juges arrêtèrent que les premiers avaient raison, et l'on prépara l'instrument du supplice. Ce n'étaient pas seulement des hommes héroïques comme les Berthelier, les Lévrier, qui par leur opposition courageuse au pouvoir arbitraire, élevaient alors l'édifice de la liberté, c'étaient ces juges pervers, ces princes tyranniques, ces bourreaux cruels, qui par leurs estrapades et leurs chevalets préparaient les temps nouveaux et plus équitables de la société moderne [1].

Pécolat ayant appris la fatale résolution, ses terreurs recommencèrent. La perspective d'une tor-

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 300. — Savyon, *Annales*, p. 60. — Manuscrit des Archives de Genève.

ture nouvelle, la pensée des accusations qu'il allait porter contre ses amis troublaient sa conscience et le jetaient dans le désespoir... Son visage en était défiguré, sa barbe était en désordre, ses yeux devenaient hagards, tout en lui exprimait la souffrance et l'effroi. Ses gardiens, ne comprenant rien à cet état d'âme, crurent qu'il avait un démon. « Berthelier, « dirent-ils, est un grand *charmeur*, il a un diable « familier; il aura charmé Pécolat pour le rendre in- « sensible à la torture; nous aurons beau faire, il ne « dira rien! » On croyait alors que les *charmeurs* logeaient de tels diables dans les poils des patients. La longue barbe hérissée du prisonnier inquiétait les officiers de l'évêque. Pour chasser l'esprit, il fut arrêté de faire *raisre* (raser) à Pécolat tous les poils[1].

C'eût été, catholiquement parlant, un exorciste, et non un barbier qu'il eût fallu chercher. Revêtu d'un surplis et d'une étole, le prêtre eût dû faire sur Pécolat le signe de la croix, lui jeter de l'eau bénite, et prononcer contre l'esprit malin des conjurations menaçantes. Mais non; l'évêque se contenta (ce qui était beaucoup plus prosaïque) d'envoyer un barbier; il se pourrait qu'à tous les vices le bâtard joignît celui d'être un esprit fort. Le barbier arriva et prépara son rasoir. Le démon que craignait Pécolat, c'était sa lâcheté. « J'inculperai « mes meilleurs amis, se disait-il; je confesserai « que Berthelier voulait tuer l'évêque; je dirai tout « ce qu'on me fera dire... Et puis si je meurs pen- « dant le supplice (cela était fort possible, vu l'épui-

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 201. — Savyon, *Annales*, p. 61, 62.

« sement de ses forces), je serai éternellement « damné pour avoir menti au moment de la mort...» Cette pensée l'épouvantait; une tempête agitait son âme; il était déjà en agonie. « Il vaut mieux, pen- « sait-il, se couper un bras, un pied, la langue, que « de tomber dans la perdition éternelle. » En ce moment le barbier, ayant mouillé la barbe, sortit pour vider l'eau de son bassin; Pécolat saisit le rasoir que cet homme avait laissé à côté de lui, sur une table, le porta sur sa langue; mais la force morale et la force physique lui manquèrent à la fois; il ne se fit qu'une coupure. Toutefois il voulait recommencer; le barbier, qui rentrait, sauta sur lui tout effrayé, lui arracha le rasoir de la main et cria l'alarme. Le geôlier, sa famille, puis les chirurgiens des princes accoururent et trouvèrent Pécolat « gar- « gouillant et jetant sang à grand *rendon*. » Ils l'empoignèrent et se mirent à étancher le sang; ce ne fut pas difficile. La langue n'était point coupée, comme on l'a dit; il y avait seulement une grave blessure. Les officiers de l'évêque et du duc se donnaient une peine inouïe pour le guérir, « non pour « lui faire du bien, disent les Chroniques, mais pour « lui faire une autre fois un plus grand mal, et afin « qu'il employât sa langue à chanter tout ce qui « leur plaisait. Tous étaient *moult* étonnés de ce « mystère, dont il y eut un grand bruit par toute la « ville[1]. » Pécolat ayant été pansé, le bâtard de-

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 301, 304. — Roset, *Hist. de Genève*, manuscrit, liv. I, ch. LXXXI. Ce témoignage de deux auteurs contemporains ne laisse aucun doute sur la réalité de cette action de Pécolat. (Voir aussi Savyon, *Annales*, p. 61.) Cette action a été l'objet d'une

manda qu'on lui donnât la torture. Le juge des excès, Lévrier, convaincu que Pécolat était innocent et victime d'une procédure illégale, s'y opposa. L'évêque insistant sur la nécessité d'obtenir de lui quelques aveux : « Des aveux, répliqua le juge, il « ne peut parler. — Eh bien, répliqua, non le bour- « reau, mais l'évêque, qu'on lui fasse *écrire* ses ré- « ponses. » Lévrier, aussi ferme quand il s'agissait de maintenir le respect dû à l'humanité, que l'obéissance due à la loi, déclara qu'une telle cruauté ne se ferait pas devant son tribunal. L'évêque dut céder; mais il inscrivit cette nouvelle offense sur le compte de l'audacieux juge[1].

Tout Genève avait pitié de l'infortuné, et se demandait s'il n'y aurait personne qui le délivrât de cette caverne de voleurs? Un homme qui connut lui-même plus tard les horreurs d'une prison, Bonivard, ne cessait de penser aux moyens de le sauver. Il aimait Pécolat; il avait souvent admiré cette nature naïve, toute d'élans, forte et faible à la fois, et surtout son dévouement à la cause des libertés de la ville. Il sentait que les droits divins et humains, la compassion due aux malheureux, ses devoirs envers Genève, « bien que je n'en sois pas natif, » disait-il, que tout l'obligeait à faire un effort. Il sortit du monastère, se rendit chez Aimé Lévrier, et lui exprima son désir de sauver Pécolat. Lévrier lui représenta que l'évêque défendait de procéder, et

vive controverse archéologique, dont la solution est tout simplement celle-ci : Pécolat ne coupa pas sa langue, mais il se fit une coupure à la langue.

[1] Lévrier, *Chronologie des comtes de Genevois*, II, p. 131.

que les juges ne pouvaient agir sans son consentement. « Voici pourtant un moyen, ajouta-t-il. Que « les parents de Pécolat me demandent justice; je « m'y refuserai en alléguant la volonté du prince. « Alors qu'ils en appellent, pour déni de justice[1], à « la cour métropolitaine de Vienne. » Bonivard, plein d'imagination, d'initiative, de ressources, dégagé, vigoureux, résolut aussitôt de tenter cette entreprise. Il se dit que l'archevêque de Vienne, toujours jaloux de l'évêque de Genève, serait charmé d'humilier ce puissant confrère. « J'ai des « amis, des parents, du crédit en Savoie, dit-il. Je « remuerai ciel et terre, et nous donnerons une « bonne leçon au bâtard. » Il retourna à son monastère et envoya querir les deux frères de Pécolat. L'un d'eux, Etienne, jouissait de toute la confiance de ses concitoyens, et fut porté plus tard à des charges élevées; mais la tyrannie des princes épouvantait tout le monde. « Demandez que votre « frère soit enfin jugé, dit Bonivard aux deux frè- « res. — Non, répondirent-ils; il s'agit d'une trop « grande affaire... » Enfin l'éloquence de Bonivard l'emporta. Ne voulant pas leur laisser le temps de la réflexion, il sortit aussitôt de Saint-Victor, avec les deux Pécolat, et les conduisit chez Lévrier. Les requêtes, réponses et appellations légales furent dûment faites, et Étienne Pécolat, qui au contact de ces deux âmes généreuses était devenu courageux, partit pour Vienne en Dauphiné, avec une chaude recommandation du prieur. L'Église de Vienne avait

[1] « A denegata justitia. » (Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 306.)

eu, dès les temps anciens, le titre de sainte, de *maxima sedes Galliarum*, et son métropolitain était primat des Gaules. Ce prélat, ravi de faire sentir son autorité à un évêque qui était alors plus puissant que lui, cita le fisc, le conseil épiscopal et l'évêque de Genève lui-même, à comparaître devant sa cour, à Vienne, en un certain terme, pour ouïr sentence. En attendant, il défendait à l'évêque de rien intenter contre la personne du prisonnier, sous peine d'excommunication. « Nous voilà en bon chemin, » dit Bonivard à Lévrier.

Mais qui signifiera cette audacieuse citation à Monseigneur? Ces actes de Vienne étaient si peu estimés des puissants évêques de Genève, que la coutume était de payer les porteurs à coups de bâton. On pouvait prévoir que l'évêque et le duc mettraient tout en œuvre pour annuler la citation ou pour porter l'archevêque de Vienne à la retirer. En effet, il ne s'agissait pas d'un cas ordinaire. Si Pécolat était déclaré innocent, si ses dépositions contre Berthelier étaient déclarées fausses, que deviendrait le projet de Charles III et de Léon X, auquel connivait lâchement l'évêque lui-même? Genève resterait libre... Les difficultés qui se présentaient ne refroidirent pas Bonivard; il se disait que les pratiques mises en usage pour assujettir cette cité libre étaient odieuses, et que voulant y vivre et y mourir, il devait la défendre. « Et puis, ajoute un « chroniqueur, le commandeur de Saint-Victor « était un jeune homme plus hardi que sage. » Bonivard prit sa résolution. « Personne, dit-il, « n'ose attacher la sonnette au cou du chat... eh

« bien! j'essayerai le gué... » Mais sa qualité ne lui permettait pas « de passer seul la rivière; » il fallait qu'un huissier épiscopal remît à l'évêque la citation métropolitaine. Il se mit en quête d'un tel homme; et se rappelant certain pauvre clerc qui végétait dans une misérable chambre de la ville, il le fit appeler, lui mit deux écus dans la main et lui dit : « Voici une lettre du métropolitain qui doit « être remise à l'évêque. Le duc et le prélat par- « tent après-demain pour Turin; demain matin, « ils vont entendre la messe à Saint-Pierre; ce « sera la dernière heure; plus tard, il n'est plus « temps. Remettez ce papier à monseigneur. » Le clerc eut peur; toutefois les deux écus le tentaient fort; Bonivard le pressait : « Eh bien, dit le pau- « vre homme, je vous promets de *faire la besogne*, « pourvu que vous m'assistiez personnellement. » Bonivard le promit.

Le lendemain le prieur entra avec le clerc dans la cathédrale. Les princes y étaient, entourés de beaucoup de pompe; c'était la grande messe, une messe de congé; personne n'y manquait. Bonivard, en sa qualité de chanoine, avait dans la cathédrale une place d'honneur qui l'eût rapproché de l'évêque; mais il se garda bien de s'y rendre, et se tint à distance, derrière le clerc pour le surveiller; il craignait que le pauvre homme effrayé ne s'évadât. La consécration, l'élévation, les chants, tous les rites somptueux du culte romain, tous les grands personnages prosternés devant l'autel agissaient sur l'imagination du malheureux huissier. Il commença à trembler, et quand la messe fut

finie, que le moment d'agir fut arrivé, « voyant, dit « Bonivard, que le jeu était à bon escient, » il perdit courage, fit furtivement quelques pas en arrière et s'apprêta à se sauver. Mais Bonivard qui l'observait s'avança soudain, saisit le pauvre homme par le collet, et portant l'autre main sur un poignard qu'il tenait sous sa robe, il lui dit à l'oreille : « Si tu ne tiens pas ta promesse, je jure de te « donner un coup de poignard. » Le clerc était presque mort, et ce n'était pas sans cause, « car, « ajoute Bonivard dans ses naïves *Chroniques*, je « n'y eusse pas failli, ce que je ne dis pas à ma « louange; je connais bien maintenant que je fai- « sais follement. Mais jeunesse et affection me « transportaient. » Pourtant il ne tua pas le clerc, il se contenta de l'empoigner par le pouce bien étroitement, et de sa main vigoureuse le retint à côté de lui. Le pauvre homme, saisi d'effroi, voulait en vain s'enfuir : le poignard de Bonivard le tenait immobile; il était comme une statue de pierre[1].

Cependant le duc, le comte son frère et l'évêque sortaient de l'église, entourés de leur magnifique cortége, et se rendaient au palais épiscopal, où il devait y avoir grande réception. « Maintenant, dit « Bonivard au clerc, plus de répit, il faut que tu « t'acquittes de ta commission; » puis il lui mit la citation métropolitaine dans la main qu'il avait libre, et tenant toujours l'autre par le pouce, il le mena ainsi à l'évêché.

[1] Bonivard, *Chroniq.*, p. 307, 308.

Arrivé près de l'évêque, l'énergique prieur lâcha enfin le pouce qu'il serrait comme dans un étau, et montrant du doigt le prélat, il dit au clerc : « Fais ton office. » « L'évêque, entendant ces mots, « fut moult effrayé, dit Bonivard, et devint tout « pâle, croyant que je lui commandais de le tuer. » Le lâche prélat se tournant avec effroi vers le prétendu meurtrier jeta un regard de détresse sur ceux qui l'entouraient. Le clerc tremblait autant que lui ; mais rencontrant le regard foudroyant du prieur, et apercevant le poignard sous l'habit, il se jeta à genoux devant l'évêque, et baisant l'exploit, le lui présenta en disant : « Monseigneur ! « *inhibitur vobis, prout in copia*[1]. » Puis il lui mit l'acte dans la main et s'enfuit : « Alors, ajoute le « prieur, je me retirai à Saint-Victor, mon prieuré ; « j'avais telle juvénile et telle folle arrogance, que « je n'y craignais ni évêque ni duc. » Bonivard ne possédait plus ses coulevrines, mais il eût pourtant soutenu un siége s'il l'eût fallu pour mener à bonne fin cette affaire. L'évêque n'oublia jamais la frayeur que Bonivard lui avait causée et jura de la lui revaloir.

Cet acte énergique donna courage à d'autres. Quatre-vingts citoyens plus ou moins impliqués avec Pécolat, dans l'affaire des poissons pourris, — « tous « gens de bien, » — se présentèrent devant les princes, et demandèrent, que si eux et Pécolat étaient coupables, on les punît ; mais que s'ils

[1] « Il vous est défendu, comme porte la copie. » (Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 309.)

étaient innocents, on le reconnût publiquement. Les princes, dont la position devenait difficile, ne se souciaient nullement d'avoir quatre-vingts procès sur les bras au lieu d'un. « Nous sommes sûrs, ré-« pondirent-ils, que cet empoisonnement est chose « inventée par de méchantes gens, et nous vous « tenons tous pour gens de bien. Mais quant à Pé-« colat, sans ce, il était un mauvais garçon : par « quoi le voulons tenir un peu en prison pour le « châtier. » Puis, craignant qu'on ne le délivrât de force, pendant leur absence, les princes de Savoie le firent conduire dans le château de Peney, ce qui était contraire aux franchises de la ville. L'impotent y fut mis sous verrou le 29 janvier 1518 [1].

Une division dans l'Eglise de Genève, allait venir en aide à Pécolat. Depuis les luttes entre Victor et Polycrate au second siècle, entre Cyprien et Etienne au troisième, les discordes entre les évêques du catholicisme romain n'ont pas cessé; et dans le moyen âge surtout, il y eut souvent de rudes combats entre des évêques et leurs métropolitains. L'archevêque de Vienne n'entendait pas céder à l'évêque de Genève, et au moment même où les thèses de Luther retentissaient dans toute la chrétienté, — 1517 et 1518, — l'Eglise romaine donnait sur les rives du Rhône un triste exemple de sa prétendue unité. Le métropolitain, voyant ses sommations inutiles, ordonna à l'évêque de relâcher Pécolat sous peine d'excommunication [2]; mais les officiers épi-

[1] Galiffe, Bonivard, Registres du conseil.

[2] « Mandamus relaxari sub pœna excommunicationis. » (Savyon, *Annales*, p. 63.)

scopaux restés à Genève, ne firent que rire, comme leur maître, du métropolitain et de ses menaces.

Les amis de Pécolat prirent la chose plus au sérieux. Ils craignaient pour sa vie. Qui sait si le bâtard n'a pas laissé l'ordre de se défaire du prisonnier, si même il n'a pas quitté Genève pour échapper à la colère du peuple? Ces appréhensions n'étaient pas sans motifs, et plus d'un homme de bien devait en effet être immolé dans le château de Peney. Etienne Pécolat et quelques amis de son frère se rendirent à Saint-Victor : « L'autorité supérieure « métropolitaine, a ordonné qu'on relâche Pécolat, « dirent-ils; nous allons donc tout d'une main le « querir. » Le fin Bonivard leur représenta qu'on ne le leur livrerait pas, que le château était fort, qu'ils échoueraient dans l'attaque; que le peuple tout entier devait exiger la délivrance de l'innocent retenu par l'évêque dans ses cachots, malgré les franchises de la ville et les ordres de son métropolitain. « Un peu de patience, continua-t-il, le carême va « commencer ; la semaine de Pâques s'approche; « l'interdit sera alors publié de par le métropolitain. « Les chrétiens se voyant frustrés du sacrement, « s'agiteront, se soulèveront, et contraindront les « officiers de l'évêque à relâcher notre ami. Ainsi « l'inhibition que nous avons signifiée au prélat en « son palais, aura malgré lui son effet. » Cet avis fut trouvé sage, on s'y rangea, et chacun dans Genève attendit avec impatience Pâques et l'excommunication.

Antoine de la Colombière, official du métropolitain de Vienne, arriva pour exécuter les ordres de

son supérieur, et s'étant entendu avec le prieur de Saint-Victor et le juge des excès, il ordonna, le 18 mars, que Pécolat fût relâché dans les vingt-quatre heures. Il attendit huit jours. Attente inutile; les officiers épiscopaux continuaient à désobéir. Alors, le vendredi saint, les officiers métropolitains tenant en main la sentence d'excommunication et d'interdit, se rendirent à deux heures après-midi à la cathédrale, et là, en présence de Jean Gallatin, notaire, et de trois autres témoins, ils y affichèrent le terrible monitoire; ils firent de même à quatre heures aux Eglises de Saint-Gervais et de Saint-Germain. Ce n'étaient pas sans doute les foudres du Vatican, mais c'était pourtant l'excommunication d'un prélat, qui, pour Genève, occupait la première place, après le pape, dans la hiérarchie romaine. Les chanoines, les prêtres et les paroissiens qui se rendaient à l'office du soir, s'étant approchés de ces pancartes et les ayant lues, en furent bouleversés. « Nous excommunions, y était-il dit, les « officiers épiscopaux, et nous ordonnons de publier « cette excommunication dans les églises, cloches « sonnantes, chandelles allumées, puis éteintes. De « plus, nous commandons, sous peine de la même « excommunication, aux syndics et conseillers, d'at- « taquer les châteaux et prisons où Pécolat est ren- « fermé, et de le libérer de force. Enfin, nous pronon- « çons l'interdit contre tous les lieux où se trouvent « lesdits excommuniés. Et si, semblables à l'aspic « sourd, ils persistent dans leur malice, nous inter- « disons la célébration non-seulement des sacre- « ments, mais aussi du service divin, dans les églises

« de Saint-Pierre, de Notre-Dame-la-Neuve, de Saint-« Germain, de Saint-Gervais, de Saint-Victor, de « Saint-Léger et de Sainte-Croix[1]. » Les chanoines et les prêtres ayant lu cet acte, s'arrêtèrent consternés sur le seuil de l'église. Ils se regardaient les uns les autres ; ils se demandaient ce qu'ils avaient à faire. Ayant tout bien considéré, ils dirent : « Voilà une « barrière qui nous empêche de passer outre, » et ils se retirèrent.

Le nombre des catholiques dévots était encore assez grand dans Genève ; ce qu'avait prévu Bonivard arriva ; la consternation fut générale. Plus d'offices, plus de messes, plus de baptêmes, plus de mariages... le culte suspendu, la croix voilée, les autels dépouillés[2]... Que faire ? Le chapitre s'était réuni ; plusieurs des citoyens s'y rendirent fort courroucés. « C'est vous, dirent-ils aux cha-« noines épouvantés, qui êtes cause de tout cela... » Ce ne fut pas tout. Les excommuniés des paroisses savoyardes du diocèse, venaient chaque année à l'approche de Pâques, demander à l'official de l'évêque des lettres de *consentement*, pour que leurs curés leur donnassent la *communion*. « Or de telles gens, il y « avait alors grosse multitude à Genève. — Ouais, « disaient-ils, en vain mettons-nous de côté un ob-« stacle, voilà qu'il s'en dresse aussitôt un autre, « par la coulpe des officiers épiscopaux !... » Ces Savoyards irrités, se joignirent aux Genevois, et toute cette foule agitée se réunit devant les portes

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 91.
[2] « Altaria nudentur, cruces abscondantur. »

de la cathédrale ; les hommes murmuraient, les femmes pleuraient, des prêtres même se joignaient aux laïques. Bientôt de grands cris se firent entendre. Le peuple avait perdu patience ; il prenait parti contre son évêque. « Au Rhône ! disaient les « dévots, au Rhône les traîtres, les méchants qui « nous empêchent de recevoir notre Seigneur ! » Il ne s'agissait de rien moins que de noyer les officiers épiscopaux excommuniés. Tout le diocèse se crut interdit, aussi le tumulte s'étendit-il hors de la ville. Les syndics accoururent, conjurèrent les citoyens de s'apaiser ; puis, se rendant au conseil épiscopal (l'évêque était toujours absent) : « Relâ- « chez Pécolat, dirent-ils, sans quoi nous ne pou- « vons vous protéger contre la colère du peuple. » Les officiers épiscopaux voyaient ainsi l'évêque et le duc d'un côté, le métropolitain et le peuple de l'autre ; poussés en sens contraire, ils ne savaient à qui obéir. On vint leur dire que toute la ville était soulevée, que les plus dévots catholiques voulaient à tout prix communier le jour de Pâques, et que les regardant comme l'obstacle qui les empêchait de recevoir l'hostie, ils étaient décidés à les jeter pardessus les ponts. « Le premier d'entre vous qui sort « y passera, » leur dit-on. Il leur prit une grande épouvante, et se croyant déjà presque noyés, ils écrivirent au châtelain de Peney de relâcher immédiatement Pécolat. Le messager partit, et les parents et amis du prisonnier, ne se fiant point à la cour épiscopale, l'accompagnèrent. Pendant les trois quarts d'heure que dura la marche, on se demandait dans cette foule, si le châtelain ne refuserait pas de

rendre la victime ; si même des agents du bâtard ne l'auraient pas enlevée ? peut-être mise à mort ? Ni l'une ni l'autre de ces suppositions ne s'étaient réalisées. Au fond d'un cachot du château, le pauvre homme, enchaîné, ne voyant goutte, faible de cœur et de corps, se livrait à la plus noire mélancolie. Tout à coup un bruit se fait entendre. Il écoute ; il lui semble reconnaître des voix connues ; c'étaient ses frères et ses amis qui arrivaient bruyamment sous les murs du château, et poussaient à l'avance des cris de joie.

Leur succès pourtant était moins certain qu'il ne leur semblait. En effet, des choses étranges se passaient dans ce moment à Genève. L'évêque et le duc n'avaient pas été si passifs qu'on se l'imaginait, et au moment où le messager porteur de l'ordre de la cour épiscopale, accompagné de la bande genevoise, sortait par la porte de France, un courrier, chargé d'un ordre de la cour romaine, entrait par la porte de Savoie. Celui-ci se rendit en toute hâte auprès des représentants de l'évêque, et leur remit des lettres pontificales que les princes avaient impétrées, et par lesquelles le pape *annulait les censures métropolitaines*. Ce messager romain apportait de plus des ordres de l'évêque, qui défendait *sur la vie* qu'on relachât Pécolat. Le bâtard avait frémi en pensant que le malheureux qu'il avait si bien torturé, pourrait lui échapper ; il avait remué ciel et terre pour le retenir en prison. On peut s'imaginer l'émotion et l'effroi qui saisirent les conseillers épiscopaux à la lecture des lettres qui leur étaient remises. La coïncidence du moment où ces deux or-

dres contraires partaient de Genève ou y arrivaient, est si frappante, qu'on pourrait se demander si ces lettres de Rome et de Turin n'étaient pas supposées, inventées par les officiers épiscopaux eux-mêmes; mais rien dans le récit n'indique une ruse. « *Incon-* « *tinent* les lettres lues, les officiers épiscopaux *en* « *diligence* contremandèrent sa délivrance. » Ces mots des *Annales* montrent la précipitation avec laquelle on s'efforça de réparer la faute commise. Il n'y avait, en effet, pas un moment à perdre, si l'on voulait garder Pécolat. Plusieurs officiers se mirent à cheval, et partirent au galop.

A peine ces porteurs de mauvaise nouvelle étaient-ils à mi-chemin, qu'ils aperçurent une troupe nombreuse, bruyante, jubilante, venant de Peney. Les amis de Pécolat, précédés des lettres officielles adressées au châtelain, s'étaient présentés devant cet officier. Celui-ci ayant lu et relu la dépêche, avait cru devoir obéir. Les amis de Pécolat s'étaient précipités sur les pas du geôlier, qui tenant à la main un trousseau de clefs, allait ouvrir le cachot; ils y étaient entrés avec lui, en criant : Délivrance! Ils avaient brisé les chaînes du prisonnier, et le voyant si chétif, ils l'avaient porté dans leurs bras et déposé dans la cour du château, à la lueur du soleil. Sans perdre de temps, ils l'avaient mis sur un char de paysan, et ils étaient tous partis pour Genève. C'était la troupe que rencontraient les officiers épiscopaux. Les Genevois ramenaient leur ami avec des cris d'allégresse. En vain les officiers épiscopaux arrêtèrent-ils cette bande joyeuse, et demandèrent-ils que le prisonnier fût reconduit à Peney; en vain

parlèrent-ils de l'évêque, parlèrent-ils même du pape; tout fut inutile. Malgré les *rogations* du pape, du prélat et des messagers, le peuple ramena Pécolat comme en triomphe. Cette résistance opposée au pontife romain, dans le moment où il prêtait main-forte au bâtard pour opprimer un pauvre innocent, était un combat d'avant-poste; et les Genevois se formaient ainsi à de plus notables batailles. — « En avant! criait-on; à la ville! à la ville!... » et la foule laissant les officiers de l'évêque seuls au milieu de la route, se précipitait vers les portes.

Enfin, on approchait de Genève. L'émotion n'y était pas moins grande que sur la route. Le retour de Pécolat était le triomphe du droit sur l'injustice, de la liberté sur le despotisme; aussi le célébrait-on avec enthousiasme. Le pauvre homme, muet (il ne pouvait encore parler), manchot, brisé par la torture, exténué par sa longue détention, regardait en silence tout ce qui l'entourait et éprouvait une émotion qu'il contenait à peine. Après tant de douleurs, il rentrait dans la vieille cité aux cris de joie de toute la population. Cependant ses amis n'oubliaient pas les ordres du pape et de l'évêque. Craignant que le vidame ne fît saisir de nouveau le malheureux, ils le conduisirent au couvent des Cordeliers de Rive, lieu d'asile, réputé inviolable, et l'établirent dans la chambre du moine Yvonnet, son frère. Le pauvre malade y trouva les soins affectueux dont il avait besoin; il y demeura quelque temps sans beaucoup parler; mais enfin il recouvra la parole « par l'intercession *d'un saint*, » dirent les prêtres, et à ce qu'il semble, Pécolat lui-même. Est-ce dévo-

tement, est-ce en badinant qu'il parle de cette guérison soi-disant miraculeuse? C'est ce que nous ne décidons pas. Seulement Bonivard, qui peut-être ne croyait plus aux miracles des saints, donna une autre raison : « Parce qu'il fut, dit-il, pansé de sa langue « par les chirurgiens; et il ajoute : « Bien qu'il bé- « gayât toujours un petit. » Si Bonivard doutait des saints, il croyait à la souveraine justice de Dieu. « Lors, dit-il, se passa une chose qui ne se doit « oublier; c'est que les docteurs qui condamnèrent « Pécolat à la torture, moururent tous cette année, « l'un après l'autre, ce qu'on ne peut présumer être « provenu, fors par *punition divine.* »

Le souvenir de la torture de Pécolat demeura longtemps dans la mémoire des citoyens de Genève et contribua à leur faire repousser la domination des évêques romains[1]. En effet, l'intérêt que l'on portait à cette victime de la cruauté épiscopale se manifestait de toute manière. La cellule du frère Yvonnet, au couvent des Franciscains, ne désemplissait pas; chacun voulait voir la victime de l'évêque. Le prieur de Saint-Victor fut l'un des premiers à y venir, accompagné de plusieurs amis. Le pauvre homme, empêché de la langue, racontait « le mys- « tère de sa passion par les doigts, » dit Bonivard. Il n'y avait eu de longtemps dans Genève un spectacle plus intéressant. Les Genevois, assis ou debout autour de lui, ne détournaient pas leurs regards de sa pâle et maigre figure. Pécolat décrivait,

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 310, 315, 316. — Savyon, *Annales*, p. 65. — Spon, *Hist. de Genève*, I, p. 286. — Manuscrit de Roset.

par ses gestes et ses attitudes, les scènes de l'interrogatoire, de la torture, du rasoir, et au milieu de ces souvenirs qui lui faisaient venir les larmes aux yeux, il redevenait parfois le *plaisanteur*. Les enfants de Genève se regardaient, frémissaient, s'indignaient..., et puis quelquefois riaient, ce dont les officiers épiscopaux « *enrageaient presque tout vifs.* » Ceux-ci étaient en effet pleins de dépit et de colère. Quoi! un ordre de l'évêque, un ordre du pape leur arrivent, et quelques minutes auparavant ils ont donné un ordre contraire... O fortune bizarre!... Ne sachant à qui s'en prendre, ils firent mettre en prison le châtelain, qui n'avait pourtant relâché Pécolat que par leur commandement, et pour couvrir leur responsabilité, ils se disposèrent à le mettre à mort.

Des citoyens timides et effrayés n'osèrent aller voir Pécolat; l'un d'eux fut Blanchet, l'ami d'André Navis, qui avait assisté à la fameuse assemblée du Molard et au souper du momon, et qui bientôt tombant sous les coups de l'évêque, devait payer ses torts de la mort la plus cruelle. Blanchet est le type d'un caractère fréquent à cette époque. Ayant appris, peu après le fameux repas du momon, qu'un certain homme, dont il ne savait pas même le nom, mais qui, disait-il, « lui avait donné un démenti « *par la gueule,* » était en Bourgogne, Blanchet y avait couru, lui avait donné un soufflet et était reparti. Il revint à Genève; il alla de là en Faucigny, de là en Italie; il prit part à la guerre du pape avec le duc d'Urbin (qui causa tant de terreurs à Léon X); il revint à Pavie; il se rendit à Turin, puis de là à

Genève. Son cousin Pierre, qui demeurait à Turin, lui avait dit que Pécolat avait été arrêté pendant ses voyages, pour un complot contre l'évêque. « Je n'i-« rai pas lui faire visite, dit-il, de crainte de me « compromettre. » Malgré ces craintes excessives, il n'échappera pas aux barbares vengeances du prélat [1].

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 316, 317. — Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 196, 197.

CHAPITRE ONZIÈME.

BERTHELIER JUGÉ A GENÈVE ; BLANCHET ET NAVIS SAISIS A TURIN ; BONIVARD SCANDALISÉ A ROME.

Nul n'embrassa Pécolat avec autant de joie que Berthelier, de retour à Genève depuis quelques jours. En effet, le duc, voulant à tout prix plaire aux Suisses, lui avait donné et fait donner par l'évêque un sauf-conduit qui, daté du 24 février 1518, allait jusqu'à la Pentecôte, 23 mai de la même année. La grâce faite au héros républicain n'était pas grande, car on lui accordait la permission de revenir à Genève *pour se faire juger ;* et les gens de l'évêché espéraient bien qu'il serait non-seulement jugé, mais condamné et mis à mort. Malgré ces prévisions, Berthelier, homme d'élan et ferme dans ses desseins, revenait dans sa ville pour accomplir l'œuvre qu'il avait préparée en Suisse : l'alliance de Genève avec les cantons. Il y avait pris peine pendant son séjour chez les confédérés. On l'avait vu sans cesse « allant, mangeant, buvant par les « maisons ou les confréries, que l'on appelle par « deçà abbayes, devisant avec les bourgeois, et leur

« démontrant que cette alliance serait d'une grande « utilité pour tout le pays des ligues. » Berthelier était alors plein d'espoir; Genève se montrait digne de la liberté; il y avait un mouvement énergique dans le sens de l'indépendance; on était fatigué de la tyrannie des princes. Des voix libres se firent entendre dans le conseil général. « Nul ne peut ser- « vir deux maîtres, y dirent quelques patriotes. « Quiconque a quelque emploi ou pension d'un « prince, ou a prêté serment à d'autres qu'à la ré- « publique, ne doit être élu syndic ni conseiller. » Cette résolution fut prise à une grande majorité. Bien plus, les citoyens élurent syndics trois hommes capables de garder les franchises de la communauté, c'étaient Ramel, Vandel et Besançon Hugues. Un mamelouk, « vu le gros crédit des adversaires, » avait aussi été nommé; mais un seul, Montyon; il était premier syndic[1].

Tandis que les patriotes faisaient ainsi des efforts pour sauver l'indépendance de la ville, le duc, l'évêque, le comte, l'archevêque Seyssel et les autres conseillers, réunis à Turin, poursuivaient des projets contraires. Ne réussiraient-ils pas? L'illustre auteur de la *Grande Monarchie*, Seyssel, pouvait leur dire qu'au onzième et au douzième siècle, en France, en Bourgogne, en Flandre, l'évêque et le seigneur laïque s'étaient ligués contre les libertés bourgeoises, et s'étant aidés des armes et de l'anathème, avaient soutenu contre les communes une guerre qui s'était

[1] Registres du Conseil du 7 février 1518. — Savyon, *Annales*, p. 66. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 311.

terminée par la ruine des droits et franchises des citoyens. Alors la nuit avait été profonde dans le monde social. A Genève, ces droits subsistaient encore; on y voyait luire une petite lumière faible et isolée au milieu des ténèbres. Mais l'évêque et le duc ne parviendraient-ils pas à l'éteindre? Alors, le despotisme tiendrait toute l'Europe sous sa main cruelle, comme aux pays de Mahomet et dans d'autres contrées du monde. Pourquoi l'opération accomplie à Cambray, Noyon, Saint-Quentin, Laon, Amiens, Soissons, Sens, Reims, échouerait-elle sur les bords du Léman? Certes, il y avait une raison pour cela, mais on ne s'en rendait pas compte. Cette raison, nous ne la trouvons pas (au moins pas seulement) en ce que les héros de la liberté de Genève étaient plus intrépides que partout ailleurs. C'est de plus haut que l'affranchissement allait venir; Dieu créait la lumière et la liberté. Le moyen âge finissait et des temps nouveaux commençaient. Les princes et les évêques de la catholicité, étroitement coalisés, avaient partout réduit en cendres l'édifice des libertés communales. Mais au milieu de ces ruines se trouvaient quelques tisons, qui, enflammés de nouveau par une flamme céleste, rallumeraient dans le monde le flambeau des libertés légitimes. Genève était l'obstacle à l'anéantissement définitif des franchises populaires, et dans Genève, la force de l'obstacle, c'était surtout Berthelier. Aussi les princes de Savoie se disaient-ils que pour arrêter le triomphe de l'esprit d'indépendance, il fallait absolument se défaire de ce fier, énergique et indomptable citoyen. On se mit à préparer l'exécution

de cet affreux projet. Aveuglement étrange, que celui qui s'imagine qu'en ôtant un homme du monde, on arrêtera les desseins de Dieu!

Berthelier, calme parce qu'il était innocent, muni d'ailleurs d'un sauf-conduit épiscopal, s'était présenté aux syndics pour être jugé. Le duc et l'évêque avaient donné ordre à leurs agents, le vidame Conseil et le procureur fiscal, Pierre Navis, de faire tomber sa tête. Le procès commença : « Vous êtes accusé, dirent ces deux magistrats, d'a- « voir partagé les bruyants plaisirs des enfants de « Genève. — Je voulais, répondit librement Ber- « thelier, entretenir le bon vouloir de ceux qui lut- « tent pour la liberté contre les usurpations des « tyrans. » La justification était pire que l'accusation. « Saisissons-le à la gorge comme un loup, » dirent les deux juges. Vous avez conspiré, con- « tinuèrent-ils, contre la vie du prince-évêque, » et ils présentèrent comme preuve les dépositions de Pécolat. « Mensonges, dit froidement Berthe- « lier, mensonges arrachés par la torture et plus « tard rétractés. » Navis produisit alors les déclarations du perfide Carmentrant, que nous avons déjà vu, lors du repas du momon, faire l'office de délateur. Il était pêcheur de l'évêque. « Carmen- « trant! s'écria avec mépris l'accusé, un domestique « du prélat, qui chaque jour va et vient dans son « palais, mangeant, buvant et *gaudissant*... beau té- « moin, vraiment! L'évêque l'a engagé, en le payant « bien, à se laisser mettre en prison pour chanter « contre moi tout ce qu'on lui soufflerait... Carmen- « trant lui-même s'en vante! » Comme on envoyait

les procès-verbaux à l'évêque, il s'aperçut en les lisant que cet interrogatoire, au lieu d'opprimer l'innocence de l'accusé, révélait l'iniquité de l'accusateur; le prélat effrayé écrivit donc au vidame et à Navis : « Usez de toutes les *cautelles* imagi- « nables. » Il fallait perdre Berthelier, mais sans compromettre l'évêque.

Navis était l'homme pour cela. Esprit malin et cauteleux, il ne comprenait rien aux libertés de Genève; mais il était le légiste le plus habile, le procureur le plus rusé. « Il mêle le *menu* véritable « avec le *gros* faux, disait-on; il fait croire que le « *tout* est vrai. Dévoile-t-on une iniquité de l'é- « vêque, vite il fabrique des chevilles pour es- « touper, boucher ce trou. Il forge sans cesse de « nouveaux articles, et demande délai sur délai. » Navis se voyant à bout de ses ressources, se mit à tourner et retourner en tout sens le sauf-conduit; il portait défense expresse de détenir personnellement Berthelier. N'importe! « Je demande, dit-il, que « Berthelier soit arrêté, et qu'on l'entende *le pied* « *lié;* car le sauf-conduit, si on le rumine bien, *si* « *bene ruminetur*, ne s'y oppose pas[1]. » — « La pre- « mière des vertus, dit Berthelier, est de garder sa « foi. » Navis, peu sensible à cette morale, résolut d'obtenir sa requête à force d'importunités; le lendemain, il demande que « Berthelier soit détenu « fortement en prison; » le 20 avril, il requiert « qu'il soit incarcéré; » le jour suivant, même de-

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*. Pièces de Berthelier. II, p. 105.

mande; vers la fin de mai, il supplie à deux reprises, non-seulement que « le noble citoyen soit « arrêté, mais encore *torturé*... » Toutes ces iniques requêtes furent rejetées par la cour[1]. Alors Navis embarrassé, irrité, multiplie ses accusations; sa plainte est comme un torrent qui déborde : « Le « prévenu, s'écrie-t-il, est tapageur, guerrier, pro- « moteur de querelles, conventicules et séditions, « rebelle à son prince et à ses officiers, accoutumé « à réaliser ses menaces, débaucheur des jeunes « gens de cette cité, et le tout sans s'être jamais « corrigé de ses délits ni de ses excès... » — « J'a- « voue ne m'être pas corrigé de ces fautes, » répondit dédaigneusement Berthelier, « parce que je ne « les ai pas commises[2]. » On résolut d'adjoindre aux syndics des commissaires dévoués à l'évêque; les syndics répondirent que cela était contre les lois. Le vidame et Navis, se voyant à bout, écrivirent au duc et au prélat de leur trouver quelques bons griefs. « Vous en aurez, leur répondit-on; nous « avons certains témoins à faire examiner ici, *au* « *delà des monts*... » Quels étaient ces témoins? Navis ne pensait pas, sans doute, que l'un d'eux était son propre fils et que l'enquête se terminerait par une catastrophe qui lui arracherait un cri de douleur. Voici ce qui se passait à Turin[3].

Blanchet, dégoûté de son état, depuis qu'il avait été à la guerre, ne se souciait pas de Genève. Pen-

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*. Pièces de Berthelier. II, p. 113, 114, 116, 125, 132.
[2] *Ibid.*, p. 124, 125.
[3] *Ibid.*, p. 133. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 311 à 318.

dant son séjour à Turin, chez le magnifique seigneur de Méximieux, l'éclat de cette maison l'avait ébloui. Son amour pour la liberté s'était refroidi, son goût pour les aises et le luxe de la vie s'était augmenté. « Je veux chercher des patrons et la for- « tune, » répétait-il souvent. Dans ce but, il retourna de Genève à Turin. C'était le moment où l'évêque, les yeux au guet, cherchait à surprendre quelque enfant de Genève. Blanchet fut saisi et jeté en prison. Ce ne fut pas tout[1].

André Navis, qui depuis l'affaire de la mule avait mené une vie plus rangée, s'ennuyait mortellement dans l'étude de son père. Un dimanche, M. de Vernier avait donné à ses amis un beau déjeuner auquel André Navis et Blanchet avaient été invités. Navis ne pouvait se lasser d'entendre « le « grand coureur » parler de l'Italie, de ses ravissants aspects, de la douceur de son climat, de ses fruits, de ses monuments, des tableaux, des concerts, des spectacles, des belles Italiennes, de la guerre entre le pape et le duc d'Urbin. Le désir de passer les Alpes s'empara d'André. « Dès qu'on « entend à Genève quelque bruit de guerre, di- « sait-il, il y a des compagnons qui y courent. « Pourquoi ne ferais-je pas de même? » Le duc d'Urbin, fier de l'appui secret des Français, causait alors à Léon X de grandes terreurs. Une guerre ouverte contre un pape tentait Navis. Le mal dont il était atteint n'était pas cette basse indolence qui

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*. Interrogatoire de Blanchet. II, p. 197, etc.

annule l'homme, mais ces vices ardents, ces mouvements énergiques qui laissent l'espoir d'une conversion. Accoudé sur la *banche* de son père, dégoûté des affaires de la chicane, il sentait le besoin d'une vie plus active. Une occasion s'offrit à lui. Une femme, nommée Georgia, avec laquelle il avait eu autrefois des rapports coupables, devant se rendre à Turin, vers un homme qui n'était pas son mari, demanda à André de lui servir d'escorte en lui promettant grandes *joyeusetés*. Navis se décida, et à l'insu de son père, il quitta Genève, ses amis, et arriva à Turin, le samedi 8 mai à midi. Un Genevois, Gabriel Gervais, l'attendait : « Prenez garde, lui « dit-il, Blanchet a été arrêté pour quelques brouil- « leries avec monseigneur l'évêque. » Le fils du procureur fiscal crut n'avoir rien à craindre. Mais le lendemain, dimanche soir à six heures, le même Gabriel Gervais vint précipitamment lui dire : « On « va vous saisir, sauvez-vous ! » André se mit aussitôt à fuir; mais comme il allait sortir de la ville, il fut pris et conduit au château[1].

L'évêque et le duc, en arrêtant ces jeunes Genevois, voulaient se venger de leur humeur indépendante; mais surtout leur arracher des aveux propres à faire condamner Berthelier et d'autres patriotes. Dès le 26 avril, l'évêque de Genève avait adressé sa lettre de capture à tous les officiers ducaux, et en sa qualité d'homme paisible d'Eglise, il l'avait terminée en disant : « Nous protestons ne point vou-

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 169, 171, 177, 179. — Savyon, *Annales*. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 320. — Manuscrits de Roset et de Gautier.

« loir, quant à nous, qu'il en résulte quelque peine « de sang ou de mort, ou une mutilation de mem- « bre, ou autre chose qui puisse faire naître une « irrégularité[1]. » Nous verrons avec quel soin l'évêque évitait *mutilation de membres*. Le duc donna le même jour mandat d'arrêter.

L'interrogatoire de Blanchet commença le 3 mai, dans la cour du château de Turin. Il se croyait accusé d'attentat contre la vie de l'évêque et ne doutait pas que la torture et peut-être une mort cruelle ne lui fussent réservées; aussi ce jeune homme, d'un caractère aimable mais faible, fut-il saisi de la mélancolie la plus noire. Le 5 mai, ayant été ramené dans la cour du château, il se tourna vers le lieutenant de Bresse qui assistait le procureur fiscal, et sans attendre qu'on l'interrogeât: « Je suis innocent du crime dont on m'accuse, dit-il. — Et de quoi vous accuse-t-on? » dit le lieutenant. Blanchet ne répondit rien et fondit en larmes. Le procureur fiscal ayant procédé à l'interrogatoire, Blanchet recommença à pleurer. Toutefois, ayant été habilement interrogé, il se laissa surprendre et fit plusieurs dépositions contre Berthelier et les autres patriotes; puis s'apercevant de sa sottise, il s'arrêta tout à coup et s'écria en sanglotant: « Je n'oserai plus retourner à Genève! « mes compagnons me tueraient... J'implore la mi- « séricorde de Monseigneur le duc! » Le pauvre Blanchet faisait pitié même à ses juges. Navis, con-

[1] « Ex qua possit contrahi irregularitas. » (Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 166.)

duit le 10 mai devant le même tribunal, ne pleura pas. « Qui êtes-vous? lui dit-on. — Je suis de Ge-« nève, répondit-il, âgé de vingt-huit ans, scribe, « notaire et fils de famille. » L'interrogatoire ne fut pas long. L'évêque, qui était alors à Pignerol, voulait avoir les prisonniers sous sa main, comme naguère Pécolat. On les y transporta[1].

Les 14, 15 et 21 mai, Navis et Blanchet furent conduits dans la grande salle du château, en présence du magnifique Jean de Lucerne, collatéral du conseil et de Messire de Ancina. « Parlez comme « nous le souhaitons, leur dit le collatéral, et vous « vous mettrez ainsi dans les bonnes grâces de Son « Altesse. » Comme ils ne disaient mot, on les menaça d'abord de deux traits de corde, et cela ne suffisant pas, on en vint à la torture; on les attacha à la corde et on les éleva à la hauteur d'une coudée. Navis était dans l'angoisse; mais au lieu d'inculper Berthelier, c'était lui-même qu'il accusait. Le commandement qui dit : « Honore ton père et ta mère » se présentait sans cesse à son esprit, et il croyait que c'était pour l'avoir violé qu'il était tombé dans le désordre et dans l'ignominie. « Ah! disait-il ap-« pliqué à la question, j'ai été vagabond, désobéis-« sant à mon père, courant çà et là, dépensant mon « argent et celui de mon père dans les tavernes... « Hélas! je n'ai pas été soumis à mon père... Si « j'avais été obéissant, je ne souffrirais pas au-« jourd'hui comme je le fais. » Le 10 juin, dit le

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 95, 168, 196, 199, 202.

procès-verbal, on l'attacha de nouveau à la torture dans la grande salle du château, et on l'éleva à la hauteur d'une aune. Après y être resté un moment, Navis demanda qu'on le descendît, promettant de tout dire. Alors s'asseyant sur un banc, il s'accusa tristement du crime dont il se sentait coupable; il confessa... avoir *désobéi à ses parents*[1]. Pierre Navis était, aux yeux de plusieurs, un juge passionné; André ne voyait en lui que son père; et le mépris de l'autorité paternelle était le grand péché qui angoissait ce malheureux jeune homme. Rentrant enfin en lui-même, prévoyant l'issue fatale du procès, il ne s'abandonnait pas comme Blanchet à l'épouvante de la mort, mais il déplorait ses fautes. Les souvenirs de la famille se réveillaient avec puissance dans son cœur, les liens les plus sacrés reprenaient leur force; et l'image de son père le poursuivait nuit et jour.

L'évêque en était là de ses poursuites, quand il apprit que Bonivard venait de passer par Turin, se rendant à Rome. Charmé de voir le prieur de Saint-Victor venir se prendre dans ses filets, le prélat donna ordre de se saisir de lui à son retour. N'était-ce pas Bonivard qui lui avait causé une si grande terreur à l'évêché, lors de la citation métropolitaine? N'était-ce pas lui qui lui avait enlevé Pécolat, et qui même prétendait s'asseoir un jour sur son siége épiscopal?... Il est dans les mœurs de certains animaux d'emporter leur proie dans leur

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*. Interrogatoire. II, p. 162, 178, 179, 180, 185, 186, 205.

tanière pour la dévorer. Le bâtard de Savoie avait déjà traîné dans ses cachots Navis et Blanchet, et il se préparait à mutiler leurs membres; mais ce serait bien mieux encore s'il pouvait attraper et déchirer de ses griffes le détesté Bonivard[1].

Celui-ci se doutait si peu du danger qui le menaçait, qu'il venait en Italie pour briguer l'héritage du prélat. Il était évident que le livide bâtard n'avait plus longtemps à vivre. « Je veux aller à « Rome, avait dit Bonivard à ses amis, pour ob- « tenir les bénéfices de l'évêque, à la faveur d'une « *cardination*[2], d'une intrigue de cardinaux. » Il ambitionnait fort d'être évêque et prince de Genève; s'il le fût devenu, son catholicisme libéral eût suffi peut-être aux citoyens et empêché la Réformation. Bonivard, arrivé sans encombre à Rome, six années après Luther, fut aussitôt, comme le réformateur, étonné de la corruption qui y régnait. « L'Eglise, disait-il, s'est tellement remplie de mau- « vaises humeurs, qu'elle en est devenue hydro- « pique[3]. » C'était alors le pontificat de Léon X; il n'était question pour prêtres, moines, évêques et cardinaux que d'assister à des farces et comédies et d'aller en masques trouver les courtisanes[4]. Bonivard vit tout cela de ses propres yeux, et nous a laissé quelques récits dans lesquels il glisse des

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 320.

[2] *Cardinationis.* (Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 184.)

[3] *Advis et devis de la source de l'Idolatrie papale*, publié par M. Revillod, p. 134.

[4] *Ibid.*, p. 78.

expressions que nous tâchons d'adoucir et des détails que nous devons supprimer. « Ayant af-« faire un jour au concubinaire du cubiculaire du « pape, dit-il (nous laissons ces expressions inso-« lites, dont la signification n'est pas très édifiante), « il me fallut l'aller chercher chez une courtisane... « Elle avait belle plume, voletant dessus belle « coiffe d'or; au corps, robe de taffetas déchique-« tée par les bras; on l'eût tenue pour une prin-« cesse[1]. » Un autre jour, allant par la ville, il rencontra une de ces *demoiselles*, déguisée en homme, sur la selle d'un cheval d'Espagne; derrière elle était en croupe un *janin* affublé d'une cape espagnole, qu'il mettait en écharpe avec soin devant son nez pour ne pas être reconnu. « Qui « est-ce? dit Bonivard. — C'est le cardinal un tel, « lui dit-on, avec sa favorite. — Vraiment! répli-« qua-t-il, on dit en notre pays que tous les fous « ne sont pas à Rome; pourtant je trouve qu'il « n'en manque pas[2]. »

Le prieur de Saint-Victor ne perdait pas de vue le but de son voyage et sollicitait sans relâche; mais il commençait à désespérer de la réussite. « Voulez-« vous savoir, lui disait-on, comment il faut s'y « prendre pour obtenir une requête, du pape et « des cardinaux? Dites-leur que vous aurez bien la « hardiesse de tuer quelque homme, auquel ils vou-« dront du mal; ou que vous êtes prêt à les servir « en leurs menus plaisirs, à leur mener la *donna*,

[1] *Advis et devis*, p. 79.
[2] *Ibid.*, p. 80.

« à jouer, *ribler*, paillarder avec eux; bref, que vous « êtes un rufien. » Bonivard n'était pas rigide; toutefois il s'étonnait que les choses en fussent venues à un tel point dans la capitale du catholicisme. Son esprit, avide de connaître, se demandait quelles étaient les causes de cette décadence... Il l'attribuait à ce que l'individualisme chrétien avait disparu de l'Église, en sorte qu'on n'avait plus demandé une conversion personnelle, une nouvelle créature. « Cela vient d'abord, disait-il, de ce que « les princes étant devenus chrétiens, leur pays se « baptisait tout ensemble. La discipline n'a plus « été dès lors que comme la toile d'une araignée « où les petites mouches sont prises, mais que « les gros tavans (taons) percent d'outre en ou- « tre. Ensuite cela vient de l'exemple des pa- « pes... J'ai vécu maintenant l'âge de trois ponti- « fes. D'abord, Alexandre VI, un fin frotté[1], mau- « vais garçon, Espagnol italianisé, — et à Rome!... « qu'est le pire; — homme sans conscience, sans « Dieu, qui n'advisait ni gué ni planche, pourvu « qu'il accomplît ses désirs. Ensuite vint Jules II, « orgueilleux, colérique, visitant plus souvent les « flacons que son bréviaire; enragé de sa papauté, « et ne pensant qu'à s'assujettir non-seulement la « terre, mais les enfers et les cieux[2]. Enfin a « paru Léon X, le pape actuel, savant en lettres « grecques et latines, mais surtout bon musicien, « gros gourmand, fin buveur; ayant de beaux

[1] *Advis et devis*, p. 34.
[2] *Ibid.*, p. 42.

« pages, que les Italiens appellent *ragazzi;* tou-
« jours entouré de musiciens, bouffons, joueurs de
« farces et semblables plaisanteurs; aussi quand on
« lui apporte la nouvelle de quelque affaire : « *Di*
« *grazia*, dit-il, *lasciate mi godere queste papate in*
« *pace; Domine mio me la ha date. Andate da Monsi-*
« *gnor di Medici*... Tout est à vendre à la cour,
« chapeaux rouges, mitres, crosses, bonnets de
« protonotaires, abbayes, prévôtés, canonicats...
« Surtout ne vous fiez pas à la parole de Léon X;
« car il prétend que puisqu'il dispense les autres
« de leurs serments, il peut bien s'en dispenser
« soi-même[1]. »

Bonivard, étonné de l'horrible état dans lequel les papes, les prêtres et les moines avaient plongé l'Église, se demandait d'où lui viendrait le salut... Il y avait un peu plus de six mois que le maître du sacré palais, Prierias, avait publié un écrit intitulé : *Dialogue sur les propositions présomptueuses de Martin Luther*[2]. « Léon X et ses prédécesseurs,
« disait Bonivard, ont toujours tenu les Allemands
« pour des bêtes : *Pecora campi*, les appelaient-
« ils; et à bon droit, car ces simples Germains se
« laissaient bâter et chevaucher comme des ânes.
« Les papes les menaçaient de coups de bâton
« (excommunications), ils les alléchaient par des
« chardons (indulgences), et les faisaient ainsi trot-
« ter au moulin, pour de là leur apporter la farine.
« Mais pour avoir un jour trop chargé l'âne, Léon

[1] *Advis et devis*, p. 67-74.
[2] *Dialogus in presomptuosas M. Lutheri conclusiones de potestate papæ*. Decemb. 1517.

« l'a fait ruer, en sorte que le sac de farine a versé « et le pain blanc s'en est allé. Cet âne-là, ajou- « tait-il, s'appelle *Martin*, comme tous les ânes, « et il s'appelle de son surnom *Luther*, ce qui si- « gnifie *éclaireur*[1]. »

On s'aperçut à Rome que Bonivard n'avait pas la complaisance nécessaire à un évêque romain; et le prieur, voyant qu'il ne réussissait pas, secoua la poussière de ses pieds contre la métropole du catholicisme, et partit pour Turin et Genève. Son voyage pourtant n'avait pas été inutile; il y avait pris une leçon qu'il n'oublia jamais et qu'il répéta toute sa vie à qui voulait l'entendre. Arrivé à Turin, il alla faire visite à ses anciens amis de l'Université; mais ceux-ci, effrayés, s'écrièrent: « Na- « vis et Blanchet sont à deux doigts de la mort, et « l'on a résolu de vous arrêter vous-même. Fuyez « sans perdre un instant. » Bonivard demeura. Pouvait-il laisser dans les griffes du vautour ces deux jeunes hommes, avec lesquels il avait si souvent ri dans les repas bruyants des enfants de Genève? Il résolut de faire ce qu'il pourrait pour intéresser ses amis à leur sort. Pendant huit jours, il allait de maison en maison, et parcourait sans se cacher les rues de la ville. Rien ne semblait plus facile que de mettre la main sur lui, et la police ducale l'eût essayé, mais il n'était pas seul; les « écoliers, » ravis de son esprit et de son indépendance, l'accompagnaient partout, et cette folle et bouillante jeunesse l'eût défendu au prix de son sang. Boni-

[1] *Advis et devis*, p. 80.

vard, voulant user de tous les moyens, écrivit, par quelque voie secrète, à Navis et Blanchet; le geôlier interceptant la lettre courut la porter à l'évêque; et celui-ci, croyant y voir une conspiration tramée jusque dans Turin même, pressa la condamnation des accusés, et fit donner l'ordre de saisir immédiatement Bonivard. Informé de ce qui l'attendait, l'intelligent prieur afficha une grande tranquillité. « Je reste encore un mois à Turin, disait-il à tout « le monde, pour festoyer avec mes compagnons « d'études; » plusieurs invitations lui étant arrivées, il les accepta toutes. Mais le lendemain, avant jour, il monta à cheval et partit au galop pour Genève [1].

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 320, 321. — Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 184. — Mém. d'Archéologie, IV, p. 152, 153.

CHAPITRE DOUZIÈME.

LES MEMBRES DE BLANCHET ET DE NAVIS SUSPENDUS AU NOYER DU PONT D'ARVE.

Le bâtard fut morfondu en apprenant que Bonivard lui avait échappé. Il se consola cependant en pensant qu'il avait en main de quoi satisfaire ses goûts et ses vengeances. Toute son attention se concentra sur Navis et Blanchet. Que fera-t-il de ces deux jeunes hommes qui sont venus étourdiment se prendre dans ses filets? Comment, en les frappant, frappera-t-il les hommes indépendants de Genève? Car il ne songe pas seulement à se défaire de ces aventuriers, mais à remplir d'épouvante toute la ville au moyen de leur mort. En vain lui rappela-t-on que le père de l'un des prisonniers était le plus zélé de ses officiers; le bâtard se souciait peu de la douleur d'un père, et pensait que Pierre Navis le servirait encore mieux quand il lui aurait donné un exemple éclatant de la manière dont il voulait être servi. Il pressa la cour de hâter le procès. Ancina, juge des causes criminelles; Caracci, seigneur de Farges, procureur fiscal général de Savoie, et Licia,

son substitut, constitués par lettres ducales juges de Navis et de Blanchet, les déclarèrent solennellement convaincus, premièrement d'avoir assisté à l'assemblée du Molard et d'y avoir promis, ainsi que leurs complices, d'être « unanimes contre les « officiers de l'évêque, pour arracher de leurs mains « ceux d'entre eux que ces agents épiscopaux saisi- « raient; secondement, de s'être proposés, dans le « cas où le duc prendrait parti contre eux, de fuir, « de se placer sous une domination étrangère (la « Suisse), abandonnant ainsi la souveraineté de la « Savoie et la splendeur de la croix blanche. » Les deux accusés furent condamnés à être décapités, puis écartelés, selon le désir de l'évêque. Aussitôt le supplice s'apprêta[1].

Navis ne murmura pas; le sentiment de ses désobéissances envers son père lui fermait la bouche; il paraît même que Blanchet revint de sa frayeur, tarit ses larmes et reconnut aussi sa folie. Rien n'annonce sans doute que la repentance de ces deux enfants de Genève ait été vraiment chrétienne; mais il serait injuste de méconnaître leur noble confession à l'heure de la mort. Le prévôt et ses gens les ayant reçus des mains du magistrat, les conduisirent au lieu de l'exécution. Leur apparence était convenable et leur figure sérieuse; ils marchaient au milieu des gardes, calmes, sans faiblesse, sans effroi. Ils montèrent sur l'échafaud, et là Navis prenant la parole, dit : « Voulant avant tout réparer le mal que « nous avons fait, nous rétractons tout ce que nous

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 189 à 195.

« avons dit à l'égard de quelques-uns de nos com-
« patriotes, et nous déclarons que c'est par la crainte
« des tourments que l'on nous a arraché de tels
« aveux. Après avoir proclamé l'innocence des au-
« tres, nous nous reconnaissons nous-mêmes cou-
« pables. Oui, nous avons vécu de telle manière,
« que nous méritons justement la mort, et nous de-
« mandons à Dieu, à cette heure suprême, de nous
« pardonner nos péchés. Toutefois, comprenez-le
« bien, ces péchés ne sont pas ceux dont on nous
« accuse; nous n'avons rien fait de contraire aux
« franchises et aux lois de Genève : de cela nous
« sommes nets... Les péchés qui nous condamnent,
« ce sont nos débordements... » Navis voulait continuer encore, mais le prévôt, *marry* (vexé) de ce qu'il avait déjà dit, commanda à l'exécuteur de faire son office. Aussitôt cet homme se mit à l'œuvre; il fit mettre à genoux les deux jeunes gens, brandit son glaive, et « ainsi ils furent décapités, puis écar-
« telés[1]. »

Enfin l'évêque voyait ses désirs satisfaits; il avait en sa possession les têtes et les quartiers de deux des enfants de Genève. Ce petit homme, frêle, livide, hideux, presque mort, sans génie, sans volonté, avait la volonté et le génie du mal. Malgré ses protestations contre la *mutilation des membres*, il décida que trois des quartiers de chacun des deux corps seraient suspendus aux portes de Turin, et il se réserva pour sa part un quartier de Navis, un

[1] Savyon, *Annales*, p. 72. — Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 26, 145. — Spon, *Histoire de Genève*, I, p. 293, 294. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 323.

quartier de Blanchet et les deux têtes. Il fit mettre du sel sur les chairs, car il tenait à les garder le plus longtemps possible; puis cette opération sauvage, digne des Peaux-Rouges, étant achevée, il fit placer ces têtes et ces bras dans deux barils, sur lesquels furent mises les armes du comte, frère du duc. L'évêque voulait exhiber à ses ouailles un échantillon de son savoir-faire; et l'exécution n'ayant pas eu lieu dans Genève, il prétendait au moins y envoyer les membres des exécutés « pour émou- « voir et effrayer les scélérats. » Les porteurs des deux barils salés partirent en effet de Turin, traversèrent le mont Cenis, arrivèrent dans le bassin du Léman le samedi 2 octobre 1518, et se logèrent « delà le pont d'Arve[1]. »

Sur le bord de cette rivière, qui séparait alors les terres ducales de celles de Genève, à la tête du pont, du côté de Savoie, était un beau noyer dont les branches touffues s'élevaient en face de l'église de Notre-Dame de Grâce, située sur la rive genevoise. Les agents de l'évêque, qui avaient reçu l'ordre de faire à l'usage des Genevois une exposition des membres mutilés, s'acheminèrent vers le pont, dans la nuit du samedi au dimanche, afin d'y accomplir, à la faveur des ténèbres, leur indigne mission. Ils portaient avec eux, outre leurs petits tonneaux pleins de chair, de sel et de sang, une échelle, un marteau, des clous et des cordes. Étant arrivés

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*. Instructions pour les réponses à faire à Soleure. II, p. 135. — Savyon, *Annales*, p. 72. — Registres du Conseil de Genève, 3 octobre 1518. — Spon, *Hist. de Genève*. — Manuscrits de Roset et de Gautier.

vers le noyer, ils ouvrirent les deux barils et trouvèrent les traits bien conservés et faciles à reconnaître. Les agents du bâtard montèrent sur l'arbre, clouèrent aux branches les têtes et les bras, en s'appliquant à les suspendre de manière à ce qu'ils fussent bien en vue de tous les passants. Ils mirent au-dessous un écriteau portant ces mots : « Ce sont « ici les traîtres de Genève, » et au-dessus la croix blanche de Savoie; puis ils se retirèrent en laissant les barils vides au pied de l'arbre. « Ce a été par le « commandement de votre évêque, » dit le duc dans une lettre écrite trois jours après (5 octobre) à ses très chers, bien-aimés et féaulx, les citoyens de Genève, « lequel avons bien voulu faire fort et « favoriser; dont tous vous devez vous éjouïr[1]. »

Le jour commença; chacun se levait, ouvrait ses fenêtres, sortait de sa maison ; quelques-uns se rendaient à la ville. Un homme s'apprêtait à passer le pont; croyant apercevoir quelque chose d'étrange, il s'approcha et contempla avec étonnement des membres humains suspendus à l'arbre. Il frémit; il crut à un assassinat, à une bravade des meurtriers, et voulant faire connaître ce fait étrange, il hâta ses pas. « Le premier qui vit ce mystère ne s'en tut « pas; mais il s'en courut dire les nouvelles par « toute la ville. » Qu'est-ce? se disait-on... « Et « lors tout le monde de courir là, » continue le chroniqueur. En effet, une foule immense de citoyens, hommes, femmes et enfants, entoura bientôt le

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 151. — Registres du Conseil de Genève, 3 octobre 1518. — Savyon, *Annales*, p. 72. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 325. — Manuscrits de Roset et de Gautier.

noyer. C'était dimanche, jour que le bâtard avait peut-être choisi à dessein pour cet édifiant spectacle; chacun était libre de ses occupations ordinaires, et pendant toute la sainte journée une multitude agitée ne cessa de se presser autour de l'arbre où pendaient les restes sanglants des deux victimes. On les regardait de près, on en étudiait les traits. « C'est « Navis, disait-on; c'est Blanchet... — Ah! s'écria « un huguenot, il n'est pas difficile de pénétrer ce « mystère. C'est un message de la façon de monsei- « gneur l'évêque, que la poste de Turin nous ap- « porte!... » Bonivard, de retour à Genève, s'estimait fort heureux que le galop de son cheval l'eût soustrait aux recherches du prélat, et se réjouissait que sa tête ne se trouvât pas entre celles de Navis et de Blanchet; mais il était en même temps plein d'indignation et de colère contre le monstre qui avait ainsi traité ses deux jeunes amis. Les enfants de Genève les plus malins se livraient à une amère ironie. « Voilà un beau *mai* qu'ils nous ont planté ce « matin sur les limites de la ville! disaient-ils; on y « a déjà mis un drapeau; il ne manque plus que d'y « attacher des rubans et des fleurs pour que la ré- « jouissance soit parfaite. » Mais la vue de ces lambeaux sanglants, flottant dans les airs, ne prêtait pas à la plaisanterie; il y avait un grand deuil dans la ville; on entendait dans la foule des sanglots et des cris; les femmes faisaient éclater leur horreur, et les hommes leur indignation... Le père de Navis, haï des Genevois, ne fut pas l'un des derniers instruits; quelques-uns coururent lui apprendre le tragique événement qui remuait la ville. « Venez, lui dirent-

« ils, contemplez la récompense que l'évêque vous « envoie pour vos fidèles services. Vous en voilà « bien payé; les tyrans vous dédommagent royale- « ment de la *malegrâce* que vous avez encourue de « nous tous; ils vous expédient de Turin, pour votre « salaire, la tête de votre enfant... » Pierre Navis pouvait être un mauvais juge; pourtant il était père; aussi fut-il d'abord anéanti. André avait été désobéissant, mais l'ingratitude de l'enfant n'avait pu éteindre l'affection du père. Le malheureux, partagé entre son amour pour son fils et son respect pour son prince, versait des larmes et s'efforçait de les cacher. Accablé de douleur et de honte, pâle, tremblant, il baissait la tête dans un morne silence. Il n'en était pas de même de la mère; elle se livrait à l'affliction la plus violente et au désespoir le plus furieux. La douleur des parents de Navis, qui s'exprimait d'une manière si différente, frappait tous ceux qui les entouraient. Bonivard, qui dans ce moment tragique se mêlait aux groupes agités des bourgeois, avait le cœur déchiré de tout ce qu'il voyait et entendait, et en rentrant dans son prieuré, il s'écriait : « Quelle horreur et quelle indignation donne un tel « spectacle! Les étrangers même auxquels il *n'attou-* « *che* en ont abomination... Que font donc les pau- « vres citoyens? Quoi, les pauvres parents et amis? « Quoi, le père et la mère?... »

Les Genevois ne se bornaient pas à des lamentations inutiles, et leurs regards ne s'arrêtaient pas au coup qu'ils venaient de recevoir; ils se portaient sur la main qui l'avait frappé; cette main était celle de leur évêque. Chacun savait les écarts de Navis et

Blanchet; mais dans ce moment personne n'en parla; on ne voyait en eux que deux jeunes et malheureux martyrs de la liberté. La colère du peuple montait à gros bouillons et se versait sur le prélat plus que sur le duc. « L'évêque, disait-on, est un « loup sous la cape d'un pasteur. Si vous voulez sa- « voir comment ce bon berger paît ses agneaux, « allez au pont d'Arve!... » Les chefs pensaient de même; ils se disaient que ce n'était pas assez pour l'évêque prince de plonger des familles et une ville tout entière dans les larmes; que son imagination calculait froidement les moyens d'accroître cette douleur; que ces têtes et ces bras suspendus étaient un notable exemple de cette cruelle faculté d'invention, qui a toujours distingué les tyrans; que torturer en Piémont les corps de leurs jeunes amis ne suffisait pas au prélat, qu'il lui fallait torturer à Genève tous les cœurs. Quel est donc l'esprit qui l'anime? Quels sont les mobiles secrets de ces horribles exécutions?... se demandait-on. Despotisme, intérêt, fanatisme, haine, vengeance, cruauté, ambition, démence, rage... Ah! c'est à la fois tout cela. Ne pensez pas qu'il s'arrête en si beau chemin; ce ne sont là que les prémices de ses tendresses. Dresser des tables de proscription, égorger les amis de la liberté, exposer leurs cadavres, tuer Genève, en un mot, prendre en tout Sylla[1] pour modèle, voilà quelle sera désormais la *cure d'âmes* de cet évêque du pape.

[1] «Si fut exercé lors une cruauté presque *sylleine* (digne de Sylla), » dit Bonivard (*Chroniq.*, II, p. 324).

La résistance des citoyens aux empiétements du prélat, prit dès lors un caractère qui devait nécessairement conduire à l'abolition de l'épiscopat romain dans Genève. Il y a une justice rétributive à laquelle les princes ne sauraient échapper, et ce sont quelquefois des successeurs innocents qui sont précipités du trône pour les crimes de leurs prédécesseurs coupables; depuis plus d'un demi-siècle, nous en avons vu des exemples illustres et répétés. La peine qui n'est pas tombée sur l'individu tombe sur la famille ou sur l'institution, et cette peine qui frappe l'institution est ainsi plus terrible et plus instructive encore. Les membres déchirés, suspendus aux bords de l'Arve, laissèrent dans l'esprit du peuple genevois une ineffaçable impression. Si un mamelouk et un huguenot passaient ensemble, et que le premier montrant le noyer dît au second en souriant : « Reconnais-tu Navis et Blanchet? » le huguenot répondait froidement : « Je reconnais « mon évêque[1]. » L'institution d'un évêque-prince, imitation de celle d'un évêque-roi devenait tous les jours plus odieuse aux Genevois. Sa fin était inévitable, — sa fin à Genève; plus tard les jugements de Dieu devaient partout l'atteindre.

Le peuple n'était pas seul agité. Les syndics avaient assemblé le conseil. « Ce matin, dirent-ils[2],

[1] Registres manuscrits du Conseil, 3 octobre et 26 novembre 1518. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 326. — Manuscrits de Roset et de Gautier. — *Les Maumelus* (Mamelouks) *de Genève*. Ce dernier manuscrit, ainsi que plusieurs autres recueillis par M. Mallet-Romilly, appartient maintenant à M. le professeur Cellérier, à la complaisance duquel j'en dois la lecture.

[2] Registres du Conseil du 3 octobre 1518.

« avant jour, on a attaché deux têtes et deux bras « sur un noyer, devant l'église de Notre-Dame des « Grâces. Nous ne savons par l'ordre de qui. » Chacun savait au fond les têtes de qui, et l'ordre de qui; pourtant l'explosion fut moins grande dans le conseil que parmi la foule. On comprenait sans doute que cet acte cruel annonçait de sinistres desseins; on y voyait un coup de tonnerre qui précédait l'orage; mais chacun en tirait des conséquences diverses. Certains chanoines, moines et « autres gens d'Eglise romaine, complices du tyran, » demandaient une soumission absolue. Certains nobles se disaient que s'ils étaient délivrés de ces conseils bourgeois, ils pourraient étaler plus à leur aise leurs aristocratiques prétentions. Certains marchands, Savoyards de naissance, qui aimaient mieux « gros gain en servitude que léger gain en « liberté, » se réjouissaient en pensant que si le duc devenait seigneur de la ville, il y résiderait avec sa cour, et qu'alors ils vendraient cher leurs marchandises. Mais les vrais Genevois consentaient avec joie à ce que leur patrie fût petite et pauvre, pourvu qu'elle fût un foyer de lumière et de liberté. Pour les huguenots, les deux têtes étaient le signal de la résistance. « Avec un adversaire qui garde « quelque mesure, disaient-ils, on peut se relâcher « de ses droits; mais il n'y a plus de ménagements « à observer avec un ennemi qui procède par as- « sassinat... Jetons-nous dans les bras des Suisses. »

Le crime de l'évêque allait devenir ainsi l'une des étapes de la liberté. Sans doute, les victimes étaient coupables; mais les meurtriers l'étaient plus encore.

Tout ce qu'il y avait de noble dans Genève soupirait après l'indépendance. En vain les magistrats mamelouks cherchaient-ils à excuser un acte qui nuisait à leur cause; on leur répondait rudement; les opinions contraires se heurtaient dans le conseil, et « il y eut un gros tumulte. » A la fin on décida d'envoyer une ambassade aux princes pour savoir si cette action sauvage s'était faite par leur ordre, et dans ce cas leur en faire *remontrances*. Cette résolution déplaisait fort aux mamelouks; ils s'efforcèrent d'adoucir cet aigre message, en en chargeant des messagers doucereux. « Pour obtenir des « princes ce que l'on désire, il faut leur envoyer des « gens qui leur soient agréables, » dit le premier syndic. L'assemblée nomma donc le vidame, Aymon Conseil, agent effronté de la Savoie, l'ancien syndic Nergaz, homme méchant, ennemi personnel de Berthelier, et Deléamont, châtelain de Peney, avec lequel les huguenots avaient plus d'une fois tiré l'épée. Le duc, qui était alors dans ses provinces savoyardes, reçut froidement les députés en audience publique; mais en secret il leur fit mille caresses. Les ambassadeurs revinrent trois jours après leur départ avec une insignifiante réponse[1].

L'évêque était alors à Pignerol, où il avait présidé à l'affreuse boucherie. On s'était contenté de lui écrire, vu la distance; or, comme il était encore tout glorieux de son exploit, il répondit en exaltant les douceurs de son gouvernement. « Jamais vous

[1] Registres msc. du Conseil, 3, 6 et 22 octobre 1518. — Manuscrits de Roset et de Gautier. — *Les Mamelouks de Genève.*

« n'avez eu prince, ni prélat, qui ait eu si bon « vouloir que moi, écrivait-il de Turin, le 15 oc- « tobre ; cette exécution faite delà le pont d'Arve, « est pour donner une leçon à ceux qui voudraient « mal vivre. » Aussi le bâtard exhortait-il les Genevois à se montrer sensibles à ce bienfait, en y répondant par un redoublement d'amour. Ces deux têtes, loin de lui causer quelques remords, lui donnaient envie d'en avoir de nouvelles ; il invitait les Genevois à reconnaître ses touchantes faveurs, en lui accordant la tête de Berthelier et quelques autres par-dessus. Faisant au conseil confidence de ses angoisses les plus secrètes, il exprimait la crainte que si ces têtes ne tombaient avant son retour, cela l'empêchât de savourer la délicatesse de ses mets. « Acquittez-vous de votre devoir, dit-il, tellement « qu'il ne soit plus question, quand je serai par « delà, *que de faire bonne chère.* » *Faire chère lie* et mettre à mort ses paroissiens les plus illustres, tels étaient les deux points principaux de la cure épiscopale du bâtard. Pour être plus sûr d'obtenir ces têtes, il menaça Genève de ses vengeances. « S'il « était question du contraire, dit-il en finissant, en- « tendez bien que je supplierai mon dit seigneur « (le duc), et monseigneur son frère (le comte), de « garder mon bon droit ; et j'ai cette confiance en « eux, qu'ils ne me laisseront point *affouler ;* outre « cela, j'y mettrai ma personne et mes biens. » Cette douce *pastorale* est signée : L'Évêque de Genève[1].

Ainsi tout se liguait contre Genève. Succombe-

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 270-273.

rait-il? Y avait-il, dans cette petite population, des forces assez puissantes pour résister à la double oppression laïque et cléricale, qui avait écrasé dans le moyen âge tant de libres cités? Trois influences agirent, nous l'avons vu, dans la formation des libertés modernes, et nous retrouvons dans Genève les représentants des trois grandes écoles, dans lesquelles l'Europe a appris les principes qui la gouvernent. Le caractère des libertés germaniques, était l'amour énergique de l'indépendance; or, Berthelier et plusieurs de ses amis descendaient sous ce rapport de la Germanie. Le caractère des libertés romaines était la légalité; nous le trouvons très marqué dans Lévrier et d'autres hommes éminents. Le troisième élément de l'indépendance de ce peuple, devait être ce principe chrétien, qui soumettant la conscience à Dieu, et donnant ainsi à l'homme une fermeté plus qu'humaine, le fait marcher dans le chemin de la liberté, passer même au milieu des précipices sans que la tête lui tourne et que les jambes chancellent. Quelques années encore et un grand nombre de Genevois trouveraient cet élément dans l'Évangile. C'est à lui principalement que Genève a dû le maintien de son existence.

Après Blanchet et Navis, la passion de l'indépendance devint dominante. « Dès lors, dit un ma-
« gistrat du dix-septième siècle, on ne regarda plus
« dans Genève le duc et l'évêque que comme deux
« tyrans qui ne cherchaient que la désolation de la
« ville[1]. »

[1] Document adressé à lord Townsend, par M. Chouet, secrétaire d'Etat. Msc. de Berne.

CHAPITRE TREIZIÈME.

LES HUGUENOTS PROPOSENT L'ALLIANCE AVEC LES SUISSES, ET LES MAMELOUKS S'AMUSENT A TURIN.

Le moment était donc venu où les hommes de la première catégorie allaient se mettre à l'œuvre. Les patriotes comprenaient que les desseins envahissants de la Savoie étaient irrévocables, et qu'il fallait par conséquent leur opposer une résistance énergique et inflexible. Berthelier « le grand mépriseur de mort » souriait froidement aux menaces de l'évêque; magnanime, fier, résolu, il crut voir s'approcher le moment bienheureux où se réaliserait son rêve le plus cher, donner sa vie pour sauver Genève. S'il voulait échapper aux cruautés des princes qui le menaçaient de tous côtés, il devait s'effacer, se retirer, abandonner ses plus nobles projets; il éloignait avec effroi cette pensée. Résister à la conjuration dirigée contre les libertés de Genève était son devoir; s'il négligeait de le remplir, il se dégradait à ses yeux, il se livrait aux remords; tandis que s'il accomplissait ce devoir, il était dans l'ordre, il se sentait à sa place; il lui semblait qu'il

devenait meilleur et plus agréable à Dieu. Mais ce n'était pas seulement le devoir impérieux, invincible, qui le poussait; c'était encore la passion, la passion la plus noble; rien ne pouvait calmer les tempêtes qui s'agitaient dans son sein. Il se jeta donc énergiquement au milieu des dangers. En vain Bonivard commençait-il à perdre espérance, et disait-il à son généreux ami dans leurs conférences de Saint-Victor : « Vous le voyez, les pensions et les « menaces des princes induisent beaucoup de gens « réputés sages *à retirer leurs cornes;* » Bonivard ne pouvait arrêter l'élan de Berthelier. Ne se mettant en peine de rien, pas même de sa vie, pourvu qu'il sauvât les libertés de Genève, l'intrépide citoyen parcourait la ville, allait de maison en maison, faisait remontrance aux bourgeois « un par un; » et prêchait par les chambres et les cabinets[1].

Ses exhortations n'étaient pas inutiles; une puissante fermentation commençait à animer les esprits. On se rappelait comment ces Suisses, dont on attendait la délivrance, avaient conquis leur liberté. Un chapeau placé dans Altorf, sur le haut d'une colonne, une pomme mise, par un ordre barbare, sur la tête d'un enfant, furent, selon les antiques traditions de ces peuples, le signal de leur indépendance. Or, le bâtard le cédait-il à Gessler? Ces deux têtes, ces deux bras, n'étaient-ils pas un signal plus affreux encore? Les restes de Navis et de Blanchet restèrent longtemps exposés; en vain le malheureux père, le juge Navis, adressait-il fré-

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 328.

quemment à l'évêque de vives instances pour qu'il les fît enlever; ce prélat prenait plaisir à cette démonstration de son pouvoir[1]. C'était de sa part un étrange aveuglement. Ces chairs mortes, ces yeux éteints, ces lèvres ensanglantées, criaient aux citoyens qu'il était temps de défendre leurs antiques libertés... Le grand agitateur mettait à profit la cruauté du bâtard, et se servant du langage énergique du temps : « Telle cheville, disait-il, pend au « manteau de chacun de nous. Il faut remède de « résistance. Unissons-nous; donnons la main au « pays des Ligues, et ne craignons rien, car nul « n'ose toucher à leurs alliés.... non pas plus qu'au « feu Saint-Antoine[2]... Aidons-nous et Dieu nous « aidera ! »

La jeunesse, le peuple, tous les cœurs généreux prêtaient l'oreille aux discours de Berthelier; mais « les gros et les riches, dit Bonivard, étaient en « crainte, à cause de leurs richesses qu'ils préfé- « raient à leur vie[3]. » Ces gros et ces riches, Montyon et les ducaux, voyant le danger qui menaçait les princes de Savoie dans Genève, résolurent de leur envoyer une seconde ambassade, avec ordre d'aller cette fois-ci jusqu'à Turin et à Pignerol; les trois mêmes mamelouks furent chargés de la mission. Les patriotes en furent indignés. « Quoi ! di- « saient-ils, il s'agit de sauver des brebis, et ce sont « des loups que vous choisissez pour le faire ?... — « Ne comprenez-vous pas, répondit Montyon, que

[1] Registres du Conseil du 3 mai 1519.
[2] Charbon pestilentiel. (Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 327.)
[3] *Ibid.*, p. 328.

« si l'on veut apprivoiser ces princes, il faut se « garder de leur envoyer des gens qui leur soient « *mal agréables?* » Les députés arrivèrent à Turin où se trouvait alors le duc. Ils demandèrent à être admis à présenter leurs hommages à Son Altesse, et comme leur opinion était connue, cette demande leur fut facilement accordée. Ils énoncèrent timidement leurs griefs « Ce n'est pas moi qui ai fait cela, « dit Charles, c'est Monsieur de Genève; allez à Pi- « gnerol vers l'évêque. » Les députés se rendirent en cette ville, située dans le voisinage des *schismatiques* Vaudois, que le prélat détestait autant au moins que les Genevois. Ayant obtenu audience, les députés récitèrent la leçon qui leur avait été imposée : « La ville s'émerveille grandement, dirent-ils, de « ce que vous avez fait écarteler deux de nos « citoyens, et envoyé leurs quartiers aux limites de « Genève. Si quelque particulier s'était rendu cou- « pable envers vous de quelque méfait, disent nos « concitoyens, vous n'aviez qu'à l'accuser, on l'eût « puni à Genève[1]. — Ce n'est pas moi qui ai fait « cela, dit l'évêque, c'est Monseigneur le duc. » Les députés mamelouks étaient fort disposés à admettre la moitié des assertions de ces deux princes, et à croire que probablement le meurtre ne venait ni de Jean, ni de Charles. La mission officielle étant terminée, le prélat, qui savait très bien à qui il avait affaire, ordonna qu'on amusât MM. les ambassadeurs. Ceux-ci ne demandaient pas mieux. L'évêque « les entretenait donc, disent les chroniques, les

[1] Savyon, *Annales*, p. 74.

« festoyait, les banquettait et leur faisait bonne « chère. » Les parties de plaisir se succédaient rapidement, et les trois mamelouks, oubliant les affaires diplomatiques, dont ils ne se souciaient nullement, trouvaient les vins d'Italie excellents et les grâces du bâtard et de sa cour captivantes [1].

Cependant toute bonne chère a sa fin; les politiques de la cour de Turin voulaient profiter de l'ambassade, et tandis qu'elle avait été dirigée contre les usurpations des princes de Savoie, la faire habilement tourner contre les libertés du peuple de Genève. Ce n'était pas difficile, car ses représentants le trahissaient. Les trois ambassadeurs, l'évêque, ses officiers et les conseillers ducaux délibérèrent donc, sur la réponse à faire au Conseil de Genève. Les princes, se confiant dans leurs pensionnnaires, méprisaient le parti libéral. Mais les trois envoyés, le vidame, Nergaz et Déléamont, qui avaient vu de près le danger, loin de faire de même, s'effrayaient de cette insouciance. « Il y a dans Genève, disaient-« ils, de loyaux sujets; mais aussi de mauvais « garçons, des mutins, des séditieux qui, pour « échapper à la punition de leurs méchancetés, « *bandent* le peuple à contracter bourgeoisie avec Fri-« bourg. Le mal est plus grand que vous l'imaginez; « les républiques helvétiques établiront dans Ge-« nève leur maudit gouvernement populaire. Il « faut donc très aigrement punir les auteurs de tels « trafics, et écraser les rebelles [2]. » Les deux cousins

[1] Savyon, *Annales*, p. 75. — Archives de Genève, n° 888.
[2] *Ibid.*, p. 75.

ne demandaient pas mieux ; Charles ne se souciait nullement de voir les principes libéraux se rapprocher de la Savoie, et peut-être de Turin ; mais il préférait ne faire au conseil qu'une réponse orale. Les députés, effrayés de la responsabilité dont ils se trouveraient ainsi chargés, insistèrent pour une réponse écrite ; une lettre fut donc rédigée. Le duc et l'évêque y annonçaient au conseil « qu'ils tien-« draient les citoyens pour de loyaux sujets, s'ils « voulaient aider à *irrémissiblement mettre à mort* « Berthelier et *dix* ou *douze* autres qu'ils nommaient. « — Nous vous remettons cette lettre, dirent le duc « et l'évêque aux députés ; mais vous ne la déli-« vrerez aux syndics et au conseil de Genève que « s'ils s'engagent par serment (avant de l'avoir lue) « à exécuter sans délai les ordres qui s'y trouvent « contenus. » Jamais monarque n'avait affiché des prétentions aussi énormes. Dieu trouble l'esprit de ceux qu'il veut perdre. Les serviles ambassadeurs se gardèrent de rien objecter, et, ravis du beau succès de leur ambassade et surtout des fêtes magnifiques de la cour de Turin, ils partirent avec l'étrange instruction dont les deux princes les avaient chargés [1].

Pendant que les mamelouks et les Savoyards conspiraient à Turin et à Pignerol contre les franchises de la cité, Berthelier et ses amis ne pensaient qu'à les sauver. L'iniquité du duc et de l'évêque leur montrait toujours plus combien l'indépendance était nécessaire. Ils résolurent de faire un pas déci-

[1] Savyon, *Annales*, p. 75. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 332. — Manuscrits de Roset et de Gautier. — Spon, *Hist. de Genève*, I, p. 296, 298.

sif. Berthelier, Bernard, Bonivard, Lévrier, Vandel, De la Mare, Besançon Hugues et quelques autres, se réunirent « pour aviser. » « Jusqu'à présent, dit « Berthelier, c'est seulement dans les chambres et « les cabinets que nous avons conseillé l'alliance « avec les Suisses; il faut maintenant la prêcher « par-dessus les toits; de simples conversations ne « suffisent plus; il est temps de prendre une décision « commune. Mais, hélas! où? quand? comment?... « Les princes de Savoie nous ont accoutumés à ne « nous réunir que pour nos voluptés. Qui pense ja- « mais dans nos assemblées au salut de la ville?... » Bonivard prit la parole : « Ma maison de Saint- « Victor, dit-il, et celle de M. de Gingins, nous ont « vus souvent en petit nombre pour des conversa- « tions familières; il faut maintenant des salles plus « vastes et des réunions plus nombreuses; voici ma « proposition... Messieurs, faisons le bien par le « moyen même qui a fait le mal; profitons des « réunions où l'on n'a songé jusqu'à présent qu'au « plaisir, pour y délibérer dès cette heure sur le « maintien de nos libertés. » Cette proposition trouva un bon accueil.

Depuis le meurtre de Navis et de Blanchet, la tenue de comices huguenots était devenue plus difficile. Les menaces de la Savoie étaient telles qu'on redoutait ce qui pourrait donner prise à des mesures violentes. « Il y a dès les temps an- « ciens à Genève, dit l'un des assistants, une cer- « taine confrérie de Saint-Georges, qui est mainte- « nant abâtardie, mais non anéantie; restaurons-la, « rendons-la utile; servons-nous-en pour sauver

« nos franchises menacées par les envahissements « des princes savoyards[1]. »

Berthelier, à la sortie de ce conventicule, se mit aussitôt à l'œuvre. Quand il voulait rassembler ses amis, il avait coutume de passer en sifflant sous leurs fenêtres. Il se mit donc à parcourir les rues d'un air indifférent, mais l'œil au guet, et faisant entendre un coup de sifflet chaque fois qu'il se trouvait devant la maison d'un citoyen dévoué. Les huguenots prêtaient l'oreille, reconnaissaient le sifflet du chef, descendaient, s'approchaient; on leur donnait rendez-vous tel jour, à telle heure. Ce jour arriva.

« Nous nous trouvâmes, dit Bonivard, environ « soixante. » C'était peu; mais on n'avait pris que les hommes de cœur et d'exécution. Ce n'était point une assemblée de conspirateurs. Les hommes les plus sages du peuple s'étaient réunis et ne pensaient nullement à sortir des droits que la constitution leur accordait. En effet, Berthelier et Besançon Hugues proposèrent simplement l'alliance avec les Suisses. « Cette pensée n'est point une imagination sortie « d'un cerveau creux, dirent-ils; les princes de Sa- « voie eux-mêmes nous y obligent. En nous enle- « vant nos foires, en foulant les lois aux pieds, en « rompant nos rapports avec les autres peuples, « ils nous contraignent à nous unir aux Suisses. » En voyant la Savoie rompre violemment les branches de l'arbre, s'efforcer même de le déraciner, ces patriotes étaient décidés à l'enter sur l'arbre

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 328, 330.

antique et plus vigoureux des libertés helvétiques[1].

Le bruit de cette décision, que l'on s'efforça pourtant de tenir secrète, arriva à Turin. Rien au monde ne pouvait causer tant de colère et tant d'effroi à l'évêque et au duc. Ils répondirent immédiatement le 13 octobre, en envoyant l'ordre de faire juger Berthelier le mois suivant par des commissaires épiscopaux ; c'était le livrer à la mort. Aussitôt, le conseiller Marti, de Fribourg, homme brusque, mais intelligent, chaud, dévoué, prompt, instruit de ce qui se passait, arriva à Genève. L'amitié la plus sainte s'était formée entre lui et Berthelier, lorsque assis au même foyer, ils avaient conversé ensemble sur Genève et la liberté. La pensée que la mort pourrait, d'un jour à l'autre, frapper un homme si cher et si précieux, remuait profondément Marti. Il se rendit à l'hôtel de ville, où le conseil des Cinquante s'était réuni, et s'y montra à la fois plein de tendresse pour Berthelier, et de menaces pour ses adversaires. « Messieurs, dit-il « brusquement, c'est la cinquième fois que je viens « ici pour la même affaire ; je demande que ce soit la « dernière. Protégez Berthelier, ainsi que le demandent les franchises de la ville, ou prenez garde ! « Fribourg a toujours voulu votre bien ; ne l'obligez « pas à changer d'avis... Ne clochez pas toujours « des deux côtés ; décidez-vous pour les uns ou « pour les autres. Le duc et l'évêque disent une « chose et ils en font toujours une autre. Ils ne

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 330. — Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. XXXII. — Spon, *Hist. de Genève*, I, p. 299.

« pensent qu'à perdre vos libertés, et Fribourg ne « pense qu'à les défendre. » Le conseil, qui trouvait plus commode de donner la droite aux uns et la gauche aux autres, qui voulait ménager Fribourg et l'évêque, trouva ce discours un peu rude. Il remercia toutefois Marti ; mais il ajouta que pour lui faire une réponse précise, il devait attendre le retour des députés envoyés à l'évêque et au duc. « Néanmoins, dirent les syndics, nous maintien- « drons à l'égard de Berthelier les libertés de la « ville[1]. »

Les députés qu'on attendait de Turin, Nergaz, Déléamont et le vidame, ne tardèrent pas en effet à arriver. En rentrant dans la libre cité, ils étaient encore tout éblouis des pompes de la cour piémontaise et tout remplis des idées que les partisans du pouvoir absolu leur avaient inculquées. « Tout est « dans le prince, leur avait-on dit, et le peuple ne « doit pas avoir d'autre volonté que la sienne. » Ne pensant donc qu'à réclamer pour l'évêque une autorité absolue, ils parurent le 29 novembre devant le petit conseil, et lui dirent d'une voix impérative : « Nous avons ordre de Monseigneur l'évê- « que, de ne nous acquitter de notre mission, « qu'après que vous vous serez adjoint vingt au- « tres citoyens des plus éminents. » Les princes de Savoie voulaient ainsi s'assurer la majorité ; le conseil consentit à cette demande. « Nous demandons, « ajouta le syndic Nergaz qu'ils prêtent serment « en notre présence de ne rien révéler de ce qu'ils

[1] Registres du Conseil des 10 et 11 novembre 1518.

« entendront. » — « Qu'est-ce donc que tout ce « mystère ? » se demandait-on ; toutefois le serment fut prêté. Alors les ambassadeurs faisant un pas de plus, dirent : « Voici la lettre où Monsei- « gneur fait connaître sa souveraine volonté, mais « avant de l'ouvrir, vous devez vous engager par « serment à exécuter tous les ordres qui s'y trou- « vent. » Un morne silence accueillit cette demande étrange; un despotisme si franc étonnait non-seulement les amis de la liberté, mais encore les mamelouks eux-mêmes. « Remettez-nous la « lettre qui nous est adressée, afin que nous la li- « sions, » dirent Besançon Hugues et les autres membres indépendants du conseil. « Non, reprit « Nergaz ; d'abord le serment et ensuite la lettre. » Quelques partisans de Savoie eurent l'impudence d'appuyer cette requête; mais « les amis de l'indépendance » s'y opposèrent fermement, et la séance fut levée. « Il doit y avoir dans cette lettre quelque secret nuisible au peuple, » disait-on. On résolut de réunir le conseil général pour que les ambassadeurs lui fissent eux-mêmes leur message. Cet appel au peuple déplaisait fort aux trois députés ; toutefois ils s'encouragèrent à remplir jusqu'au bout leur mission[1].

Le dimanche 5 décembre, le son de trompe se fit entendre; la grosse cloche de la cathédrale sonna à toutes volées; les citoyens ceignirent l'épée, et la grande salle de Rive fut « toute pleine de peuple. »

[1] Registres du Conseil des 29 novembre et 2 décembre 1518. — Savyon, *Annales*, p. 78. — Manuscrits de Roset et de Gautier.

« Acquittez-vous de votre message, » dit-on aux trois députés. « Notre message se trouve dans la « lettre, dit Nergaz, et notre seule instruction « est que les conseils de Genève avant que de l'ou- « vrir s'engagent par serment à faire ce qu'elle « commande. » Ces paroles excitèrent parmi le peuple une immense agitation. « Nous avons un si bon « conducteur, disait-on avec ironie, que nous de- « vons le suivre les yeux fermés, sans craindre de « tomber avec lui dans la fosse ! Comment douter « que le secret contenu dans ce papier mystérieux « soit un secret de justice et d'amour ?... S'il y a « des sceptiques parmi nous, qu'ils aillent au noyer « du pont d'Arve, où sont encore les membres de « nos amis... » — Messieurs, dirent les hommes « les plus graves, nous vous rendons la lettre close « et vous prions de la renvoyer à ceux qui vous « l'ont baillée. » Alors Nergaz irrité s'écria âpre- ment : « Je vous avertis que M. de Savoie a beau- « coup de troupes en campagne, et que si l'on « n'exécute pas les ordres contenus dans cette let- « tre, aucun homme de Genève ne sera plus en « sûreté dans ses États. Il l'a dit et je l'ai entendu. » Le peuple *oyant* cela, fut *moult* irrité. « Vraiment, « s'écria-t-on, si nous ne jurons pas à l'avance de « faire une chose sans même la connaître, ceux « d'entre nous qui possèdent des terres en Savoie « ou qui y voyagent, seront traités comme Navis « et Blanchet !... » Alors plusieurs citoyens se tournant vers les trois députés : « Avez-vous demeuré « cinq ou six semaines de là les monts, leur dirent- « ils, banquetant, vous divertissant, triomphant et

« faisant grande chère, pour nous apporter de telles « dépêches!... Au Rhône! au Rhône, les traî- « tres!... » Les trois mamelouks tremblaient devant la colère du peuple; allait-on vraiment les jeter dans les eaux du fleuve, pour les laver des souillures qu'ils avaient contractées dans les fêtes de Turin?... Lévrier, Besançon Hugues et « autres gens d'étoffe » apaisèrent les citoyens, et les serviles députés en furent quittes pour la peur. Le calme s'étant rétabli, les conseillers rendirent la lettre des princes à Nergaz et à ses deux collègues, en leur disant : « Nous ne voulons pas l'ouvrir. » On craignait l'influence des créatures de Savoie qui étaient en bon nombre dans le grand conseil. Nous appelons ainsi le corps établi en 1457, qui ne fut d'abord que de cinquante personnes, et qui souvent augmenté, donna plus tard naissance au conseil des Deux-Cents. Le peuple retira donc à cette assemblée un privilége qu'il lui avait donné en 1502, et arrêta que le conseil général seul déciderait dorénavant de tout ce qui regardait les libertés de Genève[1].

[1] Registres du Conseil du 5 décembre 1518. — Savyon, *Annales*, p. 77. — Manuscrits de Berne, V, 12.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

LES HUGUENOTS DEMANDENT L'ALLIANCE A FRIBOURG, LES MAMELOUKS LA REJETTENT. BERTHELIER EST ABSOUS; PLAINTES DU DUC.

La cruelle boucherie de Navis et Blanchet, l'insolente lettre cachetée étaient de ces actes qui ruinent ceux qui les commettent. Si l'évêque n'avait eu que le pouvoir spirituel, il n'eût point été entraîné à de telles mesures; mais en voulant joindre la domination terrestre à la direction religieuse, il perdait l'une et l'autre : juste punition de ceux qui oublient cette parole de Jésus-Christ : « Mon règne « n'est pas de ce monde. » L'évêque avait déchiré lui-même le contrat qui l'unissait aux libres citoyens de l'antique cité. La lutte allait devenir toujours plus vive et aboutir infailliblement à la chute dans Genève de l'épiscopat romain. Ce ne serait pas la Réformation qui renverserait le représentant du pape. Le souffle de la liberté et de la légalité devait déraciner cet arbre stérile, et les réformateurs ne viendraient qu'après, pour cultiver le sol et y répandre des semences de vie. Deux partis, l'un et l'autre étrangers à l'Évangile, se trouvaient

maintenant en présence. D'un côté, étaient l'évêque, le vicaire général, le procureur fiscal, les chanoines, les prêtres, les moines, tous les agents de la papauté; de l'autre, les hommes de la renaissance, les amis de la liberté, les partisans du droit, les représentants du peuple. La bataille était entre la société cléricale et la société séculière. Ces luttes n'étaient pas nouvelles; mais tandis que dans le moyen âge la société cléricale avait toujours fini par triompher; à Genève, au contraire, au seizième siècle, la série de ses défaites allait commencer. Il est facile d'expliquer ce phénomène. La société religieuse avait été longtemps la plus avancée et la plus forte; mais au seizième siècle, la séculière paraissait dans toute la vigueur de la jeunesse, et devait bientôt remporter les victoires de l'âge mûr. C'en était fait de la puissance ecclésiastique; les armes qu'elle employait à Genève (la *lettre* et le *noyer*) dénotaient une déchéance totale de la dignité humaine. Attardée, tombée dans l'enfance, décrépite, elle ne pouvait plus lutter avec le corps laïque. Que le duel eût lieu en champ libre, sans secrètes intelligences, sans supercherie, et l'autorité cléricale déshonorée devait nécessairement succomber. L'évêque, ou s'il est permis d'employer une antique locution, ce pourceau d'Épicure, à la fois immonde et cruel qui, assis sur le trône épiscopal, foulait grossièrement aux pieds les droits les plus saints, préparait, sans le savoir, dans Genève, l'avénement glorieux de la Réformation.

L'assemblée du 5 décembre était à peine dis-

soute, que les citoyens s'étaient répandus dans la ville. La demande impertinente des princes, le refus du peuple étaient le thème de toutes les conversations; on ne parlait d'autre chose « dans le « public et dans le particulier, dans le sérieux et « les festins. » La lettre qui demandait, de la part de Genève, l'alliance avec Fribourg n'était pas cachetée comme celle de l'évêque; on l'étalait sur la place publique, on la colportait de maison en maison; un grand nombre de citoyens se hâtaient d'y apposer leurs noms : il y eut trois cents signataires. Il s'agissait de porter cette requête à Fribourg; Berthelier, qui était encore en jugement, ne pouvait quitter la ville; il valait mieux, d'ailleurs, un homme nouveau, plus calme peut-être et plus diplomate. On jeta les yeux sur le syndic Besançon Hugues, qui, par son caractère, tenait un certain milieu entre Berthelier, l'homme de l'action, et Lévrier, l'homme de la loi. « Nul ne sera mieux « reçu que vous par les confédérés, lui dit-on; « Conrad Hugues, votre père, combattait à Morat « dans les rangs de Zurich. — J'irai, répondit-il, « mais comme simple citoyen. » On voulut lui adjoindre un collègue, d'une allure plus vive, et l'on choisit De la Mare. Il avait résidé quelque temps dans une terre que sa femme possédait en Savoie; mais les gentilshommes du voisinage lui faisant « beaucoup de niches » parce qu'il était Genevois, il était rentré à Genève, plein d'ardeur contre la domination savoyarde.

Les deux députés trouvèrent à Fribourg gros accueil et grands honneurs. En vain les pension-

naires de Savoie s'opposaient-ils à leur demande, les trois cents Genevois, signataires de la lettre, reçurent la bourgeoisie, avec offre de rendre l'alliance générale, si la communauté le demandait. Le mardi 21 décembre, les deux députés étaient de retour à Genève, et le jeudi suivant, la proposition de l'alliance fut portée devant le peuple en conseil général. Ce devait être un grand jour; aussi les deux partis se rendirent au conseil, décidés, chacun de leur côté, à faire un suprême effort. Les partisans de l'absolutisme et ceux des libertés civiques, les citoyens qui s'attachaient à Rome et ceux qui tendaient à s'en affranchir, les temps anciens et les temps nouveaux étaient en présence. Il y eut d'abord, dans les deux sens, des discours éloquents : « Nous ne permettrons que « l'on chasse de Genève ni le droit ni la liberté, « pour y établir l'arbitraire, disaient les citoyens. « Dieu lui-même est le garant de nos franchises. » Bientôt on en vint aux paroles les plus vives; et enfin, on s'anima tellement que la délibération devint impossible. En vain le député de Fribourg, qui avait accompagné Hugues et De la Mare, voulut-il calmer les esprits, le conseil dut se séparer sans avoir pris de résolution. La Suisse avait offert son alliance, et Genève ne l'avait pas acceptée[1].

Les amis de l'indépendance étaient inquiets; la plupart d'entre eux manquaient de connaissances, de principes raisonnés; ils y suppléaient par l'in-

[1] Registres du Conseil des 7, 21, 23 décembre 1518; 6 février 1519. — Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 217.

stinct de la liberté, la hardiesse, l'enthousiasme; mais ce sont là des qualités qui quelquefois s'affaissent, s'éclipsent. Aussi plusieurs craignaient-ils alors que les franchises de Genève ne fussent finalement immolées au bon plaisir de l'évêque. Les plus éclairés pensaient, au contraire, que les droits des citoyens demeureraient debout; que ni les priviléges, ni la ruse, ni la force ne les renverseraient; mais que la lutte serait longue peut-être, et que si, selon un proverbe vulgaire, Rome ne fut pas bâtie en un jour, ce n'était pas non plus en un jour qu'on pourrait l'abattre. Ces hommes notables, dont la devise était : « Le temps amène tout, » demandaient que l'on prît patience. Ce n'était pas ce que voulait l'ardent Berthelier. Il entendait agir à l'instant même; et voyant les hommes les plus éclairés hésiter : « Quand les sages ne veulent « pas, répétait-il sans cesse, on se sert des fous. » Il eut de nouveau recours aux enfants de Genève, qu'il fréquentait depuis longtemps, dans le but de les gagner à ses patriotiques projets. Il n'était pas seul. Nous voyons paraître ici un autre citoyen, appartenant à l'une des familles les plus influentes de la ville, Baudichon de la Maison-Neuve, homme d'un caractère noble, élevé, hardi, bienvenu de tous, bravant sans ménagement toutes les traditions des vieux temps, quelquefois turbulent, et qui, plus qu'aucun autre peut-être, contribua à frayer dans Genève les voies par lesquelles devait y entrer la Réformation. Ces deux patriotes et quelques autres de leurs amis s'efforçaient de ranimer parmi le peuple le souvenir de ses droits

antiques. Dans les banquets où les enfants de Genève se réunissaient, on lançait des *dictiers* (mots piquants) contre le parti ducal; on chantait des chansons civiques, helvétiques, une entre autres composée par Berthelier, dont le refrain, peu poétique, mais très patriotique, était :

« Vivent sur tous, Messieurs les alliés !... »

Chaque jour, ce refrain était accueilli avec un nouvel enthousiasme. Le vent soufflait dans le sens de l'indépendance et le flot populaire ne cessait de s'élever. « La plupart de la ville se joint à notre « confrérie, dit Bonivard; décidément les bour- « geois sont les plus forts. » Les fêtes de Noël vinrent favoriser les transports des citoyens. Les plus fougueux des enfants de Genève parcouraient les rues; le soir, ils allumaient des feux sur les places, ce que l'on appelait *ardre des failles*, et les jeunes garçons, faisant des flambeaux avec de la paille tortillée, parcouraient la ville en criant : « Vivent les Ligues! vivent les huguenots! » Les gens d'épée faisaient le guet par la ville, ils passaient et repassaient devant les maisons des mamelouks et leur criaient des brocards. « On était « moult joyeux, dit Bonivard, et l'on en faisait « plus qu'il n'était besoin. » Les deux partis se tranchaient toujours plus. Les huguenots portaient une croix sur leur pourpoint et une plume à leur chapeau, comme les Suisses; les mamelouks avaient une branche de houx sur la tête. « Qui me touche

« se pique, » disaient-ils fièrement en la montrant du doigt. Les rixes ne faisaient pas défaut. Quand une bande des amis de la Savoie rencontrait une bande des amis de la Suisse, les premiers s'écriaient : « Huguenots! » les autres répondaient : « Nous tenons ce mot à honneur, car ce fut celui « que prirent les premiers Suisses quand ils se « liguèrent par serment contre la tyrannie de leurs « oppresseurs!... Mais vous, mamelouks, vous « n'avez jamais été que des esclaves!... — Pre- « nez garde, vos démarches sont séditieuses, di- « sait le vidame. — La nécessité de sortir de l'es- « clavage les rend légitimes, » répondaient Berthelier, Maison-Neuve et les leurs. Le torrent des montagnes se précipitait en bouillonnant, et l'on se demandait si les digues qu'on lui opposait pourraient arrêter sa furie[1].

Le parti de Savoie résolut de porter un grand coup. Nul n'était plus menacé que Berthelier. Les deux princes eussent peut-être accordé la vie aux autres citoyens, dont la lettre cachetée contenait les noms; mais quant à Berthelier, il leur fallait sa tête, et promptement. On le savait; on craignait de se compromettre en le saluant, et les hommes timides se détournaient aussitôt qu'ils le voyaient venir; aussi Bonivard, qui lui demeurait fidèle, s'écriait-il inquiet : « Hélas! il est abandonné « de presque toutes gens d'étoffe! » Mais Berthelier ne s'abandonnait pas lui-même. Il voyait le glaive

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 330, 331. — Savyon, *Annales*, p. 79. — Manuscrits de Roset et de Gaulier.

sur sa tête ; il savait que le coup n'était plus éloigné, et pourtant il était le plus serein, le plus animé des citoyens de Genève ; c'était lui qui « par paroles « et par exemple donnait toujours bon cœur aux « jeunes gens. » Il demandait simplement que *droit lui fût fait :* « On m'accuse d'être un brouil- « lon, disait-il, parce que je demande justice ; — « un mauvais sujet, parce que je défends la li- « berté contre les entreprises des usurpateurs ; — « un conspirateur contre la vie de l'évêque, parce « que l'on conspire contre la mienne. » On remettait toujours la cause à huitaine. Ses amis, touchés de la sérénité de cette âme généreuse, demandaient à grands cris un conseil général. Le peuple s'assembla le 19 janvier : « Tout ce que « je demande, c'est qu'on me juge, dit Ber- « thelier ; qu'on me punisse si je suis coupable, « et si je suis innocent, qu'on le déclare. » Le conseil général enjoignit aux syndics de faire justice[1].

Ceux-ci n'hésitèrent plus. Ils examinèrent mûrement le procès ; ils citèrent le vidame et le procureur fiscal à trois reprises, pour qu'ils eussent à soutenir leur accusation. Le vidame, sachant que cela était impossible, ne parut pas ; on ne put même le trouver. Navis seul se présenta, mais pour déclarer qu'il ne voulait pas comparaître. Toutes les formalités ayant été remplies, le grand conseil, composé alors de cent dix-sept membres, se réunit

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 344. — Savyon, *Annales*, p. 91. — Spon, *Hist. de Genève*, I, p. 303.

le 24 janvier 1519, et rendit une sentence absolutoire. Les syndics, portant en mains le bâton de leur charge et suivis de tous les membres du conseil, vinrent se placer, selon l'antique usage, sur la tribune qui se trouvait devant l'hôtel de ville. Une foule immense de citoyens environnait l'estrade, plusieurs étaient suspendus aux murailles; tous fixaient leurs regards avec enthousiasme sur l'accusé qui, calme et ferme, se tenait debout devant les juges. Alors le premier syndic, Montyon, mamelouk lui-même, mais fidèle exécuteur des lois, lui dit : « Philibert Berthelier, les inculpations faites « contre toi provenant, non d'indices vraisembla- « bles, mais de confessions violentes et contrain- « tes, réprouvées par tout droit divin et humain, « nous syndics et juges des causes criminelles de « cette cité de Genève, ayant Dieu et les saintes « Écritures devant les yeux, — faisant le signe de « la croix, — disant au nom du Père, du Fils et du « Saint-Esprit... prononçons : Toi, Philibert, par no- « tre sentence définitive, n'être aucunement maculé « ni coupable du dit crime de conspiration envers « notre prince et le tien, et déclarons les inculpa- « tions alléguées contre toi, présomptives et iniques. « Pour quoi d'icelles dois être absous et libéré, « comme t'absolvons et te libérons. » Ce jugement prononcé par un magistrat dévoué au duc et à l'évêque était un bel hommage rendu à la justice de la cause que Berthelier défendait. Un sentiment solennel, tel que celui qui accompagne une grande et juste délivrance, animait l'assemblée, et les patriotes joyeux se demandaient si la délivrance de Ber-

thelier n'était pas le gage de la délivrance de Genève[1].

Mais si la joie des huguenots était grande, la consternation des mamelouks l'était plus encore. Ce *mystère* (c'est ainsi qu'ils appelaient l'absolution d'un innocent) les effrayait. Ils avaient cru leurs affaires dans la meilleure situation, et tout à coup elles leur semblaient désespérées. Cette noble tête qu'ils voulaient faire tomber, s'élevait maintenant calme et joyeuse au milieu d'un peuple enthousiaste. Pour comble de malheur, c'était un des leurs qui avait prononcé cette affreuse sentence absolutoire. Ils écrivirent la nouvelle à leurs amis du Piémont, ajoutant que les affaires n'avaient jamais été dans une situation plus fâcheuse. L'absolution de Berthelier causa une vive sensation à la cour de Turin. C'était un triomphe de la légalité et de la liberté, qui compromettait tous les projets de la Savoie. En saisissant Berthelier, on avait voulu éteindre ce feu d'indépendance et de liberté, que l'on pouvait discerner de loin sur les collines genevoises, et voilà ce feu que l'on avait cru étouffé qui jette au contraire une flamme plus vive et plus élevée... L'archevêque de Turin, qui avait juré de détruire toute indépendance républicaine, représenta à son souverain la grande signification de la sentence qui venait d'être rendue. Ce prince faible, qui ne savait achever ses entreprises, et craignait de dépenser de l'argent plus encore que de perdre ses Etats, était resté jus-

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 137-139. — Registres du Conseil des 11, 19 et 24 janvier 1519. — Savyon, *Annales*, p. 82. — Manuscrits de Roset et de Gautier. Arch. de Genève, n° 998

qu'à cette heure dans une béate confiance. Il se réveilla ; il comprit que l'alliance avec la Suisse le priverait pour toujours de Genève ; il crut que l'absolution de Berthelier était un outrage à son honneur. Il résolut de rompre l'alliance, de casser la sentence, et d'y employer, s'il le fallait, toutes les armes de la Savoie. Toutefois, il commença par les voies diplomatiques [1].

Le 30 janvier, ses ambassadeurs, le président de Landes, le sieur de Balayson, Bernard de Saint-Germain, l'énergique et habile de Saleneuve, arrivèrent à Genève, et ayant été introduits au conseil général, ils firent d'abord de grandes protestations d'amitié. Mais changeant bientôt de ton, et voulant épouvanter par des menaces : « Toutefois, dirent-ils, « Son Altesse apprend que quelques-uns d'entre « vous conspirent contre elle. » A ces mots, il y eut un grand mouvement dans l'assemblée. « Qui sont « ces *conspirateurs?* nommez-les ! » s'écria-t-on de toutes parts. Le sire de Landes, qui avait lâché ce mot, reprit la parole, se corrigea, assura que le duc s'était réjoui d'apprendre que le peuple avait refusé de donner les mains à ceux qui lui étaient contraires. Mais en vain l'ambassadeur s'était-il amendé, la susceptibilité genevoise était excitée ; le malheureux mot *conspirer* courait toute la ville. « Pour « conspirer contre le duc il faudrait qu'il fût notre « prince, disait-on ; or, quoi qu'il en dise, il n'est ici « que *vidame*, c'est-à-dire officier civil et soumis « comme tel au conseil souverain. Nous ne ferons

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 332. — Mémoire de M. Mignet, p. 24.

« aucune réponse aux ambassadeurs de Savoie, « tant qu'ils ne nommeront pas les *conspirateurs.* » Les Savoyards redoublaient d'égards ; ils montraient le plus tendre intérêt pour la bourse des Genevois. Les *florins d'or* qu'il faudrait donner à Fribourg pour son alliance les effrayaient, disaient-ils. Ils se recouvraient soigneusement d'habits de brebis ; mais ils avaient beau faire, la griffe du loup reparaissait tout à coup çà et là ; et tandis que les chefs s'enveloppaient de diplomatie, de vives disputes s'engageaient entre les Genevois et les gens de l'ambassade : « Tous ceux de Genève sont des traîtres ! » s'écria un domestique du maître des comptes de Chambéry. On tança l'insolent ; mais les ambassadeurs jugèrent plus prudent de quitter la ville. Ils étaient indignés, et de retour à Turin ils dirent au duc : « Vous ne « gagnerez rien à plaider avec ces bourgeois ; si « vous dites que vous êtes leur *prince*, ils préten- « dront que vous êtes leur *vassal.* — Eh bien, dit « le duc, *démenons* le procès non avec la plume « mais avec l'épée. » C'était ce que voulait l'énergique Saleneuve[1].

[1] Registres misc. de Genève du 30 et 31 janvier 1519. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 333. — Savyon, *Annales*, p. 82.

CHAPITRE QUINZIÈME

LE PEUPLE VOTE L'ALLIANCE EN CONSEIL GÉNÉRAL ET LE DUC INTRIGUE CONTRE ELLE.

Les Genevois comprirent quel rapport on ferait d'eux à Turin ; c'est pourquoi ils résolurent de devancer le duc et de conclure le plus tôt possible avec les Suisses une alliance qui leur permettrait de repousser vigoureusement les Savoyards. Rien n'était plus légitime. C'était la liberté qui était ancienne dans Genève, la domination des princes y était une innovation. Le peuple s'étant réuni, selon l'usage, le dimanche 6 février 1519, pour l'élection des quatre syndics de l'année, Besançon Hugues se leva; il parut ne prendre la parole que pour une justification personnelle; mais une seule pensée remplissait son cœur : il voulait unir Genève avec la Suisse. Le proposer ouvertement eût mis sa tête en péril, ce qu'il n'aimait pas; peut-être même cela eût-il donné prise aux ennemis; il s'y prit donc avec habileté. « Souverains seigneurs, dit-il, les « ambassadeurs de Savoie ont parlé de *conspira-* « *teurs*. Je crois que c'est de moi qu'ils veulent

« parler, et que c'est mon voyage à Fribourg qu'ils « ont en vue. Or, je déclare que je n'y ai rien fait « qui fût contraire au devoir d'un citoyen... Au « reste, ajouta-t-il comme en passant, si vous dé- « sirez connaître cette affaire, elle se trouve ex- « posée au long dans une lettre du conseil de Fri- « bourg. — La lettre! lisez la lettre, » dirent plusieurs citoyens. C'était ce que voulait Hugues; Fribourg même allait ainsi faire la proposition qu'il n'osait présenter lui-même. La lettre fut lue devant tout le peuple. « Quand il plaira à toute la commu- « nauté de Genève, de conclure amitié et bour- « geoisie avec messieurs de Fribourg, y était-il dit, « ceux-ci l'agréeront joyeusement, sans préjudice « soit aux droits de l'évêque et prince de Genève, soit « aux libertés et franchises de la ville, et sans qu'au- « cune des parties paye aucun tribut à l'autre[1]. »

A l'ouïe de cette lettre loyale et généreuse, le peuple tressaillit; les Suisses eux-mêmes lui tendaient la main. La joie était universelle; on demanda que l'offre de ces nobles confédérés fût mise aux voix. Le syndic mamelouk Montyon fut épouvanté; il était pris au dépourvu; cette immense affaire contre laquelle l'évêque et la Savoie réunissaient toutes leurs forces allait être emportée comme d'assaut. Le patriote Vandel lui-même fut intimidé et demanda que l'on passât immédiatement à l'élection des syndics, conformément à l'ordre du jour. Il était trop tard. Depuis le 22 décembre, Berthelier et ses amis avaient déployé une infatigable activité;

[1] Registres du Conseil du 6 février 1519.

dans six semaines le parti huguenot avait fait des pas immenses. Le désir, l'espérance, la joie, animaient tous les citoyens. Un autre sentiment néanmoins se mêlait à cet enthousiasme, c'était l'indignation. Les ambassadeurs de Savoie avaient insinué, on se le rappelle, que Genève devrait payer un tribut à Fribourg. « Où sont ces fameux *florins* « *d'or*, dont on nous épouvantait? disaient les ci- « toyens. Le duc qui n'est parmi nous qu'un officier « civil, voulant y devenir prince, s'abaisse pour y « parvenir jusqu'à de vils meusonges!... » De tous côtés on entendait ces cris : « Aux votes, la bour- « geoisie avec Fribourg! aux votes, à l'oreille des « secrétaires! » Les deux premiers syndics s'y refusant obstinément, Hugues se rappela qu'il est des moments où l'audace seule sauve les peuples; il laissa de côté ses ménagements habituels, et prenant hardiment cet acte sous sa responsabilité, il proposa lui-même l'alliance. « Oui! oui! » répondit la plus grande partie des assistants les mains levées. Quelques mamelouks, surpris, déconcertés, consternés restaient seuls muets et immobiles[1]. Ainsi au moment même où la cour de Turin signifiait son mécontentement de l'absolution de Berthelier, on lui répondait par une résolution qui menaçait bien plus les desseins ambitieux de la Savoie. Le peuple de Genève ouvrait ses portes à la Suisse. En tournant le dos au midi, il s'éloigait du despotisme et de la papauté; en se tournant vers le Nord, il appelait la

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 333. — Registres du Conseil du 6 février 1519.

liberté, et (ce qu'il ne savait pas encore) la vérité.

La nomination des syndics, qui se fit ensuite, vint confirmer ce vote solennel; ce fut l'élection la plus *huguenote* qui se fût jamais faite. Trois des syndics élus, Étienne De la Mare, allié des Gingins, qui avait accompagné Hugues à Fribourg, Jean Baud, beau-frère de Hugues, Louis Plongeon, seigneur de Bellerive, étaient les partisans les plus dévoués de l'indépendance. Le premier syndic, Guigues Prévost, avait, il est vrai, des relations intimes avec les ducaux, mais aussi de bonnes intentions. Plusieurs des anciens conseillers durent faire place à des patriotes dévoués. Genève prenait son élan; il voulait être libre. Des ambassadeurs partirent pour annoncer à Fribourg que le peuple avait voté l'alliance[1].

Alors éclata l'une de ces grandes joies qui saisissent un peuple, quand après beaucoup de luttes il entrevoit la liberté. Il y avait dans toute la ville des feux, des cris, des chansons, des processions, des bauquets. Mais çà et là, au milieu de cette immense allégresse, on remarquait de sombres regards; les mamelouks cherchaient en vain à étouffer leur colère; elle éclatait tout à coup par des insultes et des *mutinations*. En effet, la réaction fut prompte; à la vue de la joie naïve du peuple, les ducaux indignés se serrèrent les uns contre les autres et le parti s'organisa. La maison de Savoie avait encore des adhérents nombreux dans Genève, capables de combattre les désirs d'indépendance et de vérité.

[1] Voir la lettre du Conseil dans les Registres du 6 février et dans les Fragments de Grenus, p. 109.

Il y avait d'anciennes familles savoyardes dévouées au duc; des personnes qui lui étaient vendues; de jeunes gentilshommes, enthousiastes du pouvoir absolu; des prêtres et des laïques fanatiques de Rome; des marchands opposés à une guerre qui ferait tort à leur commerce; des hommes faibles que la moindre commotion faisait trembler, et beaucoup de gens sans aveu, que l'on mettait facilement en émeute. Le parti sentit le besoin de se compter, de s'entendre; mais ce ne furent pas ses chefs les plus marquants qui se mirent alors à sa tête. Un natif de la Bresse, syndic en 1516, François Cartelier, homme lettré, prudent et fin, mais bas, convoqua ses principaux membres dans une chambre du couvent de Rive que l'on appelait «le petit poêle.» On y vit arriver successivement, outre Montyon et Nergaz que nous connaissons déjà, d'autres mamelouks plus jeunes et pleins de zèle : MM. de Brandis, qui tenaient le haut bout à Genève; les deux De Fernex, qui tiraient leur nom d'une terre seigneuriale devenue plus tard célèbre; Marin de Versonex, dont la famille s'était signalée par ses bonnes œuvres, jeune homme d'un esprit borné, mais d'une imagination ardente, d'un caractère facile à entraîner, et d'une dévotion passionnée pour l'Église romaine, qu'il croyait seule capable de faire son salut; à côté de lui était Percival de Pesmes, son cousin, auquel l'attachait une amitié touchante et dont les ancêtres avaient été au nombre des barons croisés sous saint Louis; enfin, plusieurs autres nobles mamelouks décidés à résister jusqu'au sang au triomphe du parti libre et suisse. Ces vieux magis-

trats, ces jeunes nobles se trouvaient désorientés au milieu de Genève. Sincères la plupart dans leurs convictions, ils croyaient voir dans le jour nouveau, qui se levait sur le monde, un jour d'orage, qui en brisant ce qui existait ne mettait rien à la place. Que faire pour conjurer un si grand mal? Ils résolurent d'informer le duc de l'alliance qui venait d'être votée, et de le presser de mettre tout en œuvre pour l'empêcher[1].

Ces efforts devaient être inutiles. La liberté commençait à lever la tête dans l'une des moindres, quoique des plus anciennes cités de l'Empire et de l'Église. Chose étrange, cette cité portait, elle porte encore sur son drapeau le symbole des deux pouvoirs absolus, la clef des papes et l'aigle des Empereurs. C'était en élevant ces armes bien significatives, que Genève allait, comme par antilogie, proclamer héroïquement la liberté dans l'État et la liberté dans l'Église. Tandis que les autres nations (si l'on excepte les Ligues suisses) dormaient sous la verge féodale de leurs maîtres, ce petit peuple, placé au milieu de l'Europe, se réveillait. Comme un mort déposé dans un vaste cimetière, il commençait à se mouvoir... et sortait seul victorieux de sa tombe. Partout dans les régions voisines, en Suisse, en Savoie, en France et même dans des contrées « bien lointaines, » on se mettait à parler des mouvements étranges qui se faisaient dans Genève, de la résistance audacieuse que d'énergiques citoyens opposaient à un prince, beau-frère de Charles-Quint et

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 246, 262, 264.

oncle de François Ier. Les hommes des temps anciens s'en alarmaient. Ce n'était, il est vrai, qu'un nuage, gros comme la paume de la main, mais il pouvait en sortir une grande tempête, et les deux soutiens antiques de la société féodale et romaine, — le pouvoir absolu dans l'ordre spirituel et dans l'ordre temporel, en seraient peut-être brisés. Que deviendrait-on alors? Ce mouvement d'affranchissement ne s'étendrait-il pas en Europe? A Genève on parlait de liberté politique, à Wittemberg de réforme religieuse; si ces deux courants venaient à s'unir quelque part, ils formeraient un torrent formidable qui ébranlerait l'édifice du moyen âge et en jetterait les débris dans le grand abîme. « On « s'entretenait partout, nous dit Bonivard, des *Hu-* « *guenots* et des *Mamelouks*, comme auparavant des « Guelfes et des Gibelins. » Le prieur de Saint-Victor, auquel revenaient ces discours, y réfléchissait, et disait en ses rêveries : « Genève commence « à être dans le corps de la chrétienté un membre, « duquel se tiennent propos étranges. » Toutefois, en les examinant, il pensait qu'il y avait à rabattre sur les craintes et sur les espérances. « La renommée, « disait-il, est, comme chante Virgile, une déesse « qui fait les choses plus grandes qu'elles ne sont [1]. » Ces choses étaient plus grandes que ne le pensait Bonivard. Genève, en se mettant à la recherche de la liberté, allait rencontrer l'Évangile.

Le duc, le comte et l'évêque, avertis coup sur coup par leurs ambassadeurs, par le vidame, et en

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 384.

dernier lieu par les mamelouks du petit poêle, étaient « abreuvés de ces eaux amères, » et se demandaient s'ils perdraient cette ville, dont la maison de Savoie tirait depuis des siècles un si grand profit. Ils commençaient à comprendre l'imprudence de leur politique brutale, ils se prenaient à regretter les arrestations et les meurtres, ils eussent voulu que « la « besogne fût à recommencer. » Cela semblait difficile; toutefois, après bien des pourparlers, les trois princes s'entendirent sur certains projets qui devaient, pensaient-ils, l'un ou l'autre réussir.

Ils cherchèrent d'abord à annuler l'alliance, au moyen de leurs pensionnaires à Fribourg. Ceux-ci voulant gagner leur argent, se mirent à intriguer, à pérorer, à disputer. Mais les Fribourgeois, dévoués à la cause de Genève et de la liberté, leur résistèrent, et le peuple s'apercevant des intrigues des pensionnaires, « se mutina. » Il y eut du tumulte dans les rues, des soufflets donnés. Quoi! Fribourg même se range du côté des idées nouvelles, se disait-on à la cour de Turin. Ce n'était pas parce qu'elles étaient nouvelles, mais parce qu'elles étaient anciennes que Fribourg les adoptait. Les pensionnaires de la Savoie furent obligés de caler leurs voiles et écrivirent au duc : « Tous ceux qui « ne dansent pas selon la note que le peuple donne, « s'exposent à recevoir de la pantoufle... Que Votre « Altesse veuille donc nous excuser[1]. »

Cette tentative ayant échoué, la cour de Turin passa à une autre et essaya de gagner les chefs de

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 335.

l'opposition dans Genève même. « Ils ouvrent très « fort la bouche, disait-on, eh bien! bâillonnez-les « avec de l'or. » On mit beaucoup d'habileté à l'exécution de cette nouvelle manœuvre. L'évêque de Maurienne, chantre de la cathédrale de Genève, homme souple, habile, insinuant, assez bien vu des amis de la liberté, fut choisi par le duc pour cette mission délicate. Ce prince lui déclara avec des serments exécrables (pour qu'il le répétât), qu'il ne pouvait *mais* de la mort de Navis et Blanchet. « C'est « M. de Genève seul qui l'a fait sans mon su, di- « sait-il. Ah! je voudrais bien que cela ne fût pas « arrivé, m'en coûtât-il tant et plus! Répétez à Ber- « thelier tout ce que je vous dis. Offrez-lui *or et* « *argent;* en un mot, faites tout pour l'attacher à « mon service. » Maurienne arriva à Genève. On ne doutait pas alors que chaque homme n'eût son prix. « Son Altesse, dit l'évêque à Berthelier, sait que les « fautes dont on vous charge sont une machination « de vos ennemis. » Puis vinrent les promesses d'or et d'argent. « Seulement, ajouta Maurienne, que « Genève renonce à l'alliance avec les Suisses! » Berthelier, qui attendait d'un cœur inébranlable l'heure où il payerait du prix de son sang l'indépendance de Genève, sourit dédaigneusement à ces mots; puis il frémit, et repoussant la coupe dorée, mais empoisonnée, que Maurienne lui présentait, il lui répondit froidement : « Un vil intérêt ne nous « fera pas livrer un peuple innocent aux vengeances « de *votre* prince. » Maurienne, repoussé par Berthelier, « alla dans toutes les compagnies, dit un « manuscrit, pour engager les principaux auteurs

« de l'alliance à s'en départir; mais il ne fit qu'y « perdre sa peine. » Tous ceux qu'il s'efforçait de séduire voulaient être libres et tendre la main aux Suisses [1].

Le duc voyant « qu'il battait à froid, » dit Bonivard, tenta un plus héroïque effort. « Eh bien, dit-il, « soulevons la Suisse tout entière. » Les députés des cantons étant alors réunis en diète, l'énergique Saleneuve, l'habile Chapuis, le diplomate Lambert s'y rendirent comme ambassadeurs de Savoie et se plaignirent amèrement de Genève. La petite cité pèserait-elle dans la balance autant que la maison puissante dont les États enveloppaient les deux côtés des Alpes? « Fribourg, dit le président Lambert, « traite avec des *enclavés*, sans l'aveu du prince sé- « rénissime dans les États duquel ils se trouvent. » Ce nouveau nom donné aux Genevois amusa fort Bonivard. « Oh! oh! dit-il, n'osant plus nous appe- « ler ses *sujets*, car ce nom est *raclé*, le duc nous « appelle ses *enclavés!...* » Cette fois-ci, Charles III et son gouvernement avaient pris le bon moyen. Les cantons, blessés de ce que Fribourg avait procédé seul dans cette affaire, tenant à ménager le duc, ne connaissant pas bien les faits, promirent « d'ex- « horter certains genevois, comme des obstinés et « des rebelles, à se désister de leur entreprise [2]. » Cette petite république, au moment où elle ouvrait les yeux, voyait rangés contre elle, et les princes

[1] Registre du Conseil du 1er mars 1519. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 336. — Manuscrits de Berne, V, 12. — Manuscrit de Gautier.

[2] « Exhortamur ut obstinatos et rebelles, pacis corruptores, ab incepto ut desistant. » (Archives genevoises, n° 912.)

ses voisins et la grande majorité des cantons. La diète se prononça en faveur du duc et envoya à Genève le sieur d'Erlach pour appuyer les réclamations ducales. Que pourrait le petit Genève, pressé à la fois par la Savoie et par la Suisse? On eût dit deux navires arrivant à toutes voiles en sens contraire, et au milieu une frêle embarcation qu'ils allaient faire sombrer. Mais la pauvre nacelle portait un lest qui la sauverait, la liberté et sa fortune; de telles embarcations, si même on les engloutit, reviennent sur l'eau tôt ou tard. Fribourg n'abandonna pas la cause de l'indépendance, et envoya de son côté à Genève Jean Fabri. Les deux députés arrivèrent presque en même temps sur les bords du Léman, apportant, l'un la paix, l'autre la guerre.

Le conseil général s'étant réuni le 1er mars (1519), le généreux Fabri, fidèle à une cause désespérée, y parla le premier et ne cacha point à l'assemblée l'immense majorité qui s'était prononcée contre Genève. « Avisez, dit-il; voyez vous-mêmes ce que vous « avez à faire... Quant à nous, nous garderons l'al- « liance jusqu'à la dernière goutte de notre sang. » Ces paroles électrisèrent le peuple. « Nous aussi! » s'écriait-on de toutes parts. Les citoyens étaient émus; ils se serraient les mains l'un à l'autre; ils bénissaient Fribourg; ils embrassaient Fabri; chacun jurait d'être fidèle à l'alliance. Le Fribourgeois quitta la salle, touché de ce beau spectacle d'une nation prête à affronter les plus grands dangers pour maintenir ses droits.

Alors le député des Ligues entra. Froid diplomate, patricien sévère, magistrat inflexible, d'Erlach

dit au peuple, d'une voix impérieuse : « Obéissez « au duc; soyez désormais pour lui de fidèles su- « jets; rompez l'alliance avec Fribourg. Les Ligues « vous le demandent, sous peine de leur vif ressen- « timent; et quant à Fribourg, elles le lui ordon- « nent. » Cette courte et rude harangue consterna les Genevois. Depuis quand étaient-ils sujets de la Savoie?... Les Ligues suisses n'avaient-elles rompu chez elles le joug que pour l'imposer à d'autres? N'avaient-elles allumé sur leurs montagnes le flambeau de la liberté que pour l'éteindre ailleurs?... Quoi! les représentants de la liberté ancienne se rangeraient en bataille contre la liberté nouvelle? Les plus fiers Genevois, relevant la tête, disaient hautement que les Suisses mêmes ne parviendraient pas à la courber... Cependant tous les citoyens n'étaient pas si intrépides. Genève pourra-t-il se sauver si la Suisse l'abandonne?... Plusieurs s'inquiétaient, quelques-uns se désolaient; les mamelouks seuls souriaient et triomphaient. Il y avait dans l'assemblée des cris, des larmes, des malédictions. Le trouble ne cessait de s'accroître.

Le député de Berne était sorti; alors le député de Fribourg, animé des sentiments les plus héroïques, rentra pour rassurer le peuple; et malgré les déclarations du député bernois, il assura hardiment que jamais Berne n'abandonnerait Genève. « Ne crai- « gnez rien, dit-il. Messieurs de Berne et de Fri- « bourg sont frères; ils ne se battront pas les uns « contre les autres pour l'amour de la Savoie. Et « quand Berne vous abandonnerait, nous sommes « assez forts, avec l'aide de Dieu, et nous ne laisse-

« rons fouler ni vous, ni nous... Déclarez franche-
« ment si vous voulez l'alliance; dites oui ou non. »
Alors une grande voix, sortant du peuple, s'écria :
« Oui! oui! Plutôt voir tuer nos enfants et nos fem-
« mes, Plutôt mourir nous-mêmes de mille morts,
« que de rompre l'alliance avec Fribourg! » Le conseil général, voulant donner un signe énergique de sa volonté, et rendre sa résolution irrévocable, décréta que si quelqu'un proposait la rupture de l'alliance, il serait décapité sans rémission. Les syndics se rendirent à l'hôtellerie où d'Erlach attendait froidement leur réponse. Elle fut aussi digne, aussi fière que le discours de d'Erlach avait été impérieux.
« Nous enverrons des députés à la première diète,
« dirent-ils, et nous établirons que nous ne sommes
« point sujets du duc et que nous n'avons rien fait
« à son préjudice[1]. »

La grandeur d'un peuple ne consiste pas dans la superficie de son territoire. Il y avait une âme dans cette petite nation et il y avait dans cette âme des aspirations élevées. Quand toutes les puissances du monde se fussent soulevées contre les Berthelier, les Lévrier, les Hugues, ces hommes énergiques n'eussent pas bronché. Le conseil général ayant été assemblé le lendemain, 2 mars (1519), confirma l'alliance; Hugues et Malbuïsson partirent immédiatement pour Fribourg avec ordre de signer l'engagement, dont la diète helvétique venait de prononcer la rupture; ce fut la réponse faite par Genève aux Suisses. Le fidèle dévouement de Fribourg doit

[1] Registres du Conseil *ad diem.* — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 338.

rester à jamais inscrit comme exemple dans les fastes de l'histoire. Mais ce n'est pas aux Suisses en général, comme on le croit d'ordinaire, que les Genevois durent essentiellement leur indépendance; ils la durent à Dieu et à la ferme volonté dont Dieu les arma [1].

[1] Registres du Conseil *ad diem*. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 338. Spon, *Hist. de Genève*, I, p. 314. — Manuscrit de Berne, V, p. 12. — Manuscrits de Roset et de Gautier.

Digitized by Google

CHAPITRE SEIZIÈME.

LES CHANOINES SE JOIGNENT AU DUC ET LE PEUPLE SE LÈVE CONTRE EUX.

(Mars 1519)

Le duc n'hésita plus. Les moyens pacifiques et diplomatiques étaient épuisés ; il devait maintenant tirer l'épée et de sa lame puissante abattre l'orgueil de Genève. Toutefois, pour mettre les apparences de son côté, il désirait qu'un corps considéré se prononçât contre l'alliance ; le duc paraîtrait alors appuyer un parti *genevois*, et son intervention à main armée serait moins odieuse. Pour atteindre ce but, il jeta les yeux sur le chapitre de Saint-Pierre, conseil-né de l'évêque et en son absence représentant de l'Église catholique. Ses membres étant tous nobles ou gradués en droit (ce qui alors revenait à peu près au même), on pouvait regarder ce corps comme la chambre des pairs de la constitution genevoise [1]. Le duc fit donc *pratiquer* les chanoines. On pouvait voir ses agents aller de porte en porte dans la rue qui porte encore leur

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève.*

nom. Ils leur disaient de prendre garde ; que cette alliance avec les Suisses compromettait tout, et spécialement leurs charges et leurs bénéfices. Ils les conjuraient d'écrire à Messieurs des Ligues que le chapitre ne consentait point à l'alliance en question. Les chanoines, flattés de l'importance que M. de Savoie attachait à leur opinion, se revêtirent promptement de leur scapulaire et de leur aumusse et se rendirent au chapitre. Le succès de la démarche ducale n'était pas douteux. Un seul chanoine était natif de Genève ; c'était Michel Navis, frère de celui que l'évêque avait fait écarteler, homme aussi servile que son frère était indépendant. Deux seulement étaient des hommes libéraux, M. de Gingins, abbé de Bonmont, et Bonivard, prieur de Saint-Victor, qui était le plus jeune du chapitre et n'y avait pas voix, parce qu'il n'était pas dans les ordres sacrés. Les autres chanoines étaient tous dévoués au duc, bons gentilshommes, très épris de leur dignité, comme ces chanoines de Saint-Jean de Lyon qui, ayant exhibé leurs quartiers de noblesse, demandèrent un jour le privilége de ne pas se mettre à genoux lors de l'élévation du *bon Dieu*. La délibération du chapitre commença, et « les gros maîtres courtisans, qui avaient les premières voix, commencèrent à chanter *amen*. » Bonivard, qui voyait ces gras chanoines incliner profondément l'un après l'autre leurs têtes et leurs joues bouffies, s'alarmait de ce que « telle chance tournait. » Qu'arrivera-t-il si tandis que le peuple dit oui, l'Église dit non ? Quels troubles au dedans, quel affaiblissement au dehors ! Il comprit que dans le

chapitre c'était à lui qu'appartenait la lutte; il s'en acquitta vaillamment et le paya chèrement. On ne lui avait pas demandé son vote, et le secrétaire s'apprêtait à coucher par écrit la résolution, quand le prieur se leva et dit : « Attendez un petit, Mon« sieur le secrétaire; bien que je ne sois pas *in sa*« *cris*, et que je n'aie pas *voix* en chapitre, j'y ai « *devoir*. Or, il me semble qu'avant d'octroyer à « l'illustre duc sa demande, vous devriez un peu « mieux en mâcher la teneur. Elle tend à mettre « bas cette alliance avec Fribourg que le peuple de « cette ville a tellement à cœur que, plutôt que d'y « renoncer, il aime mieux perdre femmes et en« fants. Pensez à ce que vous faites..... Très révé« rends Messieurs, vous ne pouvez répondre au « duc sans que la réponse ne soit connue de notre « peuple avec lequel vous avez promis de vivre et « de mourir. Que dira-t-il de vous? Si vous me le « permettez, je vais vous l'apprendre. Il dira que « vous lui jouez le tour du scorpion, que vous fei« gnez par devant d'être de ses amis, et que vous « lui faites par derrière, avec la queue, une bles« sure mortelle.... Craignez sa colère. Soyez sûrs « que, s'il ne dit rien dans le moment, il vous gar« dera une pensée pour l'avenir. » Les « gros maîtres, » qui n'étaient pas courageux, commençaient à se trouver mal à l'aise et se tournaient dans leurs stalles. Ils se sentaient entre l'enclume et le marteau. « Il y a un moyen de contenter les « deux partis, continua Bonivard; c'est de répondre « à M. de Savoie et au peuple aussi, que votre mé« tier ne s'étend pas aux alliances, et autres sem-

« blables choses civiles, mais aux spirituelles seule-
« ment; que faire ni défaire la bourgeoisie à vous
« n'appartient; que ce qui vous regarde c'est seu-
« lement de prier Dieu, et de le prier principale-
« ment pour la paix entre tous. Si c'est ainsi que
« vous faites, nul n'aura cause de se mécontenter
« de vous[1]. »

C'est ainsi que Bonivard, dès le commencement du seizième siècle, établissait une distinction catégorique entre le gouvernement spirituel et le gouvernement temporel, et soutenait que l'Église et l'État avaient l'une et l'autre leur propre sphère. Les chanoines trouvaient fort étrange cette théorie, et plus étrange encore qu'un jeune homme de vingt-cinq ans prétendît leur faire la leçon.

L'évêque de Maurienne, qui se croyait un grand diplomate, était très offensé. « Pensez-vous, Mon-
« sieur de Saint-Victor, dit-il, que l'on ne sache pas
« ce que c'est que d'écrire une lettre... » Les chanoines savoyards étaient indignés qu'un de leurs compatriotes pût vouloir autre chose que ce que le duc voulait. « La maison de Savoie, dit M. de Mon-
« thoux, a fait beaucoup de bien à vos prédéces-
« seurs, et c'est ainsi que vous lui témoignez votre
« reconnaissance..... — Je voudrais bien rendre
« service au duc, répondit Bonivard, mais avant
« tout je veux tenir mes serments envers Genève
« et envers l'Église. » A ces mots qui ressemblaient à un reproche, des murmures éclatèrent de toutes

[1] Bonivard lui-même nous a conservé son discours. (*Chroniq.*, II, p. 339, 340.)

parts. Bonivard n'en fut point intimidé; droit de cœur, noble d'intention, sage en conseil, d'un esprit extraordinaire et d'un talent supérieur, il était fort au-dessus des colères de ses vénérables collègues. « Or bien, Messieurs, leur dit-il, faites-en comme « bon vous semblera, mais moi je proteste que je « n'y consens pas. » Puis se tournant vers le scribe : « Ecrivez *cela*, secrétaire! » Et il sortit du chapitre. Les chanoines étaient trop remplis du sentiment de leur importance, pour tenir compte de cette protestation. Persuadés qu'il leur appartenait d'arrêter un mouvement politique, qui pouvait amener d'ailleurs une révolution religieuse, ces sénateurs, jaloux de montrer un courage semblable à celui des sénateurs romains, arrêtèrent définitivement leur déclaration contre l'alliance avec les Suisses, sans se soucier de la résistance du peuple, que leur avait prédite Bonivard.

Au commencement de l'institution canoniale, quand les prêtres épars d'une Église furent réunis en corps par l'évêque, ces prêtres ou chanoines menèrent tous d'abord une vie si régulière, si sévère même, que le peuple s'enthousiasma pour eux. Mais cela ne dura pas longtemps, et la vie de ces ecclésiastiques devint trop souvent si désordonnée que les laïques se détournèrent d'eux avec dégoût et avec haine. C'est ce qui arrivait à Genève. On apprit bientôt dans la ville la résolution des chanoines, et les citoyens en grand nombre se réunirent aussitôt sur la place du Molard. On y racontait la scène du chapitre, dont Bonivard pouvait bien avoir dit quelques mots; on se plaignait de ce que des prêtres paresseux se

prononçaient dans les débats publics et se rangeaient du côté des ennemis de Genève. On disait que les hommes d'Église voulaient toujours se mêler de politique et cherchaient, en flattant l'autorité, à satisfaire leur avarice et à augmenter leur puissance. On proposa d'aller faire visite à ces révérends, et de les inviter à se mêler de leurs affaires et non de celles de l'État. En effet, les patriotes s'ébranlèrent, « voulant, dit Bonivard, monter en grande « fureur vers les chanoines. » Aimé de Gingins, abbé de Bonmont, vicaire épiscopal, qui habitait, ainsi que ses collègues, dans la rue dite encore des Chanoines [1], envoya en toute hâte chercher son ami le prieur de Saint-Victor, pour qu'il arrêtât le peuple. Celui-ci y consentirait-il ? Les chanoines ayant rejeté ses conseils, ne les laisserait-il pas se tirer tout seuls du mauvais pas où ils s'étaient mis ? En effet, Bonivard haïssait le despotisme, et il a été l'un des hommes les plus sincèrement libéraux du seizième siècle. « Les princes monarchiques, disait-« il, sont toujours ennemis de la liberté d'un peuple, « et les serviteurs qu'ils entretiennent, font de « même, puisqu'on vit en plus grande licence *sous « rois* que *sous lois*. Ce fut ce qui *cuida* (faillit) « être la cause de la ruine de Rome, quand les jou-« venceaux conspirèrent d'y remettre les rois, « comme Tite-Live le témoigne en son livre se-« cond [2]. »

Mais si Bonivard était opposé au despotisme des

[1] Dans la maison plus tard habitée par Calvin, actuellement maison Naville.

[2] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 343.

rois, il l'était aussi aux désordres du peuple. Il n'hésita donc pas et courut chez le vicaire épiscopal. De Gingins, qui attendait le retour de son messager dans l'anxiété la plus vive, se précipita à la rencontre du prieur, en s'écriant : « Ah ! Monsieur de « Saint-Victor, si vous n'y donnez ordre, il y aura « de l'esclandre sur tous les chanoines. Nos gens « ont fait la folie, et le peuple en est informé; ad- « visez si vous pouvez apaiser cela[1] ! »

Bonivard alluma précipitamment une torche (c'était le soir), et courut à la rencontre du peuple. Il trouva les citoyens au haut du Perron, rue rapide qui débouche entre la cathédrale et la rue des Chanoines. Berthelier et l'ancien syndic Hugues « étaient tout devant, » nous dit-il. Le premier des deux, voyant son ami Bonivard au haut de la rue, une aumusse fourrée sur la tête, tenant d'une main un flambeau et de l'autre faisant énergiquement signe de s'arrêter, s'écria : « Malédiction ! « vous autres Bouche-Coppons, vous nous faites des « *beau-beau* par devant et des trahisons par derrière. » —« Bouche-Coppon (comme qui dirait calotin) était « un nom, dit le prieur, qu'ils nous donnaient « parce que nous portions aumussons en tête tout « l'hiver[2]. »

Le moment était critique; les chanoines tremblants s'attendaient à voir le peuple se jeter sur eux; quelques-uns de leurs domestiques, allon-

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 342.

[2] Aumusse, fourrure dont les chanoines se couvrent quelquefois la tête, mais qu'ils portent ordinairement sur le bras. (Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 342.)

geant la tête du haut de la rue, plongeaient dans le Perron, épiaient les mouvements de la foule, et tout à coup ils reculaient d'effroi en entendant les cris des huguenots. En effet, le peuple était irrité, et demandait que l'on mît à la raison ces prêtres qui se mêlaient de politique. Bonivard ne perdit pas courage : « Tout beau, Messieurs, dit-il aux citoyens; « ne vous émouvez pas si légèrement; il n'y a pas « tant de mal que vous croyez. » Puis prêtant aux chanoines sa propre pensée : « Ces révérends Mes- « sieurs ont écrit, continua-t-il, qu'ils ne voulaient « vivre sous autre protection que celle de Dieu et de « Monsieur saint Pierre, et que, quant à l'alliance de « Fribourg, ils n'entendaient ni l'accepter, ni la re- « fuser... La lettre n'est pas encore envoyée... vous « la verrez!... » Alors Besançon Hugues fit signe au peuple de faire halte, et la foule obéit à un magistrat si respecté. De son côté, Bonivard envoya en toute hâte un message à l'évêque de Maurienne, le plus intelligent des chanoines. « Changez promptement la teneur de la « lettre, » lui disait-il. Maurienne fit secrètement querir le secrétaire et lui dicta une nouvelle missive telle que Bonivard l'avait demandée. Berthelier, Hugues et Pécolat, députés par le peuple, arrivèrent peu après, conduits par Bonivard; Maurienne leur montra le nouveau factum. Ils soupçonnèrent la ruse. « Oh! dirent-ils, l'encre en est « encore toute fraîche!... » Toutefois, le contenu les satisfaisant, ils se contentèrent de regarder la lettre *entre les doigts*, et le peuple, ne voulant pas faire inutilement du bruit, se contenta de même. « Que « la chose soit apaisée pour cette fois, dit-on...; mais

« gardons un coup de pied pour les autres courti-
« sans. » Ce qui voulait dire, sans doute, que le peuple ayant donné une forte leçon aux chanoines, se réservait d'en donner une aux mamelouks laïques. « J'ai inséré ceci, dit Bonivard en terminant ce récit, « pour adviser toutes républiques, de ne jamais « donner crédit ni autorité à gens nourris aux cours « des princes[1]. »

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 339-343. — Gautier, *Hist.*, msc.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

LE DUC A LA TÊTE DE SON ARMÉE ENTOURE GENÈVE.

(Mars et Avril 1519)

Le duc était à bout de ses intrigues et l'affaire du chapitre avait porté à son comble son irritation. On avait assez de comédie, il fallait en venir à la tragédie. Tout se prépara pour écraser Genève et la liberté.

En effet le duc leva une armée, « deçà les monts « (c'est-à-dire en Savoie), le plus secrètement qu'il « put. » Puis craignant que les Fribourgeois, s'ils en étaient avertis, ne vinssent au secours de la ville, et voulant « prendre le poisson sans se mouil- « ler la patte, » il envoya M. de Lambert en Suisse, pour amuser les cantons avec de belles paroles. Tandis que l'ambassadeur occupait ainsi l'attention de Messieurs de Fribourg, les seigneurs savoyards, faisant hâte, appelaient partout aux armes leurs vassaux. Le duc plaça son armée sous le commandement du sire de Montrotier, cousin de Bonivard, excellent capitaine. Celui-ci fit marcher ses troupes pendant la nuit, et les assembla en silence autour de Genève; en sorte que le duc se

trouva à Saint-Julien, à une lieue de la ville, avec sept mille soldats, avant que que personne sût rien de son entreprise; jamais les Savoyards n'avaient si bien mené leur affaire. Bientôt les gens des environs, accourant en foule sous les drapeaux, portèrent à dix mille hommes l'armée ducale [1].

Alors le duc ne cacha plus son dessein. Il tenait cour à Saint-Julien, et l'on voyait se presser autour de ce prince un nombre toujours croissant de seigneurs, richement vêtus, magnifiquement armés; surtout beaucoup de jeunes gentilshommes pleins d'orgueil, qui brûlaient de faire une campagne contre de bruyants *boutiquiers*. Jamais cette petite ville de Saint-Julien n'avait vu tant de faste, entendu tant de brocards. « C'est la cravache à la main, qu'il « faut les soumettre » s'écriaient quelques-uns. Aussitôt dit, aussitôt fait. Le 15 mars (1519), quinze de ces chevaliers partent de Saint-Julien pour exécuter ce plan de campagne; ils arrivent à Genève, montent droit à l'hôtel de ville, laissent dans la rue leurs chevaux à leurs valets, et la tête haute, ils entrent dans la salle du conseil, éperonnés, crottés et *houssés* (bottés). Là, sans attendre qu'on leur présente des fauteuils, ils s'asseyent arrogamment, et se passant de tout prologue : « Monseigneur vou- « lant venir en cette ville, dirent-ils, ordonne qu'on « pose les armes et qu'on lui ouvre les portes. » Les sénateurs genevois, assis dans leurs chaises curules, regardaient avec étonnement cette singulière

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 343, 346. — Savyon, *Annales*, p. 82. — Spon, *Hist. de Genève*, I, p. 311. — Manuscrit de Gautier.

ambassade; ils se continrent pourtant, et à la fois fermes et modérés, ils répondirent que le duc serait le bienvenu dans Genève, pourvu qu'il vînt avec son simple train et seulement pour y faire bonne chère, comme il l'avait fait souvent. « Dans ce « cas, ajoutèrent les syndics, les armes que nous « portons ne seront que pour le garder. » Ceci semblait indiquer que l'on pourrait en faire un autre usage; aussi les gentilshommes répliquèrent avec hauteur : « Monseigneur entrera dans votre « ville avec qui bon lui semblera, et il y fera tout « ce qui lui plaira. — Alors, répondirent *tout* « *court* les syndics, nous ne le laisserons pas en- « trer! » A ces mots, les quinze chevaliers se levèrent comme un seul homme : « Nous entrerons « malgré vos dents, dirent-ils, et nous ferons chez « vous tout ce que nous voudrons. » Puis frappant les dalles de leurs bottes éperonnées, ils sortirent, remontèrent à cheval, et se lancèrent au galop sur la route de Saint-Julien [1].

On les regardait passer, galoper, et la crainte commençait à saisir une partie de la population. En effet le moment était critique. Genève fut dès lors pendant plus d'un siècle sous les armes, et à plusieurs reprises, en particulier lors de la fameuse escalade de 1602, il repoussa les attaques de la Savoie. Mais la Réforme lui donna plus tard des forces qu'il n'avait pas à cette heure. La diète suisse lui ordonnait de recevoir le duc; il n'y avait guère que dix à douze mille âmes dans la ville, en

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 348, 349.

comptant les femmes et les enfants; et le prince de Piémont, le duc de Savoie, était à ses portes avec dix mille soldats. On crut que Charles allait entrer, tout égorger, tout brûler; et plusieurs familles effrayées sortirent avec leurs plus précieux effets. Fuite inutile... les hommes d'armes de Savoie occupaient les chemins, en sorte que les fuyards les rencontraient partout; quelques-uns rentrèrent dans la ville : « Tout le pays de Savoie est en armes, « dirent-ils; et plusieurs des nôtres ont été pris et « torturés! » Il était alors trois heures après midi [1]. Les patriotes se réunirent. Berthelier, Hugues, Bonivard, beaucoup d'autres encore accoururent pour s'entendre. Ils décidèrent qu'il fallait envoyer une ambassade à Fribourg pour l'avertir de cette affaire, et demander une garnison, puisque le duc n'oserait tirer un coup d'arquebuse contre des murailles que MM. des Ligues garderaient. Mais qui envoyer? Plusieurs raisons, la question des frais, par exemple, retenaient les citoyens, car on était pauvre. Bonivard s'indigna. « Vous avez irrité le « loup, dit-il; le voilà à vos portes, prêt à vous « dévorer!... et vous préférez lui laisser manger « votre lait, votre beurre, votre fromage... que « dis-je? vous manger vous-mêmes, que de donner « une partie de votre pitance au *mâtin* qui peut « vous défendre! » Il y avait dans l'assemblée un homme qui ne calcula jamais, lorsqu'il était question de sauver sa patrie, Besançon Hugues. Il était malade, il était déjà endetté pour la cause de

[1] Registres du Conseil du 2 avril 1519.

Genève; n'importe! « J'irai, » dit-il, et il partit[1].

Pendant ce temps, les quinze gentilshommes, de retour à Saint-Julien, y racontaient leur visite au conseil. Charles et ses conseillers ne trouvèrent pas cette démarche très diplomatique, et résolurent d'en faire une plus officielle, mais plus insultante encore. Le lendemain, vendredi 1er avril, le roi d'armes, Provena de Chablais (il avait ce nom de la province dont il était originaire), arriva de leur part à Genève, et fut introduit au conseil avec les formes ordinaires. Une cuirasse le couvrait jusqu'à la ceinture; il avait sur son bras gauche sa casaque ou cotte d'armes, et tenait en sa main droite une baguette; une *gaule*, dit un manuscrit. Il entra la tête haute, sans se découvrir, ni faire révérence au conseil : « Asseyez-vous à côté de moi, lui dit hon-« nêtement le premier syndic, et exposez-nous votre « charge. » Chablais resta debout, la lèvre orgueilleuse et sans mot dire, quoique cette invitation lui fût trois fois renouvelée. Cette muette ambassade étonnait fort le sénat genevois. Enfin, le roi d'armes sortit de son immobilité et alla de lui-même s'asseoir, non pas à côté, mais au-dessus des syndics, qui restèrent impassibles. Puis il dit : «Seigneurs syn-« dics et conseils, ne vous émerveillez pas si je ne « me suis pas assis quand vous me l'avez com-« mandé, et si je m'assieds maintenant sans que « vous m'en priiez; je vous en dirai la cause. Je « suis ici de la part de mon très redouté prince et

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 347. — Galiffe, *Notices généalogiques*, I, p. 4.

« seigneur, le duc de Savoie, mon maître et *le vôtre*.
« Il ne vous appartient pas de lui dire de s'asseoir,
« c'est à lui de le faire quand et où bon lui sem-
« blera; — non près de vous, mais *au-dessus* de
« vous, comme votre souverain prince; or, repré-
« sentant sa personne, je l'ai fait moi-même. Main-
« tenant, de mon siége, je vous expose ma charge
« et la voici : Mon seigneur et le vôtre vous mande
« et vous *commande* de lui apprêter son logis en
« votre maison de ville, avec telle somptuosité et
« magnificence qu'il appartient à un tel prince.
« Pareillement il ordonne que vous lui teniez prêts
« des vivres pour lui et pour sa compagnie, qui sera
« de dix mille hommes de pied, sans la cavalerie;
« car son intention est de loger ici en cet équipage,
« pour rendre la justice dans Genève[1]. »

Le roi d'armes fut invité à se retirer, le conseil voulant délibérer sur la réponse à faire. Les débats ne furent pas longs : tous demandèrent qu'on maintînt avec fermeté les libertés de Genève. Le héraut fut rappelé et le premier syndic lui dit : « Seigneur
« Chablais, nous sommes également surpris de ce
« que vous *faites* — et de ce que vous *dites*. De ce
« que vous faites. Quand nous vous offrons un siége,
« vous le refusez; quand vous l'avez refusé, vous
« le prenez... De ce que vous dites : Vous dites que
« Monsieur de Savoie est votre prince et le *nôtre*...
« chose inouïe jusqu'à cette heure! Qu'il soit votre
« prince, nous le croyons; mais le nôtre... non!
« Nous sommes ses très humbles serviteurs; mais

[1] Voir pour ce discours, Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 349, manuscrit des *Mamelouks de Genève*. — Spon, *Hist. de Genève*, I, p. 314-320.

« nous ne sommes ni ses sujets, ni ses vassaux... « Il n'appartient donc ni à vous ni à lui de vous « asseoir à la place où vous êtes... Quant à ce que « vous dites de notre hôtel de ville, nous ne savons « ce que cela signifie; le duc peut choisir tel logis « qui lui plaira, excepté notre maison de ville dont « nous ne pouvons nous passer. On le traitera « comme autrefois, mieux si l'on peut. Il veut faire « justice, dit-il; c'est à l'évêque, c'est à ce conseil « à la rendre, selon les franchises que lui-même a « jurées. Si quelqu'un parmi nous l'a offensé, qu'il « nous le fasse savoir. Enfin, quant à la grande « escorte dont il veut se faire accompagner, singu- « lière compagnie pour faire justice! Qu'il lui plaise « de venir avec son ordinaire, voire cinq cents « hommes. Mais dix mille fantassins et de plus la « cavalerie... Nous n'avons pas mis cuire pour tant « de gens[1]. »

Chablais écoutait froidement, dédaigneusement. « Voulez-vous ou non obéir au commandement de « Monseigneur? » dit-il. Le premier syndic répondit nettement : « Non! » Alors le roi d'armes se leva, revêtit sa casaque, et, haussant la voix, dit : « Donc, de sa part, je vous prononce rebelles à « *votre* prince, — et je vous déclare la guerre à feu « et à sang. » Puis jetant sa baguette au milieu de la salle : « Je vous défie de la part de Monseigneur; « en signe de quoi, je vous jette cette gaule. Qui « la voudra lever, qu'il la lève. » Et il sortit[2].

[1] Voir les citations de la note précédente.

[2] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 349. — Spon, *Hist. de Genève*, I, p. 314-320. — *Les Mamelouks de Genève*, msc.

La nouvelle de cet étrange défi fut aussitôt portée au peuple, qui en fut consterné. Les huguenots voyant qu'il fallait mourir ou servir, disent les annales, préféraient le premier et s'y préparaient; mais résolus à vendre leurs vies et non à les donner. Se sentant les plus forts en la ville, ils assemblèrent tout le peuple. « Que chacun prenne les armes! » dirent-ils. « Voire on y contraignit les mamelouks. » Les portes furent fermées, les chaînes furent tendues, l'artillerie fut « équipée, » le guet fut posé; « on fit tous les apprêts de guerre selon l'art et expérience qu'on avait du métier d'icelle[1]! »

Alors le duc sentant que le droit lui manquait, résolut de tirer l'épée. Conseillé par Montrotier, capitaine hardi, il eut un accès de courage. Il fit fermer tous les passages, il lança ses troupes dans toutes les directions. C'était le 2 avril, samedi, jour de marché à Genève. Le marché se tint « sans mot dire; » on laissait entrer dans la ville et sortir tous ceux qui voulaient[2]; mais vers midi le bruit de la manœuvre ducale étant parvenu dans la ville, les citoyens prirent les armes. Quelques paysans, revenant du marché, racontèrent aux Savoyards, en les exagérant peut-être, les préparatifs de guerre faits par les Genevois. Aussitôt succéda chez le duc à un accès de courage, un accès de crainte. Bonivard s'y attendait; en voyant ce prince à la tête d'une armée, il avait levé les épaules. « Le duc, disait-il, « en sait de la guerre, autant qu'un moine nourri

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 350. — Savyon, *Annales.*
[2] *Les Mamelouks de Genève*, msc.

« dans un cloître depuis l'âge de sept ans. » Cet appareil de dix mille hommes, réunis à une lieue de Genève, ces troupes envoyées dans toutes les directions aboutirent à une reculade honteuse. M. de Lucinge se présentant au conseil dit : « Son « Altesse m'a ordonné de vous informer, très ho- « norés Seigneurs, qu'il veut venir souper amicale- « ment chez vous. S'il ne peut loger dans la maison « de ville, veuillez lui préparer ailleurs des logis « pour lui, pour son grand train [1] et deux ou trois « cents hommes de pied seulement... Il ne veut « faire violence à personne. » Les mamelouks demandèrent que l'on ouvrît aussitôt les portes au duc; mais les syndics répondirent que l'on consulterait le conseil général le lendemain. Les conseillers ducaux, qui trouvaient que le duc, en venant à Genève, lui faisait certes un grand honneur, se regardaient étonnés de la réponse; leur plus grand bonheur était de s'approcher d'un prince, de faire la cour à Son Altesse, et les inflexibles huguenots semblaient lui tourner le dos. « Eh bien, dirent-ils, « si l'on ne veut pas que le duc vienne à nous, « nous irons à lui. » Aussitôt Montyon et plusieurs autres de son parti sortirent du conseil. La cour de l'hôtel de ville était pleine de bourgeois qui attendaient le résultat de la séance; ils virent passer les mamelouks avec étonnement. Les assistants se dirent les uns aux autres à l'oreille : « Ils vont re- « joindre les Savoyards !... » Bientôt on le cria tout haut; plusieurs huguenots saisirent des lances qui

[1] « *Magnus status*, sa cour. » (Registres du Conseil du 2 avril.)

se trouvaient contre les murs, et coururent après les ducaux pour les saisir; déjà ils les avaient presque atteints, quand quelques citoyens, envoyés par les syndics, les supplièrent au nom du salut de la ville d'éviter une rixe entre les citoyens. Ces patriotes irrités retournèrent à l'hôtel de ville. Tous ceux qui s'y trouvaient étaient dans la tristesse, en voyant qu'il y avait parmi eux des hommes capables d'abandonner Genève pour le duc de Savoie[1].

Les déloyaux (comme on les appelait) se précipitèrent sur la route de Saint-Julien. Il y avait, outre Montyon, Cartelier, Déléamont, Nergaz, Rey, les deux De Fernex et d'autres, en tout trente à quarante. « Il faut que notre entrevue avec le duc « soit secrète, » dit le rusé Cartelier, qui sentait ce que leur démarche avait de coupable. Le duc leur fit dire de se trouver à une certaine heure de la nuit, sous un certain arbre, dans le verger du Faucon. Ils y arrivèrent les uns après les autres, et bientôt ils furent tous réunis autour de l'arbre, mais sans pouvoir se reconnaître autrement que par la voix. L'intrigant Cartelier prit la parole. C'étaient des vues politiques qui faisaient agir Montyon, de Versonex et d'autres; mais chez lui c'était la haine qu'il portait aux huguenots et le désir de se venger. Il assura le duc que la majorité du peuple était prête à le reconnaître comme son souverain. « Mais, « continua-t-il, les mauvais ont fermé les portes, « tendu les chaînes, placé des gardes... Entrez à

[1] « Obviaverunt ne irent alicubi. » (Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*. Interrogatoire de De Joye. II, p. 218.)

« Genève, Monseigneur, et l'épée à la main. » Puis passant à de coupables machinations, on convint, à voix basse, de ce que feraient les mamelouks pour faciliter l'entrée des Savoyards dans la ville. « Les « traîtres, dit Bonivard, menèrent des pratiques « avec le duc[1]. »

Le dimanche, de grand matin, le duc prenant une meilleure position, se rendit dans son château fort de Gaillard, sur l'Arve, à trois quarts de lieue de Genève. Le bruit de ses desseins s'était répandu dans toute la vallée du Léman; aussi les gentilshommes et les bandes du pays de Vaud, du Chablais et du Faucigny arrivaient-ils de tous côtés. Il y eut plus : les chanoines et les prêtres de la ville, oubliant bien vite la leçon qu'ils avaient reçue, coururent à Gaillard. Bonivard, resté presque seul clerc dans Genève, voyait se confirmer toutes ses théories. Il avait pour maxime que « gens nourris aux cours des « princes ont toujours souvenance de leur première « nourriture. — Et maintenant, disait-il, de tous « les chanoines et gens de robe longue, il ne reste « à Genève que de la Biolée, Navis et moi. Tous « s'en vont trouver le duc à Gaillard, voire M. de « Bonmont, que l'on estimait le principal amateur « de la chose publique[2]. » Le château fut bientôt, plus encore que Saint-Julien, rempli d'une foule nombreuse et imposante.

L'orage approchait; le danger croissait d'heure en heure; la petite troupe des patriotes était encore

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 346. — Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*. Interrogatoire de Cartelier. II, p. 234, 246, 262, 264.

[2] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 351. — *Les Mamelouks de Genève*, msc.

pleine de courage; mais, hélas! c'était une fourmilière qu'un rocher des Alpes allait écraser. On avait suivi d'un œil inquiet les prêtres, mais sans vouloir les arrêter. « Ces oiseaux, avait-on dit, ont le flai-« rement si naïf, qu'ils courent où il y a quelque « pâture. » Si Fribourg envoyait quelques vaillants guerriers pour prêter main-forte à ceux de Genève, cette armée savoyarde serait bientôt dissipée; mais Fribourg restait muet. L'inquiétude gagnait de proche en proche; on rencontrait çà et là dans les rues des regards assombris..... Tout à coup, on aperçoit deux hommes sur la route de Suisse..... O bonheur! ils portent les couleurs de Fribourg!... En effet, à onze heures du matin, le dimanche 3 avril 1519, l'ami de Berthelier, le conseiller Marti, accompagné d'un héraut, entra dans Genève. Et vos hommes d'armes! lui dit-on. On apprit que, pour le moment du moins, il n'y en avait pas. Le conseil général s'était alors assemblé pour répondre à M. de Lucinge; Marti s'y rendit aussitôt; mais il y fut moins bien reçu qu'il ne l'avait imaginé. « Ce « sont des ambassadeurs en pourpoint qu'il nous « faut, lui dirent les huguenots, et non des ambas-« sadeurs en robe; pas des diplomates, mais des « soldats. » Marti partit pour Gaillard; mais les Genevois le voyaient aller sans espérance; il n'y avait, selon eux, que des arquebuses pour répondre aux Savoyards [1].

Le Fribourgeois, en s'approchant de Gaillard, fut frappé du nombre considérable de troupes qui

[1] Savyon, *Annales*, p. 87. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 351, etc.

entouraient le château. Le duc donnait en ce moment audience aux chanoines, qui lui faisaient toutes les révérences et les compliments appris jadis à la cour ; le duc espérait pouvoir *mener* avec eux quelques *pratiques ;* aussi fut-il fort ennuyé de voir arriver ce médiateur, et se tournant impatienté vers ses capitaines, il lança à demi-voix contre lui quelques mots de mépris. Pourtant, après quelques minutes et quand il l'eut envisagé de plus près, Charles prit confiance, ne doutant pas que sa haute habileté politique ne vînt à bout de ce pâtre des Alpes. « Il me semble, dit-il, un bon *hommeau*, aisé à tromper ; » puis voulant commencer ses menées : « Asseyez-vous, Monsieur l'ambassadeur, » lui dit-il ; et là-dessus il lui fit grande chère et lui donna toute sorte de bonnes paroles. Mais le *bon hommeau*, qui était au fond un fin et hardi Fribourgeois, lui répondit en son simple langage romand : « Monseigneur, vous avez déjà dit à Messieurs tant « de mensonges, que je ne sais s'ils voudront plus « vous croire [1]. » Le duc, offensé de ces rudes paroles, parla plus vertement : « J'entrerai dans Ge- « nève comme ami, dit-il, ou, s'ils ne le veulent pas, « comme ennemi. Mon artillerie est toute prête pour « *savonner* la ville en cas de refus. » Marti épouvanté demanda trêve au moins pour la nuit, afin qu'il pût parler à ceux de Genève et pacifier l'affaire ; le duc le lui accorda [2].

Tous les citoyens étaient sur pied. Les gardes

[1] « Monseigneur, vos avi ja dict à Messieurs tant de iangles, que je ne say si vo vudront ple crerre. » (Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 351.)

[2] *Ibid.*, p. 352.

étaient aux portes, les canons sur les murailles, le guet jour et nuit dans les rues. A dix heures du soir, Marti arriva et se rendit au conseil, qui était en permanence. « Messieurs, dit-il aux syndics, je « crois que vous devez vous fier au duc et le laisser « entrer dans la ville. — Et l'aide de Fribourg ? » lui dit-on. Sur quoi Marti répliqua : « Messieurs « sont *bien loin* [1] ! » Il semblait avoir perdu toute espérance ; toutefois il ajouta : « Il y a trêve jusqu'à « demain matin. » On convint de réunir le grand conseil le lendemain, avant jour, afin de délibérer sur le parti à prendre en cette terrible crise, et comme les citoyens étaient sur pied depuis trois nuits, on leur permit, vu la trêve, d'aller prendre quelque repos. C'était alors onze heures du soir.

Minuit sonna. On n'entendait plus d'autre bruit que le pas des sentinelles ; une nuit profonde couvrait la ville de ses voiles, et tous dormaient. Tout à coup la lueur d'un flambeau parut sur le haut de l'une des trois tours de Saint-Pierre ; c'était le signal dont Cartelier était convenu avec le duc dans la conférence nocturne qu'ils avaient eue sous l'arbre du Faucon ; cette lumière annonçait que les troupes de Savoie pourraient entrer sans résistance. Un bruit de chevaux se fit entendre presque aussitôt hors de la ville, du côté de Saint-Antoine, et l'on frappa un grand coup contre la porte. C'était Philippe, comte de Genevois, frère du duc, à la tête de ses cavaliers ; ayant frappé, il attendit que les mameloucks lui ouvrissent selon leur promesse. Mais

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 352.

la sentinelle de la porte Saint-Antoine, qui avait vu le flambeau et entendu le coup, soupçonnant une trahison, tira au hasard son coup d'arquebuse et donna ainsi l'alarme. Aussitôt on sonne le tocsin; les citoyens se réveillent, s'arment et se précipitent du côté de l'attaque : « Tout le monde fut moult « effrayé et indigné, et gros tumulte fut fait en la « cité. » Chacun courait, criait, commandait. Le comte, qui prêtait l'oreille, commençait à craindre que son affaire ne fût manquée. Au milieu du tumulte, un coup de tonnerre se fit entendre et jeta des deux côtés la terreur. Le comte et les siens n'hésitèrent plus; ils se retirèrent; les Genevois firent de même, et quelques patriotes irrités qui, en retournant chez eux, passaient devant la maison de Marti, y entrèrent et lui dirent en gros courroux : « Sont-ce là les belles *trêves* que vous nous avez ap- « portées[1]?... »

Le grand conseil s'assembla avant jour (c'était le lundi 4 avril). Les mamelouks excusaient l'affaire de la nuit; ce n'était sans doute qu'une patrouille de cavalerie qui s'était trop avancée. Mais Marti ne cacha pas le danger : « Le duc est à vos portes « avec toute son armée, dit-il; si vous faites droit à « ses demandes, nous a-t-il dit, vous serez contents « de lui; sinon il entrera de force cette après-midi « même. Faites de nécessité vertu; tout au moins, « envoyez-lui une députation. » Les syndics partirent en effet pour Gaillard. Le duc les reçut de

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 352. — *Les Mamelouks de Genève*, msc. — Savyon, *Annales*, p. 88.

l'air le plus débonnaire, le plus affectueux. « Je « n'entrerai dans Genève qu'avec mon simple train, « leur dit-il ; je ne prendrai que cinq cents hommes « de pied pour ma garde, je renverrai tout le reste « de mon armée, je ne ferai aucun mal ni à la « communauté ni à aucun particulier, et mon sé- « jour ne sera pas long. » Son Altesse fit tant de promesses et de serments, dit Bonivard, que l'entrée lui fut enfin accordée.

Quand cette résolution du conseil fut connue, les patriotes indignés jetèrent leurs arquebuses ; tout le monde posa les armes et un grand abattement saisit les esprits. Il y avait des cris de dépit, il y avait des cris de douleur, mais il restait pourtant çà et là quelque espérance que Dieu finalement délivrerait la cité [1].

Le mardi 5 avril, au matin, le duc ordonna à toute son armée de se mettre en marche. *Toute !...* en l'apprenant, les Genevois coururent lui faire des remontrances. « Mes gens ne feront que traverser « Genève, répondit-il ; ne craignez rien, ouvrez seu- « lement toutes les portes. — Sans doute, ajoutaient « quelques mamelouks, soyez tranquilles ; ils en- « treront par une porte et sortiront par l'autre. » Le triomphe de la violence et de la ruse allait s'accomplir. Un peuple trop simple, trop confiant allait être écrasé sous les pas d'un prince puissant et de ses nombreux satellites. Toutes les portes furent donc ouvertes, et celles qu'on avait murées furent même démolies. Les huguenots, qui avaient voté

[1] Voir les citations de la note précédente.

inflexiblement contre l'admission de Charles dans la ville, regardaient avec indignation ce triste spectacle; mais ils étaient décidés à assister jusqu'à la fin à l'humiliation de Genève. Bonivard fut le plus prévoyant; il prit peur dans son prieuré; il n'avait plus de couleuvrines, et il n'eût pu résister à l'armée savoyarde avec ses dix moines. « Consentir à l'en-« trée du duc.... quelle folie! disait-il. Certes, ceux « qui connaissent *sa loyauté*, desquels je suis un, « savent ce qui va arriver. » Ce qui allait arriver, selon Bonivard, c'est qu'il serait la première victime immolée par le duc et qu'il y en aurait bien d'autres. « Voulant être, nous dit-il, plus sage et « plus fin que tous, » il se sauva en hâte dans le pays de Vaud. Berthelier, plus exposé que son ami, et qui voyait clairement venir sa fin, ne s'en effraya pas. Il croyait que les défenseurs de la loi et de la liberté servent leur cause par leur mort aussi bien que par leur vie, et résolut d'attendre les coups de Charles et du bâtard [1].

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 353. — Savyon, *Annales*, p. 88.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

L'ARMÉE DE SAVOIE DANS GENÈVE.

(Avril et Mai 1519)

L'armée de Savoie approchait de la porte Saint-Antoine ; c'était comme une marche triomphante. La monarchie, selon les politiques, allait remporter la victoire sur la république. « En tête marchait le « comte de Genevois, armé à blanc de toutes pièces, « disent les chroniques, avec son grand *plumard* et « monté sur un puissant *roussin* (cheval entier), qu'il « faisait bondir, en sorte qu'il était beau de le voir. » Il était suivi de ses cavaliers cuirassés. Puis venait le corps d'armée, les fantassins, qui, au nombre d'environ huit mille, avaient à leur tête six mamelloucks genevois. Enfin paraissait le duc, suivi de toute sa garde; il avait déposé son humeur débonnaire et voulait que son entrée eût quelque chose de guerrier et d'effrayant. « Montrotier, dit-il à son « principal capitaine, j'ai juré que je n'entrerais « dans Genève que *par-dessus* les portes... » Montrotier comprit, et se portant en avant avec une *bande*, il fit abattre la porte Saint-Antoine et les murailles attenantes; le duc satisfait reprit alors sa marche

triomphante. Il était armé de pied en cap, monté sur une superbe haquenée; deux de ses pages portaient devant lui, l'un son casque et l'autre sa lance; l'un d'eux était J.-J. de Watteville, qui fut plus tard avoyer de Berne. Le faible Charles, enflé de son succès, contenait son coursier et le faisait piaffer sur les pierres rebelles. « Vrai don Quichotte, il « montrait la même fierté, dit un historien catho- « lique, qu'un conquérant couvert de gloire, à qui « il en aurait coûté beaucoup de sang et de fatigues « pour réduire une citadelle, après un siége long « et périlleux. » Et même, si nous devons en croire les documents contemporains, « Charles s'avançait « comme un Jupiter entouré de tonnerres, plutôt « que comme un conquérant; il avait la tête nue, « sans casque, afin que ses yeux, disaient ses cour- « tisans, armés de courroux, et auxquels il avait « donné autant de pointes et de foudres, abîmassent « l'audace des Genevois assez téméraires pour con- « templer sa face. » Toute l'armée ayant passé la porte après lui, fit le tour de la ville pour étaler son triomphe dans les rues et narguer les citoyens [1].

Conformément aux engagements pris par le duc, ses soldats, entrés par une porte, devaient, après avoir traversé la ville, sortir par l'autre. Bonivard, en l'apprenant, avait branlé la tête. « Il en sera de « Genève comme de Troye, avait dit le classique « prieur; les Savoyards entrés par ruse, comme les « Grecs de Sinon, resteront ensuite par force. » Ce

[1] Lévrier, *Hist. chronol. des comtes de Genevois*, II, p. 166. — *Les Mamelouks de Genève*, msc.— Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 553.— Savyon, *Annales*, p. 89.

fut en effet ce qui arriva; toute l'armée se casa immédiatement dans la ville. Les bandes du Faucigny, qui étaient les plus terribles, s'établirent à Saint-Gervais par les ordres du duc; celles du pays de Vaud à Saint-Léger, jusqu'à l'Arve; celles du Chablais, au Molard et le long du Rhône; celles de Savoie et du Genevois au bourg de Four et dans le haut de la ville. La noblesse se logea dans les meilleures maisons qui se trouvaient surtout entre Rive et le Molard. Le duc lui-même s'établit aussi sur la rive gauche, près du lac, dans la maison de Nice, qui appartenait à Bonivard. Le comte, nommé par son frère commandant de la place, fixa à l'hôtel de ville son quartier général. Genève était prise; le duc de Savoie s'en était rendu le maître par un parjure, et il entendait le demeurer. Plusieurs citoyens crurent leur patrie perdue pour toujours. Les plans formés depuis tant d'années, et même de siècles, étaient réalisés; le despotisme, triomphant dans Genève, allait y fouler aux pieds les lois, la constitution, la liberté. Les Savoyards avaient vu de loin, dans cette ville, du haut de leurs montagnes, un feu qui les inquiétait, dont les flammes pouvaient se propager et consumer les constructions vieillies qu'avaient élevées leurs pères. Ils allaient étouffer les flammes, éteindre les tisons, disperser les cendres; et le duc, son beau-frère l'Empereur, son neveu François Ier, pourraient, à leur gré, opprimer leurs sujets, mettre à mort les martyrs, favoriser les désordres des nobles et des moines, et dormir tranquillement sur leur chevet.

Les princes savoyards, en effet, se comportaient

comme dans une ville prise d'assaut. Le soir même du 5 avril, le comte de Genevois fit enlever les canons braqués sur les remparts, les plaça autour de son logis, et les fit charger pour être prêt à tirer contre les citoyens; l'hôtel de ville devenait ainsi la citadelle qui maintiendrait Genève dans l'obéissance. Malgré ces précautions, le comte était inquiet; il avait violé ses serments, et il avait affaire, il le savait, à des hommes énergiques. Il ne se coucha pas, et à deux heures de la nuit, ses officiers, par son ordre, vinrent frapper à la porte des quatre syndics et leur commandèrent de se rendre immédiatement à l'hôtel de ville. « Remettez-moi les clefs « des portes, dit le comte, des boulevards, de l'ar- « senal et des magasins de munition. » Si les magistrats s'étaient vraiment imaginé recevoir les Savoyards comme des amis, il fallut bien alors que leur sotte illusion cessât et que le bandeau leur tombât des yeux. Mais comment résister? L'armée remplissait toute la ville, et les citoyens étaient divisés; les syndics firent ce qu'on leur demandait. Le fanatisme des déloyaux mamelouks ne fut pas encore satisfait. Cartelier, Pierre Joly, Thomas Moyne et d'autres, se mettant à la suite du terrible Montrotier, qui voulait *museler* complétement les genevois, parcoururent les rues, les places, les églises, et commencèrent à arracher les loquets et les serrures des chaînes et des portes de la ville, et même les battants des cloches. En vain les syndics voulurent-ils les arrêter, l'effraction continua. Ces malheureux n'oublièrent pas une rue, et ayant ainsi *désossé* Genève, qu'ils voulaient mettre en *pâte et*

en hachis, ils portèrent au duc tous ces fers. « C'est « en signe, dirent-ils en les déposant devant lui, « c'est en signe de vraie rémission de la juridiction « de la ville, et afin d'intimider les rebelles et de « leur ôter tout espoir de secours. Genève est aux « pieds de Votre Altesse. » Ceci se passait avant jour[1].

Enfin le mercredi 6 avril 1519 commença, et cette journée ne fut pas moins triste que la précédente. Les soldats savoyards, oubliant qu'ils ne devaient leur succès qu'à la violation la plus honteuse des promesses les plus sacrées, ivres à la fois de haine et d'orgueil, se mirent à jouer le *væ victis!* On sait les désordres auxquels les armées indisciplinées de cette époque avaient coutume de se livrer dans les villes prises d'assaut. Les soldats ducaux, moins cruels mais plus burlesques, donnèrent dans le sac de Genève quelques-unes de ces comédies que les Impériaux jouèrent huit ans plus tard dans le sac de Rome. Les bourgeois, se réfugiant au galetas, avaient cédé leurs lits de plumes aux soldats. Ceux-ci dormirent d'un profond sommeil; puis, le matin, pour se dédommager de ce qu'il n'y avait pas eu de bataille, ils en livrèrent une d'un genre nouveau. En guise de boulets, ils se jetèrent des coussins à la tête; prenant l'édredon pour ennemis, et tirant l'épée, ils l'y enfoncèrent courageusement jusqu'à la poignée; — ce furent les plus grands coups portés durant cette

[1] *Les Mamelouks de Genève*, msc. — Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 234, 264. — Spon, *Hist. de Genève*, I, p. 327.

guerre par les soldats de Charles III. — Alors, voulant poursuivre leurs burlesques plaisanteries, ils secouèrent aux fenêtres leurs lits de plume, et suivirent, avec de grands éclats de rire, les évolutions que le duvet faisait dans les airs. Puis ils demandèrent la clef de la cave; ils se formèrent en cercle autour des tonneaux, les saignèrent abondamment, et chantèrent à gorge déployée en buvant tout leur saoul. « Enfin, dit une chronique, « ils tiraient la broche, c'est-à-dire ils versaient le « vin de manière à ce que la cave en fût remplie; « et remontant en chancelant dans les maisons, ils « rudoyaient ceux qu'ils rencontraient, parcouraient « les rues en poussant des cris, faisaient des dis- « cours pleins de vanteries, et se livraient à mille « violences. » A Rome les Impériaux se moquaient de la papauté; à Genève les soldats ducaux, ivres de vin et de joie, foulaient aux pieds l'indépendance et triomphaient de la liberté. Mais tout à coup on sonne l'alarme, ces rodomonts s'imaginent que les Genevois vont se défendre, et les plus grands hâbleurs étant d'ordinaire les plus grands poltrons, tous détalent; l'un se sauve à droite, l'autre à gauche; plusieurs courent vers la rivière, et se cachent sous les moulins; de mieux avisés cherchent d'autres retraites[1]. Ce n'était qu'une fausse alarme; le comte du Genevois lui-même, mécontent de leur conduite, la leur avait donnée pour leur servir de leçon.

[1] « Jusque dans les lieux privés qui étaient sur le Rhône. » (Savyon, *Annales*, p. 90.)

Pendant ce temps les mamelouks étaient nuit et jour en séance, au « petit poële, » avisant aux meilleurs moyens d'étouffer pour jamais dans Genève l'indépendance nationale. Ils croyaient que la ville n'appartiendrait jamais à la Savoie, tant que ceux qui avaient voté l'alliance avec Fribourg seraient en vie. Un roi de Rome, se promenant dans son jardin, coupait avec sa baguette les têtes des pavots les plus élevés. Les conjurés, décidés à profiter des leçons de l'histoire, se mirent à discuter la liste des proscrits, et y placèrent les quatre syndics, les vingt et un conseillers, et quelques autres citoyens notables, de manière à faire la quarantaine. Voulant finir promptement cette affaire, quelques mamelouks se rendirent vers l'exécuteur des hautes œuvres, et « lui demandèrent combien il prendrait « pour quarante têtes? » Il paraît que cet homme demanda plus que les têtes ne valaient, selon l'appréciation qu'ils en avaient faite; les documents contemporains nous apprennent qu'ils « marchan- « dèrent. » Trois chroniques du temps, dignes de confiance, rapportent cette dégoûtante visite au bourreau [1]. Le bruit s'en répandit, et tout Genève trembla. Quelques-uns de ceux qui savaient être sur la liste, se cachèrent çà et là... « Chose bien « sotte, disaient quelques-uns. Sans Dieu, les places « les plus secrètes ne sont que cachettes de petits « enfants qui se mettent les doigts sur le nez, et « pensent que personne ne les peut voir. » Les plus

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 356. — Michel Roset, *Chron.*, msc., livre Ier, chap. XCIX. — *Les Mamelouks de Genève*, msc., p. 140.

courageux huguenots s'indignèrent; au lieu de se cacher, ils ceignirent leur épée, levèrent la tête et traversèrent fièrement les rues. « Mais on leur fit « *sentir la corde.* » Est-ce à dire qu'on les en frappa ou seulement qu'on les en menaça? Je l'ignore. « Sur ce, continue Savyon, n'y avait autre remède « que de se recommander à Dieu [1]. »

Berthelier et ses amis entouraient Marty. Ils lui représentaient qu'au moment où le duc avait fait de belles promesses, il ne pensait qu'à les violer; ils ajoutaient que certainement ce prince parjure rendrait compte de son crime. Le Fribourgeois, à la fois honteux et indigné, se rendit vers le duc et lui dit : « Comment l'entendez-vous, Monseigneur? Me « voulez-vous faire réputer pour un traître? J'ai « votre parole. Vous m'avez fait donner à ceux de « Genève assurance de votre bon vouloir; ils vous « ont, en conséquence, ouvert leurs portes à *la* « *bonne foi;* sans quoi vous ne seriez point entré « sans moufles (sans soufflets). Mais maintenant « vous rompez votre promesse..... Certainement, « Monseigneur, mal vous en adviendra. » Le duc embarrassé, dépité, ne pouvant se justifier, se mit en colère, et jeta à l'ambassadeur fribourgeois la plus grossière insulte : « Allez, » lui dit-il en l'apostrophant avec une si sale vulgarité que l'histoire ne peut transcrire ses expressions, « ôtez-vous de « ma présence [2] ! »

Pourtant cette démarche fit réfléchir Charles; il

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 356. — Savyon, *Annales*, p. 90.
[2] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 356. — Manuscrit de Gautier.

résolut de colorer ses violences. C'est pourquoi ayant mis sur pied ses hommes d'armes, il convoqua un conseil général. Il n'y vint que les mamelouks, encore n'y étaient-ils pas tous; malgré le petit nombre, ces partisans ducaux, réunis au milieu des arquebuses, n'hésitèrent pas à renoncer au nom de Genève à l'alliance avec Fribourg.

Aussitôt le duc poursuivit son triomphe, et voulant faire sentir la main d'un maître, il ordonna, le jeudi 7 avril au matin, que des huissiers et des hommes d'armes se réunissent autour du héraut de la ville, et que l'on fît une *criée* (c'est le mot du temps) avec un surcroît de forces et d'appareil. « Oyez! oyez! oyez! dit le héraut, de la part de « notre très redouté prince et seigneur, Monsei- « gneur le duc de Savoie. Que personne de vous « autres, sous peine de trois coups d'estrapade, ne « soit si osé que de porter aucune arme offensive ni « défensive. Que nul ne soit si hardi que de sortir « de sa maison, quelque bruit qu'il se fasse, et « même de mettre la tête à la fenêtre sous peine de « la perdre. Quiconque fera résistance aux ordres « de Monseigneur sera pendu aux fenêtres de sa « maison. » Tels étaient l'ordre et la justice établis par le duc Charles[1]. On eut dit que pour effrayer les Genevois, il voulait qu'ils ne pussent sortir de leurs maisons sans marcher au milieu de ses victimes. La criée continuait de place en place; et la foule augmentait peu à peu. Tout à coup, on vit

[1] *Les Mamelouks de Genève*, msc., p, 142. — Chronique de M. Roset, msc., livre Ier, chap. xcix. — Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*. Interrogatoire de Cartelier. II, p. 255.

un certain mouvement parmi le peuple. Quelques hommes isolés paraissaient; leur allure avait quelque chose de mystérieux; ils parlaient à leurs amis, mais à l'oreille. Bientôt l'agitation augmente; elle se communique de proche en proche; l'un donne des signes de joie, l'autre de terreur. Enfin le mystère se dévoile : « Fribourg! s'écrient quelques « voix; l'armée de Fribourg approche! » A ces mots le héraut de ville, les hommes d'armes, les mamelouks et les Savoyards qui l'accompagnaient, s'arrêtent; ils s'informent; ils apprennent qu'un courrier vient d'arriver du pays de Vaud; ils se débandent... Huguenots et mamelouks se dispersent dans la ville et y répandent la grande nouvelle : « Les Suisses! les Suisses! » et l'on répond de tous côtés : « Vivent les huguenots! » Ainsi ladite criée « ne se put achever par toute la ville, » dit un manuscrit contemporain [1].

Besançon Hugues, ayant échappé à tous les dangers de la route, était arrivé à Fribourg, et sans se donner le temps de reprendre haleine, il avait paru aussitôt devant le conseil. Il avait décrit la perfidie et les violences de Charles, la désolation et les dangers de Genève; il avait montré cette ville sur le point d'être annexée à la Savoie, et les chefs de la république près d'être livrés à la mort. Si Fribourg ne se hâtait, il ne trouverait plus que leurs têtes, pendues aux portes de la ville, comme celles de Navis et de Blanchet. Les regards du généreux

[1] *Les Mamelouks de Genève*, msc., p. 143. — Michel Roset dit de même, msc., livre Ier, ch. c.

citoyen, l'animation de toute sa personne, l'éloquence de son appel, enflammèrent tous les cœurs. Les yeux se remplirent de larmes, et les mains des hommes de Fribourg se portèrent sur la garde de leur épée[1]. Un régiment bien armé partit aussitôt pour Genève. Ce ne fut pas tout; l'élite de la jeunesse accourait de toutes parts, et l'armée se monta bientôt à cinq ou six mille hommes. Étant entrée dans le pays de Vaud, elle se saisit du gouverneur de Son Altesse, le sire de Lullins. « Écrivez à votre « maître, lui dirent les chefs de Fribourg, qu'il ne « fasse aucun mal à nos combourgeois; que votre « tête nous répond des leurs. Au reste, nous allons le « festoyer à Genève. » Bientôt les drapeaux libérateurs flottèrent sur les collines qui dominent le lac. Alors un grand nombre de jeunes hommes du pays de Vaud se réunit autour d'eux; et l'armée se présenta devant Morges, avec treize à quatorze mille combattants. A leur approche, les habitants de cette ville, dévoués au duc, se jetèrent effrayés dans des barques et s'enfuirent en Savoie; les Fribourgeois entrèrent dans leurs maisons vides, et y attendirent la réponse de Son Altesse[2].

Le gouverneur de Lullins ne manqua pas d'avertir son maître, et c'était ce message qui avait interrompu la *criée*. Le duc, à la fois violent et pusillanime, fut épouvanté, et devint tout à coup aussi humble qu'il avait été insolent. Envoyant querir l'ambassadeur de Fribourg, il lui parla comme à un

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 294. — Spon, *Hist. de Genève*, I, p. 328.

[2] *Les Mamelouks de Genève*, p. 143. — Savyon, *Annales*, p. 91.

bon ami : « Courez au camp de Morges, lui dit-il, « apaisez ceci ; faites de grâce que vos seigneurs « s'en retournent. » Marty, qui n'avait pas oublié l'insulte grossière de Charles, lui répondit aigrement : « Pensez-vous qu'un..... tel que moi puisse « faire battre en retraite une armée?... Chargez vos « gens de porter vos bourdes [1]. » Alors le duc toujours plus effrayé envoya M. de Maglian, capitaine de la cavalerie, garder le passage de Nyon, et « changeant de chanson, » il fit publier dans toute la ville que « nul ne soit si osé ni si hardi de faire « ni mal ni déplaisir à personne de Genève, sous « peine de la *hart* » (d'être étranglé). En même temps le sieur de Saleneuve, et un autre conseiller de Son Altesse, se rendirent au conseil général, mais sans baguettes, sans houssines, et avec un sourire bienveillant sur leurs faces. Là, après avoir assuré le peuple de l'amour que le duc lui portait, ils demandèrent que l'on envoyât à Morges deux citoyens pour déclarer aux Fribourgeois que le duc ne ferait aucun mal à Genève. Deux mamelouks, Tacon et de Lestelley, partirent [2].

Tout changeait dans Genève. Le projet de livrer quarante têtes était abandonné, au grand regret de Cartelier, qui disait plus tard : « Quel dommage ! sans « ces... Fribourgeois ou l'eût exécuté [3]. » Les hugue-

[1] « Manda li de votre gen, qui porton votre jangle, » dit-il dans son patois de Fribourg. (Savyon, *Annales*, p. 91.)

[2] *Les Mamelouks de Genève*, msc., p. 143. — Savyon, *Annales*, p. 91. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 357. — Manuscrit de Gautier. — *Le Citadin de Genève.*

[3] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève.* Interrogatoire de Cartelier. II, p. 247. — Savyon, *Annales*, p. 92.

nots reprenant courage « *faisaient barbe* aux Fauci-« gnerans et autres gens d'armes [1]. » Les habitants du faubourg de Saint-Gervais, fort enclins à la raillerie, assaillaient leurs hôtes de chansons, d'épigrammes et de sarcasmes. Les huguenots imposaient à leurs hôtes un jeûne rigoureux (on était en carême), et ne leur donnaient pour *pitance* que de petits poissons appelés *besolles* (maintenant *féras*). « Vous êtes trop bons chrétiens, disaient-ils ironi-« quement aux Savoyards, pour faire gras mainte-« nant. » Aussi appela-t-on par moquerie cette expédition *la guerre des Besolles;* ce nom lui est resté dans les chroniques du temps.

On ne s'entendait pas à Morges. Besançon Hugues et Malbuisson, disaient à Fribourg d'aller en avant ; Tacon et de Lestelley lui disaient d'aller en arrière. Et comme les chefs hésitaient, les députés des cantons arrivèrent et proposèrent un terme moyen : que la Savoie retirât ses troupes et Fribourg son alliance. C'étaient Zurich, Berne et Soleure qui cherchaient ainsi à profiter de l'occasion, pour retirer à Genève le seul secours qui, après Dieu, pouvait le sauver. Les huguenots, abandonnés des cantons, restèrent stupéfaits. « Renoncez, leur répétait-on, à l'alliance avec « Fribourg, *sans préjudice des libertés.* » « Mais ils ne « le voulaient, dit Bonivard ; or, ils avaient le plus « de voix. » La majorité réelle du peuple ne consentit donc point à cette proposition funeste, mais il paraît bien qu'elle fut agréée de nouveau par un fantôme de conseil général auquel n'assistaient que des ma-

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 357.

melouks. Cela fait, le duc se hâta de sortir de Genève, avec moins de pompe qu'il n'y était entré, — et la peste l'y remplaça[1].

Charles en quittant la ville y laissait de tristes pressentiments. Les Suisses accusaient les Genevois de tumultes et d'insultes et déclaraient étrange, indigne, tout ce qui portait *préjudice* au duc leur illustrissime allié[2]. L'évêque, alors à Pignerol, écrivait aux citoyens : « Etant hors de danger de « ma grosse maladie, je délibère de passer les « monts *pour l'utilité et bien de ma cité*[3]; » or chacun se rappelait qu'il s'était servi des mêmes paroles quand il avait écartelé Navis et Blanchet. Ces signes étaient menaçants, le ciel était gros d'orage. Les citoyens tremblaient pour les têtes les plus précieuses, et des actes affreux allaient augmenter, prolonger leur effroi. « Depuis la guerre de 1519 jus- « qu'en 1525, » dit le savant secrétaire d'État Chouet, « le peuple de Genève fut dans une grande « consternation[4]. »

[1] Registres du Conseil, du 11 avril 1519. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 360. — Savyon, *Annales*, p. 93. — Archives de Genève, nos 913 et 918.

[2] « Insultus et tumultuationes... auctoritati ducis damnum nobis extraneum ei indignum apparet. » (Archives de Genève, msc., n° 912.)

[3] *Ibid.*, n° 886.

[4] Document adressé à lord Townshend (dix-septième siècle). Manuscrit de Berne, H., VI, 57.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

ARRESTATIONS DE BONIVARD ET DE BERTHELIER.

(Avril-Septembre 1519.)

Ni le duc ni l'évêque n'étaient à bout de leurs desseins. Les têtes de Blanchet et de Navis, suspendues sept mois auparavant au noyer, y étaient encore, agitées par tous les vents, et disaient aux passants que la colère des princes n'était point apaisée. L'évêque se demandait si ces bourgeois, qui réclamaient la liberté dans l'État, tarderaient longtemps encore à la réclamer dans l'Église... On parlait de choses fort extraordinaires qui se passaient en Allemagne. Un docteur de Wittemberg en avait appelé du pape à un concile général, et il s'apprêtait à soutenir à Leipzig des thèses où la primauté de l'Église romaine était rejetée comme contraire à l'histoire de onze siècles et au texte de la sainte Écriture. Ces pensées étranges, dignes des Germains, se propageraient-elles, même dans des contrées plus rapprochées de Rome?... Wittemberg et Genève, ces deux petits coins de terre, seraient-ils deux volcans qui ébranleraient le sol tout autour d'eux? Il fallait à tout prix y porter remède et étouf-

fer ces principes de liberté politique et de liberté religieuse qui, si l'on ne s'y prenait pas à temps, pourraient bien opérer dans le monde d'étranges révolutions.

L'évêque, revenu de Turin, n'avait fait que passer à Genève; et fuyant la peste, il s'était réfugié à Ripaille, près de Thonon, d'où il fit entendre aux Genevois les plaintes les plus vives. « Vous ne cessez, leur écrivait-il, de dresser des pratiques pour « satisfaire à l'appétit d'un *tas* de particuliers qui « brassent beaucoup de choses contre leur honneur « et contre moi[1]. » Vers la fin de juin, il se transporta au château de Troches, près de Dovaine. Les principaux mamelouks accoururent dans cet antique manoir[2]. Ils n'avaient pas des idées très claires de ce qui se passait en Allemagne et des conséquences qui en résulteraient pour l'Europe; leur attachement à la cause ducale et épiscopale tenait plutôt à des motifs d'intérêt, de tradition domestique, mais ils sentaient instinctivement qu'un duel était engagé dans Genève entre le temps ancien et le temps nouveau, et que les partisans du premier devaient réunir toutes leurs forces contre ceux du second. Aussi faisaient-ils retentir de leurs grosses voix les salles du château; il s'y tramait d'affreuses conjurations; ces hommes de la féodalité ne reculaient pas devant le crime, quelque

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 274. M. Galiffe rapporte cette lettre à l'année 1517, au temps du procès de Pécolat; il est évident, par le contenu et par les registres du Conseil de la veille (24 mai 1519), qu'elle appartient à l'époque dont nous parlons.

[2] Ce château existe encore et est habité maintenant, je crois, par le marquis de Dovaine.

honnêtes qu'ils fussent d'ailleurs, pour arrêter l'avénement de la liberté. Il y avait un citoyen surtout qu'ils haïssaient, une vie qui devait être immolée. « Premièrement, disaient-ils à l'évêque, il « faut la mort de Berthelier, et de grâce, Monsei- « gneur, que le coup soit prompt. Secondement, il « faut la destitution des conseillers rebelles... Troi- « sièmement, que Votre Grâce vienne dans la « ville..., avec *de bonnes épées!...* » Les mamelouks se chargeaient de trouver de l'emploi pour ces *épées*, et l'évêque disait : « Amen. »

Déjà les rigueurs des princes de Savoie avaient atteint Bonivard. Le jour même où le duc était entré dans la ville, le prieur de Saint-Victor en sortait, sous « un habit dissimulé de moine, » entre deux amis du pays de Vaud, « avec lesquels il avait « grande familiarité, » le seigneur de Voruz et l'abbé de Montheron. « Ne craignez rien, lui disait « le dernier, nous irons d'abord à mon abbaye; « puis de là nous vous conduirons à Échallens, ville « ressortissante de Berne, où vous serez en *lieu de* « *sûreté.* » Mais c'était dans un tout autre *lieu de sûreté* qu'on le menait. Le prêtre (Montheron) et le gentilhomme (Voruz) avaient fait ensemble leur compte. Ils s'étaient dit que nul dans Genève n'était plus haï de l'évêque et du duc que Bonivard; qu'à leurs yeux il était, non un Genevois, mais un Savoisien qui trahissait son prince; en sorte que, pour l'avoir, ces princes donneraient son pesant d'or. Le prieuré de Saint-Victor étant un bon bénéfice, les deux perfides amis avaient donc résolu de proposer un échange; ils mettraient le duc en pos-

session du prieur, tandis que le duc les mettrait en possession du prieuré. Cette maison reviendrait naturellement à l'abbé; mais celui-ci s'engagerait à faire sur le bénéfice, au sieur de Voruz, une pension de deux cents florins par an. La lueur de l'or *affolit* ces misérables, et ils conclurent leur infâme marché. Le gentilhomme et l'abbé paraissaient redoubler de vigilance pour qu'il n'arrivât aucun mal au prieur. Les trois voyageurs étant arrivés à Montheron, situé dans les forêts du Jorat, entre Lausanne et Échallens, le prieur fut conduit courtoisement dans une chambre qui, sans qu'il s'en doutât, devait lui servir de prison. Le lendemain matin, Voruz, à qui Bonivard se fiait comme à son frère, entra dans sa chambre, s'assit en face de lui, et posant une feuille de papier sur la table : « Renoncez, lui dit-il, à « votre prieuré de Saint-Victor, en faveur de « M. l'abbé. — Quoi! s'écria Bonivard effrayé, « est-ce que, sous couverture d'amitié, vous me « dressez des embûches? — Vous êtes notre pri- « sonnier, répondit froidement Voruz; toute tenta- « tive de vous sauver serait vaine. » Bonivard comprit alors dans quelles mains il était tombé. « Ainsi, « dit-il, au lieu de me conduire à Échallens, vous « m'empêchez d'y aller. » Il déclara qu'il ne donnerait pas la main à ce brigandage et refusa nettement de renoncer à son prieuré. « Le duc, » reprit froidement Voruz, « va faire exécuter Berthelier et « ses compagnons; prenez garde; si vous ne faites « pas ce que nous vous disons, nous vous livrerons « en ses mains, et ce sera un huguenot de plus pour « l'échafaud. Vous êtes libre; choisissez : la renon-

« ciation ou la mort! » Bonivard n'avait pas envie de mourir. Quitterait-il sitôt ce monde qu'il aimait passionnément?... Verrait-il brusquement interrompu ce beau rêve de liberté, de philosophie, de poésie, dont les chimères l'avaient si longtemps bercé?... Il consentit à tout. « Bien! » dit Voruz en prenant la renonciation que le prieur avait signée; et sortant, il ferma la porte à clef. Bonivard, qui se croyait libre, maintenant qu'il était devenu pauvre, dut apprendre que les compassions des méchants sont cruelles. Il fut aussitôt livré par Voruz et l'abbé au duc, qui le fit conduire à Gex par le capitaine de ses gardes. En vain l'ancien prieur disait-il que toute sa faute était d'être l'ami des huguenots et des Suisses; Charles, aux yeux duquel c'était un grand crime, le fit enfermer dans le château de Grolée[1], sur les bords du Rhône, à deux lieues de Belley. Ce premier emprisonnement, qui dura deux ans, fut un avant-goût de sa captivité, plus dure et plus longue dans le château de Chillon. Le duc mit l'abbé en possession du prieuré de Saint-Victor; Voruz reçut ses deux cents florins; les méchants triomphèrent, et Bonivard se livra, dans la solitude, à de sombres pensées. Était-ce donc au fond d'un obscur cachot que devaient commencer les temps nouveaux de la lumière et de la liberté?

Le duc ayant frappé le premier coup, c'était le tour de l'évêque. Il prenait ses vacances; il allait

[1] Grolée est maintenant dans le département de l'Ain. — Savyon, *Annales*, p. 89. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 353. — Notice du docteur Chaponnière, Mém. d'archéologie, IV, p. 54. — Manuscrits de Bonivard.

de Ripaille à Troches, de Troches au château de Bonne, de là en d'autres lieux voisins, et mettait tout son zèle épiscopal à recruter des soldats. En effet, le 16 août, des paysans de ces campagnes, venus à Genève pour le marché, annonçaient que l'évêque rassemblait des gens de guerre pour entrer dans la ville. Le syndic De la Mare et l'un de ses collègues, alarmés sur l'avenir de la communauté, partirent aussitôt pour Bonne, et recommandèrent la ville à la douceur épiscopale de Jean. « Hélas! di-« rent-ils, elle est frappée à la fois du double fléau « de la peste et de l'épée. » Le prélat, aussi menteur que son cousin, répondit : « On vous a trom-« pés, Messieurs; sans doute j'entrerai demain dans « Genève, mais seulement avec cent ou cent cin-« quante hommes de pied pour ma garde. Je veux « y vivre joyeusement avec les citoyens, et protéger « chacun dans son bon droit[1]. » De la Mare et son ami crurent ce que Jean de Savoie leur disait, et vinrent le rapporter. On fut un peu rassuré dans la ville; ce petit évêque, faible et fluet, qui avait l'air d'un mort, ne paraissait pas bien redoutable. On résolut au moins de cacher le mécontentement et les craintes qui étaient au fond des esprits. « Que « les boutiques soient fermées comme en un jour de « fête, dit le conseil, et que tous ceux qui ont des « chevaux aillent au-devant de Monseigneur! »

Le samedi 20 août 1519, les syndics et la plus grande partie de la ville étaient sur pied. A quatre heures après midi, on vit paraître l'escorte de

[1] Registres du Conseil du 19 août 1519, msc.

l'évêque; le perfide prélat, qui venait mettre à mort les plus nobles d'entre les citoyens, regardait d'un air narquois la belle réception qui lui était faite. Six cents soldats, hommes rudes et vigoureux, entouraient le pasteur de Genève; « l'évêque avait « jugé ce nombre nécessaire, disent les annales, « pour prendre Berthelier. » Les Genevois, se rappelant que Jean ne devait amener avec lui que cent ou cent cinquante hommes d'armes, comptaient... et en trouvaient six cents. Ils comprenaient que l'entrée du prélat était une seconde édition de l'entrée de Son Altesse. Le bâtard, satisfait du bon accueil qu'il recevait, se rendit immédiatement dans son palais, et fit convoquer sans délai pour le lendemain le conseil général. La tristesse était dans les cœurs.

Le dimanche matin, le peuple s'étant réuni, l'évêque parut entouré de ses conseillers et de ses courtisans. Il semblait n'avoir qu'un souffle de vie, mais ses regards mornes et farouches annonçaient des mesures sévères. « Monseigneur, dit son official, « n'ayant plus de longs jours à vivre, veut que toutes « choses soient mises en ordre avant son décès. Il a « donc pris avec lui des gens de guerre, afin de corri- « ger quiconque serait assez fou pour lui résister[1]. »

Ayant lancé cette parole menaçante, l'évêque retourna précipitamment dans son palais et s'y renferma deux jours sans donner signe de vie. Il avait choisi sa première victime, et ruminait silencieusement sur les moyens de l'immoler. « Il se tint coi, « dit Bonivard, veillant sur Berthelier, qu'il tenait

[1] *Les Mamelouks de Genève*, msc., p. 149.

« pour le bélier du troupeau. » Pendant ce temps, ses satellites ne se tenaient pas *cois*. Logés chez les huguenots, ils leur prenaient tout ce qu'ils pouvaient emporter ; si on leur résistait, ils usaient de paroles outrageuses ; ils allaient çà et là à la maraude ; mais l'évêque ne sortait pas de son silence et de son immobilité. Ce silence épouvantait toute la ville, et chacun attendait ce qui allait advenir[1].

Un seul homme dans Genève avait le cœur paisible et le regard serein, c'était Berthelier. Il n'avait voulu prendre la fuite ni lors de l'entrée de Charles, ni lors de l'entrée du bâtard ; en vain le conjurait-on encore de se retirer à Fribourg ; tout était inutile. Il s'attendait à la mort ; la *piperie* de l'espérance, comme on parlait alors, ne l'amusait pas. « Le loup est dans la bergerie, lui disait-on, et « c'est vous qui serez sa première victime. » Berthelier entendait, souriait et passait outre. Selon lui, il ne pouvait y avoir aucun mal dans la vie, pour celui qui a compris que la privation de la vie n'est pas un mal. Il attendait avec calme cette fin tragique qu'il avait lui-même annoncée ; chaque jour il s'exposait aux coups de ses ennemis. Depuis l'arrivée de l'évêque, « il allait et venait partout « comme devant ; on eût dit qu'au lieu de fuir la « mort, il lui courait après[2]. »

Hors de la ville, dans un lieu solitaire appelé alors Gervasa (nom dont on a fait maintenant les *Savoises*), était une paisible prairie, que le Rhône bai-

[1] *Les Mamelouks de Genève*, msc.

[2] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 362. — Galiffe, *Notices biographiques*, I, p. 10. — Savyon, *Annales*, p. 96.

gnait de ses eaux rapides; c'était la retraite favorite de Berthelier. Eloigné des bruits de la ville, assis sur les rives pittoresques du Rhône, voyant ses eaux bleues courir avec vitesse à ses pieds, il pensait à la rapidité du temps, et portant sur l'avenir un regard sérieux... il se demandait quand Genève serait libre. « Tous les jours il avait coutume d'y « aller s'ébattre, disent des annales, et il ne laissa « pas de le faire quoiqu'il eût alors tant d'ennemis « dans Genève[1]. »

Le mardi 23 août, il sortit vers six ou sept heures, pour aller prendre l'air du matin dans sa retraite chérie[2]. Berthelier n'avait pas quarante ans; tout lui annonçait que sa fin était proche; mais il s'apprêtait à faire, sans passion et sans frayeur, le passage de la vie à la mort. Cet énergique et redouté citoyen se mit à jouer, mais avec douceur et sérieux, sur le bord de la tombe. Il possédait une petite belette « qu'il avait en délices. » « Pour plus « grande *méprisance* de ses ennemis, » il avait pris ce gentil « animal dans son sein, et il s'en allait ainsi « à son jardin s'amusant avec lui. » Le vidame, qui connaissait ces promenades matinales, avait donné ordre à un certain nombre de soldats de se poster hors des murs de la ville, tandis que lui-même, restant au dedans, se réservait de prendre Berthelier par derrière. Au moment donc où celui-ci allait

[1] Savyon, *Annales*, p. 97. Savyon appelle cet endroit Péricua.

[2] Les Registres du Conseil portent, sous la date du *mardi* 23 août, *l'emprisonnement fait aujourd'hui;* Bonivard parle du *lundi* à six heures. Il se pourrait que cette arrestation ait eu lieu le lundi soir; mais nous nous sommes tenu aux Registres du Conseil dont l'exactitude doit être supérieure à celle de Bonivard, alors absent de Genève.

Digitized by Google

sortir, la troupe qui l'attendait s'avança. Berthelier, « toujours *botté* et prêt à partir pour les rivages inconnus de l'éternité, » ne songea pas à rentrer dans la ville, à appeler les enfants de Genève; il ne se détourna point de son chemin, il continua à caresser doucement sa belette qui, vive et agile, remuait avec crainte ses petits yeux noirs, et « che« mina droit contre les hommes d'armes, aussi « fièrement que si c'était lui qui allât les prendre[1]. » Ils se rencontrèrent, dit un manuscrit sous les Crets (la treille) devant l'hôtellerie de l'Oie[2], et le vidame qui descendait les Crets sur sa mule, l'atteignant en même temps, lui mit la main sur l'épaule, en disant : « Au nom de Monseigneur de Genève, je « vous arrête... » et s'apprêta à lui ôter son épée. Berthelier, qui n'avait qu'à donner un coup de son terrible sifflet pour rassembler de passionnés défenseurs, demeura calme, sans désir de vengeance, et remit tranquillement son glaive au vidame, se contentant de lui dire avec une noble fierté : « Pre« nez garde à ce que vous ferez de cette épée, car « vous en rendrez compte. » Aussitôt le vidame le plaça au milieu de ses soldats, et Berthelier se mit en marche ayant toujours avec lui sa belette; la petite bête effrayée glissait sa tête mignonne dans le sein de son maître, et celui-ci la rassurait par de tendres caresses. Il arriva ainsi au château de l'Ile, et le vidame, mettant partout des gardes, même jusque dans la chambre du prisonnier[3], l'enferma dans la

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 369.
[2] *Les Mammelus de Genève*, msc., p. 149.
[3] Registres du Conseil du 23 août. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 362.

tour dite de César. Le lieu même où des murailles avaient jadis été élevées par le destructeur des libertés de Rome, était celui où le citoyen, humble, presque inconnu, qui fut pourtant l'un des fondateurs des libertés modernes, devait trouver une sanglante prison[1].

Berthelier, enfermé dans cette forteresse, environné de gardes qui se promenaient en long et en large dans sa chambre et autour du château, se sentait plus libre qu'eux tous. Nous ne disons pas qu'il ait eu la liberté que le christianisme donne; peut-être était-ce dans les *Tusculanes* de Cicéron plus que dans l'Evangile qu'il avait puisé le calme dont son âme était remplie; toutefois il est impossible de ne pas reconnaître en lui un sentiment noble, sérieux, nous dirions presque chrétien. En voyant la mort s'approcher, il se disait que le tout était de lui ôter son masque, puisque au-dessous se trouvait la figure d'un ami. Mourir... qu'est-ce que cela? Le moindre des soldats ne s'y expose-t-il pas sur le champ de bataille? La mort qu'il allait endurer pour l'indépendance de sa patrie n'était-elle pas mille fois plus glorieuse et plus douce que celle d'un mercenaire?

« Dulce et decorum pro patria mori[2]. »

Cependant son cœur était agité. Ces belles campagnes qu'il aimait tant, ces rives gracieuses du lac et du Rhône, ces monts dont le soleil couchant en-

[1] « A lacu Lemano, qua in flumen Rhodanum influit..... præsidia disponit, castella communit. » (Cæsar, *de Bello Gallico*, lib. I.)
[2] Horace, *Odes*.

flammait les glaces éternelles, ces amis dont il était l'idole, sa patrie, surtout, et la liberté qu'il avait voulu conquérir pour elle... toutes ces images se présentaient à lui dans sa prison et remuaient profondément son cœur. Mais bientôt il revenait à des pensées plus calmes; il espérait que sa mort pourrait amener la délivrance de Genève, et il retrouvait son courage. Toutefois il était sans bravade et ne montrait aux soldats qui l'entouraient qu'une âme simple et candide. Son petit animal favori se jouait encore sur son sein; étonnée de ce qui l'entourait, la belette ouvrait au moindre bruit ses courtes et larges oreilles. Berthelier lui souriait et la caressait. « Pour mieux se moquer de ses gardes, « dit le prieur de Saint-Victor, il se jouait à sa be- « lette[1]. » Bonivard, enclin à prendre les choses par leur mauvais côté, voyait une moquerie où il n'y avait que de la débonnaireté. En effet les gardes, hommes durs et violents, touchés de tant de patience et de courage, dirent à Berthelier : « Deman- « dez grâce à Monseigneur. — Quel seigneur? — « Monseigneur le duc de Savoie, votre prince et le « nôtre. — Il n'est point mon prince, répondit-il; « mais quand il le serait, je ne lui demanderais pas « grâce, car je ne me suis point *méfait*. C'est aux « méchants de demander grâce, et non pas aux gens « de bien. — Alors, il « vous fera mourir, » dirent les gardes. Berthelier ne répondit pas. Mais quelques moments après, s'approchant de la muraille, il y écrivit ces paroles : *Non morior sed vivam et*

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 369.

narrabo opera Domini. « Je ne mourrai pas, mais je « vivrai et je raconterai les œuvres du Seigneur. » Ce passage du psaume CXVIII^e, où le Messie parle par la bouche de David, indique au moins dans Berthelier une certaine connaissance des saintes Ecritures; peut-être même montre-t-il que c'était en Dieu que son âme s'était déchargée de tous ses soucis[1].

Au moment (1519) où des chrétiens, s'appuyant sur la Bible, s'élevaient à Wittemberg contre le pouvoir absolu dans l'ordre spirituel, des citoyens, s'appuyant sur les chartes antiques de la liberté, s'élevaient à Genève contre le pouvoir absolu dans l'ordre temporel. Il n'y eut pas alors fusion de ces deux principes. Luther ne devint peut-être pas libéral; Berthelier ne devint sans doute pas protestant. Mais ce grand citoyen, en présence de la mort, chercha ses consolations dans la Parole de Dieu et non dans les rites du prêtre, ce qui est l'essence du protestantisme. Le passage qu'il écrivit sur la muraille se rapporte à la résurrection du Sauveur. Berthelier trouva-t-il dans cette transformation du roi des fidèles, une raison solide d'attendre pour lui-même une résurrection, une transformation glorieuse? Espéra-t-il, après le monde présent, un monde glorifié d'une beauté impérissable, demeure éternelle des enfants de Dieu? — Nous aimons à l'espérer.

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 363. — Savyon, *Annales*, p. 97. — Spon, *Hist. de Genève*, I, p. 343.

CHAPITRE VINGTIÈME.

PHILIBERT BERTHELIER MARTYR DE LA LIBERTÉ.

TERREUR ET OPPRESSION DANS GENÈVE.

(Août et Septembre 1519.)

Le prisonnier fut bientôt arraché à ses salutaires pensées par la venue des officiers de justice. Selon le droit de Genève, il ne pouvait être jugé que par les syndics, mais le bâtard avait garde de ce tribunal légitime, et ne trouvant aucun homme de probité qui voulût se charger d'une procédure inique, il donna une commission de prévôt à un homme de Chambéry, résidant alors à Genève, « ancien arracheur de dents, » disent les écrits contemporains, nommé Jean Desbois. Ce juge improvisé, fier de ses fonctions, voulut commencer l'interrogatoire. « Quand MM. les syndics qui « sont mes juges m'interrogeront, je leur répondrai, « dit Berthelier, mais non pas à toi, à qui il n'ap- « partient pas de le faire. — Je reviendrai dit « Desbois, après cet essai inutile, et je vous somme « de me répondre alors. » Le prévôt alla annoncer à l'évêque le début peu satisfaisant de ses hautes

fonctions[1]. L'émotion était universelle dans Genève. L'ami des libertés, le fondateur de la ligue *Qui touche l'un, touche l'autre*, était près de payer de sa vie son enthousiasme pour l'indépendance. Les esprits hardis, qui bravaient les vieilles tyrannies, voulaient que l'on regardât l'acte de l'évêque comme un brigandage (ce qu'il était en effet), et que l'on prêtât main-forte à la loi, en délivrant Berthelier. Mais les magistrats préféraient une marche plus modérée. Le grand conseil s'était assemblé en toute hâte; les syndics, sur sa demande, se rendirent vers l'évêque. « Monseigneur, lui dirent-ils, Berthelier « a été acquitté conformément aux lois; maintenant « il est arrêté sans accusateur, sans information « préalable. S'il est innocent, qu'on le mette en « liberté; s'il est coupable, que son jugement nous « soit remis; ne permettez pas dans votre ville « l'infraction des franchises. — Il est vrai, dit l'é- « vêque, qu'il n'y a pas d'accusateur, mais la re- « nommée en tient lieu; pas d'information préalable, « mais la notoriété du fait la remplace; quant aux « juges que cela concerne, l'injure ayant été faite « au prince, c'est à ses officiers à la poursuivre. » Ayant traîné la brebis dans sa tanière, le loup ne voulait pas s'en départir[2].

Quand on apprit ce déni de justice, le parti le plus énergique se fit hautement entendre. On demandait s'il y avait un devoir plus sacré que de

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 363. — Spon, I, *Hist. de Genève*, p. 344. — Savyon, *Annales*, p. 98.

[2] Registres du Conseil, msc., 23 août 1519. — Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 146.

délivrer l'innocence? si le peuple pouvait voir avec indifférence des droits qui lui appartenaient de temps immémorial, foulés aux pieds par un prince qui avait juré de les défendre? L'évêque et les siens, craignant que l'orage n'éclatât, résolurent d'expédier promptement le *rebelle*. L'affaire ne dura pas deux jours, comme le dit Bonivard; tout se fit en un seul, le 23 août, entre six ou sept heures du matin et quatre heures après midi[1]. Berthelier s'aperçut de ce qui se préparait; mais son calme ne lui fit pas défaut. Il se rappelait que, selon quelques sages de l'antiquité, le sacrifice volontaire que des hommes innocents font de leur vie, par amour pour leur peuple, a une puissance mystérieuse pour le sauver. Ne l'avait-on pas vu chez les Grecs et les Romains? Et chez ces confédérés même, que Berthelier avait tant aimés, ne fut-ce pas en enfonçant dans sa poitrine les lances de l'ennemi qu'Arnold de Winkelried délivra la Suisse?... Mais si Berthelier voulait sauver Genève, Genève voulait sauver Berthelier. Des esprits justes, amis du droit, soutiens des franchises jurées aux citoyens, comprenaient que les lois antiques de l'État méritaient plus de respect que le despotisme d'un prince parjure et cruel. Le château où se trouvait le libérateur, propriété particulière de la maison de Savoie, avait dès longtemps été mis par elle à l'abri d'un coup de main; mais Champel, lieu ordinaire des exécutions, était à une certaine distance de la ville; le

[1] Comparez les Registres du Conseil des 23 août 1519 et 1526. M. Galiffe fils a déjà signalé cette erreur de Bonivard (*Besançon Hugues*, p 245).

moment où il y serait mené serait le temps favorable. A peine Berthelier aura-t-il fait cent pas hors du pont de l'Ile, que les huguenots, se levant comme un seul homme et débouchant de tous côtés, l'arracheront à des bourreaux qui ne sont que des assassins devant la loi des hommes et la justice de Dieu.

Ces bruits parvinrent au bâtard, qui prit en conséquence ses mesures. Ses six cents hommes d'armes furent mis sur pied et tous les mamelouks se joignirent à eux. Le vidame en fit parquer un détachement en bonne ordonnance du côté de Saint-Gervais (rive droite), pour fermer l'accès de l'Ile aux habitants du faubourg; il en plaça la plus grande partie, « en armes et ordre tenant rang de bataille, » sur la rive gauche, de manière à occuper le pont, la rue du Rhône et les aboutissants. Parmi les capitaines savoyards qui donnaient la sanction de leur présence à cet assassinat juridique, se trouvait François de Ternier, seigneur de Pontverre, homme énergique, violent, et pourtant d'un caractère généreux. Le sang de Berthelier, qui allait être répandu, alluma dans son âme une soif que le sang des huguenots put dès lors seul apaiser; dès ce moment Pontverre fut l'ennemi le plus acharné de Genève et des Genevois. Mais (comme aurait parlé l'antiquité païenne), la terrible Némésis, cette fille de Jupiter et de la Nuit, déesse de la vengeance et des représailles, tenant d'une main un flambeau et de l'autre un glaive, devait un jour l'atteindre, à quelques pas seulement du lieu où le sang de Berthelier allait couler, et la justice divine chargée

de punir le crime, vengerait cette mort inique dans son propre sang[1].

Tout étant prêt, Desbois entra dans la prison avec un confesseur et un bourreau. « Je te somme « une seconde fois de me répondre, » dit-il à Berthelier. Le noble citoyen s'y refusa. « Je te somme « une troisième fois, reprit l'ancien dentiste, et ce « sous peine d'avoir la tête tranchée. » Berthelier ne répondit rien; il ne voulait répondre qu'à ses juges légitimes, les syndics. Il savait d'ailleurs que ces sommations n'étaient que pour la forme; qu'il était non un accusé mais une victime. Alors, sans autre forme de procès, le prévôt prononça la sentence : « Philibert Berthelier, puisque tu t'es « toujours montré rebelle à mon très redouté sei- « gneur et le tien, nous te condamnons à avoir la « tête tranchée jusqu'à la séparation de l'âme et du « corps; ton corps pendu au gibet de Champel, ta « tête fichée avec un clou à une potence près de « la rivière d'Arve, et tes biens confisqués en fa- « veur du prince. » Alors le prévôt présenta à Berthelier le confesseur « auquel il ne tint pas grands propos. » Puis le troisième personnage, le bourreau, s'avança et le garrotta[2].

De tous côtés dans Genève les regards étaient fixés sur le château de l'Ile. Ses vieilles portes s'ouvrirent; les gardes sortirent les premiers, le prévôt parut ensuite, puis venait le bourreau tenant Berthelier. La contenance du martyr annonçait la gran-

[1] Bonivard, *Chroniq.*, p. 365. — Savyon, *Annales*, p. 98. — Spon, *Hist. de Genève*, I, p. 344.

[2] Savyon, *Annales*, p. 98. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 366.

deur de son âme. Entre le château et le fleuve, se trouvait et se trouve encore une petite place étroite, tellement protégée par le Rhône et par le fort, que cinquante hommes auraient pu la défendre contre tous les citoyens de Genève. Le prince-évêque, savant dans l'art de la tyrannie, n'ignorait pas que si la victime qui doit être immolée est aimée du peuple, c'est dans la prison, dans une cour, sur une plage étroite ou dans un fossé, qu'il faut lui donner le coup de mort. Berthelier ayant fait quelques pas se trouva entre le château et le fleuve : « Fais ta « prière, » lui dit alors le prévôt. Le héros comprit qu'il allait être tué ; il fit « quelque briefve prière, » et se relevant, il s'apprêtait à « faire quelque ha- « rangue avant que mourir » pour rendre aux libertés de Genève un dernier témoignage. « Le prévôt « ne le voulut souffrir, » et se tournant vers le bourreau, il lui dit : « Dépêche ton office. » — « A genoux ! » dit cet homme à la victime. Alors Berthelier, soit qu'il voulût exprimer sa douleur sur l'avenir sinistre de ses concitoyens, soit qu'il fût ému de se voir immolé sans qu'aucun de ses amis parût pour le défendre, s'écria en se mettant à genoux : « Ah !... Messieurs de Genève !... » Ce fut toute sa harangue ; il n'eut pas plutôt poussé ce cri, « que le bourreau le décola ; c'était le 23 août 1519. » L'évêque avait bien su s'y prendre. Cet homme cruel ressemblait plus à la bête féroce qui déchire les brebis, qu'au berger qui les protège ; il avait été réellement *tremendæ velocitatis animal*, « un animal d'une vitesse terrible, » comme Pline dit en parlant du tigre. Le pasteur n'était plus qu'un as-

sassin. Les Genevois, dont il eût dû être le père, se détournaient de lui avec horreur, et l'ange vengeur des innocents se préparait à le visiter dans sa mort, par une terrible rétribution. En vain les eaux du Rhône couleraient-elles pendant des siècles sur ce petit espace, il y a là des taches de sang, que tous les fleuves n'effaceront jamais[1].

L'évêque entendait bien pourtant que Berthelier fût conduit au lieu d'exécution des criminels; seulement il avait trouvé plus raisonnable de l'y mener mort que vivant, étant sûr de cette manière que les enfants de Genève ne lui rendraient pas la liberté. On mit sur un chariot le corps inanimé du martyr; le bourreau y monta et y resta debout, tenant à la main la tête de la victime. Une horreur universelle saisit tout le peuple, et plusieurs, navrés de n'avoir pu sauver leur ami, s'enfermèrent dans leurs maisons pour y cacher leur honte et leur haine. Cependant la longue procession, partie du château de l'Ile s'avançait, ouverte et fermée par des soldats étrangers; au milieu était le chariot qui portait le cadavre, et immédiatement après, plusieurs mamelouks, « voire des non moindres, en grande insolence, se moquant de leur propre calamité; mais « les gens de bien n'osaient souffler, vu que quand « force règne, il faut que le bon droit tienne chambre[2]. » Quelques huguenots cependant, tristes et

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 297. — Pline, *Hist. natur.*, VIII, p. 18. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 366. — Savyon, *Annales*, p. 99. Une inscription placée sur la Tour de César (Ile) marque la place de la mort de Berthelier; nous l'aurions désirée plus belle.

[2] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 868.

indignés, paraissaient à leur porte, ou dans les rues. Alors le bourreau, paradant sur son char de triomphe, promenait autour de lui par moquerie la tête sanglante du martyr, et s'écriait : « Voyez cy la « tête du traître Berthelier ; prenez-y tous exem- « ple ! » La procession continua sa marche jusqu'à Champel, où le bourreau étant arrivé pendit au gibet le père des libertés genevoises. De là, par je ne sais quel raffinement de cruauté, les soldats se rendirent au pont d'Arve, et la tête du mort qui avait si souvent effrayé l'évêque, fut suspendue à la même place où avaient été longtemps celles de Navis et de Blanchet. Le prélat se complaisait à raviver le souvenir de ses anciennes boucheries.

Ainsi l'homme bienveillant que chacun aimait, le citoyen héroïque autour duquel se concentraient toutes les espérances des amis de la liberté, venait d'être immolé par son évêque. Cette fin si prompte, si illégale, si tragique, remplissait les Genevois d'horreur. Le sort de la veuve et de ses enfants les attendrissait ; mais celui de Genève les émouvait plus profondément encore. Berthelier était mort victime de la passion de la patrie ; et cette passion, qui faisait palpiter bien d'autres cœurs, arrachait des larmes, même aux plus égoïstes. Ce n'était pas aux sens seulement que parlaient ce corps suspendu au gibet, cette tête attachée près du pont d'Arve, le souvenir de la procession funèbre ; les âmes étaient déchirées comme par un coup violent, et plusieurs refusaient toute consolation. Il y avait pourtant des esprits fiers et fermes qui, ne pouvant pleurer, se contentaient de maudire. On les voyait çà et là

sombres et silencieux dans les rues, et leur air, leur ton, leur maintien, leurs paroles ironiques et amères exprimaient pour les meurtriers un indicible mépris. Ils repassaient dans leur esprit cette lutte étrange, engagée entre des princes cruels et un homme généreux, simple, pauvre, mais libre. D'un côté, les splendeurs du trône, la majesté du sacerdoce, des armées, des bourreaux, des tortures, des échafauds, et toutes les terreurs d'une grande puissance; de l'autre côté, un homme humble, n'opposant à ses ennemis que la noblesse de son caractère et l'inébranlable fermeté de son courage... Le combat était inégal; aussi la tête du grand citoyen était tombée. Un évêque contemplait, en se pâmant de joie, le sang de l'un de ses paroissiens dans lequel il baignait ses pieds en violant avec audace toutes les lois du pays. Mais (c'était la consolation de ces fiers citoyens) ce sang répandu devait faire entendre une voix terrible. La justice outragée, la liberté ensanglantée jetteraient un cri long et douloureux. Ce cri parviendrait jusqu'aux Ligues des Suisses. Les monts et les vallées, les châteaux et les chaumières, les villes, les chalets, tous les échos des Alpes le répéteraient à l'envi, et des milliers de bras s'uniraient un jour pour défendre un petit peuple indignement opprimé[1].

La mort de Berthelier devait avoir des suites plus graves encore. Ses ennemis avaient cru tuer en lui la liberté. Peut-être... mais c'était là une de ces morts qui sont suivies d'une résurrection

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 297 et 298.

glorieuse. Le combat qui venait d'être livré était de ceux qui coûtent un sang généreux, mais qui conduisent à la victoire finale. *Si le grain de froment tombant dans la terre ne meurt point, il demeure seul; mais s'il meurt il porte beaucoup de fruit*[1]. La liberté religieuse a eu depuis trois siècles de nombreux martyrs dans tous les pays de la Réformation; mais les martyrs les plus nobles de la liberté politique, dans les temps modernes, sont tombés à Genève, si mon jugement ne s'égare, et leur mort n'a pas été inutile à la cause universelle de la civilisation. *Cruciate, torquete damnate... sanguis christianorum, semen.* Le sang des martyrs est une semence, — une semence qui pousse des racines et qui porte des fruits, non pas seulement dans le lieu où elle a été répandue, mais dans bien d'autres parties de l'univers.

Les amis de Berthelier avaient été frappés de son mépris de la mort, de son assurance d'une vie éternelle. Il leur semblait entendre encore le noble témoignage qu'il avait rendu à l'immortalité. Aussi l'un d'eux écrivit pour lui cette belle épitaphe :

> Quid mihi mors nocuit? Virtus post fata virescit,
> Nec cruce, nec gladio sævi perit illa tyranni[2].

On le voit, la pensée d'une résurrection, d'une vie après la mort, sur laquelle aucun homme n'a aucune puissance, semble avoir été dominante dans l'esprit soit de Berthelier, soit de ses amis. Cet

[1] Évang. selon saint Jean, chap. XII, verset 24.

[2] « Quel mal m'a fait la mort? la vertu fleurit après le trépas; elle ne périt ni par la croix, ni par le glaive des tyrans. »

homme n'a pas été un martyr vulgaire de la liberté.

« Certes, disaient d'autres, cette parole récemment « prononcée est véritable : « Les héros, et les fonda- « teurs des républiques et des empires, ont après les « dieux le plus de droit à l'adoration des hommes[1]. »

L'évêque se hâta de profiter de sa victoire. « La « mort de Berthelier, dit son ami Bonivard, donne « au tyran beaucoup de consolation, car le mâtin « étant anéanti, il a beau jeu pour *manier* les bre- « bis maintenant dispersées. » Le prélat commença donc à *pousser outre*, et entreprit de révolutionner Genève. D'abord il résolut de changer la magistrature. Quatre jours après l'exécution, il assembla le conseil général, et prenant les airs d'un triomphateur, il y parut avec une suite nombreuse. « Nous, « Jean de Savoie, dit-il dans le document qui nous « a été conservé, évêque et prince de Genève, ap- « prenant les rixes de cette ville, n'avons pas craint « d'y venir à grands frais pour lui appliquer *à main* « *armée* le remède le plus efficace ; et nous avons « travaillé en *bon pasteur*. M. le duc de Savoye, « qui aime singulièrement cette ville, ayant voulu « y entrer, les syndics et les séditieux se sont avec « une incroyable arrogance rebellés fièrement con- « tre un prince *si doux*[2] ; et si cet illustre prince « n'avait été touché de miséricorde, s'il n'avait sur- « passé par sa clémence la charité du Rédempteur[3]... « nous aurions tous été égorgés. » Après ces

[1] Machiavel.

[2] « Tam mansuetum principem. »

[3] « Nisi fuisset princeps ipse illustrissimus misericordia plenus, suaque clementia vicisset pietatem Redemptoris. » (Voir l'acte entier dans les pièces justificatives de *Besançon Hugues*, par M. Galiffe fils.)

étranges paroles d'un évêque, qui plaçaient le duc au-dessus de Jésus-Christ, au moment même où ce prince venait de se rendre complice d'un assassinat, l'official, maître Chappuis, demanda : « N'en est-il « pas ainsi, dites ? » Des mamelouks seuls assistaient à l'assemblée et parmi eux se trouvaient des gens qui n'avaient pas le droit d'y être. Plusieurs voix crièrent : « Oui, oui ! » C'était alors le règne de la terreur. Aussi les syndics « aimant mieux remettre « au prélat leurs bâtons que leurs têtes, » dit Bonivard, déposèrent devant lui les signes de leur pouvoir. Le lendemain un nouveau conseil général élut quatre syndics mamelouks, P. Versonay, P. Montyon, P. De Fernex et G. Danel, « qui en tout et « partout faisaient ce que voulaient le duc et l'évê- « que. » Le même jour, on exclut les huguenots des deux conseils; et l'évêque défendit à tous les citoyens de porter des armes et de *s'assembler la nuit*, sous peine de vingt-cinq livres d'amende et de deux traits de corde.

La douleur et l'effroi remplissaient tous les cœurs. Il y avait sur Genève comme l'un de ces linceuls funèbres que l'on étend sur les morts. Nul ne bougeait, nul ne parlait ; tout était immobile et muet ; on sentait l'air du despotisme, il pesait sur les âmes et les engourdissait. Besançon Hugues, A. Lévrier et les autres patriotes se retirèrent dans leurs foyers; mais ils n'avaient point perdu l'espoir; ils attendaient dans le silence que Dieu fît triompher de nouveau dans leur patrie la cause de la liberté[1]. Bientôt ce-

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 270-273.— Savyon, *Annales*, p. 101. — Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 277.

pendant quelques âmes courageuses s'éveillèrent et commencèrent à remuer. Les patriotes avaient besoin d'épancher ensemble leur douleur; on vint rapporter à l'évêque « que plusieurs personnes de la « secte des huguenots[1], se réunissaient secrètement « en divers lieux. » Alors les poursuites commencèrent : « On épargnait les bons aussi peu que les « mauvais, dit Bonivard, et on leur imposait de « faux crimes pour s'en venger. »

Un des amis de Berthelier, Amédée de Joye, avait fait, avant l'époque dont nous nous occupons, un acte peu important en lui-même, mais qui fut dans Genève le premier signe d'opposition aux superstitions romaines. Quand Amédée le fit, deux ans environ avant le moment où nous sommes, Luther avait écrit à Spenlein sa belle lettre sur la justification par la foi, il avait expliqué l'épître aux Galates, et probablement affiché ses thèses. Zwingle, appelé comme prédicateur à Einsiedeln, y prêchait contre les pèlerinages, les offrandes, les images, l'invocation de la Vierge et des saints. Le bruit de ces prédications était-il parvenu jusqu'à Genève? C'est possible, car, nous l'avons vu, il y avait de constants rapports entre cette ville et les cantons allemands. Quoi qu'il en soit, quelques Genevois se demandaient déjà si la gloire de Dieu « n'était pas vilipendée par « chose si sotte et si lourde qu'une image? » Amédée de Joye, que nous avons rencontré à la fameuse assemblée du Molard, et que ses ennemis accusaient d'être l'ami de Berthelier, de Pécolat et « de beau-

[1] « Aynoinocticæ sectæ. » (Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 164.)

« coup d'autres *scélérats*, » avait peu de respect pour les *marmousets* de l'évêque. Or il y avait à Genève une célèbre image noire, faite en bois, haute de deux à trois pieds, qui s'appelait saint Babolin. Certains catholiques ayant pour elle une grande dévotion, la portaient dans de longues processions et lui rendaient toutes sortes d'honneurs. Un soir donc ces sectateurs de saint Babolin étaient réunis chez l'un d'eux, nommé Ami Motey. De Joye, indigné de leur idolâtrie et trouvant que la laide figure ressemblait à un diable plutôt qu'à un Dieu, l'enleva, puis dans le dessein de donner une leçon aux partisans de l'idole, il s'approcha de la maison de Motey. La fenêtre était ouverte, il entendait les conversations de ce petit cercle dévot; il prit courage, éleva l'image à la hauteur de la croisée, et la jeta au milieu de ses adorateurs. Ce n'était pas de la controverse de bon aloi, il faut l'avouer; mais on était au seizième siècle, et les Genevois avaient un caractère hardi et railleur. Les sectateurs de Babolin, épouvantés, regardaient avec étonnement leur saint, tombé comme du ciel. Tout à coup la porte s'ouvrit et une voix terrible leur cria : « C'est le diable... et il va vous « manger tous! » A ces paroles, Motey se lève, saisit une javeline et s'apprête à la lancer au perturbateur; mais de Joye se retire précipitamment. Il n'y eut ni coups donnés, ni sang répandu[1].

Cette action était presque oubliée, quand les agents de l'évêque, décidés à sévir contre les amis de la liberté, firent enfermer de Joye au château de

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 225-228.

l'Ile, où Berthelier avait été mis, et demandèrent aux syndics (7 septembre 1519) la permission de le questionner et de le *torturer* pour lui *arracher* la vérité. On l'accusait, outre l'affaire de l'image, « d'avoir été dans des conventicules où les citoyens « juraient de s'opposer à ce que leurs libertés fussent « enfreintes de droit ou de fait[1]. » Les syndics arrêtèrent que de Joye serait examiné en prison le pied lié, *pede ligato*. Le procès commença.

« Je suis né de parents distingués, dit de Joye, « quand il comparut devant les syndics, probes, « louables, par lesquels j'ai été vertueusement élevé « jusqu'à l'âge de puberté. Dès lors j'ai fréquenté « tous les hommes de bien de la ville, et dans la « profession que j'ai exercée, j'ai constamment joui « d'une très bonne réputation. Loin de chercher les « querelles, je les ai évitées avec grand soin et j'en « ai apaisé plusieurs. Enfin, j'ai été en tout temps « fidèle et obéissant à l'évêque mon seigneur[2]. » Ces paroles, que nous transcrivons des actes du procès, étaient propres à inspirer aux juges certains égards; mais il n'en fut rien. D'abord Claude du Bois, lieutenant du vidame, puis le châtelain de l'Ile, demandèrent qu'on mît de Joye à la torture pour le forcer à avouer les crimes qu'on lui imputait[3]. On voulut auparavant entendre les témoins, qui racontèrent ce qu'ils avaient *ouï dire* à des personnes dont ils ne se *rappelaient pas le nom*. Beaux témoignages pour mettre un homme à la ques-

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 214.
[2] *Ibid.* Interrogatoire de de Joye. II, p. 224.
[3] « Ut veritas ex ore delati eruatur. » (*Ibid.*, II, p. 221, 224.)

tion[1] ! Le châtelain n'avait pas abandonné son projet; le vidame vint en personne presser les syndics de leur *faire ce plaisir*[2]. Pouvait-on le leur refuser puisqu'il s'agissait d'un contempteur de saint Babolin? Amédée ne connaissait point l'Evangile; son opposition à l'image noire ne provenait que du dégoût inspiré par la superstition à des esprits intelligents, et il y avait dans son caractère plus de feu que de fermeté, plus d'élan que de persévérance. Ce pauvre homme, doux, faible, malade, impotent, épouvanté par la pensée des tourments, et voyant déjà tous ses membres disloqués, fondit en larmes et offrit de prêter serment de son innocence sur *les reliques de saint Antoine*. A toutes les questions qu'on lui faisait, il ne répondait que par des plaintes et des pleurs. Le vidame, qui n'avait pas l'âme tendre, demanda de nouveau qu'il fût mis à la torture. « Mon bras droit « est estropié, s'écria le malheureux, les nerfs se « sont retirés. » Deux chirurgiens déclarèrent, après examen, qu'il ne pourrait en effet supporter *l'estrapade*, mais qu'il pourrait endurer le tourment de *la chatte* sans secousse[3]. Il y avait dans le catalogue du bourreau des supplices pour tous les tempéraments, pour les invalides, pour les estropiés comme pour les forts. De Joye, qui après avoir passé par les écarts de la jeunesse était devenu un honnête bourgeois, ne comptait ni parmi les révolutionnaires ni parmi les héros. Les juges, embarrassés, ne trouvaient pas dans la farce de Babolin de quoi mettre

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 227.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 231.

un homme à mort; ils le firent évader de nuit, sauvant ainsi les apparences. Les poursuites de l'évêque ne se bornèrent pas à un seul individu. Jean de Savoie prenait plaisir au pouvoir et voulait montrer aux cardinaux qu'il était assez puissant pour *réprimer la révolte.* « On emprisonnait, dit Bonivard, on « battait, on torturait, on faisait décapiter et pendre, « en sorte que c'était une pitié [1]. » Genève était écrasée.

Ce n'était pas assez de mettre la main sur les hommes, les princes de Savoie la mirent sur la constitution. La guerre était faite aux principes, encore plus qu'aux individus. Il fallait étouffer ces aspirations étranges qui portaient les esprits vers des idées nouvelles, mettre fin à des imaginations qui niaient la légitimité du pouvoir absolu. Le duc, d'accord avec l'évêque, publia, quoique prince étranger, un acte restrictif des libertés de Genève, qui bannissait des conseils généraux tous les jeunes hommes (ils étaient suspects d'indépendance), et qui ôtait au peuple l'élection directe des syndics. Le 3 septembre, le conseil général, où il ne se trouvait guère que des mamelouks, accepta silencieusement ces articles. Le duc de Savoie, assisté de l'évêque, triomphait donc des principes, des droits et des libertés, et pensait avoir étouffé dans leur nid les jeunes aiglons qu'il avait craint jadis de voir prendre le haut vol. Genève, anéantie, muselée par un mauvais prince et une mauvaise constitution, n'était plus à redouter.

La tristesse était générale, et on eût dit qu'il n'y

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, 374.

avait plus de force, dans la communauté, que pour rendre le dernier soupir. Comme on voyait autrefois en Israël, dans les moments de crise, se lever des prophètes et des prophétesses, on entendait alors dans Genève des voix, quelquefois celles des êtres les plus faibles, proclamer la ruine du peuple et dénoncer les jugements redoutables de Dieu. Une pauvre fille parcourut pendant trois jours toute la ville, ne voulant ni boire ni manger, mais criant toujours en avançant : *Le maz mugnier! le maz molin! le maz molu!... tout est perdu!* « Mauvais meu-« nier! mauvais moulin! mauvaise mouture! » Le meunier c'était le prince, le moulin c'était la constitution, la mouture c'était le peuple... Tout est perdu!... Il paraît que cette voix lente, monotone, lugubre, émut tout le monde, et jusqu'aux mamelouks; on croyait facilement alors au merveilleux; le vidame n'osa arrêter la prophétesse. L'un des hommes les plus éclairés de Genève, à cette époque, le syndic Balard, vit un sens profond dans la mission de la fille de Genève : « Lesquelles choses, dit-il « dans son important journal, semblent signifier les « affaires d'à présent[1]. »

[1] Journal (contemporain) de Balard, p. 309.— Manuscrit de Gautier.

CHAPITRE VINGT ET UNIÈME.

LUTTES DE LA LIBERTÉ. LUTHER. MORT DE L'ÉVÊQUE ET SON SUCCESSEUR.

(1520 à 1323.)

La prophétesse s'était trompée, la *mouture* était bonne. Tout à coup, le temps jusqu'alors si sombre s'éclaircit, il y eut un rayon de soleil. Le duc, qui avait des idées de mariage, retourna alors à Turin; l'évêque, gravement malade, ayant besoin d'un air plus chaud, se retira dans son abbaye de Pignerol, et les huguenots, débarrassés de leurs deux oppresseurs, relevèrent la tête. Ramel, Hugues, Tacon, Baudichon de la Maison-Neuve et deux autres, se rendirent chez le vicaire épiscopal, protonotaire du saint-siége, et lui demandèrent la révocation des ordonnances contraires aux libertés de la ville et la libération des citoyens mis en prison par l'évêque. « En cas de refus, dirent-ils, nous en appellerons au « siége métropolitain de Vienne[1]. » Le vicaire, se rappelant l'excommunication qui avait eu lieu du temps

[1] « Ad sanctam sedem metropolitanam Viennensem. » (Pièces justificatives de *Besançon Hugues*, par M. Galiffe fils, p. 479.)

de Pécolat, fut effrayé et accorda ce qu'on lui demandait. Cette concession releva le courage des plus timides, et les patriotes tinrent aussitôt des assemblées pour pourvoir au salut de la ville. Ami Lévrier, le juge des excès, s'y fit surtout entendre. Berthelier avait été l'homme de l'action, Lévrier était l'homme du droit; il voyait avec douleur la force se substituer à la loi. Selon lui, toute idée ennemie du droit devait être combattue; or, le gouvernement de l'évêque n'était pas celui des lois, mais de l'arbitraire et de la terreur. Lévrier en avait des exemples dans sa famille; le prélat avait fait jeter en prison son beau-frère (le procureur Chambet), parce qu'il était huguenot, et lui avait fait donner la torture *très âprement*, en sorte qu'il en était resté *rompu*. « Dieu a fait l'homme libre, disait Lévrier, « les siècles ont fait Genève franc; aucun prince n'a « le droit de nous faire esclaves. » Désespérant de voir jamais l'évêque régner selon la justice, il proposa un remède héroïque : « Demandons au pape la destitution du prélat. » On agréa cette motion hardie, et Lévrier fut chargé d'aller lui-même à Rome en poursuivre l'exécution. Les princes de Savoie parvinrent à l'arrêter et parèrent le coup, au moins en partie. Léon X, toutefois, reconnaissant ce qu'il y avait de coupable dans la conduite de l'évêque, ordonna au bâtard de ne jamais retourner à Genève et de choisir un coadjuteur pour l'y remplacer. C'était pour le prélat une cruelle disgrâce.

Ce ne fut pas tout; le peuple revendiquait ses antiques droits. Le moment d'élire les syndics de l'année était arrivé; le duc et l'évêque, on s'en souvient,

avaient enlevé au peuple le droit d'élire; le grand conseil nomma donc ces magistrats, mais aussitôt de vives réclamations se firent entendre. Le vieux Jean Favre et ses deux fils[1], de la Mare, Malbuisson, Vandel, Richardet et d'autres, protestèrent énergiquement contre cet acte illégal, et déclarèrent qu'il fallait procéder à l'élection conformément aux antiques franchises. Le peuple était alors réuni en conseil général. Les mamelouks, ne voulant pas restituer les libertés que leurs chefs avaient enlevées aux citoyens, résistèrent avec énergie; il y eut dans l'assemblée un immense tumulte. Les huguenots, toujours prompts, organisèrent aussitôt le bureau, sans s'inquiéter des protestations de leurs adversaires; et l'élection populaire commença. A cette nouvelle, les ministres de l'évêque et du duc accoururent et s'écrièrent : « Arrêtez, c'est un vrai scandale! Le grand « conseil a déjà nommé des syndics! » Les huguenots résistèrent; ils déclarèrent vouloir reprendre les droits antiques qu'un prince étranger leur avait ravis, et les ministres des deux cousins (Charles et Jean), voyant que leur seule ressource était de gagner du temps, demandèrent et obtinrent que l'élection fût remise au lendemain. Les huguenots se sentaient trop forts pour ne pas attendre. Le lendemain, lundi, on voyait de toutes parts des citoyens se diriger vers Saint-Pierre, pleins d'enthousiasme pour les constitutions transmises par leurs aïeux. La violence ne put arrêter le droit; l'élection se fit par le peuple,

[1] Les Registres du Conseil disent Jean Fabri; les noms *Favre* et *Fabri* venant également de *Faber* étaient souvent pris l'un pour l'autre.

conformément aux libertés de Genève. Mais les huguenots ayant reconquis leurs libertés, firent preuve, quant au fait, d'une modération plus étonnante encore que leur énergie. Ils comprirent que c'était en étant patients qu'ils seraient forts; ils crurent que l'élection de syndics huguenots, dans les circonstances où l'on se trouvait, pourrait faire éclater l'orage et amener des désastres incalculables; ils nommèrent donc les mêmes syndics qu'avait nommés le grand conseil. Après avoir vaincu l'absolutisme, ils se vainquirent eux-mêmes. Elever à la hâte un échafaudage qui serait ensuite aisément renversé, n'était pas leur affaire; ils voulaient donner des bases solides à l'édifice de la liberté[1].

Ils firent plus; ils tentèrent une réconciliation. Trois d'entre eux, ayant à leur tête Robert Vandel (syndic en 1529), allèrent trouver dans sa chambre le syndic mamelouk Danel. « Oublions nos offenses « mutuelles, lui dirent-ils, faisons la paix; renon- « çons aux noms de mamelouks et de huguenots, « et qu'il n'y ait plus *que des Genevois dans Genève!* « Proposez la chose au conseil. » Les huguenots, vrais citoyens, voulaient l'unité dans leur patrie; mais les mamelouks, gagnés à l'étranger, n'en voulaient en aucune manière. Ils renvoyèrent cette proposition au vicaire et au conseil épiscopal, puis à l'évêque et au duc; sûr moyen de la faire échouer[2]. La modération, la concorde, le respect des droits de tous étaient du côté de la liberté. Les mamelouks

[1] Registres du Conseil des 3, 5 et 6 février 1520. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 377.
[2] *Ibid.* du 3 mai 1520.

et les prêtres ne pensaient qu'à séparer leur cause de la cause publique. On en vit à l'instant une éclatante preuve.

On s'occupait d'acquitter les frais de la guerre, dite des *Besolles*. Or, le clergé se refusait, malgré ses richesses, à payer sa part, se doutant peu que par son avarice il préparât les voies à la Réformation[1]. En vain les huguenots, qui s'étaient montrés si magnanimes dans l'élection des syndics, faisaient-ils une touchante démarche pour réconcilier tous les partis; les prêtres, ne pensant qu'à leur bourse, y répondaient par une de ces mesures violentes, dont la papauté a la coutume. Une citation venue de Rome tombait tout à coup au milieu de Genève; le pape sommait les premiers magistrats de la république de comparaître devant lui, pour avoir à rendre compte de la charge qu'ils osaient mettre sur les prêtres; et le 30 avril, les agents de la cour de Rome affichaient cette citation aux portes de l'église Saint-Pierre. On accourt, on la lit. Quoi! les prêtres ne savent que se mettre à part! Des pauvres, qui gagnent péniblement leur vie à la sueur de leur front, doivent économiser, pour payer cette dette, sur le pain de leurs enfants; et ces moines débauchés, ces prêtres indolents, jouiront en abondance des délices de la chair, sans vouloir faire la moindre offrande! La conscience publique se souleva; on frémit d'indignation; « tout le monde « en fut fort mutiné, » et le lendemain, 1er mai, la colère qu'inspirait cette bassesse nouvelle,

[1] Registres du Conseil du 25 février et du 5 octobre 1520.

ce criant égoïsme éclata, « il se fit du tumulte. »

La Réformation était-elle déjà pour quelque chose dans cette opposition à l'égoïsme des prêtres et au despotisme de Rome? C'est possible, c'est probable; mais c'est à tort qu'on y a mêlé le réformateur de Wittemberg. « Luther, dit Bonivard, avait déjà « donné des instructions, en ce temps, à plusieurs, « à Genève et ailleurs[1]. » Les *instructions* de Luther, dont parle le prieur de Saint-Victor, se rapportaient, cela semble clair, à la vérité chrétienne en général, et non à la conduite que les Genevois devaient tenir dans les circonstances où ils se trouvaient. Luther aurait-il fait plus? Aurait-il adressé à Genève quelques-uns de ses enseignements évangéliques, comme Bonivard semble l'indiquer? Aurait-il commencé lui-même dans cette ville l'œuvre que Calvin y acheva, comme un éditeur de Bonivard l'a cru[2]? Ceci nous semble plus que douteux. L'influence que Luther exerça sur Genève est indubitable; mais elle provint uniquement de ses écrits; c'était l'influence universelle des idées évangéliques répandues dans le monde par le grand réformateur.

On était en 1520. Luther était connu à Genève. Un petit nombre de huguenots, indignés de la bulle

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 382. Les mots *donné des instructions* doivent être devinés dans le manuscrit; mais le sens de la phrase les indique.

[2] Luther, qui avait déjà de ce temps travaillé les esprits à Genève, fit preuve d'une grande sagacité en fécondant, dans l'intérêt de sa cause, un terrain aussi bien préparé que l'était cette ville pour adopter la Réformation. (Note 3 de la page 383 du second volume des *Chroniques*, Genève 1831.)

de Rome, se demandaient si ce moine dont on parlait déjà dans toute la chrétienté, n'avait pas montré que le pape s'était souvent gravement trompé, et se trompait journellement? Si, quand le pape l'avait condamné, Luther n'en avait pas appelé du pape? S'il n'avait pas dit que la puissance du souverain pasteur ne doit pas lui servir à égorger « les brebis « de Jésus-Christ et à les jeter à la gueule du « loup...? » Quand le pape avait lancé une bulle contre ce hardi docteur, comme il lançait maintenant une citation contre Genève, Luther n'avait-il pas demandé comment il se faisait que l'on ne trouvât dans toute la Bible *pas un mot sur la papauté*, et que, tandis que l'Écriture parle souvent de petites choses, elle ne dit absolument rien de ce qu'il y a, assurait-on, de plus grand dans l'Église[1]?... « Nous ne craignons plus si fort les *son-* « *nettes* du pape, disaient ces Genevois; et nous ne « nous laisserons pas prendre dans ses filets[2]. » Tel fut dans Genève le premier écho du cri poussé à Wittemberg. Sur ces collines qui s'élèvent gracieusement à l'extrémité du plus beau lac, il y avait en effet un sol tout prêt à recevoir la semence précieuse que Luther jetait alors dans les airs. Des bords de l'Elbe elle arrivait, portée par les vents, jusqu'aux bords du Rhône. Genève et Wittemberg commençaient à se donner la main.

Les prêtres genevois, entendant le nom de Lu-

[1] Œuvres de Luther : *Contre la Bulle de l'Antichrist. — Appel à un Concile libre. — Fondement des Articles condamnés par la bulle.* 1520.

[2] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 382.

ther, furent effrayés; ils crurent voir déjà dans Genève la face terrible de l'*archihérétique*, et se mirent à faire de longues processions, pour détourner la colère du ciel. Un jour, voulant à tout prix sauver leur bourse et sauver leur foi, ils en organisèrent une plus grande que toutes les autres. Sortant de la ville, ils se dirigèrent en chantant à pleine voix vers Notre-Dame de Grâce, au bord du torrent impétueux de l'Arve, dont les eaux sablonneuses descendent des glaciers. Tous y étaient, les chanoines, les prêtres, les moines, les écoliers vêtus de chemises blanches; et des clercs, fiers de leur charge, portaient en tête l'image de saint Pierre, symbole de la papauté. Ce spectacle déplaisait fort aux bourgeois. Si l'on peut se passer de pape, comme le fait Luther, ne peut-on pas aussi se passer de ces chanoines, de ces moines et de ces prêtres? Luther ne vient-il pas de dire « qu'un chré-« tien élu par des chrétiens, pour prêcher l'Évan-« gile, est plus véritablement prêtre que si tous les « évêques et tous les papes l'avaient consacré[1]? » Il est peu probable que les Genevois eussent l'idée de mettre en pratique cette théorie du réformateur; mais quelques-uns d'entre eux désiraient en finir avec cette milice de Rome, vendue au duc de Savoie. « Tous les prêtres s'en sont allés, dirent-ils; pro-« fitons de l'occasion, fermons les portes de la ville « et ne les laissons jamais rentrer! » Puisque les prêtres mettaient leurs intérêts en dehors de ceux de Genève, il semblait logique de les mettre eux-

[1] Luther à la noblesse allemande, 1520.

mêmes hors de la ville. Peu s'en fallut, dit le syndic Roset, que « toute la prêtraille ne fût exclue, « comme se séquestrant de la république[1]. » On peut concevoir l'effroi des prêtres quand on vint leur apprendre ce dont il était question. Il n'y avait rien, pensaient-ils, dont les huguenots ne fussent capables, et une manière si expéditive de se débarrasser d'un seul coup du clergé était fort dans leur caractère. Les Genevois ne furent pourtant pas si hardis. « Les sages détournèrent cela, » dit Bonivard. On ne s'opposa pas à ce que les moines et les prêtres effrayés rentrassent précipitamment dans leurs nids, et s'y prélassassent de nouveau à leur aise; ils en furent quittes pour une rude secousse. Cette proposition étrange, faite par quelques hommes décidés, a été regardée comme un prélude de la Réformation dans Genève. C'est trop dire; il fallait d'abord qu'on y annonçât l'Évangile; c'est le vrai prélude. L'heure de la Réforme n'y avait pas encore sonné. Au reste, la leçon ne fut pas perdue; il se fit un accord avec le clergé qui paya partie des frais de la guerre.

D'autres événements vinrent donner quelque espérance aux Genevois dont les franchises étaient rudement foulées aux pieds; leur plus grand ami sortit de prison et leur plus grand ennemi quitta ce monde. Bonivard était toujours captif, mais ses parents, fort influents à la cour, sollicitaient le duc de le mettre en liberté. « Je n'ose, répondait Charles, « de peur de déplaire au pape. On s'adressa donc

[1] Roset, *Chroniq.*, liv. Ier, chap. CVI. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 383.

à Rome ; Léon X chargea l'évêque de Belley d'examiner la cause, et les amis du prieur sollicitant de ce prélat l'élargissement du prisonnier : « Je n'ose, répondit-il, de peur de déplaire au « duc. » Enfin le duc consentit et Bonivard retrouva la liberté, mais non son prieuré. L'abbé de Montheron, auquel Charles l'avait donné, étant allé à Rome, pour arranger ses affaires, certains ecclésiastiques, qui avaient envie du bénéfice, invitèrent l'abbé à un banquet *romanesque* (à la mode romaine), « et là, dit Bonivard, ils lui donnèrent de la poudre « cardinale, qui lui purgea l'âme hors du corps[1]. » C'était déjà en ayant recours à cette mode romanesque, que l'âme coupable du pape Alexandre VI avait été expulsée du monde. On trouva un acte par lequel Montheron repentant résignait à Bonivard les droits qu'il pouvait avoir sur ce prieuré[2]; mais Léon X donna Saint-Victor à l'un de ses cousins, qui en amodia le revenu au prix de six cent quarante écus d'or; et Bonivard, l'aimable et brillant gentilhomme, élevé dans l'abondance, autrefois prieur et même prince, fut laissé dans la pauvreté. Il parvint, il est vrai, pour quelque temps, à être remis en possession de son prieuré; mais le duc lui fit bientôt regretter dans d'horribles cachots la liberté et les biens qu'on lui avait rendus. Le temps de l'angoisse n'avait pas encore fini pour Genève, et au moment où les citoyens croyaient pouvoir respirer un air plus libre, l'oppression venait de nouveau les étouffer.

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 180.

[2] Le docteur Chaponnière a donné cet acte. (Mém. d'Archéologie, IV, p. 156.)

Un autre événement qui semblait devoir être favorable à Genève s'approchait. Le pape, nous l'avons dit, avait imposé un coadjuteur à l'évêque, et celui-ci avait choisi un ecclésiastique de grande famille, Pierre de la Baume, de l'illustre maison des comtes de Montrevel, qu'il regardait comme un fils. Abbé de Suze et de Saint-Claude, évêque de Tarse *in partibus*, Pierre vint à Genève, vers le temps de la délivrance de Bonivard, en 1521, pour prendre possession de sa charge. Le 25 janvier, un *Te Deum* fut célébré à cet effet dans Saint-Pierre, par l'évêque de Maurienne. Chacun comprit que le coadjuteur serait bientôt évêque et prince; aussi toutes les passions s'émurent, et après la messe les mamelouks s'efforcèrent de gagner à leur cause le futur prélat. Besançon Hugues, qui désirait voir Genève catholique, épiscopale, mais libre, se rendit vers ce personnage; lui rappela, pour se préparer un bon accueil, qu'un Hugues, son grand-oncle, avait été cardinal, et s'apercevant qu'il avait affaire à un homme léger, vain, amateur des plaisirs, et qui, cadet de famille, avait l'ambition de s'élever au moins aussi haut que ses aînés, il chercha à lui faire comprendre que loin de se soumettre au duc, il devait se souvenir que l'évêque à Genève était *prince*, tandis que le duc n'y était que son vassal. Pierre de la Baume, homme faible qui clocha toujours des deux côtés, séduit par l'honnêteté et l'éloquence du citoyen genevois, lui donna sa confiance. Besançon Hugues resta toujours son plus intime conseiller[1].

[1] Registres du Conseil, du 25 janvier 1521. — *Besançon Hugues*, par Galiffe fils, p. 253.

Une autre scène se passa bientôt au delà des Alpes. Le misérable Jean de Savoie était étendu à Pignerol sur son lit de mort. Adonné pendant sa vie aux plaisirs de la table et à la débauche, il portait alors la peine de ses fautes. Il souffrait de la goutte, il était couvert d'ulcères honteux, il n'avait plus que la peau et les os. Il n'avait pensé qu'à jouir de la vie et à opprimer les autres; il avait comploté la perte d'une ville dont il devait être le pasteur; il portait maintenant la peine de son iniquité. Près du lit où languissait ce prélat, était son coadjuteur, accouru de Genève à Pignerol. Les yeux fixés sur le moribond, Pierre cherchait à lui donner de fausses espérances; mais Jean ne se faisait pas d'illusions. Bientôt le moment redoutable s'approcha; un historien que les écrivains de Rome citent habituellement avec faveur[1], raconte tout ce qu'il y eut d'affreux dans la fin de ce grand coupable. Des mercenaires entourent l'évêque mourant, et portent alternativement leurs yeux sur lui et sur les objets dont ils pourront s'emparer, dès qu'il aura perdu connaissance. Pierre de la Baume contemple les progrès de la maladie avec une satisfaction mal dissimulée, hâtant de ses désirs l'instant où, dispensé de soins hypocrites, il entrera en possession de ce qu'il convoite depuis tant d'années. Jean Portier, secrétaire du moribond, confident de son successeur, jouit de cette impatience criminelle, de cette cupidité sordide, de cette lâcheté perverse, qu'il exploite déjà en espérance. Les ombres des victimes de l'agoni-

[1] M. Galiffe. Nous ignorons quels documents justifient le tableau fait par cet énergique écrivain.

sant sont tracées sur tous les murs de sa chambre par une main vengeresse, et quand enfin on veut lui administrer l'extrême-onction, il s'imagine qu'on le couvre de sang; on lui présente le crucifix, il croit y reconnaître les traits de Berthelier, et demande d'un air égaré : « Qui a fait cela ? » Loin d'embrasser avec respect et soumission cet emblème du salut éternel, il le repousse avec horreur et en l'accablant d'injures. Le blasphème et l'outrage se mêlent à l'écume qui blanchit ses lèvres tremblantes. Ainsi parle un écrivain, moins clérical, on le voit, qu'on l'imagine[1]. Quoi qu'il en soit, avant la mort, le repentir succéda au désespoir dans l'âme coupable du prélat. Tournant un dernier regard sur son fils adoptif, il lui dit : « J'ai voulu donner à la Savoie la « principauté de Genève... et pour atteindre ce but, « j'ai fait mourir plusieurs innocents. » Le sang qu'il avait répandu criait à ses oreilles; Navis, Blanchet, Berthelier se dressaient devant lui. Poursuivi par le remords, accablé par la crainte d'un juge, il eût voulu préserver Pierre des fautes qu'il avait commises. « Si tu parviens à cet épiscopat, continua-t-il, « je t'en supplie, ne suis pas mes traces. Au con- « traire, défends les franchises de la cité... Dans ces « souffrances que j'endure, je reconnais les ven- « geances divines... Je crie miséricorde à Dieu de « tout mon cœur... Dans le purgatoire... Dieu me « pardonnera[2] ! » On aime à entendre, à la fin

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 303.

[2] « Si perveneris huic episcopatui, noli, oro te, gressus meos insequi... » (Mém. du diocèse de Genève, par Besson, p. 61. — Savyon, *Annales*, p 108.)

d'une vie criminelle, ce cri d'une conscience qui se réveille. Malheureusement Pierre de la Baume ne profita pas de cet avis solennel. Le bâtard mourut après d'horribles souffrances, « endurées par divin « jugement, dit Bonivard, et il alla devant le Sou- « verain, plaidoyer avec ceux dont il avait répandu « le sang. » — « Au moment de sa mort, il était « si sec, ajoute le prieur de Saint-Victor, qu'il ne « pesait pas vingt-cinq livres. » La prophétie de Pécolat fut accomplie : *Non videbit dies Petri* : l'épiscopat de Jean de Savoie, au lieu de vingt-cinq ans, n'en avait duré que neuf.

Genève allait changer de maître. La lutte qui avait signalé l'épiscopat de Jean de Savoie ne pouvait manquer de se renouveler, si au lieu d'un pasteur, les Genevois recevaient un mercenaire. Qui aurait le dessus dans ce nouveau combat? Les temps anciens se maintiendraient-ils? ou, grâce à un prélat, qui comprendrait les besoins de son époque et la nature de l'Evangile, verrait-on commencer une ère nouvelle? Il y avait peu d'espoir qu'il en fût ainsi. Le siége épiscopal de Genève, qui donnait le rang de prince temporel, était fort recherché des nobles, et même, nous l'avons vu, des membres de familles souveraines. Ces évêques mondains ne pensaient qu'à s'enrichir et à vivre dans le plaisir et dans le faste, sans se soucier de bien gouverner la ville, et de paître le troupeau. Le trône de tels princes devait chanceler et bientôt s'écrouler. Pierre de la Baume, malgré quelques qualités, ne put empêcher cette catastrophe; au contraire, il la hâta. Il avait de l'esprit, de l'imagination; mais il était

faible, vain, enclin aux mêmes habitudes de sensualité que son prédécesseur, « incapable, dit un historien, de comprendre un autre bonheur que celui de bien dormir, après avoir bien bu et bien mangé[1]. »

Le bâtard ayant rendu le dernier soupir, Pierre, prosterné devant son lit, se releva évêque. Il prit aussitôt ses mesures pour mettre ses nouvelles propriétés à l'abri du pillage, et écrivit (7 février 1522) à « ses très chers bien-aimés et féaulx les syndics, « conseillers, hommes et communauté de Genève, » une lettre qui ne promettait pas de voir sous son épiscopat le règne de la vérité. Il commençait par les mensonges usités en cas pareil ; il annonçait aux Genevois que son prédécesseur avait « fait *aussi* « *belle fin* que fit oncques prélat, ayant réclamé son « Créateur et la vierge Marie jusqu'au dernier sou- « pir. » Il leur rappelait en même temps « la *grosse* « *amour* et affection que Jean avait eue de son vi- « vant pour eux et pour tous ses bons sujets... » Et le « noyer du pont d'Arve ! » disaient quelques-uns[2].

Le nouvel évêque resta un an avant que de venir à Genève. Était-ce la crainte ? étaient-ce ses préoccupations temporelles qui le retenaient? probablement ce dernier motif. Il avait à s'entendre touchant son épiscopat avec le duc et avec le pape, et se rendit à Rome pour obtenir ses brefs. Enfin, le 11 avril 1523 eut lieu son entrée solennelle[3]. Une grande multitude accourut de toutes les campagnes voisines. Les syndics, les conseils et le peuple allèrent

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. xxvi.
[2] *Ibid.*, p. 304 et 305.
[3] Registres manuscrits du Conseil, mars et avril 1523.

jusqu'au pont d'Arve au-devant de l'évêque; et celui-ci, entouré de ses gentilshommes, de ses prêtres, de ses amis, ayant à ses côtés sa belle-sœur la comtesse de Montrevel, son second frère le marquis de Saint-Sorlin, et deux de ses neveux, s'avança « chevauchant une mule bien harnachée et dorée, « et portant un chapel vert, à la façon des évêques « de Rome. » Les quatre syndics élevèrent au-dessus de sa tête un dais superbe, qu'une pluie battante rendait d'ailleurs fort nécessaire. « Plus de « cent chevaux faisaient le limaçon » (allaient d'un pas lent) devant lui. Quatre compagnies d'archers, d'arquebusiers, d'arbalétriers et de *piquiers* défilaient d'un pas ferme. Dans toutes les rues de la ville « des jeunes gens bien montés, équipés, accou- « trés, chevauchaient à l'*albanaise*. » On jouait des drames et folies, histoires, jeux et passe-temps en plein air, malgré la pluie, et tous les Genevois étaient pleins d'espérance. On eût dit que ce rameau fortement ébranlé, presque détaché de la papauté romaine, allait être rétabli. Genève, en faisant à l'évêque une si belle réception, la faisait au pape, qui l'envoyait. On était pourtant en 1523. Luther avait brûlé la bulle de Rome; il avait dit devant la diète de Worms : *Je ne puis autrement!* La Réformation marchait à grands pas à Wittemberg; elle se propageait en Allemagne. Et c'était pourtant alors que Genève recevait presque avec enthousiasme un évêque romain...; mais si l'énergique cité était trompée dans son attente, on la verrait s'élever contre l'échafaudage de Rome et le renverser sans qu'aucune pièce restât à sa place.

Pour le moment on se livrait aux plus flatteuses espérances. La Baume avait dans son blason un arbre (en allemand *Baum*); les Genevois lui présentèrent un poëme, dont les premiers vers étaient :

Si Dieu n'eût mis cet arbre en mon verger,
Genève était sans récréation;
Je n'avais plus tronc, branche, ni pilier,
Pour m'appuyer en temps d'affliction.
Dieu soit loué de sa production,
Et de l'avoir planté dans ce quartier!
Sous lui vivront en paix et en union,
Pauvres et orphelins, veuves, gens de métier [1].

Ces vers sont une preuve des intentions pacifiques que les patriotes eux-mêmes avaient alors, car ils avaient été faits par l'un des huguenots les plus décidés, Ami Porral, qui fut un des premiers appuis de la Réformation. L'épiscopat romain ne devait pas répondre à ces espérances; Porral et ses amis durent bientôt reconnaître qu'il fallait planter dans le *verger un autre arbre*, celui de l'Évangile, sous lequel seul les oiseaux du ciel peuvent faire leur nid. Un prêtre représentant saint Pierre, habillé en pape, offrit à l'évêque la clef dorée de sa cathédrale, et ce prélat, debout dans l'église devant le grand autel, jura d'observer les franchises de la ville [2]. Mais à peine avait-il prêté ce serment qu'il

[1] Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*. Pièces justificatives, p. 28.

[2] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 388. — Registres du Conseil des 27 février, 17 mars, 9, 10, 11 avril.

fit emprisonner illégalement un citoyen; et quand les syndics lui rappelèrent humblement leurs libertés, il s'écria avec dépit : « Vous sentez toujours « les Suisses[1] ! » Il élargit pourtant le prisonnier.

De 1519 à 1525, il y eut encore des jours d'énergie et d'élan dans Genève; mais la liberté était expirante, la tyrannie planait sur la ville, un voile funèbre semblait s'étendre sur ses murs. Ce fut pour elle le temps de l'épreuve et, si nous pouvions ainsi parler, de sa *passion*. Au milieu des citoyens qui sommeillent, d'autres qui courtisent un pouvoir illégitime, d'autres qui s'amusent, plusieurs pourtant versent des larmes sur la perte de leurs glorieuses espérances. Nous nous sentons alors mal à l'aise dans Genève, et plus encore au milieu des fêtes qu'au milieu des douleurs. Le duc et l'évêque seraient-ils vraiment parvenus à étouffer la vie nouvelle qui animait ce petit peuple? L'émancipation genevoise échouerait-elle, comme tant d'essais de réformes politiques, tentés dans les siècles précédents? Un grand événement viendra donner force à la liberté. Jeune encore, elle est descendue au sépulcre avec Berthelier; elle en sortira au moment où, les portes de la Suisse s'étant largement ouvertes, Genève saisira la main des antiques champions de l'indépendance et recevra les paroles de Celui qui a dit : *La vérité vous rendra libres.*

[1] « Vos semper sentitis Allemanos. » (Manuscrit de Gautier.)

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.

CHARLES VEUT SÉDUIRE GENÈVE PAR LES FÊTES : LA COMÉDIE DES CHANOINES ET CELLE DES HUGUENOTS.

(Août 1523.)

Le duc, voyant la commune genevoise grandement affaiblie, avait formé de nouveaux plans pour s'emparer définitivement de la souveraineté dans Genève, et en chasser à la fois la liberté et les tendances vers la Réformation, dont cette ville si remuante se trouvait être atteinte, selon Charles III et selon Charles-Quint. Magnificence, fêtes, grandeurs, flatteries, séductions, perfidie, tout allait être mis en œuvre ; Charles avait pour cela des ressources nouvelles. Il venait d'épouser Béatrice de Portugal, dont l'empereur Charles-Quint allait épouser la sœur. Béatrice, douée d'une grande beauté, fière, ambitieuse, dominatrice, exigeait que tout pliât devant elle ; Charles, homme sans volonté, en trouva une dans cette princesse ; et la conjuration de la Savoie contre l'indépendance genevoise entra ainsi dans une phase qui menaçait d'être marquée par de grands revers. Après quelques mois de mariage, le duc exprima le désir de présenter la belle

duchesse à ses bons amis de Genève, et s'apprêta à déployer, pour les gagner, les pompes et les *mignardises* de cour. Ce n'est pas tout. On était en août (1523); la duchesse devait accoucher en décembre; si elle avait un fils à Genève, ces honnêtes bourgeois ne se trouveraient-ils pas heureux, glorieux même, d'avoir pour prince un fils de Savoie, né dans leurs murs? Et l'oncle de l'enfant, le puissant Empereur, n'aurait-il pas alors un mot à dire en sa faveur dans l'ancienne ville impériale qui portait encore l'aigle dans son blason? Tout se mit à l'œuvre pour exécuter cette conjuration de cour.

Le duc avait calculé juste en comptant sur la vanité républicaine. Chacun se mit en mouvement pour recevoir le prince, son épouse et ses courtisans; les Genevois voulaient que les pompes de cette fête dépassassent infiniment celles de la réception de l'évêque. Il y avait aussi deux hommes dans ces citoyens; l'un d'eux, plein d'aspirations élevées, voulait la liberté et la vérité; mais l'autre, plein de vanité et amateur de plaisir, se laissait séduire par le luxe et les divertissements d'une cour. Le duc et l'évêque ne fussent jamais parvenus à perdre Genève; mais si Genève se mettait elle-même avec eux, sa ruine paraissait inévitable. Toutes les têtes tournaient. « Je serai accoutré plus « somptueusement que vous le jour de l'entrée de « la duchesse, » dit Jean de Malbuisson à Jean Philippe, plus tard premier syndic. Sur quoi Philippe, l'un des plus fiers huguenots, se fit faire un habit magnifique de satin, de taffetas, de velours et d'argent, qui lui coûta quarante-huit écus au soleil.

Malbuisson fut plein de jalousie et de colère, et il fallut que les syndics intervinssent pour apaiser cette querelle de vanité [1]. Ces fiers républicains, ravis de l'honneur qu'allait leur faire la fille du roi de Portugal, voulaient semer de roses son chemin. Le Portugal, gouverné par la fameuse dynastie d'Aviz, illustré par les expéditions de Diaz, de Vasco de Gama, de Cabral, par les conquêtes d'Albuquerque, regorgeait alors de richesses, était une puissance navale du premier ordre, et se trouvait dans les temps de sa grandeur. Ce n'était pas peu de chose aux yeux des bourgeois de la cité du Léman, que de voir cette gloire qui remplissait alors de son éclat les mers les plus lointaines, faire briller quelques étincelles de sa lumière sur les bords d'un lac ignoré. Le duc ne doutait pas que ces citadins amateurs du plaisir, se laisseraient tranquillement mettre les chaînes que la beauté leur apportait, et que Genève serait à lui.

Enfin le 4 août arriva, et la ville tout entière se porta sur les bords de l'Arve, au-devant de la belle et jeune duchesse ; les femmes avaient le premier rôle dans cette procession genevoise. Un bataillon d'amazones, formé de trois cents des plus jeunes et des plus belles personnes de Genève, paraissait d'abord. Elles portaient les couleurs de la duchesse, bleu et blanc ; leurs cottes, comme chez les beautés guerrières de l'antiquité, étaient retroussées jusqu'au genou ; et chacune d'elles tenait de la main droite un javelot et de la gauche un petit bouclier.

[1] Registres du Conseil du 2 août.

En tête se trouvait comme *capitaineresse* la femme du seigneur d'Avully, qui étant Espagnole pouvait parler à la duchesse dans sa propre langue; au milieu était la porte-enseigne, « belle et grande « femme, agitant son drapeau comme eût su faire « un soudard qui n'aurait toute sa vie fait autre « chose [1]. »

La duchesse parut; elle était sur un char de triomphe attelé de quatre chevaux couvert de draps d'or et de pierreries, en sorte que les yeux en étaient éblouis. Le duc chevauchait à ses côtés sur une mule richement caparaçonnée, et une multitude de seigneurs magnifiquement vêtus les suivaient. Il parlaient entre eux, ils souriaient; la simplicité débonnaire de ces républicains les ravissait. Ils se disaient que s'ils avaient échoué avec l'épée, ils réussiraient avec les pierreries, les plumes et les caparaçons, et que cette ville rebelle serait trop heureuse, en échange des jeux qu'on lui donnerait, de recevoir le duc et de courtiser le pape. Tout avait été combiné pour faire entrer le poison dans les cœurs par *doux et subtil moyen*. A Plainpalais le char de triomphe s'étant arrêté, la reine des amazones s'approcha de la duchesse, et lui dit:

En ce pays soyez la bienvenue !...

et autres vers que nous supprimons. Puis la princesse étant arrivée devant la chapelle du Rhône, où se trouvait l'image de la Vierge avec l'enfant

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 380.

Jésus dans les bras, une sibylle se présenta, et lui dit :

J'ai obtenu pour toi chose divine ;
C'est que... de Dieu auras la vision :
Lève les yeux... et vois-le au giron
De la Vierge, qui en bas nous l'apporte ;
Adore-le en grand' dévotion !
Et de ses cieux il t'ouvrira la porte.

La procession passa successivement sous six arcs de triomphe, dédiés à d'illustres princesses, devant chacun desquels Béatrice devait s'arrêter et entendre un compliment nouveau. Mais on avait beau faire, la superbe Portugaise, loin de remercier les dames, ne les regardait pas même ; et les hommes s'étant présentés à leur tour avec ces habits magnifiques qui leur avaient coûté tant d'argent et de querelles, la duchesse reçut ces *boutiquiers* avec encore plus de dédain. Un vif mécontentement remplaça aussitôt l'enthousiasme général. « Elle nous « tient pour ses esclaves, à la façon du Portugal ! « s'écria l'un des plus fiers huguenots. Montrons-lui « que nous sommes des hommes libres. Allons, « Mesdames, je vous le conseille, retournez à vos « quenouilles. Et quant à nous, amis, renversons « les échafauds et abattons les théâtres. » Puis le patriote dit à l'oreille de l'un de ses voisins : « Mieux « vaudrait employer notre argent à fortifier la ville, « et à contraindre tous ces Savoyards à rester de- « hors. Vous les alléchez... prenez-garde qu'ils ne « vous brûlent dans votre propre paille ! » Les conseillers du duc commençaient à s'alarmer. La mine qu'ils pensaient avoir si habilement creusée, mena-

çait de les faire sauter en l'air. Encore quelques fautes de ce genre, et tout était perdu... Quelques courtisans s'approchant des Genevois s'efforcèrent d'excuser les manières hautaines de Béatrice, en disant : « *Che eran los costumbres de Portugal!* — « C'est la coutume en Portugal! » Le duc conjura son épouse de faire quelques efforts pour ramener les cœurs. Le regard de Béatrice l'avait enflammé, et Charles pensait qu'il ne tenait qu'à elle de faire la conquête de tout le monde [1].

Des doutes commençant alors à se répandre sur l'attachement de Genève à la papauté, Charles et ses courtisans en avaient ouï quelque chose; et le désir de retenir à jamais la ville dans le bercail de Rome était pour beaucoup, nous l'avons dit, dans leur chevaleresque entreprise. Les mamelouks et les chanoines, honteux de cette réputation, avaient préparé un mystère propre à faire croire au duc et à la duchesse que les Genevois pensaient beaucoup plus à chercher des croix et d'autres reliques, qu'à trouver ce Nouveau Testament si longtemps inconnu et dont on parlait tant en Allemagne... Aussi la procession étant arrivée sur la place du Bourg de Four, y trouva un grand échafaud, une espèce de maison ouverte du côté des spectateurs, et divisée en plusieurs étages. Le char de triomphe s'arrêta, et le peuple de Genève, qui devait donner plus tard au monde un tout autre spectacle, commença à jouer l'*Invention de la sainte Croix.*

[1] Mém. d'Archéologie de Genève, I, p. 191. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 391. — Savyon, *Annales*, p. 111. — Spon, *Hist. de Genève.*

La scène représente Jérusalem, et l'empereur Constantin et sa mère Hélène sont arrivés en la sainte cité pour faire la recherche de la précieuse relique.

CONSTANTIN, *aux Juifs.*

Venez çà, Juifs!... Qu'est-ce qu'on fit
De la croix où fut Jésus-Christ,
Pendu par vous cruellement?

LES JUIFS, *en tremblant.*

Cher empereur, certainement,
Nous n'en savons rien...

CONSTANTIN.

Vous mentez!...
Mais vous en serez tourmentés.
(*A ses gardes.*)
Prenez-les, boutez-les dedans!

Les Juifs sont mis en prison; et ceci est une leçon qui doit apprendre ce qu'il faut faire à tous ceux qui ne font aucun cas du bois qu'Hélène venait adorer.

L'UN DES JUIFS, *dit par la fenêtre :*

Judas suis, l'un des présidents;
Que si vous me voulez lâcher,
Montrerai par signe évident,
Où mon père la vit cacher.

CONSTANTIN.

Oui, sors; allons la chercher.
Ceux-ci demeureront pendant.

La scène représente Golgotha. L'empereur, Hélène et leur cortége suivent le Juif.

JUDAS.

Haut empereur, voici le lieu

Auquel cette croix fut mussée (cachée)
Avec d'autres.

CONSTANTIN.

Bien. De par Dieu
Sus! cette terre soit fossée,
Et que vitement on la treuve.

UN PIONNIER *creuse; il sort de terre trois croix, puis il dit :*

Voilà tout.

CONSTANTIN, *embarrassé de savoir quelle est la vraie.*

Maintenant la preuve
Reste... Comment la ferons-nous?

HÉLÈNE.

Bien, mon cher enfant, taisez-vous!

(*Elle ordonne qu'on apporte un corps mort.*)

Prenez ce corps et le touchez
A ces trois croix, de belle suite...
Je veux que me le reprochiez
Si la croix ne le ressuscite.

(*On touche le corps avec les trois croix; au moment où la troisième touche le mort, il ressuscite.*)

HÉLÈNE.

Miracle!...

(*Hélène tient la vraie croix entre ses bras.*)

CONSTANTIN, *à genoux, l'adore et dit :*

O croix, de grande efficace!
Je vous adore en cette place.
Par vous soit mon âme sauvée!

HÉLÈNE.

C'est elle qui fait avoir la grâce
De Dieu, qui tous péchés efface.
Cela est chose éprouvée...

Ainsi donc les Genevois croient aux miracles opérés par le bois de la croix. Comment, après des

preuves si évidentes ne reconnaîtra-t-on pas que Genève est net d'hérésie[1]?

La procession et la princesse poursuivirent leur marche. On s'arrêta devant l'hôtel de ville; là, les syndics offrirent à Béatrice le présent de la cité, et comme le duc lui avait fait la leçon, elle le reçut *agréablement*. Cependant elle n'en pouvait plus; épuisée de fatigue, elle demandait en grâce son logis. Aussi se dirigea-t-on vers le couvent des Dominicains, situé hors la ville, sur les bords du Rhône, l'un des monastères les plus corrompus, mais aussi les plus riches du diocèse; c'était là que les appartements du duc et de la duchesse avaient été préparés. Ils y arrivèrent enfin, Charles aussi joyeux que Béatrice était ennuyée. « Les mouches « prennent au miel, disait le duc; encore quelques « fêtes, et ces fiers Genevois deviendront nos es- « claves. »

Il ne perdit pas de temps, et plein de confiance dans le prestige du Portugal, l'éclat de sa cour et les grâces de la duchesse, il se mit « à faire grands « banquets, danses et triomphes. » Béatrice ayant compris qu'il s'agissait de gagner les cœurs pour gagner Genève, se faisait aimable avec les dames, et leur donnait des festins « exquis en viandes, » suivis de ballets, de mascarades et de comédies. Le duc, de son côté, organisait des tournois avec grand concours de nobles chevaliers, venus de tous les châteaux de ces contrées, et où les enfants de Ge-

[1] Voir ce mystère tout au long dans les Mémoires d'Archéologie de Genève, I, p. 196 à 203.

nève luttaient avec les seigneurs de la cour. « Depuis le temps du duc Philibert, disaient les jeunes « Genevois, on ne s'est pas si bien diverti!... » Aux appas du plaisir la Savoie joignait ceux du gain. La cour, qui était «grande et ample,» dépensait beaucoup d'argent dans la ville; et portait ainsi à l'aimer tous ceux qui étaient adonnés à l'amour des richesses. Enfin on présentait à d'autres les attraits de l'ambition. Genève ne pouvait offrir aux âmes avides de gloire qu'une mesquine magistrature, tandis qu'en se donnant à la Savoie on pouvait aspirer à de grands honneurs; aussi les notables et les syndics même se mettaient aux pieds du duc et de la duchesse. « Ce prince, dit Bonivard, était « mieux obéi à Genève qu'à Chambéry. » Tout faisait espérer aux politiques un succès complet. L'essor hardi vers l'indépendance et vers l'Évangile, qui déplaisait si fort au duc, au roi de France et à l'empereur, allait être arrêté, et ces libertés inquiétantes, qui avaient dormi pendant des siècles, mais qui paraissaient vouloir s'émanciper, seraient maintenues dans la contrainte et dans la sujétion[1].

Cependant les calculs des princes de Savoie n'étaient pas si exacts qu'ils l'imaginaient. Une circonstance presque inaperçue pouvait les déjouer. Tandis que le cabinet de Turin avait comploté la ruine de Genève, Dieu veillait sur ses destinées. Peu avant l'entrée de l'évêque et du duc, une autre puissance était arrivée dans Genève; cette puissance c'était

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 395. — Savyon, *Annales*, p. 113. — Manuscrit de Gautier.

l'Évangile. A la fin de l'année précédente, en octobre et novembre 1522, Le Fèvre avait publié sa traduction française du Nouveau Testament. En même temps, les amis de la Parole de Dieu poursuivis à Paris, s'étaient réfugiés en diverses provinces. Le négociant Vaugris, le gentilhomme Du Blet, étaient à Lyon, et envoyaient de là des évangélistes et des Nouveaux Testaments dans la Bourgogne, dans le Dauphiné, à Grenoble et à Vienne [1]. Au seizième siècle, comme cela était déjà arrivé au second, l'Évangile remonta le Rhône; ce fut de Lyon et de Vienne, qu'en 1523 la Parole de Dieu, qui avait jadis aboli les superstitions païennes, et qui devait abolir maintenant les superfétations romaines, arriva sur les bords du lac Léman. « Des « gens nommés évangéliques, vinrent de France, » dit un *Mémoire au pape sur la rébellion de Genève*, qui se trouve dans les Archives de Turin. Les noms de ces hommes pieux, qui les premiers apportèrent au peuple de Genève les saintes Écritures, n'ont pas été mieux conservés que ceux des missionnaires du second siècle; c'est d'ordinaire dans la nuit que les grands feux s'allument. Quelques Genevois « s'abouchèrent avec eux et achetèrent leurs « livres, » ajoute ce manuscrit. Ainsi tandis que les chanoines faisaient représenter de vieilles fables, et donnaient comme modèle la piété de ceux qui cherchaient la croix dans des ruines, il y avait à Genève des âmes plus élevées qui la cherchaient

[1] *Histoire de la Réformation du seizième siècle*, au temps de Luther, III, liv. XII, chap. VII et XI.

dans les Écritures. L'un des premiers à accueillir ces colporteurs bibliques fut un homme hardi, ardent même jusqu'à l'imprudence ; mais vrai, droit, généreux, Baudichon de la Maison-Neuve. Il fut ravi de trouver dans l'Évangile la force dont il avait besoin pour attaquer les superstitions du vieux temps, qui lui inspiraient un instinctif dégoût. Robert Vandel fit de même. Syndic en 1529, et employé dans toutes les affaires importantes de cette époque, il trouvait, dans ces livres venus de Lyon, un moyen de réaliser son idéal, qui était de faire de Genève une république indépendante pour la religion, comme pour la politique. Ces hommes généreux, et plusieurs autres, lisaient avec étonnement les Écritures. Ils avaient beau chercher, ils n'y trouvaient point la religion romaine; point d'images, point de messe, point de pape ; mais ils y trouvaient une autorité, un pouvoir qui était au-dessus des prélats, des conciles, des pontifes, des princes même. Nouvelle autorité, nouvelle doctrine, nouvelle vie, nouvelle Église... et toutes ces choses nouvelles étaient les anciennes que les apôtres avaient eux-mêmes établies. C'était comme si le souffle vivifiant du printemps commençait à se faire sentir dans la vallée, après les rigueurs d'un long hiver. On se mettait en plein air; on cherchait les rayons du nouveau soleil ; on exerçait ses membres dégourdis. Les prêtres, les laïques bigots regardaient avec étonnement ce nouveau spectacle. Quoi! ils avaient espéré que l'entrée pompeuse de Charles et de Béatrice assurerait leur triomphe, et voilà qu'un livre inconnu, entré mystérieusement dans la ville,

sans pompe, sans caparaçon, sans draps d'or, porté humblement sur le dos de quelques pauvres colporteurs, semble destiné à produire plus d'effet que la présence du beau-frère de Charles-Quint et de la fille des rois de Portugal... Au moment du succès, la victoire échapperait-elle de leurs mains? Genève serait-elle destinée à être autre chose qu'une petite ville de la Savoie et une paroisse du pape?... Inquiets de ce mouvement des esprits, quelques agents de la papauté s'empressèrent d'écrire à Rome : « Chose singulière! un nouvel espoir saisit « les factieux abattus... Et de ces livres, venus de « France, et qu'ils achètent des évangéliques, les « Genevois espèrent leur affranchissement[1]... »

En effet, les succès du duc, de la duchesse et de leur cour, qui parvenaient à jeter certains Genevois dans la dissipation et dans l'asservissement, indignait les huguenots; ils ne se rencontraient plus sans échanger, en se serrant la main, une parole de raillerie ou de tristesse. Parmi eux était Jean-Philippe, qui fut souvent élu capitaine général. Il n'était pas de ceux que les Écrits saints avaient convertis; c'était un citoyen riche, généreux, plein de courage, grand amateur de la liberté; mais aimant mieux abattre qu'édifier, et poussant la hardiesse jusqu'à la témérité. Il demandait qu'on donnât une leçon aux mamelouks et aux prêtres, « et se chargeait, disait-il, d'en faire tous les frais. »

[1] Archives de Turin, paquet 14, 1re catégorie. Mémoire au pape sur la rébellion de Genève. M. Gaberel, qui a eu en main ce mémoire et qui le cite (*Histoire de l'Église de Genève*, I, p. 84), le place vers l'an 1520; il me semble plus probable qu'il soit de l'an 1523.

D'autres huguenots, plus modérés et surtout plus pieux, tenaient surtout à faire connaître les convictions qu'ils avaient trouvées dans les livres évangéliques. La Parole de Dieu ayant touché leurs cœurs, ils voulaient dire qu'elle était le remède aux blessures de l'humanité. Voyant que chacun s'empressait à fêter le duc et la duchesse, ils résolurent d'offrir aussi leur plat au festin, mais en y mettant quelques grains de sel. Au lieu de la découverte de la croix par Hélène, ils célébreront la découverte de la Bible par la Réformation. Le *pendant* n'était pas mal trouvé, et faisait ressortir le contraste entre les temps anciens et les temps nouveaux. Les huguenots annoncèrent donc au duc qu'ils voulaient jouer un mystère à son honneur, le dimanche après les Bordes, en plein air. Jean-Philippe ayant généreusement pourvu à toutes les dépenses, les jeunes hommes du parti apprirent les rôles, et tout se prépara pour la réprésentation.

Il y avait alors foire à Genève ; aussi une grande foule de Genevois et d'étrangers entoura-t-elle bientôt le théâtre : l'évêque de Maurienne arriva ; des seigneurs et des dames de haut parage prirent place ; mais en vain attendit-on le duc, il ne parut point. « Ni moi, ni la duchesse nous n'irons, dit-il, « parce que ce sont des huguenots qui jouent ! » Charles connaissant bien ses hommes craignait qu'il n'y eût *anguille sous roche*. Le huguenot qui avait composé la pièce représentait l'état du monde sous l'image d'une *maladie*, et la Réformation sous celle du *remède*, par lequel Dieu voulait le guérir ; le sujet et le titre de son drame était *le Monde malade*,

et tout devait y paraître, les prêtres, les messes, la Bible et ses adhérents. Le principal personnage, le *Monde*, avait entendu certains moines, effrayés des livres récemment arrivés de France, annoncer que les derniers temps étaient venus, et que le Monde allait bientôt périr. Il devait être à la fois consumé par le feu et noyé par l'eau... C'en était trop; aussi il tremblait, il maigrissait, sa santé déclinait. On s'inquiétait autour de lui, et l'un des personnages s'écriait :

Le monde devient toujours pire,
Je ne sais que sa fin sera!...

Il avait pourtant quelques amis, et chacun d'eux lui apportait un remède; mais tout était inutile, le Monde allait de mal en pis. Il se décida alors à recourir au remède souverain, universel, avec lequel on sauve même les morts : les messes! C'est le culte romain, attaqué par les réformateurs, qui est ici mis en cause sur ces tréteaux.

LE MONDE.

Çà, prêtre, venez délier
Ici vos *messes*... que je voie
Comme elles sont...

LE PRÊTRE, *ravi de voir le Monde s'adresser à lui.*

Dieu vous donne joie,
Monde! Comment les voulez-vous?

LE MONDE.

Ainsi que les demandent tous.

LE PRÊTRE.

Courtes!

LE MONDE.

Oui...

LE PRÊTRE, *lui présentant des messes.*

Or tenez donc..

LE MONDE, *les rejetant avec effroi.*

Mais longues sont comme un sermon.

LE PRÊTRE, *en présentant d'autres.*

De celles-ci en voulez-vous?

LE MONDE, *les rejetant encore.*

Non!

LE PRÊTRE, *voyant que le Monde ne veut de messes ni courtes ni longues.*

Voilà!

Vous ne savez que vous voulez.

Alors un personnage, le *Conseiller*, homme sage et éclairé, prend la parole, et met en avant un nouveau remède; remède innocent, efficace, qui commence à faire grand bruit.

Oui-dà, quel est-il?

dit le Monde; le Conseiller répond :

Le texte de la Bible,
Qu'est chose IRRÉPRÉHENSIBLE...

Le Monde ne comprend pas ce que c'est que cette médecine; en vain un autre personnage veut-il lui donner confiance :

Croyez, Monde, qu'il n'est si fou
Qui ne le connaisse...

Le Monde n'en veut à aucun prix. On savait déjà en 1523, à Genève, que le Monde fait un mauvais accueil à l'Évangile : « On vous dira des injures, « et l'on vous persécutera. » Ne pouvant être guéri par le prêtre, ne voulant pas l'être par la Bible, le

Monde fait appeler le *médecin*, et lui décrit soigneusement sa maladie :

. . . . . Je suis tant lassé,
Tant troublé et tant tracasssé
De ces folies qu'on a dit...
Que j'en tombe tout plat au lit.

LE MÉDECIN.

Quelles folies?

LE MONDE.

Qu'il viendrait
Un *déluge*, et que l'on verrait...
Le *feu* en l'air, par-ci, par-là...

Mais le médecin se trouve être aussi (ce qui fut souvent le cas au seizième siècle) de ceux qui croient que *le texte de la Bible* est infaillible ; il se met à faire la peinture la plus vive des désordres du clergé afin d'engager son patient à prendre le remède qui lui a été prescrit :

Quoi! tu le troubles pour cela?...
Monde!... et tu ne te troubles pas
De voir ces larrons, *attrapards*,
Vendre et acheter bénéfices...
Les enfants, aux bras des nourrices,
Être abbés, évêques, prieurs...
. . . . . .
Tuer les gens pour leur plaisir,
Jouer le leur, l'autrui saisir,
Donner aux flatteurs audience;
Faire la guerre à toute outrance
Pour un rien, entre les chrétiens [1].

Le Monde, étonné de cette description peu catho-

[1] Les éditeurs ont « supprimé les traits que la délicatesse de notre « siècle ne permet pas de reproduire. » Voir cette sottie dans les Mémoires d'Archéologie de Genève, I, p. 164 à 180.

lique, devient soupçonneux, trouve ces discours hérétiques, et s'écrie :

Ce sont des propos du pays
De LUTHER, — réprouvés si faux!...

LE MÉDECIN.

Parlez maintenant des défauts...
Vous serez à *Luther* transmis!

Luther donc était déjà alors à Genève (et dans toute la catholicité) l'homme qui dévoilait les *défauts*. Le Médecin ne se laisse pas désorienter par cette accusation de luthéranisme :

— Monde! veux-tu être remis
En bonne santé?

LE MONDE, *fermement*.

Oui!

LE MÉDECIN.

Alors pense aux abusions
Qui se font tous les jours chez toi;
Et mets-y ordre, *selon la loi!*

C'était demander la Réformation. — Les huguenots (*Eidguenots*) applaudissaient; les marchands étrangers s'étonnaient, les courtisans de Savoie, Maurienne lui-même souriaient. Toutefois Maison-Neuve, Vandel, Bernard, tous ceux qui s'étaient *abouchés* avec les évangéliques, et en particulier l'auteur du drame, savaient les difficultés que la Réformation rencontrerait dans Genève.

Le Monde, irrité contre ces laïques qui se font prédicateurs, s'écrie :

Cet affronteur de médecin,
Aux bons propos; il est bien sot
Que de m'avoir *prêché*, au lieu
De me *médeciner*...

Un autre personnage effrayé d'une chose si inouïe :

Mon Dieu !...
Est-il vrai ?

LE MONDE.

Oui, sûrement ;
Mais bien... pour son *prêchement*,
Je me gouvernerai plutôt
A l'appétit de quelque fol
Que d'un prêcheur !...

UN DES AMIS DU MONDE.

Vous ferez bien ;
Vivez selon vos appétits.

LE MONDE.

Aussi veux-je !...

Là-dessus le Monde se fait habiller en fou, et la *sottie* finit.

Il fut trop vrai que le monde, après la Réformation, s'est habillé en *fou* en divers lieux, en France en particulier. Que fut la maison de Valois, si ce n'est une maison de fous ? Pourtant une sagesse divine était dès lors entrée dans le monde et y est encore pour la guérison des peuples. Dès le commencement de 1523, le grand principe du protestantisme qui déclare l'Écriture source et règle unique de la vérité, en opposition à celui du catholicisme qui lui substitue l'autorité de l'Église, était reconnu dans Genève. Le *texte de la Bible* était proclamé publiquement *chose irrépréhensible*, et seul remède pour la guérison de l'humanité malade. Qu'était au fond cette *sottie* des huguenots, si ce n'est un sermon *laïque* sur ce texte : *La loi de Dieu restaure l'âme?* Il est bon d'en remarquer la date, puisque

l'on croit d'ordinaire que la Réformation ne commença que beaucoup plus tard dans la cité de Calvin. Ce mystère d'un genre nouveau ne resta pas sans effets; les évangéliques avaient pris position; le bélier, armé d'une tête d'airain qui devait battre et renverser les murailles de Rome, la Bible infaillible, avait paru. Jean Philippe trouva que la pièce ne lui avait pas coûté trop cher.

A peine les tréteaux du *Monde malade* étaient-ils enlevés, que les citoyens durent penser à autre chose qu'à des comédies. Les Savoyards, qui n'avaient point goûté le plat qu'on leur avait servi et qui avaient cru y découvrir le poison de l'hérésie, résolurent pour le combattre de faire sentir la pesanteur de leur joug. Deux mots résumaient toute la politique de ces soldats et de ces courtisans : despotisme du prince, servilisme du peuple; ils entreprirent de former les Genevois à leur système. La mine fière et le ton arrogant, ils cherchaient sans cesse querelle aux citoyens; ils trouvaient trop cher tout ce qu'on leur vendait, ils s'emportaient, ils frappaient les marchands, et ceux-ci, qui n'avaient pas d'armes, durent d'abord endurer ces *batteries*. Mais bientôt chacun s'arma, et les gens de boutique, relevant la tête, croisèrent l'épée avec ces seigneurs insolents. Il y eut beaucoup de bruit dans la ville. Indigné de ces résistances, le grand maître de la cour courut au conseil : « M. le duc et Ma« dame la duchesse, dit-il, sont venus en ce lieu, « pensant y être avec des amis. » Le conseil ordonna d'arrêter les bourgeois qui avaient frappé des gentilshommes, et le fourrier savoyard entre-

prit de les mettre aux arrêts; aussitôt le fourrier genevois s'y opposa. Le duc en colère, menaça d'envoyer querir ses sujets pour « fourrager cette « ville. » Il y avait, il faut le dire, quelque raison pour désirer un peu de tranquillité. « Madame la du- « chesse veut bien nous faire l'honneur d'accou- « cher en cette ville, dit le syndic Baud au peuple; « ne faites donc aucun bruit, et dès que vous enten- « drez les cloches et les trompettes, allez en pro- « cession, avec cierges et flambeaux, prier Dieu en « sa faveur[1]. »

L'*honneur* que Madame la duchesse allait faire à Genève ne touchait pas les Genevois. Les citoyens les plus courageux, Aimé Lévrier, Jean Lullin et d'autres se montraient supérieurs à toutes les séductions. Lévrier, fidèle interprète de la loi, gardien calme mais intrépide des us et constitutions, rappelait sans cesse dans le conseil que Charles n'était pas souverain de Genève; et tout en évitant une opposition bruyante, il montrait une inébranlable fermeté; aussi le duc commençait-il à penser qu'il ne deviendrait prince qu'en passant sur le corps de cet homme-là. Lullin n'était point légiste comme Lévrier, mais actif, pratique, énergique; il manifestait en toute occasion son amour de la liberté, et il le faisait même parfois avec une certaine rudesse. Prieur de la confrérie de Saint-Loup, il était en même temps maître de l'auberge de l'*Ours*, ce qui dans les mœurs du temps s'alliait très bien avec une

[1] Registres du Conseil des 4 septembre, 24 octobre et 15 novembre 1523.

haute position dans la cité. Un jour, que ses écuries étaient pleines de chevaux appartenant à un pauvre charretier suisse, des seigneurs de Savoie richement vêtus descendirent avec fracas devant l'*Ours*, et s'apprêtèrent à y mettre leurs élégants coursiers. « Pas de place ! Messieurs, dit rudement Lullin. — « Ce sont les chevaux du duc, répliquèrent les cour- « tisans. — N'importe, répondit l'énergique hugue- « not. Qui y est, qu'il y reste ! J'aime mieux loger « des charretiers que des princes. » Charles levait alors six mille hommes, qui devaient assister dans Genève au baptême de son enfant, et les cavaliers appartenaient sans doute à ce corps. Mais les huguenots trouvaient que c'était trop que d'avoir six mille parrains armés de pied en cap, et c'est ce qui mettait Lullin de mauvaise humeur. Charles était faible, mais violent ; il frappa du pied en apprenant l'insulte qu'on venait de faire à ses gens, jeta sur la ville un regard furieux et s'écria avec un gros juron : « Je ferai cette cité de Genève plus petite que « le plus petit village de la Savoie[1] ! » Plusieurs tremblèrent en entendant cette menace, et le conseil, pour apaiser le prince, mit Lullin en prison et l'y garda trois jours.

Enfin arriva le grand événement sur lequel reposaient les espérances de la Savoie. Le 2 décembre, un officier du duc vint annoncer aux syndics que la duchesse était accouchée, à midi, d'un prince. Aussitôt les cloches sonnèrent, les trom-

[1] « Minimum villagium suæ patriæ. » (Reg. du Conseil, 18 décembre. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 392.)

pettes retentirent; l'évêque, les chanoines, les prêtres, les moines, les confréries, les jeunes garçons et les jeunes filles vêtues de blanc, un flambeau à la main formèrent une procession immense. Tandis que sur toutes les places on faisait des feux de joie, les canons braqués sur l'esplanade qui domine la Savoie (la Treille) annonçaient à ce pays fidèle que son duc avait un fils[1]. » Puisqu'il est né à Genève, « se disaient les uns aux autres les courtisans, ceux « de la ville n'oseront pas le refuser pour leur « prince[2]. » La duchesse elle-même avait cette affaire fort à cœur; et bientôt, richement parée, assise dans son lit comme une accouchée, elle disait dans les conversations frivoles qu'elle avait avec les personnes admises à lui faire leur cour : « Cette « ville est une très *buena posada* » (une très bonne hôtellerie). Le duc, ravi, lui répondait : « Genève « sera à vous!... » Ce qu'elle aimait fort à entendre[3].

Tout dans Genève et même tout en Europe semblait favoriser alors les desseins de la Savoie. Charles-Quint, beau-frère du duc, et François Ier, son neveu, se préparaient à la guerre de Pavie. La lutte entre Luther et le pape préoccupait tous les esprits. Les Suisses étaient « en grand souci et « différend, ville contre ville, et dans une même « ville, l'un contre l'autre. » L'évêque, Pierre de la Baume, était un esprit léger, mondain, aimant à

[1] « Debandata fuit artilleria in porta Baudet. (Registres du Conseil, du 2 décembre.)

[2] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 392.

[3] Bonivard, *Police de Genève* (Mém. d'Archéologie, IV, p. 382).

jouer, banqueter, servir les dames, et recherchant autres menus plaisirs qui le détournaient des choses honnêtes. Il était timide, peureux même, tournant à tout vent comme une girouette, et craignait pardessus tout de perdre les bénéfices qu'il possédait sur les terres de Son Altesse. Tout cela permettait à Charles (il le pensait du moins) d'envahir tranquillement Genève et de le joindre à la Savoie, sans que l'Europe dît un mot. Pour avoir les mains plus libres encore, il persuada à de la Baume que sa présence était nécessaire en Italie pour le service de l'Empereur[1]. Cela fait, croyant le fruit mûr et prêt à tomber, le duc et la duchesse se mirent en devoir de donner le dernier coup. Ils voyaient bien les dispositions hostiles de plusieurs Genevois; mais ils y trouvaient une raison de plus pour redoubler d'efforts. Si, maintenant qu'un prince de Savoie était né dans Genève, le duc échouait dans ses projets, tout était perdu pour longtemps. Il y eut donc un mot d'ordre donné à toute la noblesse savoyarde. La beauté des pièces d'or éblouissait les marchands; les jeux, festins, bals, mascarades, spectacles, tournois, pompes, braveries, voluptés, délices, et tous *alléchements* qui séduisent, disent les écrivains du temps, captivaient les hommes *terriens* et surtout la jeunesse. Quelques huguenots parlaient hautement d'indépendance; quelques vieux Genevois cherchaient encore à retenir leurs fils; quelques mères vénérables, voyant leurs enfants parés de leurs plus riches habits, partir pour la cour, leur demandaient

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 395. — Savyon, *Annales*, p. 114.

s'ils rougissaient des mœurs antiques de leurs pères, s'ils voulaient vendre leur âme libre et se faire valets de princes?... Mais tout était inutile. « C'est « comme si l'on jetait de l'eau sur une boule, di- « saient les parents affligés; il n'en reste pas une « goutte. — Que voulez-vous? c'est plus fort que « nous, répondait cette folle jeunesse; dès que les « appas du monde se présentent, nos appétits sont « transportés, comme bêtes débridées. »

Les moines ne restaient pas en arrière dans cette œuvre de corruption. Les dominicains célébraient le 20 mai la fête de Saint-Ives, et invitaient la jeunesse à ces fameuses veillées, où il se commettait des choses abominables. En vain les syndics se plaignaient-ils au vicaire général de la vie infâme, *sceleratæ vitæ*, de ces religieux. « Allez au couvent et « faites-leur remontrance, » répondait cet ecclésiastique. Et quand les syndics s'y rendaient, le prieur avouait bien que les moines menaient une vie débordée; mais, ajoutait-il, « c'est en vain que je leur « parle de correction, ils me répondent que si je ne « me tais, ils me chasseront du couvent[1]. » Le clergé, par ses vices, creusait sous ses pieds un abîme, où il devait tout entraîner, — son dogme, son culte, son Église. Tout semblait concourir à l'asservissement de Genève. Ni l'Empereur, ni le roi, ni le pape, ni l'évêque, ni les Suisses, ni les Genevois même ne veillaient à l'indépendance de la cité. Les eaux vives de l'Evangile pouvaient seules nettoyer ces étables d'Augias. « Ne restait que

[1] Registres du Conseil du 20 mai, 20, 23 juin 1522, et 22 juillet 1523.

« Dieu, dit Bonivard; mais tandis que Genève dor-
« mait, Dieu faisait le guet pour elle[1]. »

En effet, Genève allait se réveiller. Les songes amollissants de la jeunesse dorée commençaient à se dissiper. Ce n'étaient pas uniquement ceux auxquels des Nouveaux Testaments avaient été apportés, pas seulement les amis de l'indépendance, c'étaient aussi les hommes graves de l'ordre et de la loi qui allaient s'opposer au duc. Un nouveau martyr devait fertiliser de son sang un sol généreux, et préparer la victoire définitive du droit et de la liberté.

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 395. — Manuscrit de Gautier.

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

AIMÉ LÉVRIER MARTYR DE LA LIBERTÉ ET DU DROIT AU CHATEAU DE BONNE.

(Mars 1524.)

Il y avait à Genève un citoyen qui embarrassait fort le duc; c'était Lévrier. S'il faisait obstacle aux usurpations de ce prince, ce n'était ni orgueil, ni ressentiment, ni envie, mais passion de la justice et respect des chartes antiques de la liberté. Il avait moins d'élan que Berthelier, mais plus de gravité; moins de popularité, mais des mœurs plus sévères; plus de prudence, mais tout autant de courage. Il ne criait point, il ne faisait point, comme l'énergique Philibert ou l'impétueux Maison-Neuve, entendre sa voix dans les rues; c'était dans les conseils qu'il maintenait froidement son immuable *veto*. Les huguenots les plus violents lui reprochaient son excessive modération; ils disaient que « quand les « hommes sont trop roides pour plier sous le souffle « de la persuasion, il faut frapper dessus à grands « coups de maillet; et que quand des tisons flam- « boyants cherchent à mettre le feu çà et là, il faut « se précipiter comme des torrents pour les étein-

« dre. » Mais Lévrier, ferme quant au droit, était doux quant aux hommes. Conservateur intrépide de la loi, il la maintenait sans clameur, mais sans hésitation et sans crainte. Jamais il n'y eut, dans les républiques anciennes ou modernes, un citoyen dont on ait pu dire mieux que de lui :

> Non vultus instantis tyranni
> Mente quatit solidâ [1].

Le moment approchait où Lévrier dirait dans Genève pour la liberté, ce que Luther venait de dire dans Worms pour la vérité : « Je ne puis autre-« ment ! » Mais moins heureux que le moine de Wittemberg, il aurait à peine prononcé ce mot, qu'il recevrait le coup de mort. Ces martyrs de la liberté au pied des Alpes, qui allaient être suivis, en tant de lieux divers, des martyrs de l'Evangile, allumaient une flamme nouvelle sur la terre. Aussi la postérité reconnaissante, représentée par de pieux chrétiens du Nouveau-Monde, dépose-t-elle une couronne triomphale sur l'humble tombe des Berthelier, des Lévrier, comme des Luther et des Calvin [2].

La charge du vidame appartenant au duc, c'était toujours par la vidamie que les princes de Savoie se mêlaient des affaires de Genève ; aussi ne nommaient-ils à ce poste que des hommes qui leur étaient bien connus pour la servilité de leur caractère. Le

[1] *Odes* d'Horace, liv. III, ode III.

[2] « The swiss republics first came forward ; and to the spirit of the Reformation, as the remote cause, is the american revolution to be itself attributed. » (Smyth, *Eccl. Republicanism*, p. 102. Boston.)

duc avait remplacé le misérable Aymon Conseil par le sieur de Salagine; puis, celui-ci étant mort, il nomma à sa place l'un de ses chambellans, Verneau, seigneur de Rougemont[1]. « Oh! oh! di-« sait-on dans la ville, le duc connaît son monde. « Si Conseil entendait si bien le son de son tam-« bourin, celui-ci l'entend encore mieux, et nous « allons avoir une belle danse[2]. » En effet, Charles ne se contentant point du tribunal inférieur qui lui était dévolu, se proposait de faire la conquête de Genève et de l'accomplir en deux temps. Par le premier mouvement, il s'emparerait de toute la justice, et par le second de la souveraineté. Alors son séjour dans Genève aurait atteint son but.

Pour commencer, Charles voulait que le vidame prêtât serment à lui, et non à l'évêque, prétention contraire à la constitution, car le prince de Savoie n'était dans Genève qu'un officier inférieur de l'évêque, et le duc se substituait ainsi au prince de Genève. On était près de céder, car le marquis de Saint-Sorlin, frère du prélat, chargé de ses intérêts temporels pendant qu'il était en Italie, et le conseil épiscopal lui-même voulaient plaire au duc, et accorder quelque chose à un si puissant seigneur... Mais Lévrier, sentinelle vigilante, se mit aussitôt à la brèche. Il représenta, dans le conseil épiscopal, que l'évêque n'était pas libre de sacrifier les droits de l'Etat; qu'il n'en était que le simple administrateur, qu'il en devait compte « à l'Empire, au

[1] Registres du Conseil du 19 février 1524.
[2] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 353.

« chapitre, à la république, à la postérité. » Le vidame fut obligé de prêter serment aux représentants de l'évêque. Alors le duc irrité ordonna à son chambellan de ne rendre compte de son office qu'à lui. Lévrier comprit que la Savoie dressait ses batteries contre Genève, que la guerre commençait, et décidé à sauver l'indépendance de sa patrie, il résolut de s'opposer, dût-il même perdre la vie, aux coupables usurpations du prince étranger[1].

La lutte entre le duc et le juge menaçait de devenir terrible ; elle ne pouvait se terminer que par la mort de l'un des deux lutteurs, ou l'expulsion de l'autre. Tout alors favorisait le duc. Qui l'empêchera, disait-on autour de lui, de se faire souverain de Genève? — L'évêque? Quoiqu'il fasse belle parade, il *est de bon appaiser*, car il a des bénéfices en abondance aux Etats de Son Altesse. — Le Pape Clément? Le duc a avec lui alliance. — L'Empereur? Son mariage avec la sœur de la duchesse est sur le bureau. — Messieurs des Ligues suisses? Ils ont grands soucis à cause de la maison d'Autriche et même ils sont ville contre ville pour la religion. — La population de Genève? La cour, qui dépense beaucoup d'argent, l'a gagnée. — Berthelier? Il est mort. — Les autres huguenots? Ils ont été si maltraités lors de la première entreprise, qu'ils craignent de tâter encore du *brouet chaud*... Qui reste-t-il pour empêcher le duc d'achever son entreprise? — « Ne reste que Dieu, répétait-on[2]. »

[1] Registres du Conseil du 19 février 1524. — Lévrier, *Chronologie des comtes de Genevois*, II, p. 198.

[2] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 395.

Il était dans le caractère de Charles de chercher à triompher par la ruse plutôt que par la force. Les princes s'imaginaient alors que nul ne pouvait leur résister; il essayera donc de gagner Lévrier par ces faveurs que les courtisans ambitionnent. Mais pour réussir, il fallait l'avoir en tête-à-tête, loin de Genève et des Genevois. « Quel ravissant soleil! dit-on « un matin à la cour ducale. Profitons de ce beau « temps d'hiver pour aller au château de Bonne et « y passer quelques jours au pied des pentes dou- « ces et riantes de la montagne des Voirons! » Le duc, la duchesse, la cour font leurs préparatifs, et (marque insigne de sa bienveillance!), Charles invite Lévrier à l'accompagner. Arrivé dans ces lieux délicieux, entourés de montagnes neigeuses que dore l'éclat du soleil, le duc prend le sage à part; il lui adresse des paroles aimables; et Lévrier ayant répondu avec respect, Charles profite d'un moment qu'il croit favorable et lui dit d'un ton insinuant : « Vous le savez, je suis souverain seigneur de « Genève, et vous êtes mon sujet. — Non, Mon- « seigneur, répondit aussitôt le juge des excès, je « ne suis pas votre sujet et vous n'êtes pas souve- « rain de Genève. » Le duc dissimula sa colère, mais Lévrier semblant impatient de retourner à Genève, Charles laissa partir cet homme inflexible, et en le voyant s'éloigner, il jura qu'il payerait cher son audace... au pied de cette même montagne, dans ce même château où le juge avait osé dire que le duc de Savoie n'était pas son souverain[1].

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 242.

Le duc revint à Genève, et décidé à mettre la main à l'œuvre, il fit communiquer au conseil épiscopal, avec toutes les précautions convenables, son inébranlable intention de s'attribuer dorénavant la haute justice. Charles connaissait la faiblesse, la vénalité même de ces conseillers du prince-évêque, qui ne voulaient à aucun prix déplaire à la Savoie. Dès que le bruit de cette demande se fut répandu dans la ville, chacun se récria; on disait que la haute justice appartenait au souverain, et que quand le duc la posséderait, il n'aurait plus qu'un pas à faire pour être reconnu seigneur de la ville... Les plus faibles croyaient leur indépendance perdue... « Soyez tranquilles, dirent les plus sages, il « y a dans le conseil un certain enfant de Genève « qui fermera la bouche à tous. » Ils ne se trompaient pas; Lévrier, décidé à opposer à la demande de Charles une inflexible résistance, se mit à raffermir les faibles, à gagner les lâches, à intimider les traîtres. « Ni le duc, disait-il, ni le sénat de Savoie « n'ont aucune autorité dans Genève. La juridiction « appartient à la ville et à son chef, l'évêque; le « duc dans nos murs est un vassal et non un sou- « verain[1]. » Ce discours hardi, mais vrai, fit une grande impression; Gruet, vicaire épiscopal, résolut de défendre avec Lévrier les droits de son maître. L'opposition ne se montra pas moins énergique dans la bourgeoisie. C'était l'époque de l'élection des syndics; les huguenots alarmés résolurent de placer parmi les premiers magistrats l'un des amis les plus

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 395.

chauds de l'indépendance ; ils choisirent Claude Richardet, inébranlable dans ses principes, décidé dans son caractère, « beau, grand, puissant homme « et fort colère, » dit une chronique.

Charles et ses conseillers, voyant s'unir contre eux les autorités épiscopales et les autorités populaires, ne perdirent pourtant pas courage, et prêchèrent ouvertement dans Genève le système que les ducs de Savoie avaient depuis longtemps adopté, la nécessité d'y séparer l'Église et l'État. Qu'importe que Lévrier et même le vicaire épiscopal Gruet fassent mine de défendre les droits temporels de l'évêque, le duc croyait savoir que Pierre de la Baume serait de facile composition. Les plus avancés des huguenots voulaient une Église libre dans un État libre; mais la cour de Turin voulait une Église assujettie au pape dans un État assujetti au duc. — « Que l'évêque, disaient des officiers « ducaux indignés de l'opposition des officiers épi- « scopaux, que l'évêque garde sa domination clé- « ricale! qu'il garde les amulettes, les chapelets et « toutes semblables marchandises; que ses parois- « siens s'adonnent, les uns à la sensualité, les au- « tres aux macérations; qu'eux et tous les moines « gris, blancs, noirs, débauchés, joueurs, accom- « pagnés d'une troupe d'inquisiteurs, de charlatans, « de flagellants, de femmes de mauvaise vie et de « vendeurs d'indulgences se rendent en pèlerinage « à Lorette, à Saint-Jacques de Compostelle, à la « Mecque, si l'évêque le veut... à la bonne heure... « c'est le département des prêtres... et nous le leur « abandonnons. Mais la puissance civile appartient

« aux laïques; c'est d'un prince séculier que doi-
« vent relever les cours de justice séculières, les
« libertés municipales et le commandement des
« troupes. — A l'évêque, les âmes; à monseigneur de Savoie, les biens et les corps! » Ce grand zèle pour la séparation de l'ordre religieux et de l'ordre politique n'avait d'autre but que de satisfaire l'ambition de la Savoie. Mais Genève profitait de ces homélies intéressées et devait s'émanciper un jour au delà des souhaits de Charles. Quelques années encore, et cette cité sera affranchie à la fois des deux despotismes. Le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel seront ôtés des mains de l'évêque nommé par Rome; et tandis que le premier sera remis aux mains des citoyens, le second le sera aux mains du chef de l'Église et de sa parole de vérité.

Le lendemain de l'élection, il y eut grande réception chez Son Altesse. Les nouveaux syndics venaient saluer le duc; le vicaire épiscopal Gruet et d'autres officiers épiscopaux étaient présents. Charles, tout à coup démasqua sa batterie : « Monsieur
« le vicaire, j'ai appris que les officiers épiscopaux
« de cette ville se mêlent des causes profanes;
« j'entends réformer cet abus; l'État et l'Église sont
« deux sphères distinctes. Jusqu'à présent les vi-
« dames, mes officiers, n'ont pas eu suffisamment
« de pouvoir[1]. Ayant mis récemment en cette charge
« l'un de mes chambellans, homme fort estimé et
« de grande réputation, noble Hugues de Rouge-

[1] « Cum non essent magnæ facultatis. » (Registres du Conseil du 9 février 1524.)

« mont, je ne veux plus permettre que l'évêque « intervienne dans les causes civiles. » Le vicaire, qui avait été préparé par Lévrier à cette attaque, et avait bien retenu sa leçon, répondit : « Monsei- « gneur de Genève est à la fois évêque et prince, « Votre Altesse ne l'ignore pas ; il possède dans « cette ville les deux juridictions. » L'irascible duc, qui ne s'attendait pas à la résistance d'un vicaire, s'emporta : « J'entends qu'il n'en soit plus ainsi, « reprit-il, et si l'évêque amnistie quand mon vi- « dame a condamné, je ferai pendre et étrangler « avec leurs lettres de grâce tous ceux auxquels « l'évêque en aura accordé. » Chacun trembla. Le vicaire, homme pusillanime, se tut; les syndics cherchèrent à apaiser le prince, tout en appuyant les remarques de Gruet. Alors les courtisans de Savoie s'avancèrent, et jouant le rôle qui leur avait été assigné dans cette triste comédie, ils exaltèrent les faveurs dont le duc comblerait la ville. Il y aurait notables avantages pour le commerce, marchandises à moitié prix, grandes réjouissances, régals magnifiques, fêtes sur fêtes pour les dames de la ville[1], combats gracieux et aimables, en présence de Leurs Altesses, danses et tournois[2]. Genève deviendrait un petit paradis. Le duc était un si bon prince, quelle folie de le rejeter! Malgré tous ces discours, les huguenots se disaient que le mulet du prince, quand même il est richement enhar-

[1] « De festinationibus factis dominabus civitatis. » (Reg. du Conseil du 9 février 1524.)

[2] « De recolluctione graciosa et amicabili sodalium in tripudiis. » (*Ibid.*)

naché, n'en porte pas moins un bât qui le blesse.

Le duc tint de nouveau conseil. Il pensait avoir fait un pas important, lors de la réception des syndics. Il y avait huit mois que Charles résidait dans Genève, comme s'il n'eût pas eu d'autre capitale ; il était temps ou jamais de réaliser les desseins séculaires de sa famille. Il fallait brusquer la conclusion, et pour cela ôter l'obstacle. Cet obstacle était Lévrier. Ce Mardochée, qui refusait de se prosterner, contrariait les projets de Turin et remplissait de colère le faible Charles et la fière Béatrice. Tous les courtisans s'élevaient contre lui; on n'hésita pas. Quelquefois de grands coups sont nécessaires, et Machiavel avait appris aux princes de l'Italie ce qu'ils doivent faire en pareil cas. On croyait que l'annexion de Genève à la Savoie était d'un intérêt trop majeur pour qu'on ne lui immolât pas une victime. Puisque cet homme était sur leur route comme un rocher qui arrêtait leur marche, il fallait le faire sauter. La mort de Lévrier fut décidée.

Le conseil de l'évêque, qui était regardé par les épiscopaux comme le conseil souverain, fut invité à paraître devant le duc; tous les membres, sauf Lévrier, se présentèrent. A peine Charles vit-il devant lui les conseillers épiscopaux, « que ne pouvant se contenir, il se courrouça fort âprement. » « Prétendez-vous, s'écria-t-il, ne pas obéir à mes « ordres? » Puis, marquant du geste ses intentions cruelles, il leur adressa de terribles paroles, « jus- « ques à les mettre en crainte de leurs vies. » Les conseillers, presque morts de frayeur, « firent alors « comme le cerf qui, dit une chronique, lance son

« bois aux chiens afin de se sauver soi-même[1]. » « Monseigneur, dirent-ils, nous n'en pouvons mais; « c'est Lévrier qui fait tout; il dit résolûment que « Monsieur de Savoie n'a rien dans Genève. » Alors le duc, faisant semblant de ne pas le connaître, dit : « Quoi! encore un Lévrier sur ma route! Déjà le « père s'opposa, en 1507, à ce qu'on me livrât l'ar- « tillerie de Genève! Amenez-moi le fils! » Les collègues du juge des excès y consentirent, pourvu que de son côté le duc s'engageât à ne lui faire aucun mal; ce que Charles promit.

Lévrier savait qu'il s'agissait de sa vie, et chacun l'engageait à quitter Genève; mais il résolut de ne pas « se fourvoyer du chemin. » Deux jours après la première conférence, le conseil épiscopal reparut devant le duc avec Lévrier. A peine Charles l'eût-il aperçu, que jetant sur toute la compagnie un regard farouche, il dit « furieusement » : « Il y en a « d'entre vous autres qui disent que je ne suis pas « souverain de Genève... » Il s'arrêta; mais voyant que chacun se taisait, il reprit : « C'est je ne sais quel Lévrier... » Puis fixant sur lui des yeux irrités, il cria d'une grosse voix : « N'est-il pas ici ce « Lévrier? » L'effroi saisissant tous les assistants, « chacun joignit les épaules, et on ne sonna mot. » Charles, qui connaissait très bien Lévrier, voyant que la terreur lui réussissait, répéta d'une voix plus retentissante encore : « N'est-il point ici ce Lé- « vrier? » Le juge des excès s'avança modestement et dit avec calme : « C'est moi, Monseigneur. »

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 401.

Le duc, que cette tranquillité irritait encore plus, l'apostropha : « N'avez-vous pas dit que je ne suis « pas souverain de Genève ?... — Monseigneur, ré- « pondit-il, si j'ai dit quelque chose, c'est dans le « conseil, où chacun a le droit de parler librement. « Vous ne devez pas le savoir, et je ne dois pas en « être inquiété. — Allez, dit le duc, sans se soucier « de cette remarque qui était fort juste, allez et « prouvez-moi dans trois jours que ce que vous « dites est vrai. Autrement, je ne vous tiens pas « pour sûr de votre vie... partout où je serai. — « Sortez de ma compagnie[1] ! » Tous sortirent.

« Lévrier s'en allait en gros souci, » dit Bonivard. La mort dont on le menaçait était inévitable. Il y avait assez de « droits, » d'actes authentiques, les *Franchises* en particulier, au moyen desquels il pouvait prouver que le duc n'avait aucune autorité dans Genève; mais plusieurs de ces titres étaient entre les mains des chanoines, dévoués au duc; et quant à ceux qui étaient sous la garde des syndics, ceux-ci s'opposaient à ce qu'on les remît à ce prince, de peur qu'il ne les jetât au feu; il n'est pas improbable que tel fût le dessein de Charles en les demandant[2]. « Il a mis à ma vie, disait Lévrier, « une condition impossible à remplir... Quoi que je « fasse, il ne me reste que la mort ! »

Ses amis voulaient à tout prix le sauver. Bonivard, moins courageux que Lévrier, et qui en pareille occasion pratiquait la fuite, revenait sans cesse

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 402. — Manuscrit de Gautier. — Spon, *Hist. de Genève*; etc.

[2] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 403. — Manuscrit de Gautier.

à la charge : « Il n'y a pas autre remède, lui di-« sait-il, fors que vous vidiez la place. » Mais Lévrier était inébranlable. Fidèle conservateur des anciennes coutumes, il était décidé à s'opposer jusqu'à la fin aux usurpations de la Savoie. Selon les Genevois, saint Pierre était le prince de leur ville (par où ils n'entendaient pas le pape). N'avaient-ils pas dans leurs armes la clef de cet apôtre? Lévrier répondait aux instances de ses amis, et surtout de Bonivard : « J'aime mieux mourir pour la liberté de « la ville et pour l'autorité de saint Pierre, que de « me reconnaître coupable en abandonnant ma « charge. » Cette réponse affligeait fort le prieur de Saint-Victor. Il insistait, il conjurait son ami..., tout était inutile. « Est-ce de sa part imprudence? di-« sait-il alors; est-ce l'envie qu'il a d'être l'émule « de Berthelier? est-ce le désir d'être au prix de « son sang un bon champion de la chose publique? « Je ne sais quel motif le pousse; mais, quoi qu'il en « soit, il ne veut oncques croire à notre conseil! » En effet, Lévrier allait, venait et se promenait « comme par avant; voire passé le terme à lui « donné par le duc (trois jours); il attendait tran-« quillement le coup qui devait le frapper[1]. »

Charles le *Bon* (c'est le nom qu'il porte dans l'histoire de Savoie) tramait la mort de cet homme juste. Son maître d'hôtel et son favori, le sieur de Bellegarde, était un ennemi d'autant plus violent de Lévrier, qu'il avait été longtemps son ami. Le prince et le maître d'hôtel devisèrent ensemble des moyens

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 403.

les plus propres à se défaire de lui. A Genève cela semblait impossible; une seconde représentation de la mort de Berthelier était hors de question; il fallait traîner Lévrier dans quelque contrée solitaire, où on lui couperait facilement la gorge. Bellegarde se chargea de l'enlever; le duc lui ordonna de le conduire au château de Bonne, où Lévrier avait osé lui dire *non*. Bellegarde s'entendit avec d'autres gentilshommes savoyards; et informé que le samedi 12 mars au matin, le juge des excès assisterait à la messe, selon sa coutume, dans la cathédrale de Saint-Pierre, le maître d'hôtel convint avec ces infâmes courtisans qu'ils se mettraient en embuscade près de l'église, et qu'ils le saisiraient au sortir de la messe.

On prépara tout pour ce guet-apens. Le personnage qui eût dû l'empêcher et celui qui le commandait quittèrent également la ville. Le lâche marquis de Saint-Sorlin, qui en sa qualité de représentant de l'évêque, aurait dû défendre Lévrier, ayant « senti le vent, » se rendit à Rumilly, où il s'amusait avec des dames, tandis qu'on s'apprêtait à tuer le défenseur des droits de son frère. Charles fit à peu près de même. Le jour fixé étant arrivé (c'était la veille du dimanche de la Passion 1524), ce prince, petit en courage, tremblant à la pensée de l'acte hardi qu'on allait entreprendre, craignant que le peuple ne se soulevât et ne vînt dans sa demeure demander l'homme juste qu'on allait lui ravir, sortit en cachette de ses appartements, situés au-dessous de la ville, près du Rhône, « passa par « un huis de derrière, » traversa de solitaires prai-

ries que l'Arve baignait de ses eaux rapides, et « se « retira bien et beau avec sa famille à Notre-Dame « des Grâces, feignant d'y aller pour *entendre la « messe.* » Cette église étant près du pont d'Arve, le duc, dans le cas où l'émeute éclaterait, n'aurait qu'à traverser cette rivière pour se trouver chez lui. Ayant ainsi pourvu à sa sûreté, il attendit derrière ces murs, dans une grande agitation, des nouvelles de sa victime.

La messe était finie dans la cathédrale, le prêtre avait élevé l'hostie, et les chants avaient cessé; Lévrier sortit donc de Saint-Pierre. Il portait une longue robe de camelot, probablement sa simarre de juge, et une belle casaque de velours. A peine mettait-il le pied hors du cimetière, situé près de l'église (c'est l'emplacement qu'occupe maintenant la salle du Consistoire), que Bellegarde et ses amis, l'épée au vent, l'entourèrent, « lui mirent la main « sus, fort rudement; » « et Bressieu, le plus vio- « lent d'entre eux, lui asséna sur la tête un coup du « pommeau de son épée, » dont Lévrier fut tout étourdi. Il n'y avait pas un moment à perdre, de peur que le peuple ne s'ameutât. Quelques-uns de ces gentilshommes, armés de pied en cap, passent devant, d'autres se placent derrière, et l'on entraîne rapidement le prisonnier à Plainpalais, où tout était préparé pour achever le guet-apens. On jette Lévrier sur un méchant cheval, on lui attache les mains derrière le dos, on lui lie les jambes par-dessous le ventre de la bête; puis toute l'escorte part au galop, pour ce château de Bonne, où naguère il avait osé nier que le duc fût souverain de Genève.

On avançait. Les cavaliers accablaient Lévrier d'injures : « Huguenot, déloyal, traître! » Mais au milieu de tous ces outrages, le juge des excès, garrotté comme un assassin, demeurait calme, ferme, et acceptait sans rien dire ces indignités. Il était affligé de l'injustice de ses ennemis, mais pensant à la cause pour laquelle il souffrait, la joie surmontait en lui la tristesse. Il s'était accoutumé pendant sa vie à lutter avec la douleur, et maintenant « que la croix « lui était mise sur le dos, » il lui était plus facile de la porter. « Donner sa vie pour le droit et la liberté, lui présentait, dit un contemporain, grande « matière de joie pour effacer toute tristesse. » Bellegarde, farouche, cruel, passionné, et qui haïssait cet homme juste plus qu'il ne l'avait aimé dans leur commune jeunesse, avait toujours les yeux fixés sur lui plutôt que sur le chemin; un obstacle se présenta, le cheval se cabra, Bellegarde tomba; on crut qu'il s'était cassé la jambe. Grand tumulte; on s'arrête, quelques hommes d'armes descendent de cheval, relèvent le maître d'hôtel, le rétablissent sur sa bête, et l'escorte continue sa route, mais au pas. On avançait pourtant, et à mesure qu'on approchait se déployait avec plus de grandeur le magnifique amphithéâtre que les Alpes forment du côté du midi. A gauche, vers l'est, la montagne des Voirons laissait descendre jusqu'à Bonne ses versants si gracieux; un peu plus loin, on découvrait l'ouverture de la vallée de Boëge, dans le fond l'Aiguille verte et d'autre glaciers, puis beaucoup plus près le mont du Môle élevait fièrement sa pyramide, dont les bases n'étaient pas éloignées; immédiatement

après, mais dans le lointain, le mont Blanc s'étalait majestueusement au-dessus des nues, et les montagnes des Bornes, courant vers l'occident, terminaient le tableau. L'escorte de Lévrier, après être descendue dans un vallon, avait découvert le château de Bonne, assis sur une crête élevée et dominant le paysage; elle avait monté le chemin escarpé qui y conduit, et tirait vers le château, ayant alors au-dessous d'elle une vallée étroite, au fond de laquelle coule le torrent de la Menoge. Enfin les vieilles portes s'ouvrirent; on entra dans la cour, et Lévrier fut remis au châtelain, qui l'enferma dans une obscure prison. Quand Charles apprit à Genève que tout s'était *bien* passé, il sortit de sa retraite et retourna plein de joie en son logis. Il se tenait pour certain qu'aucune puissance humaine ne pouvait maintenant lui enlever sa victime[1].

Pendant ce temps la ville était dans une grande agitation. On se racontait avec effroi l'enlèvement de l'héroïque défenseur de l'indépendance genevoise, et tous les bons citoyens faisaient éclater leur indignation. Cette action était une insulte aux lois de l'État, un acte de brigandage; aussi deux sentiments également puissants, l'amour de Lévrier et le respect du droit, remuaient profondément les âmes. Le conseil s'assembla incontinent. « Il y a environ une « heure, dit le syndic de la Fontaine, zélé mame- « louk, qu'Aimé Lévrier a été pris par l'ordre du « duc et conduit en palais. — Oui, s'écrièrent quel-

[1] Gautier, msc., *in loco*. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 406. — Spon, *Hist. de Genève*, I, p. 367. — Savyon, *Annales*, p. 117, 118.

« ques patriotes, le duc le retient au couvent des « Dominicains; mais nous saurons bien l'arracher « de ce repaire. — Ordonné, dit le Registre, qu'on « avisera d'y pourvoir du mieux qu'on pourra. » Quand on apprit que Lévrier avait été emmené de Plain-Palais en Savoie, les syndics se rendirent en corps vers le vicaire de l'évêque et lui demandèrent d'assembler le conseil épiscopal et de lui déférer cette violence inouïe. On ne doutait pas que le duc ne se rendît aux remontrances qui lui seraient faites. Gruet convoqua donc promptement les membres du conseil de l'évêque; mais ces âmes vénales, dévouées au duc, refusèrent de paraître. Le lendemain les syndics revinrent à la charge. « Puisque « vos collègues vous abandonnent, dirent-ils au vi- « caire épiscopal, allez vous-même vers Son Altesse, « et faites-lui comprendre qu'il foule à la fois aux « pieds la souveraineté de l'évêque et les libertés « des citoyens. » Gruet était timide, et paraître seul devant ce puissant seigneur l'épouvantait; il s'adressa à deux de ses collègues, MM. de Veigy et Grossi, les conjurant de l'accompagner; mais ils s'y refusèrent. « Je n'irai pas tout seul, s'écria le vicaire « effrayé, non..., à aucun prix! le duc m'enlève- « rait, comme Lévrier! » L'acte violent de Charles frappait d'effroi tous ceux qui jouissaient auprès de lui d'une libre entrée. Pourtant Genève était en danger. Si le plus vénéré des citoyens était mis à mort, sans que personne ne prît sa défense, il n'y aurait plus rien de sacré pour le tyran savoyard. La mort de Lévrier peut être la mort de la république. Que faire? On se rappela un personnage, l'évêque

de Maurienne, qui se montrait à la fois ami de la ville et ami du duc. Le froid La Fontaine et le bouillant Richardet coururent chez lui : « Sauvez Lé-« vrier! lui dirent-ils, ou nous sommes tous per-« dus!... » Le prélat, qui aimait à s'entremettre et qui savait fort bien qu'il n'avait rien à craindre, se rendit aussitôt vers Son Altesse[1].

Charles n'était pas un héros; l'émotion du peuple le remuait, l'énergie des patriotes l'effrayait. Il résolut de faire de sa perfidie un usage avantageux, de proposer un échange; il cédera le sang de Lévrier, mais Genève lui cédera ses libertés. « Allez, « dit-il à Maurienne, et dites aux syndics et conseils « de Genève que, plein de clémence envers eux, je « ne leur demande qu'une seule chose. Qu'ils con-« fessent être mes sujets, et je leur rends Lévrier[2]. » L'évêque savoyard porta cette réponse aux syndics, les syndics la transmirent au conseil, et Charles de Savoie attendit tranquillement l'issue de son machiavélique complot.

La délibération s'ouvrit dans le conseil de Genève. Quand il y a deux dangers, c'est d'ordinaire le plus proche qui frappe; à chaque jour son œuvre, et l'œuvre du jour c'était de sauver Lévrier. Les courtisans ducaux se flattaient tous de la réussite de cet habile dessein. Mais les citoyens, en cette heure suprême, virent avant tout la patrie. Ils aimaient la victime de Charles, mais ils aimaient encore plus la liberté; ils eussent donné leur vie pour Lévrier,

[1] Registres du Conseil du 13 mars 1524, msc.
[2] *Ibid.*

mais ils ne pouvaient donner Genève. « Quoi! nous « reconnaître sujets du duc!... s'écrièrent-ils, ah! « si nous le faisions, le duc anéantirait à jamais nos « libertés[1]. Lévrier lui-même rejetterait cette pro- « position avec horreur. » Pour sauver la vie d'un homme se disait-on, l'un à l'autre dans le conseil, nous ne pouvons immoler celle d'un peuple. On rappelait que Curtius, pour sauver sa patrie, se précipita dans l'abîme,... que Berthelier, pour maintenir les droits de Genève, avait donné sa vie sur les bords du Rhône, et l'un des citoyens, citant des paroles de l'Écriture, s'écria en latin : « *Expedit* « *ut unus moriatur homo pro populo, et non tota gens* « *pereat*[2]. Le duc demande du sang,... ajoutait-on, « eh bien qu'il en prenne... mais ce sang criera « vengeance devant Dieu, et Charles paiera son « crime... » Le conseil arrêta de représenter au duc qu'en mettant la main sur Lévrier, il dépouillait les citoyens de leurs franchises et le prince de ses attributs. Maurienne porta cette réponse à Son Altesse, qui persista dans son cruel dilemme : « Il me faut les libertés de Genève ou la vie de Lévrier. »

Pendant ces démarches officielles, de nobles cœurs de femmes s'agitaient. Ces femmes se disaient que quand il s'agit de toucher un cœur, le sexe le plus faible est le plus fort. On savait que la fière Béatrice gouvernait son mari; qu'elle aimait la ville, son lac, ses montagnes, que tout lui souriait dans cette *buena posada*. Les dames qui avaient

[1] Registre du Conseil du 13 mars 1524, msc.

[2] « Il est avantageux qu'un seul homme meure pour le peuple et que toute la nation ne périsse pas. » (Ev. de saint Jean, XI, 50.)

dansé chez elle et l'avaient trouvée pleine de condescendance se rendirent le dimanche matin à la demeure ducale et dirent avec larmes à la duchesse de Savoie : « Apaisez la colère de Son Altesse, Ma« dame, et sauvez cet homme juste. » Mais la princesse portugaise, fidèle à sa politique, comme à son orgueil, refusa son intervention. A peine l'eut-elle fait que sa conscience le lui reprocha ; depuis ce refus, Béatrice ne trouva plus de plaisir dans Genève ; et bientôt laissant le duc derrière elle, elle s'en alla toute seule « delà les monts[1]. »

Au reste, il eût été trop tard. Le dimanche matin, 11 mars, trois hommes s'entretenaient au château de Bonne, et s'apprêtaient à expédier Lévrier. C'étaient Bellegarde, suffisamment remis de sa chute pour s'acquitter de sa mission et simuler un jugement ; un confesseur chargé de mettre l'accusé en règle avec l'Église, et le bourreau chargé de lui couper la tête. Le maître d'hôtel de Son Altesse, qui avait reçu l'ordre d'en finir « dans quelques heures,» fit d'abord donner la corde au prisonnier, « neuf « traits, dit Michel Roset ; non point tant par néces« sité de l'interroger, ajoute Bonivard, que par « vengeance. » Ce valet de prince (nous parlons de Bellegarde) trouvait une certaine volupté à traiter indignement un magitrat qui représentait la justice elle-même. « N'avez-vous point de complices, qui « aient conspiré avec vous contre l'autorité de Mon« seigneur ? » dit-il à Lévrier après la flagellation.

[1] Bonivard, *Police de Genève.* — Mém. d'Archéologie, V, p. 382. — Spon, *Hist. de Genève*, I, p. 367. — Savyon, *Annales*, p. 118.

« Il n'y a pas de complices, où il n'y a pas de crime, « répondit avec simplicité le généreux citoyen. » Sur quoi le prévôt savoyard le condamna à être décapité; « non point qu'il eût commis aucun délit, « disent des actes judiciaires, » mais parce que c'était un « homme lettré, savant, capable d'empêcher « la réussite de l'entreprise de la Savoie[1]. » Après lui avoir communiqué la sentence, Bellegarde laissa Lévrier seul.

Il y avait longtemps que ce digne magistrat envisageait la mort. Il ne méprisait pas la vie comme Berthelier; il eût aimé consacrer ses forces à la défense du droit dans Genève; mais il était prêt à sceller de son sang la cause qu'il avait défendue. « La mort, se disait-il... elle ne me fera aucun « mal. » Il se rappelait vivement Berthelier, et les vers faits à l'occasion de ce martyr de la liberté étant gravés dans sa mémoire, Lévrier les répéta à haute voix dans son triste donjon, et s'approchant de la muraille, il les écrivit d'une main ferme :

Quid mihi mors nocuit ?...

« Oui, disait-il, la mort va tuer mon corps et l'é« tendre inanimé sur la terre; mais je reverdirai « après elle; et la vie qui m'attend au delà du « sépulcre, ne pourra m'être enlevée par le glaive « du plus cruel tyran. » Il acheva l'inscription qu'il avait commencée et écrivit sur le mur de sa prison :

... Virtus post fata virescit
Nec cruce, nec sævi gladio perit illa tyranni.

[1] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 243.

Mais il ne pensait pas seulement à lui-même. Il regardait à Genève; il se disait que la mort des défenseurs de la liberté assurait sa victoire, que c'est ainsi que triomphent les causes les plus saintes,

> Et qu'un sang précieux, par martyre espandu,
> A la cause de Dieu servira de semence.

Quelque temps après le départ de Bellegarde, le confesseur arriva, s'acquitta machinalement de sa charge, prononça la sentence : *Ego te absolvo* — et se retira, ne témoignant pas plus de sympathie à sa victime que ne l'avait fait le prévôt lui-même. Alors parut un homme avec des cordes, c'était le bourreau. Il était alors dix heures du soir. Tous les habitants du bourg et des campagnes voisines dormaient profondément, et nul ne se doutait de l'acte cruel qui allait trancher la vie d'un homme qui eût brillé au premier rang dans une grande monarchie. Bellegarde n'avait pas à craindre qu'on le dérangeât dans l'accomplissement de son crime; il avait pourtant eu peur de la lumière; il y avait, dans cette conscience endurcie, je ne sais quel trouble qui l'épouvantait. Le bourreau garrotta le noble Lévrier, des hommes d'armes l'entourèrent, et le martyr de la loi fut conduit lentement sur la place du château. Tout était muet autour de lui, rien n'interrompait le silence de cette marche funèbre; les agents de Charles défilaient comme des ombres, le long des vieilles murailles du manoir. La lune qui n'avait point atteint son premier quartier était près de se coucher et ne donnait plus qu'une imperceptible lueur. Il faisait trop obscur

pour que l'on discernât les belles montagnes au milieu desquelles s'élevaient les tours d'où l'on avait tiré la victime; on apercevait à peine les arbres et les maisons de Bonne; une ou deux torches, portées par les hommes du prévôt, éclairaient seules cette scène cruelle. Parvenus au milieu de la place du château, le bourreau s'arrêta et la victime aussi. Les satellites ducaux firent silencieusement un cercle tout autour d'eux, et l'exécuteur des hautes œuvres se prépara à remplir son ministère. Lévrier était calme; la paix d'une bonne conscience le soutenait à cette heure redoutable. Il pensait à Dieu, à la loi, au devoir, à Genève, à la liberté, à l'autorité légitime de saint Pierre, que, dans la simplicité de son cœur, il regardait comme le souverain de la ville. Au fond c'était bien le prince-évêque qu'il désignait ainsi, mais ne voulant pas prononcer le nom d'un prélat qu'il méprisait, il lui substituait celui de l'apôtre. Seul au milieu de la nuit, en ces régions sublimes des Alpes, entouré des figures barbares de séides savoyards, debout dans cette cour féodale, que les flambeaux éclairaient d'une sinistre lueur, cet héroïque champion du droit leva les yeux vers le ciel et dit : « Je meurs, sans souci, « par la grâce de Dieu, pour la liberté de mon pays « et pour l'autorité de Saint-Pierre. » La grâce de Dieu, la liberté, l'autorité, ces grands principes de la grandeur des peuples furent sa confession dernière. A peine ces mots avaient-ils été prononcés que le bourreau brandit son glaive, et la tête du citoyen roula dans la cour du château. Aussitôt, saisis de crainte, les meurtriers recueillirent respec-

tueusement ses restes et les mirent dans un cercueil. « Et fut son corps porté en terre, en l'église « paroissiale de Bonne, avec la tête séparée. » En ce moment la lune se coucha, et les ténèbres les plus épaisses cachèrent les taches que le sang de Lévrier avait laissées sur le pavé de la cour [1]. « Funeste mort, s'écrie le vieux *Citadin de Genève*, « qui coûta depuis un million de vies savoisiennes, « dans les cruelles guerres qui s'ensuivirent, où « personne n'était reçu à merci, parce que l'injuste « mort de Lévrier était toujours mise en avant [2] ! » Il y a une grande exagération dans ce nombre de Savoyards, qui, selon cet auteur, expièrent par leur mort le meurtre de Lévrier. Ce crime devait avoir d'autres conséquences, — et de plus belles.

Les victoires morales assurent le succès plus que les matérielles. Sur les cadavres de Berthelier et de Lévrier on pouvait répéter ce mot célèbre : « C'est la cause vaincue qui est agréable à Dieu. » Le triomphe brutal de la force dans le château de Bonne et devant la tour de César émouvait, scandalisait, épouvantait les esprits. Partout on versait des larmes sur ces deux supplices... Mais patience! ces stations sanglantes se trouveront des stations glorieuses qui aboutiront au couronnement du droit et de la liberté. On a écrit de nos jours un

[1] Le château de Bonne n'est qu'à une heure et demie de Genève. Pour entrer dans les ruines, il faut traverser la demeure d'un paysan logé dans les décombres.

[2] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 408, 412. — Michel Roset, *Chron.*, msc., livre II, ch. II. — Spon, *Histoire de Genève*, II, p. 368. — *Le Citadin de Genève*, p. 313, 314. — Manuscrit de Gautier.

livre qui raconte l'histoire des fondateurs de la liberté religieuse. Je ne sais si je me trompe, il me semble que le récit des luttes des *premiers huguenots*, pourrait être intitulé : *Histoire des fondateurs des libertés modernes*. Ce qui me console, quand je me vois appelé à décrire quelques faits inconnus, se rapportant à des personnages cachés jusqu'à cette heure, et se passant dans une petite ville, ou dans un château ignoré, c'est que ces faits, ont, je le pense, un intérêt européen, universel, et appartiennent aux principes fondamentaux de la civilisation actuelle. Berthelier, Lévrier et d'autres n'ont été jusqu'à présent que des héros genevois; il sont dignes d'être mis sur un piédestal plus élevé, et d'être salués par la société tout entière comme des héros de l'humanité.

La précipitation avec laquelle la victime avait été immolée, le théâtre éloigné du crime, l'heure nocturne que l'on avait choisie, tout montrait que Charles avait une mauvaise conscience. Il vit bientôt qu'il ne s'était pas trompé dans ses craintes. L'indignation fut générale. Les hommes indépendants profitaient du crime qui venait de se commettre pour exalter le prix de la liberté. « Belle récompense, « disaient-ils, que Monsieur de Savoie fait à Genève, « pour l'honneur que nous avons rendu à lui et à « sa femme ! » Si leur colère éclatait contre le duc, l'évêque avait pour sa part leur mépris. La pensée qu'il laissait immoler ses amis, d'un côté des Alpes, tandis qu'il s'amusait de l'autre, révoltait ces âmes droites. « Beau berger ! disait-on, qui abandonne aux « loups non-seulement son troupeau, mais encore

« les chiens fidèles qui le gardent ! » On était dégoûté du gouvernement des prêtres; quelques citoyens même allèrent jusqu'à dire : « Il vaut bien mieux ac-« corder à Monsieur de Savoie sa demande, que de « se faire assassiner pour l'amour d'un prélat, qui « n'en tient compte. Si le duc nous prend certaines « choses, il nous en garantira du moins plusieurs; « tandis que l'évêque nous mange lui-même d'un « côté, et nous laisse manger de l'autre[1]. » On pensait que les principautés ecclésiastiques n'étaient bonnes qu'à ruiner les sujets ; à Genève comme à Rome. Les libéraux et les ducaux tenaient presque le même langage. La puissance temporelle de l'évêque n'était plus qu'une boutique vermoulue qui s'écroulerait au premier choc.

Quand la nouvelle du meurtre de Bonne tomba au milieu des jeunes mondains qui fréquentaient la cour, ils en furent saisis, et une transformation s'opéra. Ils oublièrent tout ce que le duc avait fait pour les gagner, les fêtes splendides, les grâces de la duchesse, les charmes de ses dames. Ils ne voyaient plus dans la salle de bal que la mort, s'appuyant sur sa faux et cherchant de ses yeux creux une nouvelle victime. On leur avait donné une brillante représentation théâtrale ; tout à coup le rideau tomba, les lumières s'éteignirent, et les spectateurs les plus enthousiastes, saisis d'effroi, ne pensèrent qu'à s'enfuir loin d'une scène où suintaient des gouttes de sang. Cette mort, « de nuit, aux torches, remit à grand épou-

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 410. — Savyon, *Annales*, p. 119.

« vantement toute la cité, » dit un chroniqueur.

Au milieu de tous ces cris d'indignations, de mépris, de terreur, il y avait un petit groupe d'hommes fermes, qui derrière les ténèbres du crime, voyaient paraître les lueurs de la liberté. Les esprits généreux qui avaient reçu de France la Parole divine, Porral, Maison-Neuve, Vandel, Bernard, Bonivard, prenaient courage, même dans les larmes. « Un « seul obstacle arrête le duc, disaient-ils, mais cet « obstacle... c'est Dieu!... Dieu veut, par le duc, « châtier Genève, mais non l'anéantir. Les coups « qu'il lui donne sont non pour sa mort, mais pour « son amendement. Oui, Dieu après nous avoir « châtiés des verges d'un père, se lèvera, ayant « l'épée au poing, contre ceux dont il semble à « cette heure ne pas apercevoir les crimes[1]. »

Charles, s'apercevant de l'effet produit par l'attentat qu'il avait commis, se sentit mal à l'aise dans Genève. Ce n'est pas tout; apprenant qu'une nombreuse armée française arrivait d'un côté dans ses États, tandis que l'armée impériale s'avançait de l'autre, et qu'une rencontre terrible devait avoir lieu, il allégua ce motif pour se rendre à Turin. Toutefois voulant assurer sa domination dans Genève, il fit venir Hugues, dont il redoutait le patriotisme, lui rappela la scène cruelle qui venait de se passer à Bonne, et lui demanda de promettre avec serment de ne point se mêler des affaires de la ville. Hugues prit l'engagement demandé[2]. Alors

[1] Manuscrit de Roset, *Chroniq.*, livre II, ch. II. — Manuscrit de Gautier. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 411.

[2] Registres du Conseil des 7, 8 et 12 février.

Charles se hâta de partir, et Bonivard dit avec un sourire malin : « Madame la duchesse s'en étant allée « delà les monts, le duc lui court après, — comme « un bon serin[1]. »

Enfin les Genevois respirèrent ; la ville était sans évêque et sans duc. Le martyre de Lévrier, qui les avait d'abord abattus, enflammait leur courage. Comme une lame longtemps comprimée revient avec élan, ainsi Genève, frappé d'un coup qui semblait devoir le perdre, se relevait avec énergie. Ce n'était pas tout, la place inoccupée devait être remplie. Un secours viendrait du ciel. L'antique cité impériale et épiscopale, non contente d'avoir écarté les évêques et les ducs, allait dans quelques années placer sur le trône Celui qui élève les peuples. Alors, « logé à l'ombre du Tout-Puissant » et tranquillement assis au pied de ses belles montagnes, Genève hausserait sa tête, couronnée d'une double liberté[2].

[1] « Un bon *tarin.* » Bonivard, *Police de Genève.* — Mémoires d'Archéologie, V, p. 383.

[2] Bérenger, *Hist. de Genève.* — Lévrier, *Chron. des comtes de Savoie*, II, p. 214.

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME

INDIGNATION CONTRE LES MAMELOUKS; LE DUC S'APPROCHE AVEC UNE ARMÉE; EXODE DE L'ÉLITE DES CITOYENS.

(1524, 1525.)

A peine le duc était-il parti que l'indignation éclata contre lui et contre les mamelouks qui livraient aux coups de son épée les plus grands citoyens. Le trésorier de la ville, Bernard Boulet, était l'un des plus orgueilleux de ces partisans ducaux. Il avait bâti une belle maison; il y donnait des fêtes splendides à son parti, il y faisait bonne chère, et il eut bientôt ainsi dissipé tout son bien. Alors ne voulant pas renoncer à sa joyeuse vie, il entama clandestinement le bien de l'État, et continua à se traiter magnifiquement. « Boulet, disaient « les huguenots, ne pense qu'à se déborder avec « ses amis en toutes délices, ivrogneries et voluptés. « Mignard en ses vêtements, friand quant à la « table, il ne se soucie ni de la faim, ni de la « nudité des pauvres. La dissipation, la mauvaise « administration, les fraudes, les rapines, voilà sa « vie... » Boulet, qui ne rendait point de comptes,

devait à la ville « au moins 6,400 florins[1], » ce qui était une forte somme pour ce temps-là. Mais on craignait son influence, sa malice, et chacun se refusait à « attacher le grelot. » Le syndic Richardet, bon patriote, courageux, mais emporté, arriva un jour en conseil, résolu à mettre fin à ces concussions manifestes. « Je demande au trésorier, dit-il, « de déposer les comptes de son administration. » Boulet, embarrassé, prit des détours pour éluder la question. Mais décidé à lui faire rendre compte de sa conduite, le syndic insista; le mamelouk poussé à bout s'écria : « Faudra-t-il que nous soyons gouvernés par ces *huguenots?* » — Il parlait ainsi par *méprisance*, dit Bonivard. L'impétueux Richardet ne put se contenir; indigné de ce que le trésorier l'insultait, au moment où il remplissait les fonctions de sa charge, il agit à la façon des héros d'Homère, et haussant son bâton de syndic sur l'infidèle mamelouk, il lui en donna un coup tel que le bâton vola en pièces. Au moyen âge, il faut s'en souvenir, des actes de violence étaient quelquefois réputés légitimes. Une charte disait par exemple que si un homme ou une femme honnêtes étaient insultés, il était permis à tout prud'homme qui surviendrait de réprimer cette importunité par un, deux ou trois soufflets; seulement le prud'homme devait ensuite jurer qu'il avait donné les soufflets par amour de la paix[2]. Aussitôt une grande rumeur éclate dans la salle; les conseillers mamelouks poussent des

[1] Registres du Conseil du 5 février.
[2] Guizot, *Histoire de la Civilisation.*

cris de colère ; les huguenots protestent que Richardet a agi sans leur consentement, et le syndic, au fond sincère et bon, reconnaît naïvement son tort. Seul, au milieu de ce tumulte, Boulet ne disait mot ; il calculait en secret l'avantage qu'il pouvait tirer de ce coup de bâton, et se réjouissait de l'avoir reçu. « Il le buvait doux comme lait, » dit Bonivard[1]. Le sort, pensait-il, lui était favorable et venait le tirer tout à point d'une position désespérée. Que d'utilités dans cet acte violent du syndic ! Le cupide et infidèle trésorier se donnera les allures d'un martyr ; sa fidélité au duc, dirait-il, lui a seule attiré ce sanglant outrage... Il excitera Charles III contre Genève ; il lui fera prendre la ville d'assaut, et au milieu de toutes ces agitations... on oubliera ses comptes, ce qui est pour lui l'essentiel.

Boulet n'était pas seul à se réjouir. Les mamelouks, ses amis, s'étant assemblés, convinrent d'exploiter le coup de bâton de manière à faire oublier le coup d'épée qui avait abattu la tête de Lévrier. — « Bon, disaient-ils, nous avons ainsi l'occasion « de recommencer la vieille danse[2] ; c'est-à-dire de « livrer Genève à la Savoie. Allez à Chambéry, con- « tinuaient-ils, faites votre *plaintif ;* dites que vous « n'êtes pas en sûreté dans cette ville huguenote, « et suppliez le conseil de Son Altesse de citer les « syndics qui vous ont offensé à comparaître devant « lui, à Chambéry même. »

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 414. — Manuscrit de Gautier. — Spon, *Hist. de Genève.*

[2] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 414.

Boulet faisait tout ce qu'il pouvait pour exagérer son mal. Il se bandait la tête, il tenait son bras en écharpe. En vain le chirurgien assurait-il qu'il n'était que légèrement meurtri au bras gauche, que du reste il était sans blessure ; n'importe ! « Je porterai ma plainte à l'évêque, disait-il, je la porterai « au duc[1] ! » Il eût été jusqu'à l'Empereur. La colère d'Achille, après l'enlèvement de Briséis, avait à peine égalé celle de ce misérable, et Genève selon lui méritait de recevoir des châtiments aussi rudes que ceux sous lesquels succomba Ilion. Il s'était retiré au delà du torrent de l'Arve, comme le fils de Pélée dans sa tente. Quelques-uns de ses amis, son beau-père et le juge de Gex, en particulier, se rendirent vers lui et cherchèrent à l'apaiser ; mais il rappelait l'affront qui lui avait été fait et se montrait implacable. « Genève le payera cher, » répétait-il à ses amis.

En effet, il partit pour Chambéry, demanda à être admis devant le conseil ducal, et raconta la violence du syndic. On était à Genève dans de grandes inquiétudes : « Ces Savoyards, disait le « prieur de Saint-Victor, ne demandent pas mieux « que de *pelauder* (tourmenter) les huguenots. » On vit bientôt paraître les huissiers de Savoie ; ils plantaient des poteaux, au pont d'Arve, aux Grottes, et à la Monnaie, tout autour de la ville, et y affichaient des lettres de citation. Le conseil de Genève était cité à comparaître devant le conseil de Savoie... Ce ne fut pas tout ; les massiers (*masserii*) du con-

[1] Registres du Conseil du 28 octobre 1524.

seil savoyard déclarèrent confisqués les biens des Genevois en Savoie, et défendirent en conséquence aux fermiers et aux vignerons de cultiver les terres et de moudre au moulin. Prés, champs, vignes, tout devait rester sans culture. Jusqu'alors il n'avait appartenu qu'à Dieu d'envoyer des années de famine; maintenant Messieurs de Chambéry prétendaient avoir la même puissance; et quelques fermiers genevois s'étant mis à labourer la terre, avec la permission du magistrat local, furent mis en prison par l'autorité supérieure. Presque en même temps, d'autres citoyens étaient appréhendés sous d'ignobles prétextes, et jetés dans les souterrains du château de Gaillard. Ces pauvres gens montaient tour à tour jusqu'au soupirail, au moyen d'une poutre appliquée contre la muraille, afin de respirer l'air frais et de parler à leurs femmes et à leurs enfants; un jour que l'un d'eux se donnait cette consolation, on enleva la poutre par ordre ducal, et ces malheureux durent croupir au fond du cachot fétide.

Cependant Boulet voulait jouir de son triomphe; il voulait narguer les magistrats et leur demander si un coup de bâton ne pouvait pas coûter cher. L'huissier de Chambéry arriva à Genève, comme si cette ville eût été de sa juridiction, et afficha une « sauve-garde » sur la porte de la maison de Boulet. C'était une audacieuse usurpation, une injure; mais si le trésorier recevait lo moindre mal, le duc le regarderait comme fait à lui-même. Boulet reparut et eut l'audace de se montrer dans un conseil général. C'était un peu trop fort; le misérable qui avait suscité tant de calamités contre les citoyens, osait paraître au

milieu d'eux. Espérait-il recevoir quelque soufflet? Je l'ignore. Les Genevois se continrent; nul ne porta la main sur lui; mais il en entendit quelques-uns qui parlaient de ses basses dilapidations : « Je « rendrai compte de mes livres! » s'écria-t-il. Il rencontra quelques regards qui l'épouvantèrent. Si on allait le mettre en prison... On en avait le droit, car il était accusé de malversation envers l'État. Craignant mésaventure, il s'éclipsa de nouveau, et alla conjurer le conseil ducal d'*angarier* (de tourmenter) les Genevois. Tout cela était menaçant. Les syndics donnèrent ordre de faire des prières et de dire des messes pour le salut de la ville[1].

Pendant ce temps, l'évêque commençait une de ses fréquentes évolutions; ayant pour règle d'aller selon le vent, il se mit à porter le cap un peu plus au sud, c'est-à-dire à la Savoie. Il craignait que les Genevois n'offensassent le duc, et leur écrivait du Piémont : « Conduisez-vous de manière que « *Dieu et le monde* aient cause de se contenter[2]. » Il revint à Genève; mais il n'y resta pas. Il eût dû intervenir entre le duc et ses propres sujets, exposer les torts graves du trésorier infidèle, engager le conseil de Chambéry à retirer ses violentes mesures; mais quoiqu'il fût à la fois prince et évêque des Genevois, il se gardait bien de leur faire rendre justice. Il se sauva à Saint-Claude, plus sensible aux charmes d'une vie mondaine et du vin d'Arbois

[1] Registres du Conseil des 2 et 28 décembre 1524; 8, 15, 18, 27, 29 janvier et 5 février 1525. — Journal du syndic Balard (Mém. d'Archéologie, V, p. 2.) — *Besançon Hugues*, par M. Galiffe fils, p. 268.

[2] Archives de Genève, lettre de Turin, 1er avril 1525.

qu'aux infortunes de la ville. Le sommaire de la sagesse était bien à ses yeux de contenter *Dieu et le monde*, mais les *allèchements* du monde le séduisaient tellement qu'il oubliait d'être l'ami de Dieu. Quelques Genevois prétendaient même qu'il « ne « se souciait pas plus de la vie immortelle qu'une « bête brute. » Pierre de la Baume s'apercevait que depuis l'avénement de Clément VII, la maison de Savoie était mieux que jamais en cour de Rome; il tenait à la ménager, à la flatter, afin d'obtenir par elle le chapeau de cardinal, qu'il reçut en effet plus tard. Le chapeau rouge valait bien la peine d'abandonner ses brebis aux loups.

Mais si l'évêque tournait à tout vent, le duc ne tournait pas. Le conseil de Savoie redoublait de rigueur envers Genève. Richardet n'avait levé son bâton que sur un seul homme, Charles levait le sien sur tout un peuple. Tout Genève était agité. Les citoyens assaillaient les syndics de leurs plaintes; les syndics assemblaient le conseil. On racontait les scènes qui se passaient dans les campagnes et toutes les violences de la Savoie. Deux des plus nobles magistrats, le syndic Dumont et Ami Girard, accoururent à Saint-Claude pour apprendre à l'évêque les vexations des Savoyards. Girard avait l'âme élevée, le caractère impétueux; il décrivit avec tant de vivacité les outrages dont Genève était abreuvée, que P. de la Baume en parut ému, et promit aux Genevois son secours. « S'il le faut, s'écria-t-il, j'irai « moi-même au pape..., j'irai à l'Empereur..., je « les supplierai de protéger mon bon droit et les « franchises de votre ville... » Les députés étaient

ravis. Mais l'évêque se hâta de se modérer : le duc, sa puissance, le chapeau rouge lui revinrent à l'esprit. « Ne nous pressons pas..., dit-il plus froi-« dement. Je vais d'abord envoyer vers le duc « noble Albalesta. » Un mois s'étant écoulé sans qu'Albalesta eût rien obtenu, les Genevois résolurent de prendre en mains leur propre cause. C'était ce que le prélat voulait à tout prix éviter. Il jura donc qu'il ferait citer les officiers de Savoie devant le pape, sous peine de dix mille ducats[1]. Mais Genève, qui se fiait peu à l'évêque, résolut de maintenir son indépendance et de résister à ce Pharaon étranger qui allait jusqu'à frapper de stérilité la terre que Dieu arrose des pluies du ciel.

Cette nouvelle campagne demandait un nouveau chef. Berthelier, Lévrier, ces hommes généreux n'étaient plus... Mais il y en avait un troisième, et ce troisième était l'homme qu'il fallait. Besançon Hugues n'avait ni l'élan de Berthelier, ni la fermeté de Lévrier; mais doux et sensible, il portait à sa patrie un amour dont la flamme ne cessa jamais de l'animer. Modéré, bienveillant, de manières insinuantes, il savait gagner ses ennemis même, et exerça souvent sur Pierre de la Baume une grande influence. Possédant une grande force physique, hardi, dévoué, ne se ménageant en aucune manière, il bravait les saisons les plus rigoureuses, et s'élançait, l'épée au poing, au milieu des ennemis les plus acharnés. Doué d'un rare discernement qui lui per-

[1] Registres du Conseil des 2 et 3 février 1525. — Journal de Balard, p. 2. — Lettre de La Baume dans les Archives de Genève, sous le n° 930.

mettait de voir clairement dans les questions les plus compliquées, fin diplomate, sage politique, patriote ému, il savait, par sa sagesse consommée, écarter les obstacles, par sa puissante parole convaincre les plus obstinés, — même les sénateurs de Berne, et faire sortir des larmes de ces cœurs de fer. Il y avait dans toute sa personne un prestige qui lui assurait une influence irrésistible dans les conseils, et quelques mots, quelques lignes lui suffisaient pour apaiser les flots populaires prêts à s'entre-choquer. On l'a nommé le Nestor, le Sully, le Washington de Genève. C'est trop sans doute. Ce Nestor n'avait que vingt-cinq ans lorsqu'il commença ses luttes avec le duc, trente-quatre ans à l'heure dont nous parlons, et quand il mourut, deux ou trois ans avant la Réformation définitive de Genève, il n'en avait pas quarante. Toutefois Hugues fut en diminutif, sur un petit théâtre, ce que ces grands hommes furent sur un grand.

Le moment d'élire les syndics étant arrivé, on résolut de porter à la première magistrature des citoyens propres à soutenir les droits du pays; le nom d'Hugues était dans toutes les bouches; il fut nommé, ainsi que Montyon, Pensabin et Balard. Avec Hugues pour chef, Genève ne craignait rien; mais ce grand citoyen refusa la charge à laquelle on l'appelait. Ses amis l'entourèrent, le conjurèrent d'accepter; il semblait le seul pilote qui pût conduire la barque de l'État à travers tant d'écueils. « L'évê-
« que est votre ami; il vous protégera, lui disait-on.
« — Oui, répondait-il, comme il a protégé Lévrier...
« — Si vous refusez, dit Balard, nous refusons.

« — Le duc, répondit Hugues, m'a défendu, à moi « personnellement, de me mêler des affaires de la « ville ; je le lui ai promis ; la mort de Lévrier nous « a appris ce que peut la colère de son altesse. J'aime « mieux être confesseur que martyr. » Y eut-il un moment de faiblesse dans Hugues ? Il est permis d'en douter. Il voulait tenir une parole qu'il avait donnée, et avait d'ailleurs d'autres motifs. Il croyait qu'il serait de peu d'utilité dans le conseil, que c'était par d'autres voies que Genève devait être sauvé, et il voulait rester libre dans ses mouvements. Mais plusieurs ne savaient le comprendre, et leur colère ne pouvait se contenir. « Hugues, disaient-ils, « manque à ses devoirs les plus sacrés ! » Ces fiers républicains n'épargnaient personne. L'ami, le beau-frère de Hugues, l'ancien syndic Baud, capitaine *des artilleries*, proposa au conseil général de le priver de la bourgeoisie pendant un an. Destinée étrange ! presque au même moment, cet homme était porté à la tête de la république, et en était rejeté. Mais le peuple paraît avoir eu le sentiment instinctif que Hugues ne lui manquerait pas : « Il « cède, disait-on, pour mieux prendre ses avan- « tages. » La proposition de Baud ne passa pas[1].

Genève commença par une démarche étrange. Le 10 janvier 1525, le conseil général étant assemblé dans Saint-Pierre, il fut résolu d'en appeler *au pape* des poursuites de la Savoie ; et des délégués partirent pour présenter cet appel au pontife. Les Genevois étaient des hommes de légalité ; ils vou-

[1] Registres du Conseil du 2 janvier, 8 février 1525. — *Besançon Hugues*, par M. Galiffe fils, p. 219.

laient avoir recours à un tribunal reconnu depuis des siècles : « Les papes, disaient quelques-uns, sont les « défenseurs des libertés des peuples. » Mais certains hommes, bien instruits dans l'histoire, tels que Bonivard, branlaient la tête et prétendaient que si des princes avaient été excommuniés par les papes, ce n'était pas pour avoir opprimé la liberté des peuples, mais pour avoir combattu l'ambition des pontifes. On nommait Philippe-Auguste, Philippe le Bel. L'appel au pape servirait à montrer que le pape se joint seulement aux oppresseurs. N'importe, les députés de Genève partirent. C'était dix ans avant le jour où la Réformation fut proclamée dans ses murs. Cette démarche est un indice remarquable des dispositions pacifiques et légales qui animaient la magistrature.

En même temps, les syndics se rendirent chez l'official de l'évêché ; ils eussent voulu que l'évêque lui-même plaidât leur cause auprès du pape. « Si « Monseigneur consent à passer les monts et à nous « appuyer à Rome, dirent-ils, nous lui donnerons « cent écus d'or, et nous en ajouterons vingt-cinq « pour vous. » L'official sourit. « Cent écus ! dit-il, « cent écus ne suffiraient pas pour ferrer les che- « vaux de Monseigneur !... Eh bien, reprirent les « syndics, nous en donnerons deux cents. » L'évêque, toujours à court d'argent, mit cette somme dans sa bourse ; puis essaya d'arranger l'affaire sans se déranger, en envoyant simplement un député à Chambéry.

Jamais député ne fut plus mal reçu. Le président du conseil ducal, irrité de ce que cette petite ville osait braver un prince aussi puissant que son maî-

tre, regarda le député avec mépris et s'écria : « M. le duc est prince souverain de Genève. Qu'é-« tait Genève, il y a cent ans?... une bicoque... « Qui sont ceux qui de ce village ont fait une ville? « Des sujets du duc, qui lui sont obligés à la taille « et à la corvée[1]... Les Genevois demandent qu'on « ôte les peines prononcées contre eux... Ah! ah! « Messieurs de Genève, nous vous les augmente-« rons. Si d'ici à la fin du mois vous ne faites pas « votre soumission, nous vous enverrons tant de « gens de guerre, qu'il vous faudra bien prendre la « peine d'obéir à Son Altesse. » La ruine des libertés de Genève semblait imminente.

Alors les Genevois recoururent de nouveau à l'évêque et le conjurèrent de passer les Alpes. Entre cette seconde demande et la première, il s'était passé beaucoup de choses dans le monde politique. Pierre de la Baume était un agent zélé du parti de l'Empereur, et celui-ci lui avait fait dire qu'il avait besoin de lui pour certaines affaires. Flatté que Charles-Quint le demandât, il avait paru accorder aux Genevois leur demande. « J'irai, » dit-il, et il avait aussitôt quitté Genève. Bonivard, qui connaissait bien La Baume, souriait en voyant les simples Genevois donner à leur évêque et prince deux cents écus pour les défendre. « Il est grand dissipateur, di-« sait-il, et la souveraine vertu d'un prélat est à ses « yeux de tenir gros plat et friante table avec bon « vin; il s'en donne quand il y est jusqu'à passer

[1] « Unum villagium... qui tenentur ei ad angaria et porangaria. » (Registres du Conseil des 25 mars et 10 mai 1525.)

« toute mesure. De plus, fort libéral aux femmes et « cherchant à montrer la noblesse de sa race par « grande pompe et non par vertu... Vous lui avez « donné deux cents écus... mais où est-il l'argent? « Il le jouera ou le dépensera d'une autre ma- « nière[1]. » En effet, à peine arrivé à Turin, l'évêque sans plaider la cause de Genève, sans se rendre à Rome pour la défendre auprès du pape, repartit aussitôt pour Milan, où il devait, comme agent de Charles-Quint, travailler contre François Ier. Du pape et de Genève, pas un mot.

Telle était la tendresse épiscopale de Pierre de la Baume. Délivrer d'une oppression étrangère et tyrannique le pays dont il était à la fois le prince et l'évêque, cela ne valait pas à ses yeux la peine de faire le moindre pas; mais s'il fallait aller intriguer en Lombardie pour le potentat qu'il regardait comme l'arbitre du monde, il suffisait d'un signe pour l'y faire accourir.

Quant aux délégués genevois, Rome ne les vit pas plus que leur évêque; la cour de Turin avait trouvé moyen de les arrêter en route. Au reste, s'ils étaient arrivés sur les bords du Tibre, il n'y avait aucun danger que Clément VII prît leur défense; on y eût ri de ces étranges ambassadeurs. Tout allait au mieux pour le duc; il était parvenu à isoler entièrement cette faible et fière cité[2].

Ce prince résolut donc d'en finir avec cette remuante population qui lui donnait plus d'ennui

[1] Bonivard, Mém. d'Archéologie, V, p. 382.

[2] Lettres de La Baume, Archives de Genève, n° 930.— Journal du syndic Balard, p. 3.

qu'un grand empire. Il quitta Turin, repassa les monts « et se parqua à Annecy, » dit Bonivard. Il voulait, pour vaincre, employer les sourires de sa bouche et les coups de sa main ; l'emploi de moyens si contraires était naturel chez lui non moins que politique ; Charles clochait toujours des deux côtés. Si Genève lui envoyait des députés : « Foi de gentil-« homme, s'écriait-il je veux que les lettres que « j'ai concédées en votre faveur aient lieu ! » Mais un autre jour, ce bon duc qui avait paru doux comme un agneau devenait féroce comme un loup ; il faisait enlever et jeter dans ses donjons les députés qu'on lui envoyait et les Genevois qui osaient s'aventurer sur ses terres. On fourrageait les maisons de campagne qui entouraient Genève, on en emportait les meubles, on en buvait le vin, on coupait les vivres à la ville, ce qui était une violation criante des traités les plus positifs [1].

Toutefois l'appel à Rome inquiétait le duc. Le prince de Rome était un prêtre, le prince de Genève l'était aussi ; Charles craignait que les deux prêtres ne lui jouassent par derrière quelque mauvais tour. Il se décida à employer l'intrigue plutôt que la force, à induire le peuple à lui donner la haute justice, ce qui le mettrait à même d'accaparer les autres droits de la souveraineté ; il résolut de la demander, tout en ayant l'air de faire aux Genevois une grande faveur. Le vidame se présenta donc en conseil le 8 septembre, comme venant faire de la part de

[1] Registres du Conseil des 4, 25 mai ; 29 juin ; 10 juillet ; 7, 16, 17 et 20 septembre 1525. — Manuscrit de Roset, livre II, ch. III.

Son Altesse la plus généreuse proposition. « D'un « côté, dit-il, vous retirerez l'appel à Rome; de « l'autre le duc fera cesser toutes les vexations dont « vous vous plaignez. » Puis il demanda pour le duc, comme par-dessus, *la haute justice dans Genève*. Charles croyait atteindre cette fois-ci son but. En effet, ses partisans, nombreux dans la ville, comprenant que le moment décisif était arrivé, donnèrent de toutes parts tête baissée. « Acceptons ! « dit le mamelouk Nergaz. Si nous refusons ces pro- « positions généreuses, nos biens, nos concitoyens « ne nous seront jamais rendus, et nul de nous « ne pourra sortir de notre étroit territoire, sans « être enfermé dans les châteaux de Son Altesse. » — « Acceptons ! » répétaient tous les ducaux. Genève allait devenir savoyard ; et le rôle humble sans doute, mais réel, qui lui était réservé dans l'histoire n'eût jamais existé. Alors les patriotes les plus courageux, Besançon Hugues, Jean Philippe, les deux Baud, Michel Sept, le syndic Bouvier qui avait été nommé à la place de Hugues, Ami Bandière, les deux Rosset, Jean Pécolat, Jean Lullin, s'écrièrent : « Si nous aimons tant les biens de la vie, « nous ne gagnerons autre chose que de les perdre, « et avec eux la liberté. Le duc ne nous allèche « aujourd'hui que pour nous asservir demain. Ne « craignons ni l'exil, ni la prison, ni la hache. « Achetons l'indépendance de Genève, au prix « même de notre sang. » Bouvier lui-même, caractère faible et chancelant, fut électrisé par ces nobles paroles, et ajouta : « Plutôt que de con- « sentir à cette demande, je quitterai la ville, et

« je m'en irai en Turquie ! » — « Point de compromis « avec le duc ! » répétaient tous les hommes indépendants. Les mamelouks insistèrent; ils montrèrent les champs en friche, les Genevois en prison... et sans s'arrêter à la question de la haute justice (elle était inadmissible), ils demandèrent qu'on retirât l'appel de Genève contre le duc. Il y eut onze voix de majorité pour cette proposition ; quarante-deux voix avaient voté contre ; cinquante-trois pour. Chose étrange, c'étaient les huguenots qui avaient maintenu l'appel au pape. Le pape (il en était, il faut le dire, fort innocent), le pape semblait être du côté de la liberté... Le parti de l'indépendance était vaincu[1].

Charles, pourtant, ne fut point satisfait. Il détestait ces majorités, ces minorités, et tous ces votes républicains; il lui fallait une obéissance passive et universelle ; il ne fit attention qu'aux voix de la minorité, et songea à mettre tout en œuvre pour se débarrasser de ces quarante-deux huguenots, qui faisaient obstacle à ses desseins. Autour de lui on était ravi de cette votation; on se moquait de ces quarante-deux indépendants qui avaient eu la simplicité de donner leur nom et de se signaler ainsi à la cour de Turin comme ceux dont elle devait avant tout se défaire. On lisait et relisait la liste; on l'épiloguait. Tel sarcasme contre celui-ci, telle injure à celui-là. On prenait toutes les mesures nécessaires au grand acte de purification qu'il s'agis-

[1] Registres du Conseil des 7 et 8 septembre. — Savyon, *Annales*, p. 192.

sait d'accomplir. Le duc donna ordre de faire avancer l'armée qui devait entrer dans la ville et le délivrer des désobéissants.

Les ennemis de Genève n'étaient pas moins actifs au dedans qu'au dehors. Le vidame, agent servile de Charles, réunissait dans sa maison les chefs des mamelouks. Tous les citoyens dont ils voulaient la mort, ne se trouvaient pas dans les *quarante-deux;* aussi dans ces conciliabules s'occupait-on à dresser les listes complètes de proscription. Vidame, mamelouks, Savoyards se réjouissaient ensemble de « faire trancher les têtes à leurs adverses parties, » et inscrivaient les noms d'un grand nombre des meilleurs citoyens[1]. Le mal, selon ces conjurés, étant excessivement répandu, il fallait se défaire des amis de l'indépendance en gros et non en détail. On se prépara donc à saisir les patriotes dans la ville et à leur couper le cou hors de la ville; on se distribua les rôles; tel arrêtera, tel jugera, et tel exécutera. En même temps pour empêcher les Genevois libres de fuir, le duc mit des soldats sur tous les chemins. Genève sera bien habile s'il échappe cette fois-ci au complot, et s'il ne voit pas s'abîmer sous les coups de la Savoie, et ses antiques libertés, et ses nouvelles espérances d'Evangile et de réformation.

Charles III, préludant à Charles IX, commença la chasse aux huguenots. Il la fit d'abord sur ses terres, ce qui lui était facile; Pierre de Malbuisson fut saisi à Seyssel; Beffant, à Annecy; Bullon,

[1] Bonivard, *Police de Genève* (Mém. d'Archéologie, V, p. 384).

fut arrêté (sacrilége affreux aux yeux des catholiques), le dimanche, dans l'église de Notre-Dame de Grâce, au moment où l'on y célébrait la grand'messe... « N'importe, disaient les ducaux, « il est des cas où les sanctuaires de l'Église doivent « céder le pas aux intérêts de l'État. » Pendant ce temps, les patriotes restés à Genève allaient et venaient dans la ville, se montraient courageux jusqu'à l'imprudence, et demandaient hardiment la convocation d'un conseil général du peuple pour annuler la votation qui par onze voix de majorité avait donné satisfaction au duc. Ceci porta au plus haut degré la colère de Charles; il jura de se venger d'un tel outrage, et tout se prépara pour écraser ces audacieux citoyens. Le ciel s'obscurcit; un bruit sourd se fit entendre dans la cité; on éprouvait un malaise général; chacun se demandait ce qui allait arriver... l'alarme était partout.

Enfin l'orage éclate. C'était le 15 septembre; un deux, trois, plusieurs personnages, inconnus à Genève, paysans, ou gens de profession et de pauvre fortune se présentent aux portes; ce sont des messagers qu'envoient aux patriotes leurs amis et parents établis en Savoie. Un message succède à l'autre. L'armée ducale s'ébranle, leur fait-on dire, elle s'apprête à quitter les villages où elle était stationnée. Chefs et soldats disent hautement qu'ils s'en vont à Genève mettre à mort les ennemis du duc. Ils ne font entendre que menaces, fanfaronnades et cris de joie... Quelques moments après des gens des environs accourent et annoncent que l'armée n'est plus qu'à un quart de lieue. On se

porte sur quelques parties élevées de la ville; on voit les arquebusiers, les *piquiers*, les hallebardiers, les drapeaux; on entend les fifres, les tambourins, le bruit de la marche et les hourras des soldats. L'ennemi est dans les champs et dans les rues. Il n'est pas même possible aux citoyens de se faire tuer sur les remparts; les ducaux ne les y laisseraient pas arriver. « Sauvez-vous, dit-on de toutes « parts aux chefs huguenots; si vous tardez un « seul instant, vous êtes perdus. » Les mamelouks lèvent la tête et s'écrient : « Voici le jour de la ven- « geance!... »

Les nobles citoyens que menace l'épée de Charles ou plutôt la hache de ses bourreaux, voudraient s'entendre, mais ils n'ont pas le temps de se parler. Ils comprennent le sort qui les attend, et la terreur des femmes, des vieillards, de ceux qui n'ont rien à redouter, les chasse comme un vent de tempête. Quelques-uns voudraient vendre chèrement leur vie; d'autres disent que leur tâche n'est point achevée, que si le duc perfidement les attaque, si l'évêque lâchement les abandonne, ils doivent aller quelque part, appeler l'heure de la justice et gagner à Genève de puissants défenseurs. Leur résolution est à peine formée que les sergents de bataille s'approchent des portes. Les huguenots que poursuit le fer de la Savoie ne peuvent ni emporter ce qui leur sera nécessaire pendant l'exil, ni prendre congé de leurs amis; à peine celui qui est dans la rue a-t-il le temps de rentrer dans sa maison. Tous partent au milieu des larmes de leurs femmes et des cris de leurs enfants.

L'exode commence, l'exode non du peuple tout entier, mais de l'élite des citoyens. On en voit plusieurs franchir les portes de la ville. Voilà Jean Baud « capitaine des artilleries » et son frère Claude, zélé épiscopal mais ami de l'indépendance, Girard qui avait remplacé Boulet comme trésorier de la ville, Jean Philippe, plus tard premier syndic, l'intrépide Jean Lullin, Hudriot Du Molard, et Ami Bandière qui furent syndics dans l'année de la Réformation, Jean d'Arloz plus tard du conseil des Deux-Cents, Michel Sept souvent député en Suisse, G. Peter, Claude Roset, père du célèbre syndic et chroniqueur, J.-L. Ramel, Pierre de la Thoy, Chabod, Pécolat. D'autres encore quittent mystérieusement Genève; quelques-uns de jour, quelques-uns de nuit, déguisés, les uns à pied, les autres à cheval, « à grande hâte, et par divers chemins, « sans savoir l'un de l'autre. » Les uns côtoient le lac, les autres courent vers la montagne... O misérable dispersion, calamité extrême[1]! Et pourtant en se retirant, ces hommes généreux, entretiennent l'espoir de voir la liberté victorieuse. Dans ce moment d'une crise terrible, ils portent leurs regards sur les murs de leur vieille cité, et jurent que s'ils la quittent, ce n'est pas pour se dérober à la mort, mais pour la dérober à l'oppression. Ils vont lui chercher du secours, — non pas vers les collines asservies du Tibre, comme ils l'ont fait naguère dans leur folie; mais vers ces nobles montagnes de

[1] Registres du Conseil du 23 février 1526. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 416. — Savyon, *Annales*, p. 123.

la Suisse, qui se sont elles-mêmes affranchies du joug des tyrans étrangers. L'épée de la Savoie les poursuit; mais, ô providence de Dieu! elle les chasse vers ces contrées, où une nouvelle lumière s'est levée, et où ils rencontreront presque à chaque pas les amis de Zwingle et de la Réformation. C'est un prince ami du pape qui les envoie à l'école de l'Evangile.

Le plus menacé de tous était Besançon Hugues; s'il eût été pris, sa tête fût la première tombée. Il se trouvait alors dans une terre qu'il possédait à Châtelaine, à quelques minutes de Genève, du côté de Gex. Il était sérieux, mais calme, car il comprenait la gravité du moment et se préparait tranquillement à faire ses vendanges; c'était la saison. Le 15 septembre, au soir, il a la visite d'un ami; c'est Messire Vuillet, châtelain de Gex, son compère, qui arrive chez lui à cheval, et lui demande, avec un air de bonhomie, de l'héberger pendant la nuit. Hugues était sans soupçon; le cheval fut mis à l'écurie; une bonne chambre fut donnée à Vuillet, et les deux compères se mettant à table, devisèrent longtemps pendant le repas du soir; on avait alors tant de choses à dire. Le châtelain de Gex, chargé par le duc de l'arrestation de Hugues, avait ordonné à ses sergents de se trouver le 16 de grand matin à Châtelaine; et pour être plus sûr de ne pas manquer son homme, il avait jugé que le plus habile était de venir souper amicalement avec celui qu'on allait livrer à la mort des Berthelier et des Lévrier, de coucher sous son toit, de l'arrêter le lendemain et de le remettre aux bourreaux.

Hugues ne savait encore rien de ce qui se passait.

Cependant la fuite était déjà générale : les huguenots détalaient et se dirigeaient, les uns sur Fribourg, par Lausanne; les autres sur Saint-Claude, par le Jura. L'évêque, nous l'avons dit, était passé en Italie, probablement au mois de mars, six mois auparavant, mais il avait à Saint-Claude des partisans dévoués; aussi, ceux d'entre les fugitifs qui espéraient encore quelque chose du pouvoir épiscopal, prenaient-ils cette dernière route. Suivons d'abord la première de ces deux bandes.

En tête de ceux qui avaient pris le chemin de la Suisse étaient De la Thoy et Chabod. Ils poussaient leurs chevaux à toute bride, sur la route de Lausanne; arrivés à Versoix, ils tombèrent sans s'en douter au milieu des soldats postés en ce lieu, avec la consigne d'arrêter les Genevois dans leur fuite. De la Thoy, bien monté, pique des deux et s'échappe; mais Chabod est pris et conduit à Gex. La nouvelle de cette arrestation se répand aussitôt et jette le trouble parmi les fugitifs qui les suivent. Ils se précipitent dans des chemins écartés, ils longent le pied de la montagne; et en vain les gens d'armes de Charles se mettent-ils à les traquer, plusieurs d'entre eux arrivent à Lausanne. Toutefois c'était Fribourg qu'ils voulaient atteindre, et ils avaient à traverser pour y arriver des passages difficiles, où Charles avait des soldats qui devaient les saisir. Le sieur d'Englisberg, avoyer de Fribourg, avait des vignes sur les bords du lac de Genève et faisait ses vendanges à La Vaux. Au milieu de ses pressoirs et de ses tonneaux, il apprend ce

qui se passe, et plein de compassion pour ces malheureux, il dépêche un courrier à ses collègues. Le conseil fribourgeois envoya aussitôt un capitaine avec trente cavaliers, chargés de protéger les huguenots fugitifs.

Pendant ce temps, ceux qui avaient pris la route de la Franche-Comté (les partisans de l'évêque), traversaient le mont Jura et faisaient, dit Bonivard, « mille virevoultes (détours) pour échapper. » Ils marchaient peu le jour, beaucoup la nuit; ils se jetaient dans les bois, et escaladaient les rochers. Ces bons épiscopaux s'imaginaient qu'il leur suffirait de voir la face de leur pasteur pour être sauvés. Et si même il n'était pas de retour à Saint-Claude, cette ville leur offrirait un asile assuré. Mais, ô désappointement cruel, non-seulement point d'évêque, mais encore ses officiers repoussent ses sujets persécutés. Nul dans cette ville ne veut donner aucun asile, même aux plus catholiques des fugitifs.

Les Genevois trompés dans leur attente, déconcertés dans leurs projets, se décidèrent à continuer leur fuite. Il était plus que temps; au moment où ils sortaient de la ville par une porte, les gens d'armes savoyards y entraient par l'autre. Effrayés, ils précipitent leurs pas; ils se sauvent, la pluie sur la tête, les archers au dos, près de tomber à tout moment dans les mains de leurs adversaires, et les dangers de leur patrie augmentent encore les désolations de la route. Enfin, ils arrivent à Besançon; puis à Neuchâtel, puis à Fribourg, où ils trouvent leurs amis, venus par Lausanne. On se serre la main, on s'embrasse. — Mais Besançon Hugues... on le

cherche partout ; il n'est pas là... L'inquiétude est générale. On sait l'ardeur que les archers ducaux ont dû mettre à saisir ce grand citoyen; il était d'ailleurs si aisé de le surprendre dans sa tranquille maison de Châtelaine. Hélas ! les assassins de la tour de César et du château de Bonne ont peut-être déjà répandu le sang d'un troisième martyr !...

Hugues et le châtelain de Gex avaient passé la soirée en tête à tête ; et comme le Genevois avait, dit un manuscrit « le vent plus fin que son déloyal « ami, » il avait fait parler Vuillet sur les circonstances du temps et avait deviné le but de la visite de son compère. Il avait compris que le seul moyen de sauver Genève était de réclamer le secours des Suisses. Le moment de se retirer étant venu, Hugues, d'une mine débonnaire, conduisit le châtelain dans la chambre qu'il lui avait fait préparer, lui souhaita une bien bonne nuit ; et à peine celui-ci s'était-il endormi que, faisant seller l'excellent cheval de son hôte, il partit au grand galop, avec un ou deux compagnons ; il se dirigeait sur Saint-Claude, pour aller de là sur Fribourg. Au point du jour, Hugues se trouvait sur les hauteurs de la montagne de Gex, et dit adieu, du col de la Faucille, à la magnifique vallée du Léman, que les rayons du soleil levant commençaient à animer.

Dans ce moment Messire Vuillet, resté à Châtelaine, se réveillait, se levait sans bruit, et voyant de la fenêtre que ses soldats entouraient déjà la maison, s'avançait à pas de loup, pour saisir son homme... O trahison ! le lit est vide ; l'oiseau s'est échappé ! Aussitôt le châtelain de Gex se fait ouvrir

la porte, appelle le prévôt des maréchaux et lui ordonne de se mettre avec les gens d'armes de Son Altesse à la poursuite du fugitif. L'escouade part au grand galop. Mais déjà, depuis quelques heures, des archers de Gex s'étaient mis à courir après les Genevois, se croyant sûrs de les atteindre. Le chemin de la montagne faisait de nombreux tours et détours, à cause des précipices et des vallées; en sorte que les poursuivis et les poursuivants, se trouvant quelquefois sur deux versants contraires, pouvaient se voir, s'entendre même, quoiqu'il y eût entre eux un abîme. Quand on connut la fuite de Hugues, le zèle des gens d'armes redoubla. Celui-ci, connaissant le danger, se jetait, pour échapper à ses ennemis, dans des chemins impraticables. « Ah! dit-il plus tard, ce n'était pas joie; car les « archers et les commis de Monsieur de Savoie, « nous suivirent jusqu'à Saint-Claude, puis de « Saint-Claude à Besançon et au delà... Il nous « fallait cheminer jour et nuit, par les bois, en « temps de pluie, ne sachant où aller pour être « sûrement. » Enfin il arriva à Fribourg, six jours après ceux de ses amis qui avaient passé par Lausanne, et tous, Fribourgeois et Genevois, l'accueillirent avec transport[1].

[1] Nous avons, dans les Registres de l'État, ce récit fait par Hugues lui-même. La narration faite par l'auteur des *Promenades historiques dans le canton de Genève* est embellie à la manière de Walter Scott. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 416. — Spon, *Hist. de Genève*, II, p. 374. — Manuscrit de Gautier. — Savyon, *Annales*, p. 123.

CHAPITRE VINGT-CINQUIEME.

LES FUGITIFS DANS FRIBOURG ET DANS BERNE. LE DUC ET LE CONSEIL DES HALLEBARDES DANS GENÈVE.

(Septembre à décembre 1525).

C'était un spectacle saisissant que celui qui était alors donné à la ville fondée par les Zæhringen. Des hommes inconnus erraient autour de l'antique cathédrale et sur les rives escarpées et pittoresques de la Sarine. Le peuple de Fribourg les contemplait avec respect, car il savait que ces citoyens, victimes de la tyrannie d'un prince étranger, étaient venus chercher un asile dans ses murs. On se mettait aux fenêtres pour les voir passer, on s'approchait d'eux avec une cordiale affection. On voulut les entendre, et Besançon Hugues, entouré de la troupe des fugitifs, fut introduit dans la salle du conseil. On le fit asseoir à la droite de l'avoyer, ce qui était la place d'honneur, et la séance étant ouverte, le Genevois se leva et dit : « Très honorés « seigneurs, il est une ville située aux limites natu- « relles de la Suisse, ville qui vous est entièrement « dévouée, où vous pouvez aller et venir comme « chez vous, négocier, vendre, acheter ce qui vous

« est nécessaire, et qui serait capable d'arrêter vos « ennemis, si jamais les Ligues étaient attaquées « du côté du midi. Il faut que cette ville, complé- « ment de l'Helvétie, soit l'alliée des cantons. Les « Suisses, au temps de César, n'allaient-ils pas « jusqu'à l'Écluse[1] ?... Si Genève tombait aux « mains de la Savoie, les canons qui doivent vous « défendre seraient aussitôt tournés contre vous... « Messieurs, le temps presse, le moment fatal ap- « proche... De longues, injustes et violentes per- « sécutions ont mis nos libertés sur le bord de « l'abîme. L'héroïque Berthelier, assassiné devant « la tour de l'Ile ; le sage Lévrier, décapité dans « la cour du château de Bonne ; Malbuisson, Cha- « bod et plusieurs autres jetés récemment dans de « sombres cachots ; tous ceux de nos amis qui sont « demeurés à Genève, exposés à perdre leur vie... « et nous, très honorés Seigneurs, nous qui som- « mes devant vous, obligés d'abandonner nos biens, « nos affaires, nos familles, notre patrie, pour ne « pas tomber dans les mains d'un prince qui a juré « notre mort : voilà où en est réduite notre libre et « antique cité... Une seule chose peut la sauver, « — c'est la main puissante des Ligues suisses... « Très honorés Seigneurs... entendez nos cris ; « voyez nos larmes ; ayez compassion de notre mi- « sère. Pour l'honneur de Dieu, donnez-nous aide « et conseil ! » .

Les fugitifs qui entouraient Hugues, — Lullin, Girard, les deux Baud, Bandière, Sept, Pécolat, et

[1] Le fort de l'Écluse entre Genève et Bourg (Ain).

douze autres citoyens environ, étaient vivement émus. Ces hommes, d'une grande énergie, paraissaient comme des suppliants, devant le sénat de Fribourg. Leur visage, leurs paroles imploraient cette cité puissante, et pourtant on pouvait lire dans leurs regards une noble fierté. Ils sentaient à la fois leur indépendance et leur misère; ils avaient l'air de rois dépossédés. Les uns joignaient les mains; les autres versaient des larmes; tous demandaient avec des cris douloureux, que les Suisses vinssent à leur secours. Les Fribourgeois, saisis de pitié pour Genève et ses exilés, et remplis d'indignation contre Charles et ses partisans, répondirent : « Non, nous ne vous abandonnerons point. » O parole pleine de douceur, qui vint soulager d'accablantes tristesses et faire luire quelque clarté dans un chemin plein de ténèbres !

Le moment était en effet favorable pour entraîner les Suisses; ils s'étaient irrités en voyant, après la bataille de Pavie, la Savoie embrasser lâchement la cause des vainqueurs. En venant au secours de Genève, la Suisse fidèle donnerait à cette puissance, qui se mettait toujours du côté du plus fort, une salutaire leçon. Fribourg fit aussitôt partir des députés pour Berne et pour Soleure; et quelques-uns des réfugiés les accompagnèrent. Ces infortunés Genevois renouvelèrent dans ces deux villes leurs touchantes supplications. A Berne, ils trouvèrent, dit un chroniqueur, « fâcheuse entrée et bonne « issue; » à Soleure, à l'opposé, « bonne entrée, « mais issue très mauvaise... » Toutefois Soleure même se joignit aux deux autres villes pour si-

gnifier au duc que s'il faisait quelque cas de leur amitié, il devait cesser de faire tort à Genève. Mais Berne montrait surtout un grand zèle. Il y avait déjà dans cette ville un certain nombre d'amis dévoués de Zwingle et de la Réformation; entre autres l'un des principaux magistrats, Thomas Ab Hofen, homme intelligent, modéré, un peu mélancolique, fort employé dans les affaires publiques de son pays, et qui était depuis près de deux ans en correspondance avec le réformateur de Zurich. Ces Bernois évangéliques reconnurent bientôt qu'il y avait un rapport caché, mais réel, entre la Réformation de Zurich et l'émancipation de Genève; et ils décidèrent leur peuple en faveur des Genevois. En même temps ils parlaient de l'Evangile aux fugitifs, et quelques-uns de ceux-ci, qui n'étaient venus chercher en Suisse que la liberté, y trouvaient la vérité. Ce mouvement vers Genève de la puissante république présageait des temps nouveaux. La Savoie avait voulu écraser dans Genève la liberté qui y était si ancienne et la Réformation qui y commençait; mais par une admirable providence de Dieu, le coup qui devait tuer l'une et l'autre, allait assurer leur existence et leur donner de vastes développements. La parole des réformateurs, bien accueillie du peuple bernois, allait arriver jusqu'à Genève, et cette ville devait ainsi recevoir de la Suisse, par le conseil de Dieu, non-seulement l'indépendance nationale, mais encore des biens qui s'étendent au delà des destinées des peuples[1].

[1] Manuscrit de Gautier. — Manuscrit de La Corbière. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 417.

Cependant le duc avait appris le départ des fugitifs; au moment où il allait mettre la main sur le nid, la nichée avait disparu. Charles et ses conseillers étaient décontenancés. Ces énergiques Genevois ne seraient plus, il est vrai, à Genève, pour combattre tous ses desseins; mais il eût été plus sûr, pensait-il, de les mettre hors de combat, soit par le glaive du bourreau, soit par des prisons prolongées : Charles le Bon, dès longtemps pratiquait avec succès l'une et l'autre de ces voies. En vain, disait-on aux ducaux pour les consoler, que les patriotes n'offusqueraient du moins pas leurs regards. Oui, mais s'ils reviennent, s'ils ne reviennent pas seuls, si les Suisses... Il y avait dans les Ligues helvétiques des bruits confus, des sons lointains de Réformation et de liberté, qui épouvantaient les Savoyards. Toutefois ils se dirent que s'ils profitaient prudemment de l'absence des huguenots, s'ils emmuselaient convenablement les autres Genevois, s'ils s'établissaient solidement dans la ville, nul ne serait plus capable de les en faire sortir.

Maintenant que rien ne pressait, le duc résolut de renvoyer un peu son entrée. L'appel à Rome l'avait profondément blessé. Se voir, lui, prince souverain, chef de la plus glorieuse maison d'Europe, beau-frère de l'Empereur, oncle du roi de France, cité devant le pape par une troupe de roturiers, aigrissait vivement le vain, l'orgueilleux Charles VII. Avant qu'il entre dans Genève, il faut que Genève retire son appel. Le duc envoya ses ordres à ce sujet à M. de Balleyson qui le représen-

tait dans la ville. Puis, comme pour prendre patience, il activa la persécution des Genevois tout autour de lui. Le sieur de Bonebouges, frère du sire de Montrotier, à la tête d'hommes d'armes du Faucigny, bons soldats, mais hommes violents, pillait les campagnes, enlevait des gens de bien autour de la ville, et les enfermait dans des châteaux de Savoie où ils étaient rudement maltraités.

Le sieur de Balleyson n'avait pas perdu de temps pour s'acquitter des ordres de son maître. Il avait représenté aux principaux amis de la Savoie dans Genève de quelle offense la ville s'était rendue coupable envers le duc en osant l'accuser devant le pape. Le 20 septembre, le conseil général fut assemblé. Hélas! ces hommes énergiques qui en avaient fait si souvent la gloire, Hugues et ses compagnons d'infortune en était absents, et les amis qu'ils avaient encore dans Genève se refusaient presque tous à paraître. Le sieur de Balleyson se présenta devant cette espèce de conseil général et dit : « Notre seigneur le duc veut savoir et com-« prendre du peuple de cette cité de Genève, s'il « veut et s'il entend poursuivre un certain appel « devant la cour de Rome[1]. » Les mamelouks, qui étaient presque seuls au conseil, se mirent à crier comme d'une seule voix : « Ce n'est point notre « volonté de poursuivre ledit appel[2] ! »

[1] « Noster dux..... vult scire et intelligere a populo hujus civitatis Gebenn..... si velit et intendit persequi quamdam appellationem..... in curia Romana..... »

[2] « Responderunt... una voce..... quod non erat ipsorum voluntas... dictas appellationes prosequi. »

L'affaire de l'appel étant finie, le duc pensa à entrer dans la ville de Genève, ce qu'il fit dans les derniers jours de septembre avec une partie des troupes qu'il avait « au delà d'Arve. » Il trouvait Genève bien différent de ce qu'il avait désiré. Il avait espéré y saisir des *rebelles* et il n'y voyait que des esclaves. Les serviles mamelouks, peu soucieux de liberté, étaient glorieux d'avoir un maître. Ils l'appelaient leur « très redouté seigneur, » ils l'entouraient de basses adulations, et baisant les chaînes qu'il leur apportait, ils l'assuraient que sa venue les remplissait de consolation et de joie.

Le duc, qui faisait peu de cas de ces hommes aux profondes révérences, ne pensait qu'à devenir prince de la cité et il intriguait pour qu'elle lui remît elle-même l'autorité souveraine. Ses ministres avaient conçu à cet effet un plan qui semblait habile, et les manœuvres nécessaires commencèrent aussitôt. Les syndics ayant paru devant Son Altesse le 29 septembre (1525) : « Messieurs, leur dit le duc « assez brusquement, les frais et amendes imposés « à Genève, par mon conseil de Chambéry, montent « à vingt mille écus d'or... » Il voulait effrayer les Genevois, et les porter à lui sacrifier leur indépendance en échange de cette dette. Mais les syndics se contentèrent de lui répondre : « Mon« seigneur, la ville est pauvre, et nous n'avons à « vous offrir... que nos cœurs. » Ce n'était pas ce que Charles voulait. Le chancelier ducal, tirant les syndics à part, leur dit : « Allons, Messieurs, met« tez-vous en règle; faites *quelque chose* qui con-

« tente Son Altesse. » Les syndics réfléchirent deux ou trois jours, et ne pouvant, ou plutôt ne voulant pas deviner ce que ce *quelque chose* pouvait être, ils dirent au vidame, intermédiaire légitime entre eux et le prince : « Comment M. le duc l'entend-il? » Le vidame prit langue avec son maître; et s'étant présenté le 10 octobre au conseil : « Le duc, dit-il, « est vicaire impérial et souverain de toutes les « villes qui se trouvent au dedans de ses États; « Genève y est renfermé; reconnaissez-le donc « comme tel. Ne craignez rien, c'est un prince « bénin; il respectera l'autorité de l'évêque, les « franchises de la ville, et vous jouirez d'une pros- « périté jusqu'à cette heure inconnue. » Ceci était plus clair; le prince Savoyard disait tout bonnement qu'il voulait Genève. Le vidame s'apercevant que son insinuation était reçue sans enthousiasme, ajouta : « Si vous n'acceptez pas le duc de bon « gré, il vous y obligera de force. » Les serviles mamelouks voulaient qu'on accordât tout au moment même, exaltant les avantages qu'aurait l'annexion à un État si puissant. Le moment était difficile; les syndics étaient inquiets et chancelants. D'un côté était l'antique indépendance de leur patrie; de l'autre, une force majeure, brutale, à laquelle nul ne pouvait résister. Ils renvoyèrent la demande de Son Altesse au conseil épiscopal, qui la renvoya lui-même au prince-évêque. Une telle réponse était déjà une concession; les politiques de Savoie crurent être près du but... Genève consent, diront-ils à l'évêque; vous ne pouvez nous répondre par un refus. La ville était à la

veille de sa ruine ; une antique amitié la sauva[1].

Ce que Charles avait tant redouté, arriva. On vit, vers la fin d'octobre, entrer par la porte de Suisse, des hommes forts, un peu rudes, au regard fier ; c'étaient des ambassadeurs de Berne, de Fribourg et de Soleure, ayant Gaspard de Mullinen, de Berne, à leur tête. Cet homme énergique était un bon catholique ; il avait fait, en 1517, le pèlerinage de Jérusalem, et y avait été armé chevalier du Saint-Sépulcre ; conservateur aveugle, il était en même temps, irrévocablement opposé à tout changement religieux ou politique. « Confédérés, ne cessait-il de dire dans « les diètes, combattez la doctrine de Luther, ou « nous en serons bientôt envahis[1]. » Il semblait que Mullinen eût dû, de sa main de fer, appuyer les prétentions du prince ; mais à ses yeux, la tentative de la Savoie était contraire aux traités, et par conséquent une œuvre révolutionnaire. Voyant donc que les conseils genevois faiblissaient, le Bernois, indigné, se rendit dans leur sein : « Demeurez « fermes, dit-il, et ne craignez rien ; nos seigneurs « vous maintiendront dans tous vos droits[2]. »

Cette intervention de la Suisse déconcerta le duc. Il fallait changer de méthode et avoir recours à la ruse pour se débarrasser du chevalier du Saint-Sépulcre. Jamais diplomates ne trompèrent mieux

[1] Registres du Conseil, des 22, 23, 25, 28 septembre ; 3, 6, 8, 10 octobre. — Manuscrit de Gautier. — Journal du syndic Balard, p. 14 à 17. — Manuscrit de Roset, livre II, ch. v.

[1] « Wehret bei Zeiten dass die lutherische Sache nicht die Oberhand gewinne... » (H. Hottinger, *Kirchen-Gesch.*, V, p. 103.)

[2] Registres du Conseil du 27 octobre. — Journal de Balard, p. 18, 19. — Manuscrit de Gautier.

de rudes guerriers et d'honnêtes citoyens. D'abord les ministres de Charles lancèrent en avant les mamelouks, qui se mirent à crier à tout venant : « Nous voulons vivre sous la protection de M. le « duc et sous celle de l'évêque ! » Puis Charles déclara aux Suisses qu'il était plein d'amour pour tous les citoyens de Genève, et prêt à accorder tout ce que les cantons demandaient. « Les fugitifs peu- « vent revenir, ajouta-t-il. Voici même un sauf- « conduit pour eux ; portez-le-leur. » Le document fut remis aux mains de Mullinen. Il était étonné du succès si prompt de son ambassade. Ce papier, qu'il tenait en main, il le tournait et le retournait, toutefois sans le lire, et pour cause. Le sauf-conduit était en latin ; or, le chevalier de Mullinen et ses nobles collègues ne se piquaient pas de savoir cette langue ; mais comment penser que le duc ne donnât pas, ainsi qu'il l'assurait, satisfaction complète ? Ils s'imaginèrent que le document, tout en assurant la vie et la liberté des fugitifs, leur rouvrait les portes de Genève ; et, ne doutant pas que Besançon Hugues, Lullin, Girard et leurs amis, de retour dans la cité, ne sussent bien garder son indépendance, ils remercièrent le duc et s'en retournèrent fort satisfaits chez eux [1].

Mais Hugues savait plus de latin et connaissait mieux son monde que Mullinen. A peine l'ambassadeur était-il de retour, qu'il remit au Genevois, avec un air de triomphe, la pièce importante qui était le prix de sa course, et Hugues la lut avec avi-

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 418, 421. — Manuscrit de Gautier, etc.

dité. Arrivé à la dernière phrase, il sourit amèrement : *Dum modo non intrent civitatem, nec suburbia ejus*, portait le sauf-conduit ; « ce qui signifie, dit « Hugues aux députés, que nous pouvons retourner « à Genève, pourvu que nous n'y entrions pas, non « pas même dans ses faubourgs... Le duc sera de- « dans et nous dehors..... Quels services pouvons- « nous rendre à la ville? Vous savez l'exiguïté de « notre territoire! Si nous ne sommes ni dans la cité, « ni dans les faubourgs, nous serons sur les terres de « Savoie..... Or, si Berthelier a été saisi sous le Crêt « (la Treille), si Lévrier l'a été à la porte même de « Saint-Pierre, que nous arriverait-il, à nous, sur le « territoire ducal?... C'est un piége que le duc cher- « che à nous tendre, une condition qui rend cet acte « nul. — Vraiment, ajouta-t-il, l'oiseau que le duc « nous envoie a belle tête et brillant plumage; mais « il lui a mis tout au bout une queue qui gâte tout « le reste. » — « Cette grâce est un coupe-gorge ! » disaient les plus décidés. Le sieur de Mullinen était choqué, indigné de la manière dont le duc de Savoie s'était moqué de lui, et peut-être commença-t-il à croire que le latin peut servir à quelque chose. « Messeigneurs, dirent les fugitifs aux conseils de « Berne et de Fribourg, le duc est un grand *cavil-* « *lateur* (tendeur de piéges). Il ne craint point Dieu, « mais il craint tant plus les hommes. C'est pour- « quoi, recevez-nous en votre bourgeoisie, car s'il « sait que nous sommes vos alliés, alors seulement « il nous laissera en paix[1]. » En même temps les

[1] Bonivard, *Chroniques*, II, p. 418, 421. — Manuscrit de Gautier, etc.

Genevois, voulant montrer au duc la confiance qu'ils avaient dans son sauf-conduit, loin de partir pour Genève, appelèrent près d'eux leurs femmes et leurs enfants. C'était faire à la Savoie la plus énergique réponse.

Les pauvres Genevoises se mirent en route, le cœur plein d'amertume. Les femmes ne voyageaient pas beaucoup au commencement du seizième siècle; celles-ci n'étaient presque jamais sorties de Genève, et croyaient, en allant à Fribourg et à Berne, se rendre presque au bout du monde. Aussi, quel triste voyage! Effrayées des dangers vrais ou supposés de la route, étonnées de la langue étrangère, dont les sons inintelligibles commençaient à retentir à leurs oreilles, baignées de pleurs et l'âme brisée, elles serraient dans leurs bras leurs pauvres enfants, qui étaient épouvantés à la vue de lieux nouveaux, de visages inconnus, et qui s'attachaient, de leurs faibles mains, au cou de leurs mères. Enfin, cette troupe de désolées entra dans Fribourg; mais cette arrivée ne fut d'abord qu'une augmentation de douleurs, et quand ces pieuses épouses embrassèrent leurs maris, aux larmes de la joie, elles mêlèrent abondamment celles de la tristesse. Les *forensifs*, c'était leur nom, quoique de familles notables, étaient alors dénués de tout, et ils se trouvaient presque comme des mendiants à la porte de leurs amis. Ils durent au premier moment laisser leurs familles dans la rue, sans savoir où les abriter. Il y eut une heure déchirante. Quoi! pas une chambre, pas même une écurie pour coucher sur la paille ces femmes et ces enfants brisés de fatigue!

Les mères désolées pressaient contre leur sein les petites créatures, unissaient tristement leur bouche à la leur..... et puis regrettaient Genève.

Enfin les *forensifs*, prenant courage, se rendirent au conseil. « Nous avons fait venir nos familles, di-« rent-ils; mais nous ne pouvons ni les loger, ni « les nourrir..... Permettez qu'elles aillent à l'hô-« pital. » On le leur accorda, et l'on vit ces femmes bien nées, naguère vêtues de soie, et qui avaient dansé avec Béatrice de Portugal, échanger les palais contre les hospices. « Cela émut le peuple à mi-« séricorde, » dit Bonivard. Toutefois, une demeure à l'hôpital, il faut le rappeler, n'avait alors rien de déshonorant; on y recevait souvent les voyageurs[1].

L'arrivée des femmes et des enfants, accrut d'abord la tristesse des citoyens; ils en furent affaiblis et semblaient parvenus au comble de la misère. La vue de ces êtres bien-aimés leur rappelait Genève, et attendrissait leurs cœurs. Mais tout à coup, ils se réveillèrent. Ils faisaient des efforts; ils se rendaient de Fribourg à Berne; ils parlaient dans les maisons, dans les salles des tribus, sur les places publiques, et appelaient la sympathie des Suisses. Ils représentaient que le duc avait mis leurs chefs à mort, qu'il les avait obligés eux-mêmes d'abandonner leurs maisons, leurs négoces, et de s'enfuir à l'étranger; que, réduits à la plus grande pauvreté, ils avaient dû placer leurs femmes dans une position qu'ils eussent auparavant rejetée avec mépris, et que pour mettre le comble à toute

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 421. *Forensifs*, gens du dehors.

cette misère, la ville qu'ils aimaient et à l'indépendance de laquelle ils étaient prêts à tout sacrifier, était envahie, asservie..... Ces grandes âmes étaient troublées; ces fiers citoyens, si forts vis-à-vis d'un prince cruel, avaient le cœur déchiré en présence de leurs familles éprouvées, de leur exil, de la ruine de Genève, et leurs larmes trahissaient leur faiblesse. Les Bernois arrêtaient avec admiration et avec pitié leurs regards sur ces nobles personnages, dont les vêtements déchirés attestaient la misère, et dont les justes griefs soulevaient les cœurs des enfants de la libre Helvétie. Plusieurs des tribus de la ville de Berne, et la majorité du conseil des Deux-Cents se déclarèrent pour la cause vaincue, et la conclusion d'une alliance avec Genève parut imminente.

L'évêque, déjà alarmé par les intrigues de Charles, fut épouvanté en apprenant ces choses. Si Berne acceptait la doctrine réformée comme Zurich, si Genève suivait l'exemple de Berne, le prélat assis sur la chaire des évêques et sur le trône des princes, se verrait enlever à la fois l'un et l'autre. Pierre de la Baume, comme beaucoup de souverains ecclésiastiques, ne se souciait nullement du bien de ceux qu'il appelait ses sujets; mais il se souciait fort du titre de prince, et il ne voulait permettre ni au duc, ni aux Suisses de le lui ôter. Il eût, pour le conserver, convoqué, s'il l'eût pu, le monde universel. Aussi même aux heures où il faisait bonne chère, dans ses bénéfices, il était souvent inquiet, et on le voyait s'arrêter au milieu des plaisirs de la table. Rêvant en lui-même, il se disait alors : « Le duc « est à Genève; le renard dans le poulailler...

« Gare aux poules et au coq !... Et puis, d'un « autre côté, certaines pratiques se *mêlent* dans les « cantons... Les ours ont l'air de vouloir descendre « de la montagne... Malheureux berger !... Je ferai « tout, s'écriait-il, pour la conservation de la *juri-« diction de l'Église.* » Il s'y mit en effet, et s'efforça d'abord d'*apigeonner*[1] ses ouailles, c'est-à-dire de les attirer par de beaux discours. « Nous sommes « bien joyeux d'entendre votre bon vouloir, leur « écrivit-il ; et vous nous ferez gros plaisir en nous « avertissant de tout ce qui est nécessaire pour le « bien de notre *chère* cité... Vous, de votre côté, « conduisez-vous en sorte que Dieu et le monde « aient lieu de se contenter. » En 1525, comme en 1523, *Dieu et le monde* était la devise du prélat[2].

Ces efforts ne pouvaient aboutir. La domination des évêques et princes, établis en divers pays de la chrétienté, avait été d'abord douce et paternelle, si on la comparait à celle de certains seigneurs laïques ; mais depuis assez longtemps, l'évêque n'avait plus rien de ce qui pouvait légitimer son autorité, et la puissance laïque, au contraire, avait gagné une grande influence dans le monde. En France, surtout depuis le treizième siècle, la royauté déployant un caractère de bienveillance, avait favorisé les progrès du peuple dans l'ordre matériel, intellectuel, moral même ; et si François Ier, malgré un caractère personnel peu estimable, a une place brillante dans l'histoire, c'est à cette qualité de la

[1] Expression usitée à Genève et dans quelques provinces de Savoie. *Apigeonner*, faire sortir le pigeon en lui offrant du grain.

[2] Lettre de La Baume, Archives de Genève sous le n° 930. (Mém. d'Archéologie, II, p. 8, 9.)

royauté française qu'il faut l'attribuer. Mais, presque tous les évêques-princes qui précédèrent à Genève la Réformation ne se soucièrent en rien des développements de la nation, si ce n'est pour les entraver. Jean de Savoie, Pierre de la Baume n'étaient que des clercs égoïstes, dissolus. Nulle auréole ne s'apercevait sur leur front; aussi découvrirent-ils un jour qu'il n'y avait pas de terrain ferme sous leurs pieds. Les pouvoirs ecclésiastiques, même quand ils sont honnêtes, arrivent toujours au mépris des intérêts temporels de leurs sujets; malheureusement l'intérêt spirituel ne touche guère des prélats ambitieux; les âmes immortelles et les libertés terrestres de leurs ouailles trouvent également en eux des oppresseurs.

Le duc, qui connaissait mieux que personne l'affaiblissement de la puissance épiscopale (il y avait assez travaillé), sentait son ambition s'accroître, et résolut d'en finir. A cette fin il fera une démarche, qui en lui donnant ce que la Savoie ambitionnait depuis des siècles, le munira d'un titre propre à imposer silence aux plaintes du prélat, aux accusations des fugitifs, aux réclamations des Suisses. Il se décida à provoquer un conseil général, qui serait composé presque exclusivement de ses créatures, et dont il obtiendrait, soit par séduction, soit par un grand déploiement de forces, les hommages dus au souverain. Pour parvenir à son but, il commença par se relâcher un peu de sa conduite hautaine et de ses prétentions injustes; il fit le bon prince. Le trésorier Boulet, première cause de toutes ces agitations, obligé de rendre ses comptes

à l'hôtel de ville, fut condamné. Les citoyens mis en prison ou à l'amende, reçurent la promesse d'une amnistie prochaine; et croyant avoir ainsi gagné les cœurs, Charles demanda que le peuple fût convoqué, afin que toute la communauté sût *le bon vouloir qu'il avait pour elle.* Les syndics et le vicaire de l'évêque, comprenant que l'heure fatale était arrivée, se refusèrent à cette demande. Ils n'étaient pas forts, mais un tremblement les saisit au moment solennel où ils virent Genève suspendu sur l'abîme. Le vicaire Gruet balbutia quelques excuses. « Il ne viendrait à ce conseil, dit-il, que « gens de rien, des ferrailleurs... » C'était précisément ce que le duc voulait. Aussi ce prince, déjà maître de Genève, et qui prétendait que tout pliât sous son absolue volonté, ne permit pas à Gruet d'achever son discours et dit : « L'avis de mon « conseil est que le peuple s'assemble demain, di- « manche, à 8 heures du matin, dans le cloître de « Saint-Pierre. Faites-le publier à son de trompe, « et qu'on avertisse de porte en porte tous les « chefs de maison. » Puis s'adressant au vicaire lui-même : « Vous y assisterez, lui dit-il, avec tout le « conseil épiscopal. » Il annonça qu'il entrerait dans l'assemblée en se rendant à la messe, et qu'il dirait alors ce qui lui plairait; puis que pendant l'office, le conseil préparerait sa réponse, et que le duc l'entendrait au retour. Aussitôt les ducaux coururent de rue en rue et de maison en maison, afin de réunir le ban et l'arrière-ban de leur parti pour l'assemblée convoquée au nom du prince, dont les sujets habitaient à Chambéry et à

Turin[1]. Les hommes libres, encore nombreux dans Genève, s'abstinrent en général; ils ne regardaient pas comme légitime un conseil assemblé par le duc.

Le lendemain, dimanche 10 décembre, la grosse cloche de la cathédrale ayant appelé les citoyens, des hommes dont les noms sont pour la plupart inconnus, se présentèrent pour former le conseil. L'important dans cette assemblée populaire, ce n'était pas le peuple, c'était le duc; il parut entre neuf et dix heures, accompagné de l'évêque de Maurienne, du conseil épiscopal, du chancelier de Savoie, de tous ses chambellans, écuyers, officiers, et de plusieurs gentilshommes de ses États. Ce n'était pas assez de cette brillante escorte; devant et derrière marchaient les archers de Savoie, qui portant leurs hallebardes d'un air menaçant, impatients de soumettre à leur prince ce peuple de bourgeois, donnaient à ce concours l'apparence d'une bataille plutôt que d'un conseil; jamais rien de semblable ne s'était vu dans la ville. Charles, décidé à faire dans ce jour la conquête de Genève, monta fièrement à la place réservée au souverain; ses courtisans se mirent à sa droite et à sa gauche, et ses soldats, se rangeant en cercle autour de l'assemblée, firent briller par-dessus les têtes, les fers longs, larges, pointus placés à l'extrémité de longues hampes, et qui semblaient menacer les citoyens. Le duc s'appuya sur le trône, couvert d'un riche tapis, et ordonna au chancelier d'exposer ses intentions souveraines. Celui-ci fit alors une profonde révé-

[1] Registres du Conseil du 9 novembre 1525.—Journal de Balard, p. 28. —Savyon, *Annales*, p. 127.—*Besançon Hugues*, par Galiffe fils, p. 276.

rence et dit : « Il y a environ trois mois que Monsei-
« gneur le duc se préparait à repasser les monts,
« pour les affaires d'Italie, quand il apprit que quel-
« ques séditieux, retirés maintenant au pays des
« Ligues, semaient la dissension entre lui et l'é-
« vêque, entre Genève et les Suisses... Alors, Son
« Altesse, qui a toujours été pour cette ville un
« prince doux et bénin, la voyant menacée d'une
« affreuse misère, a abandonné ses propres intérêts,
« est accourue parmi vous, et n'a épargné ni tra-
« vaux, ni dépenses pour vous rendre la paix. En
« retour de tant de bienfaits, ce prince magna-
« nime ne vous demande qu'une chose... c'est que
« vous le reconnaissiez comme votre souverain pro-
« tecteur. » La protection n'était évidemment qu'un voile qui cachait la domination et le despotisme; aussi, les quelques bons citoyens qui étaient présents, étaient-ils consternés et muets. Il fallait se hâter, car le duc voulait éviter toute opposition. La lecture faite, le chancelier s'avança, et cria aussi haut qu'il le put (il avait la voix faible) : « Voulez-
« vous vivre sous l'obéissance de votre évêque et
« prince, et sous *l'obéissance et protection de Monsei-*
« *gneur le duc?...* » On eût dû, selon la règle, aller aux voix; mais les mamelouks impatients votèrent d'enthousiasme, et se mirent à crier de toutes leurs forces : « Oui! oui! » Le chancelier reprit : « Mon-
« seigneur voyant *la bonne amour* que cette cité lui
« porte, abolit toutes les peines qu'elle a encourues,
« lève tous les séquestres, remet toutes les amendes,
« lesquelles montent à 22,000 écus, et pardonne
« à tous les rebelles, — *sauf à ceux qui se sont retirés*

« *en Suisse.* » Telles sont d'ordinaire les amnisties des tyrans; ils en exemptent précisément ceux mêmes qu'elles devraient embrasser, et ils y mettent ceux qui n'en ont que faire. « Grand merci! ré-« pondirent les mamelouks. » — « Mon chancelier, « dit Charles au syndic Montyon, n'ayant pas été « peut-être suffisamment entendu, veuillez répéter, « seigneur syndic, ce qu'il a dit de ma part. » Alors Son Altesse, son chancelier, ses courtisans, ses gentilshommes et ses hallebardes se retirèrent, pour se rendre à la messe. Toute cette procession avait l'air d'un triomphe. Quant à ceux qui restaient, s'il y avait des âmes vénales qui levaient hardiment la tête, il y avait aussi des consciences inquiètes, qui la baissaient[1].

Les Genevois étant demeurés seuls, Montyon, partisan fanatique de la Savoie, monta sur un banc et répéta, mais non sans quelque embarras, le discours du chancelier. Les hallebardes étant parties, le consentement ne fut plus unanime. Il y avait pourtant encore dans Genève bien des esprits honnêtes qui tenaient aux anciennes institutions de l'État et avaient horreur d'une usurpation savoyarde. Quelques-uns, au moment où l'on allait jeter la liberté de leur patrie dans un gouffre, s'éprirent pour elle d'un dernier amour. « Ce discours « est plein d'artifices, disaient-ils. » Plusieurs ce-

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 424-427. — Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 318-323. — Journal de Balard, 28-30. — Manuscrit de Gautier. La conclusion de ce Conseil manque dans les Registres; elle a été sans doute supprimée comme attentatoire aux libertés de Genève.

pendant accordèrent la *protection;* mais ils ajoutèrent : « Sauf l'autorité du prince-évêque et *les li-* « *bertés de la ville!* ce qui annulait le vote[1].

Tel fut le *Conseil des hallebardes.* Il avait donné à Genève le duc de Savoie pour *protecteur*, et avait imposé aux citoyens l'*obéissance* envers ce prince. Une cour envahissante habile, puissante, comme l'était celle de Turin, pouvait facilement faire de cette concession, une souveraineté héréditaire. Mais une source de violence et de ruse provoque la résistance des esprits généreux. Après l'action du despotisme, devait commencer la réaction de la liberté; l'arc tendu trop fort par le duc, allait se rompre dans ses mains.

En effet, le lendemain, Charles qui se croyait déjà prince de la ville, voulant commencer sa nouvelle carrière, fit demander que la ville lui remît la juridiction des causes criminelles; on la lui refusa, Ce ne fut pas le seul échec; le procureur fiscal ayant, par les ordres de Son Altesse, envoyé de maison en maison recueillir les voix contre l'alliance avec les Suisses, plusieurs refusèrent nettement la leur. En ce moment, le duc fut comme frappé. Il avait dans l'esprit des choses qui l'inquiétaient, qui le troublaient, qui lui donnaient de la défiance, du souci. Le peuple assemblé venait de lui prêter le serment d'obéissance... et à ses deux premières demandes (si légitimes, pensait-il), on lui répondait par un non! Après avoir donné un exemple de son extrême violence, Charles en donna

[1] Voir la note précédente.— Manuscrit de Roset, livre II, ch. VI.

un de son extrême faiblesse. Il croyait Genève mort; mais Genève même mort l'épouvantait. Il lui tenait le pied sur la gorge; mais sous son pied, il sentait le cadavre se débattre. Il commençait à ne voir dans les mamelouks même que d'obstinés républicains qui défendaient sourdement leur indépendance. La tête lui tourna; le cœur lui manqua. Le trait essentiel de son caractère était, on se le rappelle, de tout commencer et de ne jamais rien finir. Cette union de violence et de sottise, dont quelques empereurs romains ont donné l'exemple, se retrouvait dans Charles. Au moment où ayant obtenu une importante victoire, il était si nécessaire qu'il restât sur le champ de bataille pour en profiter, il tourna le dos, s'enfuit, et retourna précipitamment en Piémont. On a prétendu que Béatrice l'avait rappelé. « Vénus surmonta Pallas! » dit Bonivard. Le prieur de Saint-Victor est toujours un peu malin. Mais si (ce qui est possible) ce fut le désir d'aller faire la cour à la duchesse qui porta Charles III à laisser tomber de ses mains cette ville de Genève, que la maison de Savoie convoitait depuis des siècles, c'est là certes une preuve que s'il était assez violent pour la prendre, il était trop imbécile pour la garder. Quoi qu'il en soit, le 12 décembre 1525, le duc quitta la ville, et dès ce jour, ni lui, ni ses successeurs n'y devaient jamais rentrer. Si Charles fût resté, s'il eût suivi les conseils de ses ministres, il eût probablement établi son pouvoir, et lié Genève à Rome. Le triomphe de la puissance savoyarde aux extrémités du Léman aurait eu de graves conséquences. Mais la victoire qu'il allait remporter,

qu'il avait même gagnée... lui échappa par son lâche abandon et lui échappa pour toujours[1].

Ce n'était pas ce que pensaient le syndic Montyon et les cinquante mamelouks les plus serviles. Fiers de l'arrêté du conseil des hallebardes, ils résolurent de le communiquer aux Suisses. Le *chevaucheur*, chargé du message, partit, et étant arrivé à Fribourg, il remit ses lettres à l'avoyer. « Les fugitifs « vous trompent, y était-il dit; la communauté « tout entière veut vivre sous la protection de notre « très redouté seigneur, le duc de Savoie. » Cette accusation rendit aux huguenots toute leur énergie. Les mamelouks les appelaient des menteurs!... Dès ce moment, ils ne redoutent plus ni la prison, ni le glaive. Qu'on les jette dans le château de l'Ile, dans le château de Bonne ou ailleurs, n'importe! Ils sont prêts à s'exposer aux coups de l'ennemi. « Donnez-nous un commissaire, dirent deux ou « trois d'entre eux; qu'il vienne avec nous à Ge- « nève, et il vous apprendra qui de nous ou des « mamelouks vous a menti. » Jean Lullin et deux ou trois de ses amis partirent sans sauf-conduit, accompagnés du notaire fribourgeois de Sergine, et décidés à prouver que Genève voulait être libre. La nouvelle si inattendue de l'arrivée de Lullin s'étant répandue dans Genève, un grand nombre de citoyens entourèrent aussitôt le hardi et imprudent huguenot, le considérèrent avec attendrissement, et lui demandèrent à l'envi des nouvelles des *fo-*

[1] Registres du Conseil, décembre 1525. — Journal de Balard, p. 33. — Manuscrit de Gautier, etc.

rensifs. C'étaient des pères, des frères, des fils, des amis qui venaient avec une grande anxiété d'esprit réclamer des nouvelles de ceux qu'ils aimaient le plus. « Hélas! dit Lullin, comment vous décrire « leur misère et leur tristesse!... » Il les montra exilés, remplis de craintes pour leur patrie, méprisés des uns, rudoyés par les autres, dénués, « réduits au fumier de Job, » obligés, pour entretenir leurs familles, de recevoir l'aumône de ceux des étrangers qui avaient compassion de leur misère. Mais ici le généreux huguenot, dont le cœur était agité, navré, gros de soupirs et plein d'amertume, ne put se contenir. « C'est vous, s'écria-t-il, qui « augmentez notre douleur, oui, vous-mêmes. » Il se plaignit avec indignation de ce que les Genevois demeurés dans Genève désavouaient ceux qui l'avaient quitté pour sauver son indépendance, et les faisaient passer pour des menteurs. Il leur demanda comment il se faisait que le prince étranger s'étant enfui au delà de ses Alpes, Genève ne sût pas ressaisir la liberté qu'il lui avait enlevée. Est-ce ainsi que les citoyens gardent les droits antiques reçus de leurs pères? Ces discours émus, la vue de celui qui les prononçait et des deux ou trois fugitifs qui l'entouraient, de leur pauvreté, de leur infortune, de leur patriotisme, de leur héroïque courage, remuèrent les citoyens. En vain les agents savoyards, Balleyson, Saleneuve et leurs soldats étaient-ils encore dans les murs, Genève assoupi se réveilla. « Fribourg veut connaître l'état réel de « cette cité, dirent quelques patriotes à Sergine; « eh bien, accompagnez-nous devant le conseil;

« venez et voyez vous-même. » Les hommes les plus énergiques étaient en Suisse; mais on voyait sortir peu à peu du silence auquel ils s'étaient réduits, tous ceux qui dans Genève aimaient encore la liberté. Ils s'encourageaient l'un l'autre à une démonstration imposante. Bientôt eut lieu la justification des *forensifs*, et elle se fit avec tout l'éclat qu'un peuple simple pouvait lui donner[1].

[1] Manuscrit de Gautier. — Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 333. — Spon, *Hist. de Genève*, II, p. 385.

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME.

LE PEUPLE ET L'ÉVÊQUE DÉFENDENT LA CAUSE DES FUGITIFS.

Décembre 1525 à février 1526.

Le 22 décembre, dix jours après le départ de Charles, une foule de citoyens se dirigeaient de tous côtés vers l'hôtel de ville. Les syndics et le conseil étaient alors en séance; on vint leur annoncer que des bourgeois demandaient à être introduits; les portes s'ouvrirent, et les suppliants entrèrent. A leur tête marchait un citoyen d'environ soixante ans, Jean Bandière; son fils Ami (qui fut syndic l'année de la Réformation) était au nombre des fugitifs. Cet homme vénérable s'avançait, entouré des enfants de son fils et de ceux d'autres exilés[1]. Avec

[1] Les Registres officiels du Conseil (22 décembre) disent : « Bandière « conduisant trois ou quatre garçons. » Le syndic Balard, témoin oculaire, dit : « Bandière, accompagné des enfants d'aucuns de ceux qui « se sont retirés en Allemagne. » (Journal, p. 34.) Bonivard dit de même, *Chroniq.*, II, p. 435. C'est donc à tort qu'un écrivain, d'ailleurs fort savant dans l'histoire de Genève, a dit : « Il n'y avait pas un seul « petit enfant avec lui. » (Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 334.) M. Galiffe fils n'a point commis cette erreur. (*Besançon Hugues*, p. 277.)

lui se présentaient des citoyens qui, s'ils étaient restés sur le second plan dans les dernières circonstances, pouvaient cependant à bon droit paraître au premier. Il y avait l'aimable Ami Porral, plus tard syndic, et qui embrassa avec zèle la foi évangélique; Pierre de Joye, cousin de celui que l'évêque Jean avait voulu faire périr; le hardi Robert Vandel, syndic en 1529, son frère Pierre; Sept, de Chapeaurouge, Falquet, Lect, Delapalud, les Malbuisson, les Favre, les Lullin, Denis Hugues, fils de l'excellent Besançon; en tout, dit un acte du temps, environ cent citoyens; c'était l'élite de Genève. Tous ces hommes ne voulaient pas seulement rendre témoignage à des amis injustement accusés; mais persuadés que ceux auxquels étaient confiées les rênes de l'État sommeillaient, que le char quittait la voie et allait tomber dans quelque fosse profonde, ils croyaient de leur devoir de les remettre tous dans le bon chemin. Bandière, le visage mouillé de larmes (nous apprend un manuscrit), prit la parole : « Très honorés seigneurs, dit-il, « vous regardez ces enfants; ne connaissez-vous « pas leurs pères? Ces pauvres petits ne sont-ils « pas déjà orphelins, quoique leurs pères soient « encore en vie[1]? — Oui, répondirent les conseil- « lers. — Ces citoyens, continua Bandière, qui pour « avoir maintenu les libertés de Genève, ont dû, à « travers mille dangers, se réfugier là-haut en Al- « lemagne[2], ne sont-ils pas gens de bien?... —

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 435.
[2] On sait que par Allemagne on entendait la Suisse allemande.

« Oui, répondit-on. Ces gens de bien dont vous « avez devant vous les pères, les fils, les *affins* « (alliés par mariage), les amis, ne sont-ils pas ci- « toyens de cette ville ? » — On le reconnut hautement.

Ayant ainsi le témoignage du conseil même en faveur des réfugiés, témoignage dont le député de Fribourg prit note, le vénérable Bandière reprit : « Ces *forensifs*, que vous reconnaissez vous-mêmes « pour hommes de bien, sont fort ébahis que vous « les ayez désavoués dans des lettres adressées à « Messieurs des Ligues. C'est pourquoi, nous, qui « sommes ici, nous déclarons hautement les approu- « ver, soit dans leurs paroles, soit dans leurs faits, « et les tenir pour des citoyens fidèles et généreux. « En même temps, très honorés seigneurs, nous « protestons contre toute atteinte portée par un « pouvoir étranger aux droits du prince et aux « libertés de la ville. »

Ainsi Genève engourdi, que Charles avait cru mort, se relevait, jetait les bandes dont ce prince l'avait lié, et repoussant d'une main le duc, il appelait de l'autre les fugitifs. Bandière remit sa déclaration par écrit et en demanda des lettres testimoniales. Le syndic Montyon, fort embarrassé, dit qu'il fallait délibérer avant de répondre. « Qu'est-il be- « soin ? s'écria l'énergique Robert Vandel. — Ce « n'est pas la coutume de donner testimoniales « céans, » lui répondit-on. Alors le huguenot, étonné de voir refuser un simple reçu, s'impatienta, se tourna vers le notaire fribourgeois de Sergine, et lui demanda de faire lui-même cet acte.

Les syndics et les conseillers n'avaient point encore remarqué ce personnage. « Ne pensant pas, dit « Bonivard, avoir tel hôte en leur maison, ils le re- « gardaient étonnés. » Leur étonnement s'accrut quand ils virent le Fribourgeois se lever et dire, en s'adressant à toute l'assemblée : « Messieurs, « reconnaissez-vous ceux qui sont au pays des Hel- « vétiens pour gens dignes de tout honneur; et « ratifiez-vous tout ce qui sera fait par eux pour le « bien de cette illustre cité? » Les syndics et les conseillers, surpris de cette interpellation inattendue, gardaient le silence; mais tous les autres citoyens présents, votant comme en conseil général, répondirent : « Oui, oui! » De Sergine ayant pris le conseil à témoin de l'approbation complète qui venait d'être donnée aux actes des fugitifs, se retira, et les cent citoyens le suivirent, fiers d'avoir fait entendre la voix du peuple dans le sein même d'un sénat asservi[1].

De Sergine ne voulant pas perdre un moment, s'assit, sans plus de façons, sur le palier de l'hôtel de ville, comme on l'eût fait peut-être dans les simples républiques de l'antiquité, et se disposa à dresser les lettres testimoniales qui lui étaient demandées. Un certain nombre de patriotes l'entouraient; d'autres, parcourant la ville, y répandaient le bruit de ce qui venait de se passer. Partout on se réjouissait; on se dirigeait vers l'hôtel de ville, en rappelant que Dieu n'abandonne pas un peuple

[1] Registres du Conseil du 22 décembre 1522. — Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 324-330; les discours s'y trouvent plus au long. — Manuscrit de Gautier. — Spon, *Hist. de Genève*, etc.

« qui ne s'abandonne pas lui-même. » De minute en minute, de nouveaux citoyens venaient augmenter l'étrange assemblée qui se tenait autour du notaire, et chaque nouveau venu avait hâte qu'on mît son nom au bas de la déclaration. Tous parlaient, discutaient à la fois; les uns pleuraient, les autres riaient; chacun sentait qu'un souffle nouveau passait sur la ville, et que ses antiques libertés reprenaient vie. Toutes les voix s'unissaient pour proclamer les louanges des fugitifs. « Oui, certainement, « disait-on, ils sont meilleurs que nous, car ils ont « tout abandonné pour que nos libertés nous fussent « conservées. » Depuis longtemps on n'avait vu dans Genève tant d'enthousiasme et de joie, et l'on comparait cette assemblée généreuse, où chacun donnait son nom au péril de sa vie, au morne conseil des hallebardes, tenu en présence du duc. D'un côté, pompes et tyrannie ; de l'autre, simplicité et liberté. De midi jusqu'à cinq heures, les citoyens, abandonnés de l'évêque, menacés par le duc, surveillés par le comte du Genevois, entourés même des soldats armés de Saleneuve et de Balleyson, toujours portés à des actes de violence, se succédaient l'un à l'autre pour signer l'acte qui devait assurer leur alliance avec la Suisse et le triomphe de leurs libertés. Un petit peuple se relevait.

Les mamelouks pourtant, voulant arrêter un mouvement qui menaçait d'ôter au duc tous ses récents avantages, avaient recours à des pratiques secrètes. Quelques-uns se glissant vers tels ou tels patriotes de leur connaissance qu'ils voyaient s'approcher, leur disaient : « Prenez garde ! Quand le duc re-

« viendra avec son armée, il mettra la main sur ces « testimoniales, il comptera les noms, il marquera « d'une croix les plus coupables et les enverra re- « joindre les mânes des Berthelier et des Lévrier.. » Le duc avait en effet des vengeances en réserve; mais les citoyens ne s'en préoccupaient pas et répondaient à cette manœuvre en donnant leur nom avec enthousiasme. L'approche des fêtes de Noël et de l'an en obligeait plusieurs de rester dans leurs boutiques, et ainsi les empêchaient d'aller signer; pour y subvenir, quelques citoyens se rendirent de maison en maison, demandant qui voulait voter l'alliance avec la Suisse; il n'y eut pas cent personnes dans Genève qui restassent en arrière. La protestation de l'hôtel de ville décida du sort de cette cité. Plusieurs des signataires furent au nombre de ceux qui accueillirent les premiers l'Evangile. L'aurore de l'émancipation qui commençait alors à paraître, devait être suivie du jour de la Réformation. Mais avant que ce beau jour arrivât, que de luttes encore, que de guerres! que de dangers Genève aurait à courir[1].

Bientôt le mouvement descendit; il se propagea de l'hôtel de ville dans toutes les rues de la cité, et à la noble protestation des principaux vinrent s'ajouter les éclats de joie des jeunes gens et du peuple. Les fêtes de Noël et du nouvel an étaient arrivées. Les enfants de Genève battaient du tambour,

[1] Registres du Conseil du 22 décembre 1526. — Journal de Balard, p. 34, 35. — Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 330-338. — Pictet, *Hist. de Genève*, II, p. 401-408. — Manuscrit de Gautier. — Spon, *Hist. de Genève*.

se masquaient, se noircissaient le visage, parcouraient les rues, chantaient et criaient par la ville : « Vivent les huguenots! » Pendant ce temps, les citoyens avaient de fréquentes réunions soit de jour, soit de nuit, où l'on demandait hautement le retour des patriotes, quoiqu'on reconnût les dangers qui l'accompagneraient. Quelques-uns d'entre les indépendants se rendirent en Suisse, à la dérobée, pour y annoncer tout ce qui se passait et ramener les fugitifs en triomphe.

Le parti savoyard, qui avait encore le pouvoir en main, était bien résolu à ne pas le rendre. Le conseil épiscopal siégait toute la nuit. Les syndics, le vicaire, le vidame surtout, perdaient la tête. Pour empêcher le mouvement d'aboutir, ils prenaient des mesures inutiles, contradictoires, propres à augmenter l'irritation des esprits; rien ne leur réussissait. « Croyez qu'ils sont bien ébahis, écrivait à « Hugues le spirituel Porral. Ils enrageront, s'il « plaît à Dieu. Le vidame est toujours dedans, gout- « teux; Dieu l'y maintienne! Ils ont défendu aux « navatiers (bateliers) de passer personne de nuit « sur l'eau... Ils se craignent (ils ont peur); Dieu « leur donne ce qu'ils ont mérité... » Le procureur fiscal lança des mandats d'amener à tous les signataires de la protestation. « Si vous ne voulez « répondre à mon appétit, leur disait-il, je vous « ferai bien parler de force. » « Vraiment, dit Por- « ral, qui sentait déjà le besoin d'une autre liberté « que de la liberté politique, vraiment! je crois, « moi, qu'après qu'ils nous auront contraints à « renier nos parents, voisins et amis, ils nous con-

« traindront puis après à renier Dieu lui-même!... »

Toutefois, si le parti de Savoie semblait bien malade, celui de la liberté était encore bien faible. Ces deux portions de la communauté se tournèrent en même temps vers l'évêque. « C'est, disaient certains « patriotes, c'est son autorité même qui est en « cause... il se mettra avec nous contre la Savoie. « Appelons-le. — L'évêque, disaient le conseil « épiscopal et les mamelouks, ne peut se mettre avec « des rebelles; pressons donc son retour. » Le prélat étant encore au delà des Alpes, les deux partis lui écrivirent, chacun de son côté : « Re- « venez promptement; sans vous, nous ne pou- « vons plus rien faire[1]. »

Ceci embarrassa fort Pierre de La Baume. D'un côté, il tenait à sa principauté, et dans certains moments il voulait éconduire le duc; mais d'un autre côté, il se sentait incapable de résister à ce prince; et ainsi, il flottait toujours entre le droit et la peur. Il partit pour Genève sans savoir ce qu'il voulait y faire.

Le jeudi, 1er février 1526, cent soixante citoyens à cheval sortaient de ville à la rencontre de monseigneur : « Vraiment! s'écriait un ardent « mamelouk, Biolley, secrétaire du conseil, en les « voyant passer : il n'y a que des *Guenots!* » Il y avait pourtant autre chose. L'évêque était flanqué de droite et de gauche des deux dévoués serviteurs du duc, Saleneuve et Balleyson; et Charles, se défiant

[1] Registres du Conseil des 22, 29 décembre 1525. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 425. — Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 339, 340.

de La Baume, prétendait qu'il leur obéît comme s'ils eussent été ses tuteurs. Ce prélat n'aimait ni Son Altesse, ni les citoyens de Genève, « mais seu-« lement à remplir sa bourse, pour la vider après, « en faisant *gaudeamus*, » dit un contemporain. Toutefois les deux chambellans le serraient de si près, qu'il ne pouvait parler librement à personne. Il n'avait avec eux que des manières aimables et semblait leur très humble serviteur. Mais arrivé au pont d'Arve, où finissait la Savoie et commençait le sol genevois, l'évêque piqua des deux, et se mit à chevaucher devant *ses tuteurs*, en signe qu'il était seigneur et maître ; puis, se redressant en leur présence, il les obligea dès ce moment à ne lui parler que tête découverte[1].

Toutefois les deux nobles savoyards étaient résolus à ne pas lâcher leur proie. Le lendemain (2 février), après dîner, comme les deux *tuteurs* tenaient l'évêque « à une table de jeu, » on vint lui dire à l'oreille que Robert Vandel le demandait. Vandel, l'un des Genevois libres, avait toute sa confiance, et l'évêque désirait fort le voir ; mais les seigneurs de Saleneuve et Balleyson continuaient leur jeu, et Pierre de La Baume ne savait comment s'y prendre pour s'échapper. N'y tenant plus, il se leva, en alléguant un prétexte fort naturel, et courut dans une *chambrette* située sur le derrière de la maison, où se trouvait Vandel. « Eh bien, Robert, dit un « peu aigrement le prélat, on m'assure que tu as « fait faire dans la ville certaine déclaration contre

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 430, 431.

« mon autorité... — On vous a trompé, répondit « Vandel; » et il lui lut la protestation de l'hôtel de ville. — « Bien, bien! dit l'évêque; il n'y a pas là « grand mal. » Vandel lui représenta alors que si Genève devait une double obéissance, l'une au duc, l'autre à l'évêque, comme l'avait arrêté le conseil des hallebardes, la première engloutirait sans aucun doute la seconde. Pierre de La Baume n'en doutait pas. — « Il en est tel, dit-il en baissant la voix, qui « est fort joyeux de ma venue, mais qui plus tard « en sera marri... Je ne veux pas perdre un doigt « de ma juridiction, dussé-je dépenser tout mon « bien à la défendre. Toutefois je ne veux pas d'al- « liance avec les Suisses; je l'ai promis au duc. » Vandel lui représenta que les Genevois recherchaient cette alliance pour protéger la souveraineté épiscopale contre les usurpations de la Savoie; puis, connaissant l'avarice du prélat, il ajouta finement : « Quand l'alliance avec les Suisses sera conclue, on « fera le procès aux ducaux, on confisquera leurs « biens, et, Monseigneur... cela ne vous portera « pas dommage... — Comment dis-tu, Robert? » Vandel expliqua davantage sa pensée. « De tels « propos émurent l'évêque à tourner sa robe. — « Vraiment! répliqua-t-il... Eh bien, nous en parle- « rons plus amplement une autre fois; pour le mo- « ment, adieu! » Le prélat retourna, converti, jouer avec ses deux alguazils[1].

L'évêque, gagné par Vandel, fit beaucoup de ré-

[1] Lettre d'Ami Porral.—Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 341, 342. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 432.

flexions pendant la nuit, et voulut le lendemain voir les syndics et le conseil, qui par leurs concessions au duc l'avaient fort irrité. — « Dites-moi « comme vous vous êtes gouvernés depuis mon dé- « part? » leur dit-il avec sévérité; puis il continua brusquement : « Vous m'aviez demandé de me « joindre à vous pour l'appel à Rome, et ensuite « vous y avez renoncé sans mon consentement... « Cela est mal; vous devez faire votre devoir sans « crainte, quelque tort que l'on vous fasse... Je ne « veux pas renoncer à l'appel; je convoquerai « plutôt le peuple... Dieu et le monde seront con- « tents de moi. » La Baume avait vu le duc en Piémont. « Son Altesse, dit-il en se tournant vers son « conseil épiscopal, m'a dit qu'elle entendait avoir la « souveraineté de Genève et m'a demandé jour « pour nous entendre là-dessus; mais j'ai répondu « aussitôt que quoique Pierre de la Baume soit son « humble sujet, Son Altesse n'a rien à voir en ma « cité... — Je suis décidé à maintenir les droits de « mon Eglise et les libertés de ma ville — jusqu'à « la mort. » Puis s'adressant de nouveau aux syndics : « Quant à ceux qui se sont retirés en Suisse, « ajouta-t-il, je les tiens pour gens de bien, et « sauf l'alliance, j'approuve tout ce qu'ils feront. »

Tout à coup l'évêque se demanda ce qu'allait dire le duc, si on lui rapportait de telles paroles?... Effrayé de son courage, il se troubla, s'arrêta, et parlant à voix basse au premier syndic : « Je voudrais, « dit-il, que vous fissiez comme à *Venise*. Votre con- « seil n'est pas *secret;* il devrait l'être. J'embrasse, « comprenez-le bien, le parti de la ville; mais les

« bénéfices que je possède dans les États de Son Al-
« tesse exigent que je le fasse *secrètement*... Si je
« parais, dans quelque circonstance, contraire à vos
« intérêts, rappelez-vous bien que ce n'est qu'en
« apparence. » En même temps l'évêque écrivit aux fugitifs son intention de payer toutes les dépenses que nécessiterait l'indépendance de la ville; mais, il ajouta : « Si je vous écris le contraire, n'y
« faites pas attention; cela n'aura point de con-
« séquence; je ne le ferai que par crainte du duc, et
« pour ne pas l'irriter. » L'essentiel de sa politique était de mentir. Tel fut le dernier évêque de Genève[1].

La nomination annuelle des syndics allait se faire et toute la ville était dans une grande agitation. Les deux partis comptaient sur cette élection; les mamelouks pour établir le duc dans Genève et les huguenots pour l'en chasser. Les grands patriotes étant en exil, la victoire paraissait assurée aux ducaux. Cependant, les plus timides même des huguenots, prenaient courage, et juraient d'élire « des gens de
« bien, qui procureraient la liberté de la ville. » Le conseil général s'étant assemblé le 4 février 1526, le syndic mamelouk Montyon présenta huit candidats parmi lesquels, suivant l'ordre imposé par le duc, le peuple devait élire les quatre syndics. Alors Robert Vandel se leva : « Je suis chargé par
« les citoyens, dit-il au syndic, de vous donner à
« connaître qu'ils ne veulent pas être *bridés* (brigi-

[1] Journal de Balard, p. 41-43. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 433. — Manuscrit de Gautier. — Savyon, *Annales*, p. 130.

« dari). » Puis se tournant vers le peuple : « N'est-il « pas vrai? » Tous répondirent : « Oui! oui! » En même temps plusieurs crièrent : « Jean Philippe! » Non-seulement Philippe n'était pas dans les huit; mais encore il était l'un des forensifs . « Nous vou- « lons nommer Jean Philippe syndic, répétaient les « huguenots, et montrer ainsi que soit lui, soit tous « les autres qui sont en Suisse sont de bons ci- « toyens. » Si le candidat populaire ne fut pas Besançon Hugues, nous ne saurions voir dans ce fait un acte de jalousie; il est plus probable que les citoyens en voulaient encore un peu à ce noble citoyen de son refus de l'année précédente.

En ce moment parut le procureur fiscal de l'évêque, Mandalla. Le courage de La Baume n'était pas héroïque; il tremblait à la pensée d'une élection purement huguenote, et voulait faire passer une liste moyenne, mi-servile et mi-libérale. Mandalla proposa de sa part quatre candidats, parmi lesquels se trouvait le traître Cartelier. « Cela apaisera toutes « les fâcheries[1], » disait le fiscal. Cette manœuvre n'était pas habile; le nom de Cartelier suffisait pour discréditer les trois autres.

La votation commença. Chacun s'approchait et indiquait au secrétaire ses noms. Les hommes les plus fougueux des deux partis comptaient les votes qu'avaient leurs candidats. Le procureur fiscal suivait l'élection avec anxiété. Bientôt, indigné, consterné, il courut annoncer à l'évêque qu'on ne tenait aucun compte de son message... Pierre de La

[1] *Facherias* (Registres du Conseil du 4 février 1526.)

Baume eut peur. Le zélé fiscal courut de nouveau au lieu de l'élection : « Monseigneur vous conjure, « dit-il, de ne pas élire du moins Jean Philippe, vu « qu'il n'est pas même dans la ville. » « Nous ne « ferons point une élection qui serait désagréable à « l'évêque, » répondit-on honnêtement, et en même temps toutes les voix continuèrent à se porter sur l'exilé. Le peuple de Genève était décidé à montrer d'une manière éclatante qu'il rompait avec la Savoie, qu'il s'unissait à la Suisse, qu'il avançait courageusement dans le chemin de la liberté. L'évêque toujours plus effrayé, voyant que son procureur n'obtenait rien, envoya son vicaire protester en son nom contre une élection si dangereuse. « Il en sera « fait comme il plaît à notre prince, » lui dit-on poliment ; puis, « sans bruit ni murmure, furent élus « quatre huguenots. Le sire Jean Philippe, disait-on « dans la ville, a eu plus de voix que *pièce* (aucun) « des autres !.. » Les citoyens ne se souciaient pas de l'évêque plus que du duc, quand il s'agissait de rétablir leurs libertés. Le peuple n'avait jamais été plus d'accord ; l'opposition n'était que de onze, et après l'élection tous déclarèrent qu'ils se tenaient « à la plus grande voix ! » On se disait qu'un peuple libre, courageux et à qui Dieu vient en aide, ne peut jamais périr.

Le trouble était dans l'évêché. Dès que l'on veut s'opposer au duc, disaient quelques-uns, la révolution déborde... Il faut faire casser cette élection. L'évêque ordonna qu'un nouveau conseil général fût tenu le lendemain, et comptant sur son influence personnelle, il y parut accompagné de ses conseillers

et de ses officiers. Mais le peuple fit la sourde oreille et maintint Philippe ; seulement il nomma son beau-frère (D. Franc) pour remplir ses fonctions en son absence. Ce n'était pas assez; le peuple cassa tous les articles faits contre les libertés de Genève, à la requête de Charles de Savoie. L'évêque, épouvanté de ces allures républicaines, s'écria : « N'y a-t-il « personne qui veuille maintenir ces arrêtés ? » Personne ne répondit. Tout tomba, et l'on revint aux anciennes constitutions. Après avoir changé les lois, on s'occupa de changer les personnes. On ne voulait pas des partisans de Savoie, pour conserver les libertés de Genève. Des conseillers huguenots furent élus à la place des mamelouks. La restauration des libertés genevoises avait été si promptement accomplie que les ducaux ne pouvaient en croire leurs yeux. « Nos *brasseurs* n'ont jamais été plus éton- « nés, » disaient les huguenots; ils appelaient de ce nom ceux qui *brassaient* ou tramaient des trahisons. Il y avait dans le parti ducal de ces hommes qui changent de sentiment quand le vent tourne ; on les vit alors s'approcher des patriotes, leur serrer la main... « Voyez, disaient les huguenots, comme ils contre- « font les bons compagnons... » Puis tous les vrais amis de la patrie s'écrièrent : Louons Dieu ! *Laus Deo!*

Ainsi la liberté triomphait. Le peuple genevois avait rétabli ses franchises, renvoyé les mamelouks, rejeté le protectorat cruel de Charles III, demandé l'alliance avec les Suisses ; et après tout cela il rendait gloire à Dieu[1].

[1] Registres du Conseil des 4, 5, 10, 12 février. — Journal de Balard,

La cause de la Savoie étant perdue, l'évêque, si longtemps chancelant, parut se mettre du côté des libres et des courageux. Il envoya Pierre Bertholo porter ces importantes nouvelles à Jean Philippe et à tous ces forensifs, dont il avait tant peur. Ceux-ci n'avaient pas perdu leur temps; ils s'efforçaient d'éclairer les Suisses et Hugues répétait sans cesse et prouvait que Genève n'était point soumis au duc[1]. Ce fut alors qu'arriva Bertholo. « Les ordonnances « de Savoie sont annulées, dit-il aux réfugiés; des « patriotes remplacent partout les ducaux; et l'un « de vous, Jean Philippe, à été nommé syndic!... » A peine pouvait-on croire cette nouvelle. Quoi! un de ces malheureux fugitifs, de ces *mendiants*, comme les appelaient leurs adversaires, porté par le peuple de Genève à la tête de l'État... Quelle réfutation des calomnies ducales! Mais les forensifs ne s'abandonnent pas à l'allégresse que ce message leur procure. Ils placent Bertholo au milieu d'eux, et se rendant ainsi au conseil bernois, ils y annoncent les nouvelles inattendues que le messager apporte. « Jusqu'à présent, répondit l'avoyer, « j'ai prié Besançon Hugues seul, comme votre « chef, de s'asseoir à mes côtés; maintenant Mes- « sire Jean Philippe, placez-vous au-dessus de Be- « sançon, en votre qualité de syndic de Genève. » L'alliance ne pouvait plus rencontrer d'obstacle. « Nous vous accepterons pour nos bourgeois, con-

p. 41-45. — Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 347. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 436, 438, 439.

[1] Manuscrit de Gautier. — Registres du Conseil des 11 et 13 février 1526. — Journal de Balard, p. 48.

« tinua l'avoyer, sans nous arrêter aux paroles de « ces gros maîtres, qui ne sont à présent de longue « durée[1]. »

Le peuple de Genève allait sortir, si l'on peut ainsi dire, du sépulcre. Il avait agi avec décision, avec énergie, avec une inébranlable fermeté. Il n'avait voulu avoir pour magistrats que des hommes propres à maintenir dans son sein les lois et l'indépendance et avait hardiment effacé du code de la république les arrêtés contraires aux libertés genevoises. Aussi un personnage de marque (il ne nous est désigné que par cette expression), qui vivait au commencement du dix-septième siècle, s'écriait après avoir étudié ces faits : « Cette histoire est « *merveillable*, mémorable, et me fait ressouvenir « d'un trait du *Philète* de Platon, touchant le bien « compris en trois idées : *Réalité*, *Proportion* et « *Vérité*. Elle est toute peinte et toute pleine de « traits fort particuliers de la sage et miséricordieuse « Providence de Dieu, lequel a conduit jusqu'à « présent cette *barque de ses miracles* à travers une « infinité d'écueils. Plus on y contemple le fond des « pensées humaines, tant plus profond les conseils « de Dieu s'y découvrent[2]. » Ce que nous allons voir semble confirmer ces paroles.

[1] Registres du Conseil du 24 février.—Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 439.

[2] *Lettre d'un personnage de marque*, dans les manuscrits de Berne. (*Historia Helvetica*, p. 125.) Cette lettre est attribuée à Théodore Godefroi, conseiller d'État, historiographe du roi, et secrétaire de l'ambassade de France pour la paix générale de Munster. Je l'attribue plutôt à son frère Jacques, le savant jurisconsulte, qui était protestant.

Digitized by Google

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME.

GENÈVE ET LES SUISSES S'ALLIENT; L'ÉVÊQUE, LES DUCAUX ET LES CHANOINES S'ENFUIENT, ET LE PEUPLE TRESSAILLE DE JOIE.

(Février à Août 1526.)

Alors eut lieu un acte sans lequel la Réformation ne se fût jamais établie dans Genève. Le 20 février au matin, les représentants de Berne, Fribourg et Genève résolurent de conclure solennellement, entre les trois villes, l'alliance après laquelle le peuple soupirait depuis tant d'années. Ils se rassemblèrent, ils se serrèrent la main; l'affection, la confiance se lisait dans tous leurs traits. « Au nom de la très sainte « et très haute Trinité, dirent ces trois États libres, au « nom de Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, nous « nous promettons bonne amitié et ancienne *voisi-* « *nance*, afin que nous puissions conserver les biens « que Dieu nous a donnés, en droit, repos et bonne « paix... Et si à l'avenir, un ou plusieurs voulaient « molester les syndics, conseils et bourgeois de la « ville de Genève, en leurs corps, honneur, biens « ou pays, — nous, avoyers, conseils et bourgeois « des villes de Berne et de Fribourg, — en vertu

« de notre serment fait et juré, — devrons leur « donner faveur, aide, secours — et sortir nos puis- « sances (nos armées) — toutefois à leur coûte[1]. » Les formalités voulues ayant été remplies : « Mes- « sieurs, dit Jean Philippe, nous allons partir et « porter nous-mêmes cette bonne nouvelle dans « notre patrie. » Les conseils de Berne et de Fribourg ordonnèrent que des députés en nombre égal à celui des fugitifs les accompagneraient, avec charge de sceller l'alliance à Genève. Tous les exilés partirent le même jour; mais que le retour différait de cette course haletante qui les avait amenés naguère à Fribourg! « Ils allaient, non en « peur et en crainte, comme ils étaient venus; « mais marchant leur beau droit chemin, par le « pays de Vaud, où il n'était question que de leur « faire honneur; car, dit Bonivard, la fumée du « rôt de Morat y sentait encore. »

Le 23 février se répandit dans Genève la nouvelle de la prochaine arrivée des forensifs et des délégués des cantons; un citoyen la communique à l'autre, on se réjouit, on s'entend pour les recevoir. Les syndics, à cheval, tenant leurs bâtons, suivis de tous ceux qui avaient des chevaux, allèrent à la rencontre de ces personnages, et le peuple se réunit près de la porte de Suisse pour les recevoir. Le canon annonça leur approche et les salua. Ils marchaient trois de front; au milieu se trouvait un Genevois fugitif; à sa droite et à sa gauche un député de Berne et un

[1] Nous avons copié les passages de ce traité si important, d'après l'*original*, qui se trouve à la bibliothèque publique de Berne, manuscrits : *Hist. Helvétique*, V, p. 10.

de Fribourg; cet ordre qui se répétait sur toute la file, annonçait mieux que tout le reste l'union intime des trois villes. Genève, allié des Suisses, pourrait défendre son indépendance; Genève était sauvé. Une conversion s'opérait dans son peuple. Jusqu'alors il avait été tourné vers le Midi; maintenant il se tournait vers le Nord; il commençait à délaisser Rome et à entrevoir Wittemberg. Il y a certains mouvements dans les nations qui transforment leurs destinées. Les bourgeois ne pouvaient éloigner leurs regards de ces malheureux qui avaient eu tant de peine à échapper aux archers de Savoie, et qui, chose merveilleuse, revenaient en tenant par la main Berne et Fribourg! qui s'en étaient allés, toujours disposés à en appeler à Rome, et qui ayant beaucoup entendu parler en Suisse de la Réformation, devaient être des premiers à accueillir à Genève Farel et l'Evangile... Des parents, des amis, serraient dans leurs bras ces fugitifs qu'ils avaient cru ne plus revoir... » On les régala splendidement « à la maison de ville. On y joua une *moralité sur la « dite alliance*, et l'on fit un feu de joie sur la place du « Molard[1]. » On convoqua le conseil des Deux Cents.

Ce conseil important s'assembla; mais au lieu de deux cents citoyens, trois cent-vingt se trouvèrent réunis. Cette séance devait être une fête; chacun voulait y assister. On savait que Hugues parlerait; le respect qu'on avait pour ce grand citoyen et ses compagnons d'infortune; l'odyssée qu'il avait

[1] MSC. de Berne sur l'*Histoire de Genève*, faussement attribués à Bonivard. Voir aussi Manuscrit de Gautier. — Registres du Conseil du 24 février. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 439, 440.

à raconter, et qui, disait-on, était mêlée de faits étranges, tout excitait l'intérêt et la curiosité. Hugues prit la parole ; il se fit un grand silence : « Vous « le savez, Messieurs, dit-il, il y a cinq ou six mois, « le lendemain de la Sainte-Croix, le 15 septembre « 1525, nous partîmes d'ici, à grande hâte, par « divers chemins, sans connaître rien l'un de l'au- « tre, sans savoir où nous devions tirer, pour éva- « der la fureur du très illustre duc Monseigneur « de Savoie. Nous étions avertis par des amis qu'à « la demande de quelques-uns de cette ville, ce « prince était décidé à nous faire prendre, et mettre « ignominieusement à mort, parce que nous avions « résisté à des innovations opposées à nos libertés. « Ah! Messieurs, ce n'était pas jeu, veuillez le « croire ; les archers et commis du dit seigneur de « Savoie nous poursuivirent jusqu'à Saint-Claude ; « de Saint-Claude jusqu'à Besançon et par de là.... « Il nous fallait cheminer jour et nuit parmi les bois, « par le vent, par la pluie, ne sachant où aller pour « être en sûreté.... Enfin nous avisâmes que nous « avions des amis à Fribourg et nous nous y ren- « dîmes. »

Les citoyens, les yeux fixés sur Hugues, ne perdaient pas un mot de son récit et des détails qu'il ajoutait. Il leur semblait être avec lui dans ces montagnes, ces bois, ces ravins, ces neiges ; ils croyaient entendre derrière eux les pas des hommes d'armes qui les poursuivaient..... Ce qui les saisissait, ce n'était pas seulement ce qu'il y avait d'épique, pour ainsi dire, dans cette fuite et ce retour des hommes libres, dont la Grèce antique eût fait sans

doute un des beaux mythes de son histoire, c'était surtout l'importance souveraine que ces faits avaient pour eux. Pendant ces jours sacrés, Genève et ses destinées avaient tourné sur leur pivot ; ses portes s'étaient ouvertes, du côté de la lumière et de la liberté ; la fuite, le séjour à Berne et à Fribourg et le retour de Hugues et de ses compagnons sont l'une des grandes pages des annales genevoises.

Hugues continua ; il raconta comment Fribourg et Berne n'avaient vu d'autre moyen d'assurer leurs libertés, qu'en les recevant dans leur alliance. « ..... Voyez-en ici les lettres bien scellées, et bien « bullées de leurs grands sceaux ! dit le noble ora- « teur, en présentant un parchemin. Elles sont « couchées en allemand ; mais je vous dirai la sub- « stance, article par article, sans vous mentir de « rien, — par ma vie..... » Il lut donc l'acte d'alliance, et il ajouta : « Messieurs, moi et mes « compagnons qui sont ici, nous vous promettons « sur nos vies et tous nos biens, que ladite bour- « geoisie est telle. Avisez, Messieurs, si vous voulez « la ratifier et l'accepter... » L'assemblée manifesta son approbation « avec actions de grâces, » et arrêta de convoquer un conseil général pour le lendemain [1].

Le parti catholique et le parti ducal s'émurent. L'alliance avec la Suisse, immense innovation, menaçait toutes les conquêtes qu'ils avaient faites dans Genève, depuis tant de siècles et avec tant de peine. L'évêque, plein d'inquiétude, se consulta

[1] Registres du Conseil du 24 février 1526.

avec les chanoines et quelques autre hommes sur lesquels il croyait pouvoir compter. Tous lui disaient que si Berne avait la grande main dans Genève, alors... plus d'évêque, plus de prince ! Ainsi donc, à l'œuvre ! Toutes les puissances de la féodalité et de la papauté se conjurèrent contre une alliance qui semblait donner à Genève la liberté et plus tard l'Évangile. D'abord on voulut empêcher le conseil général de se réunir. Pour qu'il s'assemblât, il fallait que la grande cloche le convoquât ; or, c'était le chanoine de Lutry qui avait la clef de la tour où cette cloche se trouvait. Le révérend père se fait, la veille, suivre de quelques hommes d'armes ; ils montent tous, degré après degré, l'escalier étroit qui mène au clocher, et arrivé tout au haut, Lutry y met ses gens en *garnison*. « Vous êtes là, dit-il, pour « défendre la cloche et non pour la bailler ; » puis il redescend, ferme la porte à double tour et en emporte la clef. Le matin, on trouve la porte fermée et Lutry refuse de l'ouvrir. « Messieurs les cha- « noines, dit-on partout, s'opposent à ce que l'on « assemble le peuple !... » Les citoyens s'irritent ; ils accourent. « Par quoi, fut gros *mutinement* et « effroi en l'église de Saint-Pierre, en armes, en « sorte que M. de Lutry fut contraint de faire ouvrir « la porte et de bailler la cloche[1]. »

C'en est fait ; il faut se résoudre à livrer une dernière bataille, même avec la certitude d'être vaincu. Le conseil général se forma ; l'évêque lui-même s'y rendit, entouré de sa pompe épiscopale, et

[1] Journal de Balard, p. 51. — Savyon, *Annales*, p. 131.

dans l'espoir que sa présence intimiderait les huguenots. « Je suis, dit-il, le chef, le pasteur, le prince « de la communauté..., il s'agit de mes affaires; « je veux ouïr ce que l'on proposera. — Ce n'est « pas la coutume que Monseigneur soit présent, dit « Hugues; les citoyens ne traitent ici que des choses « politiques [1], qui leur appartiennent entièrement. « Toutefois sa présence nous est toujours agréable, « pourvu qu'on n'en déduise rien de nuisible à nos « libertés. » Là-dessus, Hugues proposa l'alliance. Alors se leva Étienne De la Mare. En 1519, il avait brillé au premier rang des patriotes; mais, ardent catholique-romain, il avait mis dès lors la liberté au second rang et l'Église au premier; c'était lui qui s'était chargé de combattre la proposition. « Il nous « suffit, dit-il, de vivre sous le protection de Dieu, « de saint Pierre et de l'évêque... Je m'oppose à « l'alliance... » De la Mare ne put aller plus loin, tant fut grande l'agitation qui se manifesta dans l'assemblée; l'indignation était générale; pourtant l'ordre et la paix se rétablirent et le traité fut lu. « Voulez-vous ratifier cette alliance? dit le premier « syndic, G. Bergeron. — Oui, oui! » cria-t-on de toutes parts. Le syndic reprit: « Que ceux qui « l'approuvent lèvent les mains! » Il y en eut *une forêt*, chacun levant les deux à la fois. « Nous « la voulons! nous l'approuvons! » criait-on de toutes parts. « Que ceux qui ne la veulent pas le « fassent connaître!... » ajouta le syndic. Six mains seulement se levèrent pour la contre-épreuve.

[1] *De Politia.* (Registres du Conseil du 25 février 1526.)

Pierre de La Baume, du haut de son siége épiscopal, considérait ce spectacle avec inquiétude. Il avait compté, jusqu'à la fin, sur le succès. En choisissant De la Mare, ancien chef des patriotes, pour le mettre à la tête du mouvement contre l'alliance avec les Suisses, il avait cru trouver une admirable combinaison ; mais ses espérances étaient déçues. Effrayé, irrité, découvrant où cette votation allait le conduire, décidé à garder à tout prix sa principauté, l'évêque-prince s'écria : « Je ne consens « pas, moi, à cette alliance ; j'en appelle à notre « saint père le pape, et à Sa Majesté l'Empereur ! » Mais en vain l'évêque de Genève, en chemin de perdre ses États, en appelait-il aux puissances les plus redoutées, personne ne tenait compte de cette protestation ; la joie brillait dans tous les regards, et ces mots le pape, l'Empereur, étaient couverts par les cris d'enthousiasme qui se faisaient entendre. « Les Suisses, disait-on, les Suisses et la liberté !... » Besançon Hugues, qui tout en étant pour l'indépendance, tenait fort à l'évêque, usa auprès de lui de toute son influence. « Eh bien ! dit ce prélat ver- « satile, si vos franchises vous permettent de con- « tracter alliance sans votre prince, faites-le ! — Je « prends acte de cette déclaration, » dit Hugues ; puis il ajouta : « Certes, les citoyens ont conclu « plus d'une fois de telles alliances, sans leur « prince, avec Venise, Cologne, et d'autres villes « encore. » Les registres prétendent que là-dessus, « le dit prince s'en alla content. » Nous en doutons un peu. Quoi qu'il en soit, l'évêque, par sa présence, n'avait fait que donner sa sanction à

la mesure qu'il avait tant à cœur d'empêcher [1].

Ce qui rassurait Pierre de la Baume, c'était de voir Besançon Hugues à la tête du mouvement. Ce grand citoyen ne cessait d'assurer l'évêque que l'alliance avec la Suisse n'était point contraire à son autorité, et il le faisait avec une parfaite honnêteté [2]. Hugues était simplement un conservateur. S'il avait désiré l'alliance avec les Suisses, c'était pour conserver Genève tel qu'il était. Il voulait maintenir le prélat non-seulement comme évêque, mais aussi comme prince ; toute son opposition était dirigée contre les usurpations de la Savoie. Mais il y avait des esprits dans Genève qui déjà voulaient davantage. Certains citoyens, dans lesquels commençaient à se montrer les nouvelles aspirations de la société moderne, se disaient que les libertés municipales de la ville étaient sans cesse entravées et souvent écrasées par la puissance princière de l'évêque. Ne le voyait-on pas même favoriser les cruels assassinats que la puissance savoyarde commettait dans Genève ? « Les libertés du peuple et la « seigneurie temporelle de l'évêque ne peuvent plus « subsister ensemble. Il faut que l'une ou l'autre de « ces deux puissances succombe ! » disait-on. L'histoire des temps postérieurs n'a que trop montré la légitimité de ces craintes. Partout où l'évêque est demeuré roi, il a foulé aux pieds les libertés du peuple. Là, point de gouvernement représentatif, point de

[1] Registres du Conseil du 25 février. — Journal de Balard, p. 51. — Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 362. — Savyon, *Annales*, p. 131.

[2] Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 364.

liberté de la presse, point de liberté religieuse. Aux yeux de l'évêque-prince, ces grands biens de la société moderne sont des monstres qu'il faut se hâter d'étouffer. Quelques Genevois comprirent le danger qui les menaçait, et voulant conserver les libertés qu'ils avaient reçues de leurs ancêtres, ils ne virent pas d'autre moyen que de retirer aux ministres de la religion une puissance mondaine que Jésus-Christ leur avait à l'avance refusée. Quelques-uns, mais en très petit nombre alors, allaient plus loin et commençaient à se demander si l'autorité de l'évêque dans les choses religieuses n'était pas encore plus contraire aux préceptes de l'Évangile, qui ne reconnaît d'autre autorité que celle de la Parole de Dieu; et si même la liberté pourrait jamais exister dans l'État, tant qu'il y aurait un despote dans l'Église. Telles étaient les grandes questions qui commençaient à s'agiter dans Genève, il y a plus de trois siècles; le temps actuel semble être destiné à les résoudre.

Malgré les assurances loyales de Besançon Hugues, l'évêque était inquiet. Assis à côté de la liberté, il se sentait mal à son aise; et la terreur qui parcourait tous les rangs du clergé ne pouvait manquer de l'atteindre. S'il arrivait que l'évêque de Genève fût privé de sa principauté, qui sait si l'on n'en viendrait pas un jour à priver le pape de sa royauté? L'effroi des chanoines, des prêtres, de tous les amis de la papauté ne cessait de s'accroître. Ne savait-on pas que la Réformation gagnait de jour en jour du terrain dans plusieurs des États confédérés? Fribourg, il est vrai, était encore catho-

lique; mais Zurich ne l'était plus, et tout annonçait que Berne allait cesser de l'être. Ces appréhensions n'étaient pas sans motifs. C'était, il est vrai, d'un autre pays, d'un pays qui parlait la langue de Genève, que devaient venir les grandes lumières; mais Genève recevait alors de la Suisse les premières lueurs qui précèdent le grand jour. Déjà même quelques Genevois commençaient à professer assez ouvertement leurs nouvelles tendances religieuses; Robert Vandel, l'ami de l'évêque, se mettait à défendre ouvertement la Réformation. « Sire Robert n'est pas « trop bon pour Fribourg, disait-on; mais il est bon « pour Berne, *fort bon!* » ce qui signifiait qu'il préférait l'Écriture sainte au pape. Les prêtres disaient que si l'on s'unissait aux Suisses, c'en était fait des priviléges du clergé; que de simples chrétiens se mettraient à s'occuper de la religion; que dans Genève, comme dans Zurich, dans Bâle, dans Schaffhouse, dans Berne, des laïques parleraient de la foi de l'Église!... Or, il n'y avait rien dont le clergé fût plus effrayé. Les ministres de la religion romaine, au lieu de sonder les Écritures, d'y chercher les doctrines propres à satisfaire les besoins de l'homme, de les répandre par une douce persuasion, songeaient à tout autre chose, et ne voulaient pas que personne pensât pour eux, à la Bible et à son contenu. Jamais vocation ne fut plus complétement une fiction. *Ils ont pris la clef de la connaissance*, disait-on, *mais ils n'y entrent pas et empêchent ceux qui voudraient y entrer.*

Ces pensées devenaient plus puissantes de jour en jour dans Genève, et l'attachement des prêtres

à leurs vieilles coutumes était toujours plus obstiné. Il était difficile d'échapper à l'émeute; ce furent les chanoines qui la provoquèrent; il faut bien le remarquer. Ces clercs, riches et puissants, décidés à s'opposer de toutes leurs forces à l'alliance, et à défendre, s'il le fallait, à coups d'épées et d'arquebuses, leurs priviléges cléricaux, réunirent beaucoup d'armes dans la maison du plus fanatique d'entre eux, M. de Lutry, pour en faire usage « contre la « ville. » Puis, ces révérends seigneurs, profitant de la nuit du 26 au 27 février, se glissèrent, l'un après l'autre, secrètement dans cette maison, ainsi que les principaux mamelouks, et y tinrent un conciliabule. Alors « s'éleva un bruit » dans la ville. Les citoyens se disaient l'un à l'autre « que M. de Lutry et « M. de Vausier avaient fait certain amas de gens, « secrètement, pour faire une émeute. » Les patriotes, d'un caractère prompt et résolu, étaient décidés à ne pas accorder aux mamelouks la moindre chance de ressaisir le pouvoir. « Le peuple se « mutina, » la maison fut cernée; il paraît que quelques-uns des chefs du parti ducal sortirent et qu'on croisa l'épée. « Quelques-uns furent blessés, » dit le chroniqueur. Toutefois « on fit des *cries* à voix « de trompe dans la ville, » et l'ordre se rétablit [1].

La conjuration des chanoines ayant ainsi échoué, les hommes du parti féodal et papal crurent tout perdu. Il leur semblait voir une irrévocable fatalité entraîner de force leur ruine. Les principaux soutiens de l'ancien ordre de choses, préoccupés du

[1] Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 444. — Journal de Balard, p. 52, 53.

soin de leur sûreté compromise, ne pensèrent plus qu'à s'enfuir, comme les oiseaux de la nuit devant les premiers rayons du jour. On se déguisait, on s'échappait à l'improviste, l'un par une porte, l'autre par l'autre..... Ce fut un sauve qui peut presque universel. Le fougueux Lutry, le premier, parvint à s'échapper avec l'un de ses collègues; le tour de l'évêque-prince vint ensuite. Vivement tancé par le comte de Genevois pour ne pas avoir empêché l'alliance, Pierre de la Baume prit peur à la fois des huguenots et du duc, et se sauva à Saint-Claude. Les agents de Son Altesse de Savoie tremblaient eux-mêmes dans leurs tourelles; le vidame se hâta de partir d'un côté, et le geôlier du château de l'Ile, qu'on appelait le *soudan*, fit de même de l'autre.

Les plus effrayés étaient les clercs et les mamelouks qui avaient assisté au conciliabule chez le chanoine de Lutry. Ils s'étaient bien gardés d'y rester; et après l'alarme qu'on leur avait donnée, et l'ordre publié à son de trompe, de se retirer chacun dans sa maison, ils avaient eu hâte de s'échapper, déguisés, tremblants, désespérés. Le lendemain matin, le guet de la ville, suivi de ses sergents, étant entré de force dans la maison de Lutry, il y saisit les armes qui étaient soigneusement cachées, mais il trouva le nid vide; les oiseaux s'étaient tous envolés. « S'ils ne se fussent sauvés, dit le syndic « Balard, ils étaient en danger de mort. » Ceux des chanoines qui n'avaient pas pris la fuite envoyèrent à la maison de ville deux des leurs dire aux syndics : « Nous tenez-vous saufs et sûrs en la « cité? sinon, qu'il vous plaise nous bailler sauf-

« conduit pour la quitter? » Ils ne pensaient qu'à suivre leurs collègues.

La fuite du 26 février était la contre-partie de celle du 15 septembre. En septembre, les temps nouveaux s'étaient évanouis dans Genève pour quelques semaines seulement; en février, les temps anciens s'en allaient pour toujours. Les Genevois se réjouissaient en voyant disparaître ces sangsues qui les avaient si longtemps sucés jusqu'à la moelle des os. « Les prêtres et les Savoyards, disaient-ils, font « comme le loup que la faim chasse hors du bois, où « on ne lui permet plus de rien prendre, et qui s'en « va chercher ailleurs sa pâture. » Rien ne pouvait être plus favorable à l'alliance avec les Suisses et à la liberté que cette fuite générale. Les épiscopaux et les ducaux évacuant la ville, le sénat et le peuple en restaient maîtres. Aussi les citoyens reconnaissants, en attribuaient la gloire à Dieu et s'écriaient : « La souveraineté est maintenant entre les mains du « conseil, et cela sans que ni le magistrat ni le peu- « ple s'en soient mêlés. *Tout s'est fait par la grâce « de Dieu*[1]. »

Au moment où les hommes de la féodalité quittaient Genève, ceux de la liberté y arrivaient, et la grande transition s'opérait. Le 11 mars, huit ambassadeurs suisses entrèrent dans la ville au milieu d'une foule nombreuse et des salves de l'artillerie; c'étaient les envoyés des cantons qui venaient recevoir les serments de Genève et lui donner les leurs.

[1] Journal de Balard, p. 52, 53. — Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 368. — Bonivard, *Police de Genève*, p. 392, 393; *Chroniq.*, II, p. 440, 444.

Le lendemain ces hommes libres, fils des vainqueurs de Charles le Téméraire, tous travaillés du désir de soustraire Genève aux attaques de Charles le Bon, parurent devant le conseil général. A leur tête était Sébastien de Diesbach, homme énergique, catholique dévoué, grand capitaine et diplomate habile. « Magnifiques seigneurs, dit-il, et très chers « combourgeois, Fribourg et Berne vous font sa- « voir qu'ils veulent vivre et mourir avec vous... « Voulez-vous jurer d'observer l'alliance qui a été « formée...? — Oui! » s'écrièrent tous les Genevois, sans une seule opposition. Alors les ambassadeurs suisses, se tenant debout, levèrent la main vers le ciel pour prêter serment. Chacun contemplait avec émotion ces huit Helvétiens, d'une haute stature, d'une figure martiale, représentants de ces populations énergiques, dont la gloire militaire dépassait alors celle de toutes les autres nations. Le « noble Sébastien » ayant prononcé le serment d'alliance, les assistants levèrent aussi la main, et répétèrent, à haute voix, ses paroles. De tous côtés, les citoyens s'écriaient avec transport : « Nous la « voulons, nous la voulons! » Puis des voix émues disaient : « A une bonne heure sont nés ceux qui « nous ont procuré une si bonne affaire! » Huit députés de Genève, parmi lesquels se trouvaient François Favre et G. Hugues, frère de Besançon, se rendirent à Berne et à Fribourg pour y prêter, de la part de leurs concitoyens, le même serment [1].

[1] Registres du 12 mars 1526. — Journal de Balard, p. 54. — Spon, *Hist. de Genève*, II, p. 392. — Manuscrit de Gautier. — Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, II, p. 369-392. — Savyon, *Annales*, p. 132.

Les hommes des temps anciens ne se découragèrent pas; s'ils étaient vaincus à Genève, ne pouvaient-ils pas vaincre à Fribourg et à Berne? Infatigables dans leurs efforts, ils résolurent de tout mettre en œuvre pour réussir. Étienne de la Mare, trois autres députés du duc, Michel Nergaz et quarante-deux mameiouks se rendirent en Suisse pour faire rompre l'alliance. Mais Fribourg et Berne répondirent : « Pour rien au monde nous ne nous désiste-« rons de ce que nous avons juré. » La main de Dieu était manifeste; aussi Hugues, en apprenant cette parole, s'écria : « C'est Dieu qui conduit nos « affaires ! »

Alors Genève fut ivre de joie. Dès le lendemain du serment prêté en conseil général, l'allégresse du peuple éclata de toutes parts. On allumait des feux de joie sur les places, on faisait des danses et des mascarades, on poussait des cris; des chants patriotiques et satiriques retentissaient dans toutes les rues; il y avait une effervescence de bonheur et de « liberté. « Quand le peuple a été tenu trop long-« temps à l'attache, disait Bonivard, il se met, aus-« sitôt qu'il se sent délié, à faire des soubresauts « périlleux [1]. »

Tandis que le peuple se réjouissait à sa façon, les hommes sages des conseils résolurent de montrer d'une autre manière leur reconnaissance envers Dieu. Les conseils décrétèrent un pardon général. Puis le support, la concorde furent proclamés, et tous prirent l'engagement de demeurer en bon ac-

[1] Journal de Balard, p. 54, 55. — Bonivard, *Chroniq.*, II, p. 447. — Manuscrit de Roset, *Chroniq.*, livre II, ch. x.

cord. On fit encore plus; on voulut réparer les injustices de l'ancien régime. « Bonivard, dirent quel-« ques citoyens, a été dépouillé injustement de son « prieuré de Saint-Victor, à cause de son dévoue-« ment. — Que voulez-vous y faire? répondait-on, « le pape a donné ce bénéfice à un autre. — Je ne « me fais pas une grande conscience de désobéir « au pape, dit malignement Bonivard. — Et nous, « dirent les syndics, nous ne nous soucions guère « de lui. » Plus tard les magistrats de Genève devaient donner de cette déclaration les preuves les plus évidentes; pour le moment, on se borna à réintégrer l'ancien prieur dans la maison dont le pape l'avait spolié. Une autre et plus importante réparation allait s'accomplir.

Dans cette heure solennelle, où la cause de la liberté triomphait, au milieu des cris de joie du peuple, on entendait prononcer çà et là deux noms, avec des soupirs et même avec des larmes : « Berthelier! Lévrier! » disaient les plus nobles d'entre les citoyens. « Nous sommes arrivés au but, mais « ce sont eux qui nous ont frayé la route par leur « sang! » Les peuples affranchis ne doivent point être ingrats envers leurs libérateurs. Par une coïncidence inattendue, l'anniversaire de la mort de Berthelier allait rappeler plus vivement le souvenir de cet événement sinistre. Cent citoyens parurent, le 23 août, devant le conseil : « Il y a sept ans, di-« rent-ils, qu'à semblable jour, Philibert Berthelier « a été décapité pour la cause de la république; « nous demandons que l'on honore sa mémoire, et « qu'à cet effet une procession solennelle parte de

« l'église de Saint-Pierre, au son de toutes les clo-
« ches, et se rende à l'église de Notre-Dame de
« Grâce, où la tête du héros est inhumée. » Cela n'était pas sans danger; Notre-Dame était sur la frontière de Savoie et les soldats de Son Altesse eussent pu facilement *troubler* cette cérémonie. Le conseil préféra ordonner un service solennel en mémoire de Berthelier, de Lévrier et des autres citoyens morts pour la république. Les Genevois, reconnaissants des grands bienfaits dont la main de Dieu venait de les enrichir, voulaient réparer tous les torts, honorer tous les dévouements, marcher d'un pas ferme dans les voies de la justice et de la liberté. C'était par de tels sacrifices qu'ils entendaient célébrer leur délivrance[1].

Genève n'était pas seul à ressentir ces aspirations des temps modernes. Il fut sans doute au seizième siècle un grand exemple de liberté; mais le mouvement qui entraînait vers des choses nouvelles se faisait alors sentir parmi tous ces peuples que la Bible compare à une mer agitée; la marée montait dans toute l'étendue. Pendant la première moitié du seizième siècle, l'Europe entière se réveillait; l'amour des lettres antiques éclairait les intelligences, et les rayons brillants de la vérité chrétienne, si longtemps interceptés, commençaient partout à percer les nuages. Un monde jusqu'alors ignoré se montrait à des yeux étonnés, et tout semblait annoncer une civilisation, une indépendance, une vie nouvelle pour l'humanité. Les âmes se le-

[1] Registres du Conseil du 23 août 1526. — Manuscrit de Gautier.

vaient, s'avançaient et prenaient place à la lumière, insatiables de vie, de connaissances, de liberté.

La grande question était de savoir si le monde nouveau, qui semblait sortir de l'abîme, reposerait sur de solides bases. Déjà plus d'une fois la société, réveillée, avait paru vouloir rompre ses bandes, rejeter son linceul et soulever la pierre de son sépulcre. Ainsi était-il arrivé au neuvième, au onzième, au douzième siècle, où les esprits les plus éminents commençaient à demander la raison des choses[1]. Mais chaque fois l'humanité avait manqué de la force nécessaire; sa nouvelle naissance ne s'était pas accomplie; la tombe s'était refermée sur elle, et elle avait recommencé son pesant sommeil.

En serait-il encore de même maintenant? Ce réveil du seizième siècle ne serait-il aussi que comme une veille au milieu de la nuit?

Quelques hommes élus de Dieu devaient donner au mouvement nouveau la force dont il avait besoin. Tournons-nous vers le pays d'où devait arriver à Genève ces héros baptisés de Saint-Esprit et de feu.

Maintenant l'histoire va changer de scène. Un personnage de marque (comme on l'appelle), dont nous avons déjà cité quelques paroles, disait en parlant de Genève : « Sur cet échafaud comparais-« sent des joueurs qui ne parlent pas aussi haut que « les grands rois et empereurs, sur le théâtre spa-« cieux de leurs Estats. Mais qu'importe comment

[1] « Quærere rationem quomodo sit. » (Anselme.)

« est vestu celui qui parle, s'il dit ce qu'il doit[1] ? » Nous abandonnons pour quelque temps cet échafaud modeste. Nous n'aurons plus affaire avec un petit peuple, dont d'obscurs citoyens, sont les plus grands héros. Nous entrons dans un puissant empire où nous serons au milieu des rois, des reines, de grands personnages, d'illustres courtisans. Toutefois la dissemblance entre ces deux théâtres est moins grande qu'on pourrait le croire. Dans ce vaste pays de France, où les historiens ne nous décrivent d'ordinaire que le large fleuve formé par les nombreuses combinaisons de la politique, jaillissent aussi çà et là quelques sources, d'abord ignorées, mais qui peu à peu grandissent, et dont les eaux doivent avoir un jour plus d'influence sur la destinée du monde, que celles de ce fleuve puissant. L'une de ces sources paraît à Etaples, non loin des rives de la Manche ; une seconde à Gap, en Dauphiné; d'autres en d'autres lieux divers. Mais la plus importante, celle qui doit toutes les réunir et répandre une vie nouvelle jusque dans les pays les plus lointains, jaillit à Noyon, ville antique et autrefois illustre de la Picardie. C'est la France qui a donné Lefèvre, Farel, c'est la France qui a donné Calvin. Ce peuple français qui, au dire de plusieurs, ne s'occupait que de guerre et de diplomatie; ce pays d'une philosophie souvent sceptique et parfois d'une incrédulité railleuse ; cette nation qui se proclamait et se proclame même encore la fille aînée de Rome, a donné au monde la Réformation de Calvin, de

[1] Lettre d'un personnage de marque. MSC. de Berne, *Hist. Helvét.*, 125.

Genève, la grande Réformation; celle qui fait la force des peuples les plus influents, et qui va jusqu'au bout de la terre. C'est là le plus beau titre de gloire de la France; nous ne l'oublions pas. Sans doute, elle ne le dédaignera pas toujours, et après avoir enrichi les autres, elle s'enrichira elle-même. Ce serait une grande époque pour ses développements futurs, que celle où ses enfants les plus chers se plongeraient dans les sources vivantes qui au seizième siècle sortirent de son sein, ou plutôt dans cette source éternelle de la Parole de Dieu, dont les eaux sont pour la guérison des peuples.

LIVRE II

FRANCE. — TEMPS FAVORABLES.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

UN HOMME DU PEUPLE ET UNE REINE.

(1525, 1526.)

C'est de Dieu et de l'homme que la Réformation s'est occupée ; elle a voulu rétablir les voies par lesquelles Dieu et l'homme s'unissent et le Créateur rentre dans la créature. Ce chemin, ouvert avec puissance par Jésus-Christ, avait été obstrué en des siècles de superstition. La Réformation nettoya l'avenue et rouvrit l'entrée.

Le moyen âge, nous aimons à le reconnaître, n'avait pas ignoré l'œuvre admirable de la rédemption ; la vérité avait alors été recouverte d'un voile plutôt qu'annulée, et si l'on arrachait les mauvaises herbes dont le champ s'était peu à peu rempli, on retrouvait le sol primitif. Quand on ôtait le culte rendu à la Vierge, aux saints, à l'hostie, les œuvres méritoires, magiques, surérogatoires, et d'autres erreurs encore, on arrivait à la simple foi au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Il n'en était pas de même quand il s'agissait de la manière dont Dieu rentre dans l'homme. Le catholicisme romain

avait fait fausse route à cet égard; quelques mystiques, dans son sein, prétendaient enseigner cette voie mystérieuse; mais leur imagination exaltée les égarait, tandis que les docteurs de Rome substituaient à ce culte intérieur certaines pratiques ecclésiastiques machinalement accomplies. Le seul moyen de retrouver cette voie royale, était de retourner jusqu'aux temps apostoliques et de s'en enquérir dans l'Evangile. Trois actes sont nécessaires pour réunir l'homme avec Dieu. La religion pénètre dans l'homme par les profondeurs de la conscience; de là elle s'élève aux hauteurs de la connaissance, et enfin elle se répand dans toute l'activité de la vie.

La conscience des hommes avait été cautérisée, non-seulement par le péché qui tient à notre nature, mais encore par les indulgences et les macérations imposées par l'Église. Il fallait que la conscience fût vivifiée par la foi au sang expiatoire de Christ.

Les traditions, la scolastique, l'infaillibilité papale, venant mêler leurs questions confuses et leurs superstitions nombreuses aux ténèbres naturelles du cœur, les intelligences avaient été profondément obscurcies. Il fallait qu'elles fussent éclairées par le flambeau de la Parole de Dieu.

Une société de prêtres, qui exerçait une domination absolue, avait asservi la chrétienté. Il fallait à cette société théocratique, cléricale, substituer une société vivante d'enfants de Dieu.

Ce fut avec Luther que la conscience humaine commença à se réveiller. Épouvanté par le péché

qu'il découvrit en lui, il ne trouva pour le calmer que la foi en la grâce de Jésus-Christ. Ce point de départ du réformateur allemand fut aussi celui de toute la Réformation.

A Zwingle appartient surtout l'œuvre de l'intelligence. Le premier besoin du réformateur suisse fut de connaître Dieu. Il cherchait *le faux et le vrai, la raison de la foi.* Formé par l'étude des classiques grecs, il eut le don de comprendre, d'interpréter les Écritures, et à peine arrivé à Zurich, il commença sa carrière réformatrice en expliquant le Nouveau Testament.

Calvin accomplit la troisième œuvre nécessaire à la Réformation. Ce qui le caractérise, ce n'est pas, comme on le croit, l'enseignement des doctrines auxquelles on a donné son nom; sa grande pensée fut d'unir tous les croyants en un même corps, ayant une même vie et agissant sous le commandement du même Chef. La Réforme est essentiellement à ses yeux la rénovation de l'individu, de l'esprit humain, de la chrétienté. A l'Église de Rome, puissante comme gouvernement, mais morte et asservie, il voulait opposer une Église régénérée, dont les membres auraient trouvé par la foi la liberté des enfants de Dieu, et qui tout en étant la *colonne de la vérité,* serait un principe de purification morale pour l'humanité tout entière. Il conçut le hardi dessein de former pour les temps modernes une société où la liberté individuelle et l'égalité de tous les membres se combineraient avec l'adhésion à une vérité immuable, parce qu'elle venait de Dieu, et à une loi sainte, rigoureuse, mais libre-

ment consentie. Un effort énergique vers la perfection morale était l'une des devises écrites sur son drapeau. Il n'a pas conçu seulement la pensée capitale que nous venons de signaler; il l'a réalisée. Il donna le mouvement et la vie à cette société éclairée et sanctifiée, objet de ses nobles désirs. Et maintenant, partout où des Églises se forment sur la double base de la vérité et de la moralité, — fût-ce même aux antipodes, — on peut dire que l'idée sublime de Calvin se propage et s'accomplit.

Il résultait de la nature même de cette société, que l'élément démocratique devait s'introduire au milieu des nations où elle s'établissait. En donnant aux membres du corps la vérité et la moralité, il leur donnait par cela même la liberté. Tous étaient appelés à chercher la lumière dans la Bible; tous devaient être enseignés immédiatement de Dieu et non seulement par des prêtres; tous étaient appelés à donner à d'autres la vérité qu'ils avaient trouvée. « Chacun de vous, disait Calvin, êtes consacrés au « Christ, afin que vous soyez associés avec lui au « Royaume, et participants de son sacerdoce[1]. » Comment les citoyens de cette république spirituelle n'auraient-ils pas été jugés dignes d'avoir part à son gouvernement? Le XVe chapitre des Actes nous montre les *frères* unis aux anciens et aux apôtres, dans les actes de l'Église, et tel est l'ordre que Calvin voulait rétablir. Nous avons indiqué auparavant quelques-unes des raisons en vertu des-

[1] Calvin sur saint Pierre, ch. II, v. 9.

quelles les libertés constitutionnelles se sont introduites au sein des peuples qui ont reçu la Réforme de Genève. Il faut y ajouter celle que nous venons d'indiquer.

Séparés les uns des autres, les trois grands principes de Luther, de Zwingle, de Calvin, eussent été insuffisants. La foi, si elle n'avait pour base la connaissance de la Parole de Dieu dégénérerait facilement en un enthousiasme mystique. L'autorité abstraite des Écritures, séparée de la foi vivante, n'aboutirait qu'à une morte orthodoxie; et le principe social, privé de ces deux fondements, ne parviendrait qu'à bâtir en l'air un de ces édifices artificiels, qui s'écroulent aussitôt.

Dieu, en donnant au seizième siècle un homme qui, à la foi vive de Luther, à l'intelligence scripturaire de Zwingle, joignait une âme organisatrice, un esprit créateur, donna le réformateur complet. Si Luther posa les bases, si Zwingle et d'autres élevèrent les murs, Calvin couronna le temple de Dieu.

Nous aurons à voir comment ce docteur arriva lui-même à la connaissance de la vérité; nous aurons à étudier ses travaux et ses luttes jusqu'au moment où quittant pour toujours une patrie dont le sol tremblait alors sous ses pieds et menaçait de l'engloutir, il alla planter sur une humble colline des Alpes le drapeau autour duquel il se proposait de rassembler les membres épars de Jésus-Christ. Mais auparavant nous devons voir quel était l'état de la France, au moment où le réformateur fut amené à l'Evangile.

L'histoire de la Réformation en France, avant l'établissement de Calvin à Genève, a deux parties; la première renferme les temps favorables, la seconde les temps contraires. Nous avouons que les temps favorables ont été quelquefois contraires, et que les temps contraires ont été quelquefois favorables; et pourtant nous croyons qu'en thèse générale, cette distinction peut se justifier. Bien des fois déjà ce sujet a été traité; nous aurons pourtant à décrire quelques phases de la Réformation française, qui n'ont pas toujours été présentées par ceux qui en ont écrit l'histoire.

Deux personnages, un homme et une femme, dont la position sociale et le caractère offrent les contrastes les plus frappants, ont travaillé avec le plus de zèle à répandre l'Évangile en France, à l'époque de la Réformation.

La femme paraît la première. Elle est la plus belle, la plus intelligente, la plus spirituelle, la plus aimable, la plus influente, et, si l'on excepte sa fille, la plus grande de son siècle. Sœur, mère de rois, reine elle-même, grand'mère du monarque que la France (à tort ou à raison) a le plus exalté, Henri IV, elle vit beaucoup dans le grand monde, dans les grandes fêtes, avec les grands personnages, au milieu des magnificences du Louvre, de Saint-Germain et de Fontainebleau. Cette femme, c'est Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon, reine de Navarre et sœur de François Ier.

L'homme, qui paraît ensuite (il était plus jeune qu'elle de dix-sept ans), contraste avec toutes ces

grandeurs par la petitesse de son origine; c'est un homme du peuple, un Picard, dont le grand-père avait été tonnelier à Pont-l'Evêque, dont le père était secrétaire de l'évêché, et qui, au jour de sa plus grande influence dans le monde, fit apprendre à son frère Antoine l'état de relieur. Simple, frugal, pauvre lui-même, d'un « naturel un peu sauvage et « honteux[1], » voilà l'humble enveloppe qui recouvre la grandeur de son génie et la force de sa volonté. Cet homme, c'est Calvin.

Cet homme et cette femme, si opposés quant à leur apparence dans le monde, se ressemblent dans les traits principaux. Ils ont foi l'un et l'autre aux grandes vérités de l'Évangile; ils aiment Jésus-Christ; ils ont le même zèle pour répandre avec une infatigable activité les vérités qui leur sont chères; ils ont la même compassion pour les malheureux et surtout pour les victimes des persécutions religieuses. Mais tandis que l'homme exagère quelquefois la fermeté virile, la femme appartient bien au sexe le plus faible. Elle a sans doute une vertu morale qui résiste aux séductions du siècle, elle se garde pure au milieu d'une cour dépravée; mais aussi elle a cette faiblesse qui dispose à trop d'indulgence et se laisse entraîner par certains travers de la société contemporaine. On la verra composer des histoires, dont on peut expliquer, justifier même l'origine, puisqu'elles ont pour but de dévoiler l'immoralité des moines et des prêtres; mais qui sont toutefois un tribut déplorable payé à l'esprit de son

[1] Calvin, Préface des *Psaumes*.

temps. Tandis que Calvin oppose à la papauté un *front fort comme un diamant*, Marguerite, même aux jours de son plus grand zèle, se garde de rompre avec Rome, cède plus tard, au moins extérieurement, aux ordres souverains de son frère, aux hostilités persévérantes de la cour, du clergé et du parlement, et tout en gardant dans son for intérieur la foi au Sauveur qui l'a rachetée, cache cette foi sous les voiles de la dévotion romaine. Tandis que Calvin répand l'Evangile, en opposition aux puissances du monde, disant : « Telle est la guerre, telles « sont les armes. Si notre guerre est spirituelle, « nous devons être garnis d'armures spirituelles [1]; » Marguerite dit sans doute de même; mais elle est sœur du roi, appelée en son conseil, accoutumée à la diplomatie, respectée des princes étrangers; elle espère qu'une union avec les princes évangéliques de l'Allemagne pourra hâter la Réformation de la France. Tandis enfin que Calvin veut avant tout dans l'Eglise la *vérité*, Marguerite tient par-dessus tout à lui conserver l'*unité*, et devient le noble représentant d'un système que préconisent encore quelques protestants, — *réformer l'Église sans la rompre;* — système spécieux sans doute, mais qu'il était impossible de réaliser. Et pourtant cette femme illustre a, malgré ses erreurs, un grand rôle dans l'histoire de la Réformation; les plus pieux des réformateurs l'ont vénérée. L'homme impartial doit braver les préjugés qui lui sont contraires, et lui assigner la place qui lui appartient.

[1] Calvin, sur 2 Cor., X, 4.

Entrons dans la Réformation française au moment où, après des préparations puissantes mais isolées, elle commence à occuper une place dans les affaires de la nation[1].

La défaite de Pavie avait jeté la France dans le deuil. Il n'y avait pas de maison où l'on ne pleurât un fils, un époux, un père, et le royaume tout entier baissait tristement la tête en voyant son roi prisonnier. Le contre-coup de ce grand désastre ne se fit pas attendre. « Les dieux nous châtient, tom-« bons sur les chrétiens! » disaient les Romains des premiers siècles; l'esprit persécuteur de Rome se réveilla en France. « Ce sont nos ménagements envers « les luthériens qui ont attiré sur nous la vengeance « du ciel, » dirent les catholiques ardents; et ils conçurent l'idée d'apaiser le ciel par des hécatombes.

Cette grande nouvelle de Pavie, qui attristait la France, donnait à l'Espagne des transports de joie. Au moment où la bataille se livrait, le jeune empereur était en Castille et y attendait avec anxiété des nouvelles d'Italie. Le 10 de mars 1525[2], il s'entretenait dans l'une des salles du château de Madrid des avantages de François Ier et de la situation critique de l'armée impériale : « Nous vaincrons, lui « avait écrit Pescara, ou du moins nous mourrons! » En ce moment un courrier arrivant de Lombardie se présenta à la porte du palais; on l'introduisit aussitôt. « Sire, dit-il en fléchissant le genou devant

[1] Voir, pour les temps qui précèdent, le livre douzième de l'*Histoire de la Réformation du seizième siècle*, vol. III.

[2] Guicciardini, *Hist. des guerres d'Italie*, II, livre XVI, p. 500.

« l'Empereur, au milieu de toute la cour, l'armée « française est anéantie et le roi de France est au « pouvoir de Votre Majesté. » Charles, saisi par cette nouvelle si inattendue, demeura pâle, immobile; on eût dit que le sang s'était arrêté dans ses veines. Pendant quelques moments il ne prononça pas une seule parole, et tous ceux qui l'entouraient, émus comme lui, le regardaient en silence. Enfin, ce prince ambitieux dit lentement, se parlant à lui-même : « Le roi de France est mon prisonnier... j'ai gagné « la bataille..... » Puis, sans regarder personne, il entra dans sa chambre à coucher, et se mit à genoux devant une figure de la Vierge, à laquelle il rendit grâce de la victoire. Il méditait devant cette image les hauts faits auxquels il se croyait maintenant appelé. Devenir le maître de l'Europe, rétablir partout le catholicisme chancelant, s'emparer de Constantinople et même reconquérir Jérusalem, telle était l'œuvre que Charles-Quint suppliait la Vierge de le mettre en état d'accomplir. Si ces projets ambitieux se réalisaient, la renaissance des lettres était compromise, la Réformation était perdue, les idées nouvelles extirpées, et le monde entier baissait la tête sous les deux glaives, celui de l'Empereur d'abord, et puis celui du pape. Enfin, Charles se releva de son prie-Dieu; il lut les humbles lettres du roi de France, ordonna des processions et assista le lendemain à la messe avec tous les signes d'une très grande dévotion [1].

[1] Guicciardini, *Hist. des guerres d'Italie.* (Dépêche de Suardin, ambassadeur de Mantoue, du 15 mars 1525.) — Sanuto, Ranke, *Deutsche Geschichte*, II, p. 315.

La chrétienté tout entière pensa comme ce potentat; un frémissement parcourut toute l'Europe, et chacun se dit en baissant la tête : Voilà le maître que les destins nous assignent! A Naples une voix dévote s'écria même : « Tu as mis le monde à ses pieds! »

On l'a dit, si de nos jours un roi était fait prisonnier, l'héritier du trône ou un régent succéderait à tous ses droits; mais au seizième siècle, la toute-puissance résidait dans la personne du monarque, et il pouvait, du fond de sa prison, lier son pays par les traités les plus désastreux[1]. Charles-Quint résolut de profiter de cet état de choses. Il assembla son conseil. Le cruel duc d'Albe le conjura avec éloquence de ne relâcher son rival qu'après l'avoir mis hors d'état de lui nuire. « A qui, dit-il, l'insolence est-elle plus naturelle, à qui la légèreté est-elle plus propre qu'aux Français? Qu'espérer d'un roi de France?... Invincible Empereur! ne perdez pas l'occasion de relever l'autorité de l'Empire, non pour votre gloire, mais pour le service de Dieu[2]. » Charles-Quint eut l'air de céder à l'avis du duc d'Albe, mais c'était bien celui qui était selon son cœur; et tout en répétant qu'un prince chrétien ne doit pas triompher de sa victoire sur un autre, il résolut d'écraser son rival. M. de Beaurain, le vice-roi de Naples Lannoy et le connétable de Bourbon, si détesté de François Ier, se rendirent tous les trois auprès du roi captif.

François Ier avait exagéré le rôle de suppliant, si nouveau pour lui. « Au lieu d'un prisonnier inutile,

[1] M. Rosseeuw Saint-Hilaire, *Hist. d'Espagne*, VI, p. 436.
[2] Guicciardini, *Hist. des guerres d'Italie*, II, liv. XVI, p. 501, 511.

« avait-il écrit à Charles, rendez un roi à jamais « votre *esclave.* » Charles lui fit proposer de démembrer la France de trois côtés. Le connétable de Bourbon aurait la Provence et le Dauphiné, et ces provinces, jointes au Bourbonnais qu'il possédait déjà, seraient érigées en royaume indépendant. Le roi d'Angleterre aurait la Normandie et la Guyenne; enfin l'Empereur se contenterait pour sa part de la Flandre française, de la Picardie et de la Bourgogne... A l'ouïr de ces effroyables propositions, François poussa un cri et se jeta sur son épée; on se hâte de la lui arracher. Alors se tournant vers les envoyés : « Plutôt mourir prisonnier, dit-il, que « d'accorder de telles demandes! » Bientôt après, croyant avoir ainsi meilleur marché de l'Empereur, il s'embarqua à Gênes pour se rendre en Espagne. Charles-Quint, ravi, lui céda le château de Madrid et mit tout en œuvre pour le contraindre à accepter ses désastreuses conditions[1]. Qui fera échouer ces funestes desseins? Une femme, Marguerite de Valois l'entreprit[2]. Les hommes d'État de son siècle la considéraient comme la meilleure tête de l'Europe; les amis de la Réformation la respectaient comme leur mère. Son désir le plus cher était de substituer un christianisme vivant aux formes mortes de la papauté, et elle espérait amener son frère, « le Père « des lettres, » à travailler avec elle à cette œuvre admirable... Ce n'était pas seulement en France

[1] *Mémoires de Du Bellay*, p. 121. — Guicciardini, *Hist. des guerres d'Italie*, II, liv. XVI, p. 511, 512.

[2] Voir *Histoire de la Réformation du seizième siècle*, tome III, liv. XII, chap. xv.

qu'elle voulait le triomphe de l'Évangile, c'était en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Espagne même. Or les projets de Charles-Quint devant détruire tout ce qu'elle aimait, — le roi, la France et l'Évangile, — Marguerite ne craignit pas d'aller livrer bataille, jusque dans l'antre même du lion.

La duchesse, en avançant en Espagne, sentait son cœur profondément agité. Le jour même où elle avait appris la bataille de Pavie, elle avait pris courageusement sur ses épaules cette pesante croix; mais parfois elle succombait sous le fardeau. Impatiente d'arriver vers son frère, brûlant du désir de le sauver, craignant de le trouver mourant, tremblant qu'on ne profitât de son éloignement pour écraser en France l'Évangile et la liberté religieuse, elle ne trouvait la paix qu'aux pieds du Sauveur. Plusieurs hommes évangéliques pleuraient, priaient avec elle; ils cherchaient à relever son courage au sein de la grande épreuve qui semblait devoir l'accabler, et rendaient un beau témoignage à sa piété. « Il y a diverses *stations* dans la vie chré-« tienne, lui disait alors l'un des réformateurs, « Capiton. Vous êtes entrée maintenant dans celle « que l'on appelle d'ordinaire *le chemin de la croix*[1]... « Méprisant la théologie des hommes, vous ne vou-« lez savoir que Jésus-Christ et Jésus-Christ cru-« cifié[2]. »

Marguerite, traversant alors en litière (septem-

[1] « In istum pietatis gradum evasisti, quod vulgo dicitur *via Crucis.* » (Capiton, Ep. dédicat. du *Comm. sur Osée.*)

[2] « *Ibidem.* Christumque Jesum et hunc crucifixum, tibi solum reservas. »

bre 1525) les campagnes de la Catalogne, de l'Aragon et de la Castille, s'écriait :

Je regarde de tous côtés...
Pour voir s'il n'arrive personne,
Priant sans cesse, n'en doutez,
Dieu, que santé à mon roi donne.
Quand nul ne vois, l'œil j'abandonne
A pleurer; puis sur le papier,
Un peu de ma douleur j'ordonne...
Voilà mon douloureux métier[1].

Elle croyait apercevoir quelquefois dans le lointain un messager arrivant de Madrid à toute bride, et lui apportant des nouvelles de son frère... Mais, hélas ! son imagination l'avait déçue; personne ne paraissait. Elle s'écriait alors :

O vous, Seigneur! éveillez-vous...
Que votre œil, sa douceur déploie,
Sauvez votre Oint et nous tous!

Elle descendait une ou deux fois par jour dans quelque hôtellerie, sur le chemin de Madrid, mais ce n'était pas pour manger. « Je n'ai soupé qu'une « fois depuis le départ d'Aigues-Mortes; » disait-elle[2]. A peine entrée dans une misérable chambre, elle se mettait à écrire à son frère sur quelque table, ou sur ses genoux. « Rien pour vous faire « service, lui écrivait-elle, rien, jusqu'à mettre au « vent la cendre de mes os, ne me sera ni étrange « ni pénible; mais consolation, repos et honneur[3]. »

[1] *Les Marguerites de la Marguerite des Princesses*, I, p. 467, 473.
[2] *Ibid.*, II, p. 41.
[3] *Lettres de la reine de Navarre, sur la route de Madrid*, II, p. 42.

La défaite de Pavie et les demandes excessives de Charles-Quint avaient donné au roi de telles secousses qu'il était tombé gravement malade; l'Empereur s'était donc rendu à Madrid. Ce fut le mercredi 19 septembre 1525, que Marguerite arriva dans cette capitale. Charles-Quint la reçut entouré d'une cour nombreuse, et s'approchant respectueusement d'elle, ce prince politique, flegmatique, la baisa sur le front et lui offrit la main. Marguerite, suivie des dames et seigneurs de France qui l'accompagnaient, et vêtue d'une simple robe de velours noir, sans aucun ornement, traversa deux rangées de courtisans, frappés d'admiration à sa vue. L'Empereur la conduisit jusqu'à la porte de l'appartement de son frère, et se retira.

Marguerite s'y précipita; mais, hélas! que trouva-t-elle? un moribond, pâle, maigre, sans force; François était aux portes du tombeau; et tous ceux qui l'environnaient semblaient attendre son dernier soupir. La duchesse s'approcha doucement de son lit, de manière à ne pas être entendue du malade; elle fixa sur lui, sans qu'il s'en aperçût, les regards de la sollicitude la plus tendre, et son âme fortifiée par une foi inébranlable n'hésita point; elle crut à la guérison de son frère; elle avait tant prié. Il lui semblait entendre dans le fond de son cœur une réponse de Dieu à ses prières; et tandis qu'autour de ce prince qui était presque un cadavre, tous penchaient la tête dans un sombre désespoir, Marguerite la leva avec espérance vers le ciel.

Prudente, entendue, décidée, active, Marthe autant que Marie, elle s'établit aussitôt dans la cham-

bre du monarque, et y prit la direction suprême. « Si elle ne fût venue, il était mort, » dit Brantôme[1]. « Je connais, dit-elle, le tempérament de mon frère « mieux que les médecins. » Malgré leurs résistances, elle fit changer le traitement; puis elle s'assit près du lit du malade, et ne le quitta plus. Pendant que le roi dormait, elle priait; s'éveillait-il, elle lui adressait quelque parole encourageante. La foi de la sœur dissipait peu à peu l'abattement du frère. Elle se prit à lui parler de l'amour de Christ, elle lui proposa de rappeler sa mort expiatoire, en célébrant la sainte eucharistie; François y consentit. A peine avait-il communié, qu'il parut se réveiller comme d'un profond sommeil; il se leva sur son séant, il fixa ses regards sur sa sœur, et dit: « Dieu me guérira l'âme et le corps. » Marguerite tout émue répondit : « Oui, Dieu vous ressuscite « et il vous rendra libre. » Dès lors le roi reprit peu à peu ses forces, et il disait souvent : « Sans elle, « j'étais mort[2]. »

Marguerite, voyant son frère rendu à la vie, ne pensa plus qu'à le rendre à la liberté. Elle partit pour Tolède, où était Charles-Quint; le sénéchal et la sénéchale du Poitou, l'évêque de Senlis, l'archevêque d'Embrun, le président de Selves et plusieurs autres nobles l'accompagnaient. Quel voyage!... Parviendra-t-elle à toucher le geôlier de son frère... ou bien échouera-t-elle?... Cette question se représentait sans cesse à son esprit. L'espérance, la crainte, l'indignation l'animaient tour à

[1] Brantôme, *Mémoires des Dames illustres*, p. 113.
[2] *Ibid.*

tour ; à chaque pas son émotion augmentait. L'Empereur vint courtoisement à sa rencontre ; il l'aida à descendre de sa litière et eut avec elle une première conversation dans l'Alcazar, l'ancien et magnifique palais des rois maures. Charles-Quint était décidé à abuser de sa victoire ; aussi malgré les marques extérieures de politesse, que réclamait l'étiquette des cours, il s'enveloppait d'une imperturbable dignité, et se montrait froid et presque dur. Marguerite, en voyant le vainqueur de son frère lui tenant pour ainsi dire le pied sur la gorge, sans vouloir le lâcher, ne put se contenir, et sa parole éclata en « grosse colère[1]. » Semblable à une lionne à laquelle on enlève ses petits, pleine à la fois de majesté et de fureur, elle étonna le froid et formaliste Charles-Quint, dit Brantôme. Pourtant il se contint, il garda son air glacial, ne répondit pas à la duchesse, et s'appliquant à lui rendre les honneurs qui lui étaient dus, il la conduisit, accompagné de l'archevêque de Tolède et de plusieurs seigneurs espagnols, au palais de Don Diego Mendoza, qu'on avait préparé pour elle.

Restée seule dans ses appartements, cette princesse s'abandonna librement à ses larmes ; elle écrivit à François : « Je l'ai trouvé bien froid[2]. » Elle se rappela que le roi du ciel « a mis sur son trône comme une *enseigne de grâce ;* que nous n'avons aucune raison de craindre que sa majesté nous repousse ; — qu'il nous tend la main, même avant que nous l'en requérions. » Et s'étant ainsi fortifiée,

[1] Brantôme, *Mémoires des Dames illustres*, p. 113.
[2] *Lettres de la reine de Navarre*, I, p. 188.

elle se prépara à la séance solennelle où elle devait plaider la cause de son frère. Elle quitta le palais avec émotion pour paraître devant le conseil extraordinaire où l'Empereur et ses conseillers siégeaient, avec toute la grandeur et la fierté castillane; Marguerite ne fut point intimidée, et quoiqu'elle ne pût apercevoir la moindre marque d'intérêt sur les figures sévères et immobiles de ses juges, « elle triompha de bien dire et de bien haranguer. » Mais elle revint brisée de douleur : la sévérité inébranlable de l'Empereur et de ses conseillers la désolait. « La chose s'est empirée, dit-elle, pire que « je ne pensais[1]... »

La duchesse d'Alençon, plus ferme que son frère, ne voulait pas accéder à la cession de la Bourgogne. L'Empereur irrité répondait : « C'est ma terre pa« trimoniale, j'en porte le nom et les armes. » Alors la duchesse décontenancée par la dureté de Charles, se jeta dans les bras de Dieu. « Là où les hom« mes *faillent*, dit-elle, Dieu ne point oublie. » Elle se cramponnait au roc; « elle s'appuyait, dit « Erasme, sur le rocher immuable qui s'appelle « Jésus-Christ[2]. »

Alors elle reprenait courage; elle demandait une nouvelle audience; elle retournait à l'assaut; et son âme émue parlait avec une nouvelle éloquence à l'Empereur et aux ministres. Jamais l'Escurial ou l'Alcazar n'avaient vu une solliciteuse si ardente et si persévérante. Elle rentrait dans ses appartements, avec des

[1] *Lettres de la reine de Navarre*, I, p. 192.

[2] « Vere innitentem saxo illi immobili, quod est Christus Jesus. » (Erasmi *Ep.*, p. 970.)

alternatives de tristresse et de joie. « Quelquefois, « bonne parole, écrivait-elle; et puis incontinent tout « est changé. J'ai affaire aux plus grands *dissimu-* « *leurs*[1]. » Cette belle et éloquente ambassadrice frappait d'admiration les Espagnols. On ne parlait à la cour que de la sœur de François Ier. Des lettres de Madrid et de Tolède, reçues en France et en Allemagne, exaltaient sa douceur, son énergie, ses vertus. Les lettrés de l'Europe sentaient croître l'amour et le respect qu'ils lui portaient, et étaient fiers d'une princesse qu'ils considéraient comme leur Mécène. Ce qui les ravissait, ce n'était plus seulement cet esprit investigateur de Marguerite qui s'était tourné dès ses jeunes années vers les lettres, vers la théologie et lui avait fait apprendre le latin et l'hébreu[2]; Érasme, enthousiasmé, s'écriait en apprenant les merveilles qu'elle faisait en Espagne : « Comment « n'aimerions-nous pas, selon Dieu, une telle hé- « roïne? une telle amazone[3]?... » Le courage avec lequel la duchesse d'Alençon était allée en Espagne pour sauver son frère, faisait croire à quelques chrétiens qu'elle déploierait le même héroïsme, pour délivrer l'Église de sa longue captivité.

[1] *Lettres de la reine de Navarre*, p. 1 à 207.

[2] La Ferrière-Percy, *Marguerite d'Angoulême*, p. 18.

[3] « Talem heroinam, talem viraginem, non possum non amare in Deo. » (*Ibid.*) Un écrivain a lu à tort *virginem*, Marguerite était alors veuve.

CHAPITRE DEUXIÈME.

MARGUERITE SAUVE LES ÉVANGÉLIQUES ET LE ROI.

(1525, 1526.)

En effet François captif n'était pas la seule douleur de Marguerite. Si son frère était prisonnier de l'Empereur, ses frères dans la foi étaient prisonniers de sa mère. Le parlement de Paris ayant rendu un arrêt contre les *luthériens*, et le pape ayant revêtu, le 17 mars, de l'autorité apostolique, les conseillers chargés de procéder contre eux[1], les persécuteurs se mirent l'œuvre. La régente, Louise de Savoie, mère de François Ier et de Marguerite, demanda à la Sorbonne : « Par quel moyen on « pouvait extirper la *doctrine damnée* de Luther ? » Le fanatique Beda, syndic de la Sorbonne, enchanté d'une telle demande, répondit sans hésiter de la part de sa compagnie : « Il faut la poursuivre avec « la dernière rigueur. » Aussitôt Louise fit publier des lettres patentes, pour « *éteindre la damnée hé-* « *résie de Luther*[2]. »

[1] « Auctoritate apostolica. » (Bulle du 17 mai 1525. — Drion, *Hist. Chron.*, p. 14.)

[2] Lettres patentes du 10 juin 1525 pour exécution de la bulle du 17 mai. (*Ibid.*)

La France se mit à chercher dans la persécution l'expiation des fautes qui avaient amené la défaite de Pavie. Plusieurs chrétiens évangéliques furent ou saisis ou chassés. Le valet de chambre de la duchesse d'Alençon, qui ne ménageait pas les prêtres et traduisait en vers les psaumes de David, Marot, le premier poëte de l'époque, fut arrêté. Lefèvre, Roussel et autres durent s'enfuir; Caroli, Mazurier rétractèrent la foi qu'ils avaient professée[1]. « Hélas! disait-on, nul ne peut plus confesser Jésus « sans exposer sa vie[2]. » — « C'est l'heure du triomphe[3]! » disaient fièrement Beda et les hommes du parti romain. Un coup plus sensible encore allait atteindre Marguerite.

Un gentilhomme, ami d'Érasme, des lettres, et surtout de l'Écriture, qui avait ses entrées libres à la cour de la duchesse, et avec lequel cette princesse aimait à s'entretenir de l'Évangile et des temps nouveaux, Berquin, avait été arrêté pour cause d'hérésie; puis mis en liberté, en 1523, par l'intercession de Marguerite et les ordres du roi. Quittant alors Paris, il s'était rendu dans l'Artois, sa patrie. Homme d'un cœur droit, d'une âme généreuse, d'un zèle intrépide, « en qui l'on voyait « dépeint le naturel d'un grand esprit, » dit un chroniqueur, il représentait dignement, par son caractère, cette noblesse de la France et surtout de l'Artois, si distinguée en tout temps par son dévoue-

[1] « Ad canendam palinodiam adactis. » (Schmidt, *Roussel à Farel.*)
[2] « Vix citra vitæ periculum, audet quis Christum pure confiteri. » (*Ibid.*)
[3] « Ut jam sibi persuadeant triumphum. » (*Ibid.*)

ment et sa valeur. Heureux de la liberté que Dieu lui avait rendue, Berquin avait juré de la lui consacrer, et répandait avec zèle, dans les chaumières qui l'entouraient, la doctrine du salut par *Christ seul* [1]. Le pays des anciens Atrébates, d'une admirable fertilité quant aux grains de la terre, se montra aussi fertile quant à la semence du ciel. Berquin combattait le sacerdoce tel que Rome l'avait fait. « Vous trouverez souvent dans la sainte Écriture, disait-il, « ces mots : *mariage honorable, lit sans tache;* mais « de *célibat*, vous n'en trouverez pas une syllabe! » Une autre fois il disait : « Je n'ai pas encore connu « un seul monastère qui ne fût infesté de haine et « de débats. » Ces paroles, répétées dans les réfectoires et les longs corridors des couvents, les remplissaient de colère contre le noble ami des lettres. Il ne s'arrêtait pas là : « Il faut enseigner aux brebis « du Seigneur, disait-il, à prier avec intelligence, « en sorte qu'elles ne se contentent pas de barboter « des lèvres comme des canards avec leur bec, sans « rien comprendre à ce qu'elles disent. » « Il nous « attaque! s'écrièrent les chapelains. » Berquin ne s'abandonnait pourtant pas toujours à son humeur un peu caustique ; il était un pieux chrétien et désirait voir succéder aux partis qui divisaient l'Église romaine, une sainte et vivante unité. « On ne doit « point, disait-il, ouïr entre chrétiens ces paroles : « Je suis de la Sorbonne, je suis de Luther, — ou « je suis cordelier, je suis jacobin, je suis bernar-

[1] « Lutheranæ impietatis acerrimus propugnator. » (Chevillier, *Imprimerie de Paris*, p. 136.)

« din..... Serait-ce donc trop que de dire : *Je suis* « *chrétien !*..... Jésus, qui est venu pour nous tous « ne doit pas être divisé par nous [1]. »

Mais ces paroles mêmes excitaient encore plus la haine. Des prêtres et des nobles, rigidement attachés aux anciens usages, s'élevaient vivement contre lui ; ils l'attaquaient dans les paroisses, dans les châteaux ; ils se rendaient même vers lui, et s'efforçaient de le détacher de ces idées nouvelles qui les effrayaient. « Arrêtez ! lui disaient-ils avec une sin- « cérité que l'on ne peut révoquer en doute, arrê- « tez ! ou c'en est fait de la hiérarchie romaine ! » Berquin souriait ; il modérait pourtant son langage ; il cherchait à faire comprendre que Dieu aime ceux qu'il appelle à croire en Jésus-Christ, et s'appliquait « à épandre la graine divine » avec un infatigable courage. Il parcourut ainsi à pied, son Testament à la main, les environs d'Abbeville, les rives de la Somme, les villes, les manoirs, les campagnes de l'Artois et de la Picardie, les remplissant de la Parole de Dieu.

C'était de l'évêque d'Amiens que ces contrées relevaient. Chaque jour quelque noble, quelque prêtre, quelque paysan même venait rapporter à l'évêché tel acte ou telle parole évangélique du gentilhomme chrétien. L'évêque, ses vicaires, ses chanoines se consultaient. Tout à coup l'évêque partit pour Paris, désireux de faire disparaître l'évangéliste qui jetait la perturbation dans tout le nord

[1] *Encomium matrimonii. Quærimonia pacis. Admonitio de modo orandi.* (Écrits d'Erasme traduits par Berquin.)

de la France. Il se rendit chez l'évêque, chez les principaux docteurs de la Sorbonne; il leur raconta les efforts hérétiques du gentilhomme, l'irritation des prêtres et le scandale des fidèles. La Sorbonne s'assembla, se mit à l'œuvre, et ne pouvant prendre Berquin, elle saisit ses livres; elle les examina et « en tira certains articles, *à la manière des arai-* « *gnées,* dit Crespin, pour en faire du venin et pro- « curer la mort d'un personnage qui, avec intégrité « et rondeur d'esprit, tâchait d'avancer la doctrine « de Dieu [1]. » Beda surtout, le fanatique Beda se *banda* contre l'évangéliste. On voyait ce docteur, ombrageux, arbitraire, véritable inquisiteur, et doué d'un talent remarquable pour découvrir dans un livre tout ce qui pouvait perdre un homme, moyennant certaines interprétations, on le voyait penché nuit et jour sur les livres de Berquin. Il y lisait : « La vierge Marie à tort est invoquée au « lieu du Saint-Esprit. » — Preuve acquise contre l'accusé, disait Beda. — Il continuait : « C'est sans « raison qu'elle est appelée trésorière de grâces, « notre espérance, notre vie, qualités qui appar- « tiennent essentiellement à notre seul Sauveur... » — Confirmation ! — « La foi seule justifie. » — Hérésie fatale ! — « Les portes de l'enfer, le « diable ni le péché ne peuvent rien contre qui a « foi en Dieu... » — Quel orgueil [2] ! » Il fit son rapport : « Certes, dirent ses collègues, il y a là de « quoi brûler un homme. »

[1] Crespin, *Martyrologue,* in-f°, p. 102 et 103.
[2] *Ibid.,* p. 103.

La mort de Berquin était décidée, la Sorbonne s'adressa au parlement. Cela ne pouvait souffrir aucune difficulté; on mettait alors un homme à mort pour un passage malsonnant trouvé dans ses écrits; c'était la censure d'un siècle qui sortait de la barbarie du moyen âge. Demailly, huissier de la cour, partit pour Abbeville, pénétra dans les terres du gentilhomme et l'arrêta au nom de la loi. Ses vassaux, qui lui étaient dévoués, frémirent et se fussent levés pour le défendre; mais Berquin se croyait fort de son droit; il se rappelait d'ailleurs ces paroles du Fils de Dieu : « *Si quelqu'un veut te contraindre d'al-* « *ler avec lui une lieue, vas-en deux*; » il conjura ses amis de le laisser partir, et fut mené à la prison de la Conciergerie, où il entra le regard ferme et la tête levée [1].

Ces tristes nouvelles, qui parvinrent en Espagne à la duchesse d'Alençon, la touchèrent profondément, et tandis qu'elle courait de Madrid à Tolède, à Alcala, à Guadalaxara, sollicitant tout le monde, *brassant* le mariage de son frère avec la sœur de Charles-Quint, et préparant ainsi la réconciliation des deux potentats, elle résolut de sauver ses frères exilés ou emprisonnés pour l'Évangile. Elle s'adressa au roi, en le prenant par son meilleur côté. François Ier, nous dit Brantôme, était appelé le Père des lettres. Il avait recherché dans toute l'Europe des savants, et créé à Fontainebleau une belle bibliothèque [2]. « Quoi! lui dit sa sœur, vous

[1] *Journal d'un Bourgeois de Paris sous François* er, publié d'après un manuscrit, par la Société de l'Histoire de France, . 77 et 378.

[2] *Mémoires de Brantôme*, I, p. 241.

« fondez à Paris un collége destiné à recevoir les « hommes éclairés des pays étrangers; et dans cet « instant même, d'illustres savants français, Lefèvre « d'Étaples et d'autres, doivent chercher un refuge « hors du royaume... Vous voulez être le propaga- « teur des lumières; et des hypocrites enfumés, « blancs, noirs, gris, de toutes couleurs, s'efforcent « de les étouffer parmi nous [1]. » Marguerite ne se contentait pas d'aimer de parole et de langue; elle montrait son amour par ses œuvres. La pensée des pauvres exilés qui avaient faim, qui n'avaient pas un lieu pour reposer la tête, la poursuivait dans les magnifiques palais de l'Espagne; elle leur fit distribuer quatre mille pièces d'or, dit l'un des ennemis de la Réformation [2].

Elle fit plus; elle entreprit de gagner son frère à l'Évangile, et se mit, nous dit-elle, à ranimer *le vrai feu* dans son cœur; mais, hélas! le vrai feu n'avait jamais brûlé. François, pourtant, touché de cette affection si vive et si pure, de ce dévouement si entier, qui eût été, s'il l'eût fallu, jusqu'au sacrifice de la vie, voulut donner à Marguerite une marque de sa reconnaissance; il commanda au parlement d'ajourner jusqu'à son retour les poursuites contre les hommes évangéliques. « J'entends, ajouta-t-il, « donner aux gens de lettres des marques spéciales « de ma faveur. » Ces paroles étonnèrent fort la Sorbonne, le parlement, la ville et la cour. Chacun se regardait d'un air inquiet; on se disait que le

[1] *Collection de Mémoires pour l'histoire de France*, p. 23.

[2] « Quatuor aureorum millia inter doctos distribuenda. » (Flor. Rémond, *Hist. de l'Hérésie*, II, p. 223.)

chagrin avait altéré le jugement du roi. « Aussi ne « fit-on pas grande attention à sa lettre, et le « 24 novembre 1525, douze jours après la lettre « du roi, ordre fut donné aux évêques de *fournir* « *l'argent* nécessaire à la poursuite des hérétiques[1].»

Marguerite n'eut pas le temps de s'apitoyer davantage sur le sort de ses amis. Charles-Quint, qui parlait avec admiration de cette princesse, pensait, non sans raison, qu'elle encourageait le roi à lui résister; il se proposait, en conséquence, de la faire prisonnière, dès que son sauf-conduit serait expiré. Il paraît que ce fut Montmorency, qui, averti de cette intention de l'Empereur par les agents secrets de la régente, en donna connaissance à la duchesse. Son œuvre en Espagne semblait finie; c'était de France maintenant qu'il fallait agir sur Charles. En effet, François indigné des prétentions de ce prince avait signé son abdication et l'avait remise à sa sœur. Le gouvernement français, tenant en mains ce document, pouvait donner à ses instances une force toute nouvelle. Marguerite quitta Madrid, et le 19 novembre 1525 elle était à Alcala[2]. Mais en fuyant, elle regardait en arrière et se demandait sans cesse comment elle sauverait François du « purgatoire d'Espagne.» Cependant le sauf-conduit allait expirer, le moment fatal était arrivé; les alguazils de Charles-Quint n'étaient pas loin.

[1] *Preuves des libertés de l'Église gallicane*, par Pierre Pithou, II, p. 1092. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, p. 210.

[2] *Lettres de la reine de Navarre*, II, p. 47. Voir aussi le premier volume de ces lettres, p. 207 et suiv.

Alors, montant à cheval à six heures du matin, la duchesse d'Alençon fit en un jour le chemin de quatre, et rentra en France juste une heure avant la fin de la trêve.

Tout changea à Madrid. Charles-Quint effrayé de l'abdication de François, adouci par le mariage prochain de ce monarque avec sa sœur, obtenant enfin l'essentiel de ses demandes, consentit à rendre la liberté au roi de France. C'était la Bourgogne qui avait retardé l'accord. Le roi n'était pas plus disposé que la duchesse à détacher de la France cette importante province; la seule différence entre le frère et la sœur était que la religion de l'une regardait les serments comme sacrés, et que la religion de l'autre ne se souciait nullement de les enfreindre; François Ier le montra bientôt. Le 14 janvier 1526, quelques-uns de ses courtisans, officiers et domestiques, se réunirent autour de leur maître, pour un acte qu'ils appelaient sacré, dans leur simplicité très grande, Le roi jura en leur présence qu'il ne tiendrait pas un seul des points que Charles-Quint voulait lui imposer. Cela fait, François s'obligea une heure après, par serment, la main sur les Écritures, à faire ce que Charles demandait. Selon la teneur du traité, il renonçait à toute prétention sur l'Italie; il rendait la Bourgogne à l'Empereur, auquel, était-il dit, elle appartenait. Il lui *restituait* la Provence, que le prince cédait au connétable de Bourbon; la France était ainsi annulée[1]. Le traité fut communiqué au pape. « Excellent!...

[1] Buchon, II, p. 280.

« dit-il après l'avoir lu, pourvu que le roi ne « l'observe pas. » C'était là un point sur lequel François et Clément étaient parfaitement d'accord[1].

Marguerite n'avait pas trempé dans cette fourbe indigne ; elle n'avait pensé qu'à sauver le roi et les évangéliques.

[1] Raumer's *Gesch. Europens*, I, p. 313.

CHAPITRE TROISIÈME.

LA RÉFORMATION PASSERA-T-ELLE LE RHIN ?

(1525, 1526.)

Marguerite, qui revenait d'Espagne pleine d'espoir pour la délivrance de son frère, était décidée à faire tout ce qui serait en son pouvoir pour le triomphe de l'Évangile. Tandis que les hommes du parti ultramontain, rappelant sans cesse la défaite de Pavie, demandaient qu'on apaisât le Ciel par des échafauds, Marguerite pensait au contraire que la France humiliée devait se tourner vers Jésus-Christ, pour obtenir de lui de glorieuses délivrances.

Mais François Ier marcherait-il dans les voies de sa sœur ? L'histoire offre peu de caractères plus inconséquent que celui de ce prince. Il cédait tantôt à Marguerite et tantôt à la Sorbonne. Il emprisonnait et libérait, il rivait les chaînes et les brisait. Toutes ses actions se contredisaient ; tous ses projets semblaient s'exclure l'un l'autre ; par son côté lumineux, il était le père des lettres ; par son côté ténébreux, l'ennemi de toute liberté, et surtout de celle que donne l'Évangile ; et il passait avec ai-

sance de l'un de ces rôles à l'autre. Cependant l'influence que Marguerite exerça sur lui en faveur des réformés, sembla la plus forte, pendant les huit ou neuf années qui suivirent sa captivité; François se montra plutôt favorable aux évangéliques durant cette époque, sauf certains moments où quelques excès l'irritèrent. Coursier fantasque et fougueux, il sentit quelquefois une mouche qui le piquait, se cabra et jeta bas son cavalier; mais il se calmait pourtant et se remettait au pas. Aussi plusieurs crurent pendant ces années 1525 à 1534, que la patrie de Bernard et de Valdo ne resterait pas en arrière de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Angleterre. Si la Réforme s'y fût accomplie, la France eût été sauvée des abominations des Valois, du despotisme des Bourbons, et des superstitions asservissantes des papes.

Il y avait neuf ans que la Réformation avait commencé en Allemagne; ne passerait-elle pas le Rhin?... Strasbourg est le pont principal par lequel les idées allemandes viennent en France, et les idées françaises vont en Allemagne. Il en a déjà beaucoup passé, de bonnes et de mauvaises, de la rive droite à la rive gauche, et de la gauche à la droite; et il en passera aussi longtemps que le Rhin coulera. En 1521, le mouvement avait été très actif. Il y avait eu à Strasbourg une invasion des doctrines et des écrits de Luther; la foire avait été sur le pont. La noble conduite de Luther à la diète de Worms avait enthousiasmé l'Allemagne, et la nouvelle en arrivait de tous côtés. On se répétait ses paroles, on dévorait ses écrits. Zell, curé de Saint-

Laurent et pénitencier épiscopal, réveillé l'un des premiers, se mit à chercher la vérité dans les Écritures, à prêcher que l'homme est sauvé par grâce; et ses discours firent une immense impression.

Un seigneur de cette ville, le comte Sigismond de Haute-Flamme (en allemand Hohenlohe), ami et allié de la duchesse, qui l'appelle *son bon cousin*, fut touché de l'héroïsme de Luther et des prédications de Zell. Sa conscience fut réveillée; il s'efforça de vivre selon la volonté de Dieu ; et sentant en lui le péché qui l'en empêchait, il éprouva le besoin d'un sauveur, et le trouva en Jésus-Christ. Sigismond n'était pas de ces nobles, fort nombreux alors, qui parlaient en secret du Sauveur, mais qui, devant le monde, semblaient ne pas le connaître; Lambert, d'Avignon[1], admirait sa franchise et son courage[2]. Quoique dignitaire de l'Église, doyen du grand chapitre, le comte s'appliqua à répandre la vérité évangélique autour de lui, et conçut en même temps une grande pensée. Se trouvant placé entre les deux pays, parlant les deux langues, il résolut de se donner pour tâche de faire passer en France les grands principes de la Réformation. En effet, à peine avait-il reçu un nouvel écrit de Luther, qu'il le faisait traduire en français, imprimer, et l'envoyait à la sœur du roi[3]. Il fit plus; il s'adressa à

[1] Voir pour Lambert, d'Avignon, l'*Histoire de la Réformation du seizième siècle*, vol. IV, liv. XIII, ch. III.

[2] « Videmus quosdam tui ordinis, qui abscondite Christi adserunt, publice autem negant. » (Lambert à Hohenlohe.)

[3] « Neque cessat libellos tuos in gallicam linguam versos, mittere Gallorum regis sorori. » (Epist. Gerbilii ad Lutherum. Rœhrich, *Reform. in Elsass*, p. 457.)

Luther[1]; il le supplia d'écrire quelques lettres à la duchesse, ou même de composer quelque écrit propre à l'encourager dans ses saintes entreprises. Le comte, qui connaissait l'esprit, la piété, l'influence de Marguerite sur le roi, ne doutait pas qu'elle fût la porte, par où les idées nouvelles, qui allaient renouveler le monde, pénétreraient en France. Il composa et publia lui-même un écrit intitulé : *Le Livret de la Croix*, où il présentait la mort de Christ comme l'essence de l'Évangile.

Les efforts de Sigismond auprès des prêtres et des nobles qui l'entouraient, ne furent pas couronnés de succès. Les moines surtout le regardaient d'un œil étonné, et répondaient qu'ils avaient garde de rien changer à la bonne vie qu'ils menaient. Lambert d'Avignon, qui avait l'œil fin, s'en aperçut et dit en souriant au comte : « Vous ne réussirez « pas ; ces gens craignent de perdre leurs besaces, « leurs cuisines, leurs étables et leurs ventres[2].

Mais il réussit mieux auprès de Marguerite. A peine eut-il appris la défaite de Pavie, qu'il lui écrivit une lettre pleine de sympathie. « Que Dieu vous « fasse récompense, lui répondit-elle, de la grâce « que vous nous avez faite de visiter de si bonne « amour, la mère et la fille, pauvres veuves, non « sans affliction. Vous montrez que vous n'êtes pas « seulement un cousin selon le sang et la chair, « mais aussi selon l'esprit. Nous avons résolu de

[1] « Libello aliquo per te in tam sancto instituto ut perseveraret, adhortari. » (Epist. Gerbilii ad Lutherum. Rœrich, *Reform. in Elsass*, p. 457.)

[2] « Timent miseri et cæci suis peris, culinis, stabulis et ventribus... (Lambert *in Joel.*)

« suivre votre conseil, pour autant que le Père « de tous les hommes nous y sera propice [1]. » Sigismond écrivit de nouveau à la duchesse pendant qu'elle était en Espagne ; et quand il apprit son retour en France, il lui manifesta le désir de venir lui-même à Paris avancer l'œuvre de la Réformation. Il se montrait en même temps plein de confiance dans le zèle de Marguerite. « Vous me « croyez plus avancée que je ne suis, lui répondit-« elle ; mais j'espère que Celui qui, malgré tous « mes démérites, vous inspire de moi cette opinion, « daignera accomplir aussi en moi son œuvre [2]. »

La duchesse d'Alençon ne voulait pourtant pas, nous l'avons dit, une Réformation comme celle de Luther, ou de Calvin. Elle désirait voir dans l'Église une piété sincère, vivante, tout en conservant les évêques et la hiérarchie. Changer le dedans, mais laisser subsister le dehors, tel était son système. Si l'on sortait de l'Église, il en résulterait, selon elle, deux maux qu'elle voulait éviter ; d'abord cela soulèverait des oppositions insurmontables ; ensuite cela créerait des divisions et amènerait la rupture de l'unité. Elle espérait arriver à ses fins au moyen d'une union entre la France et l'Allemagne. Si l'Allemagne excitait la France, si la France modérait l'Allemagne, ne parviendrait-on pas à une Réformation universelle de l'Église ? Elle n'avait pas fait son plan à l'avance, mais les circonstances l'amenèrent peu à peu à cette idée, qui n'était pas

[1] *Lettres de la reine de Navarre*, I, p. 180.
[2] *Ibid.*, p. 211.

la sienne seulement, mais celle des conseillers les plus influents de son frère, et qui fut quelquefois celle de son frère lui-même. Réussirait-elle.....? La vérité est fière, et n'entend pas marcher de concert avec l'erreur. Rome, d'ailleurs, l'est aussi, et elle eût sans doute profité (si ce système avait prévalu) des ménagements des réformateurs, pour maintenir tous ses abus.

Le grand événement qu'attendait Marguerite doublait ses espérances. Quand François Ier passerait les Pyrénées, ce serait à ses yeux le soleil se levant aux portes de l'Orient, pour inonder de ses rayons notre hémisphère. Marguerite ne doutait pas que son frère ne rassemblât aussitôt autour de lui tous les amis de l'Évangile, comme des planètes autour de l'astre du jour. « Venez au milieu d'avril, « écrivit-elle à Hohenlohe, qui était à ses yeux une « étoile de première grandeur ; vous trouverez « tous vos amis rassemblés.... L'esprit qui par la « vive foi vous unit à votre seul Chef (Jésus-Christ) « vous fera diligemment communiquer votre assis- « tance à tous ceux qui en ont besoin, principale- « ment à ceux qui vous sont unis en l'esprit et en « la foi. Dès que le roi sera revenu en France, il « enverra vers eux et les recherchera à son tour. » Marguerite se voit donc déjà à la cour de France, ayant à côté d'elle le comte, autour d'elle les exilés, les prisonniers, les docteurs..... Quels effets cette masse de lumière n'aura-t-elle pas sur les Français? Toutes les glaces du catholicisme scolastique fondront devant les rayons du soleil. « Il y aura bien « au commencement quelque peine, dit-elle, mais

« la Parole de vérité sera entendue.... *Dieu est Dieu.*
« Il est ce qu'il est, non moins invisible qu'incompré-
« hensible. Sa gloire et sa victoire sont spirituelles.
« Il est le vainqueur, quand le monde le croit le
« vaincu[1]. »

Le roi était encore captif; la régente et Duprat, qui étaient contraires à la Réformation, exerçaient le pouvoir suprême; les prêtres comprirent l'importance du moment, réunirent tous leurs efforts pour combattre les influences évangéliques, et obtinrent un éclatant triomphe. Le lundi 5 février 1526, un mois avant le retour de François Ier, le son de trompe se faisait entendre dans tous les carrefours de Paris, et plus tard dans ceux de Sens, d'Orléans, d'Auxerre, de Meaux, de Tours, de Bourges, d'Angers, de Poitiers, de Troyes, de Lyon, de Mâcon et « en tous baillages, sénéchaussées, prévôtés, vi-
« comtés et terres du royaume. » La trompe ayant cessé, le héraut criait par ordre du parlement :
« Défense à toutes personnes d'exposer ni translater
« de latin en français les épîtres de saint Paul,
« l'Apocalypse, ni *autres livres*. Que désormais nuls
« imprimeurs n'ayent plus à imprimer aucuns livres
« de Luther. Que nul ne parle des ordonnances de
« l'Église ni des images, sinon ainsi que la sainte
« Église l'a ordonné. Que tous livres de la sainte
« Bible, translatés en français, soient vidés des
« mains de ceux qui les possédaient et apportés
« dans huit jours aux greffes de la cour. Et que tous
« prélats, curés et vicaires défendent à leurs parois-

[1] *Lettres de la reine de Navarre*, I, p. 212. M. Genin a retraduit cette lettre de l'allemand; il faut corriger ces traductions.

« siens d'avoir le *moindre doute* sur la foi catho-
« lique[1]. » Traductions, impressions, explications, et le doute même étaient prohibés.

Cette ordonnance affligea fort Marguerite. Son frère confirmera-t-il ces monacales et sauvages interdictions, ou coopérera-t-il à la victoire de la vérité? Permettra-t-il que la Réformation passe d'Allemagne en France? Une circonstance vint remplir d'espoir la duchesse d'Alençon; le roi se prononça en faveur de Berquin. On se rappelle que ce gentilhomme était enfermé à la Conciergerie. Trois moines, ses juges, se présentèrent dans sa prison, et lui reprochèrent d'avoir dit que « les portes de « l'enfer ne pouvaient rien contre celui qui possède « la foi. » Cette idée d'un salut entièrement indépendant des prêtres irritait ces clercs. — « Oui, « répondit Berquin, quand le Fils éternel de Dieu « reçoit le pécheur qui croit en sa mort et qu'il en « fait un enfant de Dieu, cette adoption divine ne peut « se perdre. » Mais les moines ne voyaient qu'un enthousiasme coupable dans cette confiance joyeuse. Berquin envoya à Érasme les propositions censurées par ses juges. — « Je n'y trouve rien d'impie, » répondit le prince des écoles.

La Sorbonne ne pensait pas de même. Le prieur des chartreux, le prieur des célestins, des moines de toutes couleurs, « suppôts de l'Antechrist, » dit le chroniqueur, « donnaient confort à la bande de la « Sorbonne, afin de détruire, par *multitude*, la fer- « meté de Berquin... » — « Vos livres seront brû-

[1] *Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier*, p. 276.

« lés, dirent à l'accusé les délégués du pape; « vous ferez amende honorable, et alors seulement « vous échapperez! Mais si vous vous refusez à ce « qu'on vous demande, on vous mènera au feu. » « — Je ne cèderai pas un seul point, » répondit-il. Là-dessus, les sorbonistes, les chartreux et les célestins s'écrièrent : « Pour lors, c'est fait de vous! » Berquin attendit tranquillement l'accomplissement de ces menaces.

Quand la duchesse d'Alençon apprit ces choses, elle écrivit aussitôt à son frère, et embrassa les genoux de sa mère. Louise de Savoie n'était pas inaccessible à la compassion, dans ces jours solennels qui devaient décider de la liberté de son fils. Cette princesse était de ces esprits profanes, qui se soucient peu de Dieu en temps ordinaire, mais crient à lui quand la mer en furie est sur le point de les engloutir. Enfermée dans son cabinet avec Marguerite, elle priait avec elle pour que Dieu rendît le roi à la France. La duchesse, pleine à la fois de charité et de finesse, profita de l'un de ces moments intimes pour attendrir sa mère en faveur de Berquin. Elle réussit; la régente se prit d'un beau zèle, et fit écrire aux délégués du pape qu'ils eussent à surseoir à cette affaire jusqu'après le retour du roi [1].

Ces délégués, fort surpris, lurent et relurent cette lettre, qui leur sembla très étrange. Ils en délibérèrent, et se croyant bien au-dessus de cette femme, ils suivirent tranquillement leur œuvre. Louise de Savoie, altière et résolue, ayant appris cette im-

[1] « Jussi fuerunt supersedere ad regium usque adventum. » (Berquinus Erasmo, 17 avril 1526.)

pertinence, fut hors d'elle-même, et fit écrire une seconde lettre aux agents du pontife [1], qui se contentèrent de dire : « *Non possumus*, » et se hâtèrent, craignant que leur victime ne leur échappât. La mère du roi, de plus en plus indignée, s'adressa au parlement, dont Berquin était honoré, et où l'on disait hautement que toute cette affaire n'était qu'un complot de moines. Alors les hommes du parti romain s'agitèrent encore plus. Plusieurs d'entre eux (il faut le reconnaître) croyaient faire une œuvre nécessaire au bien public. — « Érasme est un « apostat, disaient-ils, Berquin est son secta- « teur [2]... Leurs opinions sont hérétiques, schisma- « tiques, scandaleuses... Il faut brûler les livres « d'Érasme et... Berquin avec eux [3]. »

Mais Marguerite ne perdait point courage. Elle se rappelait que la veuve de l'Évangile avait obtenu sa demande à force d'importunité. Elle suppliait sa mère, elle écrivait à son frère : « Si vous n'in- « tervenez, disait-elle sans cesse, Berquin est un « homme mort [4]. » François Ier se rendit à sa requête et fit écrire au premier président que lui, le roi, lui redemanderait la vie de Berquin s'il osait le condamner. Le président arrêta la procédure, les moines baissèrent la tête; et Bède et ses amis, dit le chroniqueur, « faillirent crever de dépit [5]. »

[1] « Binis litteris Regiæ matris. » (Berquinus Erasmo, 17 avril 1526.)

[2] « Erasmum hæreticum et apostatam subinde clamantes, et Berquinum illius fautorem. » (*Ibid.*)

[3] « Ut libri Erasmi velut hæretici cremerentur et una cum iis Berquinus. » (*Ibid.*)

[4] « Perierat nisi mater regis sublevasset eum. » (Erasmi *Ep.*, p. 1522.

[5] Crespin, *Martyrologue*, p. 113.

Cependant Marguerite ne se cachait pas qu'elle avait devant elle une lutte difficile et qui réclamait de la force et de la persévérance. Elle sentait le besoin d'un appui pour amener à bonne fin en France une transformation semblable à celle qui renouvelait alors l'Allemagne. Ce n'était pas assez du comte de Haute-Flamme, à Strasbourg; il lui fallait, à côté d'elle, un soutien qui la mît en état de supporter les mécontentements de son frère. Dieu parut vouloir le lui donner.

Il y avait à la cour un prince, jeune, vif, spirituel, d'une belle apparence, courageux, gai, un peu rude parfois, qui avait eu déjà d'étonnantes aventures; et, ce qui n'était pas peu de chose aux yeux de Marguerite, qui avait été le compagnon d'armes et de captivité de François Ier. C'était Henri d'Albret, roi de Navarre, roi de droit sinon de fait, alors âgé de 24 ans. La communauté d'infortune avait uni d'une étroite amitié François et Henri, et bientôt le jeune d'Albret conçut une vive affection pour la sœur de son ami. Henri aimait les lettres, avait une grande vivacité d'esprit et parlait avec facilité, même avec éloquence. On aimait à l'entendre raconter avec grâce, dans les cercles de la cour, la manière dont il s'était échappé du fort de Pizzighetone, où il avait été renfermé après la bataille de Pavie. « En vain, disait-il, j'offrais à l'Empereur « une riche rançon, il faisait la sourde-oreille. Ré- « solu d'échapper à mes geôliers, je gagnai deux « de mes gardes; je me procurai une échelle de « corde; et moi et Vivis (c'était son page), nous la « suspendîmes à la fenêtre pendant la nuit. Ma

« chambre était à une grande hauteur, et située « dans la principale tour, au-dessus des fossés. Mais « décidé à sacrifier ma vie plutôt que les États de « mes pères, je me revêtis des habits de l'un de mes « gens qui lui-même prit ma place dans mon lit. « J'ouvris la fenêtre; c'était vive nuit; je me sus- « pendis entre la terre et le ciel; je descendis len- « tement le long des hautes murailles; je touchai « terre, j'escaladai les fossés, je sortis du château « de Pavie, et fis tant avec l'aide de Dieu, que la « veille de Noël (1525) j'arrivai à Saint-Just[1]. »

Henri d'Albret ayant ainsi échappé à ses ennemis, se rendit à Lyon où se trouvait Madame, et où Marguerite arriva bientôt après, à son retour d'Espagne. Épris de sa beauté, de son esprit, de ses grâces, le roi de Navarre ambitionna sa main. Tout en lui charmait ceux qui le voyaient; mais la main de Marguerite n'était pas facile à obtenir. Elle avait été d'abord demandée en mariage pour le jeune Charles, roi d'Espagne; et une telle union, si elle se fût accomplie, n'eût pas été peut-être sans influence sur les destinées de l'Europe. Mais l'âge de ce monarque (il n'avait alors que 8 ans), fit échouer cette négociation, et la sœur du roi de France épousa le duc d'Alençon, prince du sang, mais homme sans esprit, sans amabilité et sans courage. Ce prince, cause principale des désastres de Pavie, s'était enfui du champ de bataille et était mort de honte.

Marguerite n'agréa pas d'abord les hommages du

[1] Lettre de Henri de Navarre au conseiller du comté de Périgord, 27 décembre 1525.

jeune roi de Navarre. Elle ne devait pas trouver en lui l'appui dont elle aurait besoin; mais ce n'était pas le motif de son refus; elle ne pouvait se résoudre à penser au mariage, tant que son frère était prisonnier. Henri ne se découragea pas; il faisait tout ce qu'il pouvait pour plaire à la duchesse, et connaissant son attachement à l'Évangile, il ne manquait jamais, quand il se trouvait au conseil, de prendre la défense des hommes pieux que le cardinal Duprat voulait livrer à la mort. Cette intervention n'était pas un soin superflu. La persécution devint même telle que Marguerite, se dérobant aux assiduités du prince, ne pensa plus qu'aux dangers des humbles chrétiens dont elle partageait la foi.

On allait voir que le pape et la Sorbonne avaient plus d'influence en France que la régente et le roi.

CHAPITRE QUATRIÈME

LA MORT DES MARTYRS ET LE RETOUR DU ROI.

(1526.)

Au moment où la duchesse, le comte de Haute-Flamme et d'autres se flattaient des plus douces espérances, le plus sombre avenir se présenta à leurs yeux. Marguerite avait rêvé un nouveau jour, éclairé du plus beau soleil, mais tout à coup les nuages se formèrent, la lumière s'éclipsa, les vents soufflèrent et la tempête éclata.

Il y avait à Paris, un jeune *fils*, d'environ vingt-huit ans, licencié ès lois, nommé Guillaume Joubert, que son père, avocat du roi à la Rochelle, avait envoyé dans la métropole, pour apprendre la *pratique*. Malgré la défense du parlement, Guillaume, doué d'un esprit sérieux, examina la foi catholique, conçut des doutes à son égard, et un jour, dans l'étude où il travaillait, il dit en présence des clercs, ses amis, que « ni Geneviève, ni Marie même ne « pouvaient le sauver, mais le Fils de Dieu seul. » Peu après que le son de trompe se fût fait entendre, le licencié fut jeté en prison. Le père alarmé ac-

courut aussitôt à Paris : Son fils, son espérance... un hérétique ! et sur le point d'être brûlé !... Il ne se donnait pas de repos ; il allait d'un juge à l'autre : « Demandez ce que vous voulez, disait le malheu- « reux père ; je suis prêt à bailler *gros argent* pour lui « sauver la vie[1]. » Mais en vain renouvelait-il chaque jour ses instances ; le samedi 17 février 1526, le bourreau vint prendre Guillaume ; il l'aida à monter sur un tombereau, puis le conduisit devant Notre-Dame. « Criez merci à Notre-Dame, » lui dit-il. Alors il le mena encore devant Sainte-Geneviève : « Criez merci à Madame Geneviève. » Le Rochellois était ferme dans sa foi et ne voulait crier merci qu'à Dieu. Il fut conduit à la place Maubert. Le peuple, à la vue de sa jeunesse et de sa belle apparence, s'apitoyait grandement sur son sort ; mais les gardes rudoyaient ces bonnes âmes : « Ne le « plaignez pas, disaient-ils ; il a médit de Notre- « Dame, des saints et des saintes du Paradis, et il « tient la doctrine de Luther. » Le bourreau prit alors ses instruments, s'approcha de Guillaume, lui fit ouvrir la bouche et lui perça la langue. Ensuite il l'étrangla et enfin le brûla. Le pauvre père retourna seul à la Rochelle. Mais le parlement ne se contenta pas d'une victime ; il frappa bientôt sur quelques habitants d'une ville, que les ennemis de l'Évangile détestaient tout particulièrement.

Un jeune homme de Meaux, bien instruit, était venu à Paris ; il avait traduit du latin en français *certains livres ;* « il tenait le parti de Luther » et par-

[1] *Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier*, p. 251.

lait avec hardiesse : « Il ne faut pas prendre de « l'eau bénite pour effacer les péchés, disait-il, le « sang de Jésus-Christ nous en lave seul. Il ne faut « pas prier pour les trépassés, car incontinent après « le trépas, ils sont en paradis ou en enfer; il n'y a « nul purgatoire; je n'y crois pas[1]. » — « Ah! di- « saient les moines indignés, nous le voyons, Meaux « est tout infecté de fausse doctrine; un nommé « *Falry*[2], prêtre, avec autres, est cause desdits em- « brouillements! » Le jeune homme fut dénoncé au parlement. « Si vous ne vous dédisez, vous serez « brûlé, » lui dit-on. Le pauvre garçon s'effraya; il eut peur de la mort, il se laissa conduire devant la grande église de Notre-Dame de Paris; là, il monta l'échelle, la tête nue, tenant une torche de cire ardente à la main, et il cria : « Merci à Dieu « et à Notre-Dame! » Alors les prêtres lui ayant présenté les livres qu'il avait translatés, « il les lut « de mot à mot » (les titres sans doute); puis déclara qu'ils étaient faux et damnables. On brûla les livres en sa présence; mais quant à lui, on « le mena « ès prison des Célestins, où il fut mis au pain et à « l'eau. »

Il ne fut pas le seul de sa ville natale à expier le zèle avec lequel on y avait reçu la Réforme. Un foulon de draps, originaire aussi de Meaux, et qui suivait comme lui « la secte de Luther » subit presque en même temps la même peine[3]. « Ce luthérien, « disaient les bourgeois de Paris, ose dire partout

[1] *Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier*, p. 277.
[2] *Ibid.* C'est sans doute Farel ou Lefèvre (Fabry.)
[3] *Ibid.*, p. 281.

« que la Vierge et les saints n'ont aucune puissance,
« et plusieurs autres folies... »

Ce fut la Picardie qui fournit ensuite son tribut. La Picardie dans le Nord, le Dauphiné dans le Midi étaient les deux provinces de France les mieux préparées à recevoir l'Évangile. Pendant le quinzième siècle, beaucoup de Picards allaient, racontait-on, en *Vauderie*. De simples catholiques se répétaient les uns aux autres, au coin du feu, pendant les longues veillées, que ces *Vaudois* avaient des assemblées horribles, en des lieux solitaires, où se trouvaient dressées des tables chargées de viandes délicates et nombreuses. Ces pauvres chrétiens en effet aimaient à se réunir, de cantons souvent fort éloignés. Ils allaient au rendez-vous de nuit, par des chemins détournés; l'un d'eux, le plus savant, récitait quelques passages des Écritures ; puis ils s'entretenaient ensemble et priaient. Mais ces modestes conventicules étaient ridiculement travestis. « Savez-
« vous, disait-on, comment ils font pour s'y rendre,
« sans que la justice puisse les arrêter ? Le diable
« leur a donné un certain onguent, et quand ils
« veulent aller en *Vauderie*, ils en frottent une pe-
« tite verge; et à peine se sont-ils mis dessus à
« cheval, qu'aussitôt elle les emporte, ils volent
« dans les airs et arrivent, sans rencontrer personne,
« à leur sabbat. Au milieu est un bouc, avec une
« queue de singe ; c'est Satan qui reçoit leurs hom-
« mages !... » Ces stupides propos n'étaient pas seulement ceux du peuple ; c'étaient avant tout ceux des prêtres. Ainsi parlait en 1460, sur la grande place d'Arras, du haut d'une chaire qu'on y

avait élevée, l'inquisiteur Jean de Broussart. Une multitude immense l'entourait; un échafaud se dressait en face de la chaire, et un grand nombre d'hommes et de femmes, à genoux, coiffés d'une mitre où se trouvait une figure du diable, attendaient leur supplice. La foi de ces pauvres gens n'était-elle pas mêlée de quelques erreurs? peut-être. Quoi qu'il en soit, après le discours de maître Broussart, on les brûla [1].

Un étudiant, qui possédait déjà des bénéfices, quoiqu'il n'eût pas encore les ordres de la prêtrise, avait cru à l'Évangile, et avait dit hautement qu'il n'y avait pas d'autre Sauveur que Jésus-Christ, et que la vierge Marie n'avait pas plus de puissance que d'autres [2]. Ce jeune clerc, de Thérouanne en Picardie, avait été saisi déjà en 1525, et effrayé par le supplice; il avait, une torche ardente au poing, nu, en chemise, « crié pardon à Dieu et à Marie, « devant l'église de Notre-Dame; » c'était la veille de Noël. En considération « de sa très grande re- « pentance, » on se contenta de l'enfermer pour sept ans au pain et à l'eau, dans les prisons de Saint-Martin des Champs. Se trouvant seul dans son cachot, l'écolier entendit la voix de Dieu dans le fond de son cœur; il se mit à pleurer à chaudes larmes, et « aussitôt, dit le chroniqueur, il se remit « en sa folie. » Si quelque moine entrait dans sa prison, le jeune clerc lui annonçait l'Évangile; les moines s'étonnaient d'une telle démence; tout le couvent était en fermentation et en trouble. Alors

[1] *Histoire des Protestants de Picardie*, par L. Rossier, p. 2.
[2] *Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier*, p. 291.

le grand pénitencier, le docteur Merlin, se rendit en personne vers le prisonnier, le prêcha, le conseilla, le conjura : tout fut inutile. Le jeune évangéliste fut, par arrêt de la cour, « brûlé en Grève à « Paris », et d'autres subirent la même peine. Telle était, en ce siècle cruel, la méthode employée pour faire entrer la doctrine de l'Eglise dans les cœurs de ceux qui la rejetaient ; on employait des verges pour les battre, et des cordes pour les étrangler.

Ce n'était pas seulement à Paris que l'on sévissait contre les luthériens, on en faisait autant dans la province. Le jeune Pierre Toussaint, prébendier de Metz, qui s'était réfugié à Bâle, après la mort de Leclerc[1], ayant repris courage, était rentré en France et y annonçait l'Évangile. Ses ennemis le saisirent et le livrèrent à l'abbé de Saint-Antoine. Cet abbé, fort connu alors, était un homme violent, cruel, impitoyable[2]. Ni la jeunesse de Toussaint, ni sa candeur, ni sa faible santé ne le touchèrent ; il le jeta dans un affreux cachot, plein d'eaux stagnantes et d'ordures[3], où le pieux évangéliste avait peine à se tenir. Le dos appliqué contre la muraille, les pieds sur la seule place du cachot que l'eau n'atteignît pas, suffoqué par des vapeurs empestées qui s'exhalaient autour de lui, le pauvre jeune homme se rappelait la brillante maison de son oncle, le doyen de Metz, et le magnifique palais du cardinal de Lorraine, où il était reçu avec tant de grâce, quand il tenait encore

[1] Voir *Histoire de la Réformation du seizième siècle*, vol. III, livre IV, chap. VIII à XIV.

[2] « S. Antonii abbati crudelissimo Evangelii hosti prodiderunt me. » (Herzog, *Œcolampade*, pièces justificatives, p. 280.)

[3] « In carcere pleno aqua et sordibus. » (*Ibid.*)

au pape. Maintenant quel contraste! La santé de Toussaint se détériorait, ses joues pâlissaient et ses jambes tremblantes avaient peine à le supporter. Hélas! où étaient-ils ces jours, où enfant encore, il galopait joyeusement dans la chambre, à cheval sur un bâton, et où sa mère prononçait gravement cet oracle: « L'Antechrist viendra bientôt et détruira tous ceux « qui se sont convertis[1]. » Le malheureux Toussaint pensait le moment arrivé... Son imagination s'enflammait, il croyait voir ce terrible Antechrist prédit par sa mère, le saisissant pour le traîner au supplice; il poussait un cri et était près de rendre l'âme[2]. Il intéressait tous ceux qui le voyaient; il était si doux; innocent, disait-on, comme l'enfant qui vient de naître, en sorte que le cruel abbé ne savait comment motiver sa mort. Il pensa que s'il avait ses livres et papiers, il y trouverait de quoi le brûler. Un jour on vient chercher le pauvre jeune homme; on le sort de son puits malsain, on le fait monter dans la chambre de Saint-Antoine. « Ecrivez « à votre hôte de Bâle, lui dit celui-ci, que vous « avez besoin de vos livres *pour amuser vos loisirs*, « et priez-le de vous les envoyer. » Toussaint, qui comprit le but de cet ordre, hésitait; alors l'abbé lui fit d'affreuses menaces; Toussaint, effrayé, écrivit; puis il fut renvoyé dans son cloaque infect.

Ainsi le moment où les chrétiens évangéliques

[1] « Cum equitabam in arundine longa. » (Toscanus Farello, msc. de Neuchâtel.)

[2] Pro tormento quibus me affecerunt, ut sæpe desperârem de vita. » (Herzog, *Œcolampade*, p. 280.)

espéraient avoir quelque soulagement était signalé par un redoublement de rigueur. La Réforme — (Marguerite la représentait alors aux yeux de plusieurs), — la réforme affligée voyait autour d'elle ses enfants, les uns mis à mort, les autres dans les chaînes, tous menacés du coup fatal. La sœur de François Ier, angoissée, désolée, eût voulu couvrir de son corps ceux que le fer semblait devoir atteindre ; mais ses efforts semblaient inutiles.

Tout à coup un cri de joie se fit entendre, qui, parti des Pyrénées, retentit jusqu'à Calais. *Le Soleil* (c'est ainsi, on se le rappelle, que Marguerite appelait son frère), parut au midi, pour tout faire revivre au royaume de France. Le 21 mars, François Ier quitta l'Espagne, traversa la Bidassoa, et mit enfin le pied sur le sol français. Il avait retrouvé ses esprits; la vie était revenue dans toutes les parties de son être ; elle y débordait. Il lui semblait que délivré de sa prison, il était le maître du monde. Il monta un cheval turc, et agitant dans l'air sa toque et son panache, il s'écria en se lançant au galop sur la route de Saint-Jean de Luz : « De nouveau, je suis « roi! » De là il se rendit à Bayonne où l'attendaient la Cour et un grand nombre de ses sujets auxquels il n'avait pas été permis de s'approcher davantage de la frontière.

La joie ne fut nulle part aussi grande que chez Marguerite et chez les amis de l'Évangile. Quelques-uns de ceux-ci résolurent d'aller au-devant du roi et de lui faire requête au nom des exilés et des prisonniers, persuadés qu'il allait se mettre à la tête du parti que le détesté Charles-Quint persécutait.

Digitized by Google

Ces *très pieux Gaulois*, comme Zwingle les appelle[1], conjurèrent le monarque; Marguerite poussa un cri en faveur des misérables[2]; mais François, tout en étant plein d'égards pour sa sœur, montra une secrète irritation contre Luther et les luthériens. Son caractère profane, son tempérament sensuel, lui faisaient haïr les évangéliques et la politique lui commandait une grande réserve.

Marguerite n'avait cessé de porter dans son cœur l'espoir de voir le comte de Haute-Flamme venir à Paris, travailler à répandre l'Évangile en France. Sigismond, à la fois homme du monde et homme de Dieu, chrétien évangélique et pourtant dignitaire de l'Église, connaissant parfaitement l'Allemagne et cependant considéré à la cour de France comme lui appartenant, semblait à la duchesse d'Alençon l'instrument le plus propre à opérer parmi les Français cette transformation, que réclamaient également les besoins du siècle et la Parole de Dieu. Un jour donc, elle prit courage et présenta sa requête à son frère; François Ier reçut mal cette communication. Il connaissait bien Haute-Flamme, et trouvait ses principes évangéliques exagérés; d'ailleurs, s'il devait se faire quelque changement en France, le roi entendait être le seul à l'opérer. Toutefois il ne s'ouvrit pas entièrement à sa sœur; il lui fit comprendre seulement que le moment n'était pas venu. Si le comte vient à Paris, s'il s'en-

[1] « Galli piissimi ad iter se accingunt obviam iturî Regi, nomine ejectorum christianorum. » (Zwingl. *Ep.* I, p. 480, 7 mars 1526.)

[2] « Sæpius regem adiit... ut commiseratione erga Lutheranos animum mitigaret. » (Flor. Rémond, *Hist. de l'Hérésie*, II, p. 223.)

toure de tous les amis de l'Évangile, s'il le prêche à la cour, dans les églises, peut-être en plein air, que dira l'Empereur? que dira le pape? — « Pas « encore ! » dit le roi.

La duchesse d'Alençon, cruellement déçue, pouvait à peine se résoudre à communiquer ces tristes nouvelles au comte. Il fallut pourtant en venir là. « Le désir que j'ai de vous voir s'est encore accru « par ce que j'entends de votre vertu et de la per- « sistance de la grâce divine en vous. Mais..., mon « cher cousin, tous vos amis ont délibéré que, *pour « quelque raison*, il n'est pas temps encore que vous « veniez ici. Dès que *nous y aurons fait quelque chose* « avec la grâce de Dieu, je mettrai peine à vous le « communiquer. »

Hohenlohe fut navré de ce délai; aussi Marguerite chercha-t-elle à le consoler. « Bientôt, dit-elle, « le Tout-Puissant nous fera la grâce d'*accomplir* ce « qu'il nous a fait la grâce de *commencer*. Vous « serez alors consolé en cette compagnie en laquelle « vous êtes *présent* quoique *absent* de corps... — « Que la paix du Seigneur, qui surpasse toute « volupté, et que le monde ignore, soit donnée à « votre cœur, si abondamment, que nulle contra- « riété ne le puisse affliger[1]. »

En même temps, elle redoublait d'instances auprès de son frère; elle conjurait le roi d'inaugurer une ère nouvelle; elle mettait même, de nouveau en avant la convenance d'appeler le comte. « Je ne « me soucie point de cet homme-là, » répondit

[1] *Lettres de la reine de Navarre*, I, p. 212.

vivement François Ier. Il s'en souciait cependant quand il en avait besoin. Nous avons une lettre du roi « à son très cher et aimé cousin de Haute-« Flamme, » dans laquelle il lui dit que voulant mettre sur pied une puissante armée, et connaissant « sa loyauté, vaillance, proximité de lignage, « amour et dilection, » il le prie très affectueusement de lever trois mille hommes de pied [1]. Mais quand il s'agissait de l'Évangile, c'était autre chose. Pour se débarrasser des sollicitations ds sa sœur, François lui répondit un jour : « Voulez-vous donc « que mes enfants restent en Espagne ? » Il les avait donnés à l'Empereur comme otages. Marguerite se tut ; elle n'avait plus un mot à dire quand il s'agissait de ses neveux. Elle écrivit au comte : « Mon « ami, je ne puis vous dire tout le chagrin que j'ai ; « *le Roi ne vous verrait pas volontiers.* La cause, « c'est la délivrance de ses enfants, qu'il estime « autant que la sienne propre. » Elle ajouta : « Je « suis de bon courage envers vous, plutôt à cause « de l'affection fraternelle, que par les liens d'une « chair et d'un sang périssables. Car l'*autre* nais-« sance et le *second* enfantement, voilà la véritable « et parfaite union. » Le comte de Hohenlohe, le disciple de Luther, ne vint donc pas en France.

Ce refus de François Ier ne fut pas le seul chagrin qu'il causa à sa sœur. L'amour du roi de Navarre n'avait fait que s'accroître, et elle commençait à le payer de retour. Mais François s'opposait à ce qu'elle suivît l'inclination de son cœur. Marguerite,

[1] *Lettres de la reine de Navarre*, I, p. 466. (21 mars 1528.)

contrariée dans tous ses désirs, buvant une coupe amère, se révoltant quelquefois contre la volonté despotique sous laquelle elle devait plier, sentant en son âme les blessures du péché, se retirait dans son cabinet et exposait à Christ ses douleurs.

O toi, mon roi, mon avocat, mon prêtre,
De qui dépend et ma vie et mon être,
O toi, Seigneur qui premier en a bu,
Qui sais ce qu'est (si onc homme l'a su),
Que ce poison... que ces épines dures,
Que ces buissons et toutes leurs blessures,
O mon Sauveur, ô mon ami, mon roi...
Plaide ma cause, parle, viens, sauve-moi[1]!...

Les poésies religieuses de Marguerite, qui ne manquent pas de grâce, de naturel, de sensibilité, appartiennent (il ne faut pas l'oublier), aux anciennes productions de la poésie française; et, ce qui nous porte surtout à les citer, c'est qu'elles expriment les sentiments chrétiens de cette princesse. C'est le temps, à ce qu'il nous semble, où le christianisme de Marguerite fut le plus pur. Auparavant, à l'époque de ses liaisons avec Briçonnet, sa foi était enveloppée des vapeurs du mysticisme; plus tard, quand la volonté terrible de François Ier épouvanta cette âme tendre et craintive, un voile de catholicisme parut recouvrir la pureté de sa foi. Mais de 1526 à 1532, Marguerite de Valois fut elle-même. Les témoignages de la piété des chrétiens évangéliques de cette époque sont trop peu nombreux, pour que nous ayons pu nous per-

[1] *Marguerites de la Marguerite*, I, p. 144.

mettre de supprimer ceux que nous trouvons dans les écrits de la sœur du roi.

La duchesse d'Alençon cherchait quelque distraction dans la poésie; et c'est alors, je pense, qu'elle fit le poëme du *Prisonnier*. Elle aimait à se rappeler le temps où le roi de Navarre avait été fait captif avec François Ier; elle se transportait au moment qui suivit la bataille de Pavie; elle croyait entendre le jeune Henri d'Albret exprimer sa confiance en Dieu et s'écrier, de la haute tour de Pizzighitone:

En vain les vents sur l'océan s'émeuvent;
Ils brisent tout, mais ils ne peuvent
Faire trembler une feuille des bois,
Qu'auparavant ils n'entendent ta voix!

Le prisonnier chantait sur un ton lugubre les angoisses de la prison; puis il exprimait à Christ celles que lui donnait le sentiment de ses offenses.

Pas *un* enfer; mais mille millions,
J'ai mérité pour mes rebellions.
. . . . . .
Mais mon procès en toi fut *ventillé*[1];
Mais mon péché en toi fut flagellé!

Le noble prisonnier ne se borne pas à chercher pour lui le salut de Dieu; il souhaite ardemment que l'Évangile soit porté à cette Italie où il se trouve captif — premiers désirs de réforme pour les Italiens.

Sais-tu pourquoi Dieu te tira de France,
Où tu vivais en repos, sans souffrance?

[1] Emporté par le vent. (*Marguerites de la Marguerite*, Complainte du *Prisonnier*, p. 448.)

C'était afin qu'avecque maints travaux,
Passant à pied les monts, plaines et vaux,
A ses élus portasses le trésor...
Que tu avais en ton vaisseau fragile [1]...

Tout à coup le prisonnier se rappelle son ami; il croit à sa tendre commisération, il l'invoque :

Et toi, François, de mon cœur la moitié,
Entier ami, modèle d'amitié,
Mon Jonathan, mon fidèle Achates,
Mon vrai Pollux, mon sincère Orestes,
En me voyant de malheur abattu,
Ainsi traité, mon frère, qu'en dis-tu [2] ?...

Mais en vain Henri d'Albret appelait-il François Ier son Jonathan; Jonathan ne voulait pas lui donner sa sœur. Le roi avait d'autres pensées. Pendant la captivité du roi, l'Empereur avait demandé à la régente la main de Marguerite [3]. Mais François, à qui on allait faire épouser, malgré lui, la sœur de Charles-Quint, trouvait que c'était bien assez d'alliance avec la maison d'Autriche, et pensant qu'Henri VIII pourrait l'aider à se venger de Charles, il s'éprenait alors d'amour pour lui. « Si « mon corps est prisonnier de l'Empereur, disait-il, « mon cœur et tout ce qu'il a l'est du roi d'Angle- « terre [4] ! » Il gagnait le cardinal Wolsey, et celui-ci disait à son maître qu'il n'y avait pas de femme en Europe plus digne que Marguerite de France, de

[1] *Marguerites de la Marguerite*, Complainte du *Prisonnier*, p. 456.
[2] *Ibid.*, p. 460.
[3] Manuscrits Béthune, n° 8496, f° 13.
[4] *Lettres de la reine de Navarre*, I, p. 31.

la couronne d'Angleterre [1]. Mais l'âme chrétienne de la duchesse d'Alençon se révoltait contre la pensée de prendre la place de Catherine d'Aragon, dont elle honorait les vertus [2]; et Henri VIII lui-même entrait bientôt dans d'autres voies. Il fallut renoncer au dessein de placer Marguerite sur le trône d'Angleterre, à côté de Tudor... Grand bonheur pour cette princesse, mais malheur peut-être pour le pays sur lequel elle eût régné.

Cependant la duchesse d'Alençon ne devait pas voir toutes ses demandes refusées. Au sortir de la captivité, la vue de François Ier était troublée. Peu à peu, il vit plus clair dans l'état des choses en Europe, et fit quelques pas vers cette liberté religieuse que Marguerite lui avait demandée si ardemment. Il semble même que, dirigé par sa sœur, il s'éleva à des considérations d'une haute portée.

[1] *Histoire du Divorce de Henri VIII*, I, p. 47. — Polydore Virgil., p. 686.

[2] *Histoire de la Réformation du seizième siècle*, tome V, liv. XIX, chap. v.

CHAPITRE CINQUIÈME.

LA DÉLIVRANCE DES CAPTIFS ET LE RETOUR DES EXILÉS.

(1526.)

La chrétienté avait un sentiment instinctif qu'elle n'avait été jusqu'alors qu'une société éparse, un grand désordre, un immense chaos[1]. Elle avait un besoin intime de cette unité sociale, de cet ordre suprême, de cette pensée dominante que la papauté n'avait pu lui donner. La Réformation, en proclamant une création nouvelle, devait accomplir cette tâche. L'isolement des peuples allait cesser; tout se toucherait; les influences réciproques se multiplieraient de génération en génération... C'était la Réformation qui devait préparer la grande unité au milieu des hommes.

Les chrétiens évangéliques avaient le sentiment, indistinct peut-être, mais profond de cette nouvelle évolution des choses humaines, et plusieurs d'entre eux auraient voulu que la France ne cédât pas à l'Allemagne ou à l'Angleterre le privilége de marcher à la tête des temps nouveaux. Ils se disaient

[1] Guizot, *Histoire de la Civilisation en Europe.*

que puisque l'Empereur se mettait au premier rang des ennemis de la Réforme, le roi devait se mettre au premier rang de ses défenseurs. La duchesse d'Alençon, surtout, revenait sans cesse à la charge auprès du roi, et le suppliait de rappeler en France les hommes qui pouvaient y apporter la véritable lumière. François l'accueillait froidement, lui répondait même parfois rudement, et *coupait broche* à toute réponse; mais la duchesse était infatigable, et quand le roi lui fermait la porte, « elle y traversait « comme par les fentes. » — Enfin, François Ier, qui aimait sa sœur, qui estimait les lettres, qui méprisait les moines, se rendit aux pressantes sollicitations de Marguerite; mais surtout, je pense, à des idées nouvelles et aux exigences de ses plans politiques. Les portes des prisons s'ouvrirent.

Berquin était encore captif; triste, mais consolé par sa foi; ne voyant pas clair dans son avenir, mais inébranlable dans sa fidélité à l'Évangile. Le roi résolut de le sauver « des griffes de la faction de « Beda. » « Je ne souffrirai pas que l'on attente à la « personne de ce gentilhomme ou à ses biens, fit-il « dire, le 1er avril, au parlement; je veux connaître « moi-même toute cette affaire. » Des officiers envoyés par le roi tirèrent le chrétien captif de sa prison, et tout en le faisant garder à vue, l'établirent dans un appartement commode. Berquin se mit aussitôt à former des desseins pour le triomphe de la vérité.

Clément Marot avait payé cher le privilége d'être le secrétaire de Marguerite; il était en prison et se consolait en cadençant ses rimes légères. Margue-

rite obtint son entière délivrance, et Marot se hâta de courir vers ses amis, de faire éclater sa joie, de s'écrier :

> La liberté qui *sans cause* et sans droit,
> M'avait été par malins défendue,
> Ce nouvel an [1], par le roi m'est rendue.

Michel d'Arande, qui, en 1524, avait prêché l'Évangile avec tant de force à Lyon, avait été éloigné de Marguerite dont il était l'aumônier. Elle le fit venir; elle lui communiqua son dessein d'introduire l'Évangile dans l'Église catholique de France, en la renouvelant sans la détruire. « Je vous ai fait « nommer, lui dit-elle, évêque de Trois-Châteaux, « en Dauphiné [2]; allez et évangélisez votre dio- « cèse. » Michel d'Arande accepta; la vérité avait déjà été répandue dans le Dauphiné par Farel et par d'autres. D'Arande partageait-il les vues de Marguerite, ou l'ambition fut-elle pour quelque chose dans son acceptation? Il est difficile de le dire.

Une quatrième victime de la persécution fut bientôt sauvée. Le jeune prébendier de Metz, l'agréable Pierre Toussaint, était encore dans l'affreux cloaque où l'avait plongé l'abbé de Saint-Antoine. Son hôte de Bâle ne lui avait pas envoyé les livres que ce prêtre perfide l'avait contraint à demander; sans doute ce bon Bâlois, sachant dans quelles mains se trouvait

[1] Le nouvel an était à l'époque de Pâques; ce ne fut que plus tard que le commencement de l'année fut définitivement fixé au 1er janvier.

[2] « Suo Michaeli de Arando *Episcopo Sancti Pauli* in Delphinatu. » (Cornel. Agripp. *Ep.*, p. 835.)

son ami avait compris le danger auquel un tel envoi l'exposerait. Plusieurs chrétiens évangéliques de France, de Suisse et de Lorraine, le marchand Vaugris en particulier, avaient successivement intercédé en sa faveur, mais inutilement. Voyant tous leurs efforts inutiles, ils s'adressèrent enfin à Marguerite, qui plaida chaudement auprès du roi la cause du jeune évangélique. En juillet 1526, l'ordre de mise en liberté arriva. Les officiers chargés de cette tâche agréable descendirent dans la sombre prison choisie par l'abbé de Saint-Antoine, et arrachèrent l'agneau aux griffes de cette bête fauve. Toussaint, maigre, frêle, pâle comme une fleur fanée, sortit lentement de son affreux cachot. Ses yeux affaiblis pouvaient à peine supporter la lumière du jour, et il ne savait où aller. Il se rendit d'abord auprès d'anciennes connaissances; mais chacun avait peur d'un hérétique échappé à l'échafaud. Le jeune prébendier n'avait pas l'énergie de Berquin; il était de ces natures sensibles et délicates qui ont besoin d'un appui, et il se trouvait dans le monde, en plein air, presque aussi seul que dans son bouge : « Ah! disait-il, Dieu, notre Père céleste, qui « fixe à la colère des hommes des bornes qu'elle « ne peut franchir, m'a délivré d'une manière ad- « mirable des mains des tyrans; mais, hélas! que « devenir? le monde est en furie et insulte l'Évan- « gile renaissant de Jésus-Christ[1]!... » Quelques amis timides, mais bienveillants, lui dirent : « La

[1] « Insaniat mundus, et insultet adversus renascens Christi Evangelium. » (Toscanus Œcolampadio, 26 juillet 1526. Herzog, *Œcolampade*, II, p. 286.)

« duchesse d'Alençon seule peut vous protéger; il « n'y a d'asile pour vous qu'à la cour. Adressez-« vous à cette princesse qui accueille avec tant de « générosité tous les amis des lettres et de l'Évan-« gile, et profitez de votre séjour pour examiner de « près le vent qui souffle en ces lieux élevés. » Toussaint fit ce qu'on lui disait; il se mit en route, malgré sa timidité naturelle, et arriva à la cour, où nous le retrouverons.

Des délivrances plus importantes encore se préparaient. Strasbourg allait être dans la joie. Il n'était aucune ville hors de France, où le retour du roi eût été salué avec autant d'enthousiasme. Plusieurs Français évangéliques y avaient cherché un abri contre les cruautés de Duprat, et ils soupiraient après le moment qui les rendrait à leur patrie. Au nombre des réfugiés était le célèbre Corneille Agrippa. Sa réputation n'est pas sans tache; un livre sur l'*Incertitude des sciences* lui fait peu d'honneur; mais il semble qu'à cette époque, il était occupé de l'Évangile. Ayant reçu une lettre de l'excellent Papillon, qui lui disait combien le roi paraissait favorable aux nouvelles lumières, Corneille Agrippa, qui, entouré alors d'hommes pieux, prenait le ton et mettait sa voix d'accord avec la leur, s'écria : « Toute l'Église des saints, « apprenant quels sont les triomphes de la Parole, « soit à la cour, soit dans presque toute la France, « s'en réjouit d'une immense joie[1]. Je bénis le Sei-

[1] « Gavisa est vehementissime tota Ecclesia sanctorum qui apud nos sunt, audientes fructum Verbi apud aulicos, itidem apud Galliam fere omnem. » (Cornel. Agripp. *Ep.*, p. 829.)

« gneur, de la gloire dont la Parole est parmi vous « couronnée. Plût à Dieu seulement qu'il nous fût « permis, aussi à nous, de revenir en France. » Un autre pays préoccupait également ce savant : « Écrivez-moi ce que l'on fait à Genève... Dites-moi « si l'on y aime la Parole et si l'on s'y occupe des « lettres[1]... »

Des hommes plus évangéliques que Corneille Agrippa se trouvaient à Strasbourg. Pendant tout l'hiver la maison hospitalière de Capiton avait vu souvent se réunir les chrétiens qui avaient élevé le plus haut en France l'étendard de l'Évangile. On y voyait le vieux Lefèvre, le premier traducteur de la Bible, qui n'avait échappé au bûcher que par la fuite; le pieux Roussel, Vedaste, Simon; Farel même y était arrivé de Montbéliard. Ces amis de la Réformation se cachaient sous de faux noms; Lefèvre s'appelait Antoine Péregrin; Roussel se nommait Tolnin; mais ils étaient connus de tout le monde, et les enfants même les nommaient dans les rues[2]. Ils voyaient souvent Bucer, Zell, le comte de Haute-Flamme, et s'édifiaient tous ensemble. Marguerite entreprit de les faire revenir en France. La cour était alors dans le Midi; le roi se trouvait à Cognac, où il était né, et où il résida souvent; les duchesses (sa mère et sa sœur), à Angoulême. Un jour qu'ils étaient

[1] « Scribe quid Gebennis agatur aut scilicet Verbum ament ?... » Des arguments qu'il serait trop long d'exposer me paraissent établir l'authenticité de cette lettre révoquée en doute par Bayle.

[2] « ... Omnes Galli, contubernales ac hospites mei... Latere cupiunt, et tamen pueris noti sunt. » (Capito Zwinglio, 20 nov. 1521. Zwingl. *Ep.*, I, p. 439.)

réunis, Marguerite supplia son frère de faire cesser le cruel exil de ses amis; François accorda tout.

Quelle joie! le vieux Lefèvre, le fervent Roussel sont rappelés *avec honneur*, dit Érasme[1]. Les Strasbourgeois les embrassaient avec larmes, mais le vieillard se sentait heureux d'aller mourir dans le pays où il était né. Il prit aussitôt avec Roussel la route de la France; d'autres les suivirent; on crut à des temps nouveaux. Les évangéliques se rappelaient dans leurs assemblées ces paroles : *Ils retourneront et ils reviendront avec chants de triomphe; la douleur et le gémissement ont disparu. La joie et l'allégresse sont sur leur tête*[2]. Lefèvre et Roussel coururent vers leur protectrice. Marguerite les reçut avec bonté, les retint dans ce château d'Angoulême, où elle était née, sur cette riante colline qu'elle chérissait, près de cette Charente, qui *coule doucement* (comme elle parle). Lefèvre et Roussel eurent avec elle de précieux entretiens. Ils aimaient à raconter leur vie à Strasbourg, les lumières nouvelles qu'ils y avaient trouvées, la communion fraternelle, dont ils y avaient joui. « Nous étions là, disaient-ils, avec « Guillaume Farel, Michel d'Arande, François « Lambert, Jean Vedaste, le chevalier d'Esch et « beaucoup d'autres évangéliques... membres épars « d'un corps déchiré, mais un en Jésus-Christ. Nous « éloignions avec soin tout ce qui pouvait troubler « l'accord entre les frères; la paix que nous goû- « tions, loin d'être sans saveur, comme celle du

[1] « Faber honorifice in Galliam revocatur. » (Erasmi *Ep.*, p. 829.)
[2] Esaïe, chap. XXXV, v. 10.

« monde, était toute parfumée de la bonne odeur « du service de Dieu. »

Cette réunion à Strasbourg avait porté des fruits. L'énergique Farel, le savant Lefèvre, le spiritualiste Roussel, doués de natures si opposées, avaient réagi l'un sur l'autre. Farel était devenu plus doux; Roussel plus fort; le contact avec le fer avait donné une vigueur inaccoutumée à ce métal un peu mou de sa nature. Les prédications qu'ils entendaient, des conversations fréquentes, l'épreuve de l'exil et les consolations de l'Esprit de Dieu avaient retrempé ces âmes, un peu découragées par la persécution. Roussel avait profité de son loisir pour étudier l'hébreu; et la Parole de Dieu avait acquis à ses yeux une importance souveraine. Frappé des vertus dont les premiers chrétiens avaient donné l'exemple, il avait compris qu'il fallait chercher dans les entrailles de l'Église primitive, dans les Écritures inspirées de Dieu, le secret de leur vie. « Jamais, « disait-il, on ne rétablira la pureté de la religion, « si l'on ne puise aux sources que le Saint-Esprit « nous a données[1]. »

Ce n'était pas assez que les réfugiés fussent de retour; il fallait mettre à profit pour la France leur activité chrétienne. Au commencement de juin, Roussel se rendit à Blois. Marguerite voulait faire de cette ville, séjour favori des Valois et célèbre par les crimes qui s'y accomplirent plus tard, un refuge pour les persécutés, une hôtellerie des saints,

[1] « Nisi adsint qui fontes porrigant, quos reliquit nobis Spiritus sanctus. » (Msc. Bibl. de Genève. Schmidt, *Roussel*, p. 188.)

une forteresse de l'Évangile. Le 29 juin, Lefèvre lui-même y alla[1]. Le roi le chargea de l'éducation de son troisième fils et du soin de la bibliothèque du château. Le médecin de la duchesse d'Angoulême, Chapelain; un autre médecin, Cop, dont il sera question plus tard, étaient aussi dans cette ville, et tous, pleins de reconnaissance envers François Ier, s'occupaient des moyens d'apporter *quelque chose du christianisme au roi Très-Chrétien*[2]; ce qui était en effet très nécessaire.

Ainsi tout était en mouvement. Il semblait que les lettres et l'Évangile fussent revenus de l'exil avec le roi de France. Macrin, dont Zwingle unissait le nom à celui de Berquin, était mis en liberté[3]. Corneille Agrippa retournait à Lyon. D'une ancienne famille de Cologne, il avait servi sept ans dans les armées impériales, puis grand savant (et non grand magicien, comme on le prétendait), il était devenu docteur en théologie, en droit et en médecine. Il publia sur le *mariage* et contre le célibat un livre qui suscita de vives clameurs. Corneille s'en étonna fort et non sans raison. « Eh quoi! dit-il, les « nouvelles de Boccace, les farces du Pogge, les « adultères d'Euryale et de Lucrèce, les amours de « Tristan et de Lancelot sont lus avidement, même « par des jeunes filles[4],... et l'on crie contre mon

[1] « Faber Stapulensis hodie hic discedens, Blesios petiit. » (Cornel. Agripp. *Ep.*, p. 848.)

[2] « Quod transferas non nihil de christianismo ad christianissimum Regem. » (*Ibid.*, p. 859.)

[3] « Berquinus et Macrinus liberabuntur. » (Zwingl. *Ep.*, VIII, 1.)

[4] « Leguntur avide, etiam a puellis, novellæ Boccatii. » (Cornel. Agripp. *Ep.*, p. 833.)

« livre sur le mariage!... » Ceci nous explique un trait de l'histoire; ces jeunes lectrices de Boccace devaient former le fameux « bataillon » de Catherine de Médicis, au moyen duquel cette femme impure remporta tant de victoires sur les seigneurs de la cour.

En apprenant toutes ces délivrances, on crut décidément que François Ier, voyant Charles-Quint à la tête du parti romain, allait se mettre à la tête du parti évangélique, et que les deux champions videraient en champ clos la grande controverse du siècle. « Le roi, écrivait l'excellent Capiton à l'énergique « Zwingle, le roi est favorable à la Parole de « Dieu[1]. » Marguerite voyait déjà l'Esprit-Saint faire revivre en France l'Eglise *une*, *sainte*, *universelle*... Elle résolut de hâter ces temps heureux, et quittant Angoulême et Blois au mois de juillet, elle arriva à Paris.

Toussaint l'y cherchait. Venu dans la capitale sous un nom emprunté, ce jeune évangéliste, s'était tenu d'abord caché. Apprenant l'arrivée de la sœur de François Ier, il lui fit demander la permission de la voir en secret; et la princesse le reçut, selon sa coutume, avec une grande bonté. Quel contraste pour ce pauvre jeune homme, à peine échappé aux serres cruelles de l'abbé de Saint-Antoine, que de se voir transporté dans le palais de Saint-Germain, où la personne de Marguerite, son urbanité, son esprit, sa piété vivante, son zèle infatigable, son amour des lettres, son élégance charmaient tous

[1] « Rex Verbo favet. » (Capito Zwinglio.)

ceux qui l'approchaient. Toussaint ne pouvait se lasser d'admirer en elle, comme le poëte,

> Une douceur, assise en belle face,
> Qui la beauté des plus belles efface;
> Un vif esprit, un savoir qui m'étonne,
> Et par sus tout, une grâce tant bonne,
> Soit à se taire, ou soit en devisant [1].

Quelque chose pourtant ravissait encore plus Toussaint, c'était la vraie piété qu'il trouvait dans Marguerite. Elle le traitait avec la bienveillance d'une femme chrétienne; aussi fut-il bientôt à son aise. « La très illustre duchesse d'Alençon, « écrivit-il, m'a reçu avec autant de bonté, que « si j'eusse été un prince ou l'homme qui lui « est le plus cher [2]. J'espère, ajouta-t-il, que l'É- « vangile de Christ régnera bientôt en France [3]. » La duchesse, de son côté, touchée de la foi du jeune évangéliste, l'invitait à revenir la voir « le « lendemain, à telle heure. » Il revenait, puis revenait encore; il avait avec Marguerite de longs et fréquents entretiens sur les moyens de répandre partout l'Évangile [4]. « Il faut, lui dit-il, que « Dieu par la lumière de sa Parole illumine le « monde, et que par le souffle de son Esprit, il « transforme les cœurs. L'Évangile seul, Madame, « remettra en un état bien ordonné tout ce qui

[1] Épître de Marot à la duchesse d'Alençon (1526).

[2] « Principem aliquem vel hominem sibi carissimum. » (Tossanus Œcolampadio. Herzog, *Œcolampade*, t. II, p. 286.)

[3] « Brevi regnaturum Christi Evangelium per Galliam. » (*Ibid.*)

[4] « Multum sumus confabulati de promovendo Christi Evangelio. » (*Ibid.*)

« est confus. — C'est la seule chose au monde que « je désire, répondit Marguerite[1]. » Elle croyait à la victoire de la vérité; il lui semblait que les hommes de lumière ne pouvaient être vaincus par les hommes de ténèbres. La vie nouvelle allait s'élever comme la mer, et recouvrir bientôt de ses flots immenses les landes arides de la France. Marguerite entrevoyait des flammes lumineuses, elle entendait des voix éloquentes, elle sentait battre autour d'elle des cœurs émus. Tout s'agitait dans ce monde nouveau et mystérieux qui ravissait son imagination. C'était pour inaugurer cette ère, toute pleine de lumière, de foi, de liberté, que son frère avait été délivré des prisons de Charles-Quint: « Ah! disait-elle à Toussaint, dans leurs évan- « géliques colloques, ce n'est pas moi seulement, « qui désire les triomphes de l'Évangile; le roi lui- « même les appelle[2]. Et, croyez-moi, notre mère, « (Louise de Savoie!) ne s'opposera pas à nos « efforts[3]. » Le roi, affirma-t-elle au jeune homme, « le roi vient à Paris, pour assurer les progrès de « l'Évangile, si du moins la guerre ne l'arrête[4]. » Grandes illusions! Certaines pensées à ce sujet, en rapport avec sa politique, roulaient sans doute dans l'esprit de François Ier; mais ce prince pensait surtout alors à se dédommager des privations de la captivité en se livrant à la galanterie.

Le jeune prébendier de Metz était sous le charme;

[1] « Quod solum est illi in votis. » (Tossanus Œcolampadio.)
[2] « Nec illi solum, verum etiam regi ipsi. » (*Ibid.*)
[3] « Nec horum conatibus refragatur mater. » (*Ibid.*)
[4] « Eam ob causam Rex contendit Lutetiam. » (*Ibid.*)

se livrait aux plus belles espérances, et saluait avec joie le firmament nouveau, où Marguerite brillait comme un des astres les plus lumineux. Il écrivit à OEcolampade : « Cette princesse illustre est tellement « enseignée de Dieu, et si familière avec les saintes « Écritures, que nul ne pourra jamais la séparer « de Jésus-Christ[1]. » On peut se demander si ces prédictions se sont réalisées. Marguerite de Navarre, épouvantée par les menaces de son frère, fit sans doute plus tard de tristes concessions, et une lettre que lui adressa Calvin le témoigne ; mais elle était pourtant un arbre planté près des ruisseaux d'eaux. L'orage en emporta quelques branches, toutefois les racines étaient profondes et l'arbre a toujours subsisté.

Toussaint trouvait souvent les salles du château de Saint-Germain remplies des personnages les plus distingués du royaume, empressés à présenter leurs hommages à la sœur de François Ier. A côté des ambassadeurs et des nobles, dont les vêtements étalaient un grand luxe, et des guerriers aux armes étincelantes, se trouvaient des cardinaux couverts de pourpre et d'hermine, des évêques avec leurs chapes de satin, des ecclésiastiques de tout ordre, aux longues robes et à la tête tonsurée[2]. Ces clercs, fort désireux de parvenir aux plus hautes charges de l'Église, s'approchaient de l'illustre princesse, lui parlaient de l'Évangile, de Christ, de *l'amour inextinguible*, et Toussaint écou-

[1] « Certe dux Alenconiæ sic est edocta a Domino, sic exercita in litteris sacris, *ut a Christo avelli non possit.* » (Tossanus Œcolampadio.)

[2] « Cum suis longis tunicis et capitibus rasis. » (*Ibid.*)

tait avec étonnement ces étranges propos de cour. Son ancien patron, le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims et de Lyon, qu'il ne faut pas confondre avec son infâme neveu, l'un des bourreaux de la Saint-Barthélemy, faisait l'accueil le plus affable au jeune prébendier, ne cessant de lui répéter qu'il aimait extrêmement l'Évangile..... Marguerite, qui se laissait facilement persuader, prenait le babil religieux de ce troupeau de flatteurs pour une piété de bon aloi et inspirait au jeune chrétien son aveugle confiance.

Cependant celui-ci se demandait quelquefois si toutes ces belles paroles n'étaient pas *de l'eau bénite de cour*. Il entendit un jour l'évêque de Meaux, Briçonnet, en qui les plus crédules plaçaient encore quelques espérances, mettre l'Église romaine très haut et la Parole de Dieu très bas : « Prêtre hypo-« crite! dit Toussaint à part, tu es plus désireux « de plaire aux hommes que de plaire à Dieu ! » Quand ces clercs flagorneurs rencontraient des gentilshommes moqueurs ou *athéistes*, dans quelque salon éloigné de celui où se trouvait la princesse, ou sur la terrasse de Saint-Germain, ils se dévoilaient sans crainte et tournaient en ridicule la foi évangélique qu'ils avaient prônée devant la sœur de François Ier. Puis quand ils avaient obtenu les bénéfices qu'ils convoitaient, ils changeaient de parti; ils étaient les premiers en ligne contre les luthériens[1] ; et s'ils apercevaient quelques évangéliques, ils leur tournaient le dos. C'est alors que

[1] « Primi stant in acie adversus eos quos mundus vocat *Lutheranos*. » (Tossanus Œcolampadio.)

le pauvre Toussaint s'écriait : « Hélas! ils parlent « bien de Jésus-Christ avec ceux qui en parlent « bien; mais avec ceux qui blasphèment, ils blas- « phèment[1]. »

Lefèvre et Roussel étant alors venus de Blois à Paris (c'était vers la fin de juillet 1526), le jeune et bouillant Toussaint, plein de respect pour eux, courut leur raconter son chagrin et leur demanda de dévoiler ces hypocrites et d'annoncer hautement le pur Evangile au milieu de cette cour perverse. « Patience, » dirent les deux savants, un peu temporiseurs de leur nature, et que l'air de la cour avait déjà peut-être affaiblis, « patience, ne gâtons « rien, l'heure n'est pas encore venue[2]. » Alors Toussaint, droit, généreux et plein d'affection, fondit en larmes. « Je ne puis, dit-il, retenir mes « pleurs[3]. Eh bien oui, soyez sages à votre guise, « attendez, différez, dissimulez tant que vous vou- « drez; vous reconnaîtrez pourtant à la fin qu'il est « impossible de prêcher l'Evangile sans endurer la « croix[4]. La bannière de la miséricorde divine est « maintenant déployée, la porte du royaume de « Dieu est ouverte. Dieu n'entend pas que nous « recevions son appel avec nonchalance. Il faut se « hâter, de crainte que l'occasion ne nous échappe « et que la porte ne se ferme ! »

Toussaint, attristé, oppressé par le ton de la cour,

[1] « Cum bene loquentibus bene loquuntur de Christo, cum blasphemantibus blasphemant. » (Tossanus Œcolampadio.)

[2] « Nondum est tempus, nondum venit hora. » (*Ibid.*)

[3] « Certe continere non possum a lacrymis. » (*Ibid.*)

[4] « Sint sapientes, quantum velint, expectent, different, et dissimulent..., non poterit prædicari Evangelium absque cruce. » (*Ibid.*)

écrivit tout son mécontentement au réformateur de Bâle : « O mon OEcolampade, lui dit-il, quand je « pense que le roi et la duchesse sont aussi dispo- « sés que possible à avancer l'Évangile de Christ, « et que je vois en même temps ceux qui sont ap- « pelés à travailler les premiers à cette chose ex- « cellente, user sans cesse de délais, je ne puis « contenir ma douleur. Que ne feriez-vous pas en « Allemagne, si l'Empereur et son frère Ferdinand « favorisaient vos efforts?... » Toussaint ne cacha pas son désillusionnement à Marguerite elle-même : « Lefèvre, dit-il, manque de courage; que Dieu « l'affermisse et le fortifie! » La duchesse fit tout pour retenir le jeune évangéliste à sa cour; elle cherchait des hommes qui, tout en ayant un cœur chrétien, une vie chrétienne, ne rompissent pourtant pas avec l'Église; elle offrit donc à l'ex-prébendier de grands avantages, mais en lui demandant de se modérer. Toussaint, d'un caractère résolu, même un peu vert, repoussa fièrement ces avances. Il étouffait à la cour; l'air qu'on y respirait lui faisait mal, le dégoût avait succédé à l'admiration. « Je méprise ces offres magnifiques, dit-il, j'ai « la cour en horreur comme jamais personne ne « l'eut[1]... Adieu la cour... c'est la plus dangereuse « des prostituées[2]... » Marguerite le conjura du moins de ne pas quitter la France, et l'envoya chez une de ses amies, Madame de Contraigues, qui, pleine de charité pour les évangélistes persécutés,

[1] « Aula, a qua sic abhorreo ut nemo magis.» (Manuscrit de Neuchâtel.)

[2] « Aula, meretrix periculosissima. » (Tossanus OEcolampadio.)

les recevait dans son château de Malesherbes, en Orléanais. Avant de partir, le jeune Messin, prévoyant une lutte prochaine et terrible, recommanda aux amis qu'il laissait derrière lui, de demander à Dieu que la France se montrât digne de la Parole[1]. Puis il s'éloigna, demandant lui-même au Seigneur d'envoyer à ce peuple le Docteur, l'Apôtre, qui étant lui-même un modèle de vérité et de dévouement, le conduirait dans les chemins nouveaux de la vie.

[1] « Rogate Dominum pro Gallia ut ipsa tandem sit digna Verbo. » (Herzog, *Œcolampade*, p. 288.)

CHAPITRE SIXIÈME.

QUI SERA LE RÉFORMATEUR DE LA FRANCE?

(1526.)

Plusieurs chrétiens évangéliques pensaient comme Toussaint. Ils sentaient que la France avait besoin d'un réformateur, et ne voyaient personne qui répondît à leur idéal. Il fallait un homme de Dieu qui, possédant les vérités fondamentales de l'Évangile, les exposât dans leur vivante harmonie; qui, tout en exaltant l'essence divine du christianisme, le présentât dans ses rapports avec la nature humaine; qui fût propre non-seulement à établir la saine doctrine, mais encore à répandre par la grâce de Dieu une vie nouvelle dans l'Église; un serviteur de Dieu plein de courage, plein d'activité, habile à gouverner et à conduire. Il fallait un Paul, mais où le trouver?

Serait-ce Lefèvre? Il avait enseigné clairement la justification par la foi, même avant Luther; nous l'avons dit dans le temps[1], et plusieurs l'ont répété dès lors; c'est un fait acquis à l'histoire. Mais

[1] *Histoire de la Réformation*, etc., tome III, livre XII, chap. II.

Lefèvre était vieux et cherchait le repos; il était pieux, mais timide; un savant de cabinet plutôt que le réformateur d'un peuple. Serait-ce Roussel? Doué d'une âme impressionnable et mobile, il voulait le bien... mais il n'osait toujours le faire. Il prêchait fréquemment à la cour de la duchesse, devant les hommes les plus distingués du royaume; mais il n'annonçait pas tout le conseil de Dieu. Il le sentait, il s'indignait contre lui-même, et pourtant il retombait toujours dans la même faute. « Hélas! « écrivait-il à Farel, il est beaucoup de vérités évan- « géliques qu'il me faut réduire de moitié. Si le « Seigneur, par sa présence, ne ranime ma ferveur, « je serai fort inférieur à ce que je dois être[1]. » Le pieux mais faible Roussel était l'homme qu'il fallait à la duchesse, propre à répandre la vie chrétienne, mais sans toucher aux institutions de l'Église. Quelquefois pourtant, mécontent de sa situation, désirant évangéliser sans respect humain, il voulait partir pour l'Italie..., puis il retombait[2].

Les chrétiens les plus décidés sentaient son insuffisance. Ces clercs de la duchesse d'Alençon, qui restaient à moitié chemin, étaient incapables, à leurs yeux, de réformer la France. Il fallait, selon eux, un homme doué d'une âme simple, d'un cœur intrépide, d'une parole puissante, qui, cheminant de droit pied, donnât une impulsion nouvelle à l'œuvre trop faiblement commencée par Lefèvre et ses amis; et ces chrétiens, allant à l'autre extrême,

[1] « Dissimulanda nobis sunt plurima et tot decoquenda. » (Roussel à Farel, manuscrit de Genève. Schmidt, *Roussel*, p. 198.)

[2] « Petam Venetias. » (*Ibid.*, p. 193.)

pensaient à Farel. Ce réformateur était alors la plus grande lumière de la France. Quel amour que celui qu'il avait pour Jésus-Christ! Quelle éloquente prédication! Quelle hardiesse pour aller de l'avant et franchir les obstacles! Quelle persévérance au milieu des dangers! Mais ni François ni Marguerite ne voulaient de lui; ils en avaient peur. Au moment où le roi avait rappelé tous les réfugiés, Farel ne l'avait pas été. Il était alors à Strasbourg, le pied sur la frontière, attendant toujours l'ordre du retour; mais cet ordre ne venait pas. On n'avait que faire de sa prédication agressive et de son héroïque fermeté; on voulait en France un Évangile adouci, parfumé. Le noble Dauphinois, en voyant tous ses amis rentrer dans leur patrie, et lui seul rester dans l'exil, était consumé de tristesse et criait à Dieu dans sa douleur.

Roussel comprenait les craintes de Marguerite; Farel, il le savait, n'était pas un homme de cour, et ne pourrait jamais s'entendre avec la duchesse. Toutefois, connaissant le prix d'un tel serviteur de Dieu, le noble et pieux Roussel cherchait si l'on ne pourrait pas mettre autrement à profit sa grande activité, et s'il n'y avait pas quelque province qui pût s'ouvrir à ses puissants travaux. « J'obtiendrai de « quoi pourvoir à tous vos besoins, lui écrivit-il, « le 27 août, du château d'Amboise, jusqu'à ce que « le Seigneur vous donne enfin l'entrée et vous « amène à nous[1]. » C'était aussi le désir ardent de Farel; il ne pensait point alors à la Suisse; sa pa-

[1] « Quousque Dominus ingressum aperuerit. » (Roussel à Farel, manuscrit de Genève. Schmidt, *Roussel*, p. 198.)

trie avait tout son amour; ses regards se dirigeaient nuit et jour sur ces portes de la France, si obstinément fermées; il s'en approchait, il y heurtait. Tout restant clos, il s'en retournait découragé et s'écriait : « Oh! si le Seigneur voulait m'ouvrir une « voie pour retourner et travailler en France! » Tout à coup, le plus cher de ses désirs parut devoir se réaliser.

Un jour qu'il y avait grande réception à la cour, les deux fils du prince Robert de la Marche vinrent présenter leurs hommages à la sœur du roi. La Marche formait depuis le huitième siècle une principauté qui avait été en dernier lieu un apanage des d'Armagnac et des Bourbons[1]. L'Évangile y avait pénétré. Marguerite, qui avait à un si haut degré l'esprit de prosélytisme, dit à Roussel en lui indiquant des yeux ceux dont elle désirait la conversion : « Parlez à ces deux jeunes princes; sai- « sissez, de grâce, cette occasion d'avancer la cause « de Jésus-Christ. — Je la saisirai, » dit le chapelain avec empressement. En effet, s'approchant de ces jeunes seigneurs, Roussel mit la conversation sur l'Évangile. De Saucy et de Giminetz (c'étaient leurs noms) ne parurent point étonnés et l'écoutèrent avec les marques du plus vif intérêt. L'évangéliste s'enhardit et leur exposa librement tout ce qu'il demandait d'eux[2]. « Ce n'est pas pour vous, « leur dit-il, que Dieu vous a fait naître, c'est pour

[1] Aujourd'hui les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne.

[2] « Cum hos reperirem ex animo favere, cœpi libere animum explicare meum et quid in illis desiderem. » (Roussel à Farel, 7 décembre 1526, manuscrit de Genève. Schmidt, *Roussel*, p. 200.)

« le bien des membres de Jésus-Christ. Il ne suffit « pas que vous embrassiez Christ comme votre Sau- « veur; il faut encore que vous communiquiez la « même grâce à vos sujets[1]. » Roussel se complaisait dans l'idée de voir l'Évangile se répandre dans les frais pâturages que la Vienne, la Creuse, le Cher baignent de leurs eaux; à Guéret, à Bellac, dans tout l'ancien territoire des Lémovices et des Bituriges. Les deux jeunes princes, de leur côté, écoutaient attentivement le réformateur et donnaient à ses paroles le plus complet assentiment[2]. Le chapelain de Marguerite fit un nouveau pas; il crut avoir trouvé ce qu'il cherchait pour le zélé Farel; et les fils de Robert de la Marche lui disant qu'ils se sentaient trop faibles pour l'œuvre qui leur était proposée : « Je ne connais qu'un homme, leur dit- « il, qui soit propre à un si grand travail; c'est « Guillaume Farel; Christ lui a confié un talent ex- « traordinaire pour faire connaître les richesses de « sa gloire. Appelez-le... » Cette proposition ravit les jeunes princes : « Oh! s'écrièrent-ils, nous le « désirons plus encore que vous-même; notre père « et nous, nous ouvrons nos bras à Farel. Il sera « notre fils, notre frère, notre père[3]... Qu'il ne « craigne rien! il demeurera avec nous. — Oui, dans « notre propre palais. Tous ceux qu'il y trouvera « sont des amis de Jésus-Christ. Notre médecin, « maître Henri, homme vraiment chrétien, le fils

[1] « Non satis quod Christum amplectuntur. » (Roussel à Farel, 7 décembre 1526, manuscrit de Genève. Schmidt, *Roussel*, p. 200.)

[2] « Audiunt, assentiuntur... » (*Ibid.*)

[3] « Te perinde ac filium et fratrem, imo si vis patrem habituri. » (*Ibid.*)

« de feu le comte François, le seigneur de Château-« rouge et ses enfants, et plusieurs autres se ré-« jouiront tous de son arrivée. Nous-mêmes, « ajoutèrent-ils, nous serons là pour le recevoir. « Seulement qu'il se presse; qu'il arrive avant le « carême prochain! — Je vous le promets, » répondit Roussel. Les deux princes prirent l'engagement d'établir chez eux une imprimerie pour que Farel pût répandre par la presse les vérités évangéliques, non-seulement dans la Marche, mais dans tout le royaume. Roussel écrivit aussitôt à son ami; Toussaint joignit ses instances à celles du chapelain. « Ja-« mais nouvelle ne m'a causé plus de joie, lui écri-« vit-il; prenez votre vol et arrivez[1]! »

Le jeunes princes de la Marche ne furent pas les seuls seigneurs de la cour que l'influence de la duchesse d'Alençon attira dans les voies évangéliques. Marguerite était « non pas de ceux qui crient « à haute voix, dit un chrétien de son temps; « mais, de ceux dont toutes les paroles sont accom-« pagnées de doctrine et *trempées* de douceur; » elle avait l'œil sans cesse au guet pour découvrir les âmes qu'elle pouvait attirer à son maître. Nobles, dames et demoiselles de distinction, gens de lettres, de robe, d'épée et même d'Église entendaient, soit de sa bouche, soit de celle de Roussel ou de quelques autres de ses amis, la Parole de la vie. Les nobles avaient une haine sourde, mais très ancienne contre les prêtres qui, si souvent, avaient porté atteinte à leurs priviléges; et ils ne demandaient pas

[1] « Quæ res sic animum meum exhilaravit, ut nulla magis... Per inde advola...» (Tossanus Farello, manuscrit de Neuchâtel.)

mieux que de s'émanciper de leur joug. Marguerite craignait que les jeunes seigneurs ne se convertissent qu'à demi; qu'il n'y eût en eux aucun renouvellement du cœur et de la vie; et l'histoire des guerres de religion n'a que trop montré que ces craintes étaient fondées. Sachant combien il est difficile de *faire le tour*, selon son expression, elle insistait sur la nécessité d'un christianisme réel, moral, et disait à cette brillante jeunesse, attirée par les charmes de sa personne et l'éclat de de son rang :

Pour être bien un vrai chrétien,
Il faut à Christ être semblable,
Renoncer tout bien terrien,
Et toute gloire qui est damnable;
Tout plaisir qui la chair ément,
Tout honneur, tous biens... et amie...
Ah!... ne fait pas le tour qui veut!

Ses biens aux pauvres faut donner
D'un cœur joyeux et volontaire;
Puis les injures pardonner;
A qui vous fait du mal, bien faire;
Laisser vengeance, ire endormie,
Aimer l'ennemi, si l'on peut,
Aimer celle qui n'aime mie...
Ah!... ne fait pas le tour qui veut.

De la mort faut être vainqueur,
Et la trouver plaisante et belle;
Même l'aimer de meilleur cœur,
Que l'on aime chose mortelle;
S'éjouir en mélancolie,
Dans tourment dont la chair se deult[1];
Aimer la mort comme la vie...
Ah!... ne fait pas le tour qui veut[2]!

[1] Souffre, *dolet*.
[2] *Marguerites de la Marguerite*, I, p. 333.

Marguerite réussissait-elle ? Une reine avec tout l'éclat de son rang n'est pas un bon réformateur; il faut des hommes humbles et pauvres. Il y a toujours du danger à ce que les princes se fassent évangélistes ; quelques-uns de ceux qui les entourent deviennent facilement hypocrites. Marguerite attirait à l'Évangile, mais la plupart de ceux qui étaient appelés par elle n'allaient pas loin, et leur christianisme restait superficiel. Il y eut beaucoup d'intelligences éclairées dans les rangs élevés de la société française, mais il y eut peu de consciences saisies par la Parole de Dieu. Plusieurs, et c'est une erreur fréquente dans tous les siècles, ne voyaient dans la doctrine de Jésus-Christ que des vérités intellectuelles; fatale erreur, qui peut décomposer la vie religieuse d'une Église, détruire la vie nationale d'un peuple. Aucune tendance n'est plus contraire au protestantisme évangélique. Il relève non de la faculté intellectuelle, mais de la faculté morale. Quand Luther, dans le couvent d'Erfurt, était en proie à de terribles luttes, c'est que sa conscience agitée cherchait la paix ; et l'on peut dire de la Réformation, qu'elle commence toujours par des consciences qui se réveillent. — La conscience est le palladium du protestantisme, plus que la statue de Pallas n'était le gage de la conservation de Troie. — Si les nobles compromirent en France la Réformation, c'est que leur conscience n'avait pas été puissamment réveillée.

Farel eût été l'homme propre à cette œuvre. Il était de ceux, dont la parole simple, grave, vivante, entraîne les masses. Sa voix de tonnerre faisait

trembler ses auditeurs, la puissance de ses convictions créait la foi dans leur âme, l'ardeur de ses prières les élevait jusqu'au ciel. En l'entendant, on « ne sentait pas, comme dit Calvin, quelques légères « pointes et piqûres, mais on était navré, et percé « jusqu'au fond ; et l'hypocrisie était mise dehors « de ces cachettes merveilleuses et *plus qu'entor-* « *tillées*, qu'elle a dans les cœurs des hommes. » Il démolissait et il édifiait avec une égale énergie. Sa vie même, apostolat plein de dévouement, de périls, de triomphes, était aussi efficace que ses discours. Non-seulement il était un ministre de la Parole, il était encore un évêque. Il savait discerner les jeunes hommes propres à manier les armes évangéliques, et les diriger dans la grande guerre du siècle. Jamais Farel n'attaqua une place, quelque difficile qu'en fût l'abord, sans la prendre. Tel était l'homme appelé alors en France et qui semblait destiné à en être le réformateur. Les lettres de Roussel et de Toussaint qui invitaient Farel, lui furent portées à Strasbourg, et y arrivèrent dans le mois de décembre 1526.

Farel, resté seul dans cette ville après le départ de ses amis avait, nous l'avons dit, les yeux tournés vers la France. Il attendait, il attendait encore, hésitant à se rendre en Suisse où on l'appelait ; mais ces portes de la France, dont il ne pouvait détourner ses regards, demeuraient toujours fermées. Il réfléchissait, il se demandait quelle place Dieu lui avait réservée ? Son regard perçant eût voulu pénétrer l'avenir..... Ne retournerait-il pas dans le Dauphiné ? Il avait à Gap, à Manosque, des

parents favorables à l'Évangile ; son frère Gautier, greffier de la cour épiscopale, son frère Jean-Jacques qui exposait la Bible avec autant de hardiesse que lui, le notaire Antoine Aloat qui avait épousé une de ses nièces, son beau-frère, noble Honorat Riquetti, « l'un des ancêtres de Mirabeau, » nous apprend l'archiviste des Hautes-Alpes[1]. Il n'y a certes pas de noms qui doivent être plus surpris de se rencontrer que ceux de Farel et de Mirabeau ; et pourtant entre ces deux Français, il y a au moins deux rapports : le pouvoir de leur éloquence et l'audace de leurs réformes.

Farel ne retourna pas à Gap ; s'il y avait été, nous pouvons supposer comment il y eût été reçu, d'après une réception qui lui fut faite plus tard et dont un archéologue vient de retrouver les détails dans les *Annales des Capucins* de Gap. Farel déjà âgé, voulant prêcher l'Évangile dans son pays avant que Dieu le rappelât de ce monde, y vint et s'installa aux portes de sa ville natale, dans un moulin à blé, où il *dogmatisa* les paysans avec une Bible en français qu'il expliquait *à sa façon* (nous donnons ce récit dans les termes mêmes de l'auteur catholique). Bientôt il établit son prêche au centre même de la ville, dans une chapelle consacrée à sainte Colombe. Le magistrat lui interdit la prédication et le parlement de Grenoble désirait le *faire brûler*, disent les capucins. Farel répondit par un refus

[1] *Les Guerres de religion dans les Hautes-Alpes*, par M. Charronnet, archiviste de la préfecture, Gap, 1861, p. 17. M. Charronnet a trouvé ce *fait inattendu*, comme il l'appelle, dans les archives municipales de Manosque, procès d'Aloat. On sait que le nom de famille de Mirabeau était *Riquetti*.

formel d'obéissance. Alors le *vibailli*, Benoît Olier, très zélé catholique, escorté de plusieurs sergents et officiers de police, se rend à la chapelle où prêchait Farel. La porte est fermée, on heurte, personne ne répond ; on l'enfonce, la foule est là, considérable ; nul ne détourne la tête, tous écoutent avidement la parole du réformateur. Les justiciers poussent droit à la chaire ; Farel saisi, le *crime* (la Bible) à la main, suivant l'énergique expression des capucins, est entraîné à travers la foule, et écroué à la prison. Mais déjà les sectateurs des nouvelles doctrines étaient dans toutes les classes, dans la mansarde de l'artisan et dans la boutique du marchand, dans la maison fortifiée du seigneur et même, parfois, dans le palais épiscopal. Le soir, les réformés, par la force ou par la ruse, tirent de prison le courageux vieillard ; ils le conduisent aux remparts et le descendent dans la campagne à l'aide d'un panier. Des *complices* l'attendaient et le prédicateur s'échappa avec eux[1]. Revenons à l'an 1526.

Berthold Haller, le réformateur de Berne, appelait Farel en Suisse. Les Bernois possédaient certains districts dans la Suisse romande, où un évangéliste de langue française était nécessaire. Les appels du pieux Haller se répétaient. Si la France se ferme, la Suisse s'ouvre ; Farel ne peut plus en douter ; Dieu l'éloigne de l'un de ces pays, et l'appelle dans l'autre ; il obéira.

Farel, le cœur brisé à la pensée que son pays le rejette, partit modestement à pied, de Strasbourg,

[1] *Les Guerres de religion dans les Hautes-Alpes*, par M. Charronnet, p. 19-22.

un jour du mois de novembre 1526; et remontant le Rhin, il se dirigea vers ces contrées des Alpes, dont il allait devenir l'un des plus grands réformateurs[1]. Il était en route, quand le messager de Roussel et de Toussaint arriva à Strasbourg..... C'était trop tard. Ses amis, sachant qu'il se rendait à Berne, firent suivre les lettres, et ce fut à Aigle, où il s'établit comme maître d'école, que Farel reçut l'appel des seigneurs de la Marche. Que fera-t-il? Il pouvait retourner. Abandonnera-t-il la vocation de Dieu et des seigneurs de Berne, pour suivre celle que ces princes lui adressent? Une lutte violente se livra dans son esprit. La France n'était-elle pas sa patrie? Sans doute, mais..... il est trop tard; Dieu a parlé, se dit-il, et quoique appelé par des princes, Farel demeura sur le modeste banc de sa petite école, dans la petite ville d'Aigle, entre la Dent majestueuse du Midi et les glaciers abrupts des Diablerets. Ainsi le réformateur, que plusieurs chrétiens rêvaient pour la France, fut perdu pour elle.

Elle n'était pourtant pas sans ressources; elle possédait encore Berquin que quelques-uns appelaient son *Luther;* mais, tandis que les exilés et les prisonniers avaient entendu sonner l'heure de la délivrance, Berquin, tout en étant traité avec plus d'égards, était encore privé de la liberté. Marguerite ne se lassait pas de supplier le roi. Elle s'efforçait même d'apitoyer Montmorency; mais les théologiens romains mettaient tout en œuvre pour

[1] *Histoire de la Réformation du seizième siècle,* tome IV, livre XV, chap. I.

contre-balancer son influence. Amis et ennemis avaient également le sentiment que si Berquin était libre, il porterait de rudes coups à la hiérarchie. Enfin, après une lutte de huit mois, Marguerite l'emporta; Berquin sortit de prison, en novembre 1526, au moment où Farel sortait de France.

La duchesse d'Alençon fit éclater sa reconnaissance. Appelant Montmorency d'un nom encore plus affectueux qu'à l'ordinaire : « Mon fils, dit-elle, je « vous remercie du plaisir que vous m'avez fait « pour le pauvre Berquin. Vous pouvez dire que « vous m'avez tirée de prison, car j'estime le « plaisir fait à moi[1]. » « Monseigneur, écrivit-« elle au roi, mon désir d'obéir à vos comman-« dements était déjà bien grand, mais vous l'avez « redoublé par la charité qu'il vous a plu montrer « au pauvre Berquin. Celui pour qui il a souffert, « aura agréable la miséricorde que vous avez faite « pour son honneur à son serviteur et au vôtre; et « la confusion de ceux qui ont oublié Dieu (les « ennemis des évangéliques), ne sera pas moindre « que la gloire perpétuelle que Dieu vous don-« nera[2]. »

Berquin, devenu libre, se mit à méditer sa grande affaire, qui était d'abattre la puissance de l'erreur. Sa délivrance n'était pas à ses yeux un simple acquittement, c'était un appel. Il ne se souciait pas (comme l'en sollicitait Erasme) de jouir d'un doux repos sur les bords de la Somme; ce qu'il voulait,

[1] *Lettres de la reine de Navarre*, I, p. 219.

[2] *Ibid.*, II, p. 77. L'éditeur pense que cette lettre a été adressée au roi à *Madrid*; l'erreur me semble évidente.

c'était combattre. La vie de l'homme chrétien, selon lui, devait être une guerre perpétuelle. Point de trêve avec Satan! Or Satan, pour lui, c'était surtout la Sorbonne, et il ne doutait pas plus de la victoire que si la guerre était déjà finie. Berquin était universellement connu, aimé, respecté. A la décision et au zèle de Farel, il joignait une connaissance du monde qui était alors fort nécessaire. Marguerite tenait à lui, au moins autant qu'à Roussel. On crut alors généralement parmi les chrétiens que c'était pour le mettre à la tête de la Réforme en France que Dieu l'avait sorti de sa prison : Berquin lui-même le pensa. Chacun se réjouissait, et une circonstance importante vint encore ajouter aux espérances des amis de la Réformation.

Marguerite eut une autre joie. François Ier s'aperçut enfin que Henri VIII préférait à son illustre sœur une de ses anciennes dames du palais, Anne Boleyn. Dès lors il ne se montra plus contraire aux vœux du roi de Navarre; et en novembre il consentit à son union avec Madame d'Alençon.

Le 24 janvier 1527, une cour brillante remplissait la chapelle du château de Saint-Germain, où le mariage de la sœur du roi allait être célébré, et toutes les bouches exaltaient le génie, les grâces, les vertus de la princesse. Marguerite de France et Henri d'Albret furent unis, et il y eut pendant huit jours des joûtes magnifiques. François Ier fit aux époux les plus belles promesses. « Soyez tranquille, « dit-il à Henri, je sommerai l'Empereur de vous « rendre votre royaume de Navarre, et s'il s'y « refuse je vous donnerai une armée pour le recon-

« quérir[1]. » Mais peu après, ce prince faisant rédiger une pièce diplomatique où il engageait Charles-Quint à lui rendre ses deux fils, otages à Madrid, y insérait cette clause : « *Item*, promet ledit seigneur roi, non assister ni favoriser le roi de « Navarre, combien qu'il ait épousé sa très aimée « et unique sœur, à reconquérir son royaume[2]. »

Marguerite pensait alors à autre chose qu'à des royaumes. En ce moment solennel de sa vie, elle tourna ses regards vers l'éternité, et épancha son cœur dans le sein d'une amie. « Oh ! dit-elle à « Madame de la Rochefoucauld, mille occasions « nous ôtent de ce monde. Que nous soyons près « ou loin, en guerre ou en paix, à cheval ou au « lit..... Dieu prend et laisse qui il lui plaît[3]. » La reine de Navarre éprouva même bientôt quelque mécompte et s'aperçut que l'humeur de Henri d'Albret n'était pas toujours égale. Les faiblesses de son époux lui firent chercher davantage *le saint amant*, comme elle dit à Madame de la Rochefoucauld, et les noces si magnifiques, dont on parla longtemps, lui en firent désirer de meilleures. C'est alors qu'elle disait :

Seigneur ! quand viendra le jour
Tant désiré,
Que je serai par amour
A vous tiré ?
Et que l'union sera
Telle entre nous,

[1] *Dames illustres*, par H. de Coste, II, p. 271.
[2] Manuscrits de Béthune, n° 8546, f° 107.
[3] *Lettres de la reine de Navarre*, I, p. 222.

Qu'épouse on me nommera
Et vous l'époux?

Ce jour de noces, Seigneur!
Me tarde tant,
Que de nul bien ni honneur
Ne suis content.
Du monde ne puis avoir,
Plaisir ni bien.
Si je ne vous y puis voir...
Las!... je n'ai rien[1].

La prière n'était pas le seul bien de la nouvelle reine; l'action, la charité, l'empressement à venir au secours des autres ne lui procuraient pas moins de bonheur. Elle acquit par son mariage plus de liberté pour protéger la Réforme. « Tous les yeux « sont fixés sur vous[2], » lui écrivait Capiton. Elle croyait que Roussel, son confesseur, et Michel d'Arande, son évêque, allaient avancer grandement le règne de Dieu, et se réjouissait de ce que les hommes de science et de moralité se prononçaient tous les jours plus fortement en faveur de l'Évangile[3].

Le monde était à l'un de ces moments suprêmes, où il tourne sur ses gonds; et les amis des lettres et de l'Évangile se disaient que la France ayant toujours été à l'avant de la société pendant le moyen âge, ne se mettrait pas maintenant à l'arrière. La foi pure, pensaient-ils, pénétrerait dans toutes les classes, renouvellerait les sources de la vie morale,

[1] *Marguerites de la Marguerite*, I, p. 513.
[2] « Sunt in te omnium oculi defixi. » (*Comment. in Oseam.*)
[3] « Apud bonos et doctos, quorum non pauci sunt Parisiis, bene audis. » (Zwingl. *Ep.*, I, p. 548.)

apprendrait à la fois au peuple l'obéissance et la liberté. Placé entre le moyen âge et l'âge moderne, le Père des lettres, François Ier, ferait en toutes choses succéder les temps nouveaux aux temps anciens. Tout changeait en effet. Les tours gothiques faisaient place aux créations de la Renaissance; les libres et classiques études succédaient à la scolastique des universités, et l'on voyait à la cour même, à côté des nobles et des prêtres, des personnages nouveaux, des philologues, des archéologues, des poëtes, des peintres, des docteurs du droit romain. Quand la lumière se fait partout, l'Église seule lui demeurera-t-elle fermée ? La Renaissance avait ouvert les portes à des temps nouveaux; et la Réformation allait inspirer à la génération nouvelle la force nécessaire pour les franchir.

Mais où était-il l'homme qui donnerait à son siècle, en des peuples divers, et surtout dans les pays de la langue française, cette puissante et salutaire impulsion ? Ce n'était pas Lefèvre, Roussel, Farel, Berquin..... Qui était-ce donc ?

Il est temps de le connaître.

CHAPITRE SEPTIÈME.

PREMIÈRES ÉTUDES ET PREMIÈRES LUTTES DE CALVIN.

(1523-1527.)

Les tendances d'une époque se personnifient d'ordinaire dans un homme qu'elles produisent, mais qui bientôt les domine et les amène au but, que sans lui il leur eût été impossible d'atteindre. C'est à la catégorie de ces éminentes personnalités, de ces grands hommes, à la fois fils et maîtres de leur siècle, que les réformateurs ont appartenu. Mais tandis que les héros du monde font des forces de leur époque le piédestal de leur propre grandeur, les hommes de Dieu ne pensent qu'à les faire servir à la grandeur de leur Maître. La Réformation existait en France; mais le réformateur était encore inconnu. Farel eût été un puissant évangéliste; mais son pays l'avait repoussé, et d'ailleurs homme de batailles, il n'était ni le docteur, ni le guide qu'il fallait à l'œuvre du seizième siècle; un plus grand que Farel allait paraître, et nous allons maintenant étudier ses premiers pas dans le chemin où il devait être plus tard le guide de plusieurs peuples.

Il y avait alors (1526), à Paris, dans les classes

du collége de La Marche, un professeur d'environ cinquante ans, et un écolier de dix-sept ans; on les voyait souvent ensemble. L'écolier, au lieu de jouer avec ses condisciples, s'attachait à son maître pendant les heures de récréation, et écoutait avec avidité ses discours. Ils étaient unis, comme le sont quelquefois un maître distingué et un enfant qui doit devenir un grand homme; leurs noms étaient Mathurin Cordier et Jean Calvin[1]. Mathurin était une de ces âmes antiques, qui préfèrent toujours le bien public à leurs intérêts et à leur gloire; aussi, négligeant une carrière brillante qu'il eût facilement parcourue, consacra-t-il toute sa vie à l'éducation des enfants. Avant l'arrivée de Calvin à Paris, il tenait la première classe du collége, et y enseignait avec honneur; mais il n'était pas satisfait; souvent il s'arrêtait au milieu de ses leçons, ne trouvant chez ses élèves qu'une connaissance superficielle de ce qu'ils eussent dû savoir à fond. L'enseignement, au lieu de lui procurer les jouissances dont il était avide, ne lui donnait que tristesse et dégoût. « Hé« las! disait-il, les autres maîtres façonnent ces « enfants par ambition et par bravade; aussi ne « sont-ils point fondés à bon escient. » Il se plaignit au directeur du collége. « Les écoliers qui entrent « en première, lui dit-il, n'apportent rien de ferme; « ils ont seulement *quelques bouffées, pour faire mine*, « en sorte qu'il me faut recommencer à les façon« ner tout de nouveau[2]. » En conséquence, Cordier

[1] Voir *Histoire de la Réformation*, tome III, livre XII, chap. xv.

[2] A Mathurin Cordier, Dédicace du *Commentaire de la 1re Ép. aux Thess.*, par Calvin, Genève, 17 février 1550.

demanda de quitter la première classe, et de descendre à la quatrième, afin de bien poser les principes.

Il venait de se charger de cet humble département, quand un jour (en 1523), il vit entrer dans son école un garçon petit, maigre, pâle, timide, mais grave, et dont le regard était plein d'intelligence; c'était le jeune Jean Calvin, qui n'avait alors que quatorze ans. Il était d'abord craintif, intimidé devant le savant professeur; mais celui-ci s'apercevant bientôt qu'il avait là un écolier d'une espèce toute nouvelle, s'attacha aussitôt à lui. Il prenait plaisir à développer cette jeune et belle intelligence; peu à peu les appréhensions de l'enfant de Noyon se dissipèrent, et pendant tout le temps qu'il passa au collége, il jouit des instructions du maître « comme « d'un singulier bienfait de Dieu. » Aussi plus tard, quand l'un et l'autre, jetés par la persécution hors de France, eurent fixé leur demeure au pied des montagnes de la Suisse, Calvin, devenu l'un des grands docteurs de l'Europe, aimait à se porter humblement à ces jours de son enfance, et manifestant publiquement sa reconnaissance, il disait à Cordier: « O maître Mathurin, ô homme doué de « doctrine et d'une grande crainte de Dieu! lorsque « mon père m'envoya, jeune enfant, à Paris, n'ayant « seulement que quelques petits commencements « de la langue latine, Dieu voulut que je vous ren- « contrasse pour être mon précepteur, afin que je « fusse adressé par vous, au vrai chemin et à la « droite façon d'apprendre; et ayant premièrement « commencé le train d'étudier sous votre conduite,

« j'ai avancé jusqu'à ce point, que je peux main-
« tenant en quelque chose profiter à l'Église de
« Dieu[1]. »

A l'époque où Calvin entra au collége, le maître et l'élève, également étrangers aux doctrines évangéliques, suivaient dévotement les exercices du culte romain. Sans doute, Cordier ne se contenta pas d'apprendre le latin et le grec à son élève favori; il l'initia aussi à cette culture plus générale qui caractérisait la Renaissance; il lui communiqua quelque chose de la connaissance de l'antiquité et de l'ancienne civilisation, il lui inspira facilement cette ardeur qui animait l'école classique; mais quand Calvin dit qu'il a été adressé par Cordier *au vrai chemin*, c'est du chemin de la science et non de celui de l'Évangile qu'il parle.

Quelque temps après l'arrivée de l'écolier, le directeur de l'école, voyant que l'enfant était plus fort que ses condisciples, résolut de le faire monter dans la classe supérieure. Calvin, en étant informé, ne put contenir sa tristesse, et se laissa même aller à un de ces accès de dépit et de mauvaise humeur dont il ne se guérit jamais entièrement. Nulle promotion ne causa tant de douleur à un écolier. « O maître Mathurin, dit-il, cet homme, étourdi,
« sans jugement, qui dispose de mes études à son
« vouloir, — ou plutôt selon sa folle fantaisie, ne me
« permet pas de jouir plus longtemps de votre in-
« struction, il me fait incontinent monter plus haut...

[1] A Mathurin Cordier, Dédicace du *Commentaire de la 1re Ép. aux Thess.*, par Calvin, Genève, 17 février 1550.

« Quel malheur [1] ! » Il ne s'agissait pourtant que du passage d'une classe à l'autre, et non comme on l'a cru d'un collége à un autre collége. Calvin, tout en suivant une autre classe, demeura pourtant sous le même toit que Cordier. Il courait à lui dans l'intervalle des leçons; il était suspendu à ses lèvres, et pendant tout le temps qu'il passa à La Marche, il ne cessa de profiter de son goût si exquis, de sa latinité si pure, de son érudition si vaste, et de ses dons si admirables pour former la jeunesse.

Cependant le moment vint où il fallut se séparer. Jean Calvin avait appris à son professeur qu'il devait devenir prêtré, selon l'intention de son père. Celui-ci, en effet, espérait que, grâce à la protection de ses puissants amis, son fils parviendrait aux dignités de l'Église. L'écolier devait donc entrer dans l'un des colléges destinés à former des prêtres savants. Il y en avait deux à Paris, celui de la Sorbonne et celui de Montaigu [2]; ce fut ce dernier que l'on choisit. Un jour donc, en 1526, le moment arriva où le jeune homme dut prendre congé de l'excellent Cordier. Il avait le cœur brisé; ce ne sera plus seulement pendant les heures de classes qu'il en sera séparé, ce sera durant de longues journées. Toutefois, la pensée d'apprendre des choses qu'il ne savait pas encore, le soutint. Il quitta son maître avec un cœur plein de reconnaissance. « L'instruction et l'adresse « que vous m'avez données, » lui dit-il plus tard,

[1] Ce sont les paroles françaises de Calvin. Dans son Commentaire latin, il dit : « Ab homine stolido, cujus arbitrio, vel potius libidine, etc. » (Dédicace du *Commentaire de la 1re Ép. aux Thess.*)

[2] Chevillier, *Origine de l'Imprimerie*, p. 89.

« m'ont si bien servi, qu'à bon droit je confesse « vous devoir l'avancement qui a suivi. Je veux en « rendre témoignage à ceux qui viendront après « nous, afin que s'ils retirent quelque utilité de mes « écrits, ils sachent que c'est en partie de vous « qu'elle provient[1]. » Dieu a souvent de grands maîtres en réserve pour les grands hommes. Le professeur Cordier devint plus tard le disciple de son écolier, et à son tour il lui rendit grâce, mais d'un enseignement divin, d'une inappréciable valeur.

Quand Calvin arriva au collége Montaigu, il était affligé, n'espérant point y retrouver le père qu'il avait perdu; mais impatient, heureux de voir s'ouvrir devant lui un plus vaste champ d'études.

L'un des premiers personnages qu'il remarqua fut un professeur espagnol[2], qui, sous un abord froid, cachait une âme aimante, et dont l'air grave et silencieux voilait des affections profondes. Calvin se sentit attiré vers lui. La renommée de bon écolier l'avait devancé à Montaigu; aussi, ce docteur de la péninsule ibérique, fixa-t-il sur lui un œil attentif. Lent, calme et réfléchi comme le sont en général les Espagnols, il étudia soigneusement le jeune Calvin, eut avec lui des conversations intimes, et passa bientôt de la plus grande froideur à l'affection la plus vive. « Quel génie merveilleux![3] » s'écriait-il. Au reste le professeur avait apporté d'Espagne ce catholicisme fervent, ces pratiques minutieuses,

[1] « Atque hoc posteris testatum, etc. » (Dédicace à Mathurin Cordier du *Commentaire de la 1re Ép. aux Thess.*)

[2] « Hispanum habuit doctorem. » (Bezæ *Vita Calvini.*)

[3] « Ingenium acerrimum. » (*Ibid.*)

ce zèle aveugle, qui caractérisent cette nation. L'écolier de Noyon ne pouvait donc recevoir de lui quelque lumière évangélique; l'Espagnol, au contraire, joyeux de voir son disciple *obstinément adonné aux superstitions de la papauté*[1], espérait que ce jeune homme serait un flambeau dans l'Église.

Calvin, plein d'admiration pour les poëtes, les orateurs et les philosophes de l'antiquité, les étudiait avec ardeur et s'enrichissait de leurs trésors; nous retrouvons souvent dans ses écrits des citations de Virgile, de Sénèque et de Cicéron. Il eut bientôt de nouveau laissé derrière lui tous ses condisciples. Les professeurs, qui le regardaient avec surprise, le firent monter en philosophie[2] quoiqu'il n'eût pas atteint l'âge voulu. Alors une sphère nouvelle, le monde de la pensée, s'ouvrit devant sa belle intelligence; il le parcourut avec une infatigable ardeur. La logique, la dialectique, la philosophie, eurent pour lui des charmes indéfinissables[3].

Calvin se gagna de nombreux amis parmi ses condisciples; cependant il planait au-dessus d'eux par la moralité de son caractère. Il ne faisait pas le pédagogue et il n'y avait en lui rien d'affecté; mais quand il se trouvait dans les préaux du collége ou dans quelques salles où plusieurs élèves étaient rassemblés, il ne pouvait être témoin de leurs querelles, de leurs folies, de leurs mœurs légères, sans les en reprendre avec fidélité. « Ah! s'écriait quelque

[1] Calvin, Préface des *Psaumes*.

[2] « Ita profecit ut cæteris sodalibus in grammatices cuniculo relictis. » (*Ibid.*)

[3] « Ad dialectices et aliarum quas vocant artium studium promoveretur. (*Ibid.*)

« écolier d'une conduite équivoque, il trouve « redire à tout! — Profitez plutôt répondaient les « hommes sages, des conseils de ce jeune et équi- « table censeur[1]. » — « Des catholiques-romains « dont le témoignage était irréprochable, dit Théo- « dore de Bèze, m'ont raconté ces choses bien des « années après, quand son nom était déjà célèbre[2]. » « Ce n'est pas seulement l'acte, disait Calvin plus « tard, mais le regard et même le brûlement secret « qui rend l'homme coupable. » — « Personne, a « dit l'un de ses adversaires, n'eut jamais pour l'a- « dultère une si vive haine[3].» La chasteté était à ses yeux la couronne de la jeunesse et le centre de toutes les vertus.

Le collége de Montaigu avait à sa tête des sectateurs enthousiastes de la papauté. Beda, si célèbre par ses déclamations violentes contre la Réformation, par ses intrigues factieuses et sa domination tyrannique, était le principal de cette école[4]. Il suivait des yeux avec satisfaction le jeune Calvin qui, observateur strict des pratiques de l'Église, ne manquait pas un jeûne, une retraite, une messe, une procession. « Vraiment, disait-on, il y a long- « temps que la Sorbonne ou Montaigu n'ont pos- « sédé un séminariste si pieux. » Tant que Luther, Calvin, Farel furent dans l'Eglise catholique, ils appartinrent à sa secte la plus rigide. Les exercices rigoureux de la vie dévote furent une pé-

[1] « In suis sodalibus vitiorum censor. » (Beza *Vita Calvini.*)

[2] Quod ex nonnullis etiam catholicis idoneis testibus... audire memini. » (*Ibid.*)

[3] « Nemo adulteria acrius odisse videbatur. » (Papyrius Masso.)

[4] *Dictionnaire de Bayle*, article *Beda.*

dagogie qui les amena à Jésus-Christ. « J'étais « alors si obstinément adonné aux superstitions de « la papauté, dit Calvin, qu'il semblait impossible « qu'on pût me tirer jamais de ce bourbier pro- « fond. »

Il n'étonnait pas moins ses maîtres par son application au travail. Plongé dans ses livres, il oubliait souvent les heures des repas et même celles du repos. Les bourgeois qui habitaient dans le voisinage, rentrant le soir chez eux, se montraient l'un à l'autre une petite et solitaire lueur, une fenêtre toujours éclairée durant la nuit; on en parla longtemps dans le quartier. Jean Calvin dépassa ses condisciples dans la philosophie, comme il l'avait fait dans les lettres. Il se mit alors à la théologie, et s'enthousiasma, chose étrange! de Scot, de Bonaventure et de Thomas d'Aquin. Ce dernier surtout le ravissait. Si Calvin n'avait pas été réformateur, il fût devenu thomiste. La scolastique lui paraissait la reine des sciences; mais il n'en fut d'abord l'amateur passionné que pour en être plus tard le terrible adversaire.

Son père, le secrétaire de l'évêché de Noyon, nourrissait toujours l'espoir de faire de son fils un dignitaire de l'Église. Il cultivait à cet effet la faveur de l'évêque; il parlait humblement avec les chanoines. Jean était depuis plusieurs années chapelain de la Gésine, ce n'était pas assez pour le père; aussi la cure de Saint-Martin de Marteville étant devenue vacante, Gérard Cauvin sollicita et obtint à sa grande joie cette église pour l'étudiant de Montaigu, qui n'avait pourtant reçu que la tonsure;

c'était dans l'année 1527. Calvin, profitant probablement d'un temps de vacance, alla voir sa famille et sa nouvelle paroisse. On a cru qu'il y avait prêché. « Quoiqu'il n'eût reçu aucun ordre, dit Bèze, « il fit diverses prédications devant le peuple. » Monta-t-il en effet dans les chaires de sa patrie, au moment où ses luttes intérieures commençaient? L'entendre eût été une grande satisfaction pour son père, et son âge n'était pas un obstacle à ce qu'il prêchât; on a vu de grands prédicateurs commencer plus jeunes encore. Mais il nous paraît, d'après un examen du passage, qu'il ne parla dans son église que plus tard, lorsque l'Évangile eut pleinement triomphé dans son cœur. Quoi qu'il en soit, à dix-huit ans, Calvin était curé; il allait devenir tout autre chose.

Des lumières nouvelles, qui ressemblaient peu aux fausses lueurs de la scolastique, commençaient à l'entourer. Il y avait alors dans l'air un souffle d'Évangile, et cette brise vivifiante atteignait l'écolier derrière les murs de son collége, et même le moine au fond de son couvent; nul n'était à l'abri de ses atteintes. Calvin entendait parler autour de lui des saintes Écritures, de Lefèvre d'Étaples, de Luther, de Mélanchthon, de ce qui se passait en Allemagne. Quand les rayons du soleil paraissent dans les Alpes, ce sont les pics les plus élevés qui sont les premiers à les recevoir; c'étaient aussi les esprits les plus éminents qui étaient éclairés les premiers. Mais ce que les uns acceptaient, d'autres le rejetaient; il y avait ainsi dans les colléges de vives et fréquentes altercations, et Calvin fut d'abord au

nombre des plus inflexibles adversaires de la Réforme.

Un jeune homme de Noyon, son cousin, un peu plus âgé que lui, venait souvent le voir au collége. Il s'appelait Pierre-Robert Olivétan, et sans posséder le génie transcendant de son jeune parent, il était doué d'un esprit solide, d'une grande persévérance dans l'accomplissement de ses devoirs, d'une inébranlable fidélité à ses convictions, et même d'une sainte hardiesse quand il s'agissait de combattre l'erreur. Il le montra à Genève, où sa voix fut l'une des premières à s'élever en faveur de l'Évangile. Quand Calvin reconnut que cet ami d'enfance était atteint d'hérésie, il en ressentit la plus vive douleur. « Quel dommage! » pensait-il. Olivétan, en effet, était versé non-seulement dans le latin, mais encore dans le grec et même dans l'hébreu; il lisait dans les langues originales l'Ancien et le Nouveau Testament, et connaissait la version des Septante. L'étude des saintes Écritures, dont la Picardie semble avoir été en France comme le lieu d'origine (Lefèvre, Olivétan et Calvin étaient tous les trois Picards), s'était fort répandue depuis la traduction de Lefèvre. Il est vrai que la plupart de ceux qui s'en occupaient « y regardaient seulement « comme *en passant*, dit Calvin, mais d'autres cher- « chaient *bien avant*, le trésor qui s'y trouvait ca- « ché. » Olivétan était de ce nombre, et c'était lui qui devait un jour donner aux populations françaises une traduction des Écritures, célèbre dans l'histoire de la Bible.

La chronologie de la vie de Calvin, dans le temps

de ses études, est moins facile à déterminer que celle de Luther. Nous avons presque pu indiquer les jours où s'accomplirent pour le réformateur de l'Allemagne les transformations les plus marquantes de sa foi. Il n'en est pas de même pour le réformateur de Genève. Le moment exact où eut lieu dans l'âme de Calvin telle lutte, telle défaite, telle victoire, ne peut être indiqué. Faut-il pour cela supprimer l'histoire de ses combats spirituels? Les taire, serait manquer au premier devoir de l'historien. Au reste, nous ne citerons que des paroles authentiques, et après avoir donné dans le texte, le français de Calvin, nous donnerons souvent son latin dans la note.

Olivétan, qui était alors dans toute la ferveur du prosélytisme, se préoccupait fort de son très catholique cousin, et celui-ci (Calvin) eût voulu à tout prix ramener son ami dans le sein de l'Église. Les deux jeunes Picards avaient ensemble des conversations longues et animées, dans lesquelles ils cherchaient mutuellement à se convertir[1]. « Il y a beau« coup de religions fausses, disait Olivétan, et il y « en a une seule vraie. » Calvin l'accordait. « Les « fausses, ce sont celles que les hommes ont inven« tées, selon lesquelles nos propres œuvres nous « sauvent; la vraie, c'est celle qui vient de Dieu, « selon laquelle le salut est donné gratuitement « d'en haut..... Choisissez la vraie[2]. » Calvin faisait un signe négatif. « La religion véritable, con-

[1] A cognato quodam suo Petro Roberto Olivetano. » (Beza *Vita Calvini.*)

[2] « De vera religione admonitus... » (*Ibid.*)

« tinuait Olivétan, ce n'est pas cet amas infini de « cérémonies et de pratiques que l'Église impose à « ses sectateurs et qui éloignent les âmes de Jésus-« Christ. O mon ami! cessez de crier à pleine « bouche, comme les papistes : « Les Pères! les « docteurs! l'Église! » Écoutez à leur place les pro-« phètes et les apôtres; étudiez les saintes Écri-« tures[1]. — Je ne veux pas de vos doctrines, ré-« pondait Calvin; leur nouveauté m'offense; je ne « puis vous écouter. Vous imaginez-vous que j'aie « été nourri toute ma vie dans l'erreur?... Non, je « résisterai courageusement à vos attaques[2]. » — « Mon cœur, dit plus tard Calvin, endurci par la « superstition, demeurait insensible à tous ces ap-« pels. » Les deux cousins se quittaient peu contents l'un de l'autre. Calvin, effrayé des innovations de son ami, se jetait à genoux dans les chapelles et priait les saints d'intercéder pour cette âme égarée[3]. Olivétan s'enfermait dans sa chambre et invoquait Jésus-Christ.

Cependant Calvin, doué d'un esprit essentiellement observateur, ne pouvait se trouver au milieu du grand mouvement qui s'accomplissait dans le monde, sans réfléchir sur la vérité, snr l'erreur et sur lui-même. Souvent, quand il était seul et que la voix des hommes avait cessé de se faire entendre, une voix plus puissante parlait à son âme ; et sa chambre devenait le théâtre de luttes aussi vives

[1] « Legendis sacris libris se tradere. » (Beza *Vita Calvini.*)

[2] « At ego novitate offensus... Ægerrime adducebar ut me in ignoratione et errore tota vita versatum esse confiterer, strenue animoseque resistebam. » (Calvini *Opuscula*, p. 125.)

[3] « Ad sanctos primum confugere... » (*Ibid.*)

que celles de la cellule d'Erfurt. C'est à travers les mêmes tempêtes que les deux grands réformateurs sont entrés dans le port. Calvin parvint à la foi, par cette voie pratique qui y avait amené Farel et Augustin, Luther et saint Paul.

L'étudiant de Montaigu, inquiet, troublé à la suite de ses controverses avec son jeune parent, s'enfermait dans sa petite chambre et s'examinait lui-même ; il se demandait ce qu'il était, où il allait..... « Seigneur, tu le sais, disait-il, je pro-« fesse la foi chrétienne telle que je l'ai apprise dès « mon enfance[1]..... Et pourtant quelque chose me « manque..... On m'a enseigné à t'adorer comme « mon seul Dieu ; mais j'ignore le véritable culte « qu'il faut te rendre[2].....On m'a enseigné que ton « Fils m'a racheté par sa mort..... ; mais jamais je « n'ai éprouvé dans mon âme la vertu de cette « rédemption[3]. On m'a enseigné qu'il y aura un « jour une résurrection, mais j'en ai horreur comme « du plus funeste de tous les jours[4]..... Où trou-« verai-je la lumière dont j'ai besoin?..... Hélas ! ta « Parole, qui, semblable à une lampe, devait « éclairer tout ton peuple, nous a été ôtée[5]..... On « nous parle à sa place d'une science cachée et d'un « petit nombre d'initiés dont il nous faut recevoir les « oracles.....O Dieu ! illumine-moi de ta lumière ! »

[1] « Ego, Domine, ut a puero fueram educatus. » (Calvini *Opusc.*, p. 125.) Les paroles que nous insérons dans le texte sont tirées de l'édition française des *Opuscules*.

[2] « Sed cum me penitus fugeret vera colendi ratio. » (*Ibid.*)

[3] Redemptionem, cujus virtus nequaquam ad me perveniret. » (*Ibid.*)

[4] « Cujus diei memoriam, velut rei infaustissimæ abominarer. » (*Ibid.*)

[5] « Verbum tuum..... ademptum. » (*Ibid.*)

Les supérieurs du collége de Montaigu commençaient à concevoir des inquiétudes sur leur étudiant. Le professeur espagnol, enclin comme ses compatriotes, à l'esprit d'intolérance, voyait avec horreur ce jeune homme, dont la dévotion l'avait d'abord charmé, mécontent de la religion traditionnelle, et peut-être prêt à la quitter. Le meilleur des élèves tomberait-il dans l'hérésie... ? Les maîtres entraient en conversation avec Calvin, et pleins encore d'affection pour ce jeune homme, cherchaient à l'affermir dans la foi romaine. « La plus haute sagesse « des chrétiens, lui disaient-ils, est de se soumettre « aveuglément à l'Église [1], et leur plus haute « dignité, c'est la justice de leurs œuvres [2]. — « Ah! répondait Calvin, qui sentait le péché en « lui, je suis un misérable pécheur...! — Il est « vrai, reprenait le professeur; mais il y a un moyen « d'obtenir miséricorde : c'est de satisfaire à la « justice de Dieu [3]..... Confesse tes péchés à un « prêtre, et demandes-en humblement l'absolu- « tion... Efface par tes bonnes œuvres la mémoire « de tes fautes, et pour ce qui te manquera encore, « supplées-y en ajoutant des sacrifices et des puri- « fications solennelles. »

En entendant ces paroles, Calvin se disait que celui qui écoute un prêtre écoute Christ lui-même. Subjugué, il allait à l'église, il entrait dans le confessionnal, il s'agenouillait sur le prie-Dieu, confes-

[1] « Non altiorem intelligentiam convenire quam ut se ad Ecclesiæ obedientiam subigerent. » (Calvini *Opusc.*, p. 125.)

[2] « Dignitatem porro in operum justitia collocabant. » (*Ibid.*)

[3] « Si pro offensis tibi satisfieret. » (*Ibid.*)

sait ses péchés au ministre de Dieu, lui demandait l'absolution et acceptait humblement toutes les pénitences qu'on lui imposait. Et aussitôt avec toute l'énergie qui le caractérisait, il s'efforçait d'acquérir les mérites requis par son confesseur. « O Dieu! disait-il, je veux par mes bonnes œuvres, « t'ôter la mémoire de mes offenses[1]. » Il s'acquittait des *satisfactions* prescrites par le prêtre; il dépassait même la tâche qu'on lui avait imposée, et espérait qu'après tant de labeurs il serait sauvé... Mais, hélas! sa paix n'était pas de longue durée. Quelques jours, quelques heures peut-être, ne s'étaient pas écoulés, que s'étant laissé aller à un mouvement d'impatience ou de colère, son cœur était de nouveau troublé : il croyait voir l'œil de Dieu plonger dans les profondeurs de son âme, et découvrir ses souillures. « O Dieu! s'écriait-il « effrayé, ton regard me glace d'épouvante[2]... » Il courait alors de nouveau au confessionnal. — « Dieu, lui disait le prêtre, est un juge rigoureux, qui « venge sévèrement l'iniquité. Adressez-vous donc « d'abord aux saints[3]. » Et Calvin, qui plus tard appelait sacriléges ceux qui inventent de *faux avocats*, invoquait les saints, et les suppliait d'apaiser par leur intercession, un Dieu qui lui semblait inexorable[4].

Ayant ainsi trouvé quelques moments de relâche,

[1] « Ut bonis operibus, malorum memoriam apud te deleremus, etc. » (Calvini *Opusc.*, p. 125.)

[2] « Quam formidolosus tuus conspectus! » (*Ibid.*)

[3] « Quia rigidus esses judex et severus vindex, jubebant ad sanctos primum confugere. » (*Ibid.*)

[4] « Ut eorum intercessione exorabilis ac propitius nobis reddereris. » (*Ibid.*)

il se remettait à ses études; il s'absorbait dans ses livres ; il pâlissait sur Scot et Thomas d'Aquin ; mais au milieu même de ses travaux, un trouble soudain venait envahir son âme, et repoussant loin de lui les volumes qu'il étudiait, il s'écriait : « Ah ! « ma conscience est encore très éloignée de la vraie « tranquillité[1]. » Son cœur se troublait, son imagination s'exaltait ; il se voyait entouré d'abîmes et poussait un cri d'effroi en disant : « Chaque fois que « je descends dans les profondeurs de mon âme ; « chaque fois, ô Dieu ! que j'élève mon cœur jus- « qu'à ton trône, une extrême horreur me saisit[2]... « Je le vois, aucune purification, aucune satisfaction « ne peuvent porter remède à mon mal[3] ! Je sens ma « conscience transpercée de rudes aiguillons[4]... »

Calvin descendait ainsi de degré en degré, jusque dans les bas fonds du désespoir ; et tout brisé, pareil à un cadavre, il prenait la résolution de ne plus s'occuper de son salut. Il vivait davantage avec ses condisciples, il allait même jusqu'à s'amuser avec eux ; il visitait les amis qu'il avait en ville, cherchait des conversations propres à se distraire, et demandait, comme jadis les Athéniens, s'il y avait quelque chose de nouveau. L'œuvre de Dieu, commencée dans cette âme, ne s'accomplira-t-elle pas?

Il se passa cette année un événement qui ne pouvait manquer de remuer Calvin.

[1] « Procul adhuc aberam a certa conscientiæ tranquillitate. » (Calvini *Opusc.*, p. 125.)

[2] « Quoties enim vel in me descendebam, vel animum ad te attollebam, extremus horror me incessebat. » (*Ibid.*)

[3] « Nulla piacula, nullæ satisfactiones mederi possent. » (*Ibid.*)

[4] « Eo acrioribus pungebatur aculeis conscientia. » (*Ibid.*)

CHAPITRE HUITIÈME.

CONVERSION DE CALVIN ET CHANGEMENT DE VOCATION.

(1527.)

« Le royaume de Jésus-Christ est plus confirmé « et établi par le sang des martyrs que par la force « des armes, » disait un jour le docteur de Noyon[1]. Il put éprouver lui-même à cette époque la vérité de cette pensée.

Un jour de l'an 1527, un homme âgé de 36 ans, de bonne famille, parent de M. de Lude, élevé dans les dignités ecclésiastiques, protonotaire, et muni de plusieurs bénéfices, le sieur Nicolas Doullon, accusé de crime d'hérésie, se trouvait devant l'église Notre-Dame, et une foule immense de bourgeois, de prêtres et de peuple l'entourait. Le bourreau s'était présenté le matin à la prison, avait dépouillé le protonotaire des habits de sa charge, lui avait passé une corde au cou, lui avait mis une torche de cire dans la main, et l'avait ainsi conduit devant l'église de la Vierge. Ce pauvre

[1] Calvin, *Comm. sur s. Jean*, XVIII, v. 36.

Digitized by Google

homme avait vu de beaux jours; il avait été souvent aux palais du Louvre, de Saint-Germain, de Fontainebleau, au milieu des gentilshommes, près du roi, de sa mère et de sa sœur; il avait même servi Clément VII comme l'un de ses officiers. Aussi les bourgeois de Paris, que cette exécution avait attirés, et qui contemplaient sa triste figure, se disaient-ils l'un à l'autre : « Il fréquentait la cour du roi, et il « a demeuré à Rome au service du pape[1]. »

Doullon était accusé d'avoir dit un grand blasphème contre la glorieuse mère de notre Seigneur et contre notre Seigneur lui-même; il avait nié que l'hostie fût Jésus-Christ en personne. Le roi étant absent, le clergé en avait profité, et l'on avait mis dans ce jugement une précipitation inouïe. « Il « avait été pris le *jeudi de devant*, » et quatre jours après il était tête nue, pieds nus, la corde au cou, devant l'église métropolitaine de Paris. Chacun avait l'oreille au guet, pour entendre l'amende honorable qu'il ferait à la Vierge. Mais on écoutait en vain; Doullon demeura ferme dans sa foi jusqu'à la fin. En conséquence, le bourreau mit de nouveau la main sur lui, et l'ancien protonotaire entouré des sergents, précédé et suivi de la foule du peuple, fut mené sur la place de Grève. Là, Doullon fut attaché sur un bûcher et brûlé vif[2]. Cette exécution d'un prêtre élevé en dignité dans l'Église, fit sensation dans Paris, surtout dans les écoles et parmi les disciples de la Réforme. « Ah! disait plus tard « Calvin, les tourments des saints que la main du

[1] *Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier*, p. 317.
[2] *Ibid.*

« Seigneur rend invincibles, doivent nous donner « de la hardiesse; car nous avons ainsi à l'avance « le gage de notre victoire, dans la personne de « nos frères. »

Tandis que la mort éclaircissait les rangs de l'armée évangélique, de nouveaux soldats venaient prendre la place de ceux qui avaient disparu. Calvin avait erré quelque temps dans les ténèbres, désespérant de se sauver par le chemin du pape et ne connaissant pas celui de Jésus-Christ. Un jour (nous ne savons lequel), il vit poindre la lumière au milieu des ténèbres, et une pensée consolante se glissa soudain dans son cœur. « Une nouvelle forme « de doctrine s'élève, disait-il[1]. Si je m'étais « trompé..... Si Olivétan, si mes autres amis, si « ceux qui donnent leur vie pour maintenir leur « foi étaient dans la vérité..... S'ils avaient trouvé « dans cette voie la paix que la doctrine du pape « me refuse... ? » Il commença à faire attention aux choses qu'on lui disait; il se mit à contempler l'état de son âme. Un rayon l'éclaira et lui dévoila son péché. Son cœur fut troublé; il lui sembla que toutes les paroles de Dieu qu'il trouvait dans l'Écriture, lui dévoilaient et lui reprochaient ses fautes; il versa d'abondantes larmes. « Certes, dit-il, ces « nouveaux prédicateurs ont de quoi aiguillonner « ma conscience[2]. Maintenant que je me suis ap- « pareillé à être vraiment attentif, je commence à

[1] « Interim exercitata est longe diversa doctrinæ forma. » (Calvini *Opusc.*, p. 125.)

[2] « Habebant præterea quo conscientiam meam stringerent. » (*Ibid.*, p. 126.)

« reconnaître, grâce à la lumière qui m'a été appor-
« tée, dans quel bourbier d'erreur je me suis jusqu'à
« présent vautré[1]; de combien de macules (taches),
« je me suis défiguré... et surtout quelle est la mort
« éternelle qui me menace[2]. » Il était dans un grand tremblement; il parcourait sa chambre comme autrefois Luther le couvent d'Erfurt. Il poussait, nous dit-il, de longs gémissements, et versait des torrents de larmes[3]. Le poids du péché l'écrasait. Effrayé par la sainteté divine, semblable à une feuille tourmentée par le vent, à un homme épouvanté par la grêle, les éclairs et les tonnerres, il s'écriait: « O Dieu! tu me tiens enserré comme si
« tu foudroyais sur ma tête[4].....! » Alors il tomba aux pieds de l'Éternel en s'écriant: « Seigneur! je
« condamne avec larmes ma façon de vivre pas-
« sée, et je me retire en la tienne. Pauvre, misé-
« rable, je me jette dans la miséricorde que tu nous
« as faite en Jésus-Christ, j'entre dans cet unique
« port de salut[5]..... O Dieu! ne me mets pas en
« compte ce tant horrible abandon et éloignement
« de ta Parole, dont ta bonté merveilleuse m'a
« retiré[6]. »

Calvin, selon le conseil d'Olivétan, se livra à l'étude de l'Écriture, et partout il trouva Jésus-Christ.

[1] « Animadverti in quo errorum sterquilinio fuissem volutatus. » (Calvini *Opusc.*, p. 126.)

[2] « Quæ mihi imminebat, æternæ mortis agnitione, vehementer consternatus. » (*Ibid.*)

[3] « Non sine gemitu ac lacrymis. » (*Ibid.*)

[4] *Opusc. franç.*, p. 172; *Opusc. lat.*, p. 126. — *Institution*, III, 2.

[5] « Unicum salutis portum. » (*Opusc. lat.*, p. 114.)

[6] « Ne horrendam illam a Verbo tuo defectionem ad calculum revoces. » (*Ibid.*, p. 126.)

« O Père! disait-il alors, son sacrifice a apaisé ta « colère; son sang a nettoyé mes souillures; sa « croix a porté ma malédiction; sa mort a satis- « fait pour moi[1]..... Nous nous étions forgé plu- « sieurs inutiles sottises [2]...; mais tu as mis de- « vant moi ta Parole comme un flambeau, et tu « as touché mon cœur, afin que j'eusse en abo- « mination tout autre mérite que celui de Jésus[3]. »

Il y avait néanmoins pour Calvin un dernier combat à livrer. La grande objection pour lui, comme pour Luther, était la question de l'Église. Il avait toujours respecté l'autorité d'une Église qu'il croyait fondée par les apôtres, chargée de rassembler les hommes autour de Jésus-Christ; et souvent ces pensées le troublaient. « Il y a une « chose, disait-il aux évangéliques, qui m'empêche « de vous croire, c'est le respect dû à l'Église[4]. Il « ne faut pas que la majesté de l'Église soit di- « minuée [5]... Je ne puis pas me séparer de l'É- « glise... »

Les amis de Calvin, à Paris, peut-être plus tard Wolmar et d'autres à Orléans et à Bourges, n'hésitaient pas à lui répondre[6] : « Il y a une grande « différence, entre se départir de l'Église, et tra- « vailler à corriger les vices dont elle est souil-

[1] « Sacrificio iram Dei placavit, sanguine maculas abstersit; morte pro nobis satisfecit. » (*Opusc. lat.*, p. 114; *Opusc. franç.*, p. 156.)

[2] « Multas inutiles nugas. » (*Opusc. lat.*, p. 123.)

[3] « Ut pro merito abominarer, animum meum pupugisti. » (*Ibid.*)

[4] « Una præsertim res animum ab illis meum avertebat, Ecclesiæ reverentia. » (*Ibid.*, p. 125.)

[5] « Ne quid Ecclesiæ majestati decederet. » (*Ibid.*, p. 126.)

[6] Calvin en mentionnant ceux qui lui firent alors des objections, emploie toujours le pluriel : *admanebant*, *loquebantur*, etc.

« lée [1]... Que de fois des Antechrists ont occupé « dans son sein la place qui n'est due qu'aux pas- « teurs ! »

Calvin comprit enfin que l'unité de l'Église ne pouvait et ne devait être que dans la vérité. Ses amis, s'en apercevant, lui parlèrent ouvertement contre « le pape de Rome. » — « On le tient pour vi- « caire de Christ, successeur de saint Pierre, chef « de l'Église... Mais ces titres ne sont que de vains « épouvantements [2]. Les fidèles, loin de se laisser « éblouir par ces grands mots, doivent discerner « au vrai la chose. Si le pape s'est élevé en une « telle hauteur et magnificence, c'est parce que le « monde était plongé dans l'ignorance, et frappé « d'éblouissement [3]. Ce n'est ni par la bouche « de Dieu, ni par une légitime vocation de l'É- « glise, que le pape a été constitué prince et chef « de l'Église; c'est de sa propre autorité, et de « son seul vouloir... Il s'est soi-même élu [4]. Pour « que le royaume de Christ demeure, il faut que « la tyrannie dont le pape oppresse les peuples « finisse [5]. » — Les amis de Calvin, « démolis- « saient ainsi, nous dit-il, par la Parole de Dieu, « la principauté du pape et sa tant grande hau- « tesse [6]. »

[1] « Multum enim interesse an secessionem quis ab Ecclesia faciat, an vitia corrigere studeat. » (*Opusc. lat.*, p. 126.)

[2] « Ejus modi titulos inania esse terriculamenta. » (*Ibid.*)

[3] « Cum mundus ignorantia et hebetitudine velut alto sopore oppressus esset. » (*Ibid.*)

[4] « Sed voluntarium et a se ipso lectum. » (*Ibid.*)

[5] « Illam tyrannidem, qua in Dei populum grassans est. » (*Ibid.*)

[6] « Tantam ejus altitudinem, Dei Verbo, demoliebantur » (*Ibid.*)

Calvin ne se contentant pas de prêter l'oreille aux discours de ses amis, « sondait les Écritures jusqu'au fond » et y trouvait de nombreux témoignages confirmant les choses qui lui étaient annoncées. Il fut convaincu. « Je vois tout clair, « dit-il, que l'ordre véritable de l'Église s'est « perdu [1]; que les clefs qui doivent garder la dis- « cipline sont faussées [2]; que la liberté chrétienne « a été renversée [3]; que, lorsque la principauté du « pape s'est élevée, le royaume de Christ a été « détruit [4]. » — Ainsi tomba la papauté dans l'esprit du futur réformateur; et Christ devint pour lui le seul chef et roi tout-puissant de l'Église.

Que fit alors Calvin? Souvent les convertis se croyaient appelés à rester dans l'Église pour travailler à la purifier; lui, se détacha-t-il de Rome? — Son ami le plus intime, Théodore de Bèze, dit : « Calvin, ayant été instruit en la vraie religion par « un de ses parents, nommé Pierre-Robert Olivé- « tan, et ayant lu avec soin les Livres sacrés, com- « mença d'avoir en horreur la doctrine de l'Église « romaine, et fit dessein de renoncer à sa commu- « nion [5]. » Ce témoignage est positif. Cependant Théodore de Bèze dit seulement dans ce passage : *il fit dessein;* la séparation ne fut pas alors tranchée

[1] « Verum Ecclesiæ ordinem tunc interiisse. » (*Opusc. lat.*, p. 126.)

[2] « Claves, quibus Ecclesiæ disciplina continetur, fuisse pessime adulteratas. » (*Ibid.*)

[3] « Collapsam christianam libertatem. » (*Ibid.*)

[4] « Prostratum fuisse Christi regnum, cum erectum fuisset hic principatus. » (*Ibid.*)

[5] Théod. de Bèze, *Vie de Jean Calvin*, p. 8. Le latin va plus loin : « Ac proinde sese ab illis sacris sejungere cœpisset. »

et absolue. C'était un acte dont Calvin sentait l'immense gravité. Toutefois il se décida à rompre la catholicité, s'il le fallait pour avoir la vérité. « Je dé« sire concorde et unité, Seigneur! dit-il, mais « l'unité de l'Église que je veux est celle qui prend « son commencement en toi, et qui finit en toi [1]! « Si, pour avoir la paix avec ceux qui se vantent « d'être les premiers en l'Église, il me fallait l'ache« ter par l'abnégation de la vérité... alors plutôt « me soumettre à tout, que de condescendre à un « pacte si exécrable [2]!... » Le réformateur, son caractère, sa foi, sa décision, toute sa vie se trouvent dans ces paroles. Il essayera de rester dans l'Église; mais — avec la vérité.

La conversion de Calvin avait été préparée de loin. Et cependant en un sens ce changement fut instantané. « Quand j'étais l'esclave opiniâtre des « superstitions de la papauté, dit-il, et qu'il sem« blait impossible de me tirer d'un bourbier si pro« fond, Dieu, par *une conversion subite* me dompta « et rendit mon cœur docile à sa Parole [3]. » Lorsqu'une ville est prise, c'est bien en un seul jour et par un seul assaut que le vainqueur y entre et plante son drapeau sur les remparts; et pourtant depuis des mois, depuis des années peut-être, il en battait en brèche les murailles.

Ainsi fut accomplie cette mémorable conversion,

[1] « Illa Ecclesiæ unitas quæ abs te inciperet, ac in te desineret. » (Calvini *Opusc.*, p. 124.)

[2] « Quam ut ad nefariam istam pactionem descenderem. » (*Ibid.*)

[3] « Animum meum *subita conversione*, ad docilitatem subegit Deus. » (Calvini *Præf. in Psalm.*)

qui en sauvant une âme, allait devenir pour l'Église et même, nous pouvons le dire, pour l'humanité, le incipe d'une grande transformation. Ce n'était alors qu'un pauvre étudiant qui se convertissait dans un collége; mais à l'heure où nous sommes, la lumière que cet écolier a placée sur le chandelier, est allée jusqu'au bout de la terre, et des âmes d'élite, répandues parmi tous les peuples, reconnaissent dans sa conversion l'origine de la leur.

Ce fut à Paris que Calvin reçut une nouvelle naissance, nous en avons vu la preuve. On ne peut la placer plus tard, comme on a voulu le faire, sans se mettre en opposition avec les témoignages les plus positifs. Calvin, selon Théodore de Bèze fut instruit dans la vraie religion par Olivétan, *avant* de se rendre à Orléans [1]; nous savons de plus que Calvin, soit à Bourges, soit même déjà à Orléans, *avança merveilleusement le royaume de Dieu* [2]. Or comment eût-il pu le faire, s'il n'eût pas connu ce royaume? Calvin, âgé de dix-neuf ans, doué d'une âme profonde et religieuse, entouré de parents et d'amis zélés pour l'Évangile, se trouvant à Paris, au milieu d'un mouvement religieux d'une grande puissance, fut lui-même atteint par l'Esprit de Dieu. Sans doute tout ne se fit pas alors; quelques-uns des traits que nous avons signalés d'après le réformateur lui-même, peuvent, nous l'avons déjà remarqué, se rapporter à son séjour à Orléans ou à Bourges; mais l'œuvre essentielle se

[1] « A cognato Olivetano de vera religione admonitus..... *Profectus ergo Aureliam.* » (Bezæ *Vita Calvini.*)

[2] Théod. de Bèze, *Hist. des Égl. réf.*, p. 6, 7.

fit bien en 1527. Telle est la conviction à laquelle nous avons été amené par une étude attentive.

Il est de nos jours des hommes qui regardent la conversion comme un fait imaginaire et disent simplement qu'un homme a changé alors d'avis. On veut bien que Dieu puisse créer un être moral une fois, mais on ne lui accorde pas la liberté de le créer une seconde; de le transformer. La conversion est toujours une œuvre de Dieu. Il y a des forces qui travaillent dans la nature, et font produire à la terre des fruits; et l'on prétendrait que Dieu ne peut travailler dans le cœur de l'homme pour y créer un fruit nouveau!... La volonté humaine ne suffit pas pour expliquer les changements qui se manifestent dans l'homme; il y a là, plus que partout ailleurs, du mystérieux et du divin.

Le jeune homme ne mit point aussitôt sa conversion au grand jour; il n'y eut qu'un ou deux de ses supérieurs qui eurent connaissance de ses luttes et ils cherchèrent à les cacher aux élèves. Ils aimaient à n'y voir qu'un accès passager de la *fièvre*, dont tant de gens étaient atteints, et croyaient que le fils du secrétaire épiscopal se rangerait de nouveau docilement sous la houlette de l'Église. Le professeur espagnol, venu d'une contrée, où des passions ardentes éclatent sous un ciel enflammé, et où le fanatisme religieux demande des victimes, fit sans doute une guerre implacable aux nouvelles convictions de l'étudiant. Toutefois les renseignements nous manquent à cet égard. Calvin lui-même cachait soigneusement son trésor; il se dérobait à ses condisciples, s'enfermait dans

quelque retraite, et cherchait la communion avec Dieu seul. « Étant d'un naturel un peu sauvage « et honteux, dit-il[1], j'ai toujours aimé *requoy* (re- « pos) et tranquillité; aussi je commençai alors à « me chercher quelque *cachette* et moyen de me « retirer des gens, en quelque lieu à l'écart. » Cette réserve de Calvin a pu faire croire que sa conversion n'avait eu lieu que plus tard.

La nouvelle de ce qui se passait à Paris, arriva dans la petite ville de Picardie, où Calvin était né. Il serait précieux d'avoir les lettres qu'il écrivit à son père dans ce temps de luttes, et même celles d'Olivétan; mais on n'a ni les unes ni les autres. On apprend à Noyon les rapports de Jean avec Olivétan; les opinions hérétiques du jeune curé de Saint-Martin de Motteville, sont hors de doute... Quelle douleur pour la famille, et surtout pour le notaire épiscopal! Être obligé de renoncer à voir un jour son fils, vicaire général, évêque, peut-être cardinal, était désolant pour ce père ambitieux. Toutefois il se décida promptement, et comme l'important pour lui était que Calvin fût quelque chose, il donna une autre direction à ses désirs immodérés d'honneurs. Il se dit qu'en lui faisant étudier la jurisprudence, il lui ferait passer peut-être ses nouvelles idées; et qu'en tout cas, l'étude du droit était un chemin tout aussi sûr, plus sûr même, pour parvenir à la richesse et à une situation élevée[2]. — Duprat, d'abord simple jurisconsulte, puis pré-

[1] Préface des *Commentaires sur les Psaumes*.

[2] « Quod jurisprudentiam certius iter esse ad opes et honores videret. » (Beza *Vita Calvini*.)

sident du parlement, n'est-il pas, pensait-il, chancelier de France et le premier personnage du royaume après le roi? Gérard, dont l'esprit était fertile en moyens de réussir pour lui et pour les autres, continua à bâtir des châteaux en Espagne à l'honneur de son fils; seulement il changea de terrain, et au lieu de les placer dans le domaine de l'Église, il les éleva dans celui de l'État.

Ainsi, tandis que le fils avait une nouvelle foi et une nouvelle vie, le père avait un nouvel avis. Théodore de Bèze a signalé cette coïncidence. Après avoir parlé de la vocation de Calvin à l'état ecclésiastique, il ajoute qu'un double changement, qui s'accomplit alors dans l'esprit du père et du fils, fit remplacer cette résolution par une autre[1]. La coïncidence frappa Calvin lui-même, et ce fut sans doute lui qui la signala à son ami, à Genève. Ce ne fut donc pas cette résolution de Gérard Cauvin qui décida de la vocation de son fils, comme on l'a cru. Les deux décisions semblent au premier coup d'œil indépendantes l'une de l'autre; mais il me paraît probable, que ce fut le changement du fils qui amena celui du père, et non le changement du père qui amena celui du fils. Le jeune homme se soumit avec joie à l'ordre qu'il recevait. Gérard, en ôtant son fils aux études théologiques, voulait l'éloigner de l'*hérésie;* mais il se trompait. Luther n'avait-il pas d'abord étudié le droit à Erfurt? Calvin ne se préparerait-il pas, par cette étude, mieux que par la prêtrise, à la carrière de réformateur?...

[1] « Sed hoc consilium interrupit utriusque mutatus animus. » (Beza *Vita Calvini.*)

La conversion est le fait fondamental de l'Évangile et de la Réforme. Leur œuvre est une conversion en grand. C'est de la transformation opérée dans l'individu que doit résulter la transformation dans le monde. Ce fait, qui dans quelques-uns est de très courte durée et aboutit promptement à la foi, dure très longtemps chez d'autres; la puissance du péché se renouvelle toujours chez eux, sans que ni l'homme nouveau, ni l'homme ancien puissent de longtemps parvenir à une victoire décisive. C'est là l'image du christianisme. Il est la lutte de l'homme nouveau contre l'homme ancien, lutte qui dure depuis plus de dix-huit siècles. Le nouveau gagne sans cesse du terrain; l'ancien s'affaiblit et recule; mais l'heure du triomphe n'a pas encore sonné. Toutefois cette heure est assurée. La Réformation du seizième siècle, comme l'Évangile du premier (pour employer les paroles de Jésus-Christ lui-même), est semblable au levain qu'une femme met dans trois mesures de farine, « *jusqu'à « ce que la pâte soit toute levée.* » Toutes les races de la terre ont déjà reçu ce levain céleste. Il y travaille; il y fermente; et toute la pâte lèvera[1].

[1] Év. selon s. Matthieu, XIII, 33.

CHAPITRE NEUVIÈME.

BERQUIN DÉCLARE LA GUERRE A LA PAPAUTÉ.

(1527.)

Le réformateur que Dieu créait alors pour la France, trouverait-il dans François Ier l'appui que Luther avait trouvé dans Frédéric le Sage? Depuis son retour de la captivité d'Espagne, le roi, nous l'avons vu, paraissait céder à l'influence de sa sœur et au mouvement du siècle. Effleuré par le souffle nouveau, il écoutait quelquefois des sermons évangéliques, et lisait avec Marguerite des fragments des saintes Écritures. Un jour même, que la beauté de l'Évangile avait parlé à son cœur, il s'écria : « C'est « une indignité que les moines osent appeler *hérésie* « la doctrine même de Dieu! » Mais la Réformation ne pouvait lui plaire; la liberté, qui était un de ses éléments, répugnait au despotisme de ce prince; et la sainteté, qui en était un autre, effrayait ses désordres.

L'opposition à la papauté devait cependant avoir quelques charmes pour François Ier, qui avait pour règle suprême d'abaisser ce qui portait atteinte à sa

grandeur. Or il se rappelait que les papes avaient plus d'une fois humilié les rois de France, et que Clément VII était habituellement, dans l'intérêt de l'Empereur. Mais ce ne sont pas des motifs politiques qui amèneront jamais une vraie Réformation. Aussi il est peu de princes qui aient contribué autant que François Ier, à répandre au lieu de la vérité la superstition, au lieu de la liberté le servilisme, au lieu de la moralité la licence. Si la Parole de Dieu n'exerce pas son invisible puissance sur les nations, elles sont par là même privées des conditions nécessaires au maintien de l'ordre et de la liberté. Elles peuvent jeter un grand éclat, mais elles passent facilement du désordre à l'arbitraire, — semblables à un magnifique vaisseau, sur lequel flottent les plus glorieuses bannières, et qui est armé de gros canons; mais qui, dépourvu du lest nécessaire, est habituellement ballotté entre deux rocs extrêmes, et vient échouer tour à tour contre Charybde et contre Scylla.

Tandis que François Ier usait de ménagements à l'égard de la Réforme, d'autres pouvoirs restaient en France ses irréconciliables ennemis. Les membres du parlement, hommes honnêtes la plupart, mais jurisconsultes avant tout, ne sachant pas reconnaître (et qui le savait alors?) que les choses de l'ordre spirituel n'étaient pas de leur ressort, n'entendaient pas se borner à juger des délits temporels, et se faisaient les champions de la loi du royaume contre la loi de Dieu. Les docteurs de la Sorbonne, de leur côté, voyant que la double autorité de la sainte Écriture et de la conscience ruinaient la leur, s'op-

Digitized by Google

posaient de toute leurs forces à ce qu'on substituât l'élément religieux à l'élément clérical. « Ils se dé-« chaînaient contre les réformateurs, dit Roussel, « et s'efforçaient de soulever contre eux l'univers[1].» Plus le roi semblait à la paix, plus la Sorbonne demandait la guerre. Elle comptait ses bataillons et se préparait au combat. Le général qu'elle avait mis à sa tête, était, nous dit Érasme, « un monstre ayant « un grand nombre de têtes qui répandaient de « tous côtés leur venin[2]. » Beda (c'était le monstre), voyant l'âge de Lefèvre, la faiblesse de Roussel, l'absence de Farel, et ignorant Calvin, s'était dit que le Luther futur de la France serait Berquin, et c'était contre lui qu'il allait diriger tous ses coups.

Louis de Berquin, délivré par le roi en novembre 1526, de la prison dans laquelle les bédistes l'avaient jeté, avait formé un dessein plein de hardiesse, celui de sauver la France des mains du pape. Agé alors de trente-six ans, il avait de la grâce dans le caractère, une pureté de vie que ses ennemis eux-mêmes ont admirée, une application infatigable à l'étude, une énergie indomptable, une ardeur opiniâtre, une ferme persévérance pour l'accomplissement de son œuvre. Toutefois il y avait en lui un défaut. Calvin, comme Luther, devait procéder par la méthode positive, en mettant en avant la vérité et en cherchant à opérer ainsi la conversion des âmes; Berquin se donna trop quelquefois à la méthode négative. Cependant il était plein d'amour,

[1] « Inde adversarii ansam sumpsere debacchandi in nos et commovendi universos. » (Rufus Farello, manuscrit de Genève. Schmidt, p. 198.)

[2] « Quotque capitibus afflaret venenum. » (Erasmi *Ep.*, p. 1280.)

et ayant trouvé en Dieu un père, en Jésus un Sauveur, il ne combattait les théologiens que pour donner aux âmes la paix et la joie qui faisaient son bonheur.

Berquin n'avança pas à l'aventure; il avait tout calculé. Il s'était dit que dans un pays tel que la France, la Réformation ne pouvait s'accomplir contre la volonté du roi; mais il croyait que François Ier laisserait faire, s'il ne faisait pas lui-même. Il avait des raisons de le penser. Quand, en 1523, il avait été mis en prison, le roi qui s'en allait en Italie, ne l'avait-il pas envoyé querir par le capitaine de sa garde, pour lui sauver la vie[1]? Quand, en 1526, il avait été remis comme hérétique par la justice cléricale à la justice laïque, François ne l'avait-il pas de nouveau délivré[2]?

Mais l'âme noble de Berquin ne faisait pas dépendre le triomphe de la vérité, de l'appui des princes. Un siècle nouveau commençait alors. Dieu ranimait la société que la nuit du moyen âge avait engourdie, et Berquin croyait que Dieu ne manquerait pas à l'œuvre. C'est une parole de Calvin, « que « la seule clarté de la puissance divine fait évanouir « tous les enchantements stupides et les imagi- « nations vaines. » Berquin ne discerna pas si clairement cette vérité; mais il ne l'ignora pas. En même temps, sachant que nulle armée ne remporte la victoire sans la payer par la mort de plusieurs de ses soldats, il était prêt à donner sa vie.

Au moment où presque seul il allait attaquer le

[1] *Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier*, p. 170.
[2] *Ibid.*, p. 277.

colosse, il crut devoir en prévenir ses amis. « Sous « le manteau de la religion, écrivit-il à Érasme, les « prêtres cachent les passions les plus viles, les « mœurs les plus corrompues, l'incrédulité la plus « scandaleuse. Il faut déchirer le voile qui couvre « ce hideux mystère, et accuser hardiment d'im- « piété la Sorbonne, Rome et tous leurs valets. »

A ces mots ses amis sont troublés, épouvantés, et cherchent à arrêter son dessein. « Plus le succès « que vous vous promettez est grand, lui dit Érasme, « plus je m'en effraye... O mon ami! vivez dans la « retraite, croyez-moi; savourez les douceurs de « l'étude, et laissez les prêtres s'agiter à leur aise. « Ou bien, si vous croyez qu'ils machinent votre « perte, usez de quelque ruse. Que les amis que « vous avez à la cour obtiennent pour vous, du « roi, quelque ambassade, et quittez la France sous « ce prétexte[1]. Pensez, ô Berquin! pensez sans cesse « à quelle hydre vous vous attaquez, et par com- « bien de gueules elle jette son venin. Votre ennemi « est immortel, car une faculté ne meurt pas. Vous « commencerez par attaquer trois moines seulement, « mais vous en soulèverez ainsi contre vous des lé- « gions, des légions nombreuses, riches, puissantes, « perverses. Les princes sont à cette heure pour vous; « mais les délateurs sauront par d'habiles artifices « vous aliéner leur affection. Pour moi, je vous le « déclare, je ne veux rien avoir à faire avec la Sor- « bonne et ses armées de moines. »

Cette lettre émut Berquin. Il la lisait, la relisait,

[1] « Curarent amici ut prætextu regiæ legationis longius proficisceretur... » (Erasmi *Ep.*, p. 1280.)

et chaque fois son trouble augmentait. Lui un ambassadeur... lui représentant le roi dans les cours étrangères. Ah! quand le démon voulut séduire Jésus, il lui offrit les royaumes du monde. Mieux vaut être un martyr sur la place de Grève, pour l'amour du Sauveur! Berquin se séparera d'Érasme. « Son « esprit, disait-on, ressemble au palmier; plus on « veut l'abaisser, plus il se redresse. » Une circonstance vint augmenter son courage.

Un jour Beda, syndic de la Sorbonne, ayant une affaire à traiter avec le roi pour sa compagnie, se rendit à la cour. Il avait quelque temps auparavant composé une réfutation des *Paraphrases et Annotations* d'Érasme, et François Ier, qui se glorifiait d'être le disciple de ce Roi des lettres, ayant appris l'attaque de Beda, s'était livré à un accès de colère. Aussi, à peine sut-il que Beda était dans le palais : « Qu'on « l'arrête, dit-il, qu'on le garde prisonnier. » En effet, le syndic fut saisi, enfermé dans une chambre et gardé à vue. Il était indigné, et la haine qu'il portait à la Réformation se versait sur le roi. Quelques-uns de ses amis, ayant appris cette étrange aventure, conjurèrent François Ier de mettre le syndic en liberté; il y consentit, le jour suivant, mais à condition que Beda se représenterait dès qu'on le demanderait [1].

La Sorbonne, se dit Berquin, représente la papauté. Pour que Christ triomphe, il faut la vaincre. Il se mit d'abord à étudier les écrits de Beda, qui avait tant épilogué ceux de ses adversaires, et en

[1] Chevillier, *Origine de l'Imprimerie de Paris.*

tira douze propositions *manifestement impies et blasphématoires*, selon Érasme. Puis, muni de son manuscrit, il se rendit à la cour et le présenta au roi. « Je vais, dit ce prince, interdire les écrits polé« miques de Beda. » François Ier lui souriant, le gentilhomme résolut d'aller plus loin; d'attaquer la Sorbonne, la papauté, comme également dangereuses à l'État et à l'Église; de faire connaître certaines propositions qui portaient atteinte au pouvoir des princes. Il s'approcha du roi et lui dit d'une voie plus basse : « Sire, j'ai surpris aussi dans les actes « et papiers de la Sorbonne... des secrets impor« tants pour l'État..., des mystères d'iniquité[1]. » Rien n'était plus propre à irriter François Ier : « Don« nez-moi ces passages, » s'écria-t-il. En attendant, il dit au gentilhomme que les douze thèses du syndic de la Sorbonne allaient être examinées. Berquin sortit du palais plein d'espérance : « Je veux, di« sait-il à ses amis, poursuivre dans leurs trous « ces redoutables frelons. Je veux me jeter sur ces « babillards insensés du siècle et les frapper de « verges sur leur fumier. » Quelques bourgeois qui l'entendaient croyaient qu'il avait perdu la tête : « Vraiment, disaient-ils, ce gentilhomme va se faire « mettre à mort, et il l'aura bien gagné[2]. »

Tout semblait sourire au dessein de Berquin. François Ier prenait le rôle de Frédéric le Sage; il semblait même plus ardent que ce protecteur modéré de Luther. Le 12 juillet 1527, l'évêque de

[1] « Deprehenderat quædam arcana in illorum actis. » (Erasmi *Ep.*, p. 110.)

[2] *Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier*, p. 170.

Bazas, appelé par le roi, parut à la cour. Ce prince lui remit les douze fameuses propositions qu'il tenait de Berquin, et lui commanda de les porter au recteur de l'Université, avec ordre de les faire examiner, non pas simplement par les docteurs en théologie qu'il tenait pour suspects en cette matière [1], mais par les quatre facultés assemblées. Berquin se hâta de l'annoncer à Érasme, espérant encore le gagner par cette bonne nouvelle.

Jamais Érasme ne fut saisi d'une telle épouvante; il s'efforça d'arrêter Berquin dans sa *folle* entreprise. Les éloges que le chrétien fidèle lui prodiguait le remplissaient surtout de terreur; il eût mille fois préféré des injures. « L'amour que vous « me témoignez, lui écrivit-il, suscite partout contre « moi une indicible haine. Votre démarche auprès « du roi ne servira qu'à irriter les frelons. Vous « voulez une victoire éclatante plutôt qu'une victoire « sûre; c'est pourquoi vous serez trompé dans votre « attente; les bédistes ourdissent quelque atroce « complot [2]... Prenez garde!... En vain votre cause « serait-elle plus sainte que celle de Christ même, « vos ennemis ont résolu de vous mettre à mort. « Vous dites que le roi vous protége... ne vous y « fiez pas; la faveur des princes est éphémère. Vous « ne vous souciez pas de votre vie, ajoutez-vous; « eh bien! pensez du moins aux lettres et à nos « amis, qui, hélas! périront avec vous... »

Cette lettre désola Berquin. Le moment, selon

[1] « Quos in hac materia suspectos habebat. » (Registres de la Faculté.)

[2] « Satis odoror, ex amicorum litteris, Beddaicos aliquid atrox moliri...» (Erasmi *Ep.*, p. 1052.)

lui, était unique. Si Érasme, François Ier et Berquin sont d'accord, nul ne pourra leur résister; la France, peut-être l'Europe, sera réformée. Et c'est quand le roi de France lui tend la main, que le savant de Rotterdam retire la sienne!... Que faire sans Érasme!... Une circonstance vient pourtant rendre quelque espérance à l'évangéliste.

La Sorbonne, se souciant peu de l'opposition du roi, allait de l'avant dans sa guerre aux lettres; elle interdit alors aux professeurs des colléges de lire à leurs élèves les *Colloques* d'Érasme, et elle excommunia ainsi dans les écoles le roi des écoles.... Érasme, vain, susceptible, colère, va s'unir à Berquin; celui-ci n'en doute pas. « Le temps est venu; « écrivit aussitôt Berquin à l'illustre littérateur; ar- « rachons aux théologiens le masque dont ils se « couvrent. » Mais plus Berquin poussait Érasme, plus Érasme reculait; il voulait la paix à tout prix. En vain lui montra-t-on les coups dont la Sorbonne le frappait; il lui plaisait d'être battu; non par débonnaireté, mais par crainte du monde. Le vieillard, — il avait soixante ans, — s'impatienta; mais ce ne fut pas contre ses détracteurs, ce fut contre son ami. Son *fils* voulait le mener comme s'il était son maître. « — Vraiment, répondit-il avec tristesse et presque « avec amertume, je vous admire, mon cher Ber- « quin. Vous vous imaginez donc que, toute affaire « cessante, je vais passer ma vie à me battre avec « des théologiens... Ah! j'aimerais mieux voir tous « mes livres condamnés au feu que de batailler « à mon âge. » Malheureusement, Érasme n'abandonnait pas seulement ses livres, il abandon-

nait la vérité; et c'est en cela qu'il avait tort. Berquin ne désespéra pas de la victoire, et entreprit de la remporter tout seul. « Érasme, se dit-il, admire « dans l'Évangile certains accords avec la sagesse « de l'antiquité, mais il n'y adore pas la folie de « la croix; il est un doctrinaire et non un réforma- « teur. » Dès lors, Berquin écrivit plus rarement et plus froidement à son illustre maître, et employa toutes ses forces à emporter de haute lutte la place à laquelle il donnait l'assaut. Si Érasme, comme Achille, se retirait dans sa tente, Marguerite, François lui-même, — et par-dessus tout la vérité, — ne combattaient-ils pas avec lui?

Le parti catholique s'alarma, et résolut d'opposer à ces attaques une résistance vigoureuse. Le mot d'ordre fut partout donné. On répandait divers écrits, on menaçait de la prison et du bûcher, on évoquait même des revenants; tous les moyens étaient bons. Une sœur Alix sortait des flammes du purgatoire et paraissait sur les bords du Rhône et de la Saône pour confondre la *secte damnable des hérétiques*. Chacun pouvait lire ce prodige dans la *Merveilleuse histoire de l'Esprit de Lyon*, publiée par un aumônier du roi. La Sorbonne comprenait pourtant que des fantômes ne suffisaient pas; mais elle avait pour elle plus que des fantômes, elle pouvait opposer à Berquin des adversaires qui avaient chair et os comme lui, et dont le pouvoir semblait irrésistible : c'étaient une princesse et un homme d'État.

CHAPITRE DIXIÈME.

EFFORTS DE DUPRAT POUR OBTENIR LA PERSÉCUTION, ET RÉSISTANCE DE FRANÇOIS Ier.

(1527, 1528.)

Une femme régnait dans les conseils du roi; disposée d'abord à se moquer des moines, elle s'était rangée, depuis la défaite de Pavie, du côté des prêtres. Au moment où la puissance royale recevait une si forte atteinte, elle avait vu que leur pouvoir demeurait et en avait fait ses auxiliaires. C'était la mère de François Ier, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, digne de précéder Catherine de Médicis. Femme habile, « dame absolue en ses « volontés bonnes ou mauvaises, » dit Pasquier; esprit fort, qui pouvait étudier la nouvelle doctrine comme une curiosité, mais qui la méprisait; femme galante sur laquelle Beaucaire, Brantôme et d'autres racontent maintes anecdotes scandaleuses, mère enthousiaste et absolue, qui conserva toute sa vie un pouvoir presque souverain sur son fils, Louise avait sous la main deux armées dont elle disposait à son gré. L'une était composée de filles d'honneur, au moyen desquelles elle introduisait

dans la cour de France la galanterie, le scandale, l'indécence même du langage; l'autre était formée d'hommes intelligents, rusés, sans religion, sans moralité, sans scrupules, à la tête desquels brillait Duprat.

Celui-ci était le soutien sur lequel la Sorbonne croyait pouvoir compter. Entreprenant, systématique, à la fois souple et ferme, servile et tyrannique, intrigant et débauché, souvent irrité, jamais découragé, « très habile, scientifique et subtil, » dit le Bourgeois de Paris; « l'un des plus perni- « cieux hommes qui fussent oncques, » dit un autre historien[1]. Duprat vendait les offices, pressurait le peuple, et si on lui remontrait ses désordres, il faisait mettre les remontrants à la Bastille[2]. Cet homme, archevêque de Sens, qui était alors cardinal, et aspirait à devenir légat *a latere*, devenu prince de l'Église romaine, mettait à son service son influence, sa volonté de fer et même sa cruauté.

Mais rien ne pouvait se faire sans le roi. Louise de Savoie et le cardinal, connaissant sa légèreté et son amour des plaisirs, et sachant qu'en fait de religion, il n'aimait que les pompes et les cérémonies, espéraient l'entraîner facilement à combattre la Réforme. Pourtant François hésitait, il résistait même. Il prétendait avoir un grand goût pour les lettres; or l'Évangile, à ses yeux, en faisait partie. Il cédait volontiers à sa sœur; or elle plaidait chaudement la cause des amis de l'Évangile. Il détestait l'orgueil des prêtres. La hardiesse avec laquelle ils

[1] Reynier de la Planche, *Histoire de l'État de France*, p. 5.
[2] *Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier*, p. 160.

mettaient en avant des idées ultramontaines, plaçaient un autre pouvoir, celui du pape, au-dessus du sien, attaquaient ses idées, dans des conversations, dans des pamphlets et jusque dans la chaire; leur caractère remuant, leur confiance présomptueuse dans le triomphe de leur cause, tout cela irritait ce prince, le plus susceptible qui existât jamais; et il était charmé de voir un homme tel que Berquin humilier les vanteries des clercs.

Toutefois il put bien y avoir dans le roi quelques motifs plus élevés. Il voyait l'esprit humain déployer dans tous les sens une activité nouvelle. Le monde littéraire, le monde philosophique, le monde politique, le monde religieux, toutes les sociétés subissaient dans la première moitié du seizième siècle d'importantes transformations. Or François Ier eut peut-être quelquefois un sentiment confus qu'au milieu de tous ces mouvements divers, il y en avait un qui était le mouvement principal, le fait dominant, le principe générateur, et si je puis dire le *fiat lux* de la création nouvelle. Il vit que la Réformation était la grande force qui agissait alors dans le monde; que toutes les autres lui étaient subordonnées; que c'était à elle qu'appartenait, suivant un antique oracle, l'*assemblée des peuples*[1]; et dans ces moments où son œil était clair, il voulait s'associer à ce pouvoir invisible qui faisait plus que tous les autres pouvoirs. Malheureusement ses passions troublaient bientôt sa vue, et après avoir entrevu le jour, il se plongeait de nouveau dans la nuit.

[1] Genèse, chap. XLIX, v. 10.

Quant à Duprat, il n'avait pas d'hésitation; il se mettait résolûment du côté des ténèbres; son ambition, son avidité l'y poussaient; il était toujours avec les ultramontains. La lutte allait donc s'engager entre les meilleures aspirations du roi et les complots de la cour de Rome. Il était difficile de dire à laquelle de ces deux puissances le triomphe appartiendrait. Le chancelier-cardinal, toutefois, n'en doutait pas; il combina l'attaque avec habileté, et crut avoir trouvé un moyen, vil sans doute, mais sûr, d'opprimer la Réforme.

Le roi devait pourvoir aux charges considérables que le traité de Madrid lui imposait, et il n'avait rien. Il s'adressa au clergé. « Bon, dirent les clercs, « profitons de l'occasion qui nous est offerte. » Ils promirent un million trois cent mille livres, mais demandèrent en échange, d'après les suggestions de Duprat, que Sa Majesté « extirpât la damnable « et insupportable secte luthérienne qui depuis « quelque temps était *latitement* entrée dans le « royaume[1]. » Le roi, ayant besoin d'argent, devait être prêt à tout accorder pour remplir ses coffres; il semblait donc que c'en était fait, non-seulement de Berquin, mais de toute la Réforme.

Marguerite, alors à Fontainebleau avec le roi de Navarre, apprit la demande faite au roi par le clergé, et trembla que François ne livrât ses amis aux persécutions du cardinal. Elle chercha aussitôt à exercer sur son frère cette influence à laquelle il cédait alors facilement. Elle réussit; le roi, tout en met-

[1] Isambert, *Revue des anciennes lois françaises*, XII, p. 258.

tant dans ses coffres la contribution du clergé, n'ordonna point *l'extirpation de l'hérésie luthérienne.*

Cependant Marguerite n'était point rassurée. Elle ressentait de vives angoisses à la pensée du danger que courait l'Évangile.

Vrai Dieu du ciel, reconforte mon âme!

disait-elle dans l'une de ses poésies. Elle fut en effet reconfortée. Le vieux Lefèvre, qui traduisait alors la Bible et les homélies de Chrysostome sur les Actes des apôtres, et qui faisait apprendre par cœur les psaumes de David à son jeune élève, le duc d'Angoulême, ranima son feu et de sa voix éteinte l'affermit dans la foi. « Ne craignez pas..., disait-il, l'é« lection de Dieu est très puissante[1]. » « Prions en « foi, disait Roussel, le tout est que la foi accom« pagne notre prière. » Les amis de Strasbourg demandèrent à Luther de la fortifier par quelque bonne épître. Érasme, apprenant les dangers que l'Évangile courait, fut ému, et de cette même plume avec laquelle il avait découragé Berquin :

« O reine! écrivit-il; reine encore plus illustre « par la pureté de vos mœurs, que par l'éclat de « votre race et de votre couronne, ne craignez « point! Celui qui fait tourner toutes choses au bien « de ceux qu'il aime, sait ce qui nous est bon, et « quand il le jugera convenable, il donnera subite« ment à nos affaires une heureuse issue[2]. C'est

[1] « Dei autem electio efficacissima et potentissima. » (Fabri *Comment.*)

[2] « Omnia repente vertet in lætum exitum. » (Erasmus Reginæ Navarræ, août 1527.)

« quand la raison humaine désespère de tout, que « la sagesse impénétrable de Dieu se manifeste dans « toute sa gloire. Il ne peut rien arriver que d'heu- « reux à celui qui a fixé en Dieu l'ancre de son es- « pérance. Remettons donc tout en ses mains... « Mais, que fais-je?... Ah! je sais, Madame, qu'il « n'est pas nécessaire de vous exciter par de puis- « sants aiguillons, et que nous devons plutôt vous « rendre grâces, de ce que vous protégez contre la « malice des méchants, les bonnes lettres et tous « ceux qui aiment sincèrement Jésus-Christ[1]. »

L'état dans lequel la reine se trouvait, vint bientôt donner un nouveau cours à ses pensées. Elle attendait *une fille*, et en parlait souvent dans ses lettres. Cette fille devait en effet lui être donnée, et même devenir la plus forte des femmes de son siècle. Calme, un peu triste, Marguerite, qui se trouvait seule à cette époque dans la magnifique demeure de Fontainebleau, y cherchait quelques distractions, jouissait des beautés de la nature qui l'entouraient, et se promenait chaque jour dans le parc et dans la forêt. « Ma grossesse, écrit-elle le « 27 septembre 1527, ne m'empêche pas de visiter « deux fois le jour ces jardins où je me trouve « merveilleusement à mon aise. » Elle marchait lentement, elle pensait à la naissance de son enfant; elle admirait la lumière du soleil, puis, revenant à ce qui tenait la première place dans son cœur, elle se rappelait le vrai Soleil (Jésus-Christ),

[1] « Bonas litteras ac viros sincere Christum amantes tueri. » (Erasmus Reginæ Navarræ, août 1527.)

se désolait de ne pas voir ses rayons éclairer toute la France, et s'écriait :

O vérité! à plusieurs inconnue,
Las! il est temps que cette obscure nue
Où tu te tiens, tu veuilles rompre et fendre.
Tous bons esprits, te voyant retenue,
En gémissant désirent ta venue,
Que longuement tu fais ci-bas attendre.
Holà! viens, viens, Seigneur Jésus, descendre,
Illuminant notre ténèbre obscure;
Fais-nous bien voir notre rien, notre cendre,
Et ta bonté qui de rien prend la cure [1].

Il semble que le séjour de Marguerite près du roi, arrêtait les persécuteurs; mais elle dut bientôt leur laisser le champ libre. Le moment de ses couches approchait. Le roi Henri d'Albret n'avait point été en Béarn depuis son mariage; peut-être désirait-il que sa *fille* naquît dans le château de Pau. Le roi et la reine de Navarre partirent donc en octobre 1527 pour leurs possessions des Pyrénées[2]. Deux mois plus tard, le 7 janvier, Jeanne d'Albret naquit; c'est à tort qu'on l'a fait naître à Fontainebleau ou à Blois.

A peine la reine de Navarre était-elle partie pour le Béarn, que Duprat et la Sorbonne avaient cherché à réaliser leurs cruels desseins. Au nombre des gentilshommes de Jean Stuart, duc d'Albany, se trouvait un seigneur du Poitou, nommé De la Tour. Le duc d'Albany, membre de la famille royale d'Écosse, avait été régent de ce royaume, et De la Tour avait

[1] *Marguerites de la Marguerite des Princesses, très illustre Royne de Navarre.* Lyon, chez De Tournes, 1547, I, p. 90 et suiv.
[2] *Lettres de la reine de Navarre,* I, p. 224; II, p. 87.

habité avec lui Édimbourg. Il y avait profité de son temps. « Quand le seigneur duc était régent « d'Écosse, disait-on, le sieur De la Tour y a semé « plusieurs erreurs luthériennes[1]. » Ce gentilhomme français aurait donc été l'un des premiers réformateurs de l'Écosse. Il ne montrait pas moins de zèle à Paris qu'à Édimbourg, ce qui déplaisait fort aux prêtres. De plus, le duc d'Albany, en faveur auprès du roi, déplaisait lui-même à l'ambitieux chancelier. Un procès fut instruit; François Ier, qui n'avait plus près de lui son bon génie, ferma les yeux; le sieur De la Tour et son serviteur, évangélique comme lui, furent condamnés par le parlement pour cause d'hérésie. Puis, le 27 octobre 1527, ces deux pieux chrétiens furent liés sur la même charrette et lentement conduits au marché aux pourceaux, pour y être brûlés. La charrette s'étant arrêtée : « Çà, dirent les bourreaux au ser- « viteur, descends de là. » Ledit serviteur descendit et se tint debout derrière le véhicule. On le dépouilla de ses habits; on le battit de verges en présence de son maître, et tant et si fort on le frappa, que le pauvre valet déclara *se repentir ;* en conséquence, on en agit miséricordieusement avec lui, se contentant de lui couper la langue. On espérait ébranler ainsi De la Tour; mais celui-ci vivement ému, leva ses regards au ciel, promit à Dieu de lui rester fidèle, et aussitôt une joie ineffable remplaça l'angoisse qui l'avait agité. Il fut brûlé vif.

[1] *Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier*, publié par la Société d'histoire, p. 327.

Marguerite dut apprendre à Pau la mort du pieux De la Tour ; quoi qu'il en soit, elle partit pour Paris peu après ses couches, en donnant à ses gens l'ordre de se hâter. Qu'est-ce qui la rappelait si promptement dans la capitale ? Etait-ce la nouvelle de quelque danger qui menaçait l'Évangile ? Un concile était sur le point de se réunir à Paris ; désirait-elle être à portée de détourner les coups qu'il porterait à ses amis ? C'est la raison que donne un historien[1]. « Elle était délibérée de faire « diligence » et à peine relevée de ses couches, cette princesse, d'une constitution faible, traversait les sables et les marais des Landes, violemment chaotée, et pressant son courrier d'avancer. Elle se plaint des mauvais chemins dans une lettre écrite de Barbezieux. « Je ne saurais rien trouver difficile, « dit-elle, ni faire journées qui me puissent travail- « ler. J'espère être en dix jours à Blois[2]. »

Il était temps. La mort de De la Tour n'avait satisfait ni le chancelier ni la Sorbonne. Ils voulaient l'*extirpation de l'hérésie* et non pas seulement la mort d'un hérétique. Ne l'ayant pas obtenue au moyen de l'impôt du clergé, ils étaient décidés à la chercher d'une autre manière. Duprat écoutait les rapports, prenait note de ce qu'il apercevait dans les rues. Rien ne l'irritait comme de voir des laïques, même des femmes, passer en détournant la tête devant les portiques des églises, se glisser dans des rues solitaires, se réunir dans les caves ou les greniers, où des individus qui n'avaient pas reçu

[1] A. Favin, *Histoire de Navarre*, 1612.
[2] *Lettres de la reine de Navarre*, I, p. 236.

les ordres sacrés, priaient à haute voix et lisaient les saintes Écritures. N'avait-il pas, en 1516, abrogé la pragmatique sanction et dépouillé l'Église gallicane de sa liberté ? Ne parviendrait-il donc pas, avec bien moins de peine, à immoler cette nouvelle Église libre, un pauvre et méprisable troupeau ? Un concile provincial devant se tenir à Paris, Duprat résolut d'en profiter pour frapper les grands coups.

Le 28 février 1528, le concile s'étant ouvert, le cardinal-archevêque s'y rendit avec pompe, puis se leva et dit au milieu d'un grand silence : « Messieurs, une peste terrible, suscitée par Martin « Luther, a détruit la foi orthodoxe. Une tempête « s'est déchaînée sur la nacelle de saint Pierre, qui « ballottée par les vents, est menacée d'un affreux « naufrage [1]..... Luther ne diffère pas de Manichée..... Et pourtant, ô révérends pères ! ses « adhérents se multiplient dans notre province ; ils « tiennent en beaucoup de lieux des conventicules « secrets ; ils se réunissent avec des laïques dans « les parties les plus retirées des maisons [2] ; ils discutent la foi catholique avec des femmes et des « ignorants !..... »

On le voit, ce n'était pas proprement l'hérésie que le chancelier reprochait à la Réformation, c'était la liberté. Une religion qui n'était pas exclusivement dans la main des prêtres, était à ses yeux plus alarmante que l'hérésie. Si l'on tolérait de

[1] « Dirum concussæ Petri naviculæ naufragium intentari. » (Labbæi *Concilia*, XIV, p. 432.)

[2] « Cum laicis, sese in penetralibus domorum recipere. » (*Ibid.*, p. 442.)

telles coutumes, ne verrait-on pas un jour, des gentilshommes, des bourgeois et même des gens sortis des rangs du peuple, prétendre avoir quelque chose à dire dans les affaires de l'État? Les libertés constitutionnelles des temps modernes se trouvaient en germe dans la Réforme; le premier ministre ne s'y trompa pas. Il voulait du même coup trancher la tête et à la liberté religieuse et à la liberté politique. Il trouva dans les prêtres assemblés à Paris, des complices enthousiastes. Le concile rendit un décret par lequel il ordonna aux évêques et même à tous les habitants des diocèses de dénoncer tous les luthériens de leur connaissance.

Le roi confirmerait-il ce décret? Duprat était inquiet. Il recueillit ses pensées, arrangea ses arguments, et se rendit au palais avec l'espoir d'entraîner son maître. « Sire, lui dit-il, Dieu pourrait sans « votre secours exterminer toute cette cohorte hé- « rétique[1]; mais, dans sa grande bonté, il daigne « appeler les hommes à son aide. Qui pourrait raconter « la gloire et la félicité de tant de princes qui, dans « les siècles passés, ont traité les hérétiques comme « les grands ennemis de leur couronne, et les ont « livrés à la mort? Si vous voulez obtenir le salut, « si vous voulez conserver intacts vos droits souve- « rains, si vous voulez contenir dans la tranquillité « les nations qui vous sont soumises, Sire, défendez « virilement la foi catholique et domptez par les

[1] « Posset sine dubio Deus, absque principibus, universam hæreticorum cohortem conterere ac exterminare. » (Labbæi *Concilia*, XIV, p. 432.)

« armes tous ses ennemis[1]. » Ainsi parla Duprat; mais François Ier se disait que si ses *droits souverains* étaient menacés, ce pouvait bien être par la puissance de Rome. Il fit encore le sourd.

« Allons plus loin, dit le cardinal à sa chancelle-« rie; faisons demander l'extirpation de l'hérésie par « l'Église tout entière. » Des conciles s'assemblèrent à Lyon, à Rouen, à Tours, à Reims, à Bourges, et l'on se gêna moins encore dans les provinces que dans la capitale. « Ces hérétiques, dirent de fou-« gueux orateurs, invoquent le diable, et le font « comparaître au moyen de certaines herbes ou de « certains caractères. Ils sont des devins, des en-« chanteurs, des sacriléges[2]!... » Mais tout fut inutile; François Ier se faisait un plaisir de résister aux prêtres; et Duprat rencontra bientôt un obstacle non moins puissant.

Si les curés devaient dénoncer les *enchanteurs*, c'était le parlement qui devait les condamner; or le parlement et le chancelier étaient brouillés. Quand Duprat, alors laïque et premier président du parlement, avait vu mourir sa femme, il avait calculé que cette perte pouvait être un gain, et s'était fait prêtre afin de s'emparer des plus riches bénéfices du royaume. D'abord il avait mis la main sur l'archevêché de Sens, quoique dans l'élection, il y eût vingt-deux voix contre lui, et pour lui une seule[3]. Peu après, il s'était emparé de la riche abbaye de Saint-Benoît. « C'est à nous seuls, avaient

[1] « Ejus hostes viriliter debellare. » (Labbæi *Concilia*, XIV, p. 462.)
[2] « Usu herbarum et sacrilego ritu characterum. » (*Ibid.*, p. 426.)
[3] *Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier*, p. 229.

« dit les moines, qu'appartient le choix de notre « abbé; » et ils avaient courageusement refusé de reconnaître le chancelier. Duprat, pour toute réponse, les fit mettre sous les verrous. Le parlement, indigné, envoya son huissier aux officiers de l'archevêque et les assigna à comparaître; ceux-ci sautèrent sur le messager et le rouèrent tellement de coups qu'il en mourut. Le roi donna gain de cause à son premier ministre, et la discorde entre le chancelier et le parlement devint encore plus vive.

Duprat, qui désirait se réconcilier avec cette cour, dont l'influence lui était souvent nécessaire, s'imagina de la gagner au moyen de l'hérésie *luthérienne*, qu'ils détestaient l'un et l'autre également. Le parlement ne demandait pas mieux, de son côté, que de retrouver la faveur du premier ministre. Ces intrigues réussirent. « Le chancelier et les conseil- « lers se livrèrent les uns aux autres la vérité, qu'ils « estimaient n'être qu'un rien, comme qui jetterait « une croûte de pain à un chien, » selon l'expression d'un réformateur. Il y eut alors une grande joie dans les sacristies et dans les couvents.

En effet, le chancelier, la Sorbonne et le parlement étant d'accord, il semblait impossible que la Réformation ne succombât pas sous leurs attaques combinées. « Il nous faut, se disaient-ils les uns aux « autres, arracher toutes *les mauvaises herbes;* » mais ils ne demandaient pourtant pas que l'action s'accomplît en un seul jour. « Si seulement le roi nous « accorde quelque petite poursuite isolée, disaient « les ennemis de la Réformation, nous engrènerons

« l'affaire de telle manière que tout le blé finira par « tomber entre les meules. »

Cela même, ils ne pouvaient l'obtenir du roi; les terribles meules étaient oisives et inutiles. L'agitation du clergé n'était aux yeux de François Ier que criailleries de moines; il voulait protéger les lettres contre les attaques des ultramontains. Il sentait d'ailleurs que le plus grand danger qui menaçait son autorité était la puissance théocratique, et craignait toujours plus les prêtres, si remuants et si criards. La Réformation semblait sauvée, quand une circonstance funeste, inattendue vint la livrer à ses ennemis.

CHAPITRE ONZIÈME.

LES FÊTES DE FONTAINEBLEAU ET LA VIERGE DE LA RUE DES ROSIERS.

(1528.)

Tout semblait être en France à la paix et à la joie. La cour était à Fontainebleau. Le roi et la duchesse d'Angoulême, le roi et la reine de Navarre, et tout ce que la noblesse avait de plus illustre y étaient réunis pour recevoir le jeune duc de Ferrare qui venait d'arriver, (20 mai 1528), pour épouser Madame Renée, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne. On était donc en fête. François Ier, dont Fontainebleau était la résidence favorite, y avait construit de superbes édifices, établi « de beaux jardins, « bosquets, fontaines, et toutes choses plaisantes et « récréatives. » « Vraiment, disait-on, le roi fait d'un « désert la plus belle demeure qui soit en la chré- « tienté, — si spacieuse, qu'on pourrait y loger tout « un petit monde[1]. » Les étrangers qui y arrivaient étaient frappés de la magnificence de cette demeure et de l'éclat de la cour. Le mariage de la fille de Louis XII s'approchait, il n'y avait que chants et plai-

[1] Brantôme, *Mémoires*, I, p. 277.

sirs. On faisait des parties dans la forêt; on avait les festins les plus somptueux, et des savants y traitaient à table « des sciences hautes et basses, » dit Brantôme. Mais rien n'attirait l'attention des étrangers comme la reine de Navarre. « Je l'observais, « dit un évêque, légat du pape, tandis qu'elle par- « lait au cardinal d'Este, et j'admirais dans ses « traits, dans son expression et dans tous ses mou- « vements, une harmonieuse union de majesté, de « modestie et de bienveillance[1]. » Telle était Marguerite au milieu de la cour; la bonté de son cœur, la pureté de sa vie et l'abondance de ses œuvres parlaient avec éloquence, à tous ceux qui l'entouraient, de la divinité de l'Évangile.

Cette princesse, obligée de prendre part à toutes les fêtes, ne perdait pas une occasion d'appeler une âme à Jésus-Christ. Il n'y eut pas au seizième siècle d'évangéliste plus actif qu'elle, au moins parmi les femmes; c'est là un trait trop important de la Réformation française pour ne pas le signaler. Les filles d'honneur de la duchesse d'Angoulême n'étaient plus les sages demoiselles de la reine Claude. La reine de Navarre, pleine d'une tendre compassion pour ces pauvres jeunes filles, appelait à Christ, tantôt l'une, tantôt l'autre; elle conjurait sa *mie* (comme elle les nommait), de ne pas se *prendre à des délices* qui la rendraient haïe de Dieu.

Adieu, ma mie,
Car je m'en vois

[1] Lettre de Pierre-Paul Vergerio, évêque de Capo d'Istria, à Victoria Colonna, marquise de Pescaire. (*Life and time of Paleario*, by M. Young, II, p. 356.)

Chercher la vie
Dedans la croix.

Si par la prière
Tirer t'y pouvais,
Certes en arrière
Ne demeurerais;

Ne tarde, ô mie!
Viens, et me crois,
Chercher la vie
Dedans la croix [1].

Souvent François Ier, amateur de la chasse, se lançait dans la forêt et courait le lièvre et le daim pendant plusieurs jours, suivi de ses jeunes seigneurs. Ceux-ci aimaient à raconter leurs prouesses aux dames de la cour, ou à s'exciter entre eux à qui tuerait le plus beau cerf... La reine de Navarre entrait quelquefois avec naturel dans la conversation; elle appelait en riant ces étourdis de *mauvais chasseurs*, et les exhortait « à se mettre en chasse pour « quelque chose de meilleur. »

Voici l'une de ces conversations de Fontainebleau qu'elle nous raconte elle-même :

Un jeune veneur demandait
A une femme heureuse et sage,
Si, la chasse qu'il désirait,
Pourrait trouver dans *tel* bocage...
Et qu'il avait bien bon courage
De gagner cette venaison!
La dame lui dit : « Monseigneur,
« De la prendre, il est bien saison...
« Mais... vous êtes mauvais chasseur. »

[1] *Les Marguerites de la Marguerite*, I, p. 479.

« Ce que cherchez est dans le bois
« Où ne va personne infidèle;
« Dans l'âpre buisson de la croix,
« Qui est chose au méchant cruelle;
« Mais bons veneurs la trouvent belle,
« Et son tourment leur est plaisir.
« Ah! si vous aviez le désir
« D'oublier tout pour cet honneur,
« Autre bien ne voudriez choisir...
« Mais... vous êtes mauvais chasseur! »

Lors quand le veneur l'entendit,
Il mua toute contenance,
Et comme courroucé lui dit :
« Vous parlez par grande ignorance
« Il faut que je détourne et lance
« Le cerf et que je courre après. »

MARGUERITE.

« Seigneur, le cerf est de vous près,
« Mais... vous êtes mauvais chasseur.

« S'il vous plaisait seoir et poser
« Dessus le bord d'une fontaine,
« Là, corps et esprit reposer,
« Puisant de l'eau très vive et saine,
« Certes sans y prendre autre peine,
« Le cerf viendrait tout droit à vous,
« Se prendre aux rets de votre cœur...
« Mais... vous êtes mauvais chasseur. »

LE JEUNE VENEUR.

« Non, Madame, je ne crois pas
« Que l'on acquiert soit bien, soit gloire,
« Sans travailler, ni faire un pas...
« De l'eau vive ne veux point boire. »

MARGUERITE.

« Ah!... vous êtes mauvais chasseur. »

Le jeune veneur comprend enfin ce qu'on veut

lui dire, et après quelques autres conversations avec la dame, il s'écrie :

« De la foi mon âme est saisie,
« J'abandonne ma fantaisie,
« Oyant la voix de mon Sauveur. »

MARGUERITE.

« Vous n'êtes plus mauvais chasseur[1] ! »

Ce récit et d'autres semblables que nous trouvons dans les *Marguerites*, ont été sans doute des faits avant que de devenir des poëmes. Ces petites feuilles circulaient dans toute la cour ; chacun voulait lire les *traités* de la reine, et plusieurs des nobles de France, qui embrassèrent plus tard la cause de la Réforme, durent ainsi à Marguerite leurs premiers sentiments religieux.

Pour le moment, la grande pensée qui occupait les esprits à Fontainebleau, c'étaient les noces de « très prudente et magnifique Madame Renée. » Les gentilshommes de France et ceux de Ferrare paraissaient à la cour *triomphalement* décorés. Les pierreries brillaient sur la personne des princes et des princesses ; les salles et les galeries étaient tendues de riches tapis.

Dansez, ballez, solemnisez la fête
De celle en qui votre amour gît si fort[2] !

Tout à coup, le lendemain de Pentecôte, tombe au milieu de cette compagnie brillante et bruyante

[1] *Les Marguerites de la Marguerite*, I, p. 483.
[2] Chant nuptial de Madame Renée. (*Chronique de François Ier*, p. 72.)

un message qui y cause la plus vive émotion. On remet une lettre au roi, et l'effet qu'elle produit est semblable à celui d'un coup de tonnerre dans le jour le plus serein. François qui tenait à la main la lettre fatale était pâle, agité, presque tremblant, comme un homme qui vient de recevoir l'offense la plus mortelle. Bientôt son courroux éclata, et l'on eût dit une montagne qui vomissait des torrents de lave. Ce prince se livrait au plus furieux emportement et jurait d'exercer une cruelle vengeance. Marguerite, bouleversée par la colère de son frère, n'ouvrit pas la bouche, et se retira effrayée dans le silence et la prière; à peine osait-elle en sortir pour apaiser l'émotion de François. « Le roi, dit le chro- « niqueur, courroucé et marri, pleurait très fort[1]. » Toutes les fêtes de la cour furent interrompues; les courtisans, se mettant au diapason du maître, demandèrent à grands cris des mesures violentes, et François Ier partit subitement pour Paris. Qu'était-il donc arrivé?

La fête de la Pentecôte avait été célébrée le 30 mai (1528) avec beaucoup de pompe; mais la plupart des dévots, oubliant le Père, le Fils et surtout le Saint-Esprit, n'avaient dans ce jour pensé qu'à adorer la Vierge et ses images. Dans le quartier Saint-Antoine, à l'angle que forment encore maintenant la rue des Rosiers et celle des Juifs, au coin de la maison du sire Loys de Harlay, se trouvait une image de la Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras. Des dévots et des dévotes venaient chaque

[1] *Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier*, p. 347.

jour en grand nombre s'agenouiller devant cette figure. La foule avait redoublé pendant la fête, et les fidèles, prosternés devant l'image, lui avaient donné les noms les plus pompeux : « O sainte Vierge! « ô médiatrice des hommes! ô pardon des pécheurs! « Auteur de la justice qui nous lave de nos crimes! « Refuge de tous ceux qui retournent à Dieu [1]!... » Ces superstitions avaient fort navré ceux qui se rappelaient cet ancien commandement : « *Tu ado-* « *reras le Seigneur ton Dieu et tu le serviras lui* « *seul.* »

Le lundi matin, lendemain de la fête, des passants crurent apercevoir quelque désordre à la place où se trouvait l'image; ils ne voyaient ni la tête de la Vierge ni celle de l'enfant. Ces bourgeois s'approchèrent et, en effet, les têtes avaient été enlevées; ils les cherchèrent et les trouvèrent cachées derrière quelques pierres amassées près de là; ils ramassèrent dans le ruisseau la robe de Notre-Dame déchirée, et, à ce qu'il semblait, foulée aux pieds. Ces gens, dévots catholiques, furent effrayés; ils recueillirent respectueusement les deux têtes et les portèrent au lieutenant criminel. Le bruit de cet événement étrange se répandit dans tout le quartier. Les moines, les prêtres se mêlaient à la foule et racontaient l'acte commis sur la statuette. Hommes, femmes, religieux, enfants, entouraient l'image mutilée; les uns pleurant, les autres criant, tous maudissant le sacrilége. Une

[1] « Mediatrix hominum, ablatrix criminum, peccatorum venia!... »

complainte du temps nous a transmis les cris du peuple :

Hélas! n'est-ce pas grande pitié,
Et une chose irréparable!...
Commettre telle iniquité,
Envers la dame vénérable
Qui est aux pécheurs amiable[1]...

Tels étaient les sentiments des bons catholiques qui, l'œil morne et le cœur agité, contemplaient l'image brisée.

D'où provenait cette mutilation? On n'a jamais pu le savoir. On a dit que les prêtres alarmés des progrès de la Réformation et des dispositions du roi, avaient commis cet acte, afin de s'en faire une arme contre les *luthériens*. Cela est possible; de telles choses se sont vues. Je suis pourtant plus porté à croire que quelque enfant terrible du parti évangélique, indigné de ce qu'on attribuait à la Vierge ce qui n'appartient qu'à Jésus-Christ, avait brisé l'idole. Quoi qu'il en soit, le parti fanatique résolut de profiter de ce sacrilége, et il y réussit.

François Ier, le plus susceptible et le plus irritable des princes, vit dans cet acte de violence un attentat à sa dignité et à son pouvoir. Étant arrivé à Paris, il fit aussitôt tout ce qu'il put pour découvrir le coupable. Pendant deux jours, des hérauts parcoururent la ville et s'arrêtant aux carrefours, appelèrent le peuple au son de la trompe et crié-

[1] *Chronique du roi François Ier*, p. 67; pour les complaintes, p. 446 à 464. — *Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier*, p. 347.

rent : « Que si on sait, qui a ce fait, on le annonce « et dise à la justice et au roi. Le prévôt de Paris « lui donnera mil escus d'or au soleil. Et si le dé- « lateur a fait quelque mal, le roi lui fera grâce de « tout. Et qu'on se garde bien de le celer ! » La foule écoutait ; puis se dispersait ; tout fut inutile ; on ne put rien savoir. « Eh bien, dit le roi tou- « jours plus irrité, j'ordonne que des commis- « saires aillent par toutes les maisons *faire enquête.* » Les commissaires partirent, frappèrent à toutes les portes, interrogèrent l'un après l'autre chaque habitant du quartier ; mais le résultat était toujours le même : « *Nul n'en sait rien savoir.* »

On ne se contenta pas de ces publications. Dès le mardi 2 juin et pendant les autres jours de la semaine, le clergé de Paris se mit en mouvement et il y eut de constantes processions de toutes les églises de la ville, qui se rendaient audit lieu. Huit jours après, le mardi 9 juin, cinq cents étudiants, tenant chacun un cierge allumé, tous les docteurs, les licenciés, les bacheliers de l'université, partirent de la Sorbonne, pour l'endroit du désastre. Devant eux marchaient les quatre ordres mendiants.

Belle chose était à voir
Une si belle compagnie !
Car ils furent, moine blanc, gris et noir,
A passer deux heures et demie.

La réaction était complète. Il n'était plus question ni des lettres, ni de l'Évangile ; on ne pensait qu'à honorer la sainte Vierge. François Ier, le duc de Ferrare, le duc de Longueville, le duc de Vendôme

et même le roi de Navarre, voulurent rendre grand honneur à Marie, et, le jeudi 11 juin, jour de la Fête-Dieu, une immense procession partit du palais des Tournelles :

Torches y ardaient,
Qui devant étaient
En grand'quantité;
Les enfants venaient,
Doucement chantaient,
Par suavité,
Les prêtres suivant
Doucement chantant.

Puis après venait
Celui qui portait [1]
Le corps de Jésus...

Le roi de Navarre
Un beau ciel portait;
Le duc de Ferrare
Le ciel soutenait;
Vendôme y était,
Longueville aidait.

Le roi les suivait
Nue-tête avait;
Un flambeau tenait,
Qui couvert était,
Comme il me semblait,
De velours plaisant.

Les diverses corporations, cours souveraines, évêques, ambassadeurs, grands officiers de la couronne, princes du sang, nul n'y manquait. Tous marchaient au son des hautbois, clairons et trompettes, jouant avec grande mélodie. Le cortége, étant arrivé au

[1] L'évêque de Lisieux.

lieu néfaste, le roi s'approcha dévotement, se mit à genoux, fit sa prière, se leva, reçut des mains de son grand aumônier une statuette de la Vierge, d'argent doré, la mit pieusement à la place de l'ancienne, et déposa son cierge devant l'image comme hommage de sa foi. Tous les assistants firent de même, en défilant au son des trompettes. Le peuple manifestait sa joie par ses acclamations :

Vive le roi de fleur de lys,
Et toute sa noble alliance!

Bientôt l'image mutilée, transportée dans l'église de Saint-Germain, opéra des miracles. Quatre jours après, un enfant mort étant venu au monde dans le quartier,

La mère pleure, se détort,
Elle gémit amèrement;
Elle soubaite que la mort
La vienne saisir promptement;
Elle démène tel tourment,
Que les femmes *illic* étant,
Pleuraient toutes abondamment,
Grosses larmes des yeux jetant.
L'une conseilla sagement
Qu'on le portât légèrement
A la Reine du firmament,
Ce que l'on fit dévotement.

L'enfant changea de couleur, ajoute la chronique, il fut baptisé, et après qu'il eut rendu l'âme à Dieu, il fut enterré [1]. Le miracle, on le voit, ne dura pas longtemps.

[1] *Chronique du roi François Ier*, p. 459 à 464.

Au milieu de ces cierges, ces prodiges, ces fanfares, le roi était encore ému. Ni lui ni les fanatiques n'étaient satisfaits. Le rouge qu'on avait cru voir sur les joues de la pauvre petite créature, ne suffisait pas; il en fallait de l'autre, — du sang. Duprat, la Sorbonne et le Parlement se disaient que le maître était enfin revenu à la raison et qu'il fallait en profiter. François Ier, qui tenait fermement les rênes, avait contenu jusqu'à cette heure les coursiers attachés à son char. Mais, maintenant irrité, enflammé, il se penchait en avant, il jetait la bride sur leur cou, il les excitait même de la voix. Ces chevaux fougueux et sauvages allaient fouler aux pieds ceux qu'ils rencontreraient en leur chemin, et les roues du char écrasant ces malheureux, feraient jaillir le sang jusque sur les vêtements du prince.

En effet la persécution commença.

CHAPITRE DOUZIÈME.

PRISONNIERS ET MARTYRS A PARIS ET DANS LES PROVINCES.

(1528.)

Il y avait à Paris un de ces pauvres chrétiens de Meaux que l'on appelait *christaudins*, disciples de Christ (ce nom s'est dès lors perdu). Cet homme, plein d'adoration pour le Fils de Dieu, mais d'horreur pour les images, avait été chassé de sa ville par la persécution, et s'était fait batelier sur la Seine. Un jour, un inconnu monta dans sa nacelle, et comme la Vierge était le sujet de toutes les conversations, depuis l'affaire de la rue des Rosiers, le passager se mit à exalter la puissance de la *mère de Dieu*, et sortant une image de Marie, il l'offrit à son conducteur. Le batelier, qui ramait d'une main vigoureuse, s'arrêta; il ne put se contenir, et prenant l'image, il dit vivement : « La vierge Marie n'a « pas plus de puissance que ce morceau de papier ! » Puis il le déchira en plusieurs morceaux qu'il jeta à la rivière. Le catholique, indigné, ne dit mot; mais à peine eut-il mis pied sur terre, qu'il courut dénoncer l'hérétique. Cette fois du moins on con-

Digitized by Google

naissait l'auteur du sacrilége. Qui sait si ce n'est pas lui qui a commis l'acte de la rue des Rosiers? Le pauvre *christaudin* fut brûlé en Grève à Paris[1].

Tous les chrétiens évangéliques de Meaux n'avaient pas, comme lui, quitté la Brie. On rencontrait souvent dans les campagnes qui entourent cette ville, un homme pieux nommé Denis, natif de Rieux. Il avait entendu un jour l'appel divin, et plein du désir de connaître Dieu, était venu à Jésus. Vivement touché des douleurs que le Sauveur avait endurées pour sauver le pécheur, il avait dès lors porté ses regards sans cesse sur le Crucifié. Denis était rempli d'étonnement quand il voyait les chrétiens mettre leur confiance dans quelque cérémonie, au lieu de la placer tout entière en Christ. Lorsque, dans ses courses fréquentes, il passait près d'une église au moment où l'on disait la messe, il lui semblait voir non un acte religieux, mais une représentation théâtrale[2]; et son âme angoissée poussait un cri de douleur. « Vouloir se réconcilier avec Dieu « par une messe, dit-il un jour, c'est renier la pas- « sion de mon Sauveur[3]! » Le parlement donna ordre de jeter Denis dans la prison de Meaux.

Briçonnet était encore le chef de ce diocèse; les juges l'invitèrent à faire ce qu'il pourrait pour ramener Denis dans le bercail. Un jour, les portes du cachot s'ouvrent, et l'évêque, au comble des honneurs, mais déchu de la foi, est en présence du chrétien sous la croix, mais fidèle. Embarrassé du

[1] *Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier*, p. 321 et 375.
[2] « Histrionica representatio. »
[3] Crespin, *Martyrologue*, p. 102.

rôle qu'on lui fait remplir, Briçonnet tient la tête baissée; il hésite, il rougit; cette visite est un supplice imposé à sa lâcheté. « Si vous vous rétractez, « dit-il enfin à Denis, nous vous mettrons en li- « berté, et vous recevrez une pension annuelle. » Or, Denis avait merveilleusement imprimée dans son âme, dit le chroniqueur, cette sentence de Jésus-Christ : « Quiconque me reniera devant les « hommes, je le renierai devant mon Père qui est « aux cieux. » Aussi, fixant sur Briçonnet un regard indigné, il s'écria : « Seriez-vous assez lâche pour « me pousser à renier mon Dieu ? » Le malheureux évêque, saisi à l'ouïe de cette apostrophe, croit entendre sa propre condamnation, et sans mot dire, il sort précipitamment et s'enfuit. Denis fut condamné à être brûlé vif.

Le 3 juillet 1528, les sergents arrivèrent à la prison avec une claie; ils sortirent Denis du cachot, l'étendirent et le lièrent sur ce carré à claire-voie, fait de petites branches entrelacées. Ensuite, voulant ajouter l'outrage au supplice, ses bourreaux lui attachèrent les bras et fixèrent entre ses deux mains une *croix de bois*. Puis, se rangeant autour de lui, ils dirent : « Voyez, comme maintenant il adore le « bois de la croix ! » On se mit à traîner le pauvre patient sur la claie à travers toutes les rues. Quelques-uns, en le voyant tenir le morceau de bois, s'écrièrent : « Vraiment, il s'est converti ! » Mais l'humble fidèle répondit : « O mes amis !... con- « vertissez-vous à la vraie croix ! » Le cortége avançait lentement à cause de la foule. Au moment où l'on passait près d'un réservoir, d'où les eaux, gros-

sies par une pluie abondante, coulaient avec impétuosité, Denis fit un effort, la croix tomba et « s'en « alla aval l'eau. » Les caffards (le chroniqueur les appelle ainsi) regardent, et voyant la croix bondir sur l'eau en s'éloignant, ils se précipitent pour la retirer, sans pouvoir l'atteindre. Ils revinrent et se vengèrent en « faisant outrage au pauvre patient « étendu sur la claie. » On arriva enfin au bûcher. « Doucement, dirent les prêtres, ne faites qu'un pe- « tit feu, un très petit feu, afin que cela dure long- « temps. » On attacha Denis sur une balançoire, on le plaça sur le feu, puis quand la chaleur l'eut presque tué, on le leva en l'air; et lorsqu'il eut repris ses sens, on le baissa de nouveau. Il fut ainsi à trois reprises levé et descendu, les flammes recommençant chaque fois leur œuvre. « Et toujours, dit « le chroniqueur, il invoquait le nom de Dieu[1]. » Enfin il mourut.

Ce n'était pas à Paris seulement que le parti romain était impitoyable; la volonté de Duprat, de la Sorbonne, du parlement, s'accomplissait dans les provinces; et partout où la vérité levait la tête, se montrait la persécution. Dans la principale église de la petite ville d'Annonay, se trouvait suspendue à la voûte de l'édifice, une châsse précieuse que les dévots venaient tous les jours contempler d'un air bénin. « Ce sont les *saintes vertus*, leur « disaient les prêtres, cette sainte châsse est pleine « de mystérieuses reliques qu'il n'est permis à per- « sonne de voir..... » Cependant lors de l'Ascension,

[1] Crespin, *Martyrologue*, p. 102.

les *saintes vertus* étaient portées dans la ville en grande cérémonie. Hommes, femmes, enfants accouraient, marchaient en procession, en chemise, tête nue, pieds nuds. Quelques-uns s'approchaient de la châsse, la baisaient, passaient et repassaient par-dessous, à peu près comme font les Hindous quand l'idole Juggernaut est traînée au milieu de ses adorateurs. Au moment où les *saintes vertus* traversaient le château, les portes roulaient aussitôt d'elles-mêmes sur leurs gonds, et tous les prisonniers étaient mis en liberté, sauf les luthériens.

Ces sottes superstitions allaient être troublées. Une bataille commença autour de cette châsse mystérieuse, et un combattant ne tombait pas sans qu'un autre lui succédât aussitôt.

Le premier fut un cordelier, docteur en théologie, que Crespin appelle Étienne Machopolis; ce dernier nom semble être un de ces noms de guerre, que prenaient quelquefois les réformés. Étienne, attiré par le bruit de la Réformation, s'était rendu en Saxe et y avait entendu Luther[1]. Puis, ayant profité de son enseignement, il s'était décidé à rentrer en France; Luther le recommanda aux comtes de Mansfeld[2], qui lui donnèrent de quoi retourner dans son pays.

Le cordelier à peine arrivé à Annonay, commença à prêcher avec ferveur la vertu du Sauveur, la vertu du Saint-Esprit, et à tonner contre les *saintes vertus* pendues aux voûtes. Les prêtres voulurent le saisir; il leur échappa. Cependant il avait beaucoup parlé

[1] Crespin, *Martyrologue*, p. 102.
[2] *Lutherus ad Agricol.*, mai 1527. — Lutheri *Ep.*, III, p. 173.

de l'Évangile avec un de ses amis, cordelier comme lui, et nommé Étienne Rénier. Celui-ci entreprit, avec encore plus de courage que son devancier, de convertir tous ces pauvres gens, de leur *os de morts* au Dieu vrai et vivant. Les moines et les prêtres surprirent le pauvre homme, le jetèrent en prison, et le firent conduire à Vienne en Dauphiné, où résidait l'archevêque. Rénier préféra être brûlé vif, plutôt que de rien céder [1].

Un maître d'école pieux et savant, nommé Jonas, l'avait déjà remplacé, et parlait dans Annonay encore plus haut que les deux franciscains. Il fut à son tour jeté en prison, et y fit devant les magistrats *une bonne et entière profession* de sa foi. Les prêtres et l'archevêque tenant Jonas sous les verrous, crurent être enfin tranquilles.

Mais ce fut alors bien autre chose ; les deux religieux et le maître d'école ayant disparu, tous ceux qui avaient reçu d'eux la Parole de vie, se levèrent et l'annoncèrent. L'archevêque de Vienne ne se possédait plus ; il lui semblait que les hommes évangéliques sortaient tout armés du sol, comme autrefois les compagnons de Cadmus. — « Ils sont entêtés, « acharnés, » disait-on à Vienne. — « Amenez-les-« moi tous ! » s'écria l'archevêque. Vingt-cinq chrétiens évangéliques furent conduits d'Annonay à la ville archiépiscopale, et plusieurs d'entre eux, laissés indéfiniment en prison, y moururent de langueur et de mauvais traitements.

La mort de quelques hommes obscurs ne suffi-

[1] Crespin, *Martyrologue*, p. 102, verso.

sait pas aux ultramontains ; il leur fallait une victime plus illustre, le plus savant des nobles. Partout où Berquin ou d'autres évangéliques portaient alors leurs pas, ils rencontraient des regards farouches et entendaient des cris d'indignation. « O fureur tyrannique! leur disait-on ; ô rage plu-« tonique! Garçons très méchants! hommes sata-« niques! Satrapes! tisons d'enfer! Villenaille rem-« plie de Léviathans! Serpents venimeux! serviteurs « de Lucifer[1]! » C'était le vocabulaire usité.

Berquin, voyant ce débordement d'injures, ne répondit pas un mot; il crut qu'il devait laisser passer l'orage, et se tint tranquille et solitaire devant Dieu. Quelquefois, cependant, son zèle s'enflammait ; il y avait en son cœur des émotions subites, comme un vent qui soulevait les flots avec de grandes écumes ; mais il luttait « contre les bouillons de la chair; » il ordonnait à son âme de se taire, et il ne restait bientôt en lui que quelque petit « frétillement. »

Tandis que Berquin se taisait devant la tempête, Beda et les bédistes faisaient tout pour que la foudre frappât la tête orgueilleuse qui refusait de s'incliner devant eux. « Voilà, disaient-ils, en dé-« crivant les mutilations de Notre-Dame, voilà où « mène la tolérance envers l'hérésie... Si on ne « l'extirpe complétement, elle pullulera et couvrira « bientôt le pays tout entier. »

Les docteurs de la Sorbonne et d'autres prêtres sortaient en foule de leurs demeures, se répandaient à droite et à gauche, bourdonnaient dans les rues,

[1] Complaintes et poésies diverses du temps. *Appendice de la Chronique de François Ier*, p. 446 à 464.

bourdonnaient dans les maisons, bourdonnaient dans les palais. « Ces frelons, » selon un chroniqueur, armés de leurs aiguillons, faisaient entendre leur bruit sourd aux oreilles de tous ceux qu'ils rencontraient, les piquaient et enfonçaient leur dard dans la piqûre : « Otez! s'écriaient-ils, ôtez Berquin ! »

Ses amis s'alarmèrent. « Sauvez-vous ! lui écrivait Érasme. « Sauvez-vous ! » lui répétaient les partisans des lettres et de l'Évangile qui l'entouraient[1]. Mais Berquin croyait qu'en se tenant tranquille, il faisait tout ce qu'il pouvait faire. Sa fuite eût été à ses yeux une honte, un crime. « Dieu aidant, disait-il, je vaincrai les moines, l'Université « et le parlement lui-même[2]. »

Cette assurance du gentilhomme enflammait la Sorbonne. Beda et ses acolytes remuaient l'Université, le parlement, la ville, la cour, l'Église, le ciel et la terre..... François était désorienté, ébranlé, irrité. A la fin, circonvenu de tous côtés, entendant répéter sans cesse que les doctrines de Berquin étaient la cause de l'attentat de la rue des Rosiers, le roi céda, croyant pourtant céder peu de chose; il consentit seulement à ce qu'on procédât à une *enquête* contre Berquin. La bête bondit de joie. Sa proie ne lui était pas encore livrée ; mais elle prévoyait déjà l'heure où elle se désaltérerait dans son sang.

Étrange aveuglement que celui de la papauté ! Les leçons de l'histoire étaient perdues pour elle.

[1] « Semper illi cecinebant eamdem cantionem. » (Erasmi *Ep.*, p. 1522.)

[2] « Ille sibi promittebat certam et speciosam victoriam. » (*Ibid.*)

Tant que les événements marchent, les hommes en méconnaissent les causes et les conséquences. La fumée qui couvre le champ de bataille, au milieu du combat, ne permet pas de reconnaître et d'apprécier les mouvements des diverses armes. Mais une fois le combat terminé ou les événements accomplis, les esprits intelligents découvrent les principes des choses et l'ordre de la bataille. Or, s'il est une vérité que l'histoire proclame, c'est que le christianisme s'établit dans le monde par l'effusion du sang de ses martyrs; l'un des plus grands docteurs de l'Occident a exprimé cette loi mystérieuse[1]. La Rome des papes, payant en cela son triste tribut à l'humanité, méconnaissait ce grand enseignement. Elle ne se souciait point de ces faits antiques qui eussent dû l'éclairer. Elle ne comprenait pas que ce sang des amis de l'Évangile, qu'elle avait hâte de répandre, serait pour les temps nouveaux, comme il l'avait été pour les temps anciens, une semence de transformation. Reprenant imprudemment le rôle qu'avait joué la Rome des empereurs, elle mettait à mort coup sur coup ceux qui professaient l'éternelle vérité. Mais au moment où les ennemis de la Réforme s'imaginaient l'écraser, en se débarrassant de Berquin; au moment où l'irritation du roi laissait traîner sur la claie les serviteurs du Christ, où il autorisait les mauvais traitements, les prisons, les bûchers; à l'heure où tout semblait devoir rester muet et trembler, le vrai réformateur de la France sortait inaperçu d'un

[1] « Le sang des chrétiens est la semence de l'Église. » (Tertullien.)

Digitized by Google

collége de prêtres, et allait commencer, dans une ville importante du royaume, cette œuvre que nous nous sommes proposé de raconter, qui, depuis trois siècles, n'a cessé de croître et qui ne cesse encore de grandir.

Nous entreprendrons d'en décrire les faibles commencements dans le volume suivant de cet ouvrage.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Digitized by Google

KONSERVIERT DURCH
OSTERREICHISCHE FLORENZHILFE
WIEN

Digitized by Google

Digitized by Google